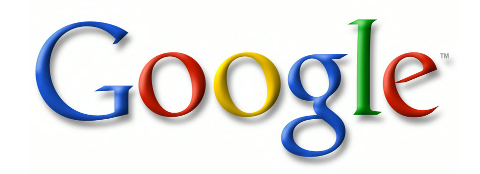
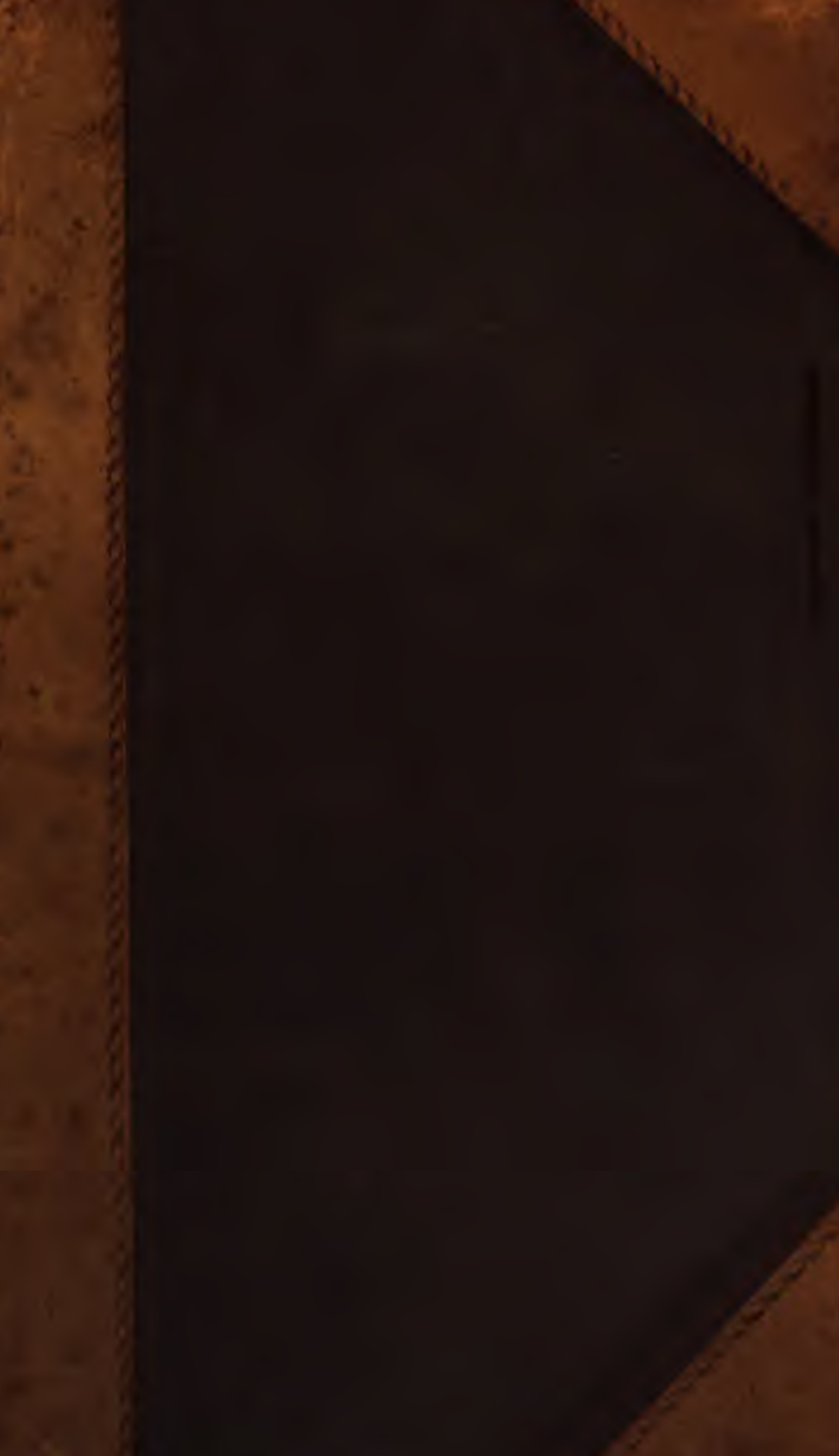
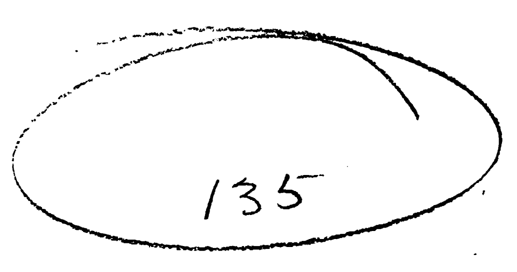





135



ARCHIVES
HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES.

IMPRIMERIE DE A. PRIGNET, A VALENCIENNES.

ARCHIVES

HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

du Nord de la France

Et du Midi de la Belgique,

Par MM. Aimé Leroy, Bibliothécaire, et Arthur Dinaux,
de la Société Royale des Antiquaires de France.

NOUVELLE SÉRIE.

TOME 2e.



A VALENCIENNES,

AU BUREAU DES ARCHIVES, RUE DE LA NOUVELLE-HOLLANDE, 7 *bis*.

1838.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LE COLLÈGE ANGLAIS

de Saint-Omer.

Le collége des jésuites anglais fondé dans la ville de Saint-Omer, vers la fin du XVIe siècle, a joui justement d'une vaste renommée; il servit d'abord d'asile conservateur aux enfants des seigneurs catholiques qui fuyaient l'hérésie sanglante de la digne fille de Henri VIII; plusieurs Anglais illustres vinrent ensuite y faire leurs études, et quoique quarante trois années se soient déjà écoulées depuis la fermeture de cette excellente maison d'éducation, son souvenir estimable est encore en honneur parmi nos voisins d'outre-mer.

Les persécutions d'Elisabeth ne sont que trop connues; une foule de catholiques quitta les trois royaumes. « C'est à ces » nombreuses émigrations qu'il faut attribuer l'origine des » couvents anglais et irlandais qui existaient dans presque tou- » tes les villes de la Belgique. » *(M. Serrure.)*

L'acharnement de la reine d'Angleterre a déshonoré sa mémoire, et le séminaire général des prêtres irlandais, qui, dans la ville des Audomarois, offrit si longtemps un refuge assuré

aux victimes de ses proscriptions, tourna au profit de la religion, des lettres, et même du renom britannique. « Croyez-» vous qu'ils n'aient pas non plus mérité de la France, ces » braves prêtres irlandais, ces jésuites qui, sur tous nos riva-» ges, dans les monastères de Saint-Colomban, à Saint-Vaast, » Saint-Bertin, Saint Omer, Saint-Amand, à Douai, à Dun-» kerque, à Anvers, organisèrent les missions d'Irlande? » *(M. Michelet.)*

Dans toutes les provinces des Pays-Bas, l'on aurait découvert difficilement alors une place plus florissante en la foi et plus dévotieuse au service de Dieu que celle de Saint-Omer en Artois : « Car, en ce lieu, les catholiques, ecclésiastiques ou » séculiers, étaient reçus avec grande douceur, humanité et » assistance. » *(Archives du Nord,* tome IV.) Sous le règne de Philippe II, en effet, cette cité était ornée de tous les édifices religieux qui l'ont rendue célèbre; elle était sillonnée en quelque sorte de communautés et de maisons monastiques, et sa physionomie se montrait toute cléricale, car le moyen-âge y était toujours vivant, et la société tout entière se trouvait encore dans la religion. Les réfugiés anglais, qui cherchaient à multiplier les couvents catholiques sur le continent, cherchèrent donc avec raison à en former un nouveau dans une commune qui leur était si favorable et en même temps si voisine des côtes. En conséquence, dans l'année 1592, le président du séminaire anglais de la Champagne, à la résidence de Reims, selon une version, ou, d'après une autre, le père Baret, surintendant du collége des jésuites anglais d'Eu, en Normandie, présenta une requête au magistrat de Saint-Omer pour obtenir l'autorisation d'y ériger un séminaire pour l'instruction des jeunes écoliers de sa nation jusqu'au nombre de quinze environ. Au bas de cette requête, on apercevait un acte du 18 septembre 1592, par lequel Jean de Vernois, évêque de cette ville, priait le magistrat de consentir à l'acquisition d'une maison pour cet établissement. Cette prière fut renouvelée l'année suivante, le 30 juillet, par le gouverneur général des Pays-Bas, le comte de Mansfelt, au nom du roi son maître. En 1594, Philippe II lui-même écrivit au magistrat à cet effet; et en lui ordonnant d'attribuer la superintendance à ces pères

étrangers de la société de Jésus, il déclara en même temps qu'il accordait deux mille écus d'or pour le nouveau séminaire. Le 16 mai de la même année, ce prince confirma, par lettres-patentes, ce don au collége anglais, en lui laissant la faculté de recevoir autant de pensionnaires qui pourraient être nourris sans être à charge à la commune. Ce fut aussi par consentement du souverain que Philippe III, n'étant alors que prince d'Espagne, leur accorda une pension annuelle de six mille livres. A la fin de 1592, on avait songé à loger les jésuites anglais dans la maison dite de *Bergues*, près des jésuites wallons; mais le 24 octobre 1594, on fit pour eux, avec l'autorisation du magistrat, l'acquisition, dans la rue de Saint-Bertin, près des Cordeliers, de l'hôtel du comte de Fressin, lequel avait appartenu à la vieille comtesse de Roux.

Telle est l'origine du collége anglais, qui a duré précisément deux siècles dans la ville de Saint-Omer, car on commença à le bâtir avec une intention pieuse en 1593, et le génie des révolutions en expulsa, en 1793, les derniers possesseurs.

Le terrain principal fut bientôt augmenté par de nouvelles acquisitions, et, selon le grand cartulaire de Saint-Bertin, on ne tarda pas à y voir plus de 200 pensionnaires (129 seulement d'après les archives de la ville) des plus riches familles de l'Angleterre, auxquels l'on enseignait les humanités et la philosophie. Les progrès de ces élèves dans les sciences ont été attestés par un annaliste contemporain.

Il y avait beaucoup d'Anglais catholiques à Saint-Omer à l'avénement de Jacques Ier, surtout après la paix que ce monarque fit avec l'Espagne; peu d'années après, à la fin de 1606, les pères jésuites de cette nation, pour l'édification de leurs compatriotes et à leur vive sollicitation, construisirent un petit oratoire tenant à leur couvent du côté de la rue Saint-Bertin, pour y pratiquer les cérémonies du culte et y prêcher dans la langue de leur pays. Cette chapelle étant devenue trop étroite, on jeta en août 1609 les fondations d'une église longue de 75 pieds et dont le chœur était tourné vers le

midi. Après quelques entraves suscitées par l'autorité supérieure, cette église fut promptement confectionnée au moyen d'une quête autorisée à cet effet, et sa dédicace à la sainte Vierge fut célébrée solennellement le 8 septembre 1610. On y remarquait un autel consacré à la mémoire de saint Thomas de Cantorbéry. Le recteur du collége anglais s'appelait alors *Scendoncq* (d'après les archives de la ville, son nom était *Fouquart*). Ce dignitaire avait dû acquérir pour la construction du nouvel édifice plusieurs maisons adjacentes; mais il avait reconnu, par acte du 24 octobre 1610, que ces maisons demeuraient dans la juridiction du magistrat, et que si son collége venait à s'éteindre, elles seraient remises en mains laïques en dedans un an du jour de l'extinction. En 1675, l'amortissement de cette communauté fut sollicité du magistrat. Le collége anglais parvint ensuite à un haut degré de prospérité; le 13 septembre 1612, l'ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne, plusieurs seigneurs étrangers et les principales autorités de la ville se trouvaient réunis dans la belle salle des représentations dramatiques; alors « fut jouée par les enfants anglais une comédie en grec qui estoit en substance les erreurs et hérésies du roi d'Angleterre, lequel enfin, par la miséricorde de Dieu implorée par les intercessions de la vierge Marie et des saints qui ont flori et esté martirisés en Angleterre, se retour au giron de l'Église, abjurant ses erreurs et reçoit absolution. » (*Hendricq.*)

Diverses calamités frappèrent cependant cet important établissement.

Le 19 juin 1640, les élèves pensionnaires se promenaient dans la garenne d'Arques et se dirigeaient vers leur maison de récréation à Blendecques, lorsqu'ils y furent surpris par un corps de partisans français qui les dépouillèrent; trois d'entre eux, qui voulaient se soustraire à cette brutale rapacité, se noyèrent dans l'Aa qu'ils avaient tenté de traverser avec trop de précipitation.

Le 23 décembre 1684, un violent incendie détruisit presque entièrement le collége anglais. Ce fâcheux événement est

ainsi raconté par M. Deneufville : « Dans le temps que les
» jésuites se préparaient pour caresser leurs hôtes, le feu prit
» d'une manière si violente qu'il fut impossible de l'éteindre,
» et avec tant d'activité qu'en quelques instants ce collége fut
» tout-à-fait détruit, à la réserve de l'église. Il n'était pas en
» fort bon état, et il fut réédifié si promptement qu'on le vit
» achever en trois ans d'une manière magnifique, et c'était
» l'un des plus beaux édifices de la ville de Saint-Omer. » Le magistrat assista à la pose de la première pierre qu'en fit, le 6 avril 1685, Louis-Alphonse de Valbelle, évêque de Saint-Omer. La deuxième fut placée par le lieutenant de roi, en l'absence du gouverneur; elle portait les armes de France. L'abbé de Saint-Bertin, le doyen de la cathédrale et le recteur de la maison, en posèrent aussi chacun une gravée de leurs noms. *(Coller.)*. La magnificence libérale de Louis XIV vint alors en aide à cette utile reconstruction. Dès 1679, on avait placé, dans la cour du pensionnat, un réservoir de plomb qui pouvait contenir quatre-vingts tonnes d'eau.

On avait attribué, mais sans preuves, cet incendie à la malveillance : « Les hérétiques y mirent le feu, mais il renaquit comme le phénix. » Quelques années auparavant, sir John Conventry, mutilé par la cruelle étourderie de Monmouth, avait laissé en mourant la plus grande partie de ses biens à ce collége.

En 1688, les jésuites anglais firent des réjouissances extraordinaires à l'occasion de la naissance du prince de Galles, malgré les remontrances du magistrat.

Le 4 octobre 1725, à minuit, un incendie, non moins terrible que celui de 1684, consuma encore une fois le monument britannique; le feu parut dans la chambre des études, et, après avoir anéanti les classes, monta aux quatre coins du grand bâtiment. Presque aussitôt il se communiqua au clocher, qui dans un quart d'heure fut abîmé; de sorte qu'en deux heures ce brillant édifice, qui avait coûté plus de cent mille francs, ne présenta plus que des décombres noircis. La

perte fut incalculable. D'après le grand cartulaire de Saint-Bertin, on parvint cependant à sauver encore l'église.

Le collége anglais fut rebâti, peu de tems après, plus beau qu'il n'était auparavant. *(Délices des Pays-Bas.)* C'est alors qu'il fut surmonté par une flèche à jour et en charpente, terminée par une boule dorée qui renfermait une excellente horloge. « Elle était ornée d'une élégante campanille, dans le genre mauresque, qui offrait un fort joli coup d'œil... » (Eudes, *Mémoires de la Société de la Morinie*, t. 2.)

Par lettres patentes du mois d'avril 1760, Louis XV accorda à cet établissement le titre de *collége royal.*

Le parlement venait d'expulser les jésuites; malgré une décision du conseil d'Artois, en date du 21 août 1762, qui défendait d'exécuter l'arrêt du parlement à l'égard des jésuites anglais de Saint-Omer, et un acte de notoriété très-honorable que le magistrat de cette ville leur avait délivré, ils furent enveloppés dans la disgrâce commune à tous les membres de leur ordre, et la direction de ce collége, qui ne prit sans doute qu'après leur départ la qualification de *royal*, fut confiée à des prêtres séculiers des trois royaumes. De même que sous les jésuites, ce pensionnat se remplit promptement de nombreux rejetons des premières familles catholiques de la Grande-Bretagne. Sa réputation, loin de faiblir dans cette seconde période, sembla grandir encore par les brillans sujets qui sortirent de son sein. Mais la main de fer du farouche Billaud-Varennes en ferma l'entrée sans retour aux études littéraires et religieuses. Le 1er août 1793, ce proconsul mit en arrestation M. Stappleton, dernier président du collége anglais, et ses collègues, et y institua un comité d'administration provisoire. Le mois suivant, après la bataille d'Hondschoote, on y plaça un certain nombre de soldats blessés ou malades.

Le 3 mai 1796, le collége anglais fut appelé *Hôpital de l'Humanité.*

Le 11 mars 1799, il fut mis à la disposition de l'administration des poudres et salpêtres. Un arrêté du 13 août suivant de l'administration départementale autorisa la démolition de la chapelle, avec réserve de la cloche ; mais cette cloche, qui pesait 500 livres, fut envoyée à l'atelier monétaire de Lille, le 5 octobre de la même année.

En 1803, les bâtimens furent réparés et définitivement choisis pour l'emplacement d'un hôpital militaire. L'autorité accueillit alors favorablement une réclamation de plusieurs prêtres anglais dans l'intérêt de cet ancien collége, qui depuis quelques années avait servi tantôt d'hôpital, de maison d'arrêt et d'atelier de salpêtre. Un décret du 25 juillet 1803 l'avait mis à la disposition du ministre de la guerre. Cependant un arrêté du gouvernement du 22 juin précédent avait réintégré les colléges anglais, irlandais et écossais dans la propriété de leurs biens non vendus. Déjà, en 1797, MM. Tuite et Cleghorn, ci-devant administrateurs du collége anglais, avaient été autorisés de faire le voyage de Saint-Omer pour prendre des informations relatives au mobilier de cet établissement, mais ils n'avaient pu aller au-delà de Calais. Une année avant l'arrêté de réintégration, M. Stapleton était revenu à cet effet sur le continent ; avant de partir pour Paris, il avait voulu s'arrêter à Saint-Omer ; hélas ! il ne put supporter les changemens que l'hydre révolutionnaire y avait opérés, et après avoir jeté avec désespoir un dernier regard sur sa belle demeure si profanée, il tomba malade et mourut en cette ville le 23 mai 1802, âgé de 54 ans, étant alors évêque de Hiéro-Césarée et vicaire apostolique *in parte mediâ* en Angleterre. « C'était un superbe édifice assurément que le collége anglais, un des principaux embellissemens de notre cité, alors qu'il apparaissait dans toute sa splendeur, et que son dôme élégant reflétait au loin ses rayons dorés ! » On peut en voir encore le plan détaillé dans le recueil n° 6293 du cabinet des estampes à la Bibliothèque royale.

A la suite des dispositions favorables qui avaient été prises à la paix d'Amiens, le gouvernement paya à l'administration des ecclésiastiques anglais le loyer annuel de trois mille francs

de ces bâtimens qui restèrent affectés au service de l'hôpital militaire.

Au commencement de 1809, il fut question de placer un dépôt de mendicité au collége anglais. La partie sud-est, non occupée par les officiers de l'hôpital, avait été cédée à la ville par décret du 23 avril 1810; un autre décret du 27 décembre 1812 la destina à l'usage de la maison de justice criminelle, et la distribution convenable en était presque parachevée à l'époque de la Restauration.

Une ordonnance royale du 25 janvier 1816 déclara maintenir en leur qualité d'administrateurs du collége anglais de Saint-Omer, MM. l'abbé François Tuite, Jean Yates et Thomas Cleghorn. On avait songé alors à y pratiquer un manége couvert ; mais, le 9 avril suivant, ces administrateurs réclamèrent la possession des bâtimens.

Le 15 mars 1826, d'après une information du ministre de la guerre, le conseil municipal de Saint-Omer manifesta le vœu que l'acquisition du collége anglais, si convenable pour l'établissement fixe d'un hôpital militaire, fût enfin opérée au compte du gouvernement, puisqu'il songeait à faire revivre l'éclat des anciens camps de Saint-Omer.

Le 12 juillet de la même année, à deux heures du matin, un terrible embrâsement menaça de détruire encore le collége anglais. Il commença par l'extrémité d'une cheminée en mauvais état de la salle des bains, et dévora un côté entier de l'édifice. On ne se rendit maître du feu qu'après deux heures du travail le plus opiniâtre. Le dôme, qui brillait dans le lointain comme un ornement grâcieux, s'affaissa dans un gouffre enflammé, ainsi que l'horloge, la plus régulière de la cité. C'était la troisième fois que ce fléau s'appesantissait sur cette maison d'origine étrangère.

Divers projets d'échange furent encore formés à l'égard du collége anglais, mais le gouvernement ne put s'entendre avec les propriétaires relativement aux conditions d'aliénation.

Enfin, la résolution étant de nouveau prise d'y fonder un hôpital de cinq cents lits, après une réparation totale, une ordonnance royale, en date du 13 mars 1834, déclara d'utilité publique, pour le service militaire, l'acquisition de l'ancien collége anglais de cette ville et dépendances, et en ordonna l'expropriation forcée, conformément à la loi du 7 juillet 1833. L'estimation fut portée à 250,000 francs environ ; mais cette affaire n'a pas avancé depuis lors.

M. Michelet, en parlant des jésuites anglais qui s'étaient fixés dans la Flandre et l'Artois, a dit que « c'étaient des orateurs populaires, ardents conspirateurs, lions et renards » qui savaient indifféremment ruser et combattre, mentir, » mourir pour la patrie. » Ce jugement n'est-il pas plus empreint de poésie que de vérité ? On a cru que plusieurs instigateurs de la conspiration des poudres étaient sortis de cette maison ; mais est-il bien certain que les véritables auteurs de ce complot aient cherché à se donner des associés dans cette partie de la Flandre? Toutefois, « *Laplace* assure que pen- » dant le temps qu'il était pensionnaire aux jésuites anglais, » à Saint-Omer, il y vit solenniser annuellement la fête d'Ol- » decorne, Garnet et Campian. » C'est là, il est vrai, que l'infâme Titus Oatès contrefit le catholique avec tant d'hypocrisie pour mieux préparer les voies à son abominable complot. Voltaire, avec sa malice ordinaire, a pu impunément désigner cet établissement, lorsqu'à propos de la subtilité de l'un des personnages de son *Ecossaise*, il glisse cette observation : « Il semble que tu aies étudié à Saint-Omer. » Walter-Scott, écoutant peut-être trop certains préjugés contre le catholicisme, a pensé facilement sans doute que l'éducation reçue au collége de Saint-Omer par son odieux Rashleig répondait bien à l'idée qu'il s'était faite des manières d'un jésuite accompli ; mais cette institution, d'après le témoignage de lord Clarendon, passait pour être dirigée par les docteurs les plus renommés du temps ; nos voisins d'outre-mer lui ont porté constamment et avec justice une affection respectueuse, et la liste des personnages célèbres qui y firent leurs études mérite certainement d'être signalée.

On lit encore dans les *Souvenirs de Ludwort-Castle* que les jésuites anglais de St.-Omer, bien loin d'offrir quelque chose de blâmable, étaient généralement pourvus de talents supérieurs à ceux des hommes chargés ordinairement de l'éducation des enfants.

Thomas Stapleton, fameux controversiste anglais, mort en 1598, y enseigna la théologie.

Guillaume Baulduin, né en 1563, jésuite anglais, mourut au collége de Saint-Omer, le 28 septembre 1632, usé par le travail et la méditation, et brisé par les tortures de l'inquisition protestante. Il avait été soupçonné d'avoir trempé dans la conspiration des poudres. Il laissa plusieurs manuscrits sur des sujets ascétiques.

Henri Tunder, né dans le comté de Kent vers 1572, préfet d'études chez les jésuites anglais pendant trente ans, mourut à Saint-Omer le 12 septembre 1638, et laissa aussi divers ouvrages de piété.

Joseph Simons, jésuite anglais, né dans le comté de Hampton, vers 1594, enseigna cinq ans les humanités et trois ans la philosophie au collége de Saint-Omer.

Guillaume Wright, jésuite anglais de St.-Omer, a publié, en 1619, quelques opuscules sur l'examen des controverses.

Charles Gidon, critique anglais, né en 1666, auteur d'un *Art poétique* et du *Manuel des Déistes*, avait étudié aussi chez les jésuites de Saint-Omer.

Herbert Croft, né, en 1603, dans le comté de Herefort, chapelain fidèle de Charles Ier, auteur de *la Vérité nue*, ou *le Véritable état de la primitive Eglise*, avait d'abord embrassé le catholicisme dans le collége des jésuites anglais de Saint-Omer.

Guillaume Habington, auteur de la vie de plusieurs rois

d'Angleterre, mort en 1654, avait fait ses études au collége anglais de Saint-Omer.

Jacques Alban Gibbes, fils d'un médecin de Bristol, auteur d'un traité *de Medico* en trois livres, mort à Rome en 1677, avait fait ses humanités au collége anglais de Saint Omer.

Guillaume Lacy, natif du Yorkshire, professa les humanités au même collége vers la fin du règne de Jacques Ier. Il est auteur de plusieurs traités de controverse contre le célèbre philantrope Chillingworth, ami de Charles Ier, qui avait préalablement suivi, dans cette maison, les doctrines de l'église romaine.

Jean Floyde, jésuite anglais et professeur au collége de St.-Omer, est auteur d'une *Vie de Brunehaut*, dans laquelle il cherche à justifier les crimes de cette princesse. Cet ouvrage, qui a pour titre : *Vita Brunichildis Francorum reginæ* (sur papier, en 5 petits volumes in-4°), est resté manuscrits dans la bibliothèque de Saint-Omer, n° 728.

Thomas Phillips, né en 1708, dans le comté de Buckingham, auteur de la *Vie du cardinal Pole*, se distingua au collége anglais de Saint-Omer par sa piété comme par ses talents.

Arthur Murphy, poète dramatique anglais du XVIIIe siècle, avait fait de bonnes études dans le collége de sa nation à Saint-Omer.

Le romancier *Delaplace*, né à Calais en 1707, entra à l'âge de 7 ans au collége anglais de Saint-Omer, et y demeura jusqu'à sa dix-huitième année.

Jacques Gooden, jésuite et professeur de mathématiques, mourut au collége anglais de Saint-Omer, le 11 octobre 1730.

Jean Milner, vicaire apostolique du district du milieu en Angleterre, littérateur estimable et savant antiquaire, né vers

1750, avait été élevé dans l'institution anglaise de Saint-Omer.

François et *Charles Plowden* y reçurent également leur éducation ; le premier se fit remarquer, à la fin du siècle dernier, comme docteur ès-lois à l'université d'Oxford ; l'autre devint le modèle de l'ordre des jésuites par sa haute vertu et son talent éminent dans l'éloquence de la chaire.

Alban Butler, né le 4 novembre 1709, au château d'Appleterie, dans le comté de Northampton, entra, dès l'âge de huit ans, au collége des catholiques anglais de Douai. Il s'y distingua par son application exemplaire ; il fut employé ensuite comme missionnaire dans le comté de Stafford, et remplaça, en 1763, comme président du collége anglais de Saint-Omer, l'abbé Talbot, frère du comte de Shrewsbury. C'est dans cette maison qu'il composa son important ouvrage des *Vies des Pères et Martyrs*. Il mourut à Saint-Omer, le 15 mai 1773, avec la réputation d'un prêtre illustre par sa science et ses vertus. Son érudition était peu commune et sa critique excellente. Il était aussi grand diplomatiste, et l'abbaye de Saint-Bertin fit un recours avantageux à ses lumières dans une contestation sérieuse. Il avait rempli son emploi de président avec un zèle et un succès au-dessus de tout éloge. Il fut inhumé dans l'église de son collége sous un grand marbre où fut tracée son épitaphe. La mémoire de ce pieux écrivain sera toujours en vénération dans la ville de Saint-Omer.

Le canoniste *Arthur Oléary* et l'historien *Joseph Berington* terminèrent leurs études dans cet établissement, l'un en 1729, l'autre vers la fin du même siècle.

Le père de Pitt, lord *Chatam*, et le recommandable *Edmond Burke*, terminèrent aussi leurs études au collége des jésuites de Saint-Omer. L'éloquent *O'Connell* passa également une partie de sa jeunesse dans cette utile maison, qui était toujours le séminaire général de tous les prêtres irlandais à cause de l'intolérance anglaise. Nous avons rencontré récemment un

voyageur anglais qui, après avoir parcouru une partie de l'Europe, avait voulu contempler encore une fois le collége britannique de Saint-Omer où il avait été élevé, et où il se rappelait parfaitement qu'il s'était trouvé avec O'Connell jusqu'en 1792.

MM. Butler, Wilkinson et Stapleton, furent les derniers présidents du collége anglais de Saint-Omer. Ils avaient une collection choisie d'historiens des comtés de Flandre et d'Artois, et accordaient une protection généreuse aux études historiques.

Grégoire Stapleton, né à Carlton, dans le comté d'Yorck, dirigeait, comme nous l'avons dit, l'administration de ce collége à l'époque de la Révolution. Avant de quitter la France, Alexandre Inès, son compatriote, qui se trouvait alors à la tête du collége des Irlandais à Paris, lui avait adressé une caisse contenant des papiers précieux. M. Stapleton, n'ayant pu emporter ce dépôt, le confia à un Audomarois de ses amis. Celui-ci, étant devenu suspect aux terroristes à cause de ses liaisons avec les Anglais de l'établissement, ne tarda pas à être incarcéré; c'est alors que sa femme, saisie d'une terreur panique, transporta cette caisse dans la commune de Saint-Momelin, et en livra le contenu aux flammes : c'étaient les mémoires de Jacques II! Ce prince avait affectionné vivement le collége anglais de Saint-Omer; il avait libéralement contribué à sa restauration après l'incendie de 1684, et il y avait rencontré quelques consolations après la perte de ses dernières espérances au trône paternel en 1696; c'est de là qu'il avait tiré le père Warner pour son confesseur; une partie de ses entrailles y fut ensuite transportée : hélas! lors de la destruction de la chapelle, ces restes embaumés, que l'on retrouva derrière une boiserie sculptée, furent jetés aux vents par la main d'un sans-culotte! Ses descendants vinrent aussi visiter cette institution renommée, et l'irrésolu et infortuné lord Lovat y fit son éducation.

Lorsque les jésuites anglais furent obligés de retourner en Angleterre, ils furent reçus par un de leurs anciens élèves,

M. Weld de Ludworth-Castle, dans l'antique et beau manoir de Stonyhurst, et à sa mort ils en devinrent propriétaires par une donation testamentaire.

Après la révolution française, on forma des débris des colléges de Douai et de Saint-Omer ceux d'Edmond et de Croock-Hall, réunis ensuite à Ushaw. « Le docteur Poynter fut vice-président de cet établissement sous le docteur Stapleton, qui avait d'abord trouvé une généreuse hospitalité dans la maison fondée à Ludworth-Castle, et le remplaça dans la présidence lorsque celui-ci fut promu à l'épiscopat, et nommé vicaire apostolique du district du milieu. » Nous avons mentionné la fin du docteur Stapleton; un Audomarois érudit a traduit avec succès l'excellent ouvrage du docteur Poynter sur le christianisme (1).

M. Allent nous apprend qu'en 1790 le collége anglais de Saint-Omer était encore *fameux*. Boulainvilliers dit qu'il obtint aussi du roi de France une pension de six mille livres. Il était précieux à l'église d'Angleterre, parce que de son sein il sortait souvent quelques missionnaires destinés à l'œuvre de la conversion des îles britanniques. Les monarques français, imitant la conduite de Louis VII à l'égard de Thomas Becket, avaient protégé loyalement ses membres fugitifs ou persécutés.

Le collége anglais de Saint-Omer possédait une imprimerie bien garnie. Sa bibliothèque était la plus riche de celles de la ville. Elle fut entièrement dilapidée par les savants de 1793. Les réclamations qui eurent lieu à diverses reprises par les anciens administrateurs de cet établissement furent toujours sans aucun résultat, car lorsqu'après la Restauration, M. Tuite voulut se livrer, dans l'intérieur de la bibliothèque communale, à la reconnaissance de quelques ouvrages qui avaient appartenu à sa maison, il n'y découvrit qu'un tas de

(1) *Le Christianisme, ou Preuves et caractères de la religion chrétienne*, traduit de Poynter, par Siriez de Bergues. St.-Omer, 1831, in-8°.

bouquins anglais qu'il ne prit pas même la peine d'emporter. Nous l'avons déjà dit : *un aperçu historique des Anglais à Saint-Omer* ne serait pas encore sans intérêt pour l'histoire générale de cette contrée ; c'est à des écrivains de cette nation que les Audomarois doivent les premières œuvres de typographie qui soient sorties de leur cité ; et pour ne rappeler que des souvenirs littéraires, sans toutefois remonter au célèbre Alcuin, l'érudit *Richard Hall*, membre du chapitre de Notre-Dame et official, était Anglais, et l'un des abbés de Saint-Bertin les plus recommandables, Guillaume Fillastre, auteur du *Traité sur la Toison d'or*, avait des Anglais pour ascendants. Nous pensons également que l'histoire des couvents anglais sur le continent ne serait pas sans attrait pour la commission laborieuse des *Records*.

H. Piers,

(Revue Anglo-française).



LETTRES

DU SÉNÉCHAL DE HAINAUT.

(Suite.)

La suscription des lettres suivantes manque dans le manuscrit.

Honnouré Seigneur, je le Seneschal de Hynnault vous fais savoir que, le xxiiij^{e} jour de ce présent mois, ay receu unes lettres veneus de par vous, par Cestre le herault, portant date du darrain jour de décembre darrain passé, faisant mencion de pluseurs choses lesquelles seroient longues à respondre; et entre lesquelles me faites savoir que vous n'avez mie puissance de amener juge de vostre costé devant lequel vous voulissiez mettre pour combattre, et par ce moyen serions taillez d'estre longuement en escriptures. Mais de mon costé ne suis pas ainssin, car je eusse bien amené juge de ma part davant lequel vous et moy n'eussions eu que honneur de nous y mettre tant pour la personne du juge. Et pour ce que avez oy dire que toutes batailles sont plus honnourables à faire davant ung hault juge que davant ung moien, me offrez à venir pour l'abrègement de nostre bataille, prest et appareillé pour l'accomplir, si Dieu vous garde d'essoinne, entre Boloigne et Calais ou entre Calais et Gravelingnes, par ainssin qu'en l'un des dis

lieux vous bailleray juge pareil que offert m'avez par vos dittes lettres Si puis entendre que vous demandez à avoir pour juge mon très hault, très puissant et excellent Seigneur le Roy de France ou mon tres honnouré et redoubté Seigneur Monseigneur le duc de Guyenne son filz. Et vous povez savoir que mal seroit en ma puissance de les faire venir es dis lieux mains que puis si avant voulez venir que davant l'un des deulx il pouroit sembler à moult de gens que ne devriez pas plaindre vostre paine, où qu'ilz fussent, entendus que ne se treuvent gaires loing comme assez povez savoir. Et pour ce vous offre d'en faire ma puissance pardevers les dessusdiz Roy ou Monseigneur de Guyenne, de tenir la place à vous et à moy pour acomplir nostre dicte bataille à tel jour compétant qu'il leur plaira, et vous faire avoir leur sauf conduit. Ou si tant loing ne voulez venir, pour vostre aie, feroye ma puissance que mon tres redoubté Seigneur Monseigneur le duc de Bourgongne nous tendroit la place. Et en cas que nul de ces trois ne vous pourroye livrer pour juges, et pour vous faire plaisir et pour moustrer que je n'ay pas volenté que la bataille deffaille par ma faulte, je vous offre à aller faire la bataille davant l'un de vos juges nommez en vos dittes lettres à jour compétent, par ainsin que me devez faire avoir bon, seur et loyal sauf conduit ainssin que en tel cas appartient pour cent personnes de ma compaignie et autant de chevaulx avec toutes autres choses à nous nécessaires, ainssin que pareillement vous feray avoir sy vous voulez venir davant l'un de mes juges. Et ou cas que les choses dessusdictes ne vouldriez accorder, vous devriez cognoistre que pour faire la bataille aller à néant me auriez à venir ès dittes deux places, pour ce que bien avez la cognoissance que je n'auroye povoir de y faire venir nul des deux dessusdiz juges. En ce que vous touchiez que autres lettres n'avez receues de par moy que les premières et celles que Cestre vous a portées, saichez que Missire Richart Aston, lieutenant du cappitaine de Calais, m'a certiffié, par son scellé et par bouche, de vous avoir envoyé la lettre dont vous envoyé la copie passé a longtemps. Honnouré Seigneur, ou cas que de vous n'auroye certiffiance de vouloir les choses dessusdittes, ou le desdist, le xxiiij[e] jour de fevrier prochain venant, je me tiens

et tendray pour quitte de toutes voz escriptures, car je ne me veul abuser en escriptures de choses qui ne se doient faire, mais querre mon honneur la ou bon me semblera. Et pour ce que je veil, au plésir de Dieu, accomplir ce que dessus est escript et dit, j'ay ces lettres présantes fait seeller du scel de mes armes et signés de ma main. Escriptes à mon chatel de Brex, le dessusdit xxiiij jour de fevrier (1) l'an de grace mil cccc et viii.

A Honnouré Seigneur le Seneschal de Hynnault.

Honnouré Seigneur. Je Jehan de Cornuaille, chevalier, vous faiz savoir que le darrain jour de janvier, ay receues unes lettres venantes de par vous, par Cestre le hérault, portant date du xxiiij^e jour du mois dessusdit, lesquelles font mancion de pluseurs choses qui seroient moult longues à raconter, et entre lesquelles me faictes savoir que si tant loing ne vouldraye, aller comme aux lieux ou est vostre tres excellent Seigneur le Roy de France ou vostre tres redoupté Seigneur que dictes estre duc de Guyenne son filz pardavant eulx pour mon emprinse acomplir, pour mon aise ferez vostre puissance à vostre très redoubté Seigneur le duc de Bourgoingne qu'il nous soit juge pour nous tenir la place en l'un des diz lieux en mes autres lettres nommez, c'est assavoir entre Calais et Gravelingnes ou entre Calais et Bouloigne. Et me escripvez que en cas que vous ne pouriez livrer nul de voz dessusdiz Seigneurs pour juge, vous me offrez à venir faire la bataille davant un de mes juges nommes en mes dittes lettres à jour compétent. Si veillés, honnouré Seigneur, sur ce savoir vostre offre estre telle comme il vous a pleu, car je suys certain un moindre gentil homme que vous trouveroit bien la pareille grace en l'un des nobles princes dessus nommez en vos dictes lettres de luy estre juge en tel cas et luy tenir la

(1) Lisez *de janvier*.

place. Et pour ce, par icelle offre, tirez à estre du tout à vostre avantaige du juge, lequel semble à moult de gens que nul gentilhomme qui est porteur d'aucune entreprinse comme vous estes ne devroit ce faire, veu et considéré que voz premières lettres de vostre emprinse adreczans à moy desirans que d'icelle vostre entreprinse vous deusse delivrer comme plus à plain pour apparoir par vos premières lettres, et aussi considéré que vostre emprinse vient tout de vous et non pas de moy, sinon en vous faisant responce et comme chevalerie le requiert. Mais comme autreffois, honnouré Seigneur, vous ay rescript, je seray prest, au plaisir de Dieu, de vous accomplir vostre emprinse par manière que mes autres lettres font mencion. Et si à ce ne vous voulez acorder, pour ce que vous avez offert à juge le duc de Bourgongne, comme Dieu ne veuille que ung si simple gentilhomme que je suis deusse reffuser à avoir pour juge ung si tres noble et puissant prince comme il est, je vous accorde en luy acceptant pour juge, à estre pardavant luy un jour competent en un des lieux dessusdis, sy je n'ay essoynne, pour vous acomplir vostre dicte emprinse, mon corps seul contre le vostre, par ainssin que vous me faciez avoir bon et seur sauf conduit, ainsin que en tel cas appartient, pour cent cinquante personnes de ma compaignie de quelque estat ou condicion que nous seions et autant de chevaulx avec toutes autres choses à nous nécessaires. Et si à ce ne voulez accorder, pour mieulx faire apparoir à tous que en moy ne faille que vostre emprinse ne soit acomplie, et pour ce n'est plus mon intencion de cy en avant plus m'abuser en escriptures, je vous offre, si je n'ay essoynne, au plésir de Dieu, de nostre Damme et de Monseigneur Saint George, à aller par delà pour me mectre en mon devoir touchant vostre emprinse pour acomplir, par la manière dessusdicte, pardevers le dit puissant prince le duc de Bourgongne, par ainssin qu'il vouldra tant faire pour vous comme de nous tenir la place dedans la ville de Saint Omer, veu que c'est une des notables villes sur la frontière, et là où plus se reparent les gentilz hommes; me faisant avoir sauf conduit du Roy et du dessusdit noble prince le Duc, par la manière dessusditte, avec jour compé-

tant comme à bataille d'oultrance appartient, au plésir de Dieu je m'y rendray dedans x l jours au dessusdit lieu après que je serai acertené de la journée, et avec ce auray sauf conduit tel que en ycelluy cas appartient. Et ce que vous touchez que Missire Richart Aston, lieutenant du cappitaine de Calais, vous a certiffié par son scellé et par bouche de me avoir envoyé, passé à longtemps, la lettre dont vous m'avez envoyé la coppie, je tiens assez Missire Richart suffisant pour vous respondre à ce et à toutes autres choses que vous lui voulez mettre sus. Et quant est à moy, je vous certiffie que je n'ay eues ne nulles receues, sy non ycelles comme autreffois vous ay certiffié par mon scellé. Honnouré Seigneur, ou cas que de vous n'auroye certiffiance de vouloir les choses dessusdittes dedans le x v^e jour de mars prouchain venant, je me tiens et tendray quite de toutes vos escriptures, comme celluy qui ne pance plus perdre paine de tant escripre papier et parchemin pour vostre dicte emprinse. J'ay fait ces présentes sceller du scel de mes armes, et escriptes à Londres le i x^e jour de fevrier l'an de grace mil cccc et viii.

Honnouré Seigneur, je le Séneschal de Hynnault, vous faiz savoir que le i x^e jour de ce présent moys, par Cestre le hérault, j'aye receus unes lettres veneues de par vous le i x^e jour de fevrier portant le date d'icelluy moys de fevrier darrain passé, lesquelles contiennent pluseurs choses qui seroient moult longues à raconter; entre lesquelles me montrez que de la bataille qui se doit faire entre vous et moy suys promoteur et que je doy estre requerant, disant que les escriptures que vous m'avez envoiés sont en me faisant responce pour acomplir mon emprinse, et que par ce vous semble graut merveille que vous ay nommé les juges cieulx que offert vous ay. Il vous semble que je tire du tout à mon avantaige de juge, et que il pourroit sembler à moult de gens que ce ne devroye faire, attendu que ce que vous en faictes, comme vous dictes, est en voullent acomplir mon emprinse; et oultre offrez de ve-

nir faire la dicte bataille pardavant mon très redoubté Seigneur Monseigneur le duc de Bourgoigne parmy ce que je vous envoye bon et loyal saufconduit par la manière contenue en vos dittes lettres. Honnouré Seigneur, veillez savoir sur ce que en tant que vous touchez que cette bataille doye faire en acomplissant mon emprinse, si ainsin vous est advis, vous avez mal regardé mes premières lettres que je vous envoyay et aussi celles que je vous envoyay par Cestre le hérault, portant date du xiiie jour de décembre darrainement passé, car ma ditte première lettre ne fasoit ne ne fait nulle mancion de combattre corps à corps ; mais par ycelle vous offraye de combatre quatre contre quatre enmy la marche de Bouloigne et Calais pardavant deux juges l'un de vostre costé et l'autre du mien ; par laquelle offre peult apparoir que ne tiraye en rien avoir avantaige de juge. De laquelle chose que je vous offraye n'en avez rien voulu entendre, mais m'avez escript et promis de combatre corps à corps ; et moy, comme non tenu de vous respondre par toutes escriptures paravant faictes par entre vous et moy, mais seullement pour vous faire plaisir, comme la dicte lettre que le dit Cestre vous porta fait mencion plus à plain, vous ay octroyé de faire la dicte bataille corps à corps pardavant deux juges, l'un de vostre costé l'autre du mien, pareillement que offert vous avoye de faire quatre pour quatre, lesqueulx deux juges avez refusés, mais vous avez accepté mon dit tres redoubté Seigneur Monseigneur le duc de Bourgoigne. Ceste bataille n'est point pour acomplir mon emprinse, mais c'est pour acomplir la vostre ; et pour ceste cause ay supplié très humblement mon dit trèsredoubté Seigneur Monseigneur le duc de Bourgongne que de sa benigne grace luy pleust estre nostre juge et nous tenir la place à vous et à moy ; lequel m'a accordé en la ville de Lille en Flandres à y estre par davant le premier jour du mois de juing prouchain venant. Si le vous signifie en vous envoyant le dit saufconduit que demandiez avoir par vostre darraine lettre. Et, au plésir de Dieu, de Nostre Dame et de Monseigneur Saint George, seray au dit lieu et à la dicte journée, sy je n'ay loyal essoyn-

ne, prest et appareillé pour faire la dicte bataille qui est accordée par entre vous et moy (1).

Ou nom de Dieu et de Nostre Damme, et de Monseigneur Saint George. Je le Seneschal de Hynnault faiz savoir que j'ay emprins à porter à mon senestre bras une divise en laquelle a escript : *Pour ce que ne viel*, et la porteray sept ans, sy dedans le terme ne treuve ung gentil homme de nom et d'armes sans reprouche qui m'en vaulle delivrer. Et c'est assavoir que celuy qui delivrer m'en vouldra m'aura en convent par son scellé de me fournir telles armes que je luy vouldray deviser honnourables; et seray tenu de luy quérir juge les trois moys après qu'il m'aura affermé de me délivrer Et ou cas que trouver ne le pouroye au dit terme de trois moys, il aura à quérir juge les trois moys ensuivant ma responce eue: et je seray tenu adonc de aller davant son juge, par àinssin qu'il me fasse avoir bon et loyal sauf conduit comme en tel cas appartendra. Et pareillement lui feray s'il vient davant mon juge. Et ay emprins la dicte divise par telle condicion que je la puis donner à tant de chevaliers et escuyers gentilz hommes de père et de mère, nez en loyal mariage, comme il me plaira, quant par eulx en seray requis. Et l'auront à porter dès le date de ceste lettre en sept ans sy pareillement ne treuvent qui les veille delivrer, par la maniere cydessus devisée, de telles armes que deviser vouldront. Et le gentilhomme qui entrera en ma dicte devise ne aura en convent par sa foy que dedans le xve jour après la portera entour son bras; et dedans les deulx

(1) Les annales du Hainaut, de Vinchant, nous apprennent que le combat entre Jean de Werchin et Jean de Cornouailles devait avoir lieu à Paris en 1409, en présence du roi Charles VI, mais que ce prince, à la prière de l'archevêque de Reims, défendit aux champions d'en venir aux mains. Ce dénoûment valait bien la peine de tant grossoyer, et, n'étaient les prouesses qui suivent, on pourrait croire que le Sénéchal avait pris naissance sur les rives de la garonne. Ces détils, au reste, peignent admirablement les mœurs des tems de la chevalerie.

moys ensuivant yra à Nostre Dame de Hal et là fera dire sept messes en l'onneur de elle; et mectra là ses armes et son hachemont après cieulx qui premiers seront entrez en la dicte devise. Et quant aucuns des compaignons portans la dicte devise aura journée assignée pour parfournir son emprinse, tous ses compaignons qui seront à cent lieues près où les armes se devront faire, qui signifiés seront de luy, le devront aller acompaignier à sa journée pareil vestuz à sa devise, à leurs despens, s'ilz n'ont loyal esoynne. Et celuy qui délivré sera se partira dedans ung moys après, et s'en ira à Nostre Dame de Hal et mettra sa devise devant ses armes et fera dire en la dicte eglyse pour chascun des compaignons qui au dit jour porteront et aura porté la dicte devise troys messes de Nostre Dame. Et s'il y a nul des compaignons qui soit en lieu où il oye dures parolles qui soient deshonnourables pour aucun de ses compaignons, il est tenu de luy faire savoir et luy mander ou dire qui la parole auroit dicte. Et si aucun des compaignons en povoit un prendre sans qu'il porte la devise ainsy que tenu y est, s'il n'y a loyal essoynne jugé par deux des compaignons, il poyra une couronne d'or de la monnoye de France, et celuy qui l'aura prins sera tenu d'en faire dire messes de Nostre Dame ou donner pour Dieu, lequel que mieulx il luy plaira. Et au bout des sept ans, cieulx qui n'auront point trouvé leurs delivrance, yront porter leur devise avec les autres en la dicte églyse, et chacun les mettra devant ses armes, et fera dire autant de messes que dessus est dit pour chacun de ses compaignons. Et s'il en y a aucun qui mieulx ayme adônc à porter sa devise tant qu'il en soit delivré par armes, faire le poura. Et ne nous peult mes compaignons ne moy delivrer home qui soit du royaume de France par de la Conte de Hynnault (1), se ce n'estoit par leur requeste. Et pour ce que chacun saiche que j'ay volenté d'entretenir la dicte devise, j'ay ceste présante lettre scellée de mes armes et signée de ma main; laquelle fut faicte et escripte le jour de Pasques l'an mil cccc et quatre.

---

(1) *Sic.*

Ensuivent les armes que mon Seigneur le Seneschal de Hynnault a faictes en son voyage de Saint Jacques en Galice. Le darrain jour de septembre fist armes à Bordeaux davant le duc d'Iol, contre missire Jehan Souche, angloys; c'est assavoir une cource de lance et xxx coups d'espée à cheval sans reprinse. Et rompit, le dit Seneschal de Hynnault, sa lance de la première cource sur le hault bort du gardebraz. Et achevèrent les dictes armes de cheval, au grant honneur de mon seigneur le dessusdit Séneschal. Item à pié xx pous d'espée, xx coups de haiche et xx coups de dague, à chascun baston deux reprinses. Et fut blessé le dit angloys de un pou d'espée, et le porta le dit Seneschal de l'onziesme pou par terre, dont les armes furent acomplies.

Item le troisiesme jour d'octoubre fist armes au petit Bordeaux, davant mon seigneur de Duras, contre Pierrequin Lambert, angloys, d'une cource de lance à cheval et xxvi coups d'espée. Et de la cource de lance ataingnit le dit Sèneschal l'angloys en la charnyère de son armet et l'estourdit tant que en celuy jour ne peult achever ses armes. Mais au second jour ainprès achevèrent les armes a cheval très fièrement. Item firent armes a pié de ix pous de lance à trois reprinses en xxv coups de haiche sans reprinse. Et fist perdre le dessusdit Séneschal à l'angloys sa haiche de toutes les deux mains, dont les armes furent acomplies.

Item fist armes à Dast, pardavant missire Mathieu de Gournay, contre le Viconte d'Orse, une cource de lance et xx coups d'espée à cheval sans reprinse, dont touz deux ronpirent leurs lances, et mirent les mains aux espées; et acheverent leurs numbres très fièrement.

Item fist armes davant l'Infant de Castelle contre Alvarre d'Avile, une cource de lance et xx coups d'espee. Des lances ne s'entrataingnirent point, et le dit Seneschal blessa le dit Alvarre sur l'aisselle d'un estoc d'espée, tant qu'il en fut en grant dangier et n'en peult achever ses armes à pié qui apres

s'ensieuvent. Item a pié xx pous d'espee à deux reprinses et xx coups de haiche sans retraicte.

Item fist armes davant le roy de Castelle contre Rodis de Mendosse le plus redoubté homme d'Espaigne, une cource de lance en xx coups d'espée à cheval. Et donna le dit Seneschal au dit Rodis de Mendosse au grant garde bras; et le dit Rodis donna au Seneschal ou hault de la piece, et tous deux ronpirent leurs lances et acheverent bien et fierement leurs numbres de coups d'espée. Item à pié xxx pous d'espée à cinq reprinses, et xxx coups de haiche à cinq reprinses. Item six giez de lance à six reprinses et ix pous de lance à trois reprinses. Dont les armes à pié furent acomplies en trois jours : le premier jour l'espée, le segond la haiche, le tiers la lance. Dont le dit Seneschal, le premier jour, n'eut pas l'avantaige, car le dessusdit de Mendosce le fist reculer bien trois pas en errière. Et le lendemain, de la haiche, le dit Séneschal recouvra son honneur, car il fist donner au dit de Mendosse du genueil et de la main en terre et luy fist perdre de ce coup sa haiche de toutes les deux mains, dont les armes furent pour celuy jour acomplies. Item le troisiesme jour acomplirent les giez et pous de lance qui ne durerent pas longuement. Du premier giet le dit de Mendosse donna au dit Seneschal en sa paveissine et la fossa plus de demie brasce oultre. Au tiers coup le dit Séneschal le ataingnit en une des lamettes du genueil de son cuissot, et la fausa, et luy mist bien trois doiz au dessus du genueil en coup mortel dont incontinent la jambe luy faillit; et le failgiet (1) emporter à son logis; et le roy d'Espaigne le voua à Nostre Dame de Gadeloup son pesant d'argent; et aussi le dessusdit Seneschal le voua à la dessusdicte Nostre Dame son pesant de cire. A la quatriesme nuyt ampres le dit de Mendosse eut en avision que l'ymage de Nostre Dame s'apparessoit à luy. Et luy sembloit qu'elle luy apportoit une ampolette de basme, de laquelle ampolette luy enodgnioit sa playe; et sur cela le dit de Mendosse s'esveilla et ne vit ame en sa chambre

(1) *Sic.* Le fallut.

que un frere prescheur qui l'avoit confessé et mis en estat de recepvoir la mort ainsin que un bon crestien doibt faire. Et appella le dit frere et luy raconta son avision ; en quoy il prist courage de vivre, et fist appeller ses serviteurs qui en la prochaine chambre estoient et à touz leur raconta son avision. Et le cyurgyen qui le pansoit estant avec les diz serviteurs regarda sur la table là où estoient ses oingnemens, entre lesquelx il vit une ampolette pareille de celle que le dit de Mendosse devisoit, dont le dit cyurgien fut moult esbahy et demanda à un chascun s'il savoit que là l'avoit mise. Et le dit de Mendosse demenda que c'estoit ; et luy montra l'en la dicte ampolette, laquelle luy sembla que ce fut celle propre qu'il avoit veu en son avision, dont en fus tant resconforté que merveillé. En rendant graces à Dieu et à Nostre Dame de Gadeloup fist oindre le lieu blessé qui desjà le membre estoit perscrit, et incontinent luy cessa sa douleur, et fut guéri le ixe jour après. Dont ne fault pas demander si la joye du Roy fut grande ; lequel ala incontinent le visiter et avec luy mena mon seigneur dessusdit Séneschal ; auxquelx le dit de Mendosse leur raconta le miracle dont desjà en savoient bien la nouvelle. Le xve jour après partirent le dit de Mendosse et le dit Seneschal pour aller remercier tres humblement Nostre Dame en son église de Gadeloup. Et cela fait prindrent congié l'un de l'autre en grant amitié, et se départirent, l'un pour retourner à son maistre roy de Castelle, l'autre pour acomplir son pelerinage à Saint Jaques en Galice. Mon seigneur dessusdit Séneschal trouva là le frère de l'evesque du dit lieu, lequel avoit assemblé une tres honeste compaignie de dames et damoiselles. Et là estoit la dame du dit chevalier qui desja avoient fait faire l'eschasfaux et lices là où les armes devoient estre. Et rescript la dame du dit chevalier unes lettres au dit Seneschal dont la teneur s'ensuist.

« Monseigneur le grant Séneschal de Hynnault, je me recommande à vostre bonne grace ; mais c'est le tres plus fort que je puis pour ce que je voy et cognois vostre tres honnourable volenté, vous pry que me ottroiés une requeste. C'est que il

vous plaise combattre ung chevalier de ceste marche né en loyal mariage et sans nul villain reprouche jucques à oultrance tant qu'il requière l'ayde des dames. Et serez armez de harnoys tel que nobles hommes ont accoustumé à combattre en camp clos. Et les bastons seront tieulx : lance pour geter, haiche pour combattre, et dague pour faire dire le mout sans nul sort ne mal engin. Et si aucunement vous esbahissiez de mes lettres pour ce que l'on trouve peu de dames et damoiselles qui rescripvent lettres d'armes, ce me fait faire le dessus dit chevalier pensant que vous ferez plus pour mes lettres que pour les siennes. Et pareillement vous en requerent une compaignie de dames et de damoiselles qui sommes icy assemblées, délibérées de vous faire bonne chère. Et sy c'estoit vostre plaisir d'aceter pour juge monseigneur le Comte de Bennevent qui cy est, qui est homme en ce cognoissant, en cas pareil l'aceteroit le dessusdit chevalier ; ou si mieulx voulez le Seigneur de Almanne que le roy de Castelle vous a baillé pour vous conduyre en ceste marche, le dit chevalier est content de ce que il vous plaira. Et affin que vous ayez plus ferme créance en mes lettres, j'ay prié Monseigneur de Bennevent de y mettre le scel de ses armes, lequel de sa grace le m'a octroyé. Monsieur le Seneschal je prie à Dieu qu'il vous daint estre entretenu de vostre dame ainsin que vous le deservez. Et ovec ce les grans biens et honneurs...... » (1)

« Ma damoiselle, je me recommande à vostre bonne grace, mais c'est le tres plus fort que je puis, et vous remercie des belles et gracieuses lettres qu'il vous a pleu me rescripre, dont je vous octrie de tres bon cuer tout le contenu d'icelles. Et vous asseure, ma damoiselle, que je me tiens tant fort obligié à vous que vous ne le pouriez croire de quoy vostre plaisir est de me vouloir voir faire armes devant vous. Ma damoiselle, je vous requiers qu'il vous plaise me recommander à la bonne grace de Monsieur de Bennevent, lequel je accepte mon juge,

(1) Il manque ici un feuillet.

et vous en sa compaignie. Et s'il vous plaisoit me recommander aux dames et damoiselles qui au lieu de Saint Jacques sont assemblées, je seroys de plus en plus vostre obligié. Et pour donner fin à ma lettre, ma damoiselle, je vous dy à Dieu auquel je pri qu'il vous daint de vos souhaiz le tresplus desiré.

« Le tant vostre que plus ne
pouroit. » Le Seneschal de Hynnault.

Le lendemain après les lettres rescriptes arriva Monsieur le Seneschal de Hynnault au dit lieu de Saint Jacques ; et ala au devant de luy le conte de Bennevent, dames et damoiselles, à bien deux lieues de là, et le menèrent à son logis qui estoit tres bien tapiscé et abillé de toutes choses nécessaires. Le lendemain le seigneur Conte et les dames luy donnerent un tres beau banquet, et ne fault pas demander s'il fut bien festoyé. Le jour des armes entreprinses vindrent tous deux entrer aux lices, et se midrent en leurs pavillons. Toutes cyrémonies et le cri fait de « *laissez-les aller,* » saillirent de leurs pavillons fièrement comme deux tygres, marchèrent l'un contre l'autre et s'entredonnèrent du gect des lances dedens les pavaisines, et d'une part et d'autre furent faucées. Ils vindrent au combat des haiches et tres fierement se combatoient. Et d'une faulce desmarche que Monsieur le Seneschal fist avecques un tour de haiche qu'il luy donna sur la charnière du bacinet, il le porta par terre tout estonné. Et Monsieur le Seneschal vint devant le hourt des juges leur demander s'il leurs suffisoit. Et de lors le conte de Benvent ne sonna mot. Et le dit Seneschal retourna et trova son adversaire sur un genoil qui se vouloit relever ; et luy donna d'un estoc de la haiche tant qu'il le fist tourner un tour et demy. Et aleure les juges gettèrent le baston et furent prins et amenez devant le hourt, et fut ajugié le pris à Monsieur le Séneschal, lequel les remercia de la bonne justice qu'ilz luy avoient fait, et s'en ala désarmer à son logis. Et iceluy soir les dames luy donnèrent un banquet là où il fut tresbien festoié. Et là print congié de toute la compaignie ; et luy donna la damoiselle qui rescript luy

avoit un dyamant pour donner à sa dame, qui estoit prisé mille escuz. Le landemain au matin luy furent apportées unes lettres d'une dame veufve de Portigal, dont la teneur s'ensuit.

« Moult prisé et honnoré Seigneur Monsieur le Senescal de Hynnault, je me recommande treshumblement à vostre bonne grace, car mestier ay qu'elle s'estende sur moy. Je suis la plus desollée et la plus persécutée dame qui vive, se par vous ne suys secourée. Monseigneur, je vous veul raconter partie de mon deul. Mon cas est tel que il y a environ un an et demy Monsr. mon mary ala de vie a trespas, et me avoit laissée en son testament heritière de tout le sien durant ma vie. Un sien nepveu qui estoit tres fort en la grace du Seigneur Roy de Portigal m'a occupé tiranniquement tout quanque j'ay ou monde vaillant, et suys en une povre place retraicte comme une famme fortclose de toute joye de ce monde. Or n'aye trouvé amy ne parent qui ait ousé porter mon cas en mon bon et juste droit contre luy, pource que c'est un des plus puissans et des plus redoubtez qui soient en ce royaume. Et pour ce, Monseigneur, ie vous requiers et supplie qu'il vous plaise, en l'onneur de gentillesse et pour l'amour de la belle dame à quy vous estes servant, et auxi que tout chevalier sans reprouche comme vous estes doit secourir toutes dames et damoiselles en veufvaige, et pour ce Monseigneur, je vous suplie qu'il vous plaise de vostre grace de vous transporter jusques en ceste marche pour estre mon champion à l'encontre de ce faulx et mauvais tirant. Et suys seure avec le bon droit que j'ay que Dieu vous donnera victoire à l'encontre de luy, et vostre honneur doublera en ce faisant. Monseigneur, je vous envoye cest ancien gentil homme qui vous racontera mon piteux cas mieulx que escripre ne saroye. En vous disant à Dieu auquel je pri qu'il vous daint vostre plus desiré souhait et bonne volenté de me venir secourir. »

« Ma dame, je me recommande bien fort à vous, et vous re-

mercie des belles lettres qu'il vous a pleu de me rescripre. J'ay oy par vos lettres vostre piteux cas, et vous asseure, Madame, que de corps et de biens je vous secourré et vous bailleray à choisir de ma personne ou de meilleur de moy, ainsin que plus à plain vous dira le gentil homme par qui vous m'avez envoyé vos lettres, qui m'a raconté le grant tort qu'on vous a fait, là où je mettray remede o l'ayde de Dieu et de vostre bon droit. Et dedens briefs termes seray devers vous. Et à Dieu, Madame, auquel je pri qu'il vous daint joye sans jamais avoir deul. »

A l'eure que les lettres furent apportées à Monseigneur le Séneschal de Hynnault de la part de la dame veufve de Portigal, il appella Carmelech et luy montra le contenu d'ycelles. Lequel se jecta incontinent a genoil, luy priant qu'il luy donnast la bataille pour la dame, de laquelle chose Monseigneur le Séneschal le reffusa, luy disant que oncques jour de sa vie ne luy estoit venu chose si honnourable entre mains. Et le dit Carmelech luy remontra : — « Mon Seigneur, ne vous doibt il pas bien souffire des belles armes que vous avez achevées à vostre grant honneur en ce voyage? Mais semble que veillés englotir tout l'onneur du monde. Vous souvienne des promesses que me feistes au partement de me donner lieu et espace de acroistre mon honneur, laquelle chose vous n'avez pas fait. » Et lui dist qu'il l'accuseroit de sa foy et que jamais ne pas ne heure ne l'accompagneroit, luy remonstrant qu'il avoit laissé son maistre Monseigneur d'Orliens pour le venir acompagnier, esperant de avancier son honneur en l'exercice d'armes. Mon Seigneur le Seneschal voyant cela, luy octroya la bataille à grant regret, et se partit du dit lieu de Saint Jacques. Et firent tant par leurs journées qu'ils arrivèrent en la court du Seigneur Roy de Portigal. Le jour devant qu'ilz arrivassent, envoièrent le roy d'armes de Champaigne requerir au Roy jour et heure de povoir parler avec luy. Et raconta l'ochoison de leurs venue. Le Seigneur Roy fist responce au roy d'armes qu'ilz venissent quant il leurs plairoit. Allèrent devers le roy luy requérir justice du tort fait à la dame veufve,

et qu'ilz estoient là pour respondre de leurs corps pour soustenir la juste et loyalle guerelle de la dame, ainssin que tous nobles hommes doyvent faire. Le landemain qu'ilz furent arrivez, le Roy de Portigal se tira à part avecques son conseil, et fut avisé par le conseil que l'on ne povoit reffuser justice. Messire Petre d'Ouaze, qui estoit le chevalier qui tenoit le tort à la dame, supplia au Roy et à tout le conseil qu'il luy pleust luy donner congié de respondre, et le congié luy fut octroié. Et incontinent l'on fist venir Monseigneur le Séneschal de Hynnault et Carmelech, et eulz arrivez en la présence du Roy et de son conseil, se mist à genoiz Messire Piètre, et dist : — « Mon souverain et naturel et droicturier Seigneur, voiez cy en vostre présance Monsieur le Séneschal de Hynnault et Carmelech, qui portent le fait, contre droit et raison, de la famme de feu Monsieur mon oncle, lequel me laissa son héritier par son bon et loyal testament. Et s'ilz veullent maintenir le contraire, veoiez là mon gan destre pour gaige à l'encontre duquel qu'ilz vouldront d'eulz deux, ou de tous deux, l'un après l'autre d'un jour d'espace ; car j'ay espérance que Dieu me gardera mon bon droit. » Et ces parolles achevées, Monseigneur le Séneschal reprint le langaige en disant : — « Mon tres redoubté Seigneur Roy, vous plaise savoir que Carmelech, qui cy est, m'a prié et requis que je luy donnasse l'onneur de ceste bataille, de quoy je suys plus courroucié que de chose qui m'avenist jamais. Je vous supplie tant et si humblement comme je puis qu'il vous plaise luy donner congié de lever le gaige, et luy donner jour et heure de achever la bataille ; et je me offre, s'il y a aucun chevalier ou escuier qui veille maintenir que la dame veufve n'ait bonne et juste querelle, je luy prouveray de mon corps au jour et heure qu'il vous plaira le masnier. » Le Seigneur Roy luy dist : — « Monsieur le Séneschal, il souffist bien de deux champions pour ceste querelle. Et je donne congié à Carmelech de lever le gaige jecté, et leurs assigne journée de annuyt en quatorze jours, à entrer à l'eure de mydy dedans les lices. » Le Seigneur roy de Portigal se leva incontinant de son conseil, mena en sa chambre Monseigneur le Séneschal et la luy fist tres bonne chere. Le quart jour après allèrent se esbatre avecques

les dames mon Seigneur le Seneschal et Carmelech. Et là firent venir un homme, le plus puissant de tout Portigal, et fut requis de la part des dames qu'il vousist luter avec luy. Carmelech respondit aux dames que ce n'estoit pas chose licite de luter, veu les armes qu'il avoit à faire. Mais nonobstant cela je acompliray vostre commandement. Monseigneur le Séneschal se effortza de l'angarder de luter, mais il ne peult. Et s'entrevindrent prendre au colectz qui guerres ne leurs durèrent aux mains; de lors fallut reprendre pourpoins neufs. Et à la segonde prinse que Carmelech fist, luy ronpist une espaulle, et fut plus d'un quart d'heure sans parler. Il ne fault pas demander sy la loange fut donnée grande à Carmelech du grant effort de puissance qu'il avoit fait. La dame veufve fut très joyeuse d'avoir un tel champion. Le roy de Portîgal, quant il vit la grant puissance de Carmelech, cuida appoincter les deux champions qui oncques ne vousirent y entendre d'une part ne d'autre. Le jour des armes vint, et furent tous deux armez à l'entrée du champ, et là furent receuz les sermens acoustumez des deux; et toutes cyrémonies d'une part et d'autre, fut crié : « *laissez les aller.* » Ilz partirent de leurs pavillons fièrement comme deux leons, et vindrent à faire le gyet de leurs lances. Et donna Missire Pietre à Carmelech en l'ampature de son bacinet et le fist reculler un pas en errière et luy faulsa la dicte empature jusques au sang. Carmelech donna en sa pavaisine plus d'un pié et demy oultre, et demoura (messire Pietre) tout estonné, de quoy il perdit sa haiche. Et Carmelech cria : « Pren ta haiche et fay ce que tu dois faire » de quoy Carmelech acquist un grant los. Ils vindrent combatre des haiches bien et fièrement; et Carmelech blessa Pietre, et reculla (Pietre) plus de cinq pas en erriere, et le porta (Carmelech) par terre et le fist desdire davant le Roy et toute la compaignie que faucement èt maveisement avoit occuppé le bien de la dame veufve. Il ne fault pas demander si la dame veufve, qui estoit en son eschaffault, fut bien aise. Carmelech la fist descendre de son eschaffault, la print par la main et l'amena devant le hourt du Roy. Et se midrent à genoix et mercièrent le Roy de sa bonne justice. Et le dit Carmelech s'en alla et ne vousist oncques que l'on ou-

vrist les lices, mais saillit piés joincts par dessus, et s'en alla se désarmer à son logis; et le landemain porta une emprinse pour faire armes pour l'amour de sa dame, et ne trouva homme qui se avanczast d'y toucher. Et fut mise la dame veufve en son heritage et récompancée de touz les meubles qui luy avoient esté ostez, et restorée de son honneur comme devant. Et offrit la dicte dame à Carmelech luy donner la moytié de tout son vaillant; et oultre plus luy offrit, si c'estoit son plaisir, de la prandre à famme, que elle le serviroit tous les temps de sa vie, non pas comme famme, mais comme esclave. Et le Seigueur Roy de Portigal luy offrit vint mille doubles et mille livres de rante à luy et aux siens, et luy donroit office en sa maison, et luy tendroit aussi bons termes comme à son propre frere. De quoy Carmelech remercia tres humblement le Seigneur Roy, disant qu'il avoit maistre que pour nul autre n'abandonneroit, et qu'il n'estoit point de la nature du corbeau, qu'il n'estoit délibéré de demorer pour quelque bonne cuyrée qu'il sceust trouver. — « Seigneur, je me offre, s'il vous sourvient guerre ué nulle autré affaire, de vous venir servir et de faire pour vous comme vostre esclave; car je vous suys plus obligié, veu les grans biens et honneurs qu'il vous plaist de me offrir, que à homme qui vive. » Il ne fault pas demander commant mon Seigneur le Séneschal et Carmelech furent festoyez des dames et des seigneurs, et des grans présens qui leurs furent faiz. Et s'en partirent à grant deul d'une part et d'autre. Et tant firent par leurs journées, qu'ilz s'en revindrent en France, sans trover arme qui touchast à leurs emprinses, là où ilz furent receuz à la court du Roy à grant joye et à leurs grans honneurs.



UNE FÊTE RELIGIEUSE A DOUAI

AU XVII[e] SIÈCLE.

Translation des Reliques de S. Prosper.

« Vous me mandez des choses admirables de vos cérémo-
» nies de la Fête-Dieu : elles sont tellement profanes, que
» je ne comprends pas comme votre Saint Archevêque (le
» cardinal Grimaldy) les veut souffrir ; il est vrai qu'il est
» Italien, et que cette mode vient des pays du midi. »

(*Lettre de Mme.* DE SÉVIGNÉ, *du 12 juin 1671, à Mme. de Grignan, sa fille, à Aix.*)

On a dit avec juste raison que la littérature avait été de tout tems l'expression de la société ; mais ce qui a, plus justement encore, reflété les mœurs, les allures et le génie des peuple, ce sont les fêtes et représentations publiques. On doit y comprendre les exécutions dramatiques, créées d'abord au profit de la religion, étendues ensuite à tous les sujets profanes, mais restant toujours de fidèles miroirs de la pensée de chaque siècle, soit qu'elles parussent sur les théâtres des capitales, soit qu'elles ne s'élevassent que sur les échafauds et les estrades improvisés des carrefours des villes de province. Dans ces grandes et si diverses solennités, les populations se montraient à nu et sur la place publique ; la passion qui les animait ne leur laissait plus ni voile ni dissimulation, et l'observateur pouvait prendre la nature sur le fait et saisir les traits

caractéristiques de l'homme libre dans ses ébats. La noble Allemagne avait ses délassemens guerriers et chevaleresques, la riche Venise ses divertissemens plus que profanes, la France riante ses fêtes galantes, la catholique Espagne ses processions religieuses, et la Flandre, qui tenait de ces deux dernières contrées par le voisinage et la conquête, alternait dans les deux genres que son amour désordonné des fêtes lui permettait de faire marcher ensemble avec un égal succès. Dans ces divers pays, le caractère du peuple, son histoire, sa manière d'être impressionné, se révélaient pendant ces momens de vie tout en dehors où la vérité naïve surgissait de l'énivrement populaire.

Nous autres, qui faisons partie de la génération du XIXe siècle, nous ne pouvons avoir aucune idée de la magnificence et de la pompe des cérémonies religieuses en Flandre dans les tems passés et particulièrement sous la domination espagnole. On a souvent dit que si on voulait convertir quelqu'un à la religion catholique, il fallait lui montrer la Fête-Dieu telle qu'elle était célébrée à Paris avant la Révolution française. Eh bien! cette célébration si éblouissante de la plus belle cérémonie du culte catholique, exécutée dans la capitale du Roi très-chrétien, était loin d'égaler les fêtes religieuses de la Flandre au XVIIe siècle. Les processions communales instituées pour quelque délivrance, les entrées triomphantes de reliques de saints et de martyrs, les jubilés, les translations, les dédicaces d'églises, les bénédictions de prélats, étaient devenus, dans ces pays riches et dévots, des solennités qui présentaient des pompes mirifiques et à nulle autre pareilles.

Les Flamands, comme les peuples du midi, ont toujours fait un grand cas des fêtes et des représentations publiques; et si la Réforme de Calvin et de Luther, de même qu'en Italie et en Espagne, n'a jamais pu jeter de profondes racines dans leur pays, c'est que sa simplicité puritaine était pour ainsi dire incompatible avec l'esprit d'un peuple ami des arts et des décorations d'églises, et partisan des pompes et des cérémonies extérieures de la catholicité. C'était là une partie de sa foi que la grande fortune du clergé des Pays Bas lui permit

d'entretenir et d'étendre, en saisissant toutes les occasions de flatter ce goût inné dans la bonne Flandre. Nos ancêtres l'avaient d'abord puisé dans la magnificence des anciens ducs de Bourgogne, princes dont le luxe était en rapport avec la richesse des provinces des Pays-Bas, et dans les habitudes et les mœurs espagnoles que Charles-Quint et ses successeurs eurent peu de peine à faire adopter à des peuples déjà naturellement enclins aux représentations publiques de toute nature.

Aujourd'hui, nous restons stupéfiés à la lecture et au récit des éclatantes et riches processions qui eurent lieu à Bruxelles à l'occasion du S. Sacrement de miracle opéré en 1470 (1); à Valenciennes, en 1614, pour la réception des corps de S. Séverin et de son compagnon en l'église des Jésuites (2); à Vicoigne, pour celle des reliques de cette riche abbaye, en l'année 1634 (3); enfin à Gand, pour le Jubilé de S. Macaire célébré en 1767 (4).

Et tout cela néanmoins ne fut rien auprès des cérémonies et

---

(1) Voyez : *Vénérable histoire du Très Saint Sacrement de miracle, composée en flamand par P. de Cafmeyer, chanoine de S. Gudule, et traduite en françois par G. de B.* (George de Backer). Bruxelles, 1720, 2 part. in-fo. fig. — *Suite de la Vénérable histoire*, etc. — Bruxelles, 1735, in-fo. fig. — *Seconde suite, par G. de Doncker, prêtre.* Ibid.

(2) *Exposition du dévot et solemnel transport du corps de S. Sévérin, martyr, et d'un autre aussi martyr du cimetière de Priscille à l'église des Pères de la compagnie de Jésus à Valencienne.* Douay, N. Wardavoir, 1616, in-12.

(3) Thrésor sacré de plusieurs belles et précieuses reliqves conseruées et honorées en l'abbaye de Vicoigne..... par F. Adrien David, religieux. A Valentienne, Ian Vervliet, 1634, in-8o. — 2e édition, 1635, in-8o. — Triomphe et entrée glorievse des sacrées reliques de l'abbaye de Vicoigne.... le 3 de septembre 1634, par F. Adrien David. Valentienne, 1635, in-8o.

(4) *Description du Jubilé de sept cens ans de S. Macaire, patron particulier contre la peste, qui sera célébré dans la ville de Gand, capitale de la Flandre, à commencer le 30 mai jusqu'au 15 juin 1767, avec le détail ultérieur des cérémonies, solemnités, cavalcade, ornemens, et des feux d'artifice*, etc., etc. Gand, J. Meyer (1767), in-4o, fig.

de la pompe déployées les 3 et 4 septembre 1662 par la ville de Douai, pour la réception du corps de *S. Prosper,* martyr, que l'on déposa dans l'église des Récollets de cette ville. Cette solennité, à laquelle prit une part active toute la population riche et pauvre de la ville et des environs, mérite d'être relatée avec détails; elle restera comme une preuve historique du goût des peuples de la Flandre pour les représentations publiques, de la simplicité de ses amusemens, et de la pureté de ses croyances. Cette relation formera une page curieuse de l'histoire de la ville de Douai et servira à peindre les mœurs d'une époque d'ailleurs assez peu connue.

Le corps vénérable et sacré de Saint Prosper, martyr, reposait depuis le règne de l'empereur Diocletien qui le fit mettre à mort, dans le cimetière de Sainte Priscille à Rome, lorsque le P. *Placide de Bayllon,* agent en la ville sainte pour les provinces des Pays-Bas, obtint l'agrément du souverain pontife, Alexandre VII, de le faire transporter d'Italie à Douai, dans le couvent des Pères Récollets fondé vers le milieu du XIIIe siècle, et auquel il convenait de donner un nouveau lustre. Il y avait de bonnes raisons pour cela : on sait que dans les villes où se trouvaient beaucoup de maisons de religieux de différens ordres, il existait entr'eux une rivalité de puissance et d'influence qui ne s'accordait pas toujours avec la charité chrétienne; or, dix années avant l'époque qui nous occupe, le couvent des Minimes de Douai avait reçu avec une pompe toute extraordinaire les corps des martyrs S. Guy et S. Quintilian (1); cette réception triomphale venait d'exalter leur amour-propre et de donner à leur maison une grande prépondérance sur leurs rivaux : c'est ce qui engagea les Récollets à se relever également et à faire mieux peut-être que tout ce qui avait été exécuté précédemment.

---

(1) *Triomphe des martyrs Sainct Gvy et Sainct Qvintilian, célébré en la noble ville de Dovay les 24 et 25 d'aoust 1652..... par J.-J. Courvoisier, prov. des Minimes.* Dovay, B. Bellere (1652 ou 1653), in-4°. — *Triomphe des SS. martyrs Vit et Modeste, par J.-J. Courvoisier.* Douay, 1652, in-4°.

Le corps voyagea incognito et fut d'abord reçu de même, à Douai, le 7 août 1662 (2); on le déposa secrètement dans l'église du couvent jusqu'à ce que les préparatifs pour sa réception officielle fussent terminés; il devait alors être reporté hors de la ville et faire sa rentrée triomphante avec toute la gloire et la pompe qui convenaient à un si grand et si saint personnage.

Mais, si secrète qu'eût été l'entrée du martyr, elle transpira néanmoins, et, en attendant la cérémonie annoncée, on venait de la ville et de la campagne demander à la porte du couvent des nouvelles du saint, et toutes les fois que les frères Mineurs allaient par les rues, on les interpellait sur leur relique sacrée et sur le jour de sa réception. Personne d'ailleurs ne fut admis à lui rendre de visite anticipée que les chanoines des deux chapîtres de S. Amé et de S. Pierre de Douai, les maîtres et docteurs de l'Université, et le juge-lieutenant et autres officiers de la gouvernance qui représentaient à Douai le pouvoir royal de S. M. catholique.

Enfin le premier dimanche de septembre fut désigné pour la cérémonie qui était si impatiemment attendue et pour laquelle on faisait tant de préparatifs par toute la cité depuis si longtems. Dès le matin, et avant l'aube du jour, le corps fut transporté secrètement en l'église du village de Lambres, hors Douai, qui avait été ornée de rameaux et de fleurs par le curé de cette paroisse, et d'où il devait, dans l'après-midi, être pris solennellement et introduit avec pompe dans la ville de Douai.

Cependant les Récollets n'avaient pas perdu de vue leur sainte relique, et deux religieux de leur ordre se tenaient toujours en sentinelle à la droite et à la gauche du corps et veillaient sur lui. Ils recevaient les chapelets et les médailles que présentaient les fidèles arrivant à Lambres de toutes parts; ils

---

(2) *Souvenirs à l'usage des habitans de Douai* (par M. Plouvain). Douai, Deregnaucourt, 1822, in-8°, pages 40 et 497.

leur fesaient toucher la châsse du saint et les remettaient après cet attouchement à ceux qui avaient fait ce pieux pélérinage.

De l'église de Lambres, le corps fut apporté par un groupe de Pères Récollets, récitant des antiennes à Dieu et à Saint Prosper, jusqu'à un autel préparé par les dévotes filles de Ste Agnès, et enrichie de broderies, de draperies, et d'un luminaire éclatant. Ce fut là la deuxième station provisoire du Saint; il y était entouré de petits garçons vêtus en archanges formant comme une garde d'honneur et une milice céleste pour accompagner les reliques du martyr, pendant la longue et curieuse procession qui se préparait et dont on voyait déjà la tête sortir des portes de la ville de Douai; elle se déployait comme un large ruban aux mille couleurs se déroulant avec lenteur vers le pavillon où devait s'opérer l'enlèvement de Prosper.

PREMIÈRE JOURNÉE.

(3 *septembre* 1662.)

Asportate ossa mea vobiscum de loco isto.
GENES. 50.

Dès trois heures après-midi, lorsque tous les offices du dimanche furent terminés, on vit sortir de l'église collégiale de S. Amé deux files de jeunes vierges et de jeunes garçons, tous richement vêtus, et représentant à la muette des histoires de martyrs de l'église chrétienne. D'un côté, c'étaient des filles d'un âge tendre martyrisées par des barbares et des tyrans, le corps armé de fer, l'épée au poing, les yeux étincelans et le visage barbouillé de sang pour épouvanter les fidèles; d'autre part, c'étaient des hommes chargés de chaînes et de coups qui se riaient saintement de leurs supplices. On voyait à son rang, une Sainte Catherine, équipée en princesse, à laquelle un tyran préparait une roue pour la supplicier; puis le père de Sainte Barbe, qui tirait un coutelas, pour faire inhumaine-

ment voler la tête des chastes épaules de sa fille : suivaient des apôtres avec leurs attributs, des Sébastien percés de flèches, des Eustache, des Valentin, des Vincent et autres saints personnages conduits à la mort par des Néron, des Domitien, des Dioclétien qui les suivaient à cheval les foudres en main.

Les Religieuses Clairisses avaient représenté avec industrie et vérité les patrones et premières fondatrices de leur ordre, si riche en martyres. Sainte Claire portait une représentation du S. Sacrement parce qu'elle fit tête à une armée de Sarrazins par la foi qu'elle eut à ce mystère, et jeta la crainte dans le cœur, et l'aveuglement dans les yeux de ces infidèles pour préserver ses filles de leurs outrages. Sainte Hortulane, Sainte Agnès et les autres saintes du même ordre, portaient des croix pour annoncer aux spectateurs leur martyre et leur genre de mort.

Les dévotes filles de la Vierge, que l'on nomme *Annonciades* parce qu'elles ne s'occupent à rien d'autre qu'à méditer sur le mystère de l'arrivée de l'archange Gabriel qui annonça à Marie la venue du Messie; les Annonciades, confinées derrière leurs grilles par les exigences de leur règle, n'assistèrent qu'en esprit à la venue de S. Prosper, mais elles se firent représenter par un joli groupe de jeunes filles de la ville, couvertes de leurs habits; l'une d'elles, en tête, figurait la Bienheureuse Jeanne, reine de France; les autres suivaient avec une contenance pieuse et décente qui édifiait les spectateurs.

Les quatre ordres des Révérends Pères Capucins, des Récollets, des Dominicains et des Trinitaires, étaient suivis des pasteurs de toutes les paroisses de la ville, des chanoines de S. Amé et de S. Pierre, du recteur magnifique, des docteurs et maîtres de l'Université de Douai; de la Gouvernance, du magistrat et du conseil, et d'une population si nombreuse qu'il semblait que tout le reste de la ville dût être désert.

Cet immense cortége sortit de la ville de Douai par la porte d'Arras et fit plus d'un quart de liene, jusqu'à ce qu'il vînt à un champ où s'élevait un riche pavillon triomphal, éclatant

de luxe et d'ornemens, sous lequel reposait le corps de S. Prosper. Là, toute l'assistance s'arrêta, fit une génuflexion générale, et les porte-encensoirs lancèrent leurs fumées odorantes sur le corps du martyr, pendant que M. *Charles Dufour*, doyen de St.-Amé, implorait à haute voix le secours du saint et chantait ses mérites. Bientôt après, une hymne, accompagnée d'une musique ravissante, fut chantée par toutes les jeunes voix des deux sexes présentes à cette touchante cérémonie.

On se mit en mesure de faire rentrer en ville les reliques de Prosper, et c'est alors que les plus grands honneurs militaires réunis aux hommages religieux, lui furent rendus comme s'il se fût agi du plus puissant monarque rentrant dans sa capitale après une bataille gagnée. En l'absence de *Maximilien Robert de Bryas*, seigneur du Waltencheu, du conseil de guerre du Roi, Mestre-de-camp d'un Tercio d'infanterie wallonne, commandant de Douai et chef de la milice, le major *Savary* se mit à la tête de toute la cavalerie de la garnison; sa magnifique troupe, se composant de sa compagnie, de celle du *comte d'Hanap*, maistre de camp, de *Dom Bernard de Salinghe*, capitaine, de M. *La Haut*, capitaine, de M. *Wattier*, major, avait déjà escorté les reliques depuis l'église de Lambres, et les avait salué d'une décharge générale de ses pistolets : elle se replia en escadron sur une éminence peu éloignée de la ville, en laissant l'infanterie plus près du cortége, et de là elle faisait rendre honneur au saint par les fanfares de ses trompettes et les décharges de ses armes.

Dans les champs voisins de la chaussée, se trouvaient rangées en bon ordre et en grande tenue les quatre compagnies bourgeoises commandées par MM. *Jean de Leuwacq*, *Pierre Lemaire*, *Dominique Dervillers*, et *André Lemaire*, leurs capitaines; plus loin se tenaient les trois *Sermens*, ou compagnies assermentées, des canonniers, des arbalestriers et des archers, armées de mousquets, ce qui ne se voyait que pour l'arrivée d'un prince ou pour marcher contre l'ennemi; ces compagnies firent battre leurs tambours et déchargèrent leurs arquebuses à mesure que le corps de Saint Prosper passa devant elles, puis se rangèrent en bon ordre à la suite du ma-

gistrat pour entrer dans la ville, et la cavalerie défila par derrière pour fermer la marche et contenir la foule.

En entrant en ville, de nouveaux honneurs militaires furent rendus à ce saint cortége. Six compagnies de M. le comte de Gamarrache et autant de M. de Bassecourt étaient réparties depuis le fossé de la contrescarpe de la porte d'Arras jusqu'au pont de la demi-lune, en deux files commandées par les capitaines *Goffiné* et *Taxe*, M. *Stienbecq* y tenant son rang comme major de place, et les sieurs *Douchet* et *Dufour*, comme adjudans de MM. de Gamarrache et de Bassecourt. La nombreuse brigade de M. du Waltencheu formait deux autres files depuis le pont de la demi-lune jusqu'au corps-de-garde des Bourgeois; le reste était réparti sur le parapet de la demi lune sous la conduite du capitaine *Roland* avec le sieur *Devaux* pour adjudant. A la vue du corps saint, toute cette masse armée s'agenouilla comme marque de respect, et déchargea ses armes en signe de joie. A l'entrée de la ville, toutes les bouches à feu des remparts firent une salve générale dont le bruit retentit au loin dans les campagnes, et alla jusqu'aux villes voisines annoncer les immenses honneurs qu'on rendait à la sainte relique.

L'aspect de la ville en entrant par la porte d'Arras était merveilleux et unique en son genre. Les rues sablées et couronnées de feuillages, les maisons pavoisées jusqu'aux faîtes, les fenêtres enrubannées, les murailles cachées sous des ornemens divers, le pavé dérobé sous des milliers de fleurs effeuillées, offraient un spectacle que les imaginations pieuses et naïves de ce tems pouvaient comparer au chemin du paradis que S. Prosper parcourait de nouveau. Quand on jetait les yeux de rue en rue, de maison en maison, de porte en porte, que de peintures de toutes parts! que d'autels! que d'images! que d'emblêmes! que d'arcs triomphaux! de théâtres improvisés! de tapisseries brillantes de mille couleurs, d'or, d'argent et de soie!!! Où les bourgeois de Douai avaient-ils déterré tant de richesses et que restait-il dans leurs demeures quand tout ce luxe était déployé au dehors?

Dès son entrée en ville la châsse du saint trouva un premier pavillon pour y reposer; il portait au fronton :

Veni, veni, coronaberis!

Et dès lors commencèrent à pleuvoir les couronnes de fleurs et de rubans : à chacune était attachée des vers, des chronogrammes, des dystiques louangeurs, des sonnets en l'honneur de Prosper. Tous les poètes de la ville et de l'Université avaient exercé leur muse française et latine sur les vertus du saint, et leur verve fut si abondante, que la réunion des œuvres que cette circonstance fit éclore aurait pu fournir plus d'un volume.

A peine le son du canon eut-il cessé, que les chants commencèrent et qu'une musique douce et céleste les accompagna pendant le premier repos. La marche devint lente et peu progressive, car malgré l'ordre qu'on avait cherché à mettre dans la construction des reposoirs et des pavillons sur la route du cortége, tout le monde à l'envi en avait élevé et ils se trouvèrent si nombreux qu'on ne savait où donner de la tête. A chaque maison c'était un cadeau nouveau que recevait le saint. Chez Monsieur *Houseau*, on lui donna une médaille d'or qui fut ajustée avec de beaux rubans autour de la double pomme qui est au haut de la châsse. Plus loin, on l'accabla sous les bouquets d'immortelles et sous les *ex-voto* et les offrandes de toute espèce.

Puis vinrent les représentations ou tableaux vivans exécutés dans les carrefours : la ville de Douai, comme toutes celles de la riche Flandre, n'avait point alors de théâtre; mais quand il s'agissait de quelque représentation publique pour l'entrée des princes, ou de fêtes politiques et religieuses, on élevait aussitôt des théâtres en plein vent sur lesquels on jouait des sujets analogues aux circonstanees : ces drames populaires étaient ainsi la véritable expression de la société et du pays au milieu desquels ils se trouvaient exécutés.

Vis-à-vis la maison du baron d'*Oisy*, une jolie Douaisienne représentait au naturel la Vierge Marie, recevant la visite

d'un ange Gabriel aux ailes d'or, qui lui annonce qu'elle va concevoir le Verbe divin par l'opération du Saint-Esprit. Plus loin, un puits public avait été embelli de rameaux et de fleurs, et une jeune demoiselle, vêtue en Samaritaine, venait y puiser, la cruche en main, quand elle rencontra *Jésus* qui lui demandait à boire. Cette représentation édifiante était simulée au vif avec une grande fidélité de costume et de maintien. Près de la fontaine, la vue se trouvait attristée par un martyr baigné de larmes, qui embrassait chaleureusement la grande croix des RR. PP. Capucins et la serrait avec ardeur dans ses bras.

Entre les deux magnifiques pavillons qu'on rencontra bientôt, l'un devant la porte de M. *Houzeau*, l'autre devant celle de la baronne de *Bayenghem*, on apercevait un antre profond, entouré de rochers, au milieu desquels gisait un anachorète barbu, vêtu seulement de feuillages et entouré de mousse : un ange, nu et ailé, lui apportait un pain et de l'eau pour sa subsistance. Tout le monde expliqua cette sainte énigme; et il fut facile de deviner que c'était *Saint Onuphre* dont on avait voulu représenter la déplorable histoire.

En avançant dans la ville les regards furent frappés d'une scène mystique jouée sur un théâtre élevé en un carrefour. C'était une copie d'un de ces anciens mystères auxquels nous devons peut-être l'art dramatique moderne. Dans celui-ci figurait la Vierge Marie encourageant l'humble S. François à se présenter à Jésus pour lui demander *la grande indulgence*, dite de *Notre-Dame-des-Anges*, qu'il obtint en effet de Jésus-Christ, même en faveur des plus vils criminels. Par un anachronisme fort ordinaire dans toutes les représentations des mystères, on voyait assister à cette scène, le Roi et la Reine d'Espagne, avec leurs habits royaux et un cortége assorti à leur rang. Leurs Majestés catholiques avaient l'air de se rendre spectateurs bénévoles et satisfaits de la pompe qui se déployait sous leurs yeux.

La rue des Vierges ne pouvait manquer d'être ornée par quelque représentation digne de son nom; on y avait élevé un magnifique et vaste théâtre, enrichi de tapisseries et de courti-

nes précieuses, sur lequel on tenta de figurer le martyre des onze mille Vierges. Une multitude de jeunes Douaisiennes se trouvaient là rassemblées et vêtues de blanc, des palmes en main ; elles portaient en outre chacune les instrumens de leur supplice ou les attributs qui les faisaient reconnaître : Ste.-Catherine avec sa roue, Ste.-Agnès avec son agneau, Ste. Cécile avec ses orgues, etc., formaient toutes ensemble un cortége angélique et grâcieux dont les yeux avaient peine à se détacher.

Mais dans ce jour mémorable, les bourgeois de Douai qui montrèrent le plus d'imagination furent sans contredit les habitans de la rue de la Cloche ; comme l'a dit assez naïvement un annaliste du tems témoin oculaire de cette fête, « de même que les fonctions de la cloche sont d'attirer le monde à l'église, de même les habitans de la rue de ce nom se donnèrent la mission d'attirer l'attention du public. » Ils créèrent un vaste théâtre qui tenait à peu près toute la longueur de leur rue, et là, ils représentèrent dans une scène continue, la vie d'un homme amoureux du monde et de ses délices et de lui-même, pour relever les mérites de S. Prosper qui méprisa le monde et ses délices pour l'amour de son Dieu, et ils terminèrent leur mystère dramatique par la fin désastreuse du mondain, pour l'opposer à la félicité perdurable du saint. Cette représentation par opposition captiva singulièrement l'attention du cortége et mérite d'être détaillée.

La première face du théâtre montrait d'une part le mauvais riche revêtu de pourpre et de fin lin, assis à table, en pleine débauche, avec des compagnons d'orgie à demi-ivres et des courtisanes à la poitrine découverte ; et d'autre part, le pauvre Lazare, les habits et les jambes déchirés, gisant à la porte du logis, ou se soulevant à grande peine pour mendier quelques miettes tombées de cette table splendide ; mais il était repoussé inhumainement de la salle, et ne recevait d'autre soulagement que de la part des chiens qui venaient lécher ses ulcères.

Une galanterie que l'on fit pendant le premier acte de ce mystère, c'est qu'au moment où le corps saint passait, et tan-

dis qu'on posait le second service du banquet somptueux du mauvais riche, composé de pâtés de bécasses et de perdrix, de poulets d'Inde et de faisans, à l'instant même où les valets levèrent les couvertures de tous ces beaux ouvrages de pâte, des milliers d'oiseaux vivans en sortirent et s'envolèrent en liberté en chantant, dans leurs gazouillemens naturels, comme les louanges du saint qui passait (1).

Le second tableau du mystère présentait le mauvais riche dans une condition inférieure à la précédente ; il n'était pas mort encore, mais il paraissait bien malade. Un médecin lui tâtait le pouls et lui cachait une partie de sa position, tandis que des diables cornus et au pied fourchu disposaient déjà derrière lui des feux de joie avec la paille de son chevet, tant ils paraissaient sûrs d'obtenir son âme.

Le troisième acte du tableau de cette représentation curieuse faisait voir le mauvais riche tombé dans les flammes dévorantes de l'éternité et tourmenté par les démons acharnés après lui. Cette scène était représentée avec tant de vérité que sa vue inspirait une terreur effroyable aux spectateurs et fit plus d'effet, dit un témoin oculaire, que plusieurs prédications. On voyait le riche, qui n'ayant recherché que ses aises et ses plaisirs sur la terre, ne trouvait en enfer que larmes, tourmens et rage : pour accroître ses peines, il contemplait le bonheur de Lazare, et bien loin d'en recevoir une goutte d'eau dans sa soif inextinguible, ses bourreaux le refraîchissaient avec du plomb fondu.

Par antithèse et pour faire opposition à ce métal brûlant versé dans la bouche du riche damné, on avait représenté, au

---

(1) Dans toutes les solennités d'éclat, il était jadis d'usage de lâcher des oiseaux et de leur donner la liberté. Cette cérémonie avait lieu au sacre des rois de France, et l'on voit dans les vieilles ordonnances touchant les oiseleurs qu'ils n'ont le privilége de tendre leurs filets dans les environs de Paris qu'à la condition de fournir un nombre fixe d'oiseaux vivans, pour être lâchés dans l'église métropolitaine de Paris, toutes les fois que le Roi et son épouse bien-aimée s'y rendront dans des occasions solennelles.

(*Ordonnances des Rois de France.*)

bout de la même rue et sur un théâtre tenant à l'*Epéette*, Saint Bernard recevant le lait qui coulait naturellement d'une mamelle de la Vierge sa mère et sa maîtresse, pour montrer que si Dieu use de rigueur avec les durs et les impies, il traite avec douceur les bons et les bienfaisans.

A la porte du sieur *Molet* un nouveau théâtre était dressé et le spectacle qu'on y voyait arrachait des larmes aux passans. C'était Saint Erasme supplicié : ce pieux évêque étendu de son long, semblait, entouré qu'il était de cruels bourreaux, comme une brebis innocente entre les mains des bouchers. Son corps nu était ouvert et les barbares lui arrachaient peu à peu les entrailles du ventre qu'ils roulaient sur une poulie. Bien que l'on sût que l'acteur qui représentait S. Erasme eût un ventre postiche, ce spectacle horrible n'émouvait pas moins la foule, tant il était exécuté avec vérité et tant le martyr déployait de talent dans son rôle.

Bien près de là, chez la veuve *Caudron*, la vue était frappée par un Père éternel, tenant la foudre en main, et disposé à réduire en poudre les humains perdus dans la débauche; mais il était attendri par S. Dominique et S. François, qui intercédaient pour les pêcheurs, et qui, avec l'aide de la Vierge, appaisaient son juste courroux. Courroux d'autant plus juste que les hommes, faisant plus de cas des suggestions de Satan que des commandemens de Dieu, se livraient à corps perdu aux sept péchés capitaux, représentés dans ce mystère par sept demoiselles mondaines qu'autant de démons horribles investissaient de toutes parts, et qui jouaient si bien leurs rôles que chacun ne pouvait se méprendre au genre de péché que chacune d'elles devaient personnifier.

Après cette représentation vive et édifiante, le collége entra dans l'église collégiale de St.-Amé, avec St.-Prosper qui devait y être déposé jusqu'au lendemain. Il fut établi sous un pavillon majestueux qu'on avait ingénieusement élevé au milieu de l'église et qui était magnifiquement orné. Là, se termina avec la clarté du soleil, la procession de cette journée qui montra aux fidèles des spectacles étonnans que le lende-

main devait encore effacer. Un sermon analogue à la circonstance (1), prêché par le R. P. Philippe *de Mary*, ex-provincial et définiteur de tout l'ordre séraphique, couronna cette première partie de la fête sainte, et peu à peu la foule s'écoula lentement et ne quitta, pour ainsi dire qu'à regret, les reliques du saint qu'elle devait reprendre processionnellement le jour suivant et qui allaient être encore l'objet d'exhibitions publiques qui font toujours un effet extraordinaire sur les masses.

Cette journée mémorable fut close par un immense feu de joie, à la mode de Flandre, qui consiste en une centaine de tonneaux goudronnés et chargés de bourrées, qui se trouvent disposés sur un échafaudage à jour de forme pyramidale. Le magistrat, pour célébrer de son mieux la translation de S. Prosper, avait fait élever sur la place un de ces feux en signe de joie et de réjouissance. Ce fut le dernier divertissement public de cette journée déjà si pleine et si animée.

---

(1) Ce sermon, qui fut alors cité comme remarquable, le serait aujourd'hui comme ridicule ; il commence ainsi :

« Vive les cachots et les prisons ! Vive les chevalets, les gehennes et les » tortures ! Vive les échaffauts, les croix, les roues, les gibets et les poten- » ces ! Vive les grils, les couches de feu, les chaudières d'huylle bouillante » et les torches allumées ! Vive les épées, les rasoirs et les coûteaux, les in- » fusions de soulphre et de plomb fondu, les venins et les poisons !

» Je suis déjà tout persuadé, Messieurs, que plusieurs de vous ne vou- » droient pas goûter un tel potage : et cependant ce sont les mets délicieux » de la table de Jésus-Christ, et de tous ceux qui ont de l'amour pour sa » croix et ses souffrances. Ah ! dit-il aux apôtres, j'ay à manger de la viande » très-agréable, » etc. Tout le reste est de la même force.

Cependant cela se débitait en 1662, lorsque Mascaron et Bourdaloue avaient déjà fait entendre dans les provinces de France leurs voix éloquentes ; mais les provinces des Pays-Bas n'avaient garde d'être aussi avancées en éloquence ; quoique rapprochées d'un grand peuple, dont elles n'étaient séparées par aucune barrière naturelle, on ne s'apercevait pas du voisinage ; et il y avait au-delà de la frontière une ligne de démarcation sensible pour tout ce qui appartenait à l'intelligence, au goût, à la finesse et à la délicatesse de la pensée, comme on la retrouve malheureusement encore aujourd'hui entre la France actuelle et quelques villes peu privilégiées du midi de la Belgique.

DEUXIÈME JOURNÉE.

(4 *septembre* 1662.)

Modò coronatur et accipit palmam.

A peine le soleil dore-t-il les dômes des églises de Douai, qu'il éclaire en même tems de nouveaux triomphes et de nouveaux spectacles. Il n'est encore que sept heures du matin, et déjà la procession générale sort de l'église de St.-Amé où elle s'était terminée la veille au soir, dans le même ordre et le même appareil. La nuit avait été passée par les habitans pour terminer leurs théâtres, leurs décorations, leurs reposoirs et leurs pavillons triomphaux. Cette fois le corps de St.-Prosper devait parcourir la Place à Deux Vieux, la rue de la Massue, le Marché au Poisson, la Basse-Rue, celle du Clocher de Saint-Pierre, l'église de St.-Pierre, les rues St.-Jacques, de Bellaing, le grand Marché et l'église des Récollets; et tout ce trajet était tout aussi orné que le parcours de la veille. Les habitans, laissant là toute affaire de commerce ou autre, avaient clos leurs boutiques et fermé, par des théâtres ou des tapisseries, les entrées des rues par lesquelles la procession ne passait pas, afin que les yeux ne vissent aucune solution de continuité dans le chemin jonché de fleurs, de sable et de feuilles d'or, et que tout semblât disposé pour ne faire, au Corps saint, qu'une seule avenue entre deux murailles continues disposées pour des effets magiques et théâtrals.

Dès que le saint, porté par les chanoines de St.-Amé, sortit de l'église, les mêmes salves d'artillerie et de mousqueterie, qui l'avaient salué la veille à la porte d'Arras, annoncèrent au peuple sa présence; les troupes, rangées en bataillons sur la place à Deux Vieux, s'agenouillèrent à son passage et déchargèrent leurs arquebuses et leurs pistolets.

A l'entrée de la rue de la Massue s'étendait un long théâtre garni de lits nombreux, tous bien fournis de rideaux, d'oreil-

lers et de couvertures, dans lesquels gisaient autant de malades, les uns agonisans, les autres attendant languissamment leur dernière heure. Tous ces acteurs, fort bien portans du reste, mais remplissant à merveille leur rôle de mourans, recevaient des secours charitables et conformes à leur position, d'une grande quantité de demoiselles, revêtues du costume des filles de l'Hôtel-Dieu. Ce spectacle touchant causa une grande édification à toute l'assistance qui ne se lassait pas de considérer cette représentation.

Elle n'était pas moins édifiée des spectacles voisins où l'on voyait, d'un côté, Job étendu sur son fumier; de l'autre, les onze mille vierges entre les mains de bourreaux furieux; plus loin, une belle Magdelaine enfermée dans la caverne de la Sainte Baume; et enfin S. François recevant en son côté, en ses pieds et en ses mains les stigmates sanglans d'un Jésus crucifié.

M. *Charles Mas*, pieux Douaisien, avait dressé vis-à-vis sa porte une estrade richement ornée où paraissait Holopherne à table avec les princes de sa cour et les capitaines de son camp; tandis que sur un théâtre voisin une fière beauté Douaisienne figurait Judith au milieu de la ville de Béthulie, désolée, et assiégée de toutes parts. Au moment du passage de la châsse sainte, Judith, sortie de Béthulie, trancha la tête au tyran Holopherne (ce qui se représenta avec une naïveté toute merveilleuse, écrit un Récollet témoin de la scène), mit la confusion et le désastre dans son armée, et, retournant dans sa ville, rassura le courage de tous les habitans par la vue de cette tête inanimée, qui leur causait tant de terreur deux heures auparavant.

Auprès de ce théâtre, on en apercevait un autre moins élevé, mais tout aussi fait pour captiver l'attention des fidèles. On y admirait un personnage vivant, comme tous les acteurs de ces saints mystères, remplissant le rôle du divin Jésus sur la croix, et qui, par un artifice secret et des plus ingénieux, semblait rendre un jet de sang humain par la plaie de son côté. Quelques enfans nus et ailés, figurant des anges, recevaient d'une main ce saint sang dans de riches coupes, tandis

que de l'autre ils essuyaient les larmes que leurs yeux versaient à la vue d'un spectacle si affligeant.

Le Marché au Poisson avait été décoré par les religieux du couvent des Dominicains; il était orné dans son pourtour de riches tapisseries à personnages, et de distance en distance il exhibait aux passans les portraits au naturel d'un grand nombre d'illustres personnages de l'ordre de S. Dominique.

Mais c'est à l'entrée de la Basse-Rue que les yeux étonnés ne savaient où se fixer, tant les habitans avaient fait des frais d'imagination et de construction. Chez M. *Nepveux*, se dressait un théâtre aussi remarquable par le nombre des acteurs que par la richesse de leurs habits. Tous ensemble ils représentaient *La sainte Famille*. Au bas était un brave et vieux bourgeois, revêtu en patriarche à barbe blanche, ayant un port grave et modeste; il faisait à s'y méprendre S. Joachim; vis-à-vis de lui sa propre femme représentait Sainte Anne. Plus haut se voyait d'un côté S. Joseph, de l'autre la Vierge Marie, et, sur un trône plus élevé, le Sauveur avec S. François escortés d'une troupe de Saints et de Saintes répartis à droite et à gauche comme la ligne spirituelle de Jésus-Christ. Divers emblêmes entouraient cette sainte famille, et l'on voyait entr'autres à ses pieds une grenouille colossale qui lançait un jet d'eau intarissable pour montrer que la race de Jésus sera toujours féconde et éternelle.

De cet endroit le glorieux Saint Prosper alla reposer sous un pavillon entouré d'arcs-de-triomphe et élevés par les soins de la dame *veuve Rémy*, femme d'une piété vive et constante, qui avait désiré que la procession s'arrêtât quelque peu devant sa demeure.

En entrant dans la rue du Clocher Saint-Pierre, le cortége rencontra à la porte de M. *Remy*, licencié en droit et alors échevin de Douai, *une crêche*, au naturel, représentée par des enfans vivans. D'abord Jésus sur la paille de Béthléem, les bergers, les bêtes de l'étable, puis les trois rois mages, vêtus avec une richesse que l'orient eût enviée. Pendant l'adoration

des Mages, le corps de Saint Prosper avait été disposé sous un pavillon royal, monté sur quatre piliers, enrichi de draperies et de franges d'or, que M. *Hustin* lui avait fait dresser devant sa porte.

Le théâtre qu'on rencontrait plus loin chez Mademoiselle *Léonore*, et qu'on appelait *théâtre d'amour*, méritait bien mieux encore, par sa nouveauté et son exécution parfaite, les applaudissemens du public. Et d'abord, dans une scène de gauche, on voyait les *vanités du monde* dépeintes dans le maintien folâtre de certaines demoiselles dissolues, qui, faisant parade de leur beauté, de leurs joyaux et de leurs atours, se donnaient à des courtisans déhontés et semblaient rire des pauvres dévotes qui n'avaient pas d'autre amant que Jésus. Dans la scène de droite, le Père éternel, assis sur un trône majestueux, tenait déjà les foudres en main et semblait ordonner à quatre génies, chargés d'exécuter ses commandemens, d'aller anéantir les quatre parties du monde, quand le divin Sauveur vint implorer le pardon des hommes en montrant les appareils sanglans du calvaire et surtout une énorme croix au pied de laquelle l'Epouse atteinte d'une flèche que lui décochait un chérubin, semblait mourir à la vue des souffrances de son époux. Le Père éternel, à cette vue émouvante, arrêta les pas des quatre exécuteurs de sa justice, qui l'épée nue à la main se précipitaient déjà sur les coupables, et pardonna à la faible humanité.

A la porte du sieur *Wambecq* gisait un S. Roch au milieu d'un désert aride, couvert de plaies et mourant de faim, recevant des secours d'un ange et du pain d'un chien dressé à ce service. Cet animal, pendant tout le défilé de la procession, fort long, comme on peut le penser, tint un pain dans sa gueule avec une constance qui émerveilla le peuple.

Nous touchons au plus grand, au plus admirable, au plus somptueux de tous les théâtres; dressé dans les avenues de l'église St.-Pierre qu'on avait bouchées pour ne laisser qu'une seule issue, il était d'une dimension telle qu'il contenait 84 acteurs. Là, ce n'était pas une scène muette qu'on représentait; c'était une tragédie en vers latins, composée sur le *Juge-*

ment et le supplice de S. Prosper. Les rôles importans étaient remplis par l'élite de la jeunesse de Douai. Cette tragédie causa beaucoup d'émotion à tous ceux qui parurent la comprendre et qui étaient nombreux dans une ville d'Université ; pour les autres c'était un tableau muet comme tous ceux qui avaient passé jusqu'alors sous leurs yeux : ils n'y virent que Prosper aux pieds de l'empereur Diocletien, faisant sa profession de foi ; un juge menaçant se levant de son trône pour porter son arrêt inique contre le patient, et des gardes cruels qui chargeaient un innocent de cordes et de chaînes pour le traîner au supplice. Le martyre du saint était ensuite exécuté avec tous ses détails, et l'acteur qui le représentait soutenait ces apparences de tortures avec un flegme et une résignation que chacun s'accordait à trouver héroïque.

Après le dénoûment de cette sainte tragédie, on fit entrer la châsse de S. Prosper dans l'église de S. Pierre et on la plaça sous un dais orné de la main même des chanoines de la collégiale. M. *Lalaing,* docteur et professeur en théologie. et doyen de St.-Pierre, officia solennellement dans la messe en musique qui y fut chantée, puis le R. P. *Pinteau,* sous-prieur des Dominicains, débita un sermon approprié à la cérémonie du jour et qui ne le cédait pas en éloquence à celui prononcé en l'église de S. Amé.

En sortant de S. Pierre, la procession se met en route vers le couvent des Récollets, but de sa marche; et plus elle approche de ce terme final, plus il semble que les efforts des bourgeois sont grands pour honorer le saint qu'on amène dans leur ville. A l'entrée de la rue de Bellain on voit un arc-de-triomphe admirable qui cache un magnifique théâtre sur lequel on est bien surpris de revoir une seconde représentation de la tragédie du *Martyre de S. Prosper ;* mais comme la procession était longue et qu'une faible partie seulement des assistans avait seule été en position d'entendre cette œuvre pieuse, on jugea à propos de la reproduire pour la portion de l'auditoire qui en fut forcément privée.

Nous ne nous appesantirons pas sur la représentation de la sainte famille, qu'on voyait à la porte de M. *Fonteine,* où Ma-

rie portait Jésus comme mère, où Sainte Anne le caressait comme grand'mère, Sainte Agnès l'accompagnait comme épouse, et S. Jean l'évangéliste comme favori ; sur les deux théâtres qui embrassaient les deux coins de la rue des Ferronniers, où une armée de saints et de saintes, dont les habits somptueux marquaient la gloire, et une foule de frères Mineurs se consumaient dans le jeûne et la pénitence dans des antres et des cavernes ; nous ne parlerons pas non plus de l'autel élevé devant la porte de M. *Marc Lalo* où l'on arrivait, par deux rangs de degrés à droite et à gauche, à une madone portant Jésus, tous deux richement accoutrés et couverts de joyaux à la mode espagnole ; ni du théâtre où Ste.-Hortulane conjure Dieu pendant sa grossesse de lui donner une pieuse lignée, ce qui lui est accordé instantanément, puisqu'on voit près d'elle Sainte-Claire demandant à S. François l'habit de religieuse, ce qui fait enrager le diable obligé de s'enfuir quand il venait pour la troubler.

Nous passons également sur l'histoire de Notre-Dame-des-Anges représentée au théâtre de la porte de M. *Pierre Lernould*, et sur celle des Trois Maries visitant le saint Sépulcre, jouée devant la porte de M. *Le Maire*, afin de nous arrêter un instant, avec toute la procession, à l'entrée de la Place du grand Marché où l'on semble avoir réuni tout ce que la féérie peut rendre de plus étonnant. Dès l'abord de la place, un grand puits public, couvert d'un large chapiteau, avait été décoré au mieux pour figurer la montagne mystérieuse d'Alverne, où S. François fut stigmatisé. On avait hissé en ce lieu, sans doute pendant la nuit, un homme couvert de l'habit du saint, qui eut la force et la patience de se tenir immobile, en extâse et les bras en croix, pendant une heure entière que la procession passa. Les stigmates étaient figurés d'une façon singulière et au moyen de cordons d'un rouge de sang qui partaient de ses mains, de ses pieds et de son côté et allaient rejoindre un autre personnage figurant le Christ et placé en dehors de la plus haute fenêtre d'une maison voisine. Le bas de ce puits miraculeux était converti en la fontaine de Sichar où le Sauveur discourait avec la Samaritaine.

A peine engagé dans la place publique, le cortége est frappé par le bruit des tambours, des trompettes, des orgues, et l'harmonie des musiques guerrières et bourgeoises ; il s'avance entre deux haies de tapisseries qui forment dans une place une rue nouvelle où l'on ne voit que théâtres et arcs triomphaux. C'était l'ordre séraphique de S. François qui s'était chargé d'orner cette place et qui s'en était bien acquitté, car on pouvait dire qu'il y avait autant de théâtres que de maisons. Le premier à droite, vis-à-vis *La Bretecque* (1), montrait le martyre de S. Etienne, vêtu en diacre, lapidé par une bande de Juifs demi-nuds qui lui jetaient indifféremment contre la tête, l'estomac et les autres parties du corps, de grosses pierres qui retombaient sans cesse et qui sans cesse retournaient au corps du martyr (2). Pendant ce supplice, Dieu ouvrait le ciel pour encourager cet athlète au combat et recevoir son âme victorieuse. Le même Dieu défendait de sa main toute-puissante un frère Mineur qu'on voyait de l'autre côté du même théâtre, méditant dans une caverne du Japon, où il est saisi par des barbares affreux qui lui scient la tête à la vue de tout le monde, et lui ouvrant la poitrine avec un grand couteau, lui arrachent le cœur, qu'un de ces bourreaux lève en l'air, montre au peuple et jette au milieu de la foule qui frémissait d'horreur à la représentation de cette tragédie.

Le second théâtre, sur le même rang, supportait une musique délicieuse, et n'était séparé du premier que par l'espace nécessaire pour laisser la troupe libre de faire ses décharges de mousqueterie à la vue du saint cortége.

---

(1) La *Bretecque* était un lieu élevé, une tribune, une chaire souvent dorée ou travaillée, attenante aux hôtels-de-ville des cités de Flandre, d'où l'on lisait les jugemens, les ordonnances du magistrat, les proclamations et autres publications publiques qui interessaient la commune.

(2) L'annaliste à qui nous empruntons ces détails a pris ici la peine d'expliquer (ce qu'il ne fait pas souvent) comment cette représentation avait lieu sur une personne vivante sans la blesser : « Les pierres étaient des boules de papier, peintes avec tant d'art, qu'à une petite distance on les prenait pour de véritables pierres. »

Le troisième, qu'on voyait devant la porte de l'hôtel de *L'Ange*, avait eu une destination conforme à l'enseigne sous laquelle il se trouvait; il faisait voir le mystère de l'Annonciation, où un archange, messager de Dieu, promettait à la Vierge la venue du Messie.

La quatrième estrade, placée vis à-vis la porte du *Barillier,* était liée à la précédente, et montrait la constance du Bienheureux St.-Ghislain, religieux de l'ordre de la Sainte Trinité, premier apôtre des Indes après St.-Thomas l'apôtre; ce martyr était lié à un arbre, tandis qu'un groupe de barbares armés de flèches et de carquois, le prenaient pour but de leurs traits.

Dans une multitude de scènes, toutes tirées des livres saints, il était impossible qu'il n'y eût pas de double emploi; aussi, le cinquième théâtre du côté droit de la place, répétait-il le drame de Job sur son fumier, chargé de plaies que lui faisait le démon, et accablé des injures que lui décochait sa compagne infidèle et acariâtre.

Le rang gauche de la place n'était garni que d'un seul théâtre, mais à considérer sa longueur et la richesse et la complication des costumes et des scènes qu'on y voyait, il en valait bien six. D'abord les yeux étaient émerveillés par la *Tentation de S. Antoine;* ce prince des anachorètes était attaqué dans sa solitude par une fourmilière de démons prenant toutes les formes et toutes les apparences. C'était un vrai tableau de Callot, vivant et naturel. Toutes les tentations mondaines qui peuvent faire succomber la chair, étaient mises en œuvre inutilement, et le pieux ermite, à qui les Flamands n'avaient eu garde de refuser son compagnon fidèle, résistait à tout avec une ténacité des plus méritoires. Après S. Antoine, venait S. Michel foudroyant le malin esprit; puis suivaient Ste.-Elisabeth de Hongrie et de Portugal, déposant la pourpre royale pour prendre le cilice; une seconde représentation plus brillante encore de Judith et d'Holopherne avec toute leur suite et leurs équipages; la Sainte Vierge servie et honorée par les anges; enfin Sainte Claire et ses filles, Jeanne de Valois, mère des Annonciades, avec un cœur en main qu'elle présentait

à Jésus ; Barbe, Catherine, Agnès, Magdelaine, Cécile, avec leurs attributs ; la dernière surtout se reposant sur un jeu d'orgues qu'un jeune enfant, vêtu en ange, touchait avec toute la douceur d'un exécutant venu du ciel.

Ce n'est qu'à regret que la foule consentait à quitter ces spectacles pompeux ; la procession n'avançait que lentement, car on ne s'attendait à ne plus rien voir jusque dans l'église des Récollets qui est très-voisine du grand marché : mais on se vit agréablement trompé lorsqu'on aperçut une belle tapisserie de haute-lisse tendue depuis la grande croix qui est devant le couvent jusqu'au portail de l'église, pour empêcher la circulation par la rue Notre-Dame. Contre cette tenture, on vit encore un large théâtre où l'on parvenait par une quantité de degrés tout couverts de riches étoffes, élevé par les soins et les dépenses des Pères Jésuites qui avaient aussi voulu payer leur écot dans ce jour solennel. Au plus haut de tous les degrés, on pouvait contempler le couronnement de S. Prosper, placé sur un trône majestueux, accompagné du Sauveur, des Anges et des Bienheureux. Le corps saint s'arrêta devant ce théâtre et fut placé sur un riche buffet disposé à cet effet, tandis que deux jeunes acteurs, élèves des Jésuites, déclamèrent, en vers très-élégans, les louanges du saint martyr fêté en ce jour.

Cette action qui dura longtems, mais trop peu encore selon le désir des assistans, fut enfin la dernière avant l'entrée des reliques dans l'église des Récollets qui devait être leur dernier asyle et la fin de la grande solennité religieuse à laquelle leur translation donnait lieu. Le jour alors commençait à baisser tant les cérémonies décrites précédemment avaient absorbé d'heures et tant la curiosité et la foule du peuple avaient été grandes. Ce soleil qui se couchait, cette marche triomphale qui se terminait, le portail des Récollets teint d'une lueur rougeâtre, ce concours de fidèles qui encombrait les abords du temple : tout cela, certes, dut avoir un caractère imposant et majestueux, bien digne de laisser quelque souvenir dans l'imagination du peuple qui en fut le témoin.

ENTRÉE DANS L'EGLISE.

Et erit sepulchrum ejus gloriosum.

Lorsque cette magnifique procession, qui depuis deux jours entiers parcourait les rues, les places et les églises de Douai, parvint au milieu de la nef du temple des PP. Récollets où elle devait finir sa tâche et prendre son dernier repos, elle entonna d'une voix unanime le *Te Deum Laudamus* que l'écho des voûtes de l'église répéta d'une façon solennelle. Les chantres des deux collégiales et de toutes les paroisses de la cité, semblaient avoir doublé leurs forces pour faire résonner les louanges de Dieu. Une musique formidable soutenait les voix et en décuplait les sons et les efforts. Tandis que ce cantique retentissait dans l'église, le magistrat de la ville faisait tirer à l'extérieur une multitude de boîtes et de *campes*, dont les détonations se mêlaient avec les acclamations du peuple.

M. *Pierre Lalaing*, docteur et professeur de théologie, doyen de l'église collégiale de S. Pierre, entonna une oraison particulière en l'honneur de S. Prosper et invoqua son appui pour toutes les personnes présentes.

Pendant ce tems, on s'occupait de placer la châsse du saint sur l'autel en pyramide, confectionné exprès pour lui, auquel toute la ville et le magistrat lui-même avait contribué, et qui formait une merveille de travail que l'on venait voir de plus de vingt lieues à la ronde.

Cet autel, placé au milieu de la principale nef de l'église, élevé sur une estrade, avait à ses quatre coins autant de piédestaux qui soutenaient de grosses colonnes enrichies de délicates peintures. Elles étaient surmontées de quatre anges, de grandeur naturelle, revêtus d'habits somptueux fournis par les premières demoiselles de la ville, et tenant d'une main une branche de laurier qu'ils semblaient présenter à S. Prosper, et de l'autre un riche écusson sur lequel on lisait en lettres d'or

quelques versets du *Te Deum*, comme pour indiquer que le tems était venu d'entonner ce cantique.

Ce premier autel était couvert d'un second un peu moindre en grandeur, mais aussi en forme de parallélogramme, afin que tout l'ouvrage dérivât en pyramide; ce second autel, ou, si vous le préférez, le second étage de ce haut et ingénieux édifice, qui touchait de ses deux extrémités le haut et le bas de la nef, surprenait les spectateurs, qui, le voyant massif en apparence et chargé d'une foule d'ornemens, ne pouvaient s'imaginer comment il était soutenu. Ses supports cependant étaient quatre Satyres, tenant des massues, et semblant faire des efforts inouis pour supporter tout ce fardeau ; mais on ne voyait pas sur quoi ils reposaient eux-mêmes : l'image du Sauveur, portant sa croix, de grandeur naturelle, se trouvait entre les quatre colonnes de ce carré, la face et la barbe barbouillées de sang, et entouré de Juifs qui l'accablaient d'outrages. Enfin, aux quatre coins en dehors des colonnes, on voyait quatre nymphes accompagnées de leurs petits génies, qui représentaient, par leurs attributs et leur costume, les quatre parties du monde. Ces nymphes laissaient échapper des rubans et des légendes sur lesquelles on lisait des versets du *Te Deum*, entr'autres celui-ci :

Te per orbem terrarum sancta confitetur Ecclesia.

Cet emblême signifiait que toutes les parties de la terre habitable avaient reçu l'Evangile et la Foi par les travaux et le trépas des martyrs.

Des colonnes dont nous venons de parler sortaient des cornes d'abondance, qui servaient de soubassemens à quatre grands anges : entre les colonnes de ce troisième carré ou étage, toujours en se rétrécissant, on voyait le Père séraphique S. François, fondateur des Récollets, au pied d'une croix et entouré d'anges portant des écriteaux comme il a été dit cidessus.

Enfin, quatre autres figures d'anges sortaient des quatre cornes d'abondance avec des fruits argentés, et formaient en

dehors les colonnes du quatrième compartiment de cet édifice ingénieux, au milieu duquel étage se voyait un ange avec cet écrit :

In te Domine speravi, non confundar in æternum.

Au-dessus de toutes ces superpositions, il n'y avait plus qu'un compartiment qui paraissait être le paradis des anges tant ils étaient en nombre avec l'air plein d'allégresse et comme ayant obtenu une victoire : le tout était surmonté par un grand archange, formant la pointe de la pyramide, et portant sur sa tête une corbeille pleine de fleurs et de fruits et tenant en main une trompette qui semblait semoncer le monde de venir grossir le cortége et le triomphe de S. Prosper.

Ce mirifique travail, dans son immense complication, résumait tout l'art tel qu'il avait été porté sous le règne de Louis XIII, où les édifices et les meubles se sentaient de cette surcharge d'ornemens que nous venons de décrire. Cette pyramide resta huit jours debout au milieu de l'église des Récollets de Douai, et pendant ce tems on croit que toute la population de la Flandre, du Hainaut et de l'Artois était accourue en détail pour la voir et rendre hommage au saint dont les restes y avaient été déposés.

La châsse avait donc été offerte à la vue des fidèles sur cet autel d'apparat, et le riche travail du coffret contenant le corps était bien en rapport avec l'époque et le style de la pyramide ; on le dut à la générosité d'un des plus pieux chanoines de l'église collégiale de St.-Pierre qui le fit confectionner à ses frais par des ouvriers habiles et intelligens. Cette fierte ou châsse, renfermant les saintes reliques, avait la forme élégante et bien proportionnée d'un petit sépulcre, divisé en petits compartimens de bois d'ébène et d'écailles de tortue, séparés par des inscrustations en filets d'ivoire qui enrichissaient partout ce travail délicat. Le milieu de chaque côté contenait deux ovales en ronde-bosse dans lesquelles on lisait, de chaque côté, cette inscription en lettres dorées :

CORPUS SANCTI PROSPERI MARTYRIS.

A ses quatre coins s'élevaient sur leur soubassement huit colonnettes surmontées de chapiteaux de vermeil, avec chacune une pomme d'ébène qui laissait échapper des flammes d'or. Ces supports soutenaient un toit que la diversité de ses moulures rendait un chef-d'œuvre d'art et de patience. Le faîte était couronné par une double pomme d'où sortaient aussi des flammes d'or, emblême de la pure vertu dont le martyr dut être embrâsé pendant sa vie et dont les émanations s'échappaient autour de lui après sa mort.

La nuit de cette journée processionnelle fut éclairée par un magnifique feu de joie que le magistrat de Douai fit élever et brûler devant l'église des Récollets, en signe de réjouissance de l'entrée du saint martyr dans ses murs. Le peuple prit part à cette réjouissance par des danses, des acclamations et des arquebusades. Le concours de la foule dans l'église, durant l'octave de l'exposition, ne tarit point : chaque jour un nouveau sermon édifiait l'auditoire et l'on entendit successivement le V. P. *Rudolphe Tottelle*, récollet, définiteur de sa province ; le R. P. *Boussut*, depuis recteur de la Société de Jésus à Valenciennes ; le V. P. *Laurent de Hennin*, récollet ; le R. P. *Daniel d'Anvers*, alors gardien des Capucins à Douai ; le R. P. *Jean Dominique Macheu*, minime ; et le dernier qui eut la mission de fermer la marche dans cette solennité et qui s'en acquitta de la manière la plus consciencieuse fut le V. P. *Théodard Pouppart*, gardien des Récollets de Douai, qui publia trois ans plus tard, sur cette translation, un livre ascétique qui nous a fourni presque tous les détails importans de cette relation (1).

---

(1) Ce livre, devenu fort rare, et qui mérite d'être conservé par tous les Douaisiens, comme faisant partie des annales de leur ville, a été oublié, avec un millier d'autres, dans la *Bibliographie Douaisienne*; il est intitulé : *Les Victoires de la milice chrestienne dans la déroute de ses soldats ; ou les prospéritez de l'église dans les adversitez de ses martyrs.. ..... au sujet de l'accueil incomparable, que fit au sacré corps de S. Prosper les* 3 *et* 4 *de sept.* 1662, *la très célèbre ville et universitez de Douay, pour être exposé et honnoré en l'église des FF. MM. Récollez.* A Douay, chez Balthazar Bellere, 1665, in-8° de 610 pp. dédié au magistrat de Douai.

Par suite d'une décision de Messieurs les grands vicaires du diocèse d'Arras, tous ceux qui visitèrent cette église et prièrent sur ces reliques pendant les huit journées de l'exposition, obtinrent un pardon de 40 jours, et d'après un Bref de Sa Sainteté, le Pape Alexandre VII, tous les fidèles qui suivirent la grande procession et assistèrent à la translation gagnèrent une indulgence plénière et la rémission de tous leurs crimes. En terminant, nous souhaitons du fond de notre cœur qu'il en revienne quelque chose à tous ceux de nos lecteurs qui auront la bienveillance et le courage de lire d'un bout à l'autre ces détails, peut-être un peu longs, mais qui peignent à merveille les mœurs, le goût et les allures des habitans d'une ville de la bonne Flandre vers le milieu du XVII[e] siècle, et lorsque la domination espagnole lui avait imprimé un cachet longtems resté indélébile.

Arthur Dinaux.



L'Exegi Monumentum

DE M. LE MARQUIS DE FORTIA.

Drapeaux et Couleurs de la France par M. Rey. — *Rapports* de MM. Villemain et de Laborde sur les *Etudes* d'Onésime Leroy.

Le dernier volume des *Chroniques* de Jacques de Guyse, publiée par M. le marquis de Fortia, vient de paraître. C'est un ouvrage immense que les amis des lettres et que nos provinces du Nord ne sauraient trop apprécier. Le savant académicien qui n'a pas craint d'y consacrer tant de veilles et tant de dépenses, peut enfin se dire avec un juste orgueil : *Exegi monumentum!* J'ai terminé ce monument, auquel la critique pourra bien enlever quelques pierres, mais qu'elle ne renversera pas, car il repose sur des bases, sur des faits, sur un sentiment national qui durera plus que l'airain, *ære perennius.* Sans notre Jacques de Guyse, que de faits, que d'historiens même seraient entièrement inconnus!

Nous avons dit, dans le second volume des *Archives du Nord,* que Jacques de Guyse, né à Mons au commencement du XIVe siècle, était un pauvre franciscain qui a passé, avec tout son mérite, une partie de ses jours dans le couvent des Récollets de Valenciennes, où il est enterré, après y avoir écrit en latin son histoire du Hainaut, tirée en partie de chroniqueurs ignorés aujourd'hui.

Quand tant de gens se disent *patriotes*, qui n'ont rien fait pour leur patrie, ferons-nous enfin quelque chose, nous, pour l'homme qui a tant fait pour elle, et qui, comme je l'ai rappelé, la chérissait tant! « Que ma langue, » dit-il quelque part à notre chère Flandre, en la voyant si malheureuse (elle l'était alors), « que ma langue s'attache à mon palais, » si je ne rappelle ton souvenir! » *Adhæreat lingua mea faucibus meis, si non meminero tui!*

L'auteur des *Templiers* et de l'*Histoire des Communes*, feu Raynouard, qui a consacré à Jacques de Guyse un article du *Journal des Savans*, me demandait un jour si quelque monument avait été élevé à la mémoire de notre chroniqueur sur la place de l'ancien cimetière des Récollets de Valenciennes où se trouvait la pierre tumulaire dont j'ai transcrit l'inscription. — Hélas! je répondis à Monsieur Raynouard, et je redis à nos lecteurs, et je le redirai jusqu'à ce qu'on m'entende : Non seulement nous n'avons rien fait pour Jacques de Guyse; cette place où chaque jour nous foulons aux pieds sa poussière, on lui a, depuis quarante ans, donné tous les noms, hors le sien. L'esprit de parti, qui envahit tout, est entré, avec ses couleurs du moment, dans ce domaine de la mort.

— Et comment se nomme donc aujourd'hui ce paisible enclos de Récollets? — Mais les uns l'appellent *la place d'Angoulême*, d'autres *la place d'Orléans*, d'autres encore *la place Joséphine*. — Joséphine Duchesnois, ou l'impératrice Joséphine? — Je ne sais, choisissez : car toutes deux étaient bonnes d'ailleurs; toutes deux ont passé sur la scène du monde; elles y ont laissé de touchans souvenirs; et l'actrice était notre concitoyenne.

— Mais notre Récollet, il n'est donc nulle part, lui? — Pardonnez-moi, il est dans nos bibliothèques, et, en dépit de la critique, il y demeurera.

Le texte latin de Jacques de Guyse, la traduction et les annotations de M. de Fortia forment l'ensemble de cet ouvrage, auquel je ne fais qu'un reproche : c'est d'être trop volumi-

neux. Les livres nous inondent, et finiront par nous chasser de nos maisons. Il faut laisser aux charlatans de la littérature ou de la librairie tous les vides et les remplissages stériles. Un volume doit être, plus que jamais, substantiel. *Rien de trop!* est ce qu'on ne peut trop redire aujourd'hui, même aux écrivains consciencieux qui, comme M. de Fortia, n'ont en vue que l'estime des gens de bien et la postérité.

Je conviens qu'il eût été impossible d'abréger Jacques de Guyse, et qu'en voulant dégager son récit des fables qui le déparent, ainsi qu'un critique en a eu l'idée, on eût risqué d'enlever les vérités qui s'y mêlent, et que nous sommes loin de révoquer en doute.

Nous ne doutons point, par exemple, qu'une ville d'une haute splendeur, n'ait existé, qui se nommait d'abord Belgis, fondée par Bavo, à quatre lieues de Valenciennes, sur ces lieux même où existe encore aujourd'hui *la ville* (et non pas *le village* comme le dit par erreur M. de Fortia) *la ville de Bavai*, car c'en est bien une : demandez à ses habitans.

Sans doute on ne lèverait pas maintenant, en cas de guerre, deux cent mille hommes à Bavai, ni quatre-vingt mille à Solesmes, ni soixante mille à Famars, ainsi qu'au rapport de Jacques de Guyse, le fit un des successeurs de Bavo. La Garde Nationale de ces vieilles cités est aujourd'hui moins imposante.

Mais aussi nos aïeux avaient bien plus d'enfans que nous, qui bien souvent n'en avons point. « L'archidruide Brunehulde, ou Brunehaut, dit Jacques de Guyse, n'avait pris que deux femmes : il eut de la première vingt-deux enfans ; et de la seconde, vingt-quatre. » Et je citerais bien d'autres exemples !.... Revenons à Bavai.

Sur ses ruines qui subsistent encore aujourd'hui, et qui remontent à la plus haute antiquité, on a dû bâtir bien des conjectures, que nous ne soutenons pas toutes, il s'en faut, mais que nous sommes loin de repousser entièrement.

Est-ce bien le prince troyen nommé Bavo qui, après la prise de Troye, vint fonder Bavai? M. de Fortia, d'après Jacques de Guyse, le croit; et de Guise appuie son opinion de nombreuses autorités.

Faut-il croire aussi au *loup blanc*, poursuivi par les compagnons de Bavo dans un antre où subsiste encore aujourd'hui le village de *Louvignies*, ou palais du loup, à une demi-lieue de Bavai, conformément à l'indication de J. de Guyse?

L'ancien nom de Bavai, *Belgis*, d'où la Belgique a tiré le sien, vient-il du mont et du temple de Bel? Ce mont et ce temple étaient-ils où se trouve encore aujourd'hui Bellignies, près de Bavai? Enfin faut-il croire à toute la splendeur de ces temples qui entouraient Belgis, et dont l'un, situé sur l'emplacement de Solesmes; était consacré au Soleil; et l'autre à Mars, où est aujourd'hui Famars, *fanum Martis?*

Nous pensons que beaucoup de vérités se mêlent ici à quelques fictions. Mais pour ne pas croire au *loup blanc*, faut-il rejeter les faits appuyés sur des certitudes? Ce serait imiter l'école dite *philosophique*, qui confond dans le même pyrrhonisme les vérités de l'Evangile et les légendes du moyen-âge.

D'après les autorités citées par J. de Guyse, nous serions portés à croire que les ruines découvertes à Famars et à Solesmes n'étaient pas romaines. Nous y verrions plutôt les restes de l'antique splendeur du gouvernement théocratique des Druides, dont Belgis ou Bavai fut la capitale, et Bavo, Brunehaut et leurs successeurs, les chefs.

Les vieilles chaussées qui conduisaient de Bavai à Famars, à Solesmes et autres lieux, et que les historiens attribuent à la reine Brunehaut, seraient plutôt l'ouvrage de Brunehaut l'archidruide, d'après les preuves apportées par Jacques de Guyse et par M. de Fortia. Un fait intéressant est venu à l'appui de ces preuves :

« Jacques de Guyse nous apprend, dit M. de Fortia, que

lorsque Jules-César assiégea le château de Famars, dont il détruisit la ville, il ignorait qu'une route souterraine conduisait de Belgis à ce château, et ne pouvait comprendre comment une place aussi resserrée que ce château se trouvait contenir une garnison aussi considérable. Lorsque ce château eut été obligé de se rendre, on stipula que les Romains n'y entreraient pas, pour cacher le souterrain. Quand la ville de Belgis ellemême fut prise, ceux qui étaient dans le palais s'échappèrent par le souterrain. Les Romains, étonnés de cette disparition, découvrirent à la fin le souterrain, et, ne sachant où il conduisait, n'osèrent s'y enfoncer. Ces détails, qui sont traduits littéralement sur le texte de Jacques de Guyse, sont bien positifs, et comme ils ne se trouvent point dans les *Commentaires de César,* ils ont évidemment été puisés dans les histoires anciennes du pays. Leur vérité vient d'être constatée par la découverte du souterrain. Je lis, en effet, dans le *Moniteur* du 3 avril 1838, l'extrait suivant de l'*Echo de la Frontière :*
« La société des fouilles de Bavai et de Famars vient de dé-
» couvrir dans la banlieue de Valenciennes une voie souter-
» raine partant de Famars, et que l'on présume se diriger vers
» Bavai ; elle est de la plus solide construction ; l'on y descend
» par trente-cinq à quarante marches encore solides ; l'entrée
» est large de cinq pieds. »

« Voilà donc, ajoute M. de Fortia, un monument évidemment antérieur aux Romains, et se rattachant aux routes de Brunehaut, ainsi qu'à l'ancienne puissance et à la magnificence de Belgis.... Il est clair que ce monument appartient à l'ancien gouvernement théocratique des Druides. Les archidruides habitaient le château de Belgis, et se rendaient par le souterrain au temple de Mars, où ils prononçaient leurs oracles, et où ils donnaient leurs ordres au peuple rassemblé, surpris de les voir sortir pour ainsi dire de dessous terre. C'est ainsi qu'en Angleterre, dans la ville de Leicester, Cordeilla, fille du roi Léar, fit creuser sous la rivière de la Sture un souterrain dédié à Janus Bifrons, c'est-à-dire, conduisant au temple et à la statue de ce dieu. On montre encore à Pompéia les marches de l'escalier secret par lequel un prêtre s'introduisait dans la statue d'Ysis pour faire parler la déesse. Tels sont les

premiers moyens par lesquels ont été gouvernés les hommes. »

Le savant interprète de Jacques de Guyse sera plus heureux que son auteur.

C'était en vain que le pauvre frère Mineur nous criait du fond de sa tombe : « Vous ne me croirez pas, mes frères, on » n'est pas prophète en son pays ; et cependant nous descen» dons (je n'en suis pas plus fier, moi le moindre des moin» dres (*minor Minorum*), nous descendons, vous dis-je, d'une » race fameuse, puissante, et d'une antiquité devant laquelle » Rome même s'efface. Ces lieux jadis célèbres, dont il ne reste » guère que les noms, ont pourtant encore de précieuses rui» nes. Consultez-les : les pierres parleront. »

On n'en fit rien, car le pauvre Jacques joignait au malheur d'être de son pays le tort non moins grand de parler la langue latine, dont on ne voulait plus.

Il a fallu que M. le marquis de Fortia vînt du fond du midi prêter son autorité, son style, sa fortune au pauvre franciscain. On daigne enfin s'en occuper aujourd'hui, non seulement dans plusieurs parties de la France et à l'étranger, mais, ce qui est plus remarquable, dans son propre pays.

M. Rey, dont nous avons à parler maintenant, n'est, lui, ni Flamand, ni Belge, ni Artésien, ni Picard; mais il n'a pas besoin de son titre d'étranger à nos provinces, pour que nous nous arrêtions à son *Drapeau* qui est tout français. Il l'a d'ailleurs souvent planté sur notre sol; et les *Archives du Nord*, qui, avant que son ouvrage parût, en ont cité un fragment remarquable sur la bataille de Bouvines, les *Archives du Nord* devaient annoncer au moins l'apparition de ce beau travail (1), auquel l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres a décerné la première mention après les médailles, distinction très-honorable sans doute, mais moins belle pourtant (j'en demande

(1) Trois volumes in-8° avec planches; Paris, Crapelet, 1837.

pardon à l'Académie) moins belle que ne l'aurait voulu l'auteur de cet article (1).

Toutefois le savant rapporteur de la Commission, M. le comte de Laborde, a fait de l'ouvrage de M. Rey un juste éloge, mais tempéré par une critique qui m'empêche de le citer.

Par une raison contraire, je ne citerai pas non plus ce que le même rapporteur a bien voulu dire de mon livre. J'aurais grand plaisir, je l'avoue franchement, à transcrire ici ces éloges, mais nos lecteurs n'en ont que faire.

Je me sens un peu plus à l'aise avec le rapport qu'un illustre écrivain, malgré ses hautes fonctions législatives, universitaires, académiques, n'a pas dédaigné de faire sur le même ouvrage à la Commission du *Journal des Savans*. Je puis extraire de ce rapport, qui a fixé l'attention des hommes les plus éclairés, un passage relatif à nos provinces du Nord, et qui se trouve mêlé de critiques.

Après avoir parlé du mystère de *Théodore*, pour lequel il ne partage pas toute mon admiration, M. Villemain ajoute :

« A cette admiration un peu trop forte, je crois, mais qui soutient la patience dans de pénibles recherches, M. Onésime Leroy a joint un autre sentiment fort louable : le zèle pour sa province natale et le désir d'attribuer à l'Artois et à la Flandre une grande part dans l'origine et les progrès de l'art dramatique en France. M. Leroy est de Valenciennes, où son frère, bibliothécaire instruit, prend une part très-honorable à la rédaction du recueil intitulé : *Archives du Nord*. Nous

---

(1) L'Académie des Inscriptions et Belles-lettres devait décerner cette année trois médailles d'or aux antiquités nationales : les *Etudes sur les Mystères* de M. Onésime Leroy ont obtenu une de ces médailles. Vingt-sept ouvrages avaient été admis au concours. Le rapport de la commission est dans le *Moniteur* du 4 septembre.

(*Note des Éditeurs.*)

avons vu que l'*ancien* et *très-curieux drame* de saint Nicolas appartenait à cette partie de la France. M. Onésime Leroy suppose aussi, d'après un beau manuscrit conservé à Cambrai, que le mystère de la Passion, joué à Paris en 1402, fut primitivement composé dans nos provinces du nord; et, avec un peu de candeur ou de malice, pour un patriote si zélé, il voit surtout la preuve de cette origine dans la verve d'ivrogne et les longs développements que le manuscrit de Cambrai donne à la scène des nôces de Cana. Il croit même y retrouver un dicton proverbial du pays, dans ces paroles de l'hôte :

Si vous avez peu à manger,
Si beuvez bien à l'avenant.

» M. Onésime Leroy n'en fait pas moins une digression très-intéressante sur l'esprit religieux de nos provinces du nord, leur goût pour les mystères et la grande ancienneté de leurs essais dans ce genre d'écrire qu'elles cultivent encore aujourd'hui, au point même d'éveiller la sollicitude épiscopale. Nous voyons, en effet, que dans une instruction latine du 1er juin 1834, l'évêque de Cambrai recommande aux curés de son diocèse de ne point admettre aux fêtes de Noël certains spectacles, tels que l'adoration des bergers devant la crèche, et d'autres représentations figuratives de la Passion, ou de quelques-unes de ces circonstances, toutes choses qui sentent les jeux de la scène : *quæ scenicos ludos redolent*. Ne peut-on pas, avec assez de vraisemblance, reporter l'origine des mystères aux lieux où leur durée est si persévérante? Il paraît même qu'ils s'y sont perfectionnés avec le temps. Dans le dernier siècle, un curé de village fit, en français moderne, et en grands vers, un drame de la Passion, qui se joue, les dimanches de carême, à Halluyn, à Comines, à Tourcoing, et dans le village de Lincelles ....

» Après avoir très-bien établi que, poétiquement parlant, la Passion est un admirable sujet, M. Onésime Leroy fait connaître, par d'assez longues analyses, un manuscrit de Valenciennes, qui lui paraît renfermer la rédaction la plus concise

et la meilleure de cette œuvre, souvent remaniée dans le XVe siècle, et connue surtout par la version lourde et allongée de Jean Michel. Les trois chapitres qu'il consacre à ce manuscrit de Valenciennes sont pleins de curieux détails. La publication entière du texte, sur lequel il a travaillé, serait utile à l'histoire littéraire. »

Je m'arrête à cette citation, pour ne pas sortir du cadre des *Archives du Nord*, et aussi d'une discrétion dont j'aurais dû peut-être encore moins m'écarter.

O. Leroy.



NOTICE

SUR LE

ROYAUME DES ESTIMAUX

DANS LA CHATELLENIE DE LILLE.

Il est des mots qui, avec le temps, perdent de leur valeur ; il en est d'autres, en plus petit nombre, dont la signification s'élève à mesure qu'ils traversent les siècles. Je ne sais si les mots *roi* et *royauté* sont aujourd'hui à l'apogée de leur grandeur ; mais il est certain que dans le moyen-âge on décorait de ce beau nom des personnages et des offices qui n'avaient guère de rapport avec la majesté souveraine. Il y avait un *roi des ribauds,* qui, suivant des statuts donnés par le roi Philippe, en 1317, *ne mangeoit point à cour, mès avoit six denrées de pain... et estoit monté par l'escuerie et se devoit tenir tousjours hors la porte, et garder illec qu'il n'y entre que ceus qui i doivent entrer.* Le même roi des ribauds finissait quelquefois fort mal comme il arriva en 1388 à Guillet, qui fut mis au pilori avec le Picardiau, son prévôt.

Il y avait plus d'honneur à être roi des archers, ou des arbalétriers, ou roi d'église, autrement dit bedeau ; ces rois-là

du moins n'étaient pas chargés, comme le roi des ribauds, des exécutions criminelles et de la surveillance des lieux infâmes.

Mais il existait encore d'autres royautés plus glorieuses. Le roi d'armes de France, d'Angleterre ou de Bourgogne, n'était pas un homme à dédaigner; c'était le chef des hérauts; il se nommait *Montjoye*, *Toison d'or* ou *Nottingham*. C'était aussi une belle dignité que celle du roi de l'Epinette, pour laquelle soutenir les plus riches familles lilloises vendaient leur patrimoine. Enfin tout le monde sait combien était respectable et respecté le roi d'Yvetot.

Nous avions aux environs de Lille une espèce de royaume d'Yvetot, royaume peu célèbre dans l'histoire et dont il est temps de révéler l'existence; je ne promets pas d'offrir ici aux lecteurs les annales complètes de cette puissance trop peu connue jusqu'ici : les historiens qui viendront après moi feront mieux sans doute. Qu'il me suffise de leur avoir ouvert la voie.

En partant de Lille pour aller à Douai, quand on a fait une forte lieue de chemin, on aperçoit, sur la droite de la route, le village de Faches, que le P. Buzelin n'a pas daigné nommer dans sa *Gallo-Flandria*, où il nomme tant d'autres choses. Là était situé le royaume des Estimaux, ou, si l'on veut, la première des cinq pairies tenues du châtelain de Lille; c'était un bel et bon fief comprenant 288 bonniers (1), six cent une verges de terre. Le gentilhomme qui le possédait se qualifiait ainsi : *Seigneur de Fasches, Roy des Estimaux et de tous les francs-alleux tenus du chastel et de la salle de Lille.*

Or, on appelait *Estimaux*, *Stimaux* ou *Thimaux* les six principaux alleux de la châtellenie de Lille. Par suite on a donné ce même nom aux propriétaires desdits alleux, qui, en

(1) Le bonnier vaut 1 hectare 41 ares 87 centiares. La verge vaut 9 centiares.

cette qualité, avaient droit de recevoir la dessaisine et de donner la saisine de tous les autres alleux en général. Les redevances qui formaient le revenu féodal du royaume des Estimaux consistaient en trente rasières (1), et deux havots de froment, deux gelines, un coq, neuf sols, dix-huit hommages, etc., et dans l'exercice de la justice viscomtière; liste civile modeste, mais qui suffisait à l'ambition du monarque.

Le roi des Estimaux tenait les plaids, assisté de ses échevins, qui devaient toujours être de maison noble et chevaliers : on trouve en effet parmi les échevins des Estimaux, les seigneurs de Roubaix, de Bercu, de Tourmignies, de Lannoy, de Beaufremez, de Comines, de Rosimbos, etc.

Les plus anciens gentilshommes connus qui aient pris le titre de roi des Estimaux étaient de la maison de La Haye. J'ai entre les mains un titre de l'abbaye de Loos, du 2 juillet 1338, où Jehan de La Haye figure comme roy des Estimaux, ayant pour échevins, Gilles, seigneur de Tourmignies, Jehan, seigneur de Fretin, et Robert, seigneur de le Warcwane. Un autre Jehan de La Haye paraît encore en cette qualité dans un rapport de 1372. Au commencement du XVe siècle, le roi des Estimaux était Nicolas de La Haye. *Catherine de La Haye,* fille et unique héritière de *Nicolas,* porta la seigneurie de Fasches et la royauté des Estimaux à *Jean le Monnoyer,* dit d'Hérimez, son mari.

A Jean le Monnoyer, succéda son fils Antoine, dont le fils *Jean* fut *roi des Estimaux.* Ce dernier n'eut qu'une fille nommée *Jeanne,* dame de Fasches et reine des Estimaux. Par le mariage de Jeanne avec *Anthoine d'Hocron,* celui-ci occupa le trône, mais ledit Antoine étant mort sans enfants, Jeanne se remaria à *François d'Haynin.* — *Jeanne d'Haynin,* fille de

---

(1) La rasière de Lille équivaut à 70 litres 14 centilitres; le havot à 17 litres 53 centilitres. Du Cange, ordinairement si exact, s'est trompé cette fois, lorsqu'il a fait du havot un augmentatif de la rasière et un équivalent du muid.

François, épousa Lambert Adornes, seigneur de Marquillies, qui, en 1631, fit rapport et dénombrement de la terre de Fasche et du royaume des Estimaux. Géneviève Adornes, sœur ou proche parente de Lambert, hérita de ses biens et épousa Michel de Wignacourt, comte de Flêtre. Après Michel, Denis-François, son fils, régna sur les Estimaux; il vivait en 1697. Puis vint Denis-François-Jacques, puis Balthazar-Pierre-Félix, puis enfin Balthazar-Philippe-Emmanuel de Wignacourt, qui fut, ce me semble, le dernier possesseur de cette royauté.

Ainsi nous pourrions établir comme il suit la chronologie provisoire des rois et reines des Estimaux.

CHRONOLOGIE DES ROIS ET REINES DES ESTIMAUX.

Première branche. LA HAYE.

La maison de La Haye tire son nom du fief de La Haye, situé à Roubaix. Elle porte ou plutôt elle portait de *sable, à trois étoiles d'or, timbrant des cornes d'un bœuf, sor tant d'un tortin de guerre.*

I. WILLAUME DE LA HAYE. Au siècle dernier, on voyait dans l'église de Roubaix un monument funèbre, dont l'épitaphe, en partie effacée, laissait lire encore ces mots : *Cy gist Willaume, sire de li Haye, chevalier roys qui trespassa*..... Voilà, sans doute, le plus ancien roi des Estimaux qui soit connu jusqu'à ce jour. C'est le Pharamond des Estimaux.

II. JEAN I DE LA HAYE figure comme roi des Estimaux dans un titre de l'abbaye de Loos, du 2 juillet 1338.

III. JEAN II DE LA HAYE fait, en 1372, rapport des terres de La Haye, de Fasches et du royaume des Estimaux.

IV. NICOLAS DE LA HAYE, dont l'histoire ne dit rien. Roi fainéant.

V. Catherine de La Haye, fille de Nicolas et de Marguerite Artus, sa femme, épousa Jean le Monnoyer, dit d'Hérimez, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, roi de l'Épinette en 1452. Ce règne de Catherine et de son mari occupe tout au moins l'espace compris entre les années 1440 et 1462.

Deuxième branche. Le Monnoyer.

Cette famille portait *écartelé de sable, un lion d'or, armé et lampassé de gueules.*

VI. Antoine le Monnoyer, licencié en lois, vivait en 1499. Il épousa Jeanne Savary, fille du seigneur de Warcoing. Ils ne laissèrent pas, à ce qu'il paraît, d'héritiers directs.

VII. Jean III le Monnoyer, neveu d'Antoine, eut pour femme Jeanne de Corenthuse.

VIII. Jeanne le Monnoyer épousa en premières nôces Antoine d'Hocron, de qui elle n'eut pas d'enfants, et en secondes nôces, François d'Haynin. De cette dernière union naquit :

Troisième branche. D'Haynin.

Les D'Haynin portaient *d'or à la croix dentelée de gueules.*

IX. Jeanne II d'Haynin donna sa main et son trône à Lambert Adornes, seigneur de Nieuvenhove et de Marquillies, qui fit rapport de la terre de Fasches et du royaume des Estimaux, le 17 mars 1631.

Quatrième branche. Adornes.

Armes inconnues. Famille originaire de Gênes, qui compte Antoniotto Adornes parmi ses doges les plus fameux (1).

---

(1) A cette même famille appartient Tertius Anselmus Opitus Adornes,

X. **Géneviève Adornes**, sœur ou proche parente de Lambert qui précède, épousa **Michel de Wignacourt**, comte de Flêtre (Vleteren), seigneur de Marquillies.

Cinquième et dernière branche. Wignacourt.

Cette famille, qui a donné deux grands-maitres à l'ordre de Malte, tire son nom de la terre de Wignacourt, en Picardie, laquelle a passé depuis, par vente ou par alliance, à la maison de Chaulnes. Suivant Carpentier, ses armes sont *d'argent à trois fleurs de lys de gueules, au pied coupé.*

XI. Denis I François de Wignacourt, qui épousa en 1684 Marie-Philippe-Aldegonde de Croix d'Heuchin.

XII. Denis II François-Joseph de Wignacourt.

XIII. Balthasar I Pierre-Félix de Wignacourt.

XIV. Balthasar II Pierre-Philippe-Emmanuel de Wignacourt.

Pour donner une idée complète du royaume des Estimaux et des prérogatives qui s'y trouvaient attachées, nous allons transcrire le dénombrement le plus récent qui ait été rendu de ce fief. Il porte la date du 15 juin 1765.

« *Raport et dénombrement* que à très haut, très excellent et
» très puissant prince Louis quinze du nom, roy de France
» et de Navarre, fait et rend Balthazar Pierre Félix de Wigna-
» court, fils et héritier universel de Denis François Jacques,

---

qui cultiva avec succès les lettres latines sur la fin du XVI[e] siècle, fut l'ami de Juste-Lipse et de Jean Lernout (Lernutus) et mourut en 1610. Il est auteur d'un ouvrage inédit intitulé : *Itinerarium terrœ sanctœ,* manuscrit, à la bibliothèque de Lille. Voyez Foppens. *Biblioth. Belg.*, p. 1114.

» comte de Flettre, seigneur du comté d'Herlies, de la ville » de La Bassée, Marquillies, Transloy, Marcq, Nieuwenhove, » Pienhove, Faches et *royaume des Estimaux*, etc., grand » bailly héréditaire des ville et chatellenie de Cassel, de tout » un fief et pairie à luy escheu par le trespas de dame Jenne-» vieve Adorne, sa mère-grande, et que je tiens du roy notre » sire, à cause de sa cour et halle de Phalempin. Ledit fief et » pairie, nommé *Faches et royaume des Estimaux*, et qui » consiste premièrement en un village à clocher et hamel ap-» pelé *Thumesnil*, en la paroisse dudit Faches, avec toute » justice et seigneurie viscomtière, et encore sur et allencontre » de tous mes hotes et surhôtes tenans et sujets d'iceluy fief, » tant contre ceux et celles qui tiennent *mit à mil* dudit fief et » domaine comme par moien ou autrement deuement soient-» ils de mes hommes de fiefs, vassaux en sujets, fiefs ou arriè-» res fiefs, et pour laquelle maintenir et garder, j'ai bailly, » lieutenant et hommes de fiefs, comme aussy deux sergens, » l'un à cheval et l'autre à pied.

» Auquel mon dit fief, seigneurie, pairie et royaume des » Estimaux, et si avant qu'ils se comprennent et extendent, » tous chemins, rues, flots, flégards, varesqueaux, rejets et » tous les plantis, bois et marieux sur tous iceux, et pour le » tout comme entretenement du gros dudit fief en toutes les » villes, paroisses et hameaux avec ledit fief s'extend et com-» prend en toutes dépendances et apartenances, gisans et sex-» tendant iceluy fief ensemble, tous les francqs allœux et vil-» les et paroisses cy après déclairées, a sçavoir audit Faches, » à Fretin, Ennevelin, Marcq en Pevele, Nomaing lez Or-» chies, Templeuve en Pevele, Avelin, Tourmignies, Ron-» chin, à Lezenne, à Lesquin, Annappe, Fretin, à La Mag-» delaine lez Lille, Radinghem, Beaucamp, au Maisnil lez » Bethune, à Emmerin, Marquillies, Erlies, Herlies, La Bas-» sée, à Moncheau, de lez Mons en Pevele, à Bersé, Herchin, » Noyelles lez Seclin, Noyelles à Wavrin et ailleurs et en la » ville de Lille est tenu dudit fief de *Faches* et *rayaume des* » *Estimaux*, une pairie sur laquelle y a deux maisons sur et » allencontre de la place St. Martin, apartenantes à l'hopital

» comtesse audit Lille, l'une nommée l'*hotel Delsaux* et fait le
» coin de ladite place à l'église de St. Pierre, avec le batiment
» sur le derrière dudit hotel, et étant sur le même fond d'ice-
» luy hostel allant vers le rivage, et doit l'héritier de ladite
» maison et hostel livrer place à moy, mon bailly, lieutenant
» pour tenir les plaids dudit fief, pairie et royaume en ladite
» maison et hostel Delsaux, et recevoir werp, raports, trans-
» ports, deshéritements et donner adhéritements toutes les
» fois que besoin sera, et que le cas y escheera, et au surplus
» toutes les fois qu'il me plaira et à mes ayans causes, notre
» bailly ou lieutenant et nos hommes de fiefs et juges a disner
» audit hostel Delsaux', au jour que l'on tiendra les plaids ou
» autres quelconques offices de loy à faire cause dudit fief et
» tenement d'icelluy, ledit hostel Delsaulx, ceux ou celles qui
» causes auront eus et audit hostel doivent et sont tenus de
» livrer baucs, selle, tables, hestaux, blanches nappes, pots,
» payelles, écuelles et hanap pour la journée, le tout à leurs
» cousts, frais et dépens, et ne peuvent, ne doivent le bailly
» de Lille, prevost d'icelle ville, ny le bailly de sa majesté, à
» cause de sa cour et halle de Phalempin, ny aucuns officiers
» et sergens desdites jurisdictions faire prise, n'arrester sur
» lesdits fiefs et pairie si ce n'est pour cas criminel, ou par
» l'octroy de nous, nos ayans causes, bailly ou lieutenant. Et
» s'il arrivoit que l'on fit cas mortel (1) en ladite ville de
» Lille, je dois à cause de mondit fief et royaume, mener
» l'appellant en camp, et doit porter les bastons de l'apellant
» et du deffendant audit camp, et s'ils se bataillent, ils me
» doivent donner et payer dix livres, et s'ils ne se bataillent
» point, ils ne me doivent que mes frais et dépens pour la
» journée, tant pour moy que pour mes gens. De plus, s'il
» advenoit que sa majesté, comme chatelain dudit Lille, me
» mandast pour aller en l'host avec sadite majesté à cause de

---

(1) Allusion au duel judiciaire, comme si cette manière de terminer les différends était encore usitée en 1765, époque où Balthasar de Wignacourt fit le dénombrement ci-dessus.

» sadite chatellenie, elle me doit defrayer moi et mes hommes
» de fiefs que je menerois avec moi, par le commandement de
» ladite majesté, pour lui servir et dois loger en sa chambre,
» ou en sa tente en l'host, tant que je sois revenu en mon hos-
» tel dans ladite ville de Lille. »

La royauté des Estimaux n'a pas résisté à la révolution de 1789. Son obscurité ne l'a point sauvée. Il existe dans la charte de 1814 et même dans celle de 1830 un article qui rend ses titres à l'ancienne noblesse. Je ne sais si le roi des Estimaux a repris le sien.

LE GLAY.



HOMMES ET CHOSES.

Kessels, sculpteur Belge.

Mathieu Kessels naquit à Maestricht le 20 juin 1784, de Joachim Kessels et de Marguerite Caniels. Il était le plus jeune de quatre frères; le premier, Guillaume, est devenu un habile architecte; le second frère, mort de bonne heure, s'était distingué dans la sculpture en bois; le troisième frère, Henri, élève de Bréguet, occupe un rang très-élevé dans la haute horlogerie astronomique et marine.

Ils étaient encore jeunes, et Mathieu, le dernier, était à peine dans sa sixième année lorsqu'ils eurent le malheur de perdre leur père. Après la mort de son époux, qui n'avait pu laisser que très-peu de biens, Marguerite Kessels se retira auprès de ses parens, et ses enfans l'y suivirent. Mathieu y demeura quelques années et fut témoin des désastres de la guerre qui firent dans son esprit une impression ineffaçable; enfin il fut envoyé à Venloo par un de ses oncles, pour apprendre l'orfévrerie, et de là, pour faire plus de progrès dans cette profession, il se rendit à Paris. C'est dans cette capitale que Mathieu Kessels commença à apprendre le dessin, et qu'il fréquenta l'école de l'Académie des beaux-arts. Cette étude des formes lui plut extrêmement, et il s'y livra avec tant d'ardeur que sa santé en fut altérée. Alors il partit de Paris, et se rendit à Hambourg auprès de son frère Guillaume. Il n'y resta que peu de tems, et alla à St-Pétersbourg où il vécut depuis 1806 jusqu'à 1814. Pendant ce séjour de huit ans dans cette ville, Kessels s'occupa principalement à modeler des statuettes de tout genre, en argent et en cire, et, dans ces premiers ouvrages il fit déjà entrevoir sa supériorité future.

A la paix, Kessels voulut revoir sa patrie, où il montra par des compositions et des portraits habilement exécutés que son absence

avait été remplie par le travail. Il ne resta pas longtems à Maestricht, il se rendit pour la seconde fois à Paris où son frère Henri dirigeait alors une fabrique renommée de chronomètres. Pendant les quatre mois qu'il habita dans cette ville, il s'occupa beaucoup de ses études chéries et fut admis dans l'atelier et aux leçons du célèbre peintre d'Atala, Girodet.

Kessels avait alors trente ans, et depuis longtems, comme toute âme passionnée pour les arts ou pour les lettres, il aspirait à voir l'Italie, Florence, Rome! Rome surtout, héritière de la Grèce, trône de deux civilisations, Rome, la ville éternelle où l'art a ses trophées; involontairement, on s'en nourrit les yeux, on le respire dans l'air!

Kessels arrive à Rome, il est agité profondément par tout ce qui s'offre à sa vue, et il sent jaillir avec impétuosité dans son âme le désir ardent de travailler de toutes ses forces à produire, lui aussi, quelqu'ouvrage digne de mémoire.

Il fût reçu dans l'atelier du célèbre Thorwaldsen; il se montra docile, infatigable, et son maître lui confia l'exécution en marbre de deux bas-reliefs représentant *le Jour et la Nuit*.

L'illustre Canova, gloire de l'Italie, non moins libéral Mécène que grand artiste, avait établi un concours de sculpture. En 1819, Kessels se mit au nombre des concurrens, et sa statue de *St.-Sébastien* percé par les flèches fut couronnée par l'Académie de Saint-Luc, qui en loua surtout la franche exécution (1).

C'est à l'occasion de ce triomphe que Kessels reçut de la régence de Maestricht, sa ville natale, une lettre très-flatteuse accompagnée d'une boîte en or avec cette inscription :

TRAJECTUM
AD MOSAM
M. KESSELS
SCULPTORI
OVANTI ROMAE,
ANNO 1819.

Encouragé par ces succès, Kessels entreprit plusieurs ouvrages.

---

(1) L'Académie de St.-Luc a disposé de cette statue en faveur d'une église située à l'ancien Forum.

Il fit pour le duc d'Albe un petit *Discobole* (1) couché, petite grandeur, remarquable surtout comme étude de nature simple. Dans un autre *Discobole*, également couché, mais de grandeur naturelle, il y a, outre la vérité des formes et du mouvement, un style beaucoup plus fort. Cette statue, admirée des connaisseurs, fut exécutée pour M. Labouchère de Londres. Kessels fit ensuite pour le gouvernement des Pays-Bas, un *Mars* en repos, statue colossale en marbre qui fut placée à Laeken, et qui valut à l'auteur la croix du lion Belgique.

Rassuré désormais sur son avenir, Kessels pensa à se marier, et en 1820 il épousa une jeune personne de dix-huit ans, fille d'un ancien directeur dans l'administration de l'armée d'Italie. Il n'appartient pas à celui qui écrit ces lignes de louer la compagne de Kessels ; il laisse à l'auteur de la vie du statuaire belge, publiée à Rome en italien, de dire combien elle se montra toujours épouse et mère éclairée et affectionnée.

Un des ouvrages de Kessels les plus goûtés, c'est son *Discobole debout*, et lançant le disque. M. Gérardi, dans la vie mentionnée plus haut, dit que par cette œuvre plus grande que nature, faite pour le duc de Devonshire, on découvrit que Kessels, non seulement connaissait l'art grec, mais qu'il savait en tirer les beautés les plus cachées, et les rendre siennes sans la moindre ombre d'imitation.

Pour le baron de Vink, près d'Anvers, Kessels fit une sculpture représentant une *Femme pleurant sur une urne* ; le caractère en est simple et touchant. Un Christ à la colonne respirant une sereine humilité fut aussi acquis par le même baron. L'auteur du Christ fit ensuite pour M. Jenish, sénateur de Hambourg, un *Génie funèbre* d'une tristesse pleine de vérité et de grâce.

En 1828, M. le comte de Celles, ambassadeur des Pays-Bas, eut la douleur de perdre sa jeune épouse qui était inconsolable de la mort de sa fille, arrivée quelque tems auparavant.

Il chargea Kessels de faire un *Mausolée* digne de sa perte, et l'artiste répondit pleinement à l'attente. Dans l'église St.-Julien-des-Flamands à Rome, il a érigé pour la comtesse de Celles un monument qu'on ne peut contempler sans être ému. Sur un sarcophage élevé, en marbre de Porto-Venere, on aperçoit une jeune femme

---

(1) On sait que l'exercice des Discoboles consistait à lancer un disque de métal.

étendue sur sa couche ; elle presse un crucifix sur son cœur, et la tête se relevant un peu, elle contemple avec un sourire et un regard qui bientôt ne seront plus que célestes, sa fille bien-aimée qu'elle avait perdue, qui lui apparaît sous la forme d'un ange et lui montre le ciel, bientôt leur commune demeure. A cet appel, la mourante semble dire : *Ma fille, je vous vois, je viens à vous !* Et telles avaient été vraiment les dernières paroles de la mère.

A ce grand travail, que ceux-là seuls qui l'ont vu exécuté en marbre peuvent entièrement apprécier, à cette œuvre religieuse où se déploya autant de sensibilité que d'imagination, succédèrent quelques ouvrages mythologiques que Kessels sut traiter avec goût. *L'Amour aiguisant ses flèches* est plein de grâce et de finesse, sa physionomie malicieuse semble dire : soyez tranquilles, les blessures n'en seront pas légères ! Sa mère n'est pas un morceau moins achevé, c'est une Vénus de formes toutes grâcieuses, toutes modestes. Le Cupidon est la propriété de M. Munter d'Amsterdam, et la Vénus est celle du duc de Pembroke pour lequel Kessels fit aussi un petit *Discobole* lançant le disque. Il a été jugé comme très-précieux.

Par ces compositions, Kessels a prouvé que son talent pouvait se plier à divers genres ; il a bien traité le doux et le fort, les sujets païens et les sujets religieux ; cependant ce sont ces derniers qu'il aimait le mieux ; il y travaillait de toute verve. Il sculpta pour le comte Potocki deux bustes de forme colossale, l'un représentant *Jésus-Christ* et l'autre la *Madone*. Ce sont deux belles têtes qui produisent beaucoup d'effet ; le caractère en est noble, et les draperies en sont fort bien disposées.

La face de *Jésus-Christ*, espèce de bas-relief en marbre, est aussi un morceau considéré comme très-remarquable.

Parmi les compositions en terre cuite, *les quatre Evangélistes* méritent l'attention, ainsi que le beau groupe *Jésus-Christ mort*, sur lequel la Vierge gémit, tandis qu'un ange saisit doucement la main du fils de l'homme. Une autre *Pieta* en plâtre, où la madone est représentée au moment où elle revoit pour la première fois le corps inanimé de son saint fils, est pleine d'une déchirante expression.

Mais l'œuvre capitale, l'œuvre dernière malheureusement de Kessels, c'est le groupe du déluge qu'il exécuta pour M. Jones, protecteur distingué des arts (1). Ce groupe est composé de trois per-

---

(1) Ce groupe n'est pas encore arrivé en Belgique ; on l'attend incessamment.

sonnages. L'on voit un jeune homme robuste gravissant au sommet d'un rocher, son dernier refuge dans cette terrible irruption des eaux; il soutient de toutes ses forces sa compagne qui a perdu presqu'entièrement les siennes; elle tente cependant d'entraîner son enfant avec elle; mais celui-ci, sentant qu'il est à chaque instant moins soutenu, s'attache par instinct aux vêtemens de sa malheureuse mère.

Tel est le sujet du dernier grand ouvrage de Kessels; mais postérieurement il a fait en terre cuite un St.-Michel qu'on s'est accordé à reconnaître comme un chef-d'œuvre. L'Archange, tenant en main l'épée flamboyante, triomphe du Démon que son léger pied écrase.

C'est dès 1835 que Kessels avait commencé à souffrir d'une lente inflammation de poitrine. Les saignées furent ordonnées, mais l'une d'elles fut faite maladroitement et produisit des accidens graves, suivis de grandes souffrances; et quels qu'aient été les soins et les traitemens, jamais son bras ne put guérir. Toutefois Kessels se félicitait qu'au moins son bras droit eût été sauvé et il espérait reprendre bientôt ses travaux, lorsqu'il fut atteint d'une affection organique, bientôt suivie d'un commencement d'hydropisie de poitrine. Tous les remèdes furent inefficaces; son état alla continuellement en empirant, et enfin, dans le mois de février 1836, Kessels se vit contraint à rester dans le lit d'où il ne devait plus se relever.

Pendant les derniers mois de sa maladie, Kessels avait fait apporter devant son lit (de mort, hélas!) ce dernier produit de son génie qu'on avait dessein de lui faire exécuter en marbre pour Ste.-Gudule. Dans les intervalles que lui laissaient ses souffrances, il l'étudiait et l'étudiait encore, et un jour, à force de méditer, l'éclair divin de la beauté l'illumina tellement qu'il s'écria, en s'adressant à celle qui fut la compagne de sa vie: « Ah! Fanny, si je » pouvais vivre encore! combien je sens que je ferais mieux! l'Ar- » change, le Déluge et le reste ne sont rien; je sens là que je m'é- » lèverais bien plus haut! » Et Kessels est mort sur le seuil d'un champ peut-être infini de gloire!.... Il ne lui a pas été permis de manifester ici-bas son nouveau degré d'initiation!

Enfin le mal arrivant à son comble, après avoir reçu les consolations de la religion, le matin du 3 mars, Kessels alla se reposer dans les mains de Dieu. Le soir suivant, son corps fut transporté à l'église des SS. Vincent et Anastase où le lendemain furent célébrées des funérailles auxquelles assistèrent spontanément les académiciens de St.-Luc. Après la cérémonie, ses dépouilles mortelles

furent conduites à l'église de St.-Julien-des-Flamands, où elles gisent non loin d'un monument élevé par le génie de Kessels! Triste et trop soudain rapprochement de l'œuvre et de l'auteur!

La personne de Kessels, dit M. Gerardi, était agréable et de taille moyenne. Il avait les cheveux noirs et les yeux noirs, et très-vifs. Il fut bon mari, bon père, excellent ami. Il se montra charitable envers les pauvres et plein de compassion pour les malheureux. Il fut patient et assidu au travail. Il était très-religieux et *l'Imitation de Jésus-Christ* était une de ses lectures favorites. Ennemi de l'adulation, il avait quelque chose de fier, mais sans doute parce qu'il se sentait capable de grandes choses. Cette fierté de cœur fut la cause qui l'empêcha d'avoir autant de travaux qu'il aurait pu en obtenir; mais rien au monde n'aurait pu le porter à solliciter. Kessels n'avait que du savoir, il n'avait pas de savoir-faire, et il est difficile en vérité de lui faire un reproche de sa manière d'être. Elle ne l'empêcha point toutefois d'être estimé par les artistes, qui appréciaient son mérite : l'Académie de St.-Luc de Rome l'avait nommé en 1829 académicien de mérite, résidant; l'Institut des Pays-Bas, les Académies des Beaux-Arts d'Anvers et d'Amsterdam lui envoyèrent spontanément des nominations accompagnées de lettres pleines des expressions les plus flatteuses.

ACH. C. ALBITÈS.

Pyramide de Fontenoy à Cysoing.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

« La tradition de la célèbre bataille de Fontenoy et des fêtes dont elle fut l'objet se conserve religieusement dans ma famille; mon père eut l'honneur d'y figurer parmi ces valeureux grenadiers royaux, cette autre garde nationale mobile, dont on disait qu'ils s'étaient bien comportés avant, pendant et après la bataille. Permettez-moi d'invoquer un souvenir de famille pour retracer le monument dans son ensemble. Cet article aura au moins le mérite de l'opportunité, si la main qui le trace est inhabile à l'art d'écrire.

» Notre pays avait, comme de nos jours, vu l'Europe entière se déchaîner contre lui, mais le génie de la France devait vaincre

dans cette lutte inégale, conquérir la paix dans les champs de Fontenoy, qui font partie de notre belle Flandre. Au département du Nord en appartient donc l'honneur.

» Tout le monde sait que Louis XV ouvrit en personne la campagne de 1744, qu'il établit son camp à Cysoing; que par un élan religieux et chevaleresque qui n'était pas sans attraits, il fit bénir ses armes et tint chapitre de l'ordre du Saint-Esprit dans l'abbaye, le 16 mai de la même année; que le 11 mai de l'année suivante, à la tête de 40,000 recrues à peine habillées, sous les ordres du maréchal de Saxe, il écrasa à Fontenoy 55,000 hommes aguerris, commandés par le duc de Cumberland, le prince de Waldeck et le maréchal de Konigsegg.

» Au milieu des fêtes qui se célébraient en réjouissance du mémorable événement qui sauvait la France, une grande, généreuse, patriotique pensée surgissait de la solitude du cloître de Cysoing, et tandis que le père Wartel chantait en vers brûlans de l'amour de la patrie le camp de Cysoing, les succès de la campagne de Flandre, le généreux abbé de Rocque projetait d'élever, aux frais de son abbaye, un monument digne d'en perpétuer la mémoire, et le père Wastelain méditait en silence les inscriptions qui devaient le décorer.

» Louis XV ayant agréé ce témoignage public de dévoûment, la première pierre de la pyramide fut posée le 3 septembre 1750, en présence de l'Intendant de la province de Flandre, et le 24 ma 1751, l'inauguration du monument donna lieu à une fête somptueuse. Cette fête, à laquelle assistèrent les officiers-généraux commandant la ville et la citadelle de Lille, les officiers des différens corps en garnison dans cette ville, toutes les notabilités du pays et un grand nombre d'habitans, fut présidée par M. Moreau de Séchelles, Intendant de la province. Après la messe célébrée avec pompe par l'abbé de Rocque, le chanoine Wartel récita son poème ayant pour titre : *Le camp de Cysoing*, des musiciens exécutèrent sa cantate, et le monument fut élevé à la postérité au bruit d'éclatantes fanfares de cors, de tymballes, de trompettes, et aux acclamations de la foule étonnée.

» Mais il est tems d'en venir à la description de la pyramide.

» Ce monument, léger, noble et grâcieux tout-à-la-fois, se trouvait placé au centre de la grande étoile du somptueux jardin de l'Abbaye; sa forme est triangulaire; il est en marbre du pays. Sa hauteur est de 55 pieds, mesure ancienne; sa bâse se compose de deux plinthes, de trois panneaux et d'autant de consoles surmon-

tées d'une corniche portant trois dauphins de fonte; les panneaux sont décorés d'inscriptions et de devises que nous retraçons ci-après en en donnant la traduction française; la flèche ou pyramidion porte à sa naissance l'écusson des armes de France et se termine par une fleur de lys.

Inscriptions.

Première face. — A la gloire du roi, pour avoir, sous d'heureux auspices, fait l'ouverture de sa première campagne, à Cysoing, le 14 mai 1744.

De Rocque, abbé de Cysoing, a fait élever ce monument à la gloire du roi, après que S. M. eut donné la paix à l'Europe.

Deuxième face. — A la gloire du roi, pour avoir fait à Cysoing la revue de son armée que sa présence animait à la victoire, le 15 de mai 1744.

M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre.

Troisième face. — A la gloire du roi, pour avoir conduit son armée dans le pays ennemi, après s'être attaché la victoire de Cysoing, le 17 mai 1744. Le maréchal de Noailles, commandant l'armée du roi sous les ordres de S. M.

» On nous saura sans doute bon gré de rappeler ici les accessoires qui embellissaient le monument, et que le vandalisme a fait disparaître.

» Les angles rentrans de l'étoile qui aboutissaient à la pyramide représentaient des niches de charmilles où l'on avait placé trois groupes de sculptures ayant rapport aux principaux événemens de la guerre de Flandre, représentés par des inscriptions, des allégories et des devises en forme de médaillons, sur les socles des groupes. Il serait facile de remplacer ces sculptures et ces inscriptions qui complétaient le monument, en voici la description sommaire.

Premier groupe. — *La Sécurité.*

Inscription. — Prise de Ménin et d'Ypres par le roi en personne.

Allégorie. — Une comète.

Devise. — Son redoutable aspect fait trembler l'univers.

Deuxième groupe. — *La Flandre.*

Inscription. — Bataille de Fontenoy gagnée par le roi en personne.

Allégorie. — Une main coupant le nœud gordien.

Devise. — D'un triomphe éclatant infaillible présage.

Troisième groupe. — *Minerve.*

Inscription. — Prise de Bruxelles au cœur de l'hiver.

Allégorie. — Un torrent qui renverse tout sur son passage.

Devise. — Il se fraie un passage à travers les obstacles.

Quatrième groupe. — *La Victoire.*

Inscription. — Bataille de Raucoux, près de Liége, gagnée sur les alliés par l'armée du roi.

Allégorie. — La foudre.

Devise. — Sa marche fait au loin un terrible ravage.

Cinquième groupe. — *La Valeur.*

Inscription. — Bataille de Lansell, gagnée par le roi en personne.

Allégorie. — Un miroir ardent consumant un amas de bois.

Devise. — Quels prodiges nouveaux ne produit pas la force!

Sixième groupe. — *Mars.*

Inscription. — Berg-op-Zoom emporté d'assaut.

Allégorie. — Le soleil dissipant un nuage épais.

Devise. — Les obstacles ne font qu'accroître sa force.

Septième groupe. — *La Paix.*

Inscription. — Le roi met fin à la guerre.

Allégorie. — La massue d'Hercule sur l'hydre.

Devise. — Je bannis la terreur et calme l'univers.

Huitième et dernier groupe. — *Jupiter.*

Inscription. — Le roi daigne agréer l'hommage de l'abbé et des chanoines de Cysoing.

Allégorie. — La cabane de Philémon et de Baucis qui avaient logé Jupiter.

Devise. — Pour ces humbles foyers quelle insigne faveur!

» Hommage donc à l'autorité, qui projette de rendre tout son lustre à ce précieux monument qui résume en lui seul toute la mémorable campagne de Flandre. » UN DE VOS ABONNÉS.

Note de la rédaction. Nous apprenons que M. le préfet vient de désigner un dessinateur habile, qui va se rendre sur les lieux, pour reproduire d'une manière exacte la pyramide de Fontenoy et les ornemens qui la décorent. (*Le Nord.*)

Premiers actes écrits en français.

M. le docteur Le Glay, dans un mémoire publié d'abord par la Société royale des sciences de Lille, s'est livré à de curieuses recherches pour constater la date des premiers actes publics et authentiques pour la rédaction desquels on a employé la langue romane au Nord, ou langue d'*oil*.

Mabillon, dans sa Diplomatique, a traité ce sujet avec une briéveté un peu légère; les auteurs du nouveau *Traité de diplomatique* l'ont approfondi davantage; mais ils n'ont pas résolu le problème, et se sont bornés à répéter ce que d'autres avaient dit avant eux. M. Le Glay a ajouté des faits nouveaux et intéressans aux documens fournis par ces savans Benédictins.

Un acte public est toute décision prise par l'autorité publique en toute convention réglée entre particuliers, ayant date certaine.

Le latin, idiôme habituel du clergé et de la magistrature, idiôme universel et peu variable, dut rester encore maître du terrain des affaires, lors même que le roman avait envahi la conversation et la littérature. Les protocoles étaient tous formulés en latin; il n'y avait qu'à en faire l'application aux affaires qui se présentaient; chaque terme avait sa signification bien déterminée; chaque expression avait sa place et sa valeur parfaitement convenues; en un mot, le style diplomatique était adopté avec force de chose jugée. — De son côté, l'idiôme roman, fils dégénéré de la langue latine, eut longtems une destinée précaire et aventureuse; il inspira peu de confiance à la gent méticuleuse et formaliste des hommes d'affaires; ceux qui l'employèrent les premiers furent considérés comme des novateurs hardis, dont les essais hasardeux étaient de nature à compromettre les intérêts de leurs clients. — Les laïques, pour qui le latin était devenu inintelligible, qui parlaient, chantaient et lisaient la langue romane, donnèrent l'exemple de l'emploi de cet idiôme pour les transactions écrites. En effet, c'est dans les diplômes souscrits par des seigneurs ou de simples particuliers, plutôt que dans les chartes purement ecclésiastiques, qu'il faut chercher les premières traces de la langue romane appliquée aux transactions diplomatiques.

Dans le travail dont il est ici question, M. le Glay s'est attaché surtout à la recherche des actes originaux, attendu que les copies

peuvent fort bien n'être que des traductions. On sait, en effet, que dans le cours du XIII[e] siècle on a souvent traduit en langue vulgaire des chartes latines d'une date antérieure.

M. Gachard, archiviste général de la Belgique, *Analectes Belgiques*, p. 257, a publié un compromis, du 19 avril 1233, entre Jean II, évêque de Liége, et Gauthier II, seigneur de Malines. Cet acte, qui se trouve en original aux archives de la province de Liége, est la plus ancienne charte en langue vulgaire que M. Gachard ait rencontrée dans les trois provinces de Liége, Hainaut et Namur, sauf, dit-il, une de l'année 1223, reposant aux archives de la ville de Tournai. — Il est constaté, par le dire des hommes les plus compétens en cette matière, qu'il n'existe pas en Belgique de diplôme original français antérieur à l'année 1223. Or, les archives du département du Nord en offrent deux de cette même année, et un de 1221.

Ce dernier est en réalité le plus ancien qu'on ait trouvé jusqu'ici dans les provinces du Nord. C'est une convention entre Jeanne, comtesse de Flandre, et Mahaut, dame de Tenremonde, au sujet des terres d'Alost et de Tenremonde. On en trouve un texte latin dans *Aubert Le Mire*, I, 413. Duchesne, *Histoire générale des maisons de Guisnes, Gand*, etc., Preuves, 239, a inséré non seulement ce texte latin, mais encore une traduction romane extraite des archives de la ville de Tenremonde. Duchesne ne dit pas si la pièce qu'on lui a communiquée de Tenremonde était en copie ou en original; il y a tout lieu de penser qu'il l'a extraite d'un cartulaire où l'on avait fait subir déjà quelques corrections au texte roman primitif.

Cette charte de la dame de Tenremonde est, en définitive, le plus ancien acte original français qui se rencontre dans les provinces du Nord et dans toute la Belgique. Si l'on arguait de l'existence du texte latin pour prétendre que la charte romane n'est elle-même qu'une traduction, on pourrait l'accorder, dit M. Le Glay, pourvu que l'on voulût reconnaître que la version est tout-à-fait contemporaine du texte, qu'elle a été écrite le même jour et par le même notaire. Les exemples de chartes rédigées simultanément dans les deux langues ne sont pas rares. A cette époque de transition du latin au roman, on employa souvent ce double mode. Quand un acte était écrit en latin, on l'expliquait en roman aux parties qui n'entendaient pas l'une de ces deux langues. Mais ces explications orales étaient trop fugitives sans doute, et quelquefois trop peu lucides, pour satisfaire des auditeurs inhabiles aux affaires; on prenait donc le parti de faire une seconde rédaction toutes les fois que

les deux parties, ou l'une d'entre elles étaient des laïques peu lettrés (1). C'est là aussi ce qui explique pourquoi divers sermons du moyen-âge, et entre autres ceux de Saint Bernard, nous sont parvenus en français et en latin.

Il est une autre sorte de monumens historiques qui, au premier coup d'œil, sembleraient appartenir aux actes munis d'une date certaine, et par conséquent seraient susceptibles d'entrer ici en ligne avec les chartes et titres publics. Ce sont les épitaphes portant un millésime. De pareils monumens sont, en général, supposés avoir été écrits à l'époque du décès des personnes qu'ils concernent.

Quoi qu'il en soit, on peut bien conjecturer qu'il a été rédigé des épitaphes en roman avant même que l'on songeât à employer cet idiôme pour les chartes et autres actes conventionnels. Rosel et après lui J. Carpentier nous en ont conservé qui ont un véritable caractère d'antiquité.

Chi gesist Baldouins de Grinckus (*Artois*)
Ki triespassat d'envoisur.
Chil fuet en l'Ouriens,
U chil luit a tos jors forment
Mai nient fot millour et *grobis*.
Diex, trayen cil en vos perdis. MCLXXXII.

Carpentier prétend que *millour* vient de l'anglais *milord*, homme noble, riche et puissant. C'est une interprétation fort ridicule d'un terme fort simple : *millour* veut dire *meilleur*. Quant à *grobis*, ce terme, dont on ne trouve guère d'autre exemple, paraît signifier *plus grand*, *plus puissant* (2).

Plus on remonte vers les tems primitifs de notre vieux langage plus on le trouve brillant d'originalité. Enfant il a toute l'énergique

---

(1) Un synode d'Arras permet aux matrônes et sages-femmes de baptiser dans le cas de nécessité, et de prononcer les paroles sacramentelles, soit en latin, soit en langue laïcale.

(2) Comme le dit M. Le Glay, *grobis* a la signification de grand, puissant, grave, et vient aussi sans doute de *gravis*, qui a ces significations. Rabelais se sert assez fréquemment de ce mot, et par exemple dans cette phrase (au liv. 2, ch. 30) : « Je vis maistre Jean le maire qui faisait du grobis. » Dans l'histoire de l'Evangile en vers on lit aussi : « Faites-vous ici du gro-» bis. »

simplicité du jeune âge ; libre et franc dans son allure, il ne connaît d'autres règles que celles qu'il veut bien se donner. Son vocabulaire, il le fait lui-même au jour le jour. Le latin, le celtique, le théotisque sont ses tributaires ; il leur emprunte tous les mots dont il manque.

Vers le Midi, au sein de ces contrées qui aimèrent toujours à se qualifier *province romaine*, il resta abondant en voyelles sonores, en accentuations cadencées.

Mais dans le Nord, l'idiome prit un ton peu sévère, un air moins gracieux ; il fut plus expressif que sonore, plus ferme que mélodieux. A l'exemple des langues germaniques, il multiplia les consonnes. (*Echo du Monde savant.*)

Travaux des Belges dans les Sciences exactes.

M. Octave Delepierre, de Bruges, a publié dans la *Revue du Nord* un article rempli d'intérêt sur les travaux des Belges dans les sciences et dans les arts. Nous extrayons de cet article les détails qui concernent les mathématiques, la physique et l'astronomie.

« Dès le commencement du XV[e] siècle, le cardinal Nicolas de Cusa, né en 1401, dans la province du Luxembourg, l'homme le plus érudit de son tems, renouvela pour un moment l'hypothèse du mouvement de la terre oubliée depuis Pythagore. Copernic et Galilée furent plus heureux après lui et eurent l'honneur de l'invention.

Le père Castel disait qu'en possédant bien les ouvrages de Grégoire de Saint-Vincent, célèbre mathématicien et astronome, né à Bruges en 1584, on savait presque tout Newton, et que le savant anglais s'était enrichi des dépouilles du géomètre flamand. Son traité sur la quadrature du cercle, dit Montucla, est une mine de découvertes importantes et curieuses. On y trouve une multitude de théorèmes nouveaux sur les propriétés du cercle et de chacune des sections coniques, sur la symbolysation de la parabole avec la spirale, qu'il reconnut et enseigna vingt-cinq ans avant que Cavalieri publiât la géométrie des indivisibles, et, enfin, sur plusieurs propriétés de l'hyperbole.

Grégoire se fit un si grand nom parmi les savans, que l'empereur Ferdinand II voulut l'avoir à Prague, et que le roi d'Espagne Philippe IV lui confia l'éducation de son fils.

Les auteurs parlent avec beaucoup d'éloges de Jean-Charles de La Faille, géomètre né à Anvers en 1597, qui, entre autres ouvrages, en écrivit un très-remarquable sur les propriétés du cercle et de l'ellipse et sur le centre de gravité. On doit remarquer que ce traité a précédé celui de Guldin, que l'on regarde communément comme l'auteur de la théorie de la gravitation.

La Chine dut à Ferdinand Verbiest, né à Pitthem, des notions plus justes sur les mathématiques. L'empereur l'appela à sa cour en 1669, lui donna la présidence du tribunal des mathématiques et y ajouta le titre de Mandarin.

L'histoire nous parle encore des travaux considérables de Liévin Hulsius, de Gand, qui se rendit célèbre par les progrès qu'il fit faire à la géographie et aux mathématiques.

Parmi ceux qui ont le plus illustré les annales de la Belgique dans cette dernière science, on doit compter Simon Stévin, de Bruges. A Libes, dans la quatrième partie de son *Histoire philosophique de la physique*, range Stévin au nombre de ceux qui ont donné à cette science le plus vigoureux essor. Quoiqu'il n'en soit fait mention que dans une ou deux biographies, c'est lui qui inventa le calcul décimal, comme le prouve son traité : *De la Disme, enseignant à expédier facilement par nombres entiers*, *etc*. Dans un discours de Simon Stévin, qui sert d'introduction à ce traité, après avoir fait voir combien de difficultés résultent pour l'astronome, l'arpenteur, le marchand, etc., des opérations arithmétiques par nombres fractionnaires, il ajoute : « Mais d'autant que les voies pour y parvenir sont plus laborieuses, d'autant plus grande est cette découverte de la disme, ostant toutes ces difficultés ; mais comment? Elle enseigne, afin de dire beaucoup en un mot, d'expédier facilement sans nombres rompus tout compte qui se rencontre aux affaires des hommes, de sorte que les quatre principes d'arithmétique que l'on appelle ajouter, soubstraire, multiplier et diviser, par nombres entiers, pourront se satisfaire à tel effet, etc. »

L'ouvrage développe ensuite le mode à suivre pour le calcul décimal. Cette invention est certainement une de celles qui pourront le moins être contestées ; car nous doutons que quelqu'un puisse fournir des documens antérieurs à Stévin, et où se trouvent des détails sur cette espèce de calcul.

M. de La Londe, savant du XVII[e] siècle, a formellement reconnu cette découverte importante, qui a produit une véritable révolution dans la science des nombres, dans son livre intitulé : *Parallèle de*

l'arithmétique vulgaire et d'une autre modernement inventée, *par M. de La Londe*, *ingénieur général de France*; et on lit dans la préface. « Nous avons l'obligation de cette arithmétique en dixme au grand Stévin, ingénieur de feu Mgr. le prince d'Orange, qui l'a inventée aussi ingénieusement qu'utilement pour tous ceux qui trouvent de la difficulté aux fractions de la vulgaire. »

M. B. Renard, de Tournay, pense que la découverte de la pesanteur de l'air pourrait être revendiquée avec fondement par Simon Stévin. Nos auteurs de mathématiques et de physique ont eu le malheur de n'être pas assez explorés, ce qui a été bien souvent cause qu'on ne leur a pas rendu toute la justice qui leur était due. En lisant le traité d'optique que nous a laissé François Aiguillon, de Bruxelles, mort en 1617, on voit qu'il a dû être très-utile au célèbre Newton.

On sait que de nos jours M. Omalius de Halloy fit faire un grand pas aux sciences géométriques par ses travaux, et que les sciences sont cultivées avec honneur par MM. Van Mons, père et fils, Guislain, Dumortier, Van Coetsems, Wesmael, etc.

La réputation de M. Quetelet est européenne; il s'occupe en ce moment d'une histoire des mathématiciens belges, ouvrage qui comblera cette lacune dont nous nous plaignions tout-à-l'heure, en mettant au grand jour les services que les Belges ont rendus aux sciences exactes. » (*Echo du Monde savant.*)

Voltaire à Bruxelles.

Avant que le grand homme allât vivre dans sa seigneurie de Ferney, entre un aigle plus maigre que lui-même et sa nièce, la grasse Mme. Denis, il s'était fait le cavalcadour de la marquise du Châtelet, femme savante un peu moins revêche que la Philaminte de Molière. Où on trouvait Mme. du Châtelet, on était certain de rencontrer Voltaire. La Leibnitzienne et le philosophe étaient inséparables. Bref, ils vivaient maritalement, sans se soucier d'un certain M. du Châtelet, maître et protecteur légal de la dame. Si Voltaire avait été susceptible d'éprouver dans ses *entrailles de fer* une passion ardente et sérieuse, il eût idolâtré Mme. du Châtelet pour son rare dévoûment, pour les soins dont elle entourait sa méchante *carcasse*.

Mais Voltaire, qui ne comprenait sans doute point la *Nouvelle Héloïse* de Jean-Jacques, procédait en amour comme en toutes

choses, avec esprit et avec malice. Il estimait Emilie, comme il appelait tendrement Mme. du Châtelet, pour son amour de la science, et il tirait parti de la bonté de son cœur. Peut-être l'aimait-il autant pour la tasse de café qu'elle lui préparait que pour la beauté de ses yeux. En somme, il croyait compenser avec largesse les amoureuses ou amicales avances de la marquise, en lui réservant les prémices de ses immortels ouvrages.

Dans le commencement de l'année 1741, la chicane appela Mad. du Châtelet à Bruxelles. Elle avait à y soutenir un long et important procès. Voltaire suivit la marquise dans la capitale du Brabant, et tandis qu'Emilie usait ses jours avec de sots procureurs, son amant continuait ces travaux désastreux qui devaient lui procurer une gloire si peu enviée par la postérité timorée et craintive.

Il entretenait une correspondance active avec M. de Maupertuis, le grand Frédéric, le comte d'Argental, la marquise d'Argenson, Cideville, Mme. de Champbonin, etc., etc. Dans ces lettres, il appuie fort peu sur le séjour qu'il fait à Bruxelles, et c'est à peine s'il semble remarquer les habitans avec lesquels il vit. Il ne les décrit point, il n'a pas même la prétention de les peindre et de brasser de ronflantes périodes sur le faro, à l'instar des ex-romantiques français. Voltaire était trop galant homme pour rire au nez d'un peuple chez lequel il avait reçu une franche et cordiale hospitalité. Il ne se mit en colère qu'une seule fois contre ces braves Bruxellois, et ce, parce qu'ils n'avaient pas saisi toute la quintescence du mot *utopie*. Voici, au surplus, la lettre où il se plaint le plus de son séjour à Bruxelles. Elle est adressée à M. l'abbé Onillon qui avait écrit à Voltaire une lettre en style oriental sur la tragédie de *Mahomet*.

A M. l'abbé Onillon.

Octobre 1742.

Allah, illah, allah, Mehemet razoul, allah.

« Je baise les barbes de la plume du sage Onillon, fils d'Onillon, resplendissant entre tous les imans de la loi du Christ.

» Votre lettre a été pour moi ce que la rosée est pour les fleurs, et les rayons du soleil pour le tournesol. Que Dieu vous couronne de prospérité comme vous l'êtes de sagesse, et qu'il augmente la rondeur de votre face ! Mon cœur sera dilaté de joie, et la reconnaissance sera dans lui comme sur mes lèvres, quand mes yeux pourront lire les doctes pages du généreux iman qui fortifie la faiblesse de mon drame par la force de son éloquence. J'attends avec

impatience sa docte dissertation. Mais comme la *poste* des infidèles est très-chère, et que le plus petit paquet coûte un *sultanim*, je vous supplie de vouloir bien faire mettre promptement au coche de Bruxelles cet écrit bien ficelé et point cacheté, selon les usages de la *peu sublime poste* de Bruxelles. Ce paquet arrivera en six ou sept jours, attendu qu'il n'y a que dix-sept cent vingt-huit stades de la ville impériale de Paris à celle où la divine providence nous retient actuellement. Que Dieu vous accorde toutes les églantines de Toulouse, et toutes les médailles des Quarante! Que le bordereau de la fortune tombe de ses mains entre les vôtres.

» Ecrit dans mon bouge, sur la place de Louvain (1), affligé d'une énorme colique, le 8 de la lune du neuvième mois, l'an de l'hégire 1122. »

Voilà un petit modèle d'épître *ad usum* J. Janin, Delrieu, Gauthier et *tutti quanti*. Nous conseillons à ces messieurs d'en méditer l'esprit. Si Voltaire, dont le jugement en valait bien un autre, n'avait pas trouvé un je ne sais quoi de franc et de loyal sous l'écorce un peu rêche des Belges, à coup sûr nous n'eussions pas échappé à sa verve caustique, pas plus que les Hollandais, à qui il dit en les quittant :

Adieux, canaux, canards....

Il est à remarquer que la contrefaçon existait déjà à Bruxelles du tems de Voltaire et que le grand homme aurait pu se fâcher avec autant de raison que les écrivains dont nous parlions tout-à-l'heure.

Chose merveilleuse! ce fut dans l'année même du séjour de Voltaire à Bruxelles, que Marie-Thérèse succéda, au trône d'Autriche, à son père Charles VI et qu'elle envoya l'archiduc Charles dans ses provinces des Pays-Bas avec la mission de procurer au pays un long et stupéfiant sommeil. Il y a de ces rapprochemens historiques qui font rire.

JOBARD.

Câteau-Cambrésis.

Le Câteau, jolie petite ville de l'arrondissement de Cambrai, doit son origine à l'évêque Fulbert qui, en 933, réunit les villages de *Vendelgies* et de *Péronne*, donnés en propriété à l'évêque

(1) *Maison du docteur Varlez.*

Estienne en 921. Il y bâtit un château, que l'on appela Château-Ste-Marie, jusqu'à l'époque où, par corruption, il prit le nom de Câteau que la ville lui conserve encore.

Avant la révolution, le Câteau renfermait deux paroisses; une célèbre abbaye de Bénédictins, sous l'invocation de St.-André, fondée en 1022 par l'évêque Gérard 1er. ; le couvent du Saint-Esprit, fondé en 1485, par l'évêque Henri de Berghes, pour des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin ; un couvent d'hospitalières, et un couvent de récollets. Ces établissements religieux furent supprimés en 1792, il ne reste plus au Câteau qu'une paroisse et un collége.

Messeigneurs de Croï, évêques de Cambrai, occupaient souvent un palais élevé sur le *Mont-Paisible*, il y avait un autre palais magnifique situé au bas de la ville, dans lequel les évêques et archevêques séjournaient pendant la belle saison; depuis, ce palais avait été augmenté par M. de Rohan, dernier archevêque, il s'était plu à embellir les jardins, qui fesaient l'admiration des voyageurs. Ce beau palais, démoli en partié pendant la révolution, est aujourd'hui une propriéte particulière.

Situé à la frontière du Cambrésis, le Câteau, malgré ses murailles et ses fortifications rasées en 1642, a souvent été la proie des gens de guerre de toutes les nations, plusieurs fois bouleversé de fond en comble et même inhabité pendant plusieurs années dans le XVIIe siècle. Nous renverrons les amateurs de détails historiques au *Précis statistique* du Câteau, publié dans les almanachs de Cambrai de 1811 et 1812. Nous releverons seulement une erreur qu'a commise l'auteur en parlant de Maximilien de Berghes, premier archevêque de Cambrai.

Au seizième siècle, le calvinisme avait fait des progrès effrayans dans les Pays-Bas, l'Artois, la Flandre et le Cambrésis. Le duc d'Albe massacrait d'un côté les malheureux Huguenots, tandis que, dans nos contrées, les lois de l'époque prononçaient des peines très-sévères contre ces brebis égarées. Les habitans du Câteau, par caprice et par esprit de contradiction, embrassèrent presque toutes les nouvelles doctrines, ils espéraient se soustraire par ce moyen à l'autorité de leur prince souverain.

L'archevêque de Berghes apprit avec douleur cet acte insensé, et loin de sévir contre eux, il chercha à les ramener dans le sein de l'église par la conviction. Malheureusement son bailli, homme fanatique et cruel, au lieu de suivre les intentions de son maître, agit avec force contre les réformés, il les exaspéra au point que tous les habitans se révoltèrent et déclarèrent ne plus reconnaître la domi-

nation de l'archevêque. Leur rébellion fut bientôt réprimée. Le prévôt de Cambrai, Henri de Forvier, à la tête de deux cents hommes, se rendit maître du Câteau, punit du dernier supplice les calvinistes, chefs de la révolte, et en fit emprisonner un grand nombre avec l'intention de les faire périr.

Maximilien, en apprenant cette résolution, se hâta de rappeler Forvier et son bailli; touché de compassion pour les malheureux habitans du Câteau, il se rendit au milieu d'eux le 22 avril 1566, il fit ouvrir les portes des prisons, et ayant réuni sur la place tous les Huguenots, il leur parla avec onction, les engagea, les larmes aux yeux, à ne point suivre la fausse route dans laquelle ils s'étaient engagés, et, usant de ses droits, il leur fit la remise entière du châtiment auquel la loi les condamnait. Cet acte de tolérance d'un prince ecclésiastique changea l'esprit des habitans du Câteau, la plupart abjurèrent leur erreur, et l'on put se convaincre de cette vérité, que la persécution est le plus mauvais moyen pour ramener des têtes exaltées. Cette belle conduite de Maximilien de Berghes le rend digne d'être un des prédécesseurs de notre illustre Fénélon.

La Statue du Maréchal Mortier, qui décore aujourd'hui la Place du Câteau, sera un point de mire pour ses concitoyens, ils verront dans cette récompense nationale, la gloire qui couronne le courage et la valeur.

LESNES - DALOIN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

23. — Fragments d'Épopées Romanes du XIIe siècle, traduits et annotés par *Edward Le Glay*. Paris. Techener, libraire, Place du Louvre, 12. 1838, in-8°.

Depuis plusieurs années on a édité bien des romans composés dans le moyen-âge en langue vulgaire, mais ces publications romanes ont été lues par un très-petit nombre de connaisseurs, pendant que la masse des exemplaires sortait de la boutique du libraire pour aller grossir les bibliothèques des amateurs de raretés. Pourtant ces ouvrages renferment des faits intéressans, le style y est d'une naïveté touchante, les pensées en sont ordinairement belles et élevées. A quoi tient donc cette négligence apparente pour des œuvres de mérite? Sans doute, au langage inaccoutumé dans lequel elles sont écrites.

C'est au moins l'opinion de M. Edw. Le Glay, qui a pensé à faire naître le goût de cette littérature ancienne, en présentant au public quelques morceaux traduits et par conséquent plus faciles à digérer. L'attrait qui doit en résulter, saura peut-être faire vaincre la difficulté médiocre qu'on éprouve lorsque l'on commence à lire les originaux.

Déjà, pour arriver à ce but, l'auteur a publié, dans les Archives du Nord de la France et du midi de la Belgique (1), un épisode extrait du roman de Garin le Loherain, épisode remarquable par le choix attentif qui a fait préférer des événemens dont le théâtre était notre pays (les environs de Valenciennes) et par le soin apporté dans la traduction qui reproduisait, autant qu'il était possible, toute l'originalité du poète.

M. Edw. Le Glay, n'a pas été moins heureux dans les emprunts

(1) Tom. IV. P. 193.

qu'il vient de faire au roman de Raoul de Cambrai (1). En y prenant quelques fleurs, il a su conserver leurs premiers charmes en les groupant par de courtes analyses des passages qu'il omettait, et de cette manière il tient toujours le lecteur au courant de l'action principale.

Pour recommander les *Fragments d'Epopées Romanes*, il suffirait de faire pour ce livre ce que l'auteur a fait pour nos vieux trouvères, c'est-à-dire, d'en citer des passages, mais je crois qu'on approuvera notre réserve ; nous préférons laisser aux curieux le plaisir de satisfaire pleinement leur curiosité.

L. B.

24. — Fragmens d'Épopées Romanes du XIIe. siècle, traduits et annotés par *Edward Le Glay*. (1)

Il n'y a plus de nouveau que ce qui est vieux. Le siècle a beau s'évertuer ; ses œuvres sont, en naissant, frappées de caducité, ou du moins le goût public s'en détourne si vite et avec tant de dédain qu'il semble avoir flairé un cadavre. Que cette circonstance soit raisonnable ou non, je l'ignore ; mais elle existe, et je la constate. Après avoir ainsi promené sa satiété sur les choses contemporaines, notre âge plein d'espérance pour l'avenir, veut se retremper dans le passé. Il s'est donc reporté, non pas jusqu'à Louis XIV, jusqu'à François Ier; il est allé plus loin, il a franchi cette haute muraille qu'on nomme la renaissance, et il s'est trouvé dans une contrée toute neuve, toute pleine de merveilles, toute riche de foi, d'enthousiasme et de poésie. Quel froid et malin démon avait donc élevé la susdite muraille qui nous dérobait cette terre enchantée ? Une troupe mutine et fougueuse, la troupe des romantiques, a percé maintes brèches, pratiqué maintes issues, et bientôt nous serons maîtres de ce vieux manoir patrimonial que des tuteurs mal avisés avaient depuis si longtems soustrait à nos regards, comme si c'eût été un héritage réprouvé, un lieu hanté par des bêtes immondes ou par des esprits malfaisans. Nous savons maintenant à quoi nous en tenir. Le moyen-âge est apprécié, il est compris, et nous sommes heureux de reconnaître enfin que nos aïeux avaient aussi de la force, des passions généreuses, du génie ! La poésie, fille aînée de toute civilisation, occupa une belle

---

(1) Le texte original de ce roman va être publié prochainement par M. Edw. Le Glay.

place dans cette société si puissante, si singulière, si originale. Elle n'était pas, comme de nos jours, l'amie du petit nombre, la compagne des esprits d'élite : elle se montrait dans tous les rangs. Populaire sans bassesse, vulgaire sans trivialité, elle charmait le suzerain dans son castel, le vassal dans sa chaumière, l'homme d'armes sous la tente, et le moine dans son cloître. Elle était tout à la fois l'expression et le délassement de la société. Le poète, nommé alors *trouvère*, ce qui signifie la même chose, exerçait un ministère important, et il était accueilli partout comme un être privilégié, comme un personnage aimable et mystérieux. Il frappait à la porte, on accourait au-devant de lui, on le faisait asseoir au foyer, et la famille attentive écoutait en silence ces longues chansons où il disait et psalmodiait de *Charlemagne* ou *de Roland*, *d'Alix et de Bradamante*, *du Chevalier au cygne* ou de *gert aux grans piés !*

Parfois, pour prix de l'hospitalité reçue, de la robe d'hermine dont on le gratifiait, le *trouvère* laissait au manoir une belle copie de ses poëmes; et le précieux manuscrit placé à côté des heures magnifiques de la dame châtelaine, et conservé, avec non moins de respect, demeurait dans la noble famille comme un témoin de l'amour et honneur qu'elle portait aux œuvres du *gai sçavoir.* Mais c'était surtout dans le couvent hospitalier qu'on se faisait gloire de recueillir et de multiplier ces belles et grâcieuses productions.

Sachons gré à ceux dont les soins ont préservé de la destruction ces fabliaux, ces lais, ces sirventes, ces complaintes et surtout ces vastes épopées de l'un ou de l'autre cycle, où les mœurs et les lois, les événemens mêmes et les grands *gestes* de l'histoire, sont plus vivans, plus animés, plus vrais peut-être que dans les chroniques et mémoriaux : car, encore une fois, la poésie, telle qu'elle s'est toujours montrée dans l'enfance des sociétés, doit être considérée comme l'expression la plus fidèle, la plus véridique de l'époque sociale où elle se rattache.

Tout ce que je viens de dire n'a rien de neuf sans doute pour les hommes qui de nos jours sont livrés à l'étude littéraire du moyen-âge ; mais ceux-là sont encore bien peu nombreux. Pour le public, proprement dit, il n'a fait jusqu'ici qu'entrevoir ces richesses. La langue romane qui, pour être mère de notre idiôme français, ne lui ressemble pas plus que le costume des paladins ne ressemble au frac bourgeois et au chapeau rond de notre époque, la langue romane, dis-je, est une langue morte pour la grande majorité des lecteurs : c'est là, il faut en convenir, un obstacle à cette popula-

rité que l'on voudrait restituer aux poésies romanes. Comment le surmonter ? Par la traduction : ou pour mieux exprimer ma pensée, par une sorte de translation qui, suivant un habile maître (M. Villemain), « offrirait simplicité de langage, expressions plus modernes, mais équivalentes. » — C'est ce qui a été compris avec bonh ur par l'auteur du livre dont le titre est en tête de cet article. Dans une introduction bien pensée et bien écrite, il a tracé nettement ses idées à cet égard : et appliquant à quelques-uns des romans de chevalerie les plus anciens et les plus renommés, la judicieuse méthode qu'il s'est faite, nous le voyons translater avec une fidélité éclairée, candide, et pour ainsi dire *con amore*, divers épisodes d'un intérêt fortement dramatique. M. Edward Le Glay avait deux écueils à éviter : d'une part, il pouvait traduire ces vieux poètes dans notre langage correct, poli, académique, comme nous traduisons Cicéron, Sénèque ou Euripide ; c'eût été une grande erreur, erreur déjà commise par quelques gens d'esprit du XIII[e] siècle. D'un autre côté, cédant à ses prédilections pour l'ancien idiôme des Trouvères, il eût pu se borner à les mettre en prose sans presque rien changer à leurs expressions et la translation serait restée aussi obscure que l'original : c'eût été faire preuve de mauvais goût et méconnaître ses lecteurs. Jehan Molinet donna dans cet écueil, et nonobstant ce beau quatrain dont il décora le frontispice de la traduction du roman de *la Rose* (1), on ne lit plus ni texte ni traduction. Le nouveau translateur a été mieux avisé. Son style a une physionomie ancienne et originale sans l'aide de mots trop surannés, sans cet artifice banal de formes marotiques et rabelaisiennes, dont certains écrivains font aujourd'hui un abus si grotesque.

Disciple particulier de l'illustre académie de M. Raynouard, c'est sous les auspices et avec les conseils d'un tel maître que M. Edward Le Glay est entré dans cette carrière. M. Raynouard luimême aurait voulu se livrer à un travail de cette nature, et montrer, à l'aide d'une habile traduction, combien les monumens primitifs de notre littérature sont dignes d'être médités et popularisés. Ce que n'a pu faire le maître prévenu par la mort, le disciple l'a tenté, et nous l'en félicitons. Mais il est à désirer que ne se bor-

(1) C'est le roman de la Rose,
Moralisé clair et net,
Translaté de rime en prose
Par vostre humble Molinet.

nant pas à quelques essais et à un genre exclusif, M. Edward Le Glay agrandisse le cadre qu'il s'est tracé et nous donne, ou la traduction de poèmes entiers, ou du moins une analyse semblable à celle du roman de Raoul qui figure en tête de son volume. Une bonne édition des textes mis en regard de la traduction avec des notes philologiques et critiques, donnerait à ses publications un intérêt de plus.

Quoi qu'il en soit, le volume que ce jeune philologue vient de mettre au jour ne peut manquer d'obtenir la faveur publique. Il est de nature à satisfaire ceux qui cherchent des émotions et ceux qui veulent de la science. En un mot, il plaira tout-à-la-fois aux esprits sérieux et aux lecteurs de romans.

(Le Nord.)

25. — **Trouvères, Jongleurs et Ménestrels du Nord de la France et du Midi de la Belgique, par M. *Arthur Dinaux*, de la Société Royale des Antiquaires de France. — Partie première. — Trouvères Cambrésiens. 3e édition. — Paris, Téchener, libraire, Place du Louvre, 1837, grand in-8°, papier vélin.**

La troisième session du congrès scientifique de France, tenue à Douai, ayant, dans la séance du 9 septembre 1835, émis le vœu, exprimé dans son programme, de voir les sociétés savantes et les littérateurs donner une *Histoire des Trouvères du Nord de la France*, M. *Arthur Dinaux* a cru qu'il lui serait permis d'entrer dans l'arène et d'essayer de satisfaire ce désir d'une assemblée composée en majorité d'hommes de nos provinces septentrionales. Déjà, sur un appel fait par la Société d'Emulation de Cambrai, notre collaborateur avait traité succinctement cette question pour l'ancienne province du Cambrésis seulement; au congrès de Douai, il lut sur cette matière un court mémoire qui détermina le vœu de l'assemblée; l'illustre *Raynouard*, autorité puissante en travaux du moyen-âge, encouragea M. Dinaux dans un article du *Journal des Savans*, à étendre et à continuer ses travaux sur les Trouvères du Nord; aussi, ce dernier, écoutant la voix du Nestor de la vieille littérature, ne pensa-t-il pouvoir mieux faire que de reprendre, reviser et compléter son premier aperçu, sur les *Trouvères Cambrésiens**, qui parut d'abord dans les *Archives du Nord*, et dont cette dernière édition, que nous annonçons aujourd'hui, plus que doublée, contient un grand nombre de pièces inédites, et vient former la première partie d'un ouvrage complet que l'auteur intitule : *Trouvères, Jongleurs et Ménestrels du Nord de la*

France et du Midi de la Belgique. On y trouve toutes les chansons d'amour et de piété de *Jacques de Cambray*, trouvère inconnu jusqu'ici ; *Le Tournoiement des Dames*, par *Hugues d'Oisy*, châtelain de Cambrai, pièce curieuse, de l'an 1189, qui mériterait à elle seule une dissertation de l'Académie des Inscriptions ; *Le Meunier d'Arleux*, fabliau révélé par Legrand d'Aussi, publié par M. Francisque Michel, et annoté par M. Dinaux, *L'Evangile des Femmes*, par *Jehan Dupin*, que M. Achille Jubinal a le premier livré à la publicité ; et une foule d'autres pièces Cambrésiennes toutes inconnues jusqu'ici ou d'une rareté qui n'en permettait la lecture qu'à un bien petit nombre d'initiés.

Le corps d'ouvrage qui réunira tous les *Trouvères*, *Jongleurs et Ménestrels du Nord*, nous paraît être un véritable service rendu aux amis de la littérature du moyen-âge et de la vieille gloire de nos contrées ; la seconde portion de ce grand travail, en ce moment sous presse, comprend l'histoire des trouvères des anciennes provinces de la Flandre et du Tournésis ; elle est précédée, comme la première partie, d'un discours préliminaire qui sert d'introduction générale aux notices particulières de chaque trouvère. On ne doit pas s'étonner que l'auteur ait fait intervenir ici le Midi de la Belgique, bien que le Congrès de Douai n'ait parlé dans son vœu que du Nord de la France ; s'il s'agissait d'un sujet moderne, il eut été tout simple de s'en tenir aux frontières que les traités ou les congrès nous ont données ; mais comme il est ici question d'une époque qui remonte à cinq ou six siècles, il est bien permis de se circonscrire aux vieilles délimitations, de ne pas séparer ce que les mêmes mœurs et les mêmes coutumes ont uni, et, dans une question où l'on ne traite que des origines de notre langue et de notre littérature, de ne regarder comme barrières raisonnables que celles mêmes qu'opposent le changement d'idiôme et l'absence de renseignemens. Ainsi donc, tout bon Flamand qui a versifié en Français, est pour l'auteur de bonne prise : il le traduit à sa barre et le fait comparaître devant ses lecteurs dont il le regarde comme justiciable.

La troisième partie du travail de M. Dinaux comprend les *Trouvères du Hainaut et du Brabant*, et la dernière, les *Trouvéres Artésiens*, elles seront également précédées d'introductions qui auront des rapports immédiats avec les localités dont il sera question. Cet ensemble formera ainsi une histoire complète de l'origine de la littérature poétique de toutes les provinces de la France septentrionale, comprises entre la rivière de la Somme et les cantons où la langue Française cesse d'être comprise et parlée. Elle a exigé beau-

coup de recherches, d'excursions et de dépenses; il n'est pas aisé dans le fond d'une province, de traiter des sujets aussi peu abordables et dont les données reposent presque toutes sous la poudre des manuscrits les plus vieux et les moins connus des grandes bibliothèques. Aussi l'auteur a-t-il droit à l'encouragement des savans qui trouveront peut-être dans son travail des éclaircissemens qu'un homme de la localité peut seul donner, et à la reconnaissance des jeunes débutans dans l'étude de la vieille littérature qui ne manqueront pas d'y rencontrer des sources abondantes de documens naïfs et précieux.

X.

26. — Fénelon, poème par *François Marchant*, de Cambrai. — 3e édition, Lille, Vanackère fils, 1838, grand in-8°.

Nous ne saurions trop applaudir à la publication d'œuvres de nos concitoyens, surtout lorsqu'il s'agit comme ici d'un hommage rendu par un frère survivant à un frère enlevé avant le tems par le tourbillon des orages révolutionnaires. M. *Réné Marchant*, professeur émérite, qui a régenté dans les meilleurs collèges de notre département, vient de remettre au grand jour, pour la troisième fois, un poème sur l'illustre Fénelon, composé par le spirituel et malin auteur de la *Constitution et de la République en vaudevilles*.

Le poème de Marchant sur l'immortel auteur de Télémaque, est une œuvre patriotique; c'est chanter Cambrai dans la personne de l'homme qui lui a donné le plus de lustre; aussi l'auteur, dans son invocation, a-t-il grand soin de relier sa cité natale à la carrière de l'illustre prélat et d'adjurer ses concitoyens d'honorer à jamais le tombeau du grand génie dont les cendres reposent au milieu de leur ville :

> Qu'ils baignent son tombeau de pleurs reconnaissans :
> La cendre d'un grand homme enfante les talens.

Fénelon a souvent été chanté : H. F. Dumolard a composé un poème sous le titre de *Fénélon au tombeau de Rotrou*, qui a concouru en 1811 pour le prix de poésie à décerner par une des classes de l'Institut; l'infatigable Paccard a aussi publié : *Fénélon, ou les vertus chrétiennes*, poème en trois chants; et ces diverses compositions n'ont pu faire oublier le petit poème plein de verve de notre concitoyen Marchant qui était réellement né poète et qui jouait avec la rime sans jamais manquer de raison.

Comme ce poème a déjà fait deux apparitions, le frére de l'auteur a voulu donner à cette troisième édition un cachet de nouveauté, en y ajoutant plusieurs pièces intéressantes pour le pays et qui font partie intégrante de l'ouvrage. Nous citerons d'abord la *Notice sur François Marchant*, revue d'après celle publiée déjà dans les *Archives du Nord*, par M. R. Marchant; l'*Eloge de Fénelon*, par Laharpe, morceau éloquent et concis; le même éloge par M. *Dumolard*, ancien sous-préfet de Cambrai, dont nous connaissons deux éditions épuisées et devenues rares; une *Ode de M. Miel*, sur le monument de Fénelon; une *Notice sur la translation* des cendres du prélat; et enfin, une *liste des ouvrages* de l'archevêque, que l'éditeur aurait pu rendre plus complète et plus exacte en consultant les diverses biographies et surtout le catalogue donné à la suite d'un Recueil de quelques opuscules de l'archevêque de Cambrai, publié à Cambrai en 1722, par l'abbé Stiévenart, secrétaire de Fénelon.

Nous aurions peut-être désiré, puisque l'éditeur était en voie de générosité, lui voir ajouter à ces pièces sur Fénelon et sur son tombeau, la lettre si curieuse que *Mercier*, auteur du *Tableau de Paris*, écrivit à la commune de Cambrai à l'occasion du monument de Fénelon, et le discours très-remarquable prononcé par M. Belmas, dans son église cathédrale, le 7 Janvier 1826, à la suite du solennel anniversaire qui eut lieu, pour l'inauguration de la statue et du monument de Fénelon.

Mais c'eut été sans doute trop exiger : rendons grâces à M. R. Marchant de ce qu'il nous a donné; c'est déjà beaucoup plus assurément, que tout autre à sa place eut su faire. Il a dressé à son frère chéri un autel sur lequel l'encens fumera longtems; il lui a consacré un souvenir qui certes ne périra pas dans un pays où la mémoire des hommes généreux est toujours conservée.

A. D.

NOUVELLES

ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— Les journaux de Paris donnent la liste chronologique suivante des villes de France qui eurent des imprimeries au quinzième siècle, après Strasbourg et Paris : Haguenau, en 1475 ; Angers, en 1477 ; Poitiers, en 1479 : Toulouse, Caen, Troyes, en 1484 ; Abbeville, en 1486, Besançon, en 1487 ; Nantes, en 1488 ; Avignon, en 1479 ; Dijon, Cluny, en 1490 ; Langres, en 1480 ; Rouen, en 1483 ; Mienne (Isère), Rennes, en 1491 ; Dole, en 1492 ; Angoulême, Bourges, en 1493 ; Tours, en 1496 ; Provins, en 1497 ; Tréguier, en 1449 ; Orléans et Perpignan, en 1500.

A tous ces noms, il faut joindre maintenant celui de la ville de Valenciennes qui, suivant des découvertes récentes, a vu sortir de ses presses des productions littéraires dès les années 1499 et 1500. C'est donc la première ville de tout le Nord de la France qui ait eu une imprimerie. Le Père de la Typographie Valenciennoise, était en même tems un *imagier*, dont on voit le nom sur des anciennes figures sur bois d'après *Albert Durer*, il s'appelait *Jehan de Liége*, et demeurait à Valenciennes, vis-à-vis le couvent des Dominicains. On connaît déjà quatre ouvrages sortis de ses presses ; l'un est à la Bibliothèque du Roi à Paris, les trois autres ont été découverts en Angleterre et furent révélés aux amateurs français par le catalogue de *Lang*. Deux de ces raretés rentrèrent en France par les soins du libraire *Téchener*, de Paris ; ce sont 1° les *Chanchons Georgines faites par George Chastellain*, suivis de *La robe de l'Archiduc, composée par maistre Jehan Molinet*, chanoine de Valenciennes ; 2° *La ressource du Petit Peuple*, par le même Mo-

linet : ces deux plaquettes in-4° sont regardées comme uniques. Nous annonçons avec plaisir que ces deux premiers monumens de la Typographie dans le département du Nord sont aujourd'hui rentrées à Valenciennes, après en être sorties il y a près de trois siècles et demi. Elles sont placées dans la bibliothèque de M. *Arthur Dinaux* à côté de quelques curiosités du même genre. Il était assez extraordinaire en effet, qu'en annonçant que la première imprimerie du Nord avait fonctionné à Valenciennes, on ne pût, dans cette ville, montrer un seul résultat matériel de ce fait, et qu'il fallut en aller chercher les preuves palpables dans la riche Angleterre.

— On remarque dans la 5e livraison des *Mémoires historiques et héraldiques* que vient de faire paraître M. le baron de Reiffenberg, la planche qui rend avec la plus minutieuse fidélité, l'un des précieux tombeaux qui nous aient été conservés des tems reculés, et que possède la commune de Gheel. Cette construction est attribuée à un artiste de Florence, dont le nom ne nous est pas resté. Le tombeau représente le premier des ancêtres des comtes de Mérode et sa compagne, Anne de Ghastelle. Jamais l'art n'a poussé plus loin pour la richesse du fini.

Lors de l'entrée des Français en Belgique, sous Dumouriez, ce monument a été comme tant d'autres, profané par le vandalisme du tems. L'inscription actuelle porte, qu'inaugurée en 1554, mutilée en 1794, cette tombe a été rétablie en 1825 par la munificence du comte Charles Guillaume de Mérode-Westerloo, et par le talent de M. Van Assche, sculpteur de Bruxelles.

— Le conservateur de la bibliothèque de St.-Omer, à qui cet établissement doit des améliorations, et qui remplit dignement ses fonctions, vient, par de nouvelles recherches faites dans le vaste dépôt littéraire soumis à ses soins, de faire une découverte qui intéresse vivement la science et l'histoire; M. *Piers* a retrouvé à la suite d'un *Grégoire de Tours*, le fameux manuscrit des *annales de St.-Bertin*, qui avait échappé aux investigations de son prédécesseur, et que d'ailleurs on croyait à jamais perdu depuis le siècle précédent. La couverture de

ces annales ayant été trouvée jadis probablement très-défectueuse, aura déterminé l'archiviste de St.-Bertin, par économie sans doute, à relier le fragment en question à la suite d'un Grégoire de Tours. M. Piers se proposant, nous assure-t-on, de publier dans quelque tems la description des manuscrits de sa bibliothèque concernant l'histoire de France, aura dû nécessairement compulser le Grégoire de Tours qui se trouve dans le dépôt à lui confié, et c'est à cette circonstance que le précieux morceau dont il s'agit sera tombé sous ses yeux. A quoi tient donc la destinée des livres, même les plus célèbres!

— Il existe à la bibliothèque publique de Douai un fort beau manuscrit autographe d'Olivier de la Marche. C'est celui sur *l'état de la maison du duc Charles de Bourgogne dit le Hardi*. Olivier de la Marche, qui vivait dans le XV[e] siècle, était à la fois poète, guerrier et chroniqueur. Attaché à la maison de Bourgogne, il fut conseiller, grand maître d'hôtel de Charles-le-Téméraire, capitaine de sa garde et son bailli d'Amont au comté de Bourgogne. Au milieu de sa vie agitée, car elle le fut grandement, témoin la devise : *tant a souffert la Marche*, Olivier a beaucoup écrit; ses *Mémoires* forment le plus important ouvrage qu'il eût laissé; ils furent publiés pour la première fois dans le XVI[e] siècle. Ils le furent de nouveau à Bruxelles en 1616 et à Louvain en 1645, augmenté de l'état *de la maison du duc de Bourgogne* dont nous possédons le manuscrit. Les *Mémoires* d'Olivier de la Marche ont été réimprimés dans la collection des *Mémoires pour l'histoire de France* (1), mais les éditeurs de cette collection en ont supprimé *l'estat de* morceau curieux et qui nous donne d'intéressans détails sur l'intérieur de la cour de Bourgogne. Cet *escript a été faict et compilé* ainsi que le dit Olivier lui-même au mois de novembre 1474, au siége de Nuisse (Neuss) dans l'évêché de Cologne et non à Aisse comme on l'a imprimé dans les éditions de Bruxelles et de Louvain. On se rappellera que Charles-le-Téméraire mit le siége devant Neuss vers le com-

(1) Tomes 8 et 9.

mencement de 1474 et qu'il ne le leva que l'année suivante. M. de Reiffenberg nous apprend, dans son édition des ducs de Bourgogne de M. de Barante (1), qu'on trouve à la bibliothèque de La Haye, fonds Gérard, un manuscrit de l'Estat qui, s'il n'est point original, est du moins une copie du tems.

Nous n'oserions affirmer que le manuscrit que nous possédons soit l'original, mais nous sommes assez portés à le croire, parce que nous lisons dans notre exemplaire au commencement et à la fin, deux morceaux qui ne se trouvent pas dans les publications faites à Bruxelles et à Louvain. Voici l'un, celui du début :

En accomplissant a vostre requeste, monseigneur Lavitailleur (2) *de Calais j'ay mis en brief ce que j'ai pu comprendre de l'estat de la maison du duc Charles de Bourgoigne, mon très souverain seigneur ensemble des ordonnances de sa guerre. Et commenceront à l'estat de sa maison et au service de Dieu et de la chapelle qui doit être commencement de toutes choses.*

Et on lit à la fin :

Le bien vostre Olivier de la Marche chevalier, conseillier maistre d'ostel de Mogr. le duc de Bourgoigne, capitaine de sa garde et son bailli Damont au conté de Bourgoigne, etc.

Le manuscrit de la bibliothèque de Douai est d'une belle écriture, en lettres rondes, sur beau papier. Il est de format in-folio et comprend quatre-vingt-sept feuillets. Nous y avons remarqué quelques variantes avec les textes publiés à Bruxelles et à Louvain à la suite des mémoires, mais elles sont peu importantes.

Antoine Matthœus a publié une traduction en allemand de l'*estat* dans son *analecta* (3) ; il est probable que cette traduction a été faite sur le manuscrit existant à la bibliothèque de La Haye et cité par M. de Reiffenberg.

---

(1) Tome 8, page 44.

(2) Vitailleur ; *Curator annonæ,* administrateur-receveur des impôts annuels en nature.

(3) Tome 1, page 231.

— M. *Jacques Goethals*, correspondant de l'Académie royale de Bruxelles, membre de plusieurs autres sociétés savantes, vient de décéder à Courtray, dans un âge assez avancé. Il lègue à sa ville natale une belle bibliothèque, riche en manuscrits sur l'histoire nationale. Il a publié une partie de la chronique de Gilles Li Muisis, une partie de la chronique de Courtrai, composée sur des documens recueillis par lui-même, et une excellente notice sur la bataille de Courtrai ou des Eperons d'Or, traduite et commentée par M. A. Voisin. Il laisse en manuscrit une chronique très-détaillée de sa ville natale. Mécène de plusieurs artistes, il se plaisait à encourager les arts.

— On a annoncé qu'on venait de trouver à Bruges une traduction complète de l'Énéide, en vers flamands, traduction qui paraissait remonter au XIIe siècle. Cette nouvelle réclame une rectification importante. La traduction, loin d'être complète, ne compte que 400 vers; elle est très-libre et ne semble pas avoir été écrite au XIIe siècle. Mais, ne fût-elle que du XIVe, on ne pourrait que se féliciter de cette trouvaille sous le rapport du jour qu'elle jettera sur les phases diverses qu'a subies l'orthographe flamande.

— S. M. le Roi des Français avait manifesté au gouvernement belge le désir de voir mouler en plâtre, pour le musée des beaux-arts de Paris, les deux magnifiques tombeaux de Charles et de Marie de Bourgogne, ainsi que la belle cheminée gothique du Bourg à Bruges. Le gouvernement s'empressa d'obtempérer à ce désir. A cet effet, il accorda à deux mouleurs, envoyés par le roi des Français en Belgique, l'accès immédiat de ces monumens et l'autorisation d'employer tous les moyens propres à parvenir à l'exécution de l'œuvre dont ils étaient chargés. Déjà ces deux habiles artistes ont admirablement réussi dans le moulage qu'ils viennent d'achever du tombeau du duc Charles. Tous les détails de cette belle sculpture ont été reproduits avec une rare précision et une minutie microscopique.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

JACQUES DE GUYSE.

GUYSE (Jacques de) naquit à Mons dans la première moitié du quatorzième siècle, d'une famille distinguée en tout temps par sa position et les charges dont elle fut revêtue (1). C'est ce que lui-même nous apprend lorsqu'il dit que ses ancêtres, ses oncles, ses cousins et son frère germain occupaient des emplois élevés auprès des princes du Hainaut et les avaient servis jusqu'à la mort sans donner lieu à aucun reproche. A l'imitation des siens, Jacques de Guyse aurait pu, sans nul doute, suivre la carrière des emplois et des honneurs; il n'en fut point ainsi, soit que l'empêchement vint de sa famille, soit que son goût personnel s'y opposa. Il se consacra à l'état religieux et entra dans l'ordre des Franciscains. Le lieu de ses premières études

(1) Quelques biographes, trompés par le surnom de l'auteur des *Annales du Hainaut*, le font naître à *Guyse*, en Thiérache; c'est une erreur : la conjecture de ces historiens peut tout au plus s'appliquer aux ancêtres de Jacques de Guyse. A. D.

et de son noviciat ne nous est pas connu. Ce que nous savons par lui, c'est qu'il passa vingt-six ans de sa vie à l'étude de la logique, de la philosophie naturelle et morale, des mathématiques et de la physique. Il paraît que ces vingt-six années s'écoulèrent hors de sa patrie, et c'est pendant cette absence qu'il faut placer le voyage qu'il fit à Paris et dont il ne semble pas s'être loué beaucoup. Au bout de ce temps il fut reçu docteur en théologie : c'est sans preuves que Paquot a prétendu qu'il prit ses grades à l'Université de Paris. Au reste, on a droit de s'étonner qu'il les ait obtenus aussi tard : peut-être existait-il une grande difficulté pour parvenir à cette dignité scolastique, ou peut-être la modestie qui paraît constituer le trait dominant du caractère de Jacques de Guyse, l'empêcha-t-elle de s'en croire digne plus tôt. Quoi qu'il en soit, après avoir été reçu docteur, il revint dans sa patrie alors âgé de quarante ans environ, en supposant, ce qui est probable, qu'il eût commencé ses études vers sa douzième ou sa quatorzième année. De retour dans son pays, il fut choisi pour professer, dans les couvens de son ordre, la théologie, les mathématiques et la philosophie. Pendant vingt-cinq ans, Jacques de Guyse s'acquitta avec scrupule de ces pénibles fonctions, et la science que permettent de lui supposer ses longues études dut lui procurer auprès des élèves de son ordre des succès capables de le dédommager. Mais ces sciences, en honneur dans les couvens, n'obtenaient point la même faveur auprès du monde; peut-être même parmi les religieux devinrent-elles l'objet de quelque négligence : c'est ce que prouvent ces paroles de Jacques de Guyse empreintes d'une certaine amertume : « Après être revenu dans mon pays natal, dit-il, ayant reconnu l'esprit qui y règne, je me suis convaincu que la théologie et les autres sciences spéculatives y étaient méprisées et même que ceux qui les possédaient étaient regardés comme des insensés et des gens en délire. »

Ne trouvant donc pas dans leur enseignement une occupation suffisante pour son activité, le laborieux franciscain, afin, comme il le dit, de préserver son âme de l'oisiveté sa mortelle ennemie, chercha un travail plus conforme à l'esprit de

son temps et au goût de ses concitoyens. Après avoir longuement réfléchi en lui-même, il se décida pour les sciences communes et matérielles : *grossas atque palpabiles*. Il est difficile de reconnaître, à ces épithètes dédaigneuses et presque méprisantes, une science qui de nos jours a pris le pas sur toutes les autres, une étude qui les a presque absorbées toutes, et qui, devenant le domaine des plus hautes intelligences, résume et domine toutes les connaissances humaines : *l'histoire*. C'est donc à écrire l'histoire que Jacques de Guyse se décida ou plutôt se résigna. Il y eut en effet regret; car à son avis, il y avait loin des sciences que l'on peut dire, en abondant dans son sens, *intellectuelles, speculativæ*, et qui comprenaient la métaphysique avec ses questions les plus ardues, la dialectique avec ses finesses, la philosophie avec ses profondeurs et ses mystères, à cette science de faits, d'actions, de choses tombant sous les sens, matérielles, à l'histoire, en un mot, et à tout ce qui s'y rattache; *scientias grossas et palpabiles*. C'était, au reste, le goût dominant dans les écoles depuis le XII[e] siècle. Mais une fois le sacrifice fait, Jacques de Guyse ne prit plus conseil que de son patriotisme, et ce fut son pays, le Hainaut, qui fut choisi pour but de ses recherches et de ses travaux. Plusieurs motifs dont il nous instruit lui-même lui inspirèrent ce choix et l'y affermirent. D'abord cette histoire n'existait pas, tandis que plusieurs nations voisines, depuis longtemps soumises au Hainaut, en possédaient de célèbres; l'amour-propre de Jacques de Guyse en souffrait : ensuite, ces histoires disposées depuis longtemps, étaient cachées sous le boisseau; il convenait de les recueillir et de les mettre en lumière : en outre, les princes de Hainaut avaient, non seulement fondé l'église de son couvent, mais l'avaient illustrée par leur sépulture et enrichie de leurs bienfaits : enfin, il désirait, à l'imitation de ses ancêtres et de ses parens, faire quelque chose pour le service de son prince : ainsi le patriotisme, l'amour de la science, sa reconnaissance monastique, et sa fidélité comme son zèle envers son souverain, se réunissaient pour soutenir Jacques de Guyse dans l'exécution de son projet.

Cette exécution n'était point chose aisée, et Jacques de Guyse

ne se dissimulait aucune de ses difficultés. Il fallait recueillir tout ce qu'on avait écrit sur le Hainaut, c'est-à-dire, se procurer toutes ces histoires particulières dont il a parlé, toutes les chroniques des abbayes ou des églises, toutes les chartes des princes et des évêques : et, pour cela, il avait peu de moyens, encore moins de crédit. Peu servi par ses frères, mal accueilli par les grands, il ne se rebuta point cependant. Durant plusieurs années, il le dit lui-même, il parcourut les provinces, les villes, les églises et les bibliothèques, lisant les histoires et les mémoires, compulsant les archives, n'épargnant ni courses, ni recherches, ni fatigues, ne reculant devant aucuns périls et ne se laissant rebuter par aucuns dégoûts, dont le plus sensible dut être, sans aucun doute, de se voir refuser les manuscrits qui lui étaient nécessaires par des grands et des particuliers du pays même de Hainaut, pour lequel il travaillait. Néanmoins, malgré tous ces obstacles, Jacques de Guyse parvint à rassembler un grand nombre de matériaux, qui, avec le secours de ceux qu'il avait été à même de recueillir dans ses premiers voyages hors de sa patrie, lui permirent de rédiger le vaste ouvrage qui nous reste de lui, où, sous le titre d'*Annales historiques des nobles princes de Hainaut*, il donne, non seulement l'histoire complète de cette contrée, mais celle de la Belgique entière et de nos provinces du Nord. Cet ouvrage mériterait plutôt le nom de compilation que celui d'une histoire originale; mais il n'en est que plus précieux pour cela, car il nous fait connaître une foule d'auteurs, tels que *Hugues de Toul*, *Lucius de Tongres*, *Nicolas Rucleri*, que nous n'aurions point connus sans lui. Dans ces annales, l'auteur fait remonter l'origine des Belges aux Troyens fugitifs de l'Asie mineure, et il donne l'histoire d'une longue suite de rois et de princes à partir de *Bavq*, cousin de Priam, jusqu'au duc régnant de Hainaut. La première partie de l'ouvrage de Jacques de Guyse a été l'objet des plus vives controverses. On peut voir, pour fixer ses idées sur ce point intéressant, les articles insérés dans le *Journal des Savans* des mois de juillet et d'octobre 1831, par M. *Raynouard*, de l'Institut. Sans entrer ici dans un examen que ne comportent pas les bornes de ce travail, il nous suffira d'observer que les origines troyennes des peuples de la Gaule, bien loin d'être une inven-

tion des chroniqueurs du moyen-âge, remontent au contraire à la plus haute antiquité; que les auteurs, dont nous avons l'habitude d'admettre le témoignage, les mentionnent à plusieurs reprises, et que dès lors il n'y a rien d'*impossible* aux antiquités que Jacques de Guyse, ou plutôt les écrivains qu'il a compilés, donnent à la Belgique et au Hainaut.

Jacques de Guyse employa vingt-cinq ans à la composition de ses annales, et malgré un aussi long labeur, il ne put en venir à bout; la mort le surprit sans qu'il eut le temps de les terminer. Il mourut le 6 février de l'année 1399 vers sa soixante-cinquième année au couvent de Valenciennes (1), dans l'église duquel il fut inhumé, vis-à-vis de l'autel de la Sainte-Vierge, et où Nicolas de Guyse, qui descen[illegible] de la même famille (2), lui fit élever un tombeau en marbre (3) qui le re-

(1) Le couvent de Valenciennes dans lequel mourut Jacques de Guyse et vraisemblablement celui où il composa ou compila son ouvrage, est celui des frères Mineurs, appelé depuis couvent des Récollets. L'église qui reçut son tombeau existe encore maintenant et forme aujourd'hui une des paroisses de Valenciennes sous l'invocation de St.-Géry. L'emplacement où se trouvait le couvent a été converti en place publique : les fouilles qui y ont été faites n'ont apporté aucun indice concernant *frère Jacques le Mineur*. A. D.

(2) Nicolas de Guyse, né à Mons vers 1550, de la même famille que Jacques de Guyse, peut être considéré comme appartenant à la ville de Cambrai, puisqu'après avoir été pendant dix-huit ans chanoine de la métropole, il s'occupa de l'histoire de cette ville et y mourut le 17 juillet 1621. Nicolas avait pour devise: *La Croix guide de Guyse*; il était très-versé dans les belles-lettres et avait parcouru, en voyageur intelligent, le nord de la France, les Pays-Bas et l'Angleterre. Le canonicat qu'il possédait à Cambrai lui avait été résigné par François Buisseret, son compatriote, devenu depuis archevêque-duc de Cambrai, dont il devint par la suite le secrétaire et l'historien. Il nous reste de Nicolas de Guyse : 1° *Illvst. ac Rev. Domini D. Francisci Bvisseret archiepiscopi et Dvcis Cameracensis vita et Panegyris.* Cameraci, J. Riverius, MDCXVI, in-4°. — 2° *Mons Hannoniæ metropolis interjecta, comitum Hannoniæ chronologia brevi, usquè ad Philippvm secvndvm.* Cameraci, Riverius. MDCXXI, in-4°, 111 pp. A. D.

(3) Le *marbre* du tombeau de Jacques de Guyse n'était autre qu'une grande pierre bleue du pays, assez grossièrement sculptée. A. D.

présentait tenant un livre à la main avec cette inscription : « *Chy gist maistre Jacques de Guyse docteur et frère mineur, auteur des chroniques du Hainaut, qui trespassa l'an mil trois cent nonante-huict* (1) *le sixiesme de février; priez Dieu pour s'ame.* » On a sur lui une autre épitaphe composée par lui-même en vers latins et qui se trouve dans le manuscrit N° 5995 de la bibliothèque du Roi. Les premiers mots sont une expression de découragement pour le peu de profit que l'ouvrage avait rapporté à son auteur à qui il avait coûté tant de peines ; mais cette expression ne doit point se prendre d'un regret vaniteux sur le non-succès littéraire de son œuvre ; ce qu'il a regretté, sans doute, c'est que son pays, qui peut-être l'accueillit sans beaucoup d'ardeur, n'en ait pas retiré plus de fruit, chose qui a dû diminuer la juste et louable satisfaction que s'était promise Jacques de Guyse, modèle de dévoûment, de patience et surtout de modestie, le plus petit des Mineurs, comme il s'appelle, *Minorum minimus.*

Les annales de Jacques de Guyse, formant trois volumes in-folio, portaient ce titre : *Annales Hannoniæ, seu Chronica illustrium principum Hannoniæ, Ab initio rerum usquè ad annum Christi* 1390. On est peu fixé sur la destinée du manuscrit autographe de cet ouvrage. Bayle prétend qu'il se trouvait dans la bibliothèque des Cordeliers de Mons, et il cite à ce sujet une circonstance qui ferait peu d'honneur aux connaissances de ces religieux : c'est que M. le baron Le Roi ayant écrit au père gardien pour avoir la copie de quelques chapitres de cette chronique, il lui fut répondu qu'aucun d'entr'eux ne pouvait la déchiffrer. Bayle ajoute que ce manuscrit autographe fut consumé dans l'incendie du couvent par Louis XIV, lors de la prise de Mons en 1691 (2). Paquot dit abso-

---

(1) La date du 6 février 1398 est là mise pour celle de 1399 ; à l'époque de la mort de Jacques le Mineur, l'année commençait à Pâques, et le mois de février se trouvait à la fin d'une année au lieu d'être au commencement de l'an suivant. A. D.

(2) Il n'y eut que les deux premiers tomes qui furent endommagés par le feu lors du siége de 1690. A. D.

lument la même chose. Le père Lelong est d'un avis différent : il assure que l'original des Annales de Hainaut, formant 3 volumes in-folio, était conservé dans la bibliothèque du Roi sous les Nos 8381, 8382, 8383. Mais le catalogue de cette bibliothèque porte cet exemplaire au XVe siècle en indiquant qu'il venait de la bibliothèque de Dupuy, qui, à sa mort, arrivée en 1651, légua tous ses livres au Roi. Jean Le Maire, qui croit à tort que cette chronique fut composée par ordre du comte Guillaume de Hainaut, nous apprend que de son temps on en voyait un exemplaire dans le couvent des frères Mineurs de Valenciennes : il existe encore aujourd'hui dans cette ville, et il y a de grandes probabilités que c'est là l'original (1). En 1609, il s'en trouvait un fort complet à Anvers

---

(1) L'exemplaire dont il est ici question repose maintenant à la bibliothèque publique de Valenciennes, en trois volumes pet. in-fo. En voici la description :

Manuscrit écrit sur deux colonnes ; les rubriques en rouge, majuscules en azur.

1er volume. — Bien conservé. — En tête se voit une miniature représentant Jacques de Guyse en robe écrivant ses annales devant un pupître et à côté d'un bureau sur lequel se trouvent plusieurs volumes. — *Incipit Prologus in annalibus historicis illustrium principum Hannonie.* — « Tractaturus divinâ opitulante graciâ de primitivâ fundatione ac initiali origine, progressu, statu, disgressu atque casu illustrium principum etc. » — Ce volume contient les VII premiers livres ; chaque livre a en tête une jolie miniature ; celles des Ve et VIIe livre ont malheureusement été coupées et enlevées. — A la fin du volume on lit : *Explicit prima pars Historie illustrium principum Hanonie edita à fratre Jacobo de Guisiâ ordinis fratrum minorum conventûs Valenchenensis. Deo gracias.* Suit une table des matières du volume par ordre alphabétique.

2e volume. — Moins bien conservé. — En tête une miniature représentant Jacques de Guyse, en robe de Cordelier, offrant son livre à trois personnages distingués. — Ce volume ne renferme pour ainsi dire que les légendes des saints et saintes du pays. Il contient également VII livres, ce qui mène les Annales jusqu'au XIVe livre inclus. — On remarque la place où des miniatures devaient être exécutées, mais que le copiste n'a pu achever. — Le volume est aussi terminé par une table des matières selon l'ordre alphabétique.

3e volume. — En fort mauvais état. — Commence le XVe livre. — En tête du XXIe livre on remarque une grande et belle miniature fort bien exé-

suivant Paquot et Marchand ; ce dernier ajoute même qu'il était conservé dans la bibliothèque des Jésuites de cette ville. La cathédrale de Tournay possède le premier livre des Annales de Jacques de Guyse ; le fonds de Saint-Germain, à la bibliothèque du Roi, contient, sous le N° 1091, les deux premiers livres, sauf le dixième chapitre. Voilà la liste à peu près exacte des différens manuscrits de Jacques de Guyse (1) :

Il en fut fait une traduction vers 1446, imprimée plus tard à Paris, en 1531, par Galliot du Pré : elle forme trois volumes in-folio, mais on a fait beaucoup de coupures dans le texte, et ce travail mériterait plutôt le nom d'abrégé que celui de traduction. L'auteur de cet abrégé est Jean Lessabé, qui l'entreprit d'après l'ordre de Philippe-le-Bon, comte de Flandre, par l'entremise et à la sollicitation de Simon Norkart, clerc du baillage de Hainaut et conseiller du duc. Marchand l'attribue

---

cutée, représentant un Saint de l'ordre des Cordeliers bénissant trois moines agenouillés. Ce livre est le dernier du manuscrit, mais l'ouvrage ne parait pas terminé. Les derniers mots au bas du recto d'un feuillet sont *Dum rex*, le verso est blanc, puis vient un feuillet blanc et la table alphabétique.

Les trois volumes portent au dos : *Originalia P. Guysii opera.* — Une inscription placée sur la garde est ainsi conçue : *Bibliothecæ FF. Min. Recollectorum conv.* VALENCENENSIS. C'est la preuve que cet exemplaire est le même que celui visité par J. Lemaire. — La reliure n'est pas antique.

A. D.

(1) On trouve dans le catalogue des manuscrits des Petits-Augustins de Lyon un ouvrage sous ce titre et avec la singulière note qui le suit : « Chronique des Comtes et Princes de Flandres, commençant pas Liedris (Lidéric) Ier comte, et finissant par Louis comte de Flandres, dit de Mâle. Ce manuscrit sur le vélin fut fait l'an 1346 par ordre de Marie de Bourgogne (Marie n'existait pas alors) : il est d'un très-beau caractère et toutes les batailles qu'ils ont eues avec les François, tant par mer que par terre, sont représentées en miniatures d'un goût merveilleux. On voit au commencement les armes de ce prince (quel prince ?) et à la fin la signature originale de la fille du comte Louis, nommée Marguerite d'Angleterre (de Flandre) femme du duc Philippe oncle du roi de France (Charles VI), qui fait connoître que ce livre lui appartenoit : gros in-f°. *Jaques de Guyse,* qui a composé ces *Chroniques,* était Cordelier, natif de Valencienne (Mons), dans le XIVe siècle, et mourut l'année 1348 (1398-1399). »

A. D.

à *Jacques* et non à *Jean* Lessabé ; mais le témoignage de Luc Wadding en faveur de Jean Lessabé, dans son livre sur les écrivains des frères Mineurs (1), nous paraît préférable et nous l'adoptons, d'autant plus que ce Jacques Lessabé, prêtre de Marchiennes en Hainaut, dont parle Marchand, est mort en 1557, à Tournay, et n'a pu évidemment écrire en 1446 l'ouvrage dont il est question. Paquot a répété sans plus de fondement l'assertion de Marchand. Il commet une autre erreur en disant que c'est l'an 1404 que fut faite la traduction ordonnée par Philippe-le-Bon ; d'abord la préface de Jean Lessabé dit en propres termes qu'il commença son travail l'an 1446, ensuite le duc Philippe n'avait en 1404 que six ans environ, et se trouvait, par conséquent, incapable de donner l'ordre qu'on lui attribue. Nous ne savons sur quelles preuves Prosper Marchand a aussi conjecturé qu'il y avait eu plusieurs traductions, même en entier, de la chronique de Jacques de Guyse. On peut avancer qu'il n'y a jamais eu qu'une seule traduction, celle de Jean Lessabé, imprimée, comme nous l'avons dit, à Paris, en 3 volumes. Le premier parut en 1531, sous ce titre : *Le premier volume des illustrations de la Gaulle Belgique, antiquités du pays de Haynau et de la grande cité de Belges à présent ditte Bavai, d'où procèdent les chaussées de Brunehaut, et de plusieurs princes qui ont régné et fondé plusieurs villes et cités audit pays, et autres choses singulières et dignes de mémoire advenues durant leurs règnes jusques au duc Philippe de Bourgogne dernier décédé. Les autres deux volumes sortiront de bref à lumière. On les vend à Paris en la grande rue Saint-Jacques, en la boutique de François Regnault MDXXXI. Galliot Dupré, in-folio, feuillets CXLII.* Le deuxième parut la même année sous le titre de : *Second volume des Croniques et Annales de Haynnau et pays circonvoisins;* feuillets LXXXII. En 1532, parut le troisième, en CVIII feuillets. Ce dernier volume ne va que jusqu'à l'année 1258, et l'on voit que l'éditeur est loin d'avoir rempli sa promesse de

(1) *Scriptores ordinis fratrum Minorum.* Romæ, 1650, in-f°, p. 143, seu 183, secundum Alex. Barbier. (*Dictionnaire des Anonymes et Pseudonymes.*) A. D.

conduire l'ouvrage jusqu'au règne de Philippe-le-Bon (1). Jean Lefevre a exécuté et dépassé ce projet en continuant Jacques de Guyse, et a poussé son travail jusqu'en 1530.

Telles étaient les seules notions que possédât le public sur le vaste ouvrage de Jacques de Guyse, lorsqu'un de nos savans distingués, dont le désintéressement efface encore le mérite, entreprit, en 1826, une publication complète des annales de Hanaut. Aubert le Mire avait dit qu'un prince seul pouvait se charger d'une pareille entreprise : M. le marquis de Fortia, sans être un prince, n'en est pas moins un homme qui fait le plus noble usage d'une grande fortune; il n'a reculé devant aucune peine, aucunes recherches, devant aucune dépense surtout, et aujourd'hui, grâce à son dévoûment, à sa science et à sa persévérance, nous possédons une edition complète de Jacques de Guyse, en 15 volumes in-8°, plus deux volumes de tables. L'histoire de Hainaut, divisée en 20 livres. conduit le lecteur depuis les premiers rois Troyens jusque vers le milieu du XIII[e] siècle, sous la comtesse Marguerite. Le manuscrit qui a servi à cette édition, est celui de la bibliothèque du Roi décrit par le père Lelong et dont nous avons parlé plus haut. Ce manuscrit a été conféré soigneusement avec celui de St.-Germain-des-Prés. M. de Fortia a imprimé en regard du texte

(1) Nous connaissons plusieurs manuscrits de la traduction de Jacques de Guyse. L'auteur de cette note possède dans sa bibliothèque, à Valenciennes, une copie de cette traduction qui a appartenu au père *Delewarde*, auteur de l'*Histoire de Hainaut*, et qui finit à l'année 1244. — Il en existe une autre copie plus ancienne à la bibliothèque publique de Valenciennes, Ms. grand in-f°. — On en connait une autre en Belgique, ornée de belles miniatures; l'une d'elles, très-remarquable, a été copiée pour la 2[e] livraison des *Fastes Belgiques* (Nederlands Grootheid) publiés par MM. Charles Lecocq et de Reiffenberg. Bruxelles, Hayez, 1822, grand in-f°. — Enfin, le n° 621 des Mss. de la bibliothèque de Cambrai est aussi une traduction ou un abrégé des chroniques de J. de Guyse. Ce vol. in-f° à deux colonnes, d'une écriture du XV[e] siècle, provient du chapitre métropolitain. L'imprimé de 1531 ne va que jusqu'à l'année 1248; le Ms. de Cambrai offre 35 chapitres de plus et s'étend jusqu'en 1254, époque où Charles d'Anjou et Marguerite de Flandres sont reçus à Valenciennes. A. D.

une excellente traduction et a enrichi tout l'ouvrage de notes indispensables à son intelligence et dans lesquelles l'intérêt le dispute à l'érudition (1). C'est un véritable et nouveau service rendu par M. le marquis de Fortia aux études historiques, mais c'est surtout un bienfait pour la Belgique qui peut-être n'accueille pas comme elle le devrait des efforts tentés uniquement en vue de son illustration. Au reste, l'approbation de tous les hommes éminens doit être pour M. le marquis de Fortia un dédommagement d'un si rare désintéressement, que nous n'osons cependant signaler tout entier, car il y a dans l'honorable membre de l'Institut quelque chose au-dessus de son dévoûment à la science, c'est sa noble modestie dans les sacrifices que ce dévoûment lui inspire.

ADOLPHE AUBENAS,
élève de l'Ecole des Chartes.



(1) L'ouvrage entier est en outre enrichi de fignres imitant exactement les miniatures antiques du manuscrit de la bibliothèque du Roi. A. D.

La Robe de l'Archiduc.*

Cette pièce de vers fut composée à la fin du XVe siècle par Jehan Molinet, chanoine de la Salle-le-Comte à Valenciennes, indiciaire (historiographe) de la maison de Bourgogne et bibliothécaire de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas et poète elle-même. L'auteur, dans cette espèce de complainte, passe en revue toutes les villes des provinces des Pays-Bas; par une fiction poétique tout-à-fait dans le goût du tems, il en compose une robe à l'archiduc et il emploie dans son langage tous les mots usités dans l'art de tisser et d'apprêter les étoffes. Cette pièce a l'avantage de peindre, d'une manière assez piquante (on pourrait même dire burlesque), la situation politique de toutes les villes de nos provinces; elle est en outre le fac-simile *d'une des*

(*) L'Archiduc dont il est ici question est Philippe d'Autriche, surnommé *le Beau*, fils aîné de Maximilien et de Marie de Bourgogne et père de Charles-Quint. Il naquit à Bruges en 1478 et mourut à Bruges en 1506.

premières productions imprimées dans le nord de la France et le midi de la Belgique. Elle se trouve à la suite des Chanchons Georgines faittes par George Chastelain , *imprimées vers* 1499-1500 , *par* Jehan de Liège , *à Valenciennes. L'exemplaire unique sur lequel la présente réimpression est faite repose dans la bibliothèque de M.* Arthur Dinaux , *à Valenciennes , et provient d'Angleterre où elle figurait sur le catalogue de* Lang , *en* 1829 , *au prix de* 7 *livres* 8 *schellings. C'est par les soins du libraire* Techener, *de Paris , que cette rareté est rentrée en France. Après de longs voyages et probablement de grandes vicissitndes , ce petit opuscule est heureusement aujourd'hui dans la ville qui lui a donné la vie il y a près de trois siècles et demi ; nous avons cru faire plaisir aux lecteurs des* Archives *en leur offrant ce fac-simile d'une pièce toute Valenciennoise , qui n'est d'ailleurs imprimée , et fort imparfaitement , que dans les* Faits et dits de feu de bonne mémoire Maistre Jehan Molinet , *Paris ,* 1531 , *in-f° ou ibid.* 1537 *et* 1540 , *in-8°, pages* 250-253. *On verra par les variantes que nous donnons en note que la version originale de Valenciennes est la meilleure : elle a d'ailleurs été faite sous les yeux de l'auteur, qui mourut dans cette ville en* 1507, *et fut enterré dans l'église de la Salle-le-Comte , à côté de George Chastellain , son maître et son ami.*]

A. D.

S'ensuit la **Robe de l'Archiduc**, nouvellement composée par Maistre **Jehan Molinet.**

La ducesse d'Austrice
A l'archiduc laissa
Une robe fort rice
Quant elle trespassa ;

Ceste robe fourrée
Fut par gens agrippans
Des son temps deschirée
Par pièces et par pans.

Bourgoigne nostre mere
Le tint en son entier
Mais France sa commere
En print plus d'ung quartier
De Flandres la maisnie
Sa robe retourna
Mais nostre Germanie
De gros dens les pinna. (1)

Malines fort plaisante
Ceste robe tissy;
Anvers assez puissante
L'assembla et cousy;
Vallenchienes fort gente
Le garda et fila,
Et Mons fort diligente
Par grant sens le tailla.

Arras fut fort durette
Mais France l'abbati,

(1) Le picqua. *Faits et Dits.*

Puis cueilla la caurrette
Qui sa laine bâti
Cambrai neutre en corage (1),
S'en voloit deporter
Mais elle eut plus d'ouvrage (2)
Que n'en pooit porter.

Hesdin et Abbeville
Ou pendoit nostre soing
Avec mainte qultre ville
Faillirent au besoing ;
Boulenois nous tresperce ;
Saint Pol nous fit ruer,
Mais on fit mettre à perce
Malaunoy (3) pour suer.

Quant Péronne et Bapasmes
Nous tournèrent le dos
Tournay bâti ces palmes
Chantant les grans credos ;
Puis sa dure navette
En nos filez lancha ;
De sa dure escouvette
Condé nous tresperçha.

---

(1) N'entra en courage.
(2) Plus dommage.
(3) Mal envoy.

Maubeuge fut ravie,
Mortaignes et Bavais
Et Avesnes servie
De croquetz de Beauvais;
Mainte poire chucrée
Le Quesnoy y perdi
Qui bien s'est recouvrée
Du quartier de midi.

Nos hostieux (outils), nos bobines (1)
Terrevuane amassa,
Mais de nos gros lours pines
Ses gardes on cassa (2);
De nuit fut resveillie
Prinse et les siens pinchiez,
Puis fut ravitaillie
De nos gens desmanchiez.

Aire tint fer a costé
Contre les mammelus (3)
Puis leur vendi sa cotte
Se n'en joïsmes plus.
Nammur tint bonne mine

(1) Nos babines.

(2) *Ses cardes on cassa*. Cette fois la leçon des *Faits et Dits* paraît la meilleure.

(3) Contre gens bien congnus.

Son château rebella,
S'en ot un tour de pine
Mais Guise nous foula.

Chimay fut tant sousprinse
Quelle chut ou ratier,
Mais elle en fut reprinse
Par son propre hiretier (héritier).
Berlaimont, Aymeries
Ne desvuiderent point,
Mais sans estre amenries (amoindris)
Cousirent au droit point.

Bethune et ses fromages
Que cuidasmes avoir.
Nous firent grans dommages
De nobles et d'avoir.
Bouchain perdit ses poulles :
On lui ardi (brûla) son thois,
Puis happa les dépouilles
Des cras moutons d'Artois.

Gand rompy sa lisière
Ses royez desrayez,
Mais Hulst (1), dure espissière,

(1) *Hus.*

Ses molins fourdroya;
Par faulse piperie
Confite en fel venin
Changerent drapperie
Courtray, Ypre et Menin.

Grammont eut mains noirchies
Face arse et piedz cassez;
Douay, Lile et Orchies,
Furent bonnes assez;
Mais selles reculèrent
Pour ourdir leur estain (trame)
Jamais jour ne penserent
De juer de plantain.

Les foullons de Licquercque
Vindrent pour esbuscquier,
Mais Lessine les quercque
Se vont ailleurs parquier;
Bien tindrent piet à boulle
Teurremonde et Alostz;
Mais Liège en ceste foulle
N'y acquist point grant lotz.

On dit pour choses vrayes
Qu'à pou que Saint-Quentin

Ne fut prins par les brayes [1],
Par ung lundi matin.
Audenarde s'enforce
De veillier en nos prez
Mais le dam [2] de sa force
Nous a tondu de prez.

Pour ravoir nos vestures
Saint-Omer converti
Ung chat qui les coustures
Reprint et rabbati ;
Nyeuport tint l'anne (l'aune) juste
Telement regrata
De France ung pan [3] robuste
Que la pièce emporta.

Bruges, rice bourgoise,
Plaine de grant beubant (bombance),
Qui danssa la françoise
Et le pas de Brebant,
Retint son maistre en gaige
Son habit, son thoisan
Et fit bouter en caige
Les grans de sa maison.

---

(1) *Bryes*.
(2) *Dain*.
(3) *Pain*. *Pan* vaut mieux quand il s'agit de *robe*.

Tistre (tisser) voloit Bruxelles
Tout ce quelle ourdissoit
Se chut entre deux selles
Ou elle carpissoit;
D'une garde (carde) nouvelle
Haulx [1] ouvra telement
Que Louvain et Nivelle
Tondirent lourdement.

Le crottin de Bretaigne
Au Casteau s'embrescha
Sainte Crois nostre Espargne [2]
Enfin le desnicha
Nos roez, nos espeules
Nos happles mit en fu,
Oucques sur nos esteules
Sy grant fourdre (foudre) ne fu.

L'Escluse mist en presse
Nos fins draps trop foullés
De mainte fileresse
Entouilla les filez:
Mais en fin reprint laine

(1) *Gand.*

(2) Notre *Espagne*. Ceci vaut mieux.

Paix vint sur les sentiers
Qui remit en alaine
Les nobles parmentiers.

La belle Marguerite
Par ung doulz contrepoint
Vint en nostre garite
Le tout remettre à point.
Se la robe est trop minche
Prions Dieu qu'en briefz jours
L'archiduc nostre prinche
L'ait entière à tousjours.

Imprímez en Vallenchíenes, par
Jehan de Liège, demorant devant
le côvent de Saint Pol.

GAULTIER DE CHATILLON.

Au moment où l'épopée romane prend un développement considérable, où la philosophie réveillée par la voix d'Abeilard prend un élan progressif, où l'architecture monumentale couvre l'Europe d'une robe blanche d'églises ; suivant l'expression de Nithard, la littérature latine est loin d'être abandonnée. Elle marche concurremment avec la littérature en langue nationale. Le grand poème latin du moyen-âge est contemporain du grand poème roman. Gaultier de Châtillon vit dans le même tems que Lambert-li-Cors et qu'Alexandre de Paris.

Ce genre de littérature, considéré en général, s'éloigne, il est vrai, de cette belle simplicité qui caractérise les chefs-d'œuvre antiques. Sous l'influence capricieuse et fantastique de cette époque de transition, elle produit ou des modèles de tours de force dont la prétention marque souvent l'impuissance de produire davantage, ou des amalgames que des gens superficiels ont à tort appelés grossiers et dans lesquelles on n'aurait dû voir qu'une littérature à sa naissance.

Quelque œuvres surnagent seules dans lesquelles on retrouve quelque peu de ce goût simple des poèmes classiques et au premier rang, nous pouvons placer, sans craindre d'être contredit, l'*Alexandride* de *Gaultier,* dit *de Châtillon.*

GAULTIER (Philippe.) — *Philippus Gualterus de Insulis*, était né à Lille dans la dernière moitié du XII[e] siècle. Ce fait est attesté par son épitaphe qu'il a composée lui-même et dont voici le premier vers :

Insula me genuit, rapuit Castellio nomen.

Je ne sais où le déclamateur Montlinot a lu que « *Cet homme célèbre éprouva le sort réservé à tous ceux qui ont le malheur d'avoir des connaissances au milieu d'une troupe d'ignorants, qu'il fut calomnié, haï, persécuté et obligé de quitter sa patrie qu'il honorait.* » Mais ce qu'il y a de certain, c'est que Gaultier, après avoir fait ses études à Paris, où il eut pour maître Etienne de Beauvais, alla demeurer à Châtillon (sans doute doute Châtillon-sur-Marne). Son séjour dans cette ville lui a fait donner le nom sous lequel il est plutôt connu de *Gaultier de Châtillon (Gualterus de Castelione* ou *Castellionensis.)*, pour le distinguer d'autres *Gaultier* qui vivaient du même temps que lui : *Gualterus de Insulâ*, surnommé *Mapes* ou *Mapœus*, archidiacre d'Oxfort, chapelain de Henri II, roi d'Angleterre et auteur d'un recueil encore manuscrit de poésies latines sur les déréglemens du clergé et *Gaultier (Walterus)*, évêque de Maguelone, éditeur et non auteur des *Fleurs des Psaumes*, ouvrage que Moréri, dans son grand dictionnaire historique, restitue à son véritable auteur, à Lietbert, chanoine de Saint-Pierre de Lille, puis abbé de Saint-Ruf d'Avignon. (1) Ce dernier Gaultier, né aussi à Lille, n'a pas com-

---

(1) La bibliothèque publique de Lille possède trois volumes manuscrits en parchemin, écrits sur deux colonnes et intitulés. *Epistola domini Walteri, Magalonensis episcopi, ad Robertum insulanum prepositum, de floribus psalmorum, à beate memorie Lamberto Sancti Ruffi abbate Collectis.*

me ou l'avance, précédé Gaultier de Châtillon de plus d'un siècle : il vivait encore en 1125, puisque cette année-là, le Pape le nomma arbitre des différents qui s'étaient élevés entre le comte de Melgueil et le seigneur de Montpellier. Moreri pense qu'il est mort au mois de juin 1129.

Quant à Philippe Gaultier, il s'établit à Châtillon : il y dirigea quelque tems les écoles et y publia quelques poésies légères.

Plus tard, il quitta cette ville pour se rendre à Bologne (et non à Rome, comme l'avance fort légèrement l'auteur de l'article inséré dans la *Biographie Michaud*) et y étudia les lois civiles et le droit canon. Il est probable qu'il était revenu à Châtillon quand il fut nommé secrétaire de Henri 1er, archevêque de Rheims. Dans cet emploi, il gagna tellement l'estime de tout le monde, qu'après la mort de son patron, il conserva sa place auprès de Guillaume, son successeur.

Le nouvel archevêque aimait les lettres et les protégeait : il encouragea les premiers essais poétiques de Gaultier et l'engagea à entreprendre un ouvrage de longue haleine. Ce fut donc à sa sollicitation et non, comme on l'a prétendu, dans le but de faire un éloge fin et allégorique de Philippe Auguste, que Gaultier de Châtillon, composa l'*Alexandride*. Il n'y a d'ailleurs, dans tout le cours de cette œuvre, rien qui prouve qu'elle ait été faite en faveur d'un prince pour qui plus tard Lambert-li-Cors et Alexandre de Paris composèrent leur informe poème de l'*Alexandriade*. Guillaume au contraire y est beaucoup loué et Gaultier, usant d'un genre d'affectation que lui permettait le goût de son siècle, a mis en acrostiche le nom de son protecteur au commencement de son poème :

Gesta ducis macedum totum digesta per orbem.
Vultorum magnum patria jam facta minantem.
Iam fragor armorum, jam strages bellica vincit.
Luridus et piceo suffusus lumina fumo
Lege Numæ regis latâ de mensibus olim.
Ecce lues mundi ! regum timor ultimus ecce !
Restitit Hisperio mœrensque in litore Phœbus

Memnemones œterno funera luctu.
Ultima terribilis Macedûm censura tumultus
Sidereos vultus et amicum navibus amnem.

Guillaume, descendant par sa mère de Guillaume-le-conquérant, était du sang royal d'Angleterre. Le poète n'oublie pas de le rappeler et il ajoute que les Sennonois sont aussi honorés de l'avoir pour prélat que d'avoir assiégé la roche Tarpeïenne, sous la conduite de Brennus.

At tu cui major genuisse Britannis reges
Gaudet avos, Senonum quo præsul non minor urbi
Nupsit honor, quam cum Romam Senonensibus armis
Fugit, adepturus Tarpeiam Brennius arcem,
Si non exercent vigiles argenteus audit...

En terminant le dernier livre, Gaultier ne craint pas de dire avec une vanité de pòète qui ne l'a point trompée, puisque son poème est arrivé jusqu'à nous, que, lui et la gloire de l'évêque de Rheims passeront à la postérité.

Non licet indignum tanto sit præsule carmen,
Cùm tamen excurrit mortales spiritus artus,
Vivemus pariter, vivet cum vate superstes
Gloria Ghillhelmi, nullum moritura per ævum.

Dans ce temps où les dignités de l'église étaient les seules places où pouvait aspirer l'ambition d'un bourgeois clerc, le Mécène de Philippe Gaultier récompensa son Virgile par le don d'un canonicat. Le poète alla vêtir la soutane violette du chanoine et siéger au chœur, dans l'église cathédrale de Tournai, si l'on en croit Fabricius, ou, ce qui est plus probable, dans la métropole d'Amiens. C'est-là du moins l'opinion du scribe qui a rédigé la note qu'on trouve en tête d'un des manuscrits de l'*Alexandride*, à la bibliothèque royale, fonds Colbert.

C'est une chose étrange que la célébrité, et plus particulièrement la célébrité littéraire, ait, dans tous les temps et dans tous les lieux, excité la rivalité et l'envie. Gaultier ne fut pas

exempt de détracteurs. Il est surprenant de voir à leur tête, un de ceux qui l'ont le plus approché, un de ses compatriotes, *Alain de Lille*, que devait contenter pourtant le titre glorieux de *Docteur universel* et de qui l'on disait, même de son temps : *Satis est vobis vidisse Alanum.* « Il vous suffit d'avoir vu Alain. » L'auteur de l'*Anti-Claudianus* n'épargna pas les plates épigrammes contre son rival et il est impossible d'être plus injuste qu'il ne l'est dans ces vers :

Illic
Mœvius in cœlo audens os ponere mutum,
Gesta ducis Macdeum tenebrosi carminis umbrâ
Pingere dùm tentat, in primo limine fessus
Hæret et ignavam quæritur torpescere musam.

A cette épithète de *Mœvius*, lancée avec une outrecuidance un tant soit peu grossière, l'auteur de l'*Alexandride* se servit des mêmes armes et répondit par ce distique dans lequel il traite son adversaire de *Bavius*.

Mœvius immerito, te judice, dicor, Alane ;
Judice me, Bœvius diceris et merito.

La renommée de Gaultier de Châtillon n'en empêcha pas moins de dormir notre docteur universel, puisqu'il composa un poème tout entier contre son rival. On prétend en effet que l'*Anti-Claudien* n'est qu'une longue satire de l'*Alexandride*. Un pareil acharnement n'est pas du tout à la louange d'Alain, qui, comme poète, n'en est pas moins demeuré inférieur à Philippe Gaultier.

Le caractère principal de l'époque de notre poète, c'est l'influence de Rome chrétienne. Jamais prince ne fut davantage selon le cœur des prêtres que Philippe Auguste. Le premier acte de son règne fut de chasser et de dépouiller tous les Juifs, ce pauvre peuple qui eut à souffrir plus tard, sous les règnes de Philippe-le-Bel et de Charles VI, tant de vexations et d'exils. Il n'y avait pas alors un lettré, et tous étaient moines ou prêtres, c'est-à-dire intéressés à faire triompher leur cause, qui n'écrivît contre les Juifs. Philippe Gaultier ne resta

pas en arrière dans cette occasion. Il publia à ce sujet : *Libelli tres contra Judæos, in dialogi formam conscripti.* Cet ouvrage, dont la portée littéraire s'éloigne beaucoup de l'*Alexandride*, a été inséré dans le recueil intitulé : *Veterum scriptorum aliquot Galliæ et Belgiæ opuscula sacra.* Leyde, 1692.

Un seul homme osa alors s'élever contre cette puissance formidable du clergé de France. Cet homme, ce fut Abeilard. On sait de quelles agitations fut remplie sa vie. Tout ce qui s'appelait prêtre, écolier ou clerc, fit cause commune contre le logicien Breton, qui, non-content d'attaquer le réalisme de son maître, Guillaume de Champeaux, cherchait encore à modifier le nominalisme et s'inscrivait ainsi l'adversaire de tout le monde. Le chanoine Gaultier avait à cette époque trop de réputation pour rester neutre dans cette immense querelle philosophique. Il écrivit donc un livre qu'il intitula : *De S. S. Trinitate tratatus.* Il serait curieux de comparer cet ouvrage avec celui d'Abeilard qui porte le même titre et qui fut brûlé solennellement par la main du bourreau. Mais cela nous conduirait trop loin. Nous avons d'ailleurs le dessein de n'examiner à fond que l'*Alexandride*, ouvrage qui est le seul titre qui recommande Philippe Gaultier à la postérité. Or, l'opuscule intitulé *De S. S. Trinitate tractatus* est depuis longtemps oublié dans le *Tom. II, Anad. Part.* qu'a publié en 1721, Bernard Pez.

Ici s'arrêtent toutes les données que nous possédons sur la vie littéraire ou privée du chanoine d'Amiens : l'histoire ne nous apprend plus rien de lui sinon qu'il est mort en 1210, d'une maladie pestilentielle qui ravageait alors la Picardie et une partie de la Flandre Wallone.

Et maintenant passons sans autre transition à l'examen de l'*Alexandride*.

Alexandre-le-Grand ! Voilà un héros qui dut vivement intéresser les hommes du XII et du XIII[e] siècles. Cette grande figure du Macédonien, avec ses longs combats contre les Perses, ses courses vagabondes à travers les sables du désert dont

les croisés avaient vu de près la brûlante horreur, ses longs voyages dans l'Inde, dut leur paraître une des réalisations du type chevaleresque qu'ils avaient rêvé. Alexandre, Arthur et Charlemagne, voilà l'idéal du preux, le modèle du paladin aventureux, la triade héroïque du moyen-âge ! C'est le récit de leurs exploits qu'on se remontre au foyer des chaumières, dans les salles d'armes des castels, au réfectoire des moustiers. Car, en ce temps-là, la chevalerie était encore plus guerrière que galante. Il faut aller jusqu'au XIVe siècle, pour rencontrer la chevalerie moins barbare, moins habituée à rompre la lame et aimant mieux tenir des *puys d'amour*, des *cours amoureuses* que des *faits d'armes* souvent dangereux et presque toujours sanglants. Alexandre de Macédoine fut donc un des héros favoris des poètes de l'époque et ce fut Gaultier qui donna le branle à cette vogue en composant son poème latin.

L'*Alexandride* eut un succès immense. Il est vrai qu'elle est infiniment supérieure à toutes les œuvres qui parurent dans le même temps, sans même en excepter la *Philippide* si vantée de Guillaume-le-Breton et que Virgile était connu à peine. Le chantre d'Énée était d'ailleurs si peu apprécié qu'il fut proscrit avec Horace, Ovide, tous les poètes profanes dans les écoles monacales et remplacé par le poème de Gaultier. Ce fut surtout en Belgique, rapporte Henri de Gand, qui écrivait dans le siècle suivant son *Traité des hommes illustres*, que l'*Alexandride* fut expliquée de préférence aux poèmes classiques. On voit en effet dans plusieurs manuscrits de cet ouvrage des indices qui confirment cette remarque de Henri de Gand. Du Boullai rapporte en avoir vu un qui était rempli de scolies. Le manuscrit que cite Antoine Rugger, et dont nous aurons occasion de parler plus bas, renferme une glose interlinéaire ; et, des dix-neuf manuscrits que possédait la bibliothèque royale sous l'Empire, il n'en est pas un qui ne soit plus ou moins enrichi de ces notes soit à la marge, soit entre les lignes. Il est probable que ces explications additionnelles étaient des commentaires que dictaient les professeurs à leurs élèves.

D'après cette vogue, il y aurait injustice à conclure que l'*A*-

lexandride peut entrer en comparaison avec l'*Enéïde*. Le poème de Gaultier est à cent lieues de celui de Virgile. C'est peut être sous le rapport du plan, de l'exécution, des détails et de la latinité, le poème latin du moyen-âge qui mérite le plus d'être mis en ligne avec les œuvres antiques. Mais on n'y remarque ni cet amour pour les peintures agréables, ni cette douce et poétique mélancolie qui fait aimer les vers du cygne Mantouan. Le chanoine de la vieille cathédrale est avant tout son siècle, c'est-à-dire guerrier; et, s'il se surprend parfois à décrire les champs, l'été, la campagne, il les quitte bientôt pour peindre les combats où il se frappe de grands coups, où il se fait de belles prouesses.

Gaultier pourrait, avec plus de raison, être assimilé à Lucain : vous savez Lucain, ce pauvre poète, mort si jeune pour avoir osé être le rival de Néron et dont le judicieux La Harpe, écho du jugement incisif de Despréaux, relègue *la Pharsale, aux provinces si chère*, dans la poussière des derniers rayons d'une bibliothèque d'homme de lettres. Pauvre Lucain! C'était bien la peine d'avoir peint si fortement le fier Caton, d'avoir tracé à grands traits l'éloge du grand Pompée, d'avoir fait un tableau si riche des nôces de Murcie, d'avoir donné à l'épopée l'intérêt de tragédie dans la séparation de Cornelie et Pompée, d'avoir essayé de ressusciter, à toi tout seul, l'épopée latine qui se mourait pour te voir d'abord délayé par Brébeuf, puis conspué par le caustique Boileau, puis enterré sans miséricorde par l'élève de Voltaire sous des bouquins livrés à la dent des rats.

C'est sans doute le sort que La Harpe eut réservé à notre Gaultier s'il se fut donné la peine de disséquer son poème. Car Gaultier ressemble à Lucain par plus d'un endroit. D'abord ils ont traité tous deux un grand sujet, choisi tous deux un grand héros. Ensuite ils ont suivi, chacun de leur côté, l'histoire à la piste : Gaultier s'est fait le copiste servile de *Quinte-Curce*, de même que Lucain a marché sur les pas des *Commentaires de César*. Puis le style du poète latin du moyen-âge qui se ressent beaucoup de la déclamation du rival de Néron achève et complète la ressemblance. Ce style est inégal comme celui

de la Pharsale que Gaultier stationnait. On y rencontre de grands sentimens et des petitesses, des peintures énergiques et des descriptions incolores, des passages remplis de verve et d'imagination et des pages où l'enflure et les jeux de mots témoignent l'impuissance.

Malgré ces défauts, l'*Alexandride* est encore une œuvre remarquable. Gaultier ne manquait ni de goût ni de tact : il a parsemé son œuvre de beaux détails, d'expressions heureuses. C'est à lui qu'on doit ces vers devenus proverbes :

Incidit in Scyllam cupiens vitare Charybdim.
Instabile est regnum quod non clementia firmat.

Il a écrit aussi des tirades chaleureuses et pleines de vigueur. Rien de plus beau que la manière toute homérique dont il fait parler son Alexandre mourant. « C'est assez m'arrêter parmi les mortels, s'écrie-t-il ; allons, remontons aux cieux et gouvernons l'Olympe, etc. » De quels sentimens belliqueux n'a-t-il pas empreint ce cri qui échappe à son héros à l'aspect de l'Asie qu'il contemple du haut d'une montagne :

« J'en ai assez, compagnons ! J'en ai assez de cette seule contrée. Je vous laisse l'Europe et la patrie. »

Et il décoche une flèche comme pour prendre possession de cette terre heureuse où il devait faire couler tant de sang.

On voit que le talent de Gaultier apparaissait surtout dans ces passages où il faut de la rudesse dans le sentiment, de l'énergie dans les paroles. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il ne réussisse parfois dans les peintures agréables. Rien de plus riant que cette description brève, qu'il fait du mois de juin.

Mensis erat Juvenum cujus de nomine nomen ;
A quo vitis habet quod florescit, uva propinet,
Quod bibet autumnus et quod si bi bruma nurvet,
Tunc tamet in fructum seges aurea.

Ce que Montlinot a essayé de traduire dans ces six vers :

Dans ces jours consacrés à l'aimable jeunesse,
Où la vigne fleurit, embellit nos côteaux,
Du doux fruit que l'automne expose sous la presse
Et que le vieux hiver réserve en ses caveaux,
Dans ce mois où l'on voit les dons de la nature,
Se colorer, mûrir et parer nos guerets, etc.

Mais un de plus beaux morceaux de l'*Alexandride*, celui qu'on cite de préférence à tous les autres, parce qu'il n'a pas d'égal dans la littérature du moyen-âge, c'est la magnifique description du palais de la Victoire. Tout est neuf dans cette belle allégorie qu'on peut sans crainte placer en ligne avec la description du *palais de la Renommée* d'un grand poète de nos jours.

Le chanoine de Montlinot en a donné une traduction qui non seulement a le désavantage d'être faible ; mais a encore celui de n'être pas exacte, comme toutes les traductions qu'on faisait au dix-huitième siècle. J'en ai essayé une qui n'a peut-être pas plus de mérite que celle du chanoine de Saint Pierre ; mais qui a eu au moins celui d'être plus littérale. La voici :

« Ce palais a mille entrées, et les pierreries tremblantes et sonores qui le garnissent, vibrent sous la main qui les touche. Pour peu qu'une des portes s'ouvre, un grand murmure se répand partout l'univers. Au premier seuil, se tient et soupire cette mère constante de soucis, l'ambition qui veille sans cesse. Au dedans, sur un trône d'ivoire, est assise la Déesse. Les lauriers du triomphe s'enlacent à ses cheveux. Sa main est pleine de présens. Aux deux côtés, sont rangées ses sœurs qui forment dans son palais une ceinture perpétuelle de compagnes. Là, sont la gloire qui chante sur un mode lyrique des vers immortels et qui vit dans tous les âges ; la Majesté qui écrase les siècles de son vieux orgueil ; le respect qui sait si bien en imposer au peuple. Enfin la Déesse qui sert de soutient aux lois, qui défend la cause de tous, la Justice, ne répandant ses présens ni d'un côté ni de l'autre. »

« Auprès d'elles, se tient la clémence qui affermit l'empire de la Déesse ; elle seule lui apprend à avoir pitié des malheureux et à épargner les vaincus. Entre elles toutes, on distingue, éclatante, mais rude dans ses manières, l'Opulence qui fomente le vice et engendre le luxe. On voit aussi la Concorde ayant sur les lèvres des baisers de paix, elle ignore la haine et termine la guerre. Puis vient la Paix des champs chargée d'une corne pleine. Devant la Déesse, sont les applaudissements qui, mêlant aux jeux les choses sérieuses, amusent la Victoire de diverses manières ; la Faveur toujours incertaine ; le Rire adulateur qui se place souvent sur une bouche perfide, les fictions théâtrales, et cent instruments divers qui forment mille concerts de musique sous la conduite d'une Muse. »

Nous avons dit plus haut que le poème de Gaultier, bien que n'ayant dans son plan rien de poétique ni de merveilleux, était cependant supérieur à tous les poèmes de son tems. Quelques biographies, parmi lesquels nous citerons la biographie des frères Michaud, ont avancé qu'on était fort étonné de rencontrer dans l'*Alexandride* un mélange bizarre des mystères du paganisme et des cérémonies catholiques, des histoires de la Bible et des récits contemporains. Tous ne connaissaient l'*Alexandride* que de nom, ou avaient pris au pied de la lettre ces deux vers du poème roman de l'*Alexandriade*.

Un clerc de Chastaudun, Lambert-li-Cors li fist
Qui du latin la traist et en rouman li mist.

et avaient jugé le poème latin d'après sa prétendue traduction romane. Pour nous, nous avons lu et relu avec soin les dix chants de ce poème et en fait d'anachronismes et de contre-sens, voici ce qu'il nous a été donné de trouver. En parlant de Jérusalem, Gaultier cite la naissance du Christ comme si ce fait était déjà accompli du temps de son héros. — Il fait d'Apelle, ce peintre auquel Alexandre permit seul de faire son portrait, un Juif, *Hebreus*. Apelle était Athénien. — Au dixième livre, dans la description qu'il fait de l'Enfer, des monstres qui l'habitent, des crimes qui y sont punis, il confond souvent l'ancien et le nouvel Enfer. Leviathan est au milieu de la

fournaise ; la Nature qui l'apostrophe lui rappelle la chûte du premier homme :

Quæ tua laus, coluber, vel quæ tua gloria ? Primum
Ejecisse hominem ?

— Enfin l'entrée triomphale d'Alexandre dans Babylone est mise au-dessus de triomphes postérieurs d'environ trois siècles : de César après la défaite de Pompée, d'Auguste après celle d'Antoine.

Ces fautes, dans lesquelles on ne doit voir le plus souvent que des marques de cette influence chrétienne qui se reflétait partout, sont pardonnables dans les siècles où l'art était à une période de renaissance. Cela est moins extraordinaire que de lire, à une époque plus rapprochée de nous, dans le poëme religieux de Sannazar, dont parle Racine, dans la préface du poëme de *la Religion*, le catalogue des Néréïdes qui entourait Jésus, lorsqu'il marche sur les eaux et de voir Neptune qui abaisse son trident à son aspect. Cependant ce poëme qui coûta vingt ans de travail à l'auteur, lui attira des brefs honorables de deux souverains pontifes, dans l'un desquels, Léon X, ce protecteur éclairé des lettres et des arts, remercie la Providence de ce que l'Eglise a trouvé un si grand défenseur que Sannazar dans un temps où elle était attaquée par tant d'ennemis à la fois.

En présence de pareils faits, il est impossible de ne pas placer Gaultier au premier rang parmi les poëtes du moyen-âge. Les nombreuses éditions qu'eut l'*Alexandride* au seizieme siècle, prouvent que ce poëme était encore en estime, même à cette époque où le judicieux La Harpe place le berceau de la littérature Française.

La première édition de l'*Alexandride* a pour titre : *Gesta Alexandri Magni :* elle est demi-gothique, in-4°, sans indication d'imprimeur ni d'année. Les autres sont : Strasbourg, 1513, in-8° et non pas in-4°, comme la dit la biographie Mi-

chaud. — Ingolstadt, 1541, in-8°. — Lyon, Robert Granjon, 1558, in-4°. — Ulm, 1559. — Saint.-Gall, 1559 et 1693, in-12. Ces dernières, faites d'après deux manuscrits de l'abbaye de Saint-Gall et de celle du Mont-des-Anges, par Anastase Gugger et avec les caractères de l'abbaye *ejusdem formæ*, sont remplies de substitutions de mots, de corrections, de fautes échappées aux copistes. On remarque qu'en certains endroits le style a été rajeuni et que des tirades entières ont été ajoutées. Enfin Gérard Vossius parle d'une histoire de d'Alexandre-le-Grand, remplie de fables et de prodiges et dont Sylvestre Gyroldus, auteur de la fin du XII[e] siècle fait mention. Il ajoute que la bibliothèque de Cambridge possède un exemplaire Ms. de cet ouvrage, copié en 1363 et dont la préface commence par ces mots : *Moris est inustati*. Il est probable que cet ouvrage diffère entièrement de celui de Gaultier de Châtillon.

Alfred Darimon,
Employé aux Archives départementales du Nord.



BIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

GABRIEL - ANTOINE - JOSEPH HÉCART.

Le département du Nord a perdu, le 19 novembre dernier, le doyen de ses hommes de lettres ; il est de toute justice que son pays natal lui accorde dans ses souvenirs la place qu'il a méritée par ses utiles travaux.

Gabriël-Antoine-Joseph Hécart, naquit à Valenciennes, le 24 mars 1755, d'une honnête famille du pays, dont on ne connait ni les antécédens ni l'origine.

M. Hécart avait reçu de la nature une grande ardeur pour le travail et un penchant décidé pour les sciences. Laborieux, actif, intelligent, doué d'une bonne santé et d'une patience à toute épreuve, il fit pour ainsi dire lui-même et à force d'efforts, son éducation, à laquelle il manqua peut-être cette perfection qu'on ne trouve guères qu'au sein des grandes villes et cette pureté et cette délicatesse de goût, qu'amènent les soint de tous les instans de parens opulens ; toutefois, son instruction variée n'en fut pas moins, pour le tems et le pays où il vivait, aussi complète que l'on pouvait alors la désirer.

Dès l'âge de 24 ans, M. Hécart débuta sur la scènelittéraire

par des mémoires d'économie politique qu'il rédigea dans un moment où il exerçait un emploi subalterne dans les bureaux d'un fonctionnaire de Valenciennes, par des lettres ou des vers adressés aux feuilles périodiques du tems, entr'autres à l'*Esprit des Journaux,* et par un *Traité de perspective linéaire,* imprimé, dit-on, à Charleville, en 1778, mais dont la rareté est devenue telle que son existence paraît presque problématique à ceux qui ont fait de vains efforts pour la trouver.

Le goût le plus dominant de M. Hécart, bien qu'il ait embrassé presque toutes les branches des connaissances humaines, était celui de l'étude de l'histoire naturelle. La science de la botanique surtout l'occupa longtems et utilement : il herborisa avec soin, et même avec passion, dans tout le Hainaut français et autrichien, et il fut bientôt en état de dresser la *Flore* exacte de cette province en y indiquant les lieux, le terrein et la saison où chaque plante croissait et pouvait être rencontrée. La nomenclature seule de cette Flore fut envoyée au naturaliste De La Marck, et plus tard, en 1793, ce catalogue valut à son auteur un accessit et une médaille d'argent à l'académie de Bruxelles.

Il est une justice que nous devons nous empresser de rendre à M. Hécart : c'est la complaisance et le plaisir qu'il mit toujours à communiquer ses connaissances en histoire naturelle à quiconque voulut en profiter. Il se proposa lui-même, au préfet du Nord Dieudonné, pour enseigner gratuitement cette science aux élèves du collége de Valenciennes, et si on lui avait attribué des appointemens, son intention était de les consacrer à l'impression de sa *Flore du Hainaut* suivie des *Promenades botaniques autour de Valenciennes,* et d'une petite *Faune* locale renfermant la nomenclature des êtres animés de la contrée. Son projet ayant échoué, il rassembla chez lui des auditeurs bénévoles et il démontra la botanique à tous ceux qui désirèrent l'apprendre. Des amateurs d'horticulture, des élèves en pharmacie, des personnes du sexe écoutèrent ses leçons sur cette science attrayante, et nous-mêmes nous nous rappelons avec délices d'avoir, dans notre adolescence, suivi

les herborisations que M. Hécart dirigeait toujours avec simplicité, bonhomie et utilité pour ses disciples.

Notre concitoyen était doué d'une certaine dose d'originalité; il avait pour principale manie celle des collections, manie qu'il n'est pas doué à tout le monde d'avoir, et que, pour notre compte, nous lui pardonnerons bien volontiers. C'est à ce goût décidé qu'on a pu devoir, dans des tems malheureux, où tout ce qui était ancien encourait la peine de la destruction, la conservation d'une multitude d'objets d'art et de science que la position de M. Hécart, alors greffier de la commune, et l'homme le plus éclairé sans contredit de tous ceux qui avaient alors quelque dose de pouvoir, lui permit de faire respecter et de sauver d'une ruine totale.

De greffier de la commune, M. Hécart devint secrétaire de la mairie, ce qui lui fit changer de titre sans changer de fonctions, et il garda cet emploi, sous tous les gouvernemens, jusqu'après la Révolution de 1830, que son grand âge le porta à accepter sa retraite et une pension viagère de la ville. En 1793, il était dans son premier emploi pendant le siége et le bombardement mémorable dont il traça une courte relation insérée dans les almanachs de Valenciennes, des années V et VI de la République; vers la fin de l'an 1810, il contribua, avec son gendre *Joseph de Rosny*, à l'établissement de la Société libre des sciences, des arts, du commerce et de l'industrie de Valenciennes, qui fut installée le 2 novembre 1810, et n'eut qu'une courte existence, il fut aussi un des premiers rédacteurs de l'ancienne *Feuille d'annonces* de cette ville, et, plus tard, il succéda à son gendre dans la rédaction du *Journal central des Académies*, dont il fit seul les trois derniers mois de 1811 et la totalité de l'année 1812; enfin il fut secrétaire de l'Académie de peinture, sculpture et architecture de Valenciennes, membre honoraire de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de la même ville, et membre correspondant de l'Académie celtique, depuis Société royale des antiquaires de France, de celle d'Emulation de Cambrai, de celles royale et centrale de Douai, d'Arras, de Lille, etc., etc.

Les titres littéraires de M. Hécart sont nombreux et divers ; ils n'ont pas tous sans doute ni la même importance, ni le même mérite ; mais il en est du moins qui sont destinés à vivre longtems après lui, surtout dans le pays qui l'a vu naître et mourir. Dans une aussi longue carrière, notre laborieux concitoyen avait eu occasion de se montrer sous des points de vue différens et de se poser en vraie Encyclopédie vivante. Nous l'avons vu naturaliste distingué, il fut encore poète, historien, auteur dramatique, journaliste, antiquaire, romancier, bibliographe, lexicographe et philologue. Cette universalité, qui ne laisse pas d'indiquer une grande flexibilité de talent et qui annonce du reste une vie pleine et laborieuse, fut sans doute une erreur dans laquelle M. Hécart fut trop souvent entraîné ; nous avons la conviction qu'en s'attachant seulement à une spécialité et à ses dépendances, sa part de gloire n'en eût pas été amoindrie ; au contraire, tous ses moyens résumés sur un seul point, et animés par les efforts constans et la persistance qu'il savait apporter dans ses travaux, lui eussent valu peut-être quelques-uns de ces grands succès qui peuvent faire inscrire au temple de mémoire les noms de ceux qui les obtiennent.

Quoi qu'il en soit, nous devons proclamer hautement que M. Hécart a rendu de notables services aux lettres dans la ville de Valenciennes ; il a contribué à y entretenir le feu sacré de la science et l'amour de la littérature ; il a fait passer dans de jeunes têtes son goût pour les livres et pour les objets d'art ; il a semé dans sa famille et parmi ses disciples des germes d'instruction qui pourront un jour produire d'heureux fruits ; enfin il a amassé autour de lui et sauvé du naufrage une foule de collections et de raretés dont il restera nécessairement une bonne part dans notre cité. La bibliothèque de M. Hécart est une des plus nombreuses et des plus curieuses de Valenciennes, où l'on en compte néanmoins beaucoup d'autres qui doivent peut-être leur origine à une première impulsion donnée par lui. Son cabinet comprend une riche collection de pièces de théâtre anciennes et nouvelles ; la plus nombreuse collection connue de livres d'*Ana ;* tous les fabliers français et étrangers qu'une longue vie d'homme a pu rassembler ; les

vieux poètes français si recherchés aujourd'hui ; des livres curieux sur la linguistique, devenus rares et chers ; des documens sur l'histoire littéraire, des voyages, et enfin une riche réunion d'ouvrages sur les sciences naturelles et particulièrement sur la botanique et la minéralogie. M. Hécart laisse en outre une belle collection de coquilles, de minéraux, un herbier complet du pays, et un grand nombre d'objets d'art et de curiosité. (1)

Depuis près d'un demi-siècle que notre concitoyen figure au rang des hommes de lettres, il a dû se trouver en contact et en rapport avec une foule de célébrités littéraires ; aussi, sa correspondance était-elle considérable : visité souvent par les littérateurs nomades qui parcourent la province, il fut de plus en relation avec l'illustre *Dacier*, de l'Institut ; avec *Méon*, le bibliothécaire ; *Alex. Barbier*, l'auteur du Dictionnaire des Anonymes ; M. *De Soleinne*, le possesseur de la plus riche collection dramatique de l'Europe ; M. *Lerouge*, collecteur sur la franc-maçonnerie ; *De Roquefort*, auteur du Dictionnaire de la langue romane ; *Delmotte*, de Mons, de regrettable mémoire ; le savant *Charles Pougens*, M. *Lorin*, le baron *De Reiffenberg*, et une foule d'autres écrivains, dont on trouvera l'immense correspondance dans ses papiers.

Le bagage littéraire de M. Hécart est très-considérable ; comme il a fait imprimer lui-même la liste de ses ouvrages imprimés qui s'élevaient déjà au nombre de vingt en 1827 et celle de ses manuscrits montant à 54 articles à la même époque, nous nous dispenserons de les énumérer tous ici ; mais nous rappellerons volontiers les titres des productions qui, selon nous, suffisent pour placer M. Hécart au rang des hommes qui ont bien mérité de la république des lettres. Parmi les imprimés nous citerons d'abord les *Recherches sur le théâtre de Valenciennes*, Prignet, 1816, in-8° ; ouvrage dans le-

(1) La bibliothèque de M. Hécart vient d'être acquise en masse par M. *Louis Boca*, de Valenciennes, élève de l'école des Chartes.

quel on trouve d'utiles et savantes indications. — 2° *Coup-d'oeil sur les usages particuliers à la ville de Valenciennes*, Henry, 1825, in-8°. — 3° *Notice sur les traductions françaises d'Epictète*. Valenciennes, Prignet fils, 1826, in-16°. — Et 4° le *Dictionnaire Rouchi-Français*, dont la troisième édition, publiée à Valenciennes, en 1834, in-8°, prouve le mérite et le succès. C'est le seul ouvrage complet sur le patois du pays; l'auteur y a travaillé pendant près de vingt ans de sa vie et y faisait encore des corrections la veille de sa mort.

Parmi ses nombreux manuscrits, il en est un surtout que nous désirerions voir mettre au jour; c'est l'*Anagraphéana*, ou bibliographie spéciale des livres en *ana*, 2 parties in-8°. — Cet ouvrage est plein de recherches et fait en conscience. L'auteur a travaillé sur les livres mêmes dont il parle, et il révèle plusieurs anecdotes littéraires curieuses et peu connues. Nous mentionnerons encore un *Essai sur les fabulistes français* qui mérite toute l'attention des hommes qui s'adonnent aux recherches sur la littérature nationale; la Société d'agriculture doit publier dans le premier volume de ses Mémoires, une *Bibliographie spéciale des recueils de proverbes*, qui ne peut manquer d'être intéressante par le soin qu'y a apporté notre concitoyen; enfin, il laisse encore un *Recueil de préceptes, proverbes, quolibets, rébus et façons de parler triviales*, en usage dans le patois rouchi, qui ne laisse pas d'être très-piquant, mais qui ne pourrait guères obtenir les honneurs de la publicité sans une expurgation vigoureuse : aussi l'auteur l'a t-il lui-même ingénûment intitulé *Augiasiana*, comme s'il attendait qu'un nouvel Hercule vînt mettre au nombre de ses travaux celui de nettoyer ce réceptable impur.

M. Hécart, comme on le voit par la quantité de ses travaux, avait une grande facilité pour écrire; mais cette facilité même le rendait négligent et son style s'en ressentait quelquefois. Travaillant en grande partie pour son plaisir et sans y attacher jamais un but de spéculation financière, il était très-sensible à la critique publique, mais jamais homme tenant la plume ne fut plus soumis que lui à la critique privée : il fai-

sait bon marché de son opinion et se rendait sans combattre aux conseils de ses amis au-devant desquels il s'empressait toujours d'aller. C'est là une qualité rare parmi les écrivains et que M. Hécart poussait à un point qu'on ne retrouve plus guères aujourd'hui.

M. *Momal*, professeur de l'Académie de peinture de Valenciennes, a dessiné d'après nature et gravé le portrait de M. Hécart, en 1808; le quatrain suivant, qui appartient, je pense, à un poète de la fin du dernier siècle, a été placé sous son image; il résume en peu de mots les goûts simples et les qualités principales du vieillard que la ville de Valenciennes vient de voir doucement s'éteindre au milieu de ses livres :

« J'ai chanté les bosquets (1), les grâces, la vertu,
» Les dons de l'Éternel et sa toute-puissance;
» J'ai pratiqué ses lois : c'est bien assez, je pense,
» Pour ne pas regretter le tems que j'ai vécu. »

ARTHUR DINAUX.



(1) Allusion à l'ouvrage intitulé : *les Bosquets d'agrément*, poème suivi des *Arbres toujours verts*. Valenciennes, Prignet, 1808, in-8°. — Quelques exemplaires ont été tirés in-4°.

OCCUPATION DE VALENCIENNES

par les Autrichiens.

1793-1794. — Actes officiels.

La Convention n'est pas encore jugée ; elle a soulevé trop de passions, froissé trop d'intérêts, pour que la postérité soit venue pour elle ; les Girondins sont pour ceux-ci des phraseurs sans courage, pour ceux-là des orateurs éloquens que leur probité seule a perdus ; la Montagne est tantôt ravalée, tantôt exaltée sans mesure ; Robespierre, Danton, Couthon, Desmoulins, St.-Just, excitent chaque jour des jugemens contradictoires ; ici on les admire, plus loin on les exécre : ils sont toujours placés entre l'apothéose et les gémonies, entre la roche Tarpéïenne et le Capitole. Marat, Hébert, Fouquier, d'Orléans, trouvent des apologistes alors que Carnot lui-même n'est pas toujours absous d'avoir organisé la victoire et sauvé la France. Il faut le dire toutefois, dans ce conflit d'opinions, le blâme souvent protége, l'éloge souvent flétrit ; ajoutons que l'un et l'autre eussent été plus équitablement répartis, si, dans l'intérêt de tel ou tel système, on n'avait voulu faire porter faux témoignage à l'histoire, et si le jugement du biographe n'avait été si souvent faussé par les passions de l'hom-

me politique. Et cependant, à quoi bon? Croit-on donc que le système monarchique en deviendra meilleur parce que Robespierre aura été vain et cruel ou parce que Danton aura souillé dans le sang ses mains salies par l'or de l'étranger? Ou bien encore l'énergie surhumaine de celui-ci, la probité incorruptible de celui-là, la chaleur d'âme généreuse de Camille, l'austérité spartiate de St.-Just, suffiront-elles pour faire considérer la Convention comme un type, et ses actes comme des modèles toujours et partout à suivre? Non, certes: la forme gouvernementale de 93 peut être excellente, sans que pour cela les Conventionnels doivent être crus sans reproches, et ceux-ci peuvent être approuvés sans qu'on en induise l'excellence du régime de la terreur sur tout autre. Il ne faut pas ériger les événemens en systêmes, les hommes en principes, les exceptions en règles. Ce qu'on doit reconnaître, c'est que la position de la Convention fut difficile, c'est que ses actes furent empreints de grandeur, c'est que si sa mission fut de niveler et de sauver la France, cette mission fut remplie avec audace, avec bonheur. Loin de nous de vouloir méconnaître les immenses travaux de l'Assemblée constituante; mais comment ne pas avouer aussi que sa tâche fut bien moins périlleuse et difficile que celle de la Convention? Celle-ci n'avait pas seulement à poser des principes, à signaler des abus, à ormuler en déclaration de droits des apophtegmes philosophiques, à lutter enfin contre un pouvoir qui s'affaissait sous son propre poids, et à étayer d'une force hétérogène les ais vermoulus et les rouages usés d'une machine gouvernementale qui avait fait son temps..... Non, la mission de la Convention était tout autre, il lui fallait lutter contre la réaction des intérêts froissés, contre les mauvaises passions qui s'agitaient dans son sein, contre les efforts parricides des fanatiques et des factieux; il lui fallait soutenir, la tête haute et le cœur ferme, cette guerre à mort qu'elle avait déclarée aux rois en leur jetant en défi une tête de roi, cette guerre dont les hasards pouvaient changer la nationalité de la France et les destinées de l'Europe. Jamais plus grands intérêts n'avaient été mis en question, jamais crise plus décisive, jamais efforts plus imposans n'avaient signalé la marche progressive de l'humanité.

Pour ne pas manquer à sa fortune, la Convention devait réunir et la prévoyance qui prépare le succès, et la persévérance qui l'assure, et l'audace qui sait le conquérir malgré les obstacles, et le génie qui sait trouver les moyens qui manquent et décupler les ressources qui existent ; il fallait, grande tête d'une grande nation, centraliser ses forces et les faire concourir à la même fin, il fallait imprimer à son patriotisme une telle énergie et à son amour de la liberté un tel enthousiasme, que rien ne lui parût hors des bornes du possible, et qu'on osât, sans crainte de refus, lui demander son dernier homme et son dernier écu. Toutes ces conditions étaient nécessaires pour que la Convention remplît sa destinée, et la Convention sut les réunir toutes. Aussi, lorsqu'on la voit, fière et majestueuse, faisant tout céder à son indomptable volonté, prescrivant à un général la victoire comme une obligation, créant des valeurs sous la seule garantie de son seing, frappant du pied la terre et faisant sortir du sol quatorze armées aguerries, lorsqu'on la voit imposant par sa seule audace à plus de soixante départemens insurgés et sauvant la France de la désorganisation fédérale, alors un profond sentiment d'admiration saisit l'âme, et les tâches de sang s'effacent sous le triple éclat de la grandeur, du patriotisme et du courage.

Ce n'est pas à dire que ces jours glorieux n'aient été mêlés de jours néfastes, et que le moraliste ne trouve des motifs de blâme là où le citoyen ne voit que des sujets d'approbation. Mais si le système général de la Convention a sauvé la France de l'invasion étrangère, et si ce système seul pouvait la sauver, il faudra bien reconnaître qu'on doit absoudre cette assemblée de quelques mesures vexatoires ou de quelques malheurs particuliers. Gardons nous, en effet, de circonscrire la morale des nations dans un cercle aussi étroit que la morale individuelle Pour l'homme, il ne suffit pas de vivre, il faut vivre honnêtement ; pour une nation, la question d'existence domine toutes les autres. C'est sous ce rapport que Rousseau disait que l'esprit de philantropie excluait le patriotisme. Or bien des gens se font philantropes pour se dispenser d'être citoyens. Alors ils contestent aux corps politiques le droit de

retrancher un membre qui embarrasse leur marche et paralyse leur action, alors ils vont jusqu'à prétendre que la vie d'un innocent est plus précieuse et sa fortune plus sacrée que le salut de trente millions d'hommes et que l'existence politique d'un grand peuple! Misérables! qui cachent leur couardise sous une apparente philantropie, et qui, dans leur égoïsme sophistique, veulent affranchir leurs concitoyens de sacrifices dont ils se sentent incapables!!

Reconnaissons donc que si la Convention sauva la France du démembrement et de l'invasion, elle a bien mérité de la patrie, et que la postérité ne doit pas se montrer trop sévère envers elle, alors surtout qu'elle devra reconnaître et la limitation des moyens, et la difficulté des circonstances, et l'imminence du danger. Bientôt cette remarque recevra son application. Une des époques les plus saillantes de notre histoire locale en prouvera la justesse. Ce n'est pas toutefois l'histoire du siége mémorable de 93 que je prétends faire, ce n'est pas même le tableau de l'occupation autrichienne que je tente de reproduire, mon rôle sera plus modeste et ma tâche plus facile. Donner sur cette époque à la fois si intéressante et si douloureuse pour notre cité quelques détails peu connus, quelques documens authentiques et ignorés, tel est le seul but que je me propose. Si l'on ne se hâtait de recueillir et de déposer dans quelque ouvrage utile ces actes administratifs ou judiciaires qu'une seule feuille de papier contient et que quelques jours suffisent pour faire disparaître, bien des matériaux seraient perdus, bien des documens pleins d'intérêt manqueraient à l'histoire. Et cependant, c'est souvent dans ces actes que se trouve la peinture la plus fidèle et la plus sincère des malheurs, des efforts ou de la tendance plus ou moins progressive d'une nation; aussi je ne crois pas avancer un paradoxe en prétendant que celui qui aurait assez de courage pour lire le bulletin des lois depuis 89 et assez de patiente philosophie pour le méditer, se ferait de notre Révolution une idée plus saine et plus juste que celle qu'il puiserait dans des pamphlets dictés par la passion, dans des romans décorés du nom d'histoire et dans des plaidoyers politiques honteusement salariés.

Par une bonne fortune de bibliophile, je me trouve possesseur d'un recueil in-4° contenant tous les actes officiels publiés par l'autorité autrichienne pendant l'occupation de 1793 à 1794. Ce recueil, sans doute unique, ne contient pas moins de 500 pages et mérite d'être analysé. Il est bon de savoir à quoi s'en tenir sur la mansuétude de nos prétendus alliés : il est curieux de comparer leurs actes aux actes de la Convention, et d'examiner, tout orgueil national à part, à qui restera l'avantage, à qui le blâme, à qui les vexations sans excuse.

Ce qui m'a frappé tout d'abord, ça été la preuve complètement acquise qu'en 1793 il ne s'agissait pas de restauration, mais de conquête : devenir Autrichien ou rester Français, telle était toute la question. Aussi, dans les actes qui sont sous mes yeux, le nom des Bourbons n'est-il pas même prononcé. C'est au nom de *Sa Majesté l'Empereur et Roi*, que le duc d'Yorck traite avec le brave Ferrand de la capitulation de Valenciennes. C'est à l'empereur que la ville se *rend*. C'est en son nom que la Jointe établie pour l'administration *du pays conquis* organise; c'est encore en son nom que la justice *est administrée*. En un mot, on voit partout les agens de S. M. I. exerçant pleinement sur nous les droits de souveraineté, nous traiter en sujets après nous avoir traités en ennemis. Plusieurs de nos concitoyens peuvent se rappeler encore qu'à cette époque le drapeau jaune et noir flottait sur nos monumens et le double aigle d'Autriche était écussonné sur les portes de notre cité.

On conçoit, après cela, que lorsque les députés Cochon et Briez accusèrent les Valenciennois de s'être révoltés pour contraindre Ferrand à une capitulation prématurée, accusation dont l'inflexible Couthon se rendit trop facilement l'écho, nos pères aient repoussé avec une énergique assurance (1)

(1) V. l'adresse à la Convention délibérée le 29 messidor an III, signée par les officiers municipaux et approuvée par les administrateurs du district. (Valenciennes, imprimerie du district, 27 pp. in-4° et 3 de préambule.)

cette inculpation de félonie, d'autant plus lourde à supporter que ce n'était pas leur attachement à la constitution seulement, mais leur patriotisme même qui était mis en dénégation ou en doute. Accusation plus grave, disons-nous, car avant d'être républicain il faut être patriote. La liberté pour la patrie, et la patrie avant tout, tel a toujours été le symbole de tous les hommes généreux marchant dans des voies progressives; aussi leur appui ne manqua-t-il pas à Bonaparte, malgré leur horreur pour son despotisme, lorsqu'ils crurent que la nationalité de la France était en péril, et l'on vit alors l'austère Carnot lui-même, pour témoigner de son concours, se résigner, en rougissant, à accoler à son nom illustre une insignifiante épithète féodale. Cette condescendance, il est vrai, fut malignement interprétée par les ennemis de Carnot, et son caractère si pur ne le sauva pas de leurs sarcasmes; comment s'étonner, après cela, que la constance et le patriotisme de nos concitoyens pendant le siége de 1793 aient été d'abord méconnus? Bornons-nous à dire, moins pour leur justification que pour rappeler une des plus brillantes pages de nos annales, qu'ils ne songèrent à se rendre que lorsque toute défense était devenue impossible, après 42 jours et 42 nuits de bombardement, lorsque 40 à 50 mille bombes, autant d'obus et 200 mille boulets (1) avaient réduit en cendres ou en ruines les deux tiers de la ville, mis à mort plus de 6,000 habitans et ouvert trois brèches dont deux permettaient l'assaut.

Retour à l'ancien régime.

Avant l'honorable capitulation qui suivit cette glorieuse défense, l'Autriche manifesta déjà cette pensée persévérante de conquête que nous avons signalée. Ainsi, dès le 28 juillet 1793, la jointe établie pour l'administration provisoire du

(1) M. Thiers compte 41 jours de bombardement, 84,000 boulets, 20,000 obus et 48,000 bombes; j'ignore où il a pris ces chiffres; ceux que je donne sont ceux produits dans l'adresse précitée.

pays conquis, déclare que la proclamation du prince de Saxe-Cobourg et la déclaration de la jointe, des 13 et 20 juillet, relatives à la ville de Condé, seront affichées et publiées dans les ville et forteresse de Valenciennes, lorqu'on en prendra possession, et leur deviendront applicables. Même disposition fut décrétée par la jointe le 1er mai 1794 pour Landrecies, après la reddition de cette place. La proclamation du prince portait en substance qu'il prenait possession de la ville de Condé *au nom de Sa Majesté impériale et royale*, et qu'il n'emploierait l'autorité qu'il exerçait *en vertu du droit de conquête* que pour maintenir l'ordre public et la sûreté des personnes et des propriétés. Il défendait tous clubs ou assemblées populaires, et menaçait ceux qui en feraient partie ou qui les provoqueraient ou les recevraient chez eux, d'être jugés militairement et punis d'une manière exemplaire. La déclaration de la jointe décrétait l'abolition de toutes les magistratures révolutionnaires, le rétablissement des anciennes juridictions, la démonétisation des assignats, la levée du sequestre des biens des émigrés français, et, chose remarquable ! portait défense à ces mêmes émigrés de séjourner dans les pays conquis, à moins qu'ils n'y fussent établis et domiciliés avant la Révolution, et dans ce cas même, de ne pouvoir le faire sans en avoir préalablement obtenu de la jointe une permission expresse. L'importance que l'Autriche attachait à cette mesure peut s'induire de deux autres pièces collectées dans le même recueil. — L'une est une ordonnance du siége prévotal du pays conquis à ce spécialement autorisé par la jointe et portant la date du 13 mars 1794. Cette ordonnance prescrit aux émigrés français de se tenir éloignés des frontières de leur pays, leur donne trois jours pour tout délai pour obtempérer à cette injonction, et déclare que, faute par eux de s'y soumettre, *ils seront arrêtés comme suspects* s'ils sont trouvés dans le rayon de cinq lieues desdites frontières. On voit que l'aversion de l'Autriche pour les innovations révolutionnaires ne s'étendait pas aux abus qui portaient atteinte à la liberté. Six mois ne s'étaient pas encore écoulés depuis que la Convention avait, sur le rapport de Merlin de Douai, rendu son terrible décret du 17 septembre 1793, et déjà le gouvernement qui nous tenait asservis trouvait cet exemple bon à suivre et confondait dans une commune

pénalité la prévention et la possibilité du délit. — Le magistrat de Valenciennes, que nous verrons souvent s'interposer entre ses concitoyens et leurs oppresseurs, représenta au prince de Cobourg quelle serait la rigueur des conséquences de l'application littérale de cette ordonnance du 13 mars, et, sur la déclaration faite par le prince le 16 du même mois, qu'il prendrait les circonstances en considération et ne statuerait pas sans un rapport du magistrat, les prévôt et échevins se hâtèrent de prévenir le même jour les émigrés qui croyaient avoir des droits à une permission spéciale de se rendre au plus tôt par-devant eux pour les faire valoir, enjoignant, il est vrai, par la même publication, à tous les habitans, d'avoir à faire, dans les vingt-quatre heures, au greffe de l'hôtel-de-ville, la déclaration de tous les émigrés logés chez eux, *sous peine d'être punis suivant les circonstances.*

Nous ne nous appesantirons pas sur les actes subséquens de l'autorité autrichienne qui replaçaient successivement notre cité sous les liens de l'ancien régime. Ils étaient contenus en germe dans la première proclamation de la jointe, et il suffit de les énumérer succinctement.

31 *juillet* 1793. — La jointe, qui, par sa proclamation du 20 avril, avait établi que le cours des monnaies françaises serait provisoirement toléré, publie un tarif sur le cours des monnaies impériales dans les pays conquis. Cette mesure, toute dans l'intérêt des occupans, pouvait être aussi de quelque utilité à ceux de nos concitoyens qui avaient à échanger des florins et des livres contre des ducatons et des escalins ; mais elle ne venait pas en aide à la classe ouvrière qui manquait de travail et dont la démonétisation des assignats augmentait la détresse. Le magistrat de Valenciennes pourvut à ses plus pressans besoins en mettant à la disposition des commissaires de quartier la quantité de farine nécessaire pour lui donner du pain. Par le même acte du 2 août 1793, les prévôt, jurés et échevins engageaient le peuple à se procurer par le travail la possibilité de renoncer à ce secours, conseil plus facile à donner qu'à suivre dans ces temps malheureux.

8 *août* 1793. — La jointe décrète qu'en attendant qu'elle ait rétabli tous les tribunaux de justice là où ils existaient avant 1789, les villes, bourgs ou villages où les tribunaux n'ont pas encore pu être rétablis par un acte directement émané d'elle, *ressortiront entretemps de la justice la plus voisine rétablie par un tel acte.* Remarquons à ce sujet que la restauration de l'ancien régime par la jointe n'était pas tellement complète qu'elle ne prît bien soin d'en élaguer tout ce qui pouvait mal s'harmonier avec le régime autrichien. Ainsi, quoique l'organisation qu'elle établissait ne fût que provisoire, elle ne décréta le rétablissement des corps religieux, politiques et civils que sous la condition qu'ils recevraient d'elle une nouvelle investiture (1).

15 *novembre* 1793. — Etablissement d'une compagnie de maréchaussés et d'une juridiction prévôtale. — La compagnie est composée d'un prévot général, de deux lieutenans, trois sous-lieutenans, trois maréchaux-de-logis, neuf brigadiers et quarante-huit cavaliers, total 66 hommes, pour maintenir la police dans une ville au service de laquelle un officier et quatre gendarmes suffisent maintenant, encore le premier n'a-t-il guères à endosser l'uniforme que lorsque la garde nationale parade ou que la baisse des salaires émeut Anzin.

1er *décembre* 1793. — Proclamation du prince de Cobourg, datée du quartier-général à Mons, par laquelle il prescrit à tous ses officiers et soldats de s'abstenir, surtout dans les campagnes, *envers toutes les personnes en charge et en autorité quelconque,* de toute injure, menaces, coups et autres mauvais traitemens. Comme on le voit, le campagnard non décoré du titre de mayeur ou d'échevin restait en dehors de cette protection exceptionnelle, soumis au régime du bon plaisir, aux horions des hulans, et à l'autorité coërcitive et sans appel de la schlague.

---

(1) Décret du 20 juillet 1793, art. 8.

9 *décembre* 1793. — Voici un document qui mérite de fixer un instant notre attention. *Ce sont des représentations faites à la jointe par le magistrat* pour l'engager à réintégrer entre les mains des corps ecclésiastiques, les biens dont ils avaient été dépossédés par les lois révolutionnaires. Dans ces représentations, le magistrat insiste beaucoup sur l'importance qu'il y a, et le droit où l'on est, de n'accorder aucune indemnité aux acquéreurs des biens du clergé; insistance vraiment curieuse de la part de ceux qui se posent les défenseurs du droit de propriété, et qui, au moment même, méconnaissent un titre *légal* d'acquisition. Les acquéreurs des biens du clergé sont nos ennemis politiques, ils ont acquis ces biens à vil prix, donc il faut les en spolier. Si on leur accordait une indemnité, ils pourraient s'entendre avec les factieux de France pour supposer le paiement de biens du prix desquels ils seraient encore débiteurs, et ceux-ci se prêteraient facilement à cette fraude, *car la collision est le moindre de leurs crimes.* De plus, accorder cette indemnité, c'est reconnaître les assignats, c'est venir en aide au crédit du gouvernement révolutionnaire. *Déjà au scandale des gens bien pensans, et à la ruine de la chose publique les assignats augmentent de valeur, ceux de* 100 *liv. qui étaient baissés jusqu'à* 16 *sont remontés à* 25, 26 *et* 27....... Donc, il ne faut pas se borner à déposséder les acquéreurs de biens du clergé, il faut en outre confisquer le prix de leurs acquisitions. Telle est la logique de Messieurs du magistrat, ou plutôt telle est la logique des passions; il faut le dire, en effet, de tous les actes de l'autorité autrichienne pendant l'occupation, aucun peut-être ne porte autant que celui que nous analysons l'empreinte d'une réaction passionnée. Aussi les personnalités et les récriminations y abondent-elles. Necker y est désigné comme « un perfide ministre qui cherchait à sacrifier » à son ambition et peut-être à ses ressentimens son maître et » sa couronne. » L'Assemblée constituante, dont les vœux n'allaient pas au-delà d'une organisation politique analogue à celle de l'Angleterre, y est représentée comme une législature désorganisatrice ayant conçu le projet de détruire partout les autels et les trônes. Les acquéreurs des biens du clergé, dit le magistrat, quels sont-ils? « des gens qui ont spéculé sur les

» résultats des malheurs publics ; les adhérens des factieux,
» leurs familles, leurs protégés, eux-mêmes : c'est un Briez
» régicide qui a acquis en société l'abbaye de Château et ses
» dépendances ; c'est un Merlin régicide qui a acquis les fer-
» mes de l'abbaye d'Anchin, à qui il devait tout ce qu'il était ;
» c'est le régicide Treillard qui en a acquis d'autres..... »

On pense bien que dans ces représentations, (dont j'ignore d'ailleurs le résultat, le magistrat ne manque pas de discuter la validité de l'acte qui avait mis les biens ecclésiastiques à la disposition de l'État ; nous ne le suivrons pas dans cette discussion, où il ne fait que reproduire d'une manière bien incomplète et bien faible, les argumens présentés à l'Assemblée constituante, par l'abbé Maury, et qui eux-mêmes furent si péremptoirement réfutés par Thouret, par Mirabeau et par l'évêque d'Autun. Bornons-nous à dire que la mesure critiquée par le magistrat était à la fois morale, équitable, conforme au droit, opportune, et d'une incontestable utilité. Elle était morale, car l'opulence fastueuse de certains prélats et de plusieurs communautés qui contrastaient si vivement avec la misère générale et la pénurie du trésor, heurtaient aussi trop scandaleusement les préceptes de l'Evangile. Elle était équitable, car une fois la suppression des dîmes décrétée, il fallait bien ou que l'Etat prît une détermination analogue pour les biens-fonds ecclésiastiques, ou qu'il obligeât les détenteurs de ces biens à venir au secours de la partie du clergé dont les revenus consistaient principalement ou exclusivement en dîmes. Elle était conforme au droit, car les conditions de vie et la vie elle-même des corporations sont réglementées par des lois variables, et les biens qu'elles possèdent sont entre leurs mains bien moins à titre de propriété qu'à titre d'usufruit, ou, pour mieux dire, de dépôt. Elle était opportune, car la nation avait besoin de ressources et ses créanciers de gages. Elle était utile, car elle faisait rentrer dans le commerce des biens qui en étaient sortis, en même tems qu'elle assurait une meilleure culture aux terres par leur morcellement. Enfin ne perdons pas de vue ce que Mirabeau disait avec tant de sens dans la séance du 1er novembre 1790 : « Puisque les fondations, tou-

» jours multipliées par la vanité, absorberaient à la longue » tous les fonds et toutes les propriétés particulières, il faut » bien qu'on puisse à la fin les détruire. Si tous les hommes » qui ont vécu avaient eu une tombe, il aurait bien fallu, » pour trouver des terres à cultiver, renverser ces monumens » stériles et remuer les cendres des morts pour nourrir les vi» vans. »

12 *janvier* 1794. — Nouveau décret relatif à l'organisation judicaire, qui porte que les décisions des baillis et autres juges inférieurs, ressortiront en appel de la cour de Mons, pour le Hainaut, et du conseil de Tournay pour les autres parties des provinces conquises.

9 *février* 1794. — Décret interprétatif et supplétif du précédent, qui déclare que, pour éviter les conflits de juridiction qui pourraient naître relativement aux ville et banlieue de Valenciennes et aux villages de la Prévôté-le-Comte, la jointe entend que ces ville, banlieue et villages qui auraient dû ressortir du conseil de Tournay, soient jugées en appel par la cour de Mons, soit, ajoute la jointe, que ladite ville, ses banlieues et lesdits villages fassent partie du Hainaut, soit qu'ils n'en fassent point partie, n'entendant pas décider, par la présente, la contestation qui peut exister à cet égard.

16 *juin* 1794. — Rétablissement de la dîme et du terrage, avec défense bien sérieuse à tous et à chacun, d'apporter aucun trouble ou empêchement de fait à leur perception, sous peine d'être traités comme perturbateurs de l'ordre public. Et comme *conséquence* de cette résolution, la jointe reconnaît aux propriétaires de ces droits qui ont souffert le rachat pendant la révolution, le pouvoir de les exercer et d'en jouir de nouveau, en remboursant à qui il appartient, le montant de ce qu'ils ont reçu du chef dudit rachat. Cette jointe se montrait tout aussi logique que le député de l'extrême-droite (M. de Coupigny, je pense) qui proposait de donner aux possesseurs des biens nationaux le milliard voté en 1825, et de restituer aux émigrés les propriétés qu'ils avaient perdues. Cet amende-

ment à la loi d'indemnité n'avait, à ce qu'il paraît, d'autre tort que d'avoir été proposé trente ans trop tard.

Finances.

On pense bien que la jointe ne négligeait pas le soin de remplir les coffres de Sa Majesté Impériale et Royale. C'est toujours la première conséquence de la conquête, ou, pour mieux dire, du pouvoir. Messieurs de la jointe n'avaient garde de l'oublier, les nombreux arrêtés qu'ils prirent témoignent de leur active et constante sollicitude à cet égard. Mais vouloir de l'argent ne suffisait pas pour en obtenir; un vieux proverbe qui doit avoir son analogue dans toutes les langues, pose pour limites imprescriptibles à l'avidité, l'impossibilité de la satisfaire; force fut à la jointe de s'y soumettre, et de se contenter, à défaut de numéraire, de contributions en nature. Tel fut l'objet de son premier acte financier et de sa proclamation du 13 août 1793.

5 *novembre* 1793. — Rétablissement des droits de timbre (1) et d'enregistrement, auxquels, grâce à leur utilité, on veut bien conserver leur nouvelle dénomination; il est même enjoint aux receveurs de les percevoir, qu'ils soient dûs avant ou depuis la conquête. Si donc la jointe modifie le décret des 5-19 décembre 1790, c'est pour lui donner un caractère plus fiscal. Ainsi, la loi de 1790 ne statuait du moins que pour l'avenir celle de la jointe, s'applique même aux contrats ou actes souscrits et consommés avant la remise en vigueur de la loi précitée; la déclaration desdits actes ou contrats devait être faite par les officiers publics qui les auraient reçus dans le mois de la publicité de l'ordonnance, à peine de 100 livres d'amende par chaque infraction, et l'acquit des droits devait être effectué par

(1) Le tarif du timbre est absolument le même que celui qui se trouve à la suite du décret des 12 décembre 1790 et 18 février 1791, à cette seule différence près que le papier très-grand registre de 21 pouces sur 27 y est omis.

les redevables dans les trois mois à partir de la même époque, sous peine d'une amende égale au montant de ces droits. Ainsi, encore la loi de 1790 (art. 5), en cas d'évaluation ordonnée aux contribuables, punissait leur fausse ou incomplète déclaration des biens soumis aux droits, d'une amende égale au montant de ces mêmes droits sur la valeur des objets omis; l'ordonnance de la jointe double cette amende, ou, en d'autres termes, quadruple le droit toutes les fois qu'il y a omission. Ajoutons cependant, pour être justes, que l'ordonnance de la jointe semble adoucir la législation française, soit en supputant les degrés de parenté suivant le droit canonique, soit en réduisant à 5 ou 10 sous l'enregistrement des expéditions de jugement, n'adjugeant pas une somme ou une valeur mobilière de plus de 50 ou de 100 livres, soit enfin en exemptant du timbre les quittances de 50 livres et au-dessous, alors que la loi française n'en exemptait que celles de 25 livres et au-dessous. Mais si l'on considère combien il est rare, surtout dans des temps de gêne et de misère générales, que des contestations s'élèvent sur des intérêts aussi minimes, on reconnaîtra que l'apparente générosité de la jointe n'était que bien peu onéreuse au fisc, et l'on reconnaîtra surtout combien il était difficile de lui faire regorger une indue perception en lisant cette singulière disposition de l'ordonnance de la jointe (art. 8) : « Les actes, titres ou déclarations pour mutations, trans» missions et successions en ligne directe ascendante ou des» cendante, ne paieront, pour être enregistrées, que la somme » de 20 sous, *sans restitution néanmoins de ce qui pourrait » avoir été payé au-delà, soit provisoirement, soit définitive» ment*, pour raison desdits actes, titres ou déclarations. »

13 *novembre* 1793. — Rapport fait au conseil particulier de Valenciennes sur les octrois et signé Bonnaire. Nous ne suivrons pas le rapporteur dans tous les détails où il entre et qu'il qualifie lui-même d'ennuyeux, mais nous nous garderons d'en passer sous silence quelques-uns qui ne sont pas dénués d'intérêt et qu'on chercherait peut-être vainement ailleurs. Ainsi, on y voit que les charges annuelles de la ville ne s'élevaient pas à moins de 350,000 florins et que les revenus

de ses biens-fonds ne produisaient guères que le neuvième de cette somme. Or, comme l'administration Valenciennoise, à l'instar de tous les gouvernans, au lieu de faire cadrer ses dépenses avec ses recettes, ainsi que cela devrait être, commençait au contraire par fixer les premières, sauf ensuite à y pourvoir n'importe comment, ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui; comme d'un autre côté l'autorité municipale était assaillie de requêtes en diminution de fermages, et que le déblaiement des rues, les réparations extraordinaires et les premiers frais d'une nouvelle administration lui occasionnaient un surcroît de dépenses; force lui était, pensait-elle, d'y subvenir par le rétablissement des octrois, dont le produit devait couvrir les huit neuvièmes des charges dont la ville était grevée.

Mais convient-il de mettre les droits qu'on va établir en adjudication ou en régie? « Sous plus d'un rapport, dit Bonnaire, l'adjudication est moins odieuse pour une administration que la régie : mais la régie est quelquefois nécessaire; elle déconcerte les monopoles, elle procure des bases d'après lesquelles on peut juger de la valeur des fermes, et c'est par le résultat de la régie que vous saurez ce que vaut la suppression des exemptions, et quelle sera la différence du produit des droits d'après les nouvelles fixations que vous en aurez faites : c'est, par conséquent, la régie qui vous marquera le moment d'exécuter l'invariable projet que vous avez conçu de diminuer les droits quand ils excéderont les besoins de l'administration. » Ainsi, alors déjà, on connaissait l'art de présenter comme transitoires des impôts perpétuels et de parler d'économie au moment même où on proposait de nouvelles dépenses. Une expérience chèrement acquise nous a maintenant appris ce que valent de telles promesses. Malgré tous les projets de réforme dont on nous flatte, malgré tous les beaux plans d'économie dont on nous leurre, notre budget et notre dette publique vont chaque année se grossissant dans une effrayante proportion. Il est, à ce qu'il paraît, dans la nature de l'impôt, jusqu'ici du moins, de faire tâche d'huile; presque toujours il s'étend et jamais il ne s'efface. Ne payons-nous pas encore aujourd'hui, malgré une

paix d'un quart de siècle, l'impôt du décime de *subvention extraordinaire de guerre* établi par la loi du 6 prairial an VII ?

Rendons, au reste, justice à quelques bonnes intentions du conseiller Bonnaire. Souvent on voit, dans son rapport, percer le désir de simplifier les droits d'octroi, de les mieux asseoir et de rendre leur perception à la fois moins vexatoire et moins coûteuse. Il insiste aussi sur la nécessité de faire cesser les anciennes exemptions et de faire disparaître l'inégale répartition de l'impôt. Pour comprendre combien ses vues à cet égard étaient sages et combien était nécessaire la réforme qu'il proposait, il suffira de savoir qu'il n'y avait pas, à cette époque, moins de onze espèces de droits différens sur les vins, et que tandis que ceux vendus en détail par les cabaretiers payaient 8 patars (1) au pot ainsi que ceux encavés par les bourgeois, ceux consommés par les ecclésiastiques dans les limites de leurs exemptions ne payaient que deux patars au pot, et ceux consommés par le chapître de St.-Géry *au-delà de mille pots*, 6 patars.

La difficulté de réprimer la fraude et le haut coût de cette répression sont deux des inconvéniens de toute contribution indirecte. Le rapport de Bonnaire les met en saillie. Il en résulte, en effet, que la consommation des eaux-de-vie, qu'il n'évalue pas à moins de 150,000 pots année commune, ne rapportait cependant qu'un revenu proportionné à une consommation moyenne de 35,000 pots ; que le droit sur la vente des bêtes chevalines, quoiqu'assez élevé, ne produisait guères année commune que de 4 à 500 florins (2) ; et qu'enfin les droits connus sous le nom de petites fermes et le droit de pesée de la grosse houille étaient absorbés par les appointemens des receveurs et des commis et par l'entretien des poids, cordes et balances. N'était-ce pas un merveilleux impôt que celui-

(1) Monnaie de compte. Le patar valait quinze deniers tournois.

(2) Monnaie de compte. Le florin des Pays-Bas français valait, suivant M. Merlin, 1 fr. 27 à 28 c., et le florin des Pays-Bas autrichiens, 1 fr. 79 c.

là, qui ne donnait annuellement pour total, au passif que des salaires sans utilité, à l'actif que des embarras et des vexations sans excuse (1)?

Un autre droit dont Bonnaire propose la suppression comme étant d'un recouvrement difficile et donnant lieu à de trop nombreux procès, est celui du rachat du poids public, qui constituait moins, comme le remarque le conseiller rapporteur, un octroi proprement dit qu'une banalité de poids et de balance acquise par la ville d'Albert (2), duc de Bavière en 1389, au moment même, sans doute, de son avènement à la couronne de comte de Hainaut et de Valenciennes. « Dans » les derniers temps, dit Bonnaire, ce droit se percevait par » des abonnemens avec les marchands de la ville, abonne- » mens au moyen desquels ils pouvaient avoir chez eux de » grandes balances et n'étaient point tenus à aller au poids » public pour y peser leurs marchandises. »

Ce fut sous ce même duc Albert, « l'an 1397, le jour de la » conversion de St.-Paul, qu'Etienne de Hesse saillit du pont » Néron dans l'Escaut par sentence du magistrat, *pour avoir* » *juré le serment Dieu et Nostre Dame avec scandale.* Telle » était la piété et justice de cette ville en ce temps-là (3). » C'était un heureux temps, en effet, et bien digne d'être regretté par notre stupide historien, que celui où les serfs attachés à la glèbe, les vilains taillables et corvéables à merci, ne

---

(1) Je ne suppose pas qu'on invoque comme excuse de semblables perceptions le profit qui en revient aux employés qu'elles font vivre. C'est cependant l'objection qu'on proposait à d'Argenson, lorsqu'il voulait, pour faire cesser les vexations des sbires des fermiers-généraux, établir des abonnemens particuliers pour les impôts donnés à bail. Le contrôleur-général des finances ne niait pas les avantages de cette mesure, *mais,* disait-il, *que deviendront les receveurs des tailles? Apparemment, Monsieur,* lui répliqua le ministre, *si l'on trouvait le moyen d'empêcher qu'il y eût des scélérats, vous seriez inquiet de ce que deviendraient les bourreaux.*

(2) D'Outreman le nomme Aubert et Bonnaire Aubiers.

(3) Histoire de Valenciennes, par d'Outreman, p. 171.

pouvaient ni peser leurs marchandises, ni vendre leur viande, ni moudre leur blé, ni cuire leur pain, ni fouler leurs raisins, sans la coûteuse permission de leur seigneur; où il n'était permis de veiller après une certaine heure, qu'en se privant de lumière et de feu; où on ne pouvait, qu'en vertu d'un privilége, posséder un colombier ou une garenne; où le gain d'un procès dépendait de ridicules et de barbares épreuves; où l'on risquait presqu'autant en tuant un daim qu'en assassinant un homme (1); où le caprice d'une longue barbe ne pouvait être satisfait, sous peine de la hart, si l'on n'était pas gentilhomme (2); où l'on ne possédait femme accorte et gentille qu'après s'être résigné à une infâme prélibation (3); et où enfin, pour avoir maugréé Dieu ou la Vierge, on était condamné à servir de pâture aux hôtes immondes des égoûts qui engorgent et infectent l'Escaut (4).

Mais achevons de parcourir les points du rapport de Bonnaire qui ont quelque importance.

---

(1) On peut voir, dans l'ouvrage de M. Petit, les divers édits et ordonnances des rois de France sur la chasse; nous y renvoyons en nous contentant de rappeler que Goutran, roi de Bourgogne, fit lapider un de ses chambellans parce qu'il avoit tué un buffle dans la forêt de Vassac, et que le *bon* roi Henri IV ne trouvait pas que, dans certains cas, le braconnage fût trop sévèrement puni par la fustigation suivie de bannissement, les galères et même la mort.

(2) Tel est le prescrit d'une ordonnance rendue par François I[er] en 1535. On sait que ce prince, ayant été atteint par un tison enflammé lancé par Montgomeri, fut obligé de se faire raser la tête, et adopta dès lors un usage tout-à-fait contraire à celui qui était suivi, en portant les cheveux courts et la barbe longue, mode que, suivant l'usage, ses courtisans s'empressèrent d'adopter, et qui eût gagné toute la France si l'ordonnance précitée n'avait mis ordre à ce que la valetaille des palais ne pût être confondue avec la canaille des carrefours.

(3) Voyez, dans le Dictionnaire féodal de M. Collin de Plancy, l'intéressant article ayant pour titre : *Droit de Cuissage*, et le Glossaire de Lauriers aux mots *Cullage* et *Marquette*.

(4) D'Outreman ne dit pas précisément qu'en faisant *saillir* dans l'Escaut ce pauvre Etienne de Hesse, les magistrats voulussent que mort s'en suivît, mais c'est ce qui résulte suffisamment et de la réflexion de l'historien et de

On y voit qu'une raffinerie de sucre existait à Valenciennes avant la Révolution, et que pour encourager cette industrie naissante et qui ne devait reparaître chez nous qu'à la suite du nouvel emploi donné aujourd'hui si profusément à la betterave, l'administration avait abandonné à l'entrepreneur de

---

la jurisprudence barbare qui était alors pratiquée. La mutilation et la mort par le fer, le feu ou la corde, ne paraissaient pas des peines trop sévères contre les blasphémateurs, comment eût-on pu donc admirer la sévérité d'une sentence qui ne les eût condamnés qu'à un bain plus ou moins désagréable dans l'Escaut? Oublierait-on les saintes rigueurs de Louis IX, les paternelles corrections de Louis XII, et espérerait-on trouver enfin plus d'intelligente humanité au XVe siècle, dans l'humble magistrature d'une petite ville que dans le conseil d'un roi puissant et la législature d'un grand peuple au XIX?

Rappelons quelques arrêts qui prouveront de quelle manière bénigne on punissait les blasphémateurs dans ce bon temps tant regretté par ceux qui ne trouvent aucun enseignement d'amélioration sociale dans les erreurs et dans les crimes de nos pères.

Par un arrêt du parlement de Paris, du 8 août 1523, Hermite Clere, accusé de plusieurs blasphêmes, est débouté du renvoi qu'il avait demandé par-devant le juge ecclésiastique, et condamné à être mené devant l'église Notre-Dame, dans un tombereau où l'on portait les immondices de la ville, y faire amende honorable, ce fait être conduit au marché aux pourceaux, et y être brûlé vif après avoir eu la langue coupée.

Le 20 juin 1530, le parlement de Bordeaux condamna, aussi pour blasphêmes, Philippe Huant à avoir la langue coupée et à être brûlé vif.

Le 18 avril 1549, Antoine Zampa est condamné, comme blasphémateur, aux galères perpétuelles, *dans le cas où il serait en état de servir;* et à être pendu, dans le cas contraire.

Barbier est condamné, par arrêt du 23 septembre 1560, comme blasphémateur, à deux années de galères; il eût été pendu si des circonstances atténuantes n'eussent été admises en sa faveur; *fuisset laqueo suspensus nisi rusticitas et ira excusassent.*

Un arrêt de réglement du parlement de Paris, du 20 décembre 1572, fait défense à toutes personnes de blasphémer ou détester le nom de Dieu, de la Vierge et des Saints, à peine, pour la première fois, d'amende arbitraire; pour la seconde, d'être attaché au carcan pendant six heures; et pour la troisième, d'avoir la langue ou les lèvres percées. Cet arrêt, tout sévère qu'il était, n'empêcha pas qu'on n'ajoutât encore à sa rigueur par d'autres peines arbitraires.

Ainsi, par arrêt du 27 janvier 1599, Nicolas le Messe est condamné, com-

cette raffinerie, pendant vingt années, moyennant une redevance annuelle de 1100 florins, le droit de 40 patars au cent pesant perçu sur tous les sucres entrans pour la consommation de la ville, des faubourgs et de la banlieue.

---

me blasphémateur, à faire amende honorable, à avoir la langue percée d'un fer chaud, les deux lèvres fendues, et à être banni à perpétuité.

Par arrêt du parlement de Paris, rendu en septembre 1604, le nommé Marion est condamné à être pendu *et* étranglé sur le fossé St.-Jacques. Son corps fut brûlé avec les pièces du procès et ses cendres furent jetées au vent; il portait, en marchant au supplice, un écriteau qui spécifiait son crime: *Blasphémateur de Dieu.*

Pour le même crime, et par arrêt du 4 décembre 1619, Claude de Tance, de Ville-aux-Bois, est condamné à faire amende honorable, à avoir la langue percée et à passer le reste de sa vie aux galères

Le 16 mars de l'année suivante, Bernard Malmonesse et Philippes Basse de Bellica sont condamnés à avoir la langue coupée et à être brûlés vifs.

Le 23 mars 1624 (Merlin répert. et Peignot, Dict. des livres cond. au feu, t. 2, p. 254, datent cet arret de 1724.), le Parlement de Paris confirme une sentence du Châtelet, du 12 janvier précédent, par lequel Charles Lherbé, nourrisseur de bestiaux, avait été déclaré atteint et convaincu des blasphêmes et impiétés mentionnés au procès; pour réparation de quoi, et autres cas, le condamne à être conduit dans un tombereau, en chemise, la corde au cou, la torche en main avec un écriteau devant et derrière, portant ces mots: *Blasphémateur impie, exécrable et abominable,* au-devant de la principale porte de l'église de Paris, pour y faire amende honorable, et y avoir la langue coupée; ce fait, conduit en place de Grève, pour y être brûlé vif, ses cendres jetées au vent et son procès brûlé, tous ses biens confisqués. Etc.

Il paraît toutefois que le bras séculier s'appesantissait moins rudement en pareil cas sur les ecclésiastiques, si l'on en juge par un arrêt du 11 janvier 1633, rapporté dans la dernière édition du recueil de Bardet, t. 2, p. 91, et duquel il résulte qu'un sieur Marquette, chanoine dans le diocèse de Rheims, ne fut condamné qu'à l'amende honorable et à un bannissement de neuf ans, quoique les blasphêmes qui lui étaient reprochables eussent été proférés dans l'église même qu'il desservait.

Cet arrêt, comme nous allons le voir, ne modifia pas la jurisprudence quant aux laïques:

Ainsi Pierre Rollier, protestant, ayant blasphémé contre la pureté de la Vierge, fut condamné à mort par le parlement de Grenoble, le 7 aoû 1663.

Un autre protestant fut, pour le même crime, condamné, en 1666, par le même parlement, à être pendu, puis brûlé.

On apprend encore par le rapport qu'il existait plusieurs manufactures de tabac à Valenciennes en 1793, et qu'avant la Révolution la ville percevait, par abonnement avec la ferme-générale, le droit qu'elle avait établi sur cette denrée, et qui

---

Le 20 mai 1681, une ordonnance, dont les dispositions ont été reproduites par l'art. 6 de celle du 1er juillet 1727, défend à tous soldats de jurer et de blasphémer le saint nom de Dieu, de la Sainte Vierge et des Saints, à peine d'avoir la langue percée d'un fer chaud.

Par arrêt du Parlement de Paris, du 12 mai 1685, le nommé Ruemini, sommelier du gouverneur de Douai, pour avoir proféré des blasphêmes exécrables, étant prisonnier au châtelet pour d'autres faits, fut condamné à faire amende honorable devant la principale porte de l'église de Paris, avec écriteaux devant et derrière portant ces mots : *Blasphêmateur et impie exécrable*, à avoir ensuite la langue percée d'un fer chaud, et aux galères à perpétuité.

Un autre arrêt, du 28 mars 1739, condamne Joseph Pinard aux mêmes peines, mais en réduisant la condamnation aux galères à cinq années.

En 1748, suivant Denizart, et suivant Merlin en 1648, un habitant d'Orléans fut encore condamné, par arrêt du parlement de Paris, à faire amende honorable, à avoir la langue coupée et être ensuite pendu, pour avoir blasphémé contre le saint nom de Dieu, l'Eucharistie et la Vierge.

Enfin, on sait qu'à la suite d'une abominable procédure dirigée par un juge inique, la senéchaussée d'Abbeville condamna, en 1766, le jeune d'Etallonde et le chevalier de la Barre à des peines atroces, pour quelques légèretés qualifiés d'impies, et qui n'étaient pas même toutes juridiquement prouvées. Ainsi la sentence du chevalier de la Barre porte qu'il est *véhémentement suspecté* du bris d'images dont il était prévenu. D'Etallonde, qui n'avait pas encore dix-huit ans, fut condamné à souffrir l'amputation de la langue jusqu'à la racine, à avoir la main droite coupée à la porte de la principale église de la ville, enfin à être attaché avec une chaîne de fer à un poteau sur la place du marché, et à être brûlé à petit feu. Grâce à la fuite de d'Etallonde, cette exécrable sentence ne fut pas exécutée, mais de la Barre, qui avait été moins prudent que son ami, paya cher l'aveugle sécurité que lui inspirait son innocence. En vain espéra-t-il que des juges sans passion seraient plus justes et plus humains, en vain dix des plus célèbres avocats de Paris signèrent-ils une consultation en sa faveur, en vain le procureur-général conclut-il à ce que la sentence des juges d'Abbeville fût infirmée, quoique dix membres du parlement eussent opiné dans ce sens, les quinze autres firent rendre, le 4 juin 1766, un arrêt confirmatif de la sentence d'Abbeville, par lequel, *pour impiétés, blasphêmes, sacriléges exécrables et abominables*, La Barre était condamné à faire amende honorable, à avoir la langue coupée, la tête tranchée, et son corps ensuite jeté avec la tête dans un

consistait en 10 patars à la livre de tabac en carotte ou en poudre, consommé dans la ville et les banlieues, en 5 patars à la livre de tabac exporté, enfin en 6 deniers sur les pipes fines et en 3 deniers sur les grosses.

---

bûcher pour y être brûlés, préalablement être appliqué » la question ordinaire et extraordinaire. Tels sont les termes de cet arrêt rendu au milieu du XVIIIe siècle par le premier corps de magistrature du pays le plus éclairé de l'Europe. Il fut exécuté le 1er juillet de la même année; on peut voir les détails de cette exécution dans la relation que Voltaire en donna sous le nom de l'avocat Cassen. Cette relation simple et touchante inspire autant de pitié pour la victime que d'horreur pour ses bourreaux. Honneur à la Convention, qui, en décrétant qu'un monument serait élevé à la mémoire de l'infortuné Calas (30 brumaire an II) et que la mémoire de La Borre et de d'Etallonde serait réhabilitée, et leurs biens, qui avaient été confisqués, rendus à leurs héritiers légitimes (25 brumaire an II), a dignement répondu aux sympathies de la nation française, et réparé, autant qu'elle le pouvait, ce que n'avaient pas laissé d'irréparable les deux plus abominables assassinats juridiques qui soient reprochables à l'ancienne magistrature.

D'après le luxe des peines qu'elle prodiguait à des actes qui semblent soustraits par leur nature à l'application d'une loi pénale, peut-être se sera-t-on étonné de ne pas voir figurer au milieu de tant de supplices le supplice que d'Outreman a décrit. Il est de fait qu'il faut remonter à plus de deux siècles pour trouver dans nos annales une peine analogue à celle qui fut infligée à Etienne de Hesse, et encore les textes qui la rapportent sont-ils peu clairs ou se coordonnent-ils mal entr'eux. Guillaume-le-Breton dit dans sa Philippide que Philippe-Auguste rendit une loi d'après laquelle tout blasphémateur était puni d'une amende de vingt sous et était jeté à l'eau faute par lui de payer l'amende; dans son histoire en prose, il rapporte aussi la même loi sous l'année 1181, mais sans faire mention de la peine qu'elle avait établie, et il ajoute que comme le roi n'aimait pas les Juifs et qu'il les entendait souvent blasphémer, il rendit un édit par lequel il libérait envers eux ceux de leurs débiteurs qui paieraient au fisc la cinquième partie de leur dette. Rigord, autre écrivain contemporain, ne rappelle de l'édit de Philippe-Auguste que la pénalité, qui, suivant Guillaume-le-Breton, n'eût été que subsidiaire; Albéric-des-trois-Fontaines se borne à renvoyer à Guillaume, et les Chroniques de St.-Denis ne font guères que traduire dans un français naïf le latin peu élégant de Rigord; elles ajoutent toutefois que les peines prononcées par l'édit s'appliquaient aux chevaliers comme aux soldats ou aux manans. Mais ces peines, quelles étaient-elles? Les blasphémateurs n'étaient-ils jetés à l'eau que faute par eux de payer l'amende? Guillaume le dit positivement, et le texte moins explicite de Rigord ne peut équivaloir à une négation. Mais ces blasphémateurs jetés à l'eau y devaient-ils périr? Matthieu Paris et

Le rapporteur appelle l'attention du conseil sur le droit perçu sur les toilettes, droit dont le produit est considérable, dit-il ; ce qui devait être, en effet, à une époque où le commerce de batistes était encore dans toute sa prospérité et alors qu'on percevait à l'entrée 11 ou 12 patars sur chaque pièce, suivant sa longueur. Bonnaire se demande si les toiles grises venant de St.-Quentin ou d'autres villes pour être blanchies, et qui étaient affranchies de ce droit, y seront désormais assujetties. « Ne croirez-vous pas, dit-il, qu'il est de toute jus-» tice que les étrangers qui viennent profiter du blanc de

---

Dreux du Radier ne l'ont pas cru. Ils ont pensé que la peine n'était fatale qu'à ceux qui ne savaient pas nager. Voltaire suppose au contraire que les délinquans étaient noyés, mais il croit à tort que les roturiers seuls subissaient cette peine et que les nobles n'étaient condamnés qu'à l'amende. Il part de là pour s'indigner contre une injustice dont il eût fallu d'abord s'assurer. Mais Voltaire n'avait garde de recourir à Rigord ou à Guillaume-le-Breton ; il se souciait même très-peu de ce qu'ils avaient pu dire, habitué qu'il était à ne voir dans l'histoire qu'un commentaire anticipé de ses doctrines philosophiques ou sociales. Enfin, M. de Sismondi, qui a cherché à faire l'histoire du peuple, mais qui, lui aussi, se laisse trop souvent entraîner par des prédispositions systématiques, M. de Sismondi, mentionnant la lo de Philippe-Auguste, dit qu'elle condamnait les riches à une amende de 20 sous, et les pauvres à être jetés dans la rivière, conséqueuce que la loi pouvait bien quelquefois avoir en effet, mais qu'à tort on donne à croire qu'elle énonçait. Enfin, c'est aussi saos motif que le même écrivain avance qu'après que Philippe-Auguste eût rendu son édit, des espions se répandirent dans les cabarets et les maisons de jeu pour surprendre ceux qui, dans un moment de colère ou d'ivresse, attesteraient légèrement ou blasphémeraient le nom de Jésus. Nul témoignage contemporain n'atteste cet espionnage ; il ne fallait donc pas le supposer : quand on écrit l'histoire, il faut être juste même envers ceux qui ont manqué de justice ; l'avide persécuteur des Juifs n'avait pas besoin d'ailleurs d'être calomnié pour être maudit. Si donc nous croyons voir dans son édit contre les blasphémateurs une peine plus sévère qu'une déplaisante immersion, c'est que nous trouvons dans le récit du moine Rigord une approbation analogue à celle que nous avons signalée dans la narration du jésuite d'Oultreman ; c'est que les peines sévères étaient dans les mœurs du temps ; c'est que l'amende même de 20 sous n'était pas, comme on pourrait le croire, bien facile à acquitter pour le plus grand nombre ; c'est qu'enfin, après cette longue série de barbaries judiciaires pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, on ne peut pas espérer qu'en remontant au XIIe on trouvera quelque humanité dans les édits d'un prince intolérant.

» Valenciennes, infiniment supérieur à tous les autres (1),
» supportent également les charges auxquelles la ville est
» obligée de soumettre le commerce des toilettes? Mais ne
» craindrez-vous pas tout à la fois de faire tomber vos blan-
» chisseries et de voir porter à celles qui sont établies et qui
» s'établiront hors des banlieues, les toilettes en soumission?
» Pour éviter cet inconvénient, ne conviendrait-il pas de de-
» mander au gouvernement que les toilettes qui seront blan-
» chies en dehors des banlieues, soient assujetties aux mêmes
» droits que celles blanchies dans la ville et les banlieues. »

Au nombre des octrois qu'on qualifiait de *petits droits*, et qui se rapportaient aux huiles, aux cires, aux vinaigres, au miel, au sel, au savon, à l'amidon, figure un droit sur le vinaigre de cidre, sorte de vinaigre dont l'importation est chez nous maintenant bien peu abondante. Mais en voyant que dans le réglement du 8 mai le magistrat assimile les droits sur le cidre à ceux sur la bière et dont la perception avait lieu tantôt à l'encavement, tantôt *à l'entonnement*, et que dans son réglement du même mois il défend, sous des peines assez graves, de fabriquer du cidre sans déclaration préalable, on sera disposé à croire que cette boisson si peu en honneur maintenant dans notre cité était moins dédaignée par la génération que nous avons remplacée.

Examinant le droit sur les bières, Bonnaire se demande s'il n'est pas désirable de réduire les différentes perceptions qui existent à un droit unique; s'il faut maintenir la différence entre la bière bourgeoise et la bière cabaretière, parce que celle-ci est en partie consommée par l'étranger; ou s'il ne faut

(1) Si cette supériorité existe encore, elle n'a pas néanmoins suffi pour balancer les avantages de célérité et d'économie obtenus par les procédés mis en œuvre par les blanchisseurs de St.-Quentin. De plus, la marche rapide de décadence qu'a suivi depuis un demi-siècle le commerce de batiste, a dû nécessairement réagir d'une manière fâcheuse sur ces grands établissemens de blanchissage autrefois en si haut renom.

pas faire disparaître cette distinction dans l'intérêt de la classe la plus nombreuse, qui ne boit que de la bière cabaretière; si, rétablissant le droit sur la petite bière, on ne défendra pas au cabaretier d'en encaver, de crainte de fraudes trop faciles et de mélanges impossibles à empêcher; enfin, si l'on ne cherchera pas à établir une uniformité de perception entre la bière bourgeoise et la bière de la banlieue, tant pour arrêter les fraudes que pour empêcher *qu'on ne déserte la ville pour aller boire.* « L'édit du mois de juillet 1679, et l'arrêt du conseil » d'état du 2 août 1729, dit Bonnaire, ont réglé que les ha» bitans de la nouvelle banlieue réunie à la ville ne devraient » payer que les mêmes droits qu'ils payaient aux états du Hai» naut avant leur réunion : mais ne chercherez-vous pas les » moyens d'indemniser de l'augmentation de droits les habi» tans de la nouvelle banlieue, soit en les déchargeant des 4 » patars au bonnier qu'ils payaient à la ville, soit en vous » chargeant pour eux de tout ou d'une partie de leur cote » dans l'aide ordinaire qu'ils paient séparément à la ville. »

Se demandant ensuite si l'impôt unique qui affranchirait les brasseurs d'une gênante surveillance dans les détails de leur manipulation, devrait être établi sur le grain braisé ou perçu à la tonne, le conseiller rapporteur fait observer que « les droits de grain braisé existaient dans toutes les villes de » nos provinces ; on le connaissait aussi, dit-il, dans l'inté» rieur du royaume de France, et cette considération devait » plaider leur cause ; on ne doit pas croire aisément qu'on se » soit trompé quand on a vu tous de la même manière : mais » il existe dans cette ville une particularité inconnue partout » ailleurs : le fermier du moulin aux braies (1) perçoit, pour

(1) Braie se dit, suivant M. Hécart, de la quantité suffisante de grain torréfié pour faire un brassin de bière, et suivant Roquefort (Supplément au Dict. de la langue romane), du grain germé et mouillé avec lequel on fait la bière, sens qui cadrerait mieux avec notre texte. *Braïum* et *breiare* sont les termes de basse latinité qui correspondent à *braie*, *braï* ou *bray*, et à *buier, braïer, broyer*. Ils vous broyeront de la fouace, dit Rabelais, liv. 1, ch. 32. V. au reste le Glossaire de Ducange et le Dictionnaire des termes de

» mouture, un vingtième des grains en nature, et sous pré-
» texte que le grain qu'il prend a déjà payé le droit, il vend
» en exemption de droits le grain qu'il a perçu, soit qu'il l'ait
» pris sur un bourgeois, soit qu'il l'ait eu pour la mouture de
» grains étrangers. Cet abus est d'autant plus criant que l'im-
» pôt du grain braisé est postérieur à l'érection du moulin;
» mais on a réclamé différentes fois, et l'abus a survécu à
» toutes les réclamations. En faisant renaître le droit sur le
» grain braisé, ne craindrez-vous pas d'établir, au profit des
» moulins et à la perte absolue des habitans, le vingtième
» tout entier d'un impôt considérable, sans compter ce que le
» fermier des moulins verse dans la ville en fraude et au-delà
» du vingtième? Ou chercherez-vous à prévenir cet abus par
» un arrangement, soit en convenant avec l'engagiste du mou-
» lin, que la mouture se paiera en argent, et en faisant agréer
» ces arrangemens par qui il appartiendra, soit en trouvant
» le moyen de ne faire payer le brasseur, que pour le grain
» qui sort du moulin, et en assujettissant à l'impôt le ving-
» tième qui y reste à titre de mouture? Ou s'il n'y a pas de
» moyen d'éviter l'abus qui existait, vous déterminerez-vous
» à vous y soumettre de nouveau en faveur et de la simplicité
» que vous croirez apercevoir dans la perception du droit du
» grain braisé, et de la liberté qu'un droit unique sur la bière
» et perçu sur le grain braisé laisserait au brasseur pour sa
» manipulation? Enfin si vous laissez le brasseur absolument
» libre dans sa manipulation, et que vous taxiez le prix de la
» bière cabaretière, quel moyen trouverez-vous de vous as-
» surer qu'il entre dans la bière cabaretière la quantité de
» grain que, dans la fixation du prix, vous supposerez y être
» entrée? »

Si le rapporteur ne parvint pas à affranchir complètement les brasseurs des visites de la régie comme il paraissait le désirer, du moins obtint-il que les charges qui pesaient sur eux se réduisissent de moitié (Ordonn. du magistrat, du 10 mai

vieux français, par Borel, à la suite du Dictionn. étymologique de Ménage édit. de 1750.

1794), et que les droits sur la bière se simplifiassent et devinssent d'une moins coûteuse perception en se résumant en un unique impôt (Ordonn. du 8 mai 1794). Qu'on ne s'étonne pas d'ailleurs de l'importance que l'on attachait à cette branche de l'octroi ; elle était toute naturelle dans un temps où la bière était à peu près la seule boisson en usage, et dans un pays où la tempérance et la sobriété ne furent jamais que des vertus d'exception.

19 *novembre* 1793. — Rétablissement des impositions existantes avant la révolution, contrairement à la première déclaration de la jointe, du 20 juillet (art. 4), qui maintenait à cet égard la législation en vigueur depuis 1789. Les justes réclamations élevées contre le nouveau régime des contributions, dit la jointe, nous ont prouvé qu'il était moins conforme aux vœux et au bien des contribuables que celui qui était établi avant 1789. Ce qui eût été bien plus conforme à ces vœux et à ces intérêts, c'eût été de ne pas ruiner ces mêmes contribuables par la brusque démonétisation des assignats, à l'aide desquels, avant l'occupation, ils acquittaient facilement et sans murmures ces impositions supposées plus onéreuses. Fidèle d'ailleurs à son système d'éclectisme entre les deux régimes, la jointe prit bien soin de maintenir cumulativement avec les anciens impôts, ceux de l'enregistrement et du timbre (art. 2), et elle déclare qu'il n'y aura plus aucune exemption dans le paiement des impositions, droits et autres charges publiques ; tous les biens et tous les habitans indistinctement y seront assujettis, de quelque nature, qualité et condition qu'ils puissent être (art. 3). C'est par un système d'impôt si bien combiné et si également oppressif que la jointe espère se conformer *aux intentions bienfaisantes* de S. M. l'Empereur pour tous les habitans du pays conquis (art. 10).

5 *décembre* 1793. — Réclamations du magistrat contre les ordonnances de la jointe des 5 et 19 novembre. Ces deux lois, dit-il, que l'administration vient de recevoir, la jettent dans la plus grande consternation. La dernière ouvre un large champ aux incertitudes, et celle du 5, qui rétablit le timbre et l'enregistrement, lui offre une sorte d'imposition inusitée en

elle-même (*sic*), odieuse dans sa source, inquisitoriale dans sa perception, énorme dans son produit, effrayante dans tous ses rapports. Le magistrat ajoute que lorsque les droits de timbre et d'enregistrement étaient perçus avant la conquête, on ne connaissait alors ni impôt sur les consommations, ni impôt sur les marchandises. Enfin il fait pressentir les inconvéniens de détails que ces deux lois doivent entraîner, surtout celle de l'enregistrement, avec l'effet rétroactif qu'elle prononce. Il sait cependant, ajoute-t-il, que pour anéantir à toujours la révolte qui s'est élevée contre Dieu et ses oints, il faut encore des moyens et des secours extraordinaires; aussi l'administration ne se présente-t-elle qu'en déclarant qu'elle est prête à faire les derniers efforts et qu'on la trouvera toujours disposée à un don gratuit et extraordinaire réparti et levé selon le vœu et les intérêts des contribuables. Imprudentes paroles dont la jointe devait prendre acte et que le général-major de Cammeler devait bientôt remettre en mémoire à Messieurs du magistrat avec son ordinaire urbanité !

Quoi qu'il en soit, il paraît que cette fois l'administration locale parvint en partie à son but. Au moins la jointe suspendit-elle provisoirement l'usage du papier timbré et du contrôle, à charge, par les officiers ministériels, de tenir une note exacte de tous les actes qu'ils feraient ou rédigeraient. C'est ce qui résulte d'un avis du magistrat non daté.

19 *décembre* 1793. — Le magistrat, à ce requis par la jointe, prévient tous ceux qui ont des billets de confiance de la commune de Valenciennes ou des bons de ladite commune, pour de pareils billets, de les porter au greffe de ce siége, dans les quatre jours qui suivront la publication de la présente annonce, pour les bons de confiance être échangés après ce terme contre les assignats qui ont été déposés dans la caisse pour servir de gage auxdits billets de confiance, à péril qu'après les quatre jours écoulés les porteurs desdits billets de confiance et bons seront déchus de toutes prétentions à l'avenir de ce chef. Comme on le voit, la jointe ne trouvait pas de meilleur moyen de libérer la commune envers ses créanciers, que de lui faire

faire banqueroute. Qu'est-ce autre chose, en effet, que cette libération avec des valeurs fictives dont la démonétisation venait d'être prononcée ? Et cette prescription à bref jour, qu'est-ce encore autre chose, sinon une vaine apparence de légalité qui cache une véritable spoliation ?

7 *février* 1794. — Ordonnance de la jointe relative à la monnaie de billon, et par laquelle elle décrète que désormais on ne sera pas tenu de recevoir des sous ou autres espèces de cuivre plus qu'à raison d'un pour cent dans les paiemens qui excéderont la somme de trois livres.

19 *avril* 1794. — Ordonnance de Messieurs du magistrat, portant rétablissement des octrois. Le cahier des états généraux pour la commune de Valenciennes (part. 1, sect. 7, art. 3) exprimait le vœu que les octrois des villes fussent supprimés. C'est sans doute en souvenir de cet espoir réalisé depuis, que les prévôt et échevins crurent devoir faire précéder leur ordonnance de ce préambule : « Le temps n'est plus où on » cherchait à persuader au peuple que, sans contribution pu- » blique, on peut pourvoir aux charges et faire le service » public ; ce langage, qui insulte à la raison, ne convenait » qu'à des factieux qui voulaient séduire ; l'illusion ne s'est » soutenue qu'à la faveur d'une monnaie factice qu'ils mul- » tipliaient à volonté, et le moment viendra où, aux crimes » les plus atroces dont les nations barbares auraient horreur, » se joindront les preuves les plus sensibles du plus affreux » brigandage dans les finances (1). » La dépréciation progressive des assignats, puis celle des mandats qui les remplaçaient sous un autre nom, enfin la démonétisation absolue du papier-monnaie, signalèrent en effet les diverses phases financières de la Révolution ; mais était-ce bien au magistrat de Valenciennes à lui en faire un crime, lui qui n'avait pas hésité à se libérer avec des valeurs purement nominales, alors

(1) Tout ce passage du préambule de l'ordonnance du 19 avril, est mot à mot emprunté au rapport du conseiller Bonnaire.

qu'il n'était pas soumis à des nécessités aussi impérieuses, et qu'il ne pouvait pas invoquer pour excuse la honteuse falsification qu'on aurait faite de son seing (1). Mais il y a plus, les récriminations du magistrat de Valenciennes n'étaient pas seulement déplacées dans sa bouche, elles eussent été injustes dans toute autre. Ce fut, en effet, le respect pour ses engagemens qui jeta le gouvernement révolutionnaire dans d'inextricables embarras financiers. Il s'en fût affranchi facilement et tout d'un coup en ne reculant pas si long-temps devant une mesure qu'il considérait à tort comme une violation de la foi promise. L'assignat, en effet, n'était que la représentation des biens des émigrés ou du clergé ; or, la dépréciation des biens-fonds, même d'origine patrimoniale, avait été de plus de moitié de 1790 à l'an VIII, comment vouloir donc, à cette époque, conserver au signe représentatif une valeur double ou triple de la chose représentée? Evidemment, une semblable mesure n'eût été profitable qu'aux spéculateurs et non aux véritables victimes de la dépréciation du papier-monnaie. Cette observation n'a pas échappé à M. Thiers, qui, dans son Histoire si remarquable de la Révolution, a mis tant de soin et d'intelligence dans l'exploration du système financier de l'époque. Il démontre très-bien dans quelle erreur tombaient ceux qui considéraient comme une banqueroute la réduction de l'assignat à sa valeur réelle. « Sans doute, dit-il, s'il y avait » eu encore des individus portant les premiers assignats émis, » et les ayant gardés sans les échanger une seule fois, ceux-là » eussent été exposés à une perte énorme ; car les ayant reçus » presqu'au pair, ils allaient essuyer aujourd'hui toute la ré-

(1) Au mépris du droit des gens, l'Angleterre et l'Allemagne établissaient des fabriques de faux assignats que les émigrés mettaient ensuite en circulation ; le chef des chouans de Puysaïe en établit une dans la Vendée. Il se vante, dans sa correspondance secrète, du large emploi qu'il en fait et du bon effet qu'il en espère : bientôt, dit-il, je fabriquerai un million par jour et même deux ; etc. ; et lors de son équipée de Quiberon, il n'avait pas apporté moins de dix milliards de faux assignats qui furent saisis et brûlés par le général Hoche. Des hommes semblables ne seraient-ils pas mieux à leur place au bagne qu'à la tête d'une armée ?

» duction. Mais c'était là une fiction tout-à-fait fausse. Personne n'avait gardé les assignats en dépôt, car on ne thésaurise pas le papier : tout le monde s'était hâté de les transmettre, et chacun avait essuyé une portion de la perte. Cette prétendue banqueroute, tout le monde en avait souffert sa part, et dès lors ce n'en était plus une. La banqueroute d'un état consiste à faire supporter à quelques individus, c'est-à-dire, aux créanciers, la dette qu'on ne veut pas faire supporter à tous les contribuables ; or, si tout le monde avait du plus au moins souffert sa part de la dépréciation des assignats, il n'y avait banqueroute pour personne. » En méditant un peu ces idées, qui sont très-saines, et en les appliquant, on n'aura pas de peine à reconnaître que la prétendue banqueroute du gouvernement révolutionnaire n'était qu'un impôt, et que la prétendue libération de la commune de Valenciennes n'était qu'une banqueroute.

Mais poursuivons l'examen ou l'énumération des actes financiers de la jointe.

22 *avril* 1794. — Dépêche de la jointe au magistrat pour modifier son ordonnance du 7 février en faveur des boulangers. Ils peuvent, suivant cette dépêche, faire entrer la monnaie de billon dans les paiemens des grains achetés par eux dans les marchés publics, dans la proportion d'un sixième pour les paiemens de 60 livres, d'un dixième pour ceux de 60 à 100 livres, et d'un vingtième pour ceux qui excèderont 100 livres. Mesure injuste comme toutes celles qui créent des priviléges, et, de plus, sans résultat pour ceux qu'elle voulait protéger, si l'on suppose que le cours des grains n'était pas arbitrairement fixé par l'autorité municipale, puisqu'alors le cultivateur compensait, par l'élévation de ses prix, la perte que lui faisait éprouver le paiement de ses denrées en monnaie de billon. Or, qu'il fût obligé de subir l'agio du capitaliste ou de se résigner à payer la plus-value de la chose vendue, le résultat était toujours absolument le même pour l'acheteur. Que si l'on suppose la fixation par tarif du prix des grains (ce que rend vraisemblable une autre décision relative aux bières

que nous relaterons bientôt), un autre reproche sera imputable à la jointe, celui d'entrave apportée à la liberté du commerce. Violation des principes d'économie politique qui suppose plus d'ignorance encore que de mauvais vouloir, car, quoiqu'on fasse, la valeur des marchandises se mesurera toujours sur les besoins de la consommation, et c'est bien malhabilement venir en aide à ceux-ci, que de limiter la production en la tariffant. Il arrive alors, en effet, de deux choses l'une, ou que la production diminue en proportion directe du bénéfice dont on la prive, ou que ses produits sont déplacés, c'est-à-dire, qu'ils se reportent non là où ils sont plus nécessaires, mais là où ils ont de plus fructueux débouchés et où ils trouvent un plus équitable échange. Dans l'un et l'autre cas, la taxe a la disette pour résultat infaillible et prochain. On a, comme le remarque Gunilh (1), coupé l'arbre pour en cueillir les fruits, au lieu de se contenter du partage de ces fruits avec le cultivateur. Enfin, ces tarifs et ces taxes produisissent-ils une abondance temporaire, ils constitueraient toujours, comme le remarque J.-B. Say (2), « un déplacement de richesse voulu par une autorité abusive et non un » échange de valeurs égales. » En un mot, il y aurait toujours oppression dans le moyen et spoliation dans l'effet.

4 *mai* 1794. — Proclamation du magistrat, par laquelle il donne avis que c'est à tort et *calomnieusement* qu'on a prétendu que les deurées nécessaires à l'armée occupante étaient soumises aux octrois. « Nous sommes informés, dit-il, que » la malveillance, qui se plait à rendre odieux des droits nécessaires au royal service, mais que cinq années d'anarchie » avaient fait oublier, affecte de répandre dans le public que » les boissons et comestibles destinés aux armées sont sujets à » des droits et entravés dans leur marche. » Malveillance pour nos ennemis, soit; elle était bien naturelle; mais calomnier leurs mesures oppressives, c'était chose difficile, et ce

---

(1) Dictionnaire analytique d'économie politique. V°, Taxes.

(2) Cours d'économie politique, t. 2, p. 329.

ne pouvait être que par un étrange abus de mots qu'on donnait le nom de calomnie à une allégation, erronée, il est vrai, mais flatteuse après tout pour les Autrichiens, puisqu'elle leur supposait assez de justice pour ne pas s'affranchir eux-mêmes d'impôts qu'ils fesaient si lourdement peser sur nous. *Væ victis !*

8 *mai* 1794. — Ordonnance du magistrat qui modifie l'ancien tarif de l'octroi, octroi qui avait été supprimé, comme tous ceux de France, depuis le 1er mai 1791, en vertu de la loi du 19 février de la même année. — Cette ordonnance est précédée d'un long préambule où l'on expose les vues qui ont guidé l'administration dans le maintien de certaines perceptions et l'abolition de quelques autres. Ces vues sont en général saines et louables. « L'une d'elles, dit le magistrat, a été » de retrancher ceux de ces droits qui paraissent avoir eu place » sur la liste, moins pour le produit que pour en augmenter » le nombre ; ceux qui, multipliés sous différentes dénominations, sont aujourd'hui presque méconnaissables, entraînent avec eux une sorte d'inquisition, et préjudicient infiniment au commerce, et ceux enfin dont la suppression » était de nature à amener, à fixer dans la ville de nouvelles » branches de commerce et à encourager celles qui existent. » Pour le dire en passant, ce n'est point sous une administration qui repoussait ainsi toutes les mesures qui pouvaient avoir un caractère d'inquisition, qu'on eût vu, comme en 1836 dans la même ville, un pauvre diable poursuivi en police correctionnelle, pour ne s'être pas douté que le modeste siége qu'il avait préparé pour sa famille sur sa charrette, était soumis au tarif de l'octroi sur les fourrages. — Le magistrat manifeste d'autres intentions non moins dignes d'éloge et d'une tendance encore plus progressive. « Par-dessus tout, dit-il, » nous nous sommes occupés de tous les moyens possibles » d'aller directement et honorablement au soulagement de la » classe peu fortunée, la plus digne de notre attention. Dans » ces vues, nous avons proposé d'augmenter les octrois qui » n'atteignent que le luxe, ou qui sont de nature à être supportés par la classe aisée ; de diminuer ceux qui affectent des

» objets dont la classe dénuée de fortune fait quelque con-
» sommation ; et de supprimer les droits qui portent sur tous
» les objets de première nécessité et sur ceux que la classe
» peu aisée consomme spécialement. » Ces vues, nous le répétons, sont dignes d'éloges, et il est fâcheux qu'elles n'aient pas été toujours suivies dans le nouveau tarif de 1837. Ainsi, nous eussions vu avec plaisir augmenter le droit d'entrée sur les vins, quelqu'élevé qu'il soit, si nous eussions vu réduire en même temps la perception faite sur les bières ; la proportion de 7 fr. 20 c. à 2 fr. 25 c. ou 2 fr. 81 c. (l'hectol.) n'est évidemment pas celle qui existe entre la fortune moyenne présumée des consommateurs de ces deux boissons ; ainsi encore il nous eût peu importé que les huîtres eussent payé plus de 2 fr. 50 c. le mille et l'huile d'olive plus de 20 c. le kilog., si en même temps on eût diminué la perception d'entrée sur le charbon de terre, principalement sur le menu charbon, qui est surtout consommé par le pauvre ; enfin et pour ne pas étendre cette digression aussi loin que la matière le comportait, il nous eût paru équitable, sinon d'abolir entièrement, au moins de considérablement réduire le droit énorme qui pèse sur la viande de boucherie, sauf à lui substituer un droit élevé dont la perception n'eût pas été moins certaine, sur le poisson frais, la volaille et le gibier, mêts exclusivement réservés à la table du riche. « En admettant, en effet, l'impôt
» comme une nécessité, dit un écrivain qu'on ne taxera pas de
» radicalisme (1), il vaut mieux, sans doute, qu'il porte sur
» des consommations à l'usage des riches que des pauvres, et
» sur des objets d'une utilité secondaire plutôt que sur ceux
» d'une utilité première. L'intérêt de la société est que les be-
» soins indispensables soient plus aisément satisfaits que ceux
» qui ne prennent leur source que dans une sensualité trop
» délicate ou dans une vanité puérile. » La conséquence de ce principe, qu'aucun économiste n'oserait mettre en doute maintenant, serait la substitution de l'impôt proportionnel à l'impôt de quotité. Si, en effet, le superflu doit être imposé

---

(1) Say, Cours, t. 5, p. 99.

avant le nécessaire (1), il est absurde de niveler toutes les fortunes quant à la perception de l'impôt, et d'assujettir, par exemple, tous les revenus à la réduction d'un dixième, car ce dixième qui évidemment n'enlève à quelques-uns qu'une imperceptible portion de leur superflu ravira à d'autres une portion notable de leur bien-être et au plus grand nombre une partie quelconque du nécessaire auquel il aura à peine et laborieusement pourvu. L'apparente égalité dans les chiffres cachera donc une monstrueuse inégalité dans les résultats, inégalité d'autant plus choquante, que rien ne paraît plus juste, qu'à l'inverse de ce qui est, ceux-là prennent la plus grande part aux charges sociales, à qui la société profite le plus par la garantie qu'elle leur promet et la sécurité qu'elle leur assure. Cependant, quelque logique que soit l'impôt proportionnel et quelque inévitable que soit son application dans l'avenir, beaucoup d'esprits, ou, pour mieux dire, beaucoup d'intérêts y répugnent encore. — Il n'entre pas dans notre plan d'énumérer les droits d'octroi perçus dans notre ville avant 1789; au reste, le lecteur prendra une idée de leur élévation et de leur nombre d'après les modifications qui leur sont apportées par l'ordonnance du magistrat que nous analysons. D'après cette ordonnance, la bière, autrefois sujette à quatre ou cinq impôts différens (2), est soumise à un droit unique de 7 livres 4 sous à la tonne de 72 pots. L'impôt est le même sur le cidre. L'impôt sur le vin est réduit à 8 sous le pot. L'impôt sur l'eau-de-vie et les liqueurs est réduit d'un tiers (3). Le droit sur la cire non ouvrée est de cent sols au cent pesant. Le droit sur la cire ouvrée venant du dehors, de 2 sous à la livre. L'impôt sur le

---

(1) « Suivant l'équité et la justice, dit Steuart (qui n'a pas toujours aussi » bien rencontré), toutes les impositions quelconques doivent tomber également et proportionnellement sur chacun *en raison de son superflu.* » (Recherch. des principes de l'économie politique, liv. 5, chap. 12.)

(2) Droit sur le brai, droit à la tonne, droit de jauge, droit d'égard, droit de 36e tonne.

(3) Ces droits étaient applicables aux bières cabaretières, etc., des villages d'Anzin, de St.-Saulve, de Marly et de la Briquette, et ils étaient perçus à l'entonnement des produits fabriqués ou à l'encavement des produits importés.

vinaigre de vin est de cent sols, et sur le vinaigre de bière ou de cidre, de 35 sols à la pièce de cent pots. Le droit sur les toilettes longues est de 15 sols, de 12 sols 6 deniers sur les toilettes courtes, et de 2 sous 6 deniers au corron (1) du commerce de la ville, et la moitié desdits droits sont perçus respectivement sur les toilettes longues, courtes et corrons venant de l'étranger pour être blanchis en ville et dans les banlieues. Le droit sur les tabacs est de 2 sols à la livre en feuilles et de 4 sous à la livre pour celui qui est fabriqué, le tout sous la réserve faite par la jointe à cet égard (réserve relative, sans doute, à la consommation de l'armée occupante). Enfin, les droits de transit, les droits sur les bêtes chevalines, sur l'huile de graine à brûler, sur le miel, le sel, l'amidon, les grosses toiles et draps, les grains, les cuirs tannés et le chausséage, demeurent suspendus jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. Il en est de même des droits sur les bois de construction, les pierres, les briques, la chaux et le sable, dispense d'une grande portée alors que par suite du siége tant de maisons étaient à reconstruire et toutes les autres à peu près à réparer (2). — On s'afflige de voir le magistrat s'effrayer presque du bien qu'il vient de faire ou du moins se hâter d'en faire hommage à l'autorité supérieure qui n'y a pas mis obstacle.

---

(1) *Coron*, coin, encoignure, d'après Roquefort. — Bout de batiste de trois mètres environ, suivant M. Hécart (Dict. Rouchi), qui écrit *coron*, altération, dit-il, de *choron*, qui signifie *bout* en patois de Montbeliard. Cette étymologie alsacienne semble assez suspecte, et l'on pourrait prétendre avec autant de vraisemblance que ces mots *corron* ou *coron* viennent soit du vieux mot français corroi (courroie), soit du mot cordon altéré, soit du mot latin *corona*, mot qui, en basse latinité, signifiait la circonscription, la ceinture des villes (V. le Glossaire de Ducange et Frontin), et que Vitruve a employée pour désigner le cordon d'une muraille. Toutes ces étymologies auraient l'avantage, du moins, d'une analogie pittoresque avec la chose à définir, et qui, après tout, n'est qu'un *coupon* plus ou moins ample, tandis que celle de l'auteur du Dictionnaire Rouchi, avec une analogie phonique bien moindre, ne pourrait s'appuyer que sur une migration plus qu'incertaine des tisserands de Montbéliard.

(2) Cette même considération avait déjà déterminé la jointe (19 août 1793) à décréter la libre sortie des Pays-Bas pour le même objet des bois de charpente, chaux, briques, ardoises et autres matériaux de construction.

« Rendons grâces, dit-il, aux dépositaires du plus grand, du
» plus juste et du meilleur des maîtres! Nous avons vu la
» jointe impériale, apporter le plus grand zèle à mettre le
» sceau de son approbation à un projet qui réunit tant d'a-
» vantages, et dont elle nous avait manifesté le désir, et cet
» acte de justice et de bienfaisance nous annonce combien
» nous avons à attendre d'un gouvernement juste et paternel,
» et ne peut nous laisser douter que quand des circonstances
» paisibles auront permis de tirer parti de ceux des octrois
» qui n'atteignent point la classe malheureuse, leur charge
» diminuera encore très-sensiblement! » Ces espérances étaient-elles sincères? Que de crédulité alors! Voulait-on seulement, en louant le plumage de l'aigle dont on sentait les serres et dont on redoutait le double bec, endormir sa vigilance et sa gloutonnerie, alors que de simplicité! L'Autrichien montrera bientôt, en effet, au magistrat de Valenciennes, qu'en matière d'impôts il n'aime pas le partage (1), et que pour les percevoir il sait trouver une voie plus expéditive que les octrois. Quant à la faculté qu'il laisse ici au magistrat, d'adoucir le sort de la classe la moins fortunée, elle s'explique d'elle-même. Un despote habile ne fait que le mal qui lui profite. Or, le peuple, dans l'état de misère où il était alors, peut tout oser parce qu'il ne peut rien perdre. Force est donc de le ménager. Pauvre peuple, auquel on ne laisse quelque répit, comme à la bête de somme, que pour que ses sueurs puissent enrichir de nouveau son maître! Pauvre peuple, qui commence toujours aussi par souffrir des révolutions même qui doivent lui profiter!

10 *mai* 1794. — Ordonnance de Messieurs du magistrat, portant fixation du prix de la bière cabaretière. — « Il exis-
» tait, disait l'administration (1), entre l'impôt sur la bière

---

(1) Je conjecture que ce partage avait lieu. Il est, en effet, probable que chez nous les octrois dataient de la conquête, c'est-à-dire, de 1677. Or, tous ceux antérieurs à l'ordonnance de 1681 étaient perçus pour moitié au profit du roi. V. Denizart, Guyot et Merlin. V. octroi.

(2) Préambule de l'ordonnance du 8 mai.

» bourgeoise et celui sur la bière cabaretière, une différence » notable : nous avons cru qu'il était injuste que le pauvre, » qui boit au cabaret parce qu'il n'a pas le moyen d'avoir des » bières en cave, payât, sur la bière, un droit plus fort que » le riche qui l'a chez lui, nous avons proposé de rendre uni- » forme l'impôt cabaretier et l'impôt bourgeois. » C'était un mieux, mais il fallait s'en tenir là et ne pas se laisser séduire par une syrène à la voix douce mais dont la monstruosité était si facile à découvrir (1). Que voulez-vous? Il semblait que l'administration autrichienne fût poussée, par une fatalité invincible, à l'imitation de tous les actes révolutionnaires qui avaient fait clamer si haut l'émigration et l'étranger. De ce nombre était sans doute et avec raison la loi dite du *maximum*. Toute loi, en effet, qui a la prétention de fixer le prix des denrées, nuit également à la consommation et à la production, ces deux grandes axes de tout le système économique ; elle nuit à la production, en limitant ses bénéfices, et à la consommation, en limitant ses jouissances; l'infériorité de qualité de la marchandise est, en effet, le résultat infaillible de leur dépréciation forcée. Mais il y a plus, toute fixation arbitraire du prix des denrées, produit un résultat diamétralement contraire à celui qu'elle se propose : que veut-elle, en effet, sinon assurer l'approvisionnement des plus nécessiteux à un prix auquel ils puissent atteindre, car, si, commece la arrive ordinairement, la difficulté de cet approvisionnement est le résultat du peu d'abondance des denrées dont il est l'objet, la fixation de ces mêmes denrées à un prix moindre que leur valeur réelle aura pour conséquence d'accroître leur disette en accroissant leur consommation et en engageant soit le propriétaire à se soustraire, autant que possible, à une vente onéreuse, soit le spéculateur à accaparer une marchandise dont la valeur réelle est au-dessus du coût. Enfin, la fixation fût-elle juste, c'est-à-dire, en rapport avec la valeur

---

(1) Ut turpiter atrum
Desinat in piscem mulier formosa superne.
(Horat. epist. 3, lib. 2.)

réelle de la chose tariffée (1), elle présenterait encore une gêne inutile au commerce et aurait toujours l'inconvénient de ne pas suivre d'une manière assez prompte les oscillations d'abondance ou de disette de la marchandise, et, comme le remarque J.-B. Say, de jeter de l'inquiétude dans l'esprit des producteurs et des consommateurs, et, par conséquent, de déranger les proportions naturelles entre la production et les besoins; proportions qui, laissées à elles-mêmes, s'établissent toujours de la manière la plus favorable à l'une et aux autres. Supposez que le prix des blés soit fixé d'une manière uniforme dans tout un pays, ce sera un autre abus, la production des céréales étant inégalement contenue et abondante dans les diverses provinces. Enfin, si on donne aux gouverneurs de ces provinces la faculté de fixer le prix des marchandises, il arrivera ce qu'on vit à l'époque de la Révolution française : « Il y avait alors quelquefois engorgement dans » un lieu, disette dans un autre, à la volonté des régulateurs » du tarif, et les mouvemens du commerce, au lieu d'être ré» guliers et naturels, étaient capricieux, inégaux et convul» sifs. » (2)

Partout aussi où de semblables taxes ont eu lieu, des inconvéniens graves se sont fait sentir. La taxe du pain à Paris a eu pour résultat le monopole de la profession de boulanger, et si quelquefois elle a frustré le vendeur de son légitime salaire en le forçant à livrer sa marchandise au prix de *revient* ou même au-dessous, par compensation elle a été souvent pour lui la source d'un privilége inique, et pour l'acheteur, la cause d'une contribution véritable, quoique non classée dans

---

(1) Ce fut peut-être ce qui fut fait par l'ordonnance que nous analysons et qui taxait la bière à 8 sous le pot et 2 sous la pinte, c'est-à-dire, justement au prix où on la débite maintenant par le seul effet de la concurrence. Mais les élémens d'une solution rigoureuse nous manquent à cet égard, et nous sommes réduits à conjecturer que la rareté de numéraire en 1794 était prise en juste considération pour le tarif, eu égard au prix élevé des matières premières à cette même époque.

(2) Thiers, Histoire de la Révolution.

les amples colonnes du budget (1). En Orient, où la crainte des émeutes populaires fait maintenir le blé à bas prix dans toutes les grandes villes, c'est pis encore. « Quand la récolte » manque, dit Malthus (2), tous ceux qui possèdent du blé » sont tenus de le vendre au prix fixé, sous peine de mort, et » si l'on n'en trouve point dans le voisinage, on met les au- » tres districts à contribution. Quand Constantinople man- » que de vivres, dix provinces peut-être sont affamées pour » lui en fournir. A Damas, pendant la disette de 1784, le » peuple ne payait le pain que six deniers (Volney dit deux » sous et demi) la livre, tandis que dans les villages on mou- » rait de faim (3). » Attentat à la propriété, ignorance des causes de la prospérité publique, inefficacité des moyens employés pour l'accroître, vexations sans excuse pour le plus grand nombre, priviléges illégitimes pour quelques-uns, perturbation des rapports commerciaux pour tous, tels sont les attributs inséparables de tout système de tarifs et de taxes, de

---

(1) V. Say, Cours, 3e part., ch. 4, t. 2, p. 329 et 330.

(2) Essai sur le principe de population, liv. 1, ch. 10, et Volney, État politique de la Syrie, chap. 9 et 14, p. 228, 258 et 259 du tome 3 de ses œuvres.

(3) Ganilh, Dict. d'économie politique, Vo. maximum) remarque qu'en France même il est arrivé plus d'une fois de ne faire payer à Paris le prix du pain que 3 ou 4 sous la livre, tandis que dans les provinces on le payait 6, 10 ou même 12 sous. « Comment a-t-on été si long-temps à s'apercevoir, » ajoute-t-il, que le moyen de se préserver de la famine, même dans les plus » mauvaises récoltes, c'est de réduire la consommation dans des proportions » relatives à l'approvisionnement. Or, c'est là ce qu'opère éminemment le » prix des grains. Il s'élève à mesure que l'approvisionnement diminue, et » force chaque consommateur à réduire sa ration proportionnellement à la » masse des denrées. Par cette réduction volontaire quoique nécessaire, les » privations et les souffrances sont supportées par toute la population, et alors » elles sont non seulement tolérables, mais les moins dommageables pour » un pays. — A ce moyen, pris dans la nature des choses, on doit ajouter » l'établissement des entrepôts près des grandes villes. Ils forment des greniers » de réserve qui ne coûtent rien à l'état, qui empêchent l'exagération des » prix, qui rassurent contre d'inévitables accidens, et offrent au pays de sa- » lutaires ressources contre le plus terrible des événemens de la vie sociale. »

toute entrave apportée à la liberté des transactions, de toute intervention directe de l'autorité publique dans des actes qui, par leur nature, ne doivent avoir d'autre contrôle, comme d'autre mobile, que l'intérêt privé. Est-ce à dire cependant que l'on doive faire un crime à la Convention de ses lois sur le maximum? Est-ce à dire qu'on puisse la taxer d'ignorance des vraies lois de l'économie sociale? A Dieu ne plaise que nous lui fassions un reproche aussi injuste, autant vaudrait l'accuser de tyrannie pour s'être emparée de la dictature et avoir centralisé en elle dans l'intérêt général, tous les pouvoirs et toutes les forces de la nation. Des règles communes ne suffisent qu'à des temps ordinaires; ce n'est pas avec le compas et la règle qu'on peut mesurer le méridien, et l'immense courbe que décrivent certains météores échappe aux calculs de l'astronome. Vouloir appliquer des principes généraux à des cas d'exception et tout circonscrire dans les mêmes limites, c'est vouloir plus que ne peut la nature même, qui ne procède pas toujours régulièrement. Les grandes secousses sociales, comme les éruptions volcaniques, lancent à la fois vers le ciel des torrens de lumière et des monceaux de lave; mais que cette lave, qui a désolé les guérêts voisins, se refroidisse, et vous verrez bourgeonner ici la vigne qui doit enrichir la table des grands du plus délicieux des vins, et surgir là le baume qui doit couler sur les blessures du pauvre pour les cicatriser, le plus beau présent que la munificence divine ait fait à l'homme...... la liberté. La question donc n'est pas de savoir si la Convention, en décrétant le maximum, fit une chose bonne en soi, mais si cette chose était bonne, était nécessaire même quand elle fut décrétée Or, pour peu qu'on ait étudié l'histoire financière de la Révolution, le doute n'est pas permis à cet égard; l'on reconnait que le maximum était la conséquence du cours forcé des assignats, comme la création de ceux-ci la conséquence de la Révolution même qui avait nécessité le paiement des anciennes dettes, des offices et des frais d'une guerre générale et ruineuse. « Peu importait, en effet, dit M. Thiers, qu'on eût » rendu cette monnaie (des assignats) forcée, si le marchand, » en élevant ses prix, parvenait à se soustraire à la nécessité » de la recevoir. Il fallait rendre le taux des marchandises

» forcé comme celui de la monnaie. Dès que la loi avait dit : » le papier vaut 6 francs, elle devait dire telle marchandise » ne vaut que 6 francs ; car autrement le marchand, en la » portant à 12, échappait à l'échange. » Ceux donc qui acceptent la Révolution, non comme un fait, mais comme un bien, doivent accepter les lois sur le maximum au même titre, car, en les incriminant, on court risque, en remontant d'acte en acte, d'arriver à celui qui, le 14 juillet 1789, donna le signal de notre affranchissement et fut le précurseur de notre régénération sociale.

19 *mai* 1794. — Réglement du magistrat pour la perception des droits d'octrois. Ce réglement, qui n'a pas moins de 77 articles et de 19 pages, ne mérite guères d'être analysé. Le lecteur sera sans doute peu désireux d'apprendre dans quel délai et après quelles formalités les brasseurs devaient faire l'entonnement de leurs bières, ou que nul ne pouvait pressurer ou écraser des pommes pour en fabriquer du cidre, sans déclaration préalable, sous peine d'une amende de 100 florins ; ou enfin que les eaux-de-vie étaient mis en fermé et que nul autre que le fermier ne pouvait en faire entrer en ville sous la même peine. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce réglement, c'est la multiplicité des précautions prises contre la fraude et la latitude qu'il laisse aux commis de la ferme pour leurs visites (1). Il est vrai qu'il leur ordonne, dans sa dernière disposition, de se comporter, dans l'exercice de leurs fonctions, avec les égards convenables, leur défendant très-expressément de molester qui que ce soit, à peine de destitution et de plus grande peine, s'il y échet. A vrai dire, nous verrions encore volontiers, à l'heure qu'il est, cette prescription inscrite en grandes lettres sur l'*obette* (1) des visiteurs des

(1) Ainsi, par exemple, ils pouvaient se présenter quand ils voulaient chez les blanchisseurs, et ceux-ci devaient subir leurs visites sous peine d'une condamnation à 100 florins d'amende et à 300 fl. de dommages-intérêts. Toute pièce de toilette dépourvue de la marque de la ferme qui était trouvée chez eux, était soumise à un triple droit et donnait lieu à une amende de 20 flor.

(1) Boiste écrit *aubette*, M. Hécart *hobette*.

douanes et de l'octroi; y fût-elle infructueuse, elle n'y serait pas à coup sûr déplacée. — Il ne sera peut-être pas sans intérêt de relater ici le préambule de ce réglement. « Il serait à » désirer sans doute, dit le magistrat, que la perception des » droits destinés au service public, et à payer au souverain les » tributs qui lui sont dûs, n'exigeât aucun réglement qui éta- » blît la moindre gêne, et que chacun, convaincu que la des- » tination de ces deniers est sacrée, se fît un religieux scrupule » de les en détourner; mais l'expérience de tous les siècles n'a » que trop appris que la cupidité n'est nullement retenue par » ces considérations, et que l'homme avide de gain regarde » comme l'une de ses plus sûres victimes le public qu'il trom- » pe, et dont il augmente nécessairement les charges par ses » défraudations et par les frais d'une double surveillance qu'il » rend indispensable. » Cet inconvénient de l'affaiblissement du produit de l'impôt sur les consommations par les frais de perception qu'il nécessite est réel sans doute, mais à qui est-il imputable, sinon à ceux qui, en lui donnant trop d'extension, ont en même tems provoqué les fraudes dont ils se plaignent, les vexations sans motif et les procès onéreux pour tous qui en sont la conséquence? Si, en effet, l'impôt doit s'étendre à toutes les valeurs, qu'elles soient le fait de la nature ou qu'elles soient le résultat de l'industrie de l'homme; si, d'un autre côté, l'impôt sur les consommations a l'avantage de se mieux dissimuler que tout autre, en paraissant se confondre avec la jouissance de la chose imposée, si enfin à cause de cela même il se recommande par les qualités qu'Adam Smith recherche dans tout impôt, à savoir, d'être payé commodément et volontiers; au moins faut-il reconnaître que tous ces attributs ne légitiment et ne signalent les impôts sur les consommations, qu'autant que ces impôts sont modérés et sagement gradués sur la nécessité plus ou moins pressante des produits qu'ils grèvent. Sinon le mot du docteur Swift, que dans l'arithmétique des douanes deux et deux, au lieu de faire quatre, ne feront souvent qu'un, sera d'une vérité rigoureuse, appliqué aux octrois et aux impôts indirects. Dupont (de Nemours) nous en donne un exemple frappant, si les chiffres

qu'il pose sont admis comme exacts (1). Suivant lui, après la paix de 1783, la valeur de la récolte des vins, des cidres, des poirés, des bières et des esprits ardens, était en France de 900,000,000. Après le traité de 1786, elle s'éleva à un milliard ; les guerres qui survinrent firent baisser ce chiffre, qui se releva cependant, après la prise d'Amiens, à 900,000,000. Bonaparte soumit toutes ces boissons aux droits réunis, dont l'armée, en pressurant la France, parvint à mettre, ses salaires déduits, dans les coffres du fisc, 50 à 60 millions par année. Mais qu'arriva-t-il ? C'est que la récolte des mêmes produits valut à peine 500,000,000 d'une monnaie qu'on pouvait considérer comme très-affaiblie, comparativement au prix des services et des salaires. On perdit donc 400,000,000 de productions annuelles, c'est-à-dire, de quoi faire vivre 500,000 familles. Ces 400,000,000 de produits entraient pour une valeur égale dans les moyens généraux d'acheter les autres produits. Ainsi, 400 autres millions de valeur en autres productions se trouvèrent sans débit ou réduits aux prix que les acheteurs pouvaient y mettre. Supposons que cette perte de reflet fut supportée pour un million par les productions étrangères, resteraient encore trois cents nouveaux millions de perte pour la France, c'est-à-dire, la représentation du nécessaire de 375,000 familles. C'est ainsi que Bonaparte, suivant Dupont (de Nemours), pour obtenir une soixantaine de millions par an qui servaient à la solde de 400,000 soldats mis en coupe réglée dans des guerres qui les dévoraient annuellement et au salaire de 40,000 autres hommes de quelque instruction occupés aux travaux vexatoires de la perquisition et de la perception, diminua de 213 millions le revenu disponible des propriétaires de biens fonds, et de 4 milliards ou d'un dixième la valeur des terres de la France, en même temps qu'il altérait le bonheur de plus de 800,000 familles, et les conduisait à l'annihilation par une infortune croissante. Je sais bien que les déductions que tire Dupont de Nemours de la diminution de valeur des

(1) V. Mélanges et Corresp. d'écon. polit. Ouv. posthume de Say, p. 30 et suiv.

produits vinicoles ne sont pas absolument vraies, que nos guerres incessantes sous l'Empire devaient porter la perturbation dans presque toutes les branches de l'industrie, qu'enfin l'interdiction du commerce extérieur devait contribuer au même résultat, et que très-probablement l'assertion de cet économiste « que notre nation consomme plus des trois quarts de ses boissons en quantité et même en valeur » est hasardée. Mais, nonobstant ce, je dirai avec un célèbre érudit : *ma remarque subsiste*, et je persisterai à croire que l'exemple dont je l'ai appuyée n'était pas mal choisi. Personne n'ignore, en effet, qu'indépendamment du despotisme qui faisait du régime impérial un colosse de bronze aux pieds d'argile, nulles mesures ne parvinrent plus directement à sa dépopularisation et à sa chûte que celles relatives aux contributions indirectes et à la conscription. Or, l'instinct du peuple est plus sûr qu'on ne pense; il n'est pas long-temps dupe. Peut-être pourra-t-il se faire illusion sur ce qu'il entre d'impôt dans des jouissances qu'on achète si cher, peut-être ignorera-t-il toujours quels frais énormes de recouvrement cet impôt fait peser sur lui (1), peut-être enfin se laissera-t-il séduire un instant par cette idée que cette contribution est volontaire puisqu'elle n'a pour bâse qu'une jouissance dont il peut se priver, mais l'inquisition, les vexations, les procès-verbaux, les amendes et même les transactions toujours si onéreuses du fisc ne tarderont pas à lui ouvrir les yeux, et vienne une restauration indifférente à sa gloire, et tout aussi impitoyable pour ses douleurs, il ne se laissera pas leurrer par de vaines substitutions de mots et reconnaîtra les droits réunis sous la livrée des contributions indirectes et la conscription sous le masque du recrutement. Qu'on y prenne garde, en effet, dans la conscription impériale il n'y avait pas seulement injustice flagrante, lorsque, par une fiction légale, on forçait à la double ou triple prestation d'un service personnel, cette charge ne pesait que sur les riches, et dès lors sur les exceptions, mais l'exemption du ser-

(1) En administration comme en mécanique, les rouages les plus simples sont les meilleurs : ils coûtent moins et fonctionnent mieux.

vice personnel à la condition de procurer à l'armée un remplaçant, était elle-même une monstruosité maintenue avec soin par la loi de recrutement et qui révoltera toujours tous ceux qui ne se sont pas habitués, dans leur égoïste opulence, à prendre en dédain les sueurs et les misères du peuple. Ou, en effet, le conscrit peut trouver la somme nécessaire pour se dispenser du service, ou il ne le peut pas, et, dans l'un et l'autre cas, l'impôt est presque également inique. Dans le premier, parce que cet impôt sera le même pour toutes les bourses, quoiqu'il épuise ici toute une petite fortune amassée avec peine et impossible à rétablir peut-être, tandis qu'il ne laisse là qu'un vide qui sera comblé dans un jour ou peut-être dans une heure sans travail et même sans privation. Que si vous supposez l'impossibilité de payer l'impôt autrement qu'en nature, l'injustice devient plus manifeste et la contribution plus odieuse. Vous scindez, en effet, les citoyens en deux classes, malgré votre prétendu respect pour l'égalité civile; vous rétablissez pour le prolétaire les corvées que supportaient autrefois les vilains, et vous privez de sa liberté pour un temps celui-là même à qui elle est le plus nécessaire soit pour s'entretenir dans une industrie qui est son seul capital, soit pour s'amasser, par cette industrie, pour ses vieux jours, une somme moindre peut-être que celle qui vous a si facilement aidé à conserver ou à conquérir les avantages de l'indépendance ou les priviléges de la fainéantise. Quant aux contributions indirectes telles qu'elles existaient avant la Révolution et sous le régime autrichien ou telles qu'elles ont été rétablies sous l'Empire et maintenues sous les gouvernemens subséquens, c'est le pire de tous les impôts non personnels, c'est de tous le plus mal *assis*, de tous celui qui pèse d'une manière plus onéreuse et plus inégale sur le pauvre. Le pauvre consomme, en effet, à peu près la même quantité de sel que le riche, il paie donc le même impôt que lui pour cette consommation; cet impôt enlève donc à l'un une partie quelconque de son nécessaire, tandis qu'elle ne ravit à l'autre qu'une parcelle imperceptible de son superflu. L'impôt sur les boissons n'est pas moins onéreux ni moins injuste. Il a d'abord pour résultat de priver, suivant le calcul de J.-B. Say, les sept huitièmes des habitans de la France d'une boisson fortifiante que

leur sol produit en abondance (1), puis n'ayant nul égard à la qualité des produits imposés, il s'appesantit sur les consommateurs précisément en raison inverse de leur fortune. La pièce de vin que le riche achète 400 fr., par exemple, ne lui coûte pas plus d'octroi que celle payée 40 fr. par le pauvre ; si donc un impôt de 40 fr. d'entrée est établi sur toutes deux, le riche n'y contribue que dans la proportion d'un dixième, et le pauvre pour la totalité de la valeur de la chose imposée. C'est l'inverse de ce qui devrait avoir lieu, si les vrais principes de l'économie sociale étaient consultés, et si la voix de la raison et de la justice n'était pas méconnue. « Mais, dit » M. Destutt de Tracy, ces impôts sont très-productifs, car » c'est toujours le pauvre qui fait le grand nombre, et par le » grand nombre les grandes sommes ; ils affectent peu ceux » dont les cris peuvent se faire entendre, et cela détermine en » leur faveur. On ne peut se dissimuler que ce sont les deux » seules causes de la préférence qu'on leur donne. » (Traité d'économ. polit., p. 293 et 294.)

10 *juin* 1794. — Ordonnance de la jointe d'après laquelle les pièces de 6 sous, 12 sous et 24 sous, dont la circulation avait été primitivement tolérée quoiqu'elles fussent dépourvues d'empreinte, n'auront cours désormais que dans le cas contraire, mais seront admises dans ce cas, fussent-elles aux millésimes du siècle de Louis XIV. Cette ordonnance est motivée « sur la quantité considérable de numéraire que le re- » tour de la confiance et la présence des armées a répandu » dans le pays conquis et sur les inconvéniens résultant de la » condescendance dont on avait usé jusqu'alors et qui ne ser- » vait plus qu'à favoriser l'agiotage et les manœuvres des gens » mal intentionnés qui accaparaient ces sortes de pièces pour » les verser ensuite dans la commune avec un bénéfice qu'ils se

---

(1) L'impôt exagéré sur les vins a encore, suivant la remarque du même auteur, ce fâcheux inconvénient qu'en interdisant à l'ouvrier l'usage modéré de cette boisson à ses repas et en famille, il excite la consommation du cabaret, au détriment de sa bourse et de sa santé. (Say, Cours, tome 6, p. 75.)

» procuraient aux dépens du public et des particuliers. » On ne conçoit pas quelle différence existe entre les particuliers pris collectivement et le public, on ne concevrait pas plus comment il y aurait malveillance à collecter pour les répandre ensuite des monnaies ayant cours; mais cette difficulté disparaît lorsqu'on considère que la cessation de l'occupation autrichienne était dans les vœux et dans les prévisions d'un grand nombre de nos concitoyens, prévisions que les agioteurs pouvaient exploiter en leur échangeant avec réduction des pièces sans empreinte qu'ils replaçaient ensuite au cours légal. Au reste, suivant nous, l'arrêté pris par la jointe mettait un terme à un abus véritable. On conçoit, en effet, qu'il soit injuste de réduire à leur valeur réelle des monnaies dont la circulation a diminué la valeur intrinsèque, et, par exemple, de réduire à 10 et 20 sous des pièces de 12 et de 24 sous, parce qu'alors ce serait faire perdre au porteur seul le frai opéré par les milliers de mains dans lesquelles elles avaient passé, mais je pense que J.-B. Say a été trop loin lorsqu'il a paru admettre (1) que les frais du déchet et la perte de la façon devaient être supportés par le trésor public lors même que l'empreinte de la monnaie aurait totalement disparu. Cette opinion donnerait lieu, étant admise, à des fraudes trop nombreuses et trop faciles, et dans l'hypothèse supposée, il semble d'ailleurs que le porteur ne doit imputer qu'à son imprudence seule la perte qu'il éprouve pour avoir accepté comme monnaie ce qui ne devait avoir de valeur à ses yeux que comme métal. La façon donnée à ce métal, ou le *monnoyage*, évitant, en effet, à celui qui le reçoit, les frais d'*essayage* et de *pesage*, lui donne une valeur plus grande que celle d'un lingot de même poids et de même titre, valeur qu'il doit perdre avec sa façon, c'est-à-dire, par la disparition de son empreinte. En prenant d'ailleurs pour exemple les schellings anglais, M. Say s'est placé dans une supposition moins défavorable que s'il se fût agi d'une monnaie française réduite à la même condition, par exemple des pièces de 6 liards qui circulent encore dans Paris.

---

(1) Traité d'écon. polit. 4e édition, t. 1, p. 416 et 417.

On sait, en effet, qu'en Angleterre les frais de fabrication des monnaies sont supportés par le gouvernement (1), ce qui leur donne une plus grande valeur intrinsèque qu'aux autres monnaies européennes (2), dont on déduit toujours à peu près les frais de main-d'œuvre.

8 *juillet* 1794. — L'impôt, qui est d'autant meilleur quant à sa perception, du moins qu'il s'acquitte d'une manière moins sensible, devient d'autant plus onéreux sous ce même aspect, qu'il se présente sous une forme plus aggressive. L'emprunt public n'est, en réalité, qu'un impôt, et, qui pis est, un impôt mal assis (3). Mais, du moins, la délégation qu'il offre au prêteur sur tous les contribuables, n'a-t-elle rien d'immoral lorsqu'elle est volontairement acceptée. Dans l'emprunt forcé, il y a à la fois maladresse, mensonge et violence; maladresse, parce qu'il met à nu le défaut de crédit, et dès lors de puissance de celui qui emprunte; mensonge, parce que l'intention de restituer n'est jamais réelle, et qu'on se borne à dissimuler sous un nom honnête une chose qui l'est fort peu. Quand la Convention, poussée par les nécessités du moment, décréta un emprunt forcé d'un milliard (assignats), elle laissa du moins

---

(1) Ce système monétaire donne lieu à un inconvénient, la refonte des monnaies neuves en lingot, et, par conséquent, la perte de leur façon, le frai des vieilles pièces n'étant pas pris en considération dans la valeur qu'on leur attribue. C'est ainsi que ce frai ayant été à une certaine époque de deux pour cent sur l'or et de huit pour cent sur l'argent, un lingot d'une livre d'or dont on ne tirait que 44 guinées et demie, valait sur le marché plus de 45 vieilles guinées, et de là il résultait que l'administration de la monnaie était moins occupée à faire des additions à la quantité d'espèces courantes qu'à en remplacer la meilleure partie qu'on fondait tous les jours, ce qui fait comparer ses opérations par Smith (liv. 4, c. 6) à la trame de Pénélope. V. aussi note de Garnier sur Smith, t. 5, p. 98.

(2) L'un des traducteurs allemands de M. Say, le professeur Morstadt d'Heidelberg, remarque que depuis 1810 le système monétaire établi en Russie n'admet pas non plus de frais de fabrication. V. au reste, le cours de Storch, t. 2, p. 174 et suiv., et t. 4, p. 65 et suiv.

(3) V. les sages réflexions faites par Destutt de Tracy, sur les inconvéniens de ce mode d'impôt. (Traité d'écon. polit., p. 311 et suiv.)

aux prêteurs la faculté d'obtenir, par une souscription volontaire, une inscription de rente à l'intérêt de 5 p.% et qui pouvait être échangée pour moitié contre des domaines nationaux. C'étaient des garanties hasardeuses et violemment imposées, mais enfin c'étaient des garanties. Lorsque le général major de Cammeler, en souvenir de l'ouverture imprudente qui lui avait été faite par le magistrat, le requérait de mettre à sa disposition, par un emprunt forcé, 60 à 80,000 florins d'Allemagne (132 à 176,000 fr. environ), il sentait très-bien que l'offre qu'il faisait de quittancer les certificats d'emprunt avec tous les officiers supérieurs de son armée, n'était pas de nature à inspirer une grande confiance, et que peu de nos concitoyens voudraient avoir S. M. François II pour débiteur, malgré la promesse que leur créance produirait (ce sont les termes de la dépêche) *un intérêt raisonnable*. Il était trop clair que ce prétendu prêt était destitué de toute garantie pour le créancier; aussi le général-major a-t-il soin de prier MM. du magistrat « de vouloir bien persuader aux bourgeois aisés de » la ville que d'un côté ils ne risquent rien du tout en faisant » cet *emprunt* à S. M. l'empereur et roi pour un temps illi- » mité, de quelques mois peut-être, savoir jusqu'à ce que la » communication avec la caisse impériale d'opération soit ré- » tablie, et que d'un autre côté, en prêtant chacun de cer- » taines sommes à S. M. l'empereur, les bourgeois de cette » ville sont dans le cas inappréciable de mériter l'estime et la » reconnaissance, non seulement de *leur* auguste souverain, » animé du bien public, mais de tous les honnêtes gens du » monde attentifs à observer leur contenance actuelle. »

10 *juillet* 1794. — Le magistrat de Valenciennes publie la dépêche de la jointe et invite instamment tous les habitans de la ville à y déférer dans le terme de huitaine au plus tard, et à se rendre au greffe des werps (1) séant à l'hôtel-de-

---

(1) Le greffier des werps rédigeait et conservait en dépôt tous les actes de juridiction foncière. Ce mot werps viendrait peut-être du teuton werf *officina*, suivant M. Lorin; M. Hécart le fait dériver avec plus de raison du

ville, pour y offrir les sommes dont ils peuvent disposer pour remplir l'emprunt demandé sous les clauses et conditions et *avec toutes les sûretés* annoncées par M. le commandant. Le magistrat prévient en outre les contribuables que le cours des pièces de 6 sous, 12 sous et 24 sous non marquées, est, par ordre du commandant, rétabli à partir de ce jour, nonobstant la déclaration contraire de la jointe. Dans le préambule de cette proclamation, on remarque le passage suivant : « S. M. » l'empereur et roi prie lorsqu'il pourrait commander ; c'est » le langage d'un père tendre à des enfans qu'il chérit et dont » il croit être aimé. Si jamais sacrifice de notre part mérita » d'être fait, en est-il de plus noble et qui dût si peu coûter » à nos cœurs ! — C'est pour un souverain digne de tout » notre amour et dont nous avons eu le bonheur de voir et » d'admirer les vertus. — La joie que nous a inspiré sa pré- » sence ne laisse aucun doute sur notre attachement pour sa » personne sacrée. — Saisissons donc avec empressement l'oc- » casion qui se présente de l'en convaincre en lui offrant vo- » lontairement le tribut qu'il attend de nous. » Il n'est pas inutile de faire observer ici que le magistrat qui faisait cette proclamation n'était pas le même qui avait été rétabli par la jointe et à la tête duquel se trouvait comme prévôt M. de Pujol. Ces administrateurs s'étaient démis de leurs charges, et, le 3 de ce même mois, le général-major avait pourvu à leur remplacement sans accepter les excuses produites par leurs successeurs pour se dispenser de fonctions périlleuses pour eux, onéreuses pour leurs concitoyens, et qui devaient bientôt se terminer par l'expulsion des Autrichiens du sol natio-

---

mot belge (flamand) werpen, mise en possession. Ce mot est, en effet, synonime d'adhéritance, ensaisissement, saisine, vest ; il est fréquemment employé dans ce sens par les anciennes chartes et les coûtumes. Boutillier Loyseau et Chopin lui donnent la même signification ; enfin werpir et guerpir, d'où déguerpissement, ne sont, d'après Borel, Nicot, Monet et Roquefort, qu'une seule et même chose. Guerpir signifierait alors une mise en possession consentie, comme déguerpir se rapporterait à une dépossession forcée. V. au reste Merlin répert. et le Glossaire du droit français de Laurière, V. Werps.

nal (1). L'acte même de leur nomination et de leur prestation de serment témoigne, en effet, de leurs répugnances ; mais le général-major avait trouvé un moyen irrésistible de persuasion en pareil cas, c'était de condamner à une bastonnade de 50 coups, sur la place d'armes, quiconque refuserait les fonctions qui lui avaient été dévolues. L'état de maladie même, n'était pas, à ses yeux, un motif d'excuse suffisant, et il fit inhumainement arracher de son lit le sieur Bertin, pour le mettre, bon gré mal gré, en possession de son office de prévôt (2). A peine entré en fonctions, le nouveau magistrat, en même temps qu'il s'excusait presque de les avoir acceptées, requiert des contribuables les termes des impositions échus, mais cette réquisition, il ne la fait qu'à regret, et moins comme l'accomplissement d'un devoir que comme la conséquence d'une nécessité à laquelle il est le premier soumis. « Il ne se » dissimule pas, dit-il, combien il a besoin de la confiance, de » l'amour même de ses concitoyens ; l'espoir d'obtenir l'un et » l'autre peut seul soutenir son courage. Ne formons, ajoute-» t-il, qu'un cœur et qu'une âme ; n'oublions pas que nous » sommes tous habitans de la même cité ; effaçons de notre

---

(1) Le nouveau magistrat était composé de M. Bertin, prévôt, M. Thellier de Poncheville, conseiller pensionnaire ; MM. Pléo, Bousez, Talon, Biécourt, Morel, Payen, Gobeau, Prin, Barbet fils, Flory fils, Dubois-Fournier, jurés-échevins ; Boca, procureur-syndic ; Bataille, greffier civil ; Descornaix, greffier criminel ; Crassier, greffier des werps ; Prin père, greffier de la trésorerie. Les autres emplois, tant civils qu'administratifs, vacans ou à vaquer, étaient laissés à la nomination du magistrat, et les huissiers et sergens alors en activité, maintenus dans leurs fonctions.

(2) J'emprunte ces faits à un article nécrologique publié dans le n° 1937 de *l'Echo de la Frontière*, et où on les attribue à un Kuinart, major de place, dont le véritable nom était De Kinnart. Cette inexactitude bien excusable pourrait, après tout, être imputée au prote, mais n'est-ce pas aller au-delà des exagérations de l'oraison funèbre, que de faire Robespierre jaloux des obscurs succès d'un obscur avocat de province. Passe encore s'il se fût agi de Brissot, de Petion, de Gensonné, de ce Guadet à la répartie si prompte et à la parole si incisive, de ce Vergniaud si fécond et si disert, et surtout de l'ex-avocat au conseil, Danton, le seul rival que Robespierre pouvait craindre ; parce qu'il était, en effet, la personnification la plus complète des actes les plus énergiques de la dictature conventionnelle.

» souvenir tout ce qui pourrait altérer l'union qui doit ré-
» gner entre nous..... Qu'il nous serait doux de n'employer
» que les moyens de persuasion, ce sont les seuls qui convien-
» nent à nos sentimens! Avec quels regrets nous verrions-nous
» contraints d'employer ceux de rigueur! Si vous aimez vos
» magistrats, ne leur donnez pas ce chagrin, empressez-vous
» d'acquitter vos impositions, nous vous y invitons, nous
» vous en prions même. Mais, en même temps, nous vous
» prévenons que si vous vous y refusez, l'intention de M. le
» commandant est que nous vous y forcions par la voie d'exé-
» cution, parce que le service actuel n'admet aucun délai,
» aucun retard dans le recouvrement. »

14 *juillet* 1794. — Il paraît que les bons bourgeois de Valenciennes ne s'empressèrent pas de se mettre *dans le cas inappréciable de mériter l'estime et la reconnaissance de leur auguste souverain* et de son grâcieux représentant, car voilà ce dernier qui s'empresse de leur remettre en mémoire sa réquisition du 8, et qui leur donne, pour tout délai, huit jours pour y obtempérer. Voulant donner toute facilité à cet égard, il autorise le magistrat à imposer tous les habitans de la ville, notamment les plus aisés, et à comprendre dans cet impôt les absens dont on pourrait arrêter les revenus ou saisir les meubles. Ces absens avaient, en effet, à ses yeux, d'autant moins de titres à des priviléges, qu'on savait très-bien que, pour la plupart, ils n'avaient quitté la ville que pour échapper aux réactions royalistes et à l'oppression prétendûment protectrice du régime autrichien. « Je déclare, ajoute M. de Cammeller,
» que je n'admettrai aucune excuse, aucune observation, et
» que je veux que la présente ordonnance soit exécutée dans
» tous ses points par MM. du magistrat sans qu'il soit besoin
» de prendre l'avis du conseil particulier (1) dont je les dis-

(1) V. sur l'origine et les attributions du Conseil particulier, d'Outreman, p 356 et 357. Ce Conseil, qui, à ce qu'il paraît, s'était démis de ses fonctions en même temps que le magistrat, avait été reconstitué le 10 juillet par le général-major, qui encore cette fois n'avait eu nul égard aux refus ou excuses qui lui avaient été proposés. Il autorisait, par le même acte, le magis-

» pense ainsi que de toutes autres formalités. — Leur ordon-
» nons d'employer tous les moyens et toutes les voies de con-
» trainte, pour l'exécution de la présente, et à faute de ce
» faire, je les préviens que je serai forcé d'employer des moyens
» de rigueur dont eux seuls deviendront responsables par une
» condescendance déplacée dans les circonstances actuelles. »

15 *juillet* 1794. — Le magistrat publie l'ordonnance du général-major (1), et il invite toutes les personnes aisées, toutes celles qui ont encore quelques ressources, à venir faire leur soumission au greffe des werps, dans le délai de vingt-quatre heures, passé lequel délai ils seront imposés d'office suivant leurs facultés, en vertu du pouvoir conféré au magistrat par l'ordonnance précitée. « C'est à regret, disent les prévôt et » échevins, que nous nous voyons trompés dans notre espoir » et forcés d'employer des moyens de rigueur qui auraient » trop coûté à nos cœurs pour les mettre en usage, si une au- » torité supérieure ne nous en imposait en ce moment la loi » absolue. » Cette raison était la meilleure que le magistrat eût à donner, pourquoi joindre le ridicule à la vexation en ajoutant : « que sont les richesses auprès des avantages dont » vous jouissez sous le gouvernement paternel de S. M. l'em- » pereur et roi ? » S. M. l'empereur et roi ressemble trop à

---

trat à prendre tout ou partie des membres dudit Conseil pour l'aider dans ses opérations et en accélérer le résultat, et nommait le sieur Caffiaux, juré échevin, pour compléter le magistrat, le tout, ajoutait-il, devant être exécuté nonobstant tous usages contraires auxquels il est dérogé attendu les circonstances. Le Conseil particulier se composait de MM. Perdry de Maingoval, avocat au parlement; Boca, chevalier de St.-Louis; Delacombe, chevalier de St.-Louis; Talon père, Gilliard de Rozel fils, Mallet-Laplace, brasseur; Hensy, Daulmery-Rhoné, Lachèze père, Lesage, épicier; Brousard, brasseur; Barbieux, Gilliard-Cambien, Beghuin cadet, Mallet, chirurgien; Auguste Martinache, Nice, tapissier; Dabancourt, épicier; Lussigny aîné, Crommelin, Durieux, Pluchart père, Lacroix (de la douane), Deroubaix, brodeur.

(1) Les dates sous lesquelles je relate les actes du magistrat, de la jointe et du commandant de place, sont celles placées à leur rubrique et non celles de leur publication, ordinairement postérieure d'un jour.

ces possesseurs de grasses abbayes qui prêchaient le détachement des choses de ce monde, et MM. du magistrat au renard de la fable des animaux malades de la peste :

...... Manger moutons, canaille, sotte espèce,
Est-ce un péché? Non, non, vous leur fîtes, seigneur,
En les croquant beaucoup d'honneur.

De cet honneur nos concitoyens paraissaient peu se soucier ; le magistrat, pour qu'ils s'y résignassent, revient donc à la nécessité qui les presse et qui fera du moins que leur soumission ne pourra être par la suite incriminée. « Ce que vous » avez paru ne pas vouloir faire volontairement, dit-il, vous » l'exécuterez sans peine maintenant que la force vous y » oblige. Vous perdez, il est vrai, la gloire du bienfait, mais » cette gloire, nous sommes persuadés que vous l'avez sacri- » fiée à votre tranquillité future que vous avez craint de com- » promettre. C'est de votre tranquillité présente qu'il s'agit » maintenant, vous ne pouvez espérer de la conserver que par » une prompte soumission. » Il paraît d'ailleurs que cette soumission avait été déjà obtenue de quelques-uns. « Que ne » nous est-il permis, dit le magistrat, de nommer ces géné- » reux citoyens? Mais si *leur modestie* nous force à taire leurs » noms, elle ne saurait nous empêcher de leur témoigner ici » notre reconnaissance. » Cette modestie n'était sans doute que la peur des promenades sur la place d'armes, au moins nous aimons à le croire, pour n'avoir pas à déplorer que des Français soient volontairement venus en aide à la domination étrangère.

16 *juillet* 1794. — Le magistrat, informé par une dépêche du général commandant, des intentions des officiers supérieurs de la garnison, relativement à l'exemption des droits d'entrée en faveur des militaires, rappelle la proclamation faite à cet égard, le 4 mai, par leurs prédécesseurs. « Convaincus comme » eux, dit le nouveau magistrat, que ceux qui exposent tous » les jours leur vie *pour notre défense* ne sauraient trop exiger » de notre reconnaissance, nous nous empressons de confir- » mer l'exemption qui leur avait été accordée : nous vou-

» drions cependant qu'elle ne devînt pas abusive, et que la » cupidité ne cherchât pas à s'en prévaloir pour frauder des » droits qui servent à alimenter le trésor public dont les dé» penses s'accroissent chaque jour. » Pour prévenir cet abus, le magistrat décrète que cette exemption de droit ne profitera qu'aux cantiniers autorisés par le commandant de la place, et aux aubergistes tenant table d'hôte d'officiers et porteurs d'une déclaration des chefs de corps sur les quantités et qualités des boissons et comestibles devant faire l'objet de la consommation de ces messieurs. Les anciennes commissions de cantinier étaient révoquées si elles ne recevaient une nouvelle approbation du commandant ou du major de place De Kinnart, et il était défendu à ceux mêmes munis de cette nouvelle autorisation de vendre et débiter, et aux bourgeois d'acheter ou d'aller boire chez eux, en fraude desdits droits, sous peine d'amende et de confiscation des marchandises. Cette défense et sa sanction n'étaient, à vrai dire, que la conséquence de l'exemption qu'elles limitaient, mais leur nécessité n'en légitimait pas l'emploi, et ne faisait que mieux saillir l'iniquité de l'exemption elle-même. Les abus ressemblent aux renards de Samson aux têtes multiples, mais se tenant tous par la queue.

19 *juillet* 1794. — Avis du commandant de la place par lequel il est fait expresses défenses à toutes personnes, sans en excepter les militaires, de changer le tarif des monnaies et de rien exiger au-delà du taux fixé par l'ordonnance de la jointe du 31 juillet 1793 et celle (du magistrat) du 10 juillet 1794. On conçoit qu'à la veille de la cessation de l'occupation étrangère, les Français s'abstinssent de recevoir, autant que possible, les monnaies autrichiennes sur lesquelles ils devaient avoir bientôt à supporter la perte du change; mais la décision de M. de Cammeller remédiait-elle à cet inconvénient? Pouvait-elle faire, par exemple, que le souverain fût comme le voulait le tarif, la représentation de 17 l. 2 s. 6 d. ou le ducat l'équivalent de 11 l. 11 s. 6 d.? Evidemment non, car les monnaies ne peuvent jamais valoir que ce qu'elles peuvent acheter, soit actuellement, soit prochainement, et si, suivant la belle expression de J.-B. Say, elles sont le dénomina-

teur commun de plusieurs fractions, ce dénominateur n'est exact qu'autant qu'il représente à l'esprit des deux contractans la même somme de richesses, ou, si l'on veut, de marchandises. C'est ce qui fait que toute évaluation arbitraire de la valeur de la monnaie est toujours vaine, à moins qu'on n'y ajoute la taxe des marchandises qu'on peut obtenir en échange : hors de là, en haussant le prix de celles-ci, on pourra toujours échapper au tarif. C'est ce que ne vit pas le commandant autrichien et ce que comprit parfaitement la Convention, toujours si admirablement logique dans ses mesures d'exception.

8 *août* 1794. — Dépêche de M. de Cammeler au magistrat. Il se plaint que l'emprunt ait bien de la peine à se remplir, ce qui, vu les garanties offertes, lui paraît une preuve de mauvaise volonté de la part des habitans ; il leur notifie donc que si le 13 au soir ils n'ont pas satisfait au paiement exigé d'eux, ls seront tenus de recevoir chacun six hommes à discrétion jusqu'à ce qu'ils aient pleinement satisfait à cette demande. Il les prévient en outre que puisqu'on a abusé de sa condescendance en échangeant du bon argent contre du mauvais pour solder l'emprunt, désormais il ne sera accepté qu'un tiers au plus en cuivre ou en petite monnaie, et que le reste devra être payé en couronnes de France ou en couronnes impériales. Cet ordre, ajoute-t-il, sera maintenu au pied de la lettre : que chacun sache donc se régler en conséquence. Cet ordre fut, en effet, maintenu au pied de la lettre ; mais heureusement cette mesure coërcitive, qui n'était pas la moins odieuse de celles prises par l'autorité autrichienne, fut du moins le dernier des actes de son administration financière, et le 30 du même mois, l'ennemi était obligé d'évacuer la place sans être parvenu à compléter l'emprunt objet de sa convoitise. L'un des articles additionnels de la capitulation rappelle, au reste, l'obligation prise par la garnison (et signée du général Cammeler et du commissaire de guerre Luerwald) de faire acquitter par le trésor impérial la dette contractée envers la ville ; et le général commandant l'armée de la République (Scherer) manifeste

l'espoir que le général autrichien fera tous ses efforts pour en obtenir le prompt remboursement. Ai-je besoin de dire que cette promesse fut vaine et cet espoir déçu? (1)

(La suite au prochain numéro.)

N. Regnard.

---

(1) Cependant les désastreux traités de 1814 et de 1815, où le gouvernement d'alors fit si bon marché de la fortune comme de l'honneur de la France, ayant stipulé la garantie des dettes que nous avions contractées en Europe lors de nos longues excursions victorieuses, le moment sembla favorable aux anciennes victimes de l'emprunt autrichien pour obtenir que leurs créances entrassent jusqu'à due concurrence en compensation de l'énorme indemnité de guerre de 700 millions allouée à nos prétendus alliés. Ils obtinrent, en effet, non sans peine, durant l'occupation, la restitution d'une somme de 152,597 liv. 19 sous (150,714 fr. environ), montant du capital qu'ils avaient versé entre les mains des représentans de Sa Majesté I. et R. Quant à ***l'intérêt raisonnable*** promis par le général Cammeler, il n'en fut pas question, ou du moins toutes les tentatives faites pour le recouvrer furent infructueuses; de telle sorte qu'en dernière analyse et après avoir attendu si long-temps, nos concitoyens n'obtinrent qu'environ les deux cinquièmes du montant véritable de leur créance, puisque, par l'anatocisme, tout capital placé à un intérêt raisonnable a augmenté d'une fois et demie sa valeur primitive après vingt-quatre ans.

Un sieur d'Hensy, fournisseur, fut seul payé intégralement de sa part contributive dans l'emprunt autrichien. Il paraît qu'il fut couvert par des lettres de change sur Anvers acquittées à l'échéance. Ces mandats sur la caisse de l'armée ennemie soldaient, à ce qu'il paraît, au reste, une dette personnellement souscrite par le général Cammeler.

HOMMES ET CHOSES.

Rapport sur les Archives du Pas-de-Calais.

Monsieur le Ministre,

Les travaux dont vous avez bien voulu me charger sont terminés aux archives de la mairie et de la préfecture d'Arras, et ce m'est tout d'abord un devoir de remercier ici M. le préfet du Pas-de-Calais de son empressement à faciliter mes recherches, ainsi que M. Godin, archiviste, qui m'a secondé avec un zèle infatigable et une parfaite connaissance du dépôt qui lui est confié. Cinq cent soixante-dix-neuf bulletins de pièces inédites ont été transmis à M. Auguste Thierry, et des documens d'un intérêt réel seront de la sorte mis en lumière dans la grande collection scientifique qu'il prépare sous les auspices du gouvernement.

Arras renferme trois dépôts distincts : la bibliothèque publique, les archives départementales et les archives de la municipalité ; dans la première de ces collections, se trouvent près de quinze cents volumes manuscrits, provenant, la plupart, de la riche et célèbre abbaye de St.-Vaast. Je citerai au premier rang de ces manuscrits, le *Répertoire aux registres mémoriaux*, ou analyse des actes les plus importans, relatifs à l'Artois, pendant la domination espagnole, au seizième et au dix-septième siècles ; les *Ambassades de Sarasin près Philippe II ; l'Histoire de Flandre, de Philippe Wiélant ;* le *Res gestæ atrebatenses ;* divers recueils sur les guerres soutenues dans le quinzième siècle par les ducs de Bourgogne ; les *Lettres de la duchesse de Parme ;* la *Chronique de la ville de Lille ;* plusieurs cartulaires et un assez grand nombre de poèmes et de romans du moyen-âge, entr'autres le *Doctrinal de simples gens ;* l'*Estrif de vertu ;* le *Pélerinage de Jésus-Christ ;* la *Robe de l'Archiduc*, du chroniqueur *Molinet*.

Peu de provinces sont aussi riches que l'Artois en curieux souvenirs; mais jusqu'à présent, l'érudition n'a produit sur son histoire rien de définitif et de complet. Les travaux de Malbrancq, d'Hennebert et de don Devienne ont des parties estimables, sans doute; mais ils manquent de critique, et le chanoine, comme le bénédictin, laisse souvent dans l'ombre les côtés les plus saillans. Sander, Simplicien, Aubert-le-Mire, Buttel, président du conseil d'Artois, ont aussi publié des documens précieux, et à ces analectes bien connus, il faut ajouter, comme source féconde et inexplorée, les archives des comtes, du conseil, des états provinciaux, les cartulaires d'un assez grand nombre d'abbayes, qui composent en partie le dépôt de la préfecture d'Arras, et aussi les archives municipales de cette ville, archives mutilées, mais dignes encore d'une sérieuse attention. Voici quelques notes recueillies dans les nombreux parchemins, inventaires ou registres que j'ai parcourus. L'analyse des chartes du comté d'Artois a suffi pour assurer au nom de Godefroy un souvenir dans la science historique, et c'est à juste titre; car ces chartes touchent à la fois à l'histoire politique, à l'histoire religieuse, à l'histoire de la vie privée. Souvent au même quantième, c'est un titre qui punit une révolte et règle pour l'avenir les rapports toujours difficiles, toujours orageux, du grand feudataire et des vassaux; c'est un acte mystique qui dote un couvent ou les comptes de ménage d'un argentier. A l'aide de ces comptes, il devient facile d'habiller de leur couleur et de leur étoffe tous les gens de l'époque; on peut rendre à maître Girard, le *physicien* de la comtesse Mahault, les draps et robes qui appartiennent à son état. Maître Girard, comme médecin d'un grand personnage, touchait par an 100 livres de pension : il jurait sur les évangiles de traiter sa malade comme il eût traité sa propre personne; il accompagnait la comtesse quand elle allait dans son pays prendre l'*air naturel*, et alors il avait deux chevaux à son service et des frais de voyages considérables pour le tems; car Madame d'Artois, qui avait grande foi dans la médecine, voulait que ses *physiciens* fissent à sa suite honorable figure. Legrand d'Aussy et M. Monteil eussent trouvé plus d'un curieux appendice à leurs livres dans ces mille petits détails d'intérieur qui attachent par leur extrême variété. L'un de ces registres de ménage a même un attrait inattendu, l'argentier, dans un moment de loisir sans doute, ayant transcrit à la marge des proverbes pleins de sens et d'esprit, des vers d'amour d'une grâce parfaite, dans lesquels il souhaite à sa dame autant de bonheur qu'elle a de beauté, autant de jours qu'il peut entrer de fleurs dans l'église de la Vierge.

Ducange a connu plusieurs des cartulaires qui sont aujourd'hui aux archives départementales d'Arras, et il leur a fait de précieux

emprunts pour l'histoire du droit féodal dans le nord de la France. Les archives des Etats d'Artois n'ont pas un moindre prix ; car ces Etats, *gardiateurs* jaloux des priviléges de la province, avaient soigneusement rassemblé tous les souvenirs du régime municipal pour les défendre au besoin.

Quant aux archives de la mairie, elles ont éprouvé de grandes pertes. Les registres aux comptes, aux opérations d'échevinage ont disparu, mais, si nombreuses que soient les lacunes, on y trouve encore d'utiles renseignemens. Le corps municipal de la ville d'Arras se composait d'un maïeur, de douze échevins et des bourgeois de la *vingtaine*. De singuliers priviléges étaient attachés à ces divers offices. En 1271, le maire d'Arras recevait, à titre d'indemnité, les bois vermoulus qui avaient servi aux fortifications de la ville, les vieux poids, les vieilles mesures, les futailles saisies chez les marchands de vin, les traits des chars de guerre. La nuit de la Saint-Jean, les charbonniers étaient obligés, sous peine d'amende, d'entretenir un grand feu devant sa porte et de lui présenter un chapeau de fleurs. Les communautés religieuses, comme les corporations industrielles, lui devaient hommage ; elles l'invitaient une fois l'an à un service solennel. Lorsque les échevins mariaient leurs filles, la ville payait le vin des nôces. Ce titre d'échevin était, après celui de maïeur, le dernier terme des ambitions du tiers-état. On disait le *règne des échevins*, et, pour s'élever à ces fonctions, il fallait savoir lire et écrire, ou, dans le cas contraire, obtenir des lettres de dispense du roi. Les attributions des échevins étaient étrangement variées : ils réglaient les admissions dans les hospices, les ventes à cri public, et se présentaient aux nôces pour compter le nombre des plats et des convives. Ils allaient goûter la moutarde et le verjus des épiciers, et, par un bizarre accouplement de fonction, la loi leur conférait en même tems le droit d'accomplir, au nom de tous, les œuvres de la charité chrétienne ; ils recueillaient et distribuaient les aumônes, et, en ce point, leurs charges répondaient, dans notre société moderne, à celles des administrateurs du bureau de bienfaisance. A Saint-Omer, ils faisaient même cultiver des terres dont le produit servait à acheter des draps et des souliers aux pauvres de la banlieue. Pour être échevin à Arras, il fallait être bon marchand, habiter une maison sujette à l'échevinage et ne dépendre en rien de l'abbé de Saint-Vaast, du comte ou de l'évêque. La besogne était rude parfois : on allait chaque semaine à la chevauchée par les carrefours et marchés ; mais, du moins, la ville payait bien le tems que des citoyens consacraient aux affaires publiques ; elle donnait à ses magistrats municipaux des robes, du vin, et le droit, à eux seuls attribué, de porter des couteaux à la ceinture.

Au-dessous des échevins et des hommes de la vingtaine, il y

avait le conseiller de ville et l'argentier. Ce conseiller était choisi d'ordinaire parmi les jurisconsultes les plus habiles. Il recevait 30 liv. de gages. L'argentier devait offrir, à titre de caution, un vaillant de 300 liv. Il rendait ses comptes un mois après le renouvellement de chaque échevinage. Venaient ensuite les sergens chargés, entr'autres attributions, des inventaires après décès; puis le roi des ribauds, qui avait mission de veiller au jeu de dés, de maintenir exactement le nombre des femmes perdues au niveau de la corruption, de découvrir les lépreux et de les faire conduire hors de la ville. Ce cynique office était d'abord de collation royale; il fut ensuite affermé par la ville. Plus bas encore que le roi des ribauds, on trouve le geôlier et l'exécuteur : ce dernier avait, à titre de privilége, le droit de prendre chez les bourgeois les cordes qui pouvaient servir *à sa besogne*.

La ville exigeait de ses magistrats, de ses sergens, de son bourreau surtout, des assurances solennelles d'obéissance et de fidélité : acte est donné dans les registres municipaux de la foi jurée, et le serment est placé sous la sauve-garde des choses saintes. Le bailli ne pénétrera, sous aucun prétexte, dans le domicile des bourgeois, sans l'assistance des officiers municipaux. Le maïeur gardera inviolablement les secrets politiques de la commune; il évoquera, pardevant la justice, tous les faits contraires à l'honneur ou au bien de la cité. Les conseillers jugeront dans toute la droiture de leur bon sens. Les hommes de la *vingtaine* sacrifieront leur intérêt privé à l'intérêt général : ils le jurent sur l'image du Christ. Les bourgeois déclareront avec loyauté leur vaillant, toutes les fois que de nouveaux impôts seront votés. Les avocats resteront étrangers à la crainte, à la haine, à l'influence des affections, même les plus légitimes. Le roi des ribauds empêchera les *vilenies par les rues*, et maintiendra en public *les femmes légères* dans les limites de la décence. Le bourreau jure, à son tour, sur les évangiles, d'accomplir sans pitié les œuvres de sa charge; de transmettre fidèlement au maïeur les dernières paroles des accusés. La formule de son serment a quelque chose de triste et de farouche : il jure par sa vie, par son âme et sa part de paradis.

La mort et le bannissement étaient les peines les plus fréquentes. L'échevinage refusait au roi lui-même le droit de rappeler les bannis; mais, en tems de jubilé, il leur permettait de rentrer en ville pour gagner les indulgences de leur paroisse.

Du reste, jusque vers le milieu du quatorzième siècle, tout fut mobile, changeant, irréfléchi, dans la pénalité municipale. La loi est indulgente ou sévère sans mesure; pour le même délit, on impose une amende, on pend, on tranche la tête, on bannit pour quelques mois ou pour cinquante ans. Patequin, receveur de St.-

Vaast, veut séduire Gillette Roussel, il est condamné au pilori, et on imprime brûlante, sur sa joue, la clé de l'échevinage. Le viol emporte la mort, à moins que la femme, victime du crime, ne consente à épouser le coupable. Un assassin, saisi trente jours après le meurtre. ne doit payer, pour tout châtiment, que 60 liv. Ainsi l'homicide est puni moins sévèrement peut-être que la médisanee et le mensonge; car la ville, pour ces dernières fautes, condamnait à des pélérinages éloignés, et souvent ces pélérinages, c'était un exil de plusieurs mois, rempli de dangers et de fatigues.

L'impunité, du reste, était fréquemment acquise au coupable par les lenteurs de la justice et les conflits de juridiction sans cesse renaissans entre l'abbé de St.-Vaast, le maïeur et les officiers du comte. On se disputait les cadavres, et surtout ceux des suicidés; car, dans le cas de mort volontaire, la confiscation était prononcee en faveur du juge; mais il convient de dire que la ville faisait souvent preuve de désintéressement, en admettant l'aliénation mentale comme circonstance atténuante; elle remettait alors le cadavre aux plus proches parens, et leur laissait la libre possession des biens du mort.

Dans le quatorzième siècle, l'héritage des suicidés appartenait à la commune, lorsqu'ils étaient bourgeois, au comte, lorsqu'ils étaient forains.

Les registres mémoriaux de la ville d'Arras, ces *acta diurnalia* de la Cité, offrent pour l'histoire des mœurs de nombreux passages qui ne sont point dépourvus d'intérêt. Je cite au hasard. Au-dessous de l'âge de 18 ans, tout individu coupable d'un vol, jeune homme ou jeune fille, était passible de la peine du fouet. Mais les échevins, après l'avoir condamné, le remettaient aux parens, qui répondaient par serment de l'exécution. Cette exécution avait lieu dans le domicile même du père. Cela s'appelait fouetter en chambre. Au seizième siècle, on célébrait encore par des banquets les anniversaires funèbres. C'était comme une lointaine tradition des agapes chrétiennes. Ainsi, dans les premières années de la domination espagnole, à l'occasion de la mort d'un grand de Castille, la ville donne un repas qui lui coûte 259 florins. Funérailles, processions, assemblées de confréries, tout se terminait par des festins. Mais la tristesse ou la foi n'étaient pas toujours une garantie contre le désordre. Les archers, après avoir porté en grande pompe la châsse de leur patron Saint Vindicien, s'arrêtaient souvent dans les tavernes avec les reliques. On plaçait ces reliques à la fenêtre, et des jongleurs venaient chanter des vers en l'honneur du saint. Aujourd'hui, les confréries d'archers qui existent partout dans les départemens du Nord, ne portent plus aux tavernes les restes de leurs patrons. Mais chaque dimanche, elles s'assemblent, comme

au moyen-âge, pour tirer l'oiseau, et elles ont encore leurs connétables et leurs rois. Il est à remarquer, d'ailleurs, que sur aucun point de la France peut-être, les habitudes des divertissemens du moyen-âge ne se sont conservées plus vivantes qu'en Flandre et en Artois. Dans ces provinces, la fête patronale est encore un événement. Il y a des jeux scéniques sur des chars, des marches triomphales, des joûtes à l'arc et à l'arbalète. La fête d'Arras dure encore huit jours, comme en 1431, année célèbre dans ses fastes par des luttes et de magnifiques tournois. Toutes les villes soumises au duc de Bourgogne avaient été conviées à ces fêtes C'était une grande solennité. Voici trois articles du programme : A celui qui allumera le plus vite une torche, un fallot d'argent. A celui qui chantera le mieux, une allouette. A celui qui donnera le meilleur avis et dira les choses les plus sages en contrefaisant l'ivrogne et le fou, un pot d'argent. Arras eut l'insigne honneur de voir ces prix remportés par ses bourgeois. En 1434, l'hiver fut rigoureux et long. La gelée dura trois mois. Il y eut bien des misères sans doute ; mais ce fut encore pour Arras un sujet de divertissement Les habitans élevèrent, sur différens points de la ville, de grandes figures de neige. On accourut de plusieurs lieues pour les voir ; et ces figures frappèrent les Artésiens d'une telle admiration, qu'ils en consignèrent, sous le titre de merveilles, le souvenir dans les registres mémoriaux. A la porte de Méaulens, on voyait un lion colossal qui paraissait défendre l'entrée de la ville. Puis c'étaient sur d'autres points le *roi de Claque-Dent*, symbole de l'hiver ; une grande femme nommée *Passe-Route ;* un prêcheur, nommé *frère Galopin*, qui faisait un sermon sur l'espoir, le désir et la patience ; la danse macabre, l'empereur, la mort et le roi ; un homme sauvage et sa servante nommée *Margotine ;* maître *Engrier* et son valet *Va li Dire ;* le grand-veneur et l'ermite de la gelée.

Ces mêmes bourgeois, qui s'amusaient avec des hommes de neige, vivaient pourtant d'une vie politique, grave et agitée. Les villes municipales de l'Artois avaient, au moyen-âge, toute la turbulence des états populaires. Le renouvellement de la loi est une époque de crise. Toutes les ambitions s'éveillent alors. En 1304, Jean-le-Borgne se présente, la veille de la Toussaint, devant un bourgeois d'Arras, et lui dit : « Serois-tu b..... qui te feroit » eskeuin. » — Le bourgeois répond qu'il n'est point assez riche pour arriver à cette charge. Mais le borgne l'engage à faire une fausse déclaration. Le lendemain, un brevet fautif est déposé dans le sac des élections. La fraude est reconnue, et les coupables sont exclus pour toujours des charges municipales ; car c'était peu d'être bourgeois pour être échevin, il fallait avant tout être honnête homme ; et la ville, en excommuniant, pour ainsi dire, ceux qui

avaient forfait au devoir, puisait dans ses institutions une puissante garantie contre l'improbité.

Des faits tout particuliers, dramatiques ou bizarres, se rencontrent souvent dans l'histoire des communes de l'Artois. Tantôt les comtes, pour se venger de l'opposition des bourgeois, jettent dans les villes des bandes armées qui pillent et qui tuent; tantôt ils exigent que ces mêmes bourgeois, en signe de subjection, se rendent au-devant d'eux en procession solennelle. Les magistrats d'Arras ont-ils à se venger des moines de St.-Vaast, ils vont pêcher les grenouilles de leurs étangs, et pour ce fait, c'est une colère qui menace de troubler la paix publique. Le maire fait défendre, à son de trompe, de vendre des vivres à l'abbaye, d'y conduire du charbon, de faucher ses prés. Le roi intervient dans l'affaire. Les magistrats municipaux résistent au roi et dispersent à main armée les moines et leurs serviteurs. Ainsi la violence était partout. L'église méconnaissait le pouvoir civil. Les magistrats ravageaient les biens de l'église La populace, prompte à l'émeute, se ruait sur ses magistrats. En 1285, le peuple attaque en armes, et avec des cris de mort, la maison des officiers municipaux. Il traîne par les rues les bannières de la ville, et brise la châsse où était conservée cette manne miraculeuse dont il est parlé dans saint Jérôme.

Le pouvoir spirituel eut aussi plus d'une fois à comprimer cette ardente inquiétude. L'hérésie naissait de la révolte et du désordre. Déjà, en 1025, l'évêque Gérard avait confondu publiquement des hérétiques accusés de manichéisme. Mais cette fois, du moins, le triomphe était resté à l'orthodoxie, pur de toute violence. Quatre siècles plus tard, l'église devait montrer moins de pitié. Sous ce titre : *Jugement des hérèses*, on lit dans l'un des registres mémoriaux que le jeudi dix-septième jour de mai 1420, Martin Porée convoqua les habitans d'Arras, nobles, prêtres et manans, aux abords de son palais épiscopal. On amena devant la foule seize hérétiques, hommes ou femmes, et il fut procédé publiquement à leur jugement. Jean Prudhomme avait dit que l'eau bénite n'est pas de plus grand effet que l'eau d'un puits. On le condamna pour cette parole, à sept ans de cachot; Gilles des Augmaulx fut puni de la prison perpétuelle au pain et à l'eau de douleur, pour avoir lu la nuit dans un livre *hérétical*, et refusé de nommer les compagnons auxquels il avait juré fraternité d'hérésie. La mort fut prononcée contre Hennequin de Langle et Gilles Neveu : le premier avait fait *pourtraicture de diables*; le second avait dit que l'église est un mauvais lieu et qu'elle vend ses faveurs comme les filles perdues. Une femme, accusée des mêmes faits, fut contrainte de se passer au cou la corde qui devait l'étrangler. L'exécution fut impitoyable, et comme dernière scène de ce triste drame, un échafaud chargé de

peuple, s'étant écroulé sur la foule, plusieurs individus périrent sous ses débris. Ce qui frappe surtout dans l'histoire de l'Artois, c'est la puissance du régime municipal. La noblesse et le clergé essaient en vain de comprimer le tiers-état; la bourgeoisie est quelquefois vaincue, mais la lutte se ranime toujours, vive, courageuse, persistante. Les gens des communes forment avec leurs voisins des ligues fédératives. Dans la province et la cité, entre les villes ou les hommes, il se révèle une tendance active à l'unité, un remarquable esprit d'association. Quand un bourgeois d'Arras avait souffert pour la chose publique, dans ses biens ou dans sa personne, la ville l'indemnisait largement; elle dotait ses filles, et, s'il mourait pauvre, elle adoptait ses enfans.

Le beffroi, dans la ville municipale, était respecté à l'égal de l'église. Arras avait obtenu le privilége de donner au clocher de son échevinage toute la hauteur, toute la force qu'il plairait aux magistrats. Un lion cuirassé, armé d'une hallebarde, surmontait ce remarquable monument, et chacune des cloches municipales avait en quelque sorte ses habitudes *Joyeuse, la blanche cloche*, sonnait aux entrées des rois; *Hideuse*, ou *la cloche du sang*, aux exécutions des criminels, une autre dans les tems de crise politique; et les bourgeois devaient se rassembler en armes quand ils l'entendaient *bondir* dans le clocher.

Lettres de non-confiscation, aides et impôts afférens aux villes, lettres de surséances pour dettes privées, franchises de toutes espèces, rien ne manque à la bourgeoisie de l'Artois. Sous la domination française, comme sous la domination espagnole, les institutions municipales sont également respectées, bien qu'elles aient plus d'une fois fait ombrage à la puissance souveraine. Quand l'Artois change de maître, son premier soin est de demander, pour gage de la soumission de ses villes, la confirmation de leurs priviléges et les traités de paix de royaume à royaume, les capitulations des villes les garantissent en termes solennels.

Avant d'entrer dans Arras, le comte d'Artois jure à ses portes qu'il respectera les franchises de la ville. La justice échevinale juge et frappe sans appel; et le comte ne peut grâcier ceux qu'elle a condamnés, pas même à son joyeux avènement ou à la naissance de son premier fils.

Louis XI veut-il engager les habitans d'Arras plus avant dans sa cause, leur faire oublier les cruautés qu'il a commises contre leur ville? il étend leurs priviléges. L'empereur Charles-Quint, à son tour, pour témoigner sa confiance aux magistrats de cette commune, leur accorde le droit de connaître de tous les faits d'hérésie : il les institue en tribunal inquisitorial; et c'est toujours ainsi, par leurs franchises et leurs priviléges, que les villes se rattachent à la royauté.

En Artois, les traditions, les habitudes du régime municipal sont partout, et jusque dans l'église; les femmes mêmes sont admises aux délibérations publiques, et la formule *nos burgenses, homines et mulieres*, se lit dans plus d'un acte. Le clergé réclame souvent avec instance cette juridiction échevinale qu'il redoute dans les autres, et l'abbaye de St.-Vaast, comme la ville, a ses maïeurs et ses échevins.

L'influence bienfaisante de l'affranchissement communal s'était étendue bien au-dessous de la bourgeoisie même, et le clergé donnait à ses *hommes* dans des limites plus restreintes, mais déjà nettement posées, quelque chose de ces garanties, de cette vie meilleure et plus sûre que la bourgeoisie des villes avait obtenue, à force de misères et de courage, de la noblesse et de la royauté.

Telles sont, Monsieur le Ministre, très-sommairement déduites, les observations générales que m'a suggérées l'étude des archives municipales de l'Artois. Il y a dans ces archives les élémens d'un très-vaste travail. Mais le tems me manque pour suivre, dans tous leurs détails, ces luttes sans cesse renaissantes, ces formules multiples d'un droit qui a tout à la fois pour point de départ la simple raison, un instinct tout primitif de justice et d'équité, et aussi les exigences du moment, les haines, les passions de la victoire ou de la défaite. J'ai fait en sorte de rendre complets les travaux que vous avez bien voulu me confier; et quand la critique élevée de M. Thierry aura porté la lumière dans ces documens inconnus, il en sortira plus d'un fait nouveau, plus d'un souvenir glorieux pour ces vieilles cités municipales, où se rencontrèrent, près d'une extrême barbarie, tant de vertus austères et un impérissable sentiment de liberté.

J'ai l'honneur d'être, etc. CH. LOUANDRE.

Paris, 30 janvier 1839.

Bibliothèque de Gand.

M. Auguste Voisin vient de publier, sous le titre de Recherches historiques et bibliographiques sur la bibliothèque de l'université et de la ville de Gand, une brochure qui sera recherchée des savants et des bibliophiles. Après avoir tracé rapidement l'origine du monastère de Baudeloo dont l'église élégante et grâcieuse est devenue le temple de la science en cessant d'être le temple de Dieu, après avoir indiqué comment, lors de la révolution française, fut opérée cette transformation et quels services de haute importance rendit alors à la ville de Gand M. Van Hulthem, l'auteur parle des accroissemens successifs que prit la bibliothèque sous la direction de cet

administrateur vigilant et éclairé ; il raconte par quelle heureuse capture cinq caisses pleines de beaux manuscrits et de raretés bibliographiques, provenant de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand, furent rendues à la bibliothèque le 19 août 1809 au moment où elles allaient être embarquées en Hollande à l'adresse des savants anglais ; et il cite parmi ces richesses la célèbre *Bible* de 1472 de Scheffer de Mayence, ce livre que la bibliothèque de Gand montre aux étrangers avec un juste orgueil.

Les détails que M. Voisin donne ensuite sur la confection des catalogues, sur le nombre des volumes, sur la classification adoptée à différentes époques, sur les améliorations qu'il a cru devoir introduire lui-même, auront au moins le mérite d'une parfaite exactitude, qualité si rare dans l'appréciation qu'on a faite de presque toutes les bibliothèques de l'Europe, depuis celle de Saint-Marc, à Venise, qu'on supposait riche de 150,000 volumes et qui est aujourd'hui réduite à 65,000 par M. Beltio, son conservateur, jusqu'à celle de Bruxelles à qui un mensonge répété trois fois en accorde 140,000, et semble vouloir devenir ainsi une vérité.

Parmi les raretés ou *cimelia* de la bibliothèque de Gand dont M. Voisin a heureusement fait suivre sa notice, il faut citer des manuscrits du IXe, du XIe et du XIIe siècle et un autre du XVIe, d'une exécution calligraphique admirable. Ce dernier renferme des traités sur la musique, la plupart inédits et dignes d'exciter l'attention des savants par les noms qu'ils rappellent et par l'époque dont ils datent.

Les incunables cités ensuite offrent aussi des joyaux inestimables. L'*Augustinus de vita christiana*, imprimé à Cologne en 1467, la *Bibla sacra latina*, sortie des presses de Mentelle, à Strasbourg, avant 1470, le *Tacite*, de Vendelin, premier imprimeur de Venise en 1470, voilà certainement des livres précieux, des diamants dont on peut être fier.

Une notice consacrée à la bibliothèque de Gand ne pouvait manquer d'offrir des recherches sur les premiers imprimeurs de cette ville. M. Voisin ne l'a point oublié. Une biographie d'Armand et de Pierre de Keyser, ainsi que la notice de toutes les impressions qu'ils ont faites à Gand, terminent cette intéressante brochure. On sait que la régence de la ville de Gand a voté dernièrement des fonds pour qu'on fît imprimer le catalogue de la bibliothèque : les recherches de M. Voisin sont un heureux avant-goût de cette publication, et sont du plus favorable augure pour les soins qu'il y apportera.

Le Dragon du beffroi de Gand.

Ce fut lors de la prise de Constantinople par les croisés, laquelle

eut lieu le 12 avril 1204, que ceux de Biervliet prirent le dragon du dôme de St.-Georges et le transportèrent en Belgique; il fut porté plus tard à Bruges, où les compagnons de Philippe d'Artevelde l'enlevèrent; on le plaça en 1445 sur la tour du beffroi. D'après le récit d'autres historiens, Baudouin, comte de Flandre, l'envoya comme un riche butin de Constantinople à Bruges.

D'après une ancienne tradition, la ville sur laquelle planerait cet animal devait toujours jouir de la plus grande prospérité.

Ce monument, qui décore depuis près de 430 ans la flèche du beffroi, est en cuivre doré, d'un goût bizarre et grossier; il est aussi gros qu'un bœuf.

Le magistrat de notre ville, ayant ordonné en 1771 de le descendre pour y faire les réparations nécessaires, on découvrit dans sa partie inférieure une boîte de cuivre, contenant une inscription latine sur parchemin et six médailles. L'une de ces médailles en argent était de l'empereur Trajan, trois du même métal appartenaient à Charles-Quint; les deux autres, dont une en argent et une en cuivre, avaient le type et la légende effacés; mais on pouvait présumer que c'étaient des pièces de monnaie de quelque ancien comte de Flandre.

Voici la traduction de l'inscription latine sur parchemin qui était au fond de la boîte :

« Dédié par Gilles de Baenst, premier échevin de la ville de Gand, à son prince très-clément, Charles d'Autriche, empereur des Romains, cinquième du nom, roi des Germains et des Espagnols, comte de Flandre. L'an 1543, le dernier jour de Mars, avant Pâques. »

On ne devine pas à quelle occasion la médaille de Trajan a été mise dans ce dépôt.

Une particularité qui mérite d'être connue, c'est que le dragon, de bronze, que l'on verra encore pendant quelques jours au haut du beffroi, a remplacé une aigle dont les premiers fondateurs avaient orné cette tour.

Il ne sera pas non plus hors de propos de rappeler que le beffroi, dont on va démolir la campanille, fut fondé en 1183, le 3 des calendes du mois de mai, par Siger, châtelain de Gand.

Abbaye de Cercamp.

On sait combien étaient folles et téméraires les entreprises belliqueuses des vassaux de la couronne sous Louis-le-Gros, et immédiatement avant les croisades.

Hugues de Camp-d'Aveine, IIIe du nom, comte de St.-Pol, aidé du seigneur d'Auxi (*Alxciacum*), dont la domination s'étendait

sur les rives de Baulty, et des sires de Beauval et de Saulty, conçut le hardi projet de former le siége de St.-Riquier. Indigné de la résistance des bourgeois, il fit pleuvoir le feu grégeois sur divers points de la ville. L'église du monastère fut surtout un point de mire pour les assiégeans : ce projectile y pénétra, atteignit un religieux qu'il consuma sur l'autel même où il célébrait la messe. 2,700 personnes périrent dans cette journée, tant dans l'église et l'abbaye qui furent incendiées, que dans l'intérieur de la ville. (*Martyrologe de Saint-Riquier*, fête de Saint Jean-Baptiste, 1131.)

Peu après ce désastre, le comte Hugues fit assassiner par guet-à-pens, au moment où il revenait de la chasse, le comte de Ponthieu, son parent, et perça de sa propre épée un prêtre au pied de l'autel, à Beauvais, petite commune entre Auxi et Doullens. Ce prêtre s'était élevé, dans un sermon, contre les actes criminels qui désolaient la contrée.

L'évêque d'Amiens, celui de Thérouanne et l'abbé de St.-Riquier, prirent occasion d'un concile tenu à Rheims et presidé par le pape Innocent II, pour porter plainte contre le comte Hugues. Alvise, évêque d'Arras, écrivit de son côté au roi pour réclamer son intervention dans le cas où les anathèmes de l'Église demeureraient impuissans. Louis VI répondit à l'évêque qu'il confiait à sa prudence le soin de remettre dans la bonne voie *ce tyran et ce sacrilége*, et qu'il le trouverait disposé à l'aider de tout son pouvoir. (Turpin, page 62.)

Le souverain pontife lança contre le coupable une bulle d'excommunication. Dès qu'il vit que la fréquentation des sacremens et même l'entrée de l'église lui étaient interdites; que tous le fuyaient, jusqu'aux gens de sa maison; livré à lui-même, il se sentit touché de repentir, détesta l'énormité de ses crimes, et demanda humblement au pape la levée des censures sous le poids desquelles il gémissait. Innocent conféra aux évêques le pouvoir de le réconcilier, pourvu qu'il se montrât disposé à indemniser l'Église des dommages qu'il lui avait causés, notamment par l'incendie du monastère de St.-Riquier. Les prélats se réunirent au nombre de six : ce furent Garin, d'Amiens; Joslen, de Soissons; Milon, de Thérouanne; Alvise, d'Arras; Simon, de Noyon, et Odon, de Beauvais. Ils imposèrent l'obligation de bâtir un monastère et de le doter convenablement, pour réparer, par cette œuvre, le désastre de St.-Riquier.

Hugues se rendit lui-même à Pontigni où il obtint un abbé qui se nommait Jordan, et avec lui, quelques disciples de Saint Bernard, dont les vertus brillaient à ce moment-là même du plus vif éclat. Cette colonie, de l'ordre de Cîteaux, choisit, dans le comté de St.-Pol, les bords de la Canche, près de Frévent (*propè Freventum*)

à cause des ressources que cette rivière procurerait aux religieux, qui, en aucun temps de l'année, ne faisaient usage d'alimens gras.

Quelques vers trouvés dans les annales de Cîteaux fixent à l'an 1137 la fondation de ce monastère, qui, toutefois, ne fut habité que quatre ans après :

L'an mil cent trente-quatre et trois,
Pour avoir gloire souveraine,
Régnant Louys sur les François
Et Innocent en cour romaine :
Le noble comte *Hues* Camp-d'Avaine
Alla quérir en Auxerrois,
Abbé et couvent qu'il amène
Cy servir Dieu, le Roi des Rois.

Cette abbaye possédait 1,200 mesures de terres en culture ; 2,000 de pâturages et 1,000 arpens de bois. Cette propriété passa, sous l'Empire, entre les mains de la bande noire. Elle ne provient pas tout entière du comte de St.-Pol, car on lit dans l'histoire d'Arrouaise, page 144, qu'en 1197, cette communauté vendit à celle de Cercamp le domaine de Beaulieu, situé sous ses murs.

Quoi qu'il en soit, la donation du comte Hugues, qui fut ratifiée par Béatrix, sa femme, et par ses enfans, prit depuis le nom de Cercamp ou Cher-Camp (*Charus Campus*). Cette étymologie prouve que rien ne fut épargné pour assurer aux religieux une ample dotation.

Plusieurs comtes de St.-Pol furent inhumés dans l'église de l'abbaye. Le fondateur et sa femme Béatrix de Flandre, Guy de Châtillon et Méhault de Brabant, son épouse. On voyait dans la nef le tombeau de ces derniers, formant une élévation de deux pieds, garni de cuivre doré, sur lequel on avait gravé les armoiries des maisons de Saint-Pol et de Châtillon. Ce monument servait de support aux statues de bronze du comte et de la comtesse.

D'illustres personnages furent appelés à la direction du monastère de Cercamp. Dans les premiers temps, ils furent envoyés de la maison-mère. Plusieurs d'entre eux se retirèrent à Pontigni pour y finir leur carrière ; mais dans la suite, ils conservèrent la prélature jusqu'à la fin. On remarquait leurs tombeaux, notamment celui de Willard, qui termina l'église en 1262 ; elle fut consacrée par Pierre, évêque d'Arras, et Rodolphe, de Thérouanne, en présence de Robert, comte de Flandre, et de Guilbert, abbé de Saint-Bertin. Le clocher ne fut achevé que vers la fin du XVe siècle, sous Jean IX, trente-troisième abbé. Rien ne fut épargné pour la construction de cette flèche, dont toutes les pierres étaient sculptées à la manière du moyen-âge ; on y avait allié le style de la renaissance. La foudre frappa ce monument et endommagea le toit de l'église en 1558.

L'année suivante une entrevue eut lieu à Cercamp, entre Henri II, roi de France, et Philippe d'Espagne, fils et successeur de Charles-Quint. On y arrêta une trève de deux mois, qui servit de préliminaire à la paix définitive de Câteau-Cambrésis.

Une contestation s'éleva entre les gouvernemens français et espagnol au sujet de la nomination des abbés. Dom Antoine Géry et dom Louis Lelièvre, religieux de Clairmarais, furent successivement nommés par le roi d'Espagne. L'abbé Picot, aumônier du roi, le fut en même temps par la cour de France : le pape lui ayant refusé les bulles d'institution canonique, il céda ses droits au cardinal Mazarin qui, à défaut de l'assentiment du pontife romain, employa la force armée, et s'assura par ce moyen les revenus de l'abbaye. Après Mazarin, le ministre d'état de Lionne, ambassadeur de France à Rome, obtint pour son fils une nomination régulière; il prit possession en 1663 et fut, selon les règles du droit canonique, le premier abbé commandataire. Le duc d'Orléans, régent du royaume pendant la minorité de Louis XV, lui fit donner pour successeur le trop fameux cardinal Dubois, archevêque de Cambrai; il mourut peu de temps après et fut remplacé par le prince Louis de Bourbon Condé, comte de Clermont; il n'avait que quinze ans quand il prit possession de ce bénéfice.

Les religieux de Cercamp n'excédaient pas le nombre de douze; ils vivaient sous la direction d'un prieur depuis l'institution des abbés commandataires. Ces cénobites avaient dégénéré de la ferveur qui animait autrefois les maisons de l'ordre de Citeaux. A l'époque de la dissolution du monastère, plusieurs de ses membres ajoutèrent aux douleurs de la religion par le scandale de leur conduite.

Il ne reste plus de cette abbaye qu'un magnifique corps-de-logis à étages, et deux ailes de bâtimens qui donnent à la cour la forme d'un fer à cheval. Une autre partie décrivant la même figure au midi fut démolie pendant la révolution, il n'en reste plus que les caves. On reconstruisait l'église à cette époque, elle fut détruite avant d'être achevée. Si l'on en juge par une partie du portail qui existe encore, elle devait être d'un style grec très-simple.

M. le baron de Fourment, propriétaire des ruines de Cercamp depuis 1823, y a établi une filature de laine dont les produits sont devenus européens. De nouveaux bâtimens furent ajoutés aux anciens. Mille ouvriers se partagent le jour et la nuit dans cet établissement. *(Gaz. de Flandre.)*

Chaussée Brunehaut.

M. Ternynck a publié dans la *Colonne de Boulogne* sur cette chaussée célèbre dont l'origine est faussement attribuée à Brune-

haut, un article remarquable dont nous extrayons les faits suivants :

Une longue voie traverse encore aujourd'hui une grande partie de la France, voie dégradée en bien des points, rompue même en quelques endroits, et dont la trace se perd quelquefois pour reparaître plus loin; mais remarquable par sa largeur, bien souvent conservée intacte, et surtout par cette rectitude avec laquelle elle s'avance, malgré tous les obstacles du terrain. En effet, tantôt elle s'élève au haut des collines à travers les forêts, tantôt elle s'abaisse jusqu'au fond des vallées, et coupe, sur des digues ou des ponts, les marais et les rivières.

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'on ait débité tant de fables sur son compte, et qu'à la vue de tant de travaux qu'elle a nécessités, la pensée du diable, comme fondateur, soit venue aux esprits amis du merveilleux et ignorants de son origine réelle.

Nicolas Renchery, poète flamand du XIVe siècle, lui donne pour fondateur un prince troyen nommé Bavo, oncle de Priam, qui, après la prise de Troie, vint s'établir dans le Hainaut, bâtit la ville de Bavay, et fit construire notre chaussée. — Le cordelier Jacques de Guyse, qui écrivait à Valenciennes vers 1458, tout en reconnaissant Bavo pour constructeur, dit que ce prince ne put achever cet ouvrage, et que Brunehaut, roi des Belges, le termina, ce qui lui a valu le nom de chaussée Brunehaut. La légende et la tradition de la Flandre font de ce Brunehaut un célèbre magicien qui fit construire cette voie par les esprits infernaux, dans l'espace de trois jours, pour transporter ses armées sur les provinces qu'il voulait conquérir. — Enfin Jean Ipérius, auteur de la chronique de Saint-Bertin à Saint-Omer, Grégoire de Tours, César Baronius, Jean Tilletius, et après eux Ferréolus de Locre, en attribuent la construction à la reine Brunehaut, femme de Mérovée ; mais aucune de ces histoires ne paraît digne de croyance, et l'opinion la plus accréditée et que viennent appuyer d'une immense autorité les fouilles, et les antiquités que contiennent les fondations, en font remonter l'origine à la domination romaine.

En effet, avant l'arrivée des Romains dans ce pays, les Gaulois avaient négligé de se frayer pour leurs communications des routes commodes et solides, et peut-être aussi entrait-il dans leur système de défense d'isoler leurs villes, ou camps fortifiés, et d'en rendre l'accès difficile en les laissant entourés de tous côtés de forêts qu'eux seuls connaissaient, ou de marais d'un accès périlleux pour les étrangers ; aussi, quand César nous dépeint sa marche et ses combats dans la Gaule-Belgique, sans cesse il nous parle de la difficulté qu'il éprouvait. — Aussi, quand Rome eut soumis toute la Gaule et qu'elle eut placé de part en part des garnisons et des lieutenans,

eût-elle tout d'abord le soin de lier entre eux par des routes commodes, ces divers cantonnements, afin de rendre plus faciles les communications et porter les troupes sur les points les plus menacés.

La chaussée dont nous parlons est une de ces routes : elle joignait entre elles et avec le port Ictius, Thérouanne, Arras et Cambray, et, se prolongeant plus loin, traversait toute la France et allait aboutir en Italie. — Plus tard, quand vinrent les irruptions des Barbares, ces routes furent négligées, elles se dégradèrent, et Brunehaut, femme du roi Mérovée, les fit réparer vers la fin du VI[e] siècle, ce qui leur a valu le nom de chaussées Brunehaut. — Aujourd'hui elles existent encore, mais dans un bien mauvais état; en beaucoup d'endroits on trouve le gravier et les dalles de grés qui les consolidaient, mais souvent aussi elles ont disparu, soit qu'elles aient été enlevées, soit que des terres nouvelles les aient recouvertes. *(Echo du Monde savant.)*

A l'auteur de Roland De Lattre.

Aux champs du moyen-âge, immense cimetière
Où, parmi tant de noms cachés sous la poussière,
On peut lire aujourd'hui deux ou trois noms montois,
Tu n'as pas, à l'instar des chercheurs de chroniques,
Fouillé sans ressentir ces élans poétiques
Qui font trembler la voix.

Adolphe, c'est à toi nôtre jeune poète
Qu'appartenait l'honneur de couronner la tête
Du moderne Amphion.
Barde et musicien sont frères par la lyre :
La Grèce pour chanter ainsi que pour écrire
Invoquait Apollon.

Merci du doux plaisir que m'ont donné tes rimes.
Frappé comme son père, innocent de ses crimes,
Avec quelle pitié je suis ce pauvre enfant
Qui fuit loin de nos murs, pensif et solitaire!
Avec quel juste orgueil j'entends toute la terre
Proclamer son nom triomphant!

Mais quoi! si tes beaux vers ont vengé le génie,
Si Lassus vit encor, quelque part on l'oublie.
— Un marbre pour d'Egmont! il l'a bien mérité, —

Vainqueur de St.-Quentin, c'est pour avoir peut-être
Tremblé sous les regards du maître
Et vendu notre liberté? —

— Une statue aussi pour Charles de Lorraine! —
C'est juste, encor : de naître il se donna la peine
Le bon homme, et se fit, dit-on, d'assez beaux jours?
Toi, Lassus, de Mathieu le chant doit te suffire.
C'est un assez beau lot : le Belge aime à le lire,
Et, les marbres tombés, le relira toujours.

Mons, 9 septembre 1838. A. ACCARAIN, médecin.

Tournois à Bruxelles.

Au nombre des divertissemens projetés pour les dernières fêtes de septembre à Bruxelles, et afin de sortir du cercle des jeux publics, assez restreint, dans lequel on s'est enfermé jusqu'ici dans toutes les fêtes nationales, M. le ministre de l'intérieur avait eu l'idée d'offrir le spectacle d'un carrousel; ce projet a manqué on ne sait trop pourquoi. Le dernier tournoi qui a eu lieu sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles remonte à 1751; il fut donné en l'honneur de François de Lorraine. Il y en avait eu un en 1444 dont la chronique Foppens parle en ces termes :

« Il y eut aussi dans le cours de cette année un carrousel des » plus superbes, et plusieurs autres divertissemens sur le grand » marché, ordonnez par le duc Philippe-le-Bon; cette place était » remplie de toutes sortes d'arbres fruitiers, comme si c'eût été un » verger; des fontaines de vins rouge et blanc coulaient sans cesse : » deux cent vingt-cinq gentilshommes couraient la lance, le comte » de Willembergh et de Montbeilard, le duc de Clèves, les sei- » gneurs de Lalaing et d'Arembergh y brillèrent au-dessus des au- » tres.

» La cour du duc de Bourgogne égalait alors en magnificence » celle des rois de France, et l'on peut dire avec justice que c'était » en ce temps-là *le siècle d'or de nos Pays-Bas.* »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

27. — Analectes historiques, ou Documens inédits pour l'histoire des faits, des mœurs et de la littérature, recueillis et annotés par le docteur *Le Glay;* Paris, Techener, et Lille. 1838, in-8°. Avec *Fac-similé.*

Sous le titre d'*Analectes historiques,* M. le docteur Le Glay vient de mettre au jour un recueil de documens propres à piquer vivement la curiosité du public. Les détails, les renseignemens se pressent en foule dans ce volume, il y en a pour tout le monde; l'historien, l'artiste, le moraliste y trouveront une large part; ce sera pour eux une véritable bonne fortune.

Placé à la tête d'un immense dépôt d'écrits précieux pour l'histoire, M. Le Glay, consciencieux et *laborieux* archiviste, a été à même de chercher et de découvrir dans cette mine féconde les matériaux intéressans qui s'y trouvaient enfouis; c'est un premier choix de ces utiles decouvertes qu'il nous donne dans son livre de début, lequel, nous l'espérons, sera bientôt suivi d'autres qu'il nous promet.

C'est à M. Le Glay que l'on pourrait à bien juste titre, adresser ces paroles de Le Duchat à Foppens, rapportées dans son livre : *Il n'appartient qu'à vous, Monsieur, de déterrer et de publier de si bonnes pièces et en si grand nombre....* En effet, toutes les pièces faisant partie des analectes historiques sont d'un intérêt incontestable. Classées en trois catégories, elles s'offrent au lecteur d'une manière claire et précise. On trouve d'abord des lettres et autres titres concernant l'histoire littéraire de la France et des Pays-Bas. Puis viennent de très-curieux documens sur les usages et les mœurs de nos devanciers. Enfin ce sont des lettres et chartes propres à éclaircir différens points d'histoire.

Les lettres, les mœurs, l'histoire, voilà la division. Nous ne ferons point ici l'analyse du livre de M. Le Glay : il faut lire tous ces vieux titres dans leur simple et naïf langage; leur style en fait déjà des monumens du plus grand prix. Ajoutons que M. Le Glay les a

enrichis d'un grand nombre de notes savantes dans lesquelles du reste on le retrouve tout entier. Il se montre là comme partout, homme de conscience et d'honneur, ami de son pays, juste envers les bienfaits de nos vieux rois ; fidèle aux principes de toute sa vie, qui sont ceux du bon citoyen ; commandant, par son érudition, l'admiration de ses amis et la faveur des gouvernans. EUG. R.

28. — VIE ADMIRABLE de la très-illustre princesse Sainte-Aldegonde, Vierge angélique, miroir de vertus, patronne de Maubeuge. 8e édition, réimprimée sur la dernière du P. André Triquet, augmentée du testament inédit de cette sainte et du récit de diverses translations de son précieux corps avec des notes, par *A. Estienne*. Maubeuge, Levecque. 1837, in-12. Prix : 90 cent.

La vie de Ste.-Aldegonde, qui est en même tems l'abrégé de toute l'histoire ecclésiastique de la ville de Maubeuge, manquait dans le commerce ; depuis 1665 elle n'avait pas été imprimée. Un homme simple, modeste et pieux, M. *Estienne*, de Maubeuge, eut l'heureuse idée d'en donner une 8e édition avec des notes et des pièces inédites M. Estienne, qui n'affiche aucune prétention, a cependant rendu un service à sa localité en consacrant ses soins à cette réimpression : il l'a enrichie du testament de Ste.-Aldegonde, pièce inédite pleine d'intérêt, comme monument religieux et comme monument archéologique, et dans laquelle on trouve cités des noms de lieux perdus aujourd'hui. Nous ne mentionnerons que le district *Reboarensis*, qui pourrait bien servir à retrouver l'étymologie du canton du *Borinage*. Nous trouvons aussi dans ce livre des renseignemens curieux sur le chapitre des chanoinesses de Maubeuge qui reconnaissait Ste.-Aldegonde pour fondatrice. A. D.

29. — PLAN GÉOMÉTRIQUE DE TOURNAI, dressé d'après les opérations cadastrales par Ub. Piquet, lithographié à l'établissement géographique de Bruxelles fondé par Ph. Vandermaelen en 1830 et publié par les soins de M. *F. Simonot*. 1838.

Il existe des plans des principales villes de la Belgique, et Tournai était à peu près la seule localité importante qui n'eût pas le sien à leontrer. Ceux qu'ont donné Guicciardin et l'historien Poutrain dans murs ouvrages, ne méritent guère l'honneur d'être cités ; quant à celui qui porte l'adresse de Gaspard de Bailleul, à Paris, où il a été

gravé vers 1745, si des proportions plus grandes y ont donné accès aux indications principales, il a comme les autres le défaut d'être suranné. Grâce à M. F. Simonot, la cité tournaisienne n'a plus rien à envier à Bruxelles, à Gand, à Anvers, à Mons; le plan que nous avons sous les yeux, gravé sur pierre à l'établissement de M. Ph. Vandermaelen, sur la même échelle et avec la même netteté de burin que son magnifique plan de Bruxelles, donne la physionomie physique de Tournai telle que l'ont faite les nombreuses constructions au milieu desquelles la vieille ville a pour ainsi dire disparu depuis trente ans : l'indication exacte de ses édifices anciens ou modernes, de ses places, de ses rues, de ses maisons avec le numéro de chacune, tout s'y trouve.

Il serait à désirer que M. Simonot trouvât des imitateurs en Belgique partout où des plans de villes gisent ignorés dans les portefeuilles du cadastre. FRÉD. H.

30. — CHRONIQUE DES FAITS ET GESTES ADMIRABLES DE MAXIMILIEN Ier, durant son mariage avec Marie de Bourgogne, translatée du flamand en français pour la première fois, et augmentée d'éclaircissements historiques et de documents inédits, par *Octave Delepierre*, avocat, archiviste de la Flandre occidentale, etc. Bruxelles, A. Wahlen et Ce. 1839, in-8°, figures.

M. O. Delepierre est aujourd'hui un des Belges qui fait le plus d'efforts pour populariser l'étude des sciences historiques dans son pays. Il a commencé par publier des *Traditions et légendes de l'ancienne histoire des Flandres*, mais bientôt abandonnant aux débutans dans la carrière ces articles, moitié roman, moitié histoire, il aborda franchement la noble histoire et les authentiques documens des Chartriers. On lui doit un *Aperçu historique sur les inventions et découvertes des Belges* (1836), qui mérite l'attention des savans, et une analyse du fameux *Roman du Renard* (Bruxelles, 1838) qui renferme une foule de précieuses données sur cette vieille épopée satyrique. Aujourd'hui M. Delepierre publie, avec un luxe digne du siècle dont il retrace l'histoire, les faits et gestes de l'époux de l'héritière de Bourgogne. Cette chronique est enrichie de jolis portraits en pied de Marie, de Charles-le-Téméraire, de Maximilien et du duc d'Orléans. Cette publication sera vivement recherchée par tous les amateurs de beaux livres. A. D.

31. — Musée bibliographique ; collection d'ouvrages imprimés et manuscrits, dont le moindre prix est de 1,000 francs ; recueillis et publiés par H.-J. Hoyois, ancien imprimeur-libraire. Mons, Hoyois-Derely, 1837, in-8°, pap. vélin.

Le nom de *Hoyois* n'est pas heureux en littérature ; nous avons déjà donné dans la première série de ce recueil un article critique sur la *Bibliographie des Pays-Bas*, de M. *Hoyois* père, livre rare, mais peu soigné, et nous sommes encore obligés, pour être consciencieux, de dire que le *Musée bibliographique* laisse beaucoup à désirer. Pour ne mentionner qu'un fait, croirait-on qu'un bibliographe ait pu prendre une galerie de tableaux pour un livre ? C'est pourtant ce qui est arrivé à M. Hoyois. Son n° 76 des *Livres imprimés* indique que *The collection of the Pictures, at Houghton*, London, 1775, in-f°, a été vendue 973,525 fr. C'est d'une galerie toute entière dont il est question et non d'un in-f° maximo avec 161 gravures. *Ab uno disce omnes.* En compensation, l'exécution matérielle du volume est très-bien ; elle appartient à M. Hoyois-Derely, typographe distingué de Mons. A. D.

32. — Lectures relatives a l'histoire des sciences, des arts, des lettres, des mœurs et de la politique en Belgique et dans les pays limitrophes ; commencées en 1828 et publiées en 1837 et 38 par F. V. Goethals, bibliothécaire de la ville de Bruxelles, avec gravures et *fac-simile*. Bruxelles, 1837-38, 3 vol. in-8°. (Le 4e vol. et annoncé.)

Cet ouvrage contient plusieurs notices intéressantes et assez complètes ; elles sont jetées au hasard, sans ordre chronologique ni de matières, et à peu près comme Paquot rédigea les siennes. On y trouve des recherches profitables et savantes, mais quelquefois entachées d'un esprit ultramontain qui blesse le lecteur impartial cherchant la science sans passion et voulant éviter tout esprit de parti. Si le philosophisme voltairien est aujourd'hui suranné, l'intolérance est également un anachronisme, et c'est surtout en littérature qu'on doit trouver les esprits droits, impartiaux et nobles : où seront donc la largeur et la tolérance dans les idées, si on ne les trouve pas chez les hommes éclairés ? A. D.

NOUVELLES

ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— Une collection dont la découverte excitera chez nos compatriotes un puissant intérêt est celle de quarante-trois lettres *entièrement autographes* du prince des peintres flamands, de notre immortel Rubens : de celles-là au moins l'authenticité ne pourra être révoquée en doute. Ces lettres sont des années 1626 à 1630 : il y en a *neuf* de 1626, toutes datées d'Anvers; *dix-sept* de 1627, et *quinze* de 1628, datées d'Anvers et de Bruxelles ; *une* de 1629, écrite pendant la mission de Rubens à Londres, et *une* enfin de 1630, datée d'Anvers. Toutes sont adressées à Pierre Du Puy, l'un des hommes les plus savants du règne de Louis XIII, ami et collaborateur du président de Thou, et frère de Jacques Du Puy, qui s'est immortalisé à la bibliothèque du roi, dont il fut le conservateur, par le legs qu'il lui fit de la riche collection d'ouvrages manuscrits et imprimés que son frère et lui avaient rassemblés à force de soins et de dépenses. Cette correspondance roule principalement sur les affaires publiques et les événements politiques du temps. Toutes les lettres de Rubens sont en *italien*, à l'exception d'une seule, celle de 1630, qui est rédigée en français; encore le grand artiste *s'excuse-t-il de ce qu'il a eu la hardiesse de se servir de cette langue, sans en avoir aucune connaissance*, et prend-il le soin d'en expliquer le motif.

Je ne doute pas, Monsieur le Président, qu'on sera impatient, en Belgique, de connaître cette correspondance d'un homme dont les productions inimitables feront à jamais la gloire de notre pays, surtout après la publication qui a eu lieu naguère de lettres attribuées à Rubens, mais qui portaient

des caractères évidemment suspects. Je m'occupe de chercher quelqu'un qui puisse transcrire avec fidélité la partie de cette collection qui est en italien : en attendant, voici le texte de la lettre qui est écrite en français ; il donnera une idée du commerce qu'entretenait avec Pierre Du Puy notre célèbre compatriote. Je copie littéralement :

« Monsieur,

» J'ay esté tres ayse d'avoir de vos nouvelles, et je vous supplie de croire que le seul respect de ne vous importuner m'a retenu de ne vous prévenir par mes lettres, pour renouveller nostre ancienne correspondence, laquelle j'ay regretté plusieurs fois d'avoir perdu (à mon opinion) par mes voyages d'Espagne et d'Angleterre, car elle ne m'estait seulement agréable pour vos bons advis, mais par vostre qualité et réputation, me donnaît des atacques d'ambicion, oultre que ce bonheur me venoit de part de Monsieur de Peresc (1) que j'onore autant que personnage du monde. J'ai quelquefois de ses nouvelles, par le moyen d'un marchant, naguerres venu de Marseille à demeurer en ceste ville. Il n'a jamays perdu son bon goust en matière d'antiquité, par les calamitez publicqs de sa patrie, ains a tousjours continué à m'envoyer de ses gentillesses accoustumées, me donnant part de ses obcervations et desseyns tirez de quelq. pièces antiques, et particulièrement d'un tripos de bronse trouvé un temple ruineus de Neptune, et plusieurs aultres galanteries. Je suis bien ayse qu'il est de retour chez soy, après une si longue et ennuyeuse absence. Monsr. de Valavez, son vray frère de nature et courtoysie, m'at honoré aussi quelquefois de ses lettres. Il me semble que la peste faict sa gyravolte par toute l'Italie ; on escrit de Venise qu'elle y faict des grans progrès. Quant à la mort de Monsieur le marquis Spinola, je ne puis dire aultre particularité, sinon qu'elle at esté causée par des travaulx et ennuys; *vires ultra sortemq. senectæ*. Il semble qu'il estoit las de

(1) C'était un conseiller au parlement de Provence, très-lié avec Pierre Du Puy.

» vivre : on a veu une sienne lettre escritte se portant encor
» bien, qui disoit : *Espero que N. S^r. me hara la merced da-*
» *cavar mi vida con este mes de settiembre, o antes.* Il estoit
« fort degousté pour les mauvays offices qu'on lui rendoit en
» Espaigne, et particul^t Monsr l'abbé Scaglia s'en était dé-
» claré partie, et tout exprès allé en Espaigne pour luy faire
» la guerre et digia auparavant il n'estait pas bien avec Monsr
» le conte d'Olivares. Ce néantmoins, il n'est pas vray qu'on
» l'at despouillé de ses charges contre son gré avant sa mort,
» mais bien, supposant sa mort, et ayant digia son Ex^ce mes-
» me prevenu, se sentant à l'extrémité, à transférer le gou-
» vernement en la personne du marquis de Santa Cruz. Son
» mal estait un lethargue, du quel ayant esté cru mort le 12
» de settembre, il revint ; et, quant on pensoit estre asseuree
» son escapade, une recidive l'emporta le 25 du mesme moys.
» Il at, selon qu'on escrit de tous costez, parachevé ceste
» guerre avecq sa vie ; c'est une marque de la grandeur de son
» destin et de la puyssance de son genie. J'ay perdu en sa
» personne un des plus grands amys et patrons que j'avoys au
» monde, comme je puis tesmoigner par une centurie de ses
» lettres. Quant à Monsr de Sainct Ambroise, je vous asseure
» que je suis son très humble serviteur, et que j'estime autant
» son amitié et faveur que, ne manquant ses bonnes graces,
» je feroys mon compte d'avoir perdu me fortune en France,
» sans plus penser à l'ouvrage de la Royne mere du Roy, ou
» chose quelconque de ce costé là ; aussy je confesse lui estre
» débiteur de tous les bons succes passez, etc. Et pour le pré-
» sent, je ne scay pas qu'il y at aulcun différent entre nous,
» sinon quelque malentendu touchant les mesures et symme-
» tries de cette galerie de Henry le Grand. Je vous supplie
» d'entendre s'il y a quelque rayson en mon endroict, me re-
» mettant entièrement à votre jugement. On m'at envoyé les
» mesures de tous les tableaux dès le commencement, les ac-
» compagnant Monsieur l'abbé de ses lettres fort exactement
» selon sa coutume ; et, m'ayant gouverné selon ses ordres,
» et fort avansé quelques pièces des plus grandes et importan-
» tes, comme le Triumphe du Roy au fond de la galerie, de-
» puis le mesure Monsr l'abbé de St.-Ambroyse me retranche
» deux pieds de la hauteur des tableaux, et aussi il hausse

» tant les frontispices sur les huys et portes, qui percent en
» quelques endroits les tableaux, que sans remède je suis con-
» trainct d'estropier, gaster et changer quasi tout ce que j'ay
» faict. Je confesse que je l'ai senti fort, et plaint à Monsr
» l'abbé même (nul autre), *le priant, pour ne couper la teste*
» *au Roy assis sur son charriot triumphal, me faire grace d'un*
» *demi pied*, et aussi lui remonstrant l'incommodité de l'ac-
» croyssement des portes susdittes. J'ai dict à la ronde que
» tant de traverses, au commencement de cest ouvrage, me
» sembloyent des mauvais augures pour espérer un bon suc-
» cès, me trouvant abattu de courage, et, à dire la vérité,
» aulcunement dégousté par ces nouveautez et changemens,
» à mon très grand préjudice et de l'ouvrage mesme, lequel
» diminuera grandement de splendeur et lustre par ces re-
» tranchemens : toutesfois, si on les eul ordonnez de la sorte
» du commencement, on pouvait faire de la nécessité vertu.
» Ce non obstant, je suis tout prest pour faire tout ce que me
» sera possible pour complaire et servir Monsr l'abbé, et je
» vous prye me favoriser de votre moyen. *Quid enim mali*
» *feci?* Je vous en serai redevable de mon tres humble service
» tout le durant de ma vie, outre l'obligation précédente qui
» m'a mis au rang de ceulx qui font profession d'estre ce que
» je suis,

» Monsieur,

» Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

PIETRO PAVOLO RUBENS.

» D'Anvers, ce 1630.

» Je vous prie m'excuser d'avoir pris la hardiesse d'écrire
» ceste en la langue françoise sans en avoir aucune cognois-
» sance, ce que j'ay faict seulement pour ceste foix, en cas
» qu'il fust besoin de la communiquer à Monsr de St.-Am-
» broyse.

» Monsieur, je vous prie de bayser bien humblement de
» ma part les mains de Monsr vostre frère.

» On m'escrit de Brusselles que le ducq d'Alve, présente-
» ment viceroy de Naples, est declaré gouverneur de Milan. »

N'est-ce pas une chose curieuse de voir le plus grand peintre de son temps supplier le directeur des beaux-arts de Marie de

Médicis de ne *couper à teste au roy assis sur son chariot triumphal,* en restreignant la dimension qui avait été convenue entre eux pour les tableaux dont il devait orner une nouvelle galerie du Luxembourg?... On sait au surplus que cette galerie de Henri IV, projetée par Marie de Médicis, et pour laquelle Rubens avait déjà composé quelques pièces, ne s'exécuta point : les discussions qui s'élevèrent entre la reine et le roi son fils, et qui obligèrent Marie de Médicis à quitter la France, en furent la cause.

— La Société d'Emulation de Cambrai donne les sujets de prix suivans, pour 1839 : 1° un mémoire sur un point quelconque des antiquités du département du Nord ; 2° Histoire de la domination espagnole dans le Cambrésis ; 3° une pièce de vers sur un sujet au choix des concurrens ; 4° de l'influence des chemins de fer sur la civilisation. Les prix sont des médailles d'or de 200 francs. Le prix de poésie sera une *Lyre d'argent.* Les ouvrages devront être transmis au président avant le 1er juillet 1839. La Société décernera en outre une médaille de 300 francs au cultivateur de l'arrondissement de Cambrai qui aurait fait faire quelque progrès à l'agriculture, soit en inventant, soit en perfectionnant, soit en introduisant de nouveaux instrumens aratoires, de nouveaux engrais ou des modes d'assolement mieux appropriés à la nature des terres.

St.-Omer. — *Société des antiquaires de la Morinie.* — 1° Médaille d'or de 300 fr., au meilleur mémoire sur cette question : *Quelles ont été et quelles sont encore, pour les peuples des anciens comtés de Flandre et d'Artois, les conséquences morales de la domination espagnole?* 2° Médaille d'or de 200 fr., au meilleur mémoire sur cette question : *Tracer l'histoire de l'établissement du Christianisme dans la Morinie ; faire connaître l'époque où l'idolâteri en fut définitivement expulsée ; étayer son opinion de la conversion en oratoires chrétiens des édifices du paganisme construits par les Romains.* Les mémoires devront, pour être admis au concours, être adressés, *franc de port,* à M. L. de Givenchy, secrétaire perpétuel de la Société des An-

tiquaires de la Morinie, avant le 1er janvier 1840, terme de rigueur. — *Programme pour le concours de l'année* 1840, *dont les prix seront décernés dans la séance solennelle du* 19 *avril* 1841 : 1° Une médaille d'or de 300 fr., au meilleur mémoire sur cette question : *Quelle a été l'influence des Croisades sur les sciences, les arts, le commerce, la littérature et la civilisation dans le comté de Flandre aux XI*e, *XII*e *et XIII*e *siècles?* 2° Médaille d'or de 200 fr., au meilleur mémoire sur cette question : *Rechercher et décrire les établissements militaires désignés sous les dénominations de* mansiones, castra stativa, *etc., fondés par les Romains, près des voies qu'ils avaient construites dans la partie de la Gaule-Belgique comprise entre la Canche, la Scarpe, l'Escaut et la mer du Nord; pays dont l'ancienne cité des Morins occupait la plus grande portion et dont le reste était habité par des Atrébates et des Ménapiens.*

Faire ressortir le système de domination qui a guidé les Romains dans ces travaux de communication et de défense.

Les mémoires qui seront présentés à la Société pour 1840, devront être adressés avant le 1er janvier 1841, terme de rigueur.

— Le vingt-cinq avril 1839, on a découvert, dans l'emplacement du chœur de l'ancienne cathédrale d'Arras, le cercueil en plomb de Mgr. Etienne Moreau, 96e évêque de cette ville. — Une plaque de cuivre, au bas de laquelle sont gravées ses armoiries, était placée sur le cercueil. On y lit :

ILLUSTRISSIMUS ET REVERENDISSIMUS DOMINUS D. STEPHANUS MOREAU, ATREBATENSIS EPISCOPUS, EXTREMUM DIEM CLAUSIT ANNO DOMINI 1670°, ÆTATIS VERÒ SUÆ 76°, EPISCOPATUS SUI 2°.

Etienne III, surnommé Moreau, né à Paris, docteur en théologie, conseiller du roi, fut pourvu de l'abbaye de St.-Josse-sur-Mer, près Montreuil, en 1620, par Louis XIII. Il en fut le restaurateur. Il fit réparer l'église, reconstruire les lieux réguliers, rassembla les religieux et introduisit dans son abbaye la réforme par concordat passé en 1663 avec les religieux de la congrégation de St.-Maur. Il fut nommé à l'évêché d'Arras par Louis XIV, le 28 avril 1656. Pierre Leroy,

abbé du Mont-St.-Eloy, prit possession de ce siége en son nom, en vertu de sa procuration du 18 avril 1658 ; mais il ne reçut ses bulles de Rome qu'en 1668, à cause des difficultés survenues entre la cour de Rome et celle de France. Il fut sacré par l'archevêque de Paris, assisté des évêques de Cœsarée et de St.-Malo. Il fit son entrée à Arras et prit possession de son siége le 25 novembre suivant. Il laissa, par son testament, une somme assez considérable pour la fondation d'une école dans la paroisse de St.-Josse. Il mourut le 8 janvier 1670. Son corps fut inhumé dans le chœur de la cathédrale d'Arras, et son cœur déposé, d'après ses dernières volontés, sous un marbre dans la chapelle de St.-Martin de l'abbaye de St.-Josse.

On voit encore aux archives départementales du Pas-de-Calais, le cartulaire de l'abbaye de St.-Josse, écrit de la main de cet évêque.

— Le 14 mai 1839, un cercueil en plomb, de proportions énormes, a été découvert aux fouilles des tombeaux des anciens évêques d'Arras. Il a 75 pouces de longueur et 33 pouces de largeur ; une petite ouverture au-dessus de la tête laisse entrevoir le bois d'un cercueil en chêne. Du reste, aucune inscription n'a été trouvée : on présume qu'elle est entre le plomb et le bois. Les dimensions extraordinaires de ce cercueil font croire qu'il renferme les restes de Mgr. de Bonne-Guyse ; on sait, en effet, que cet évêque était d'une corpulence remarquable. Lorsque ce cercueil a été sorti de son caveau, une inclinaison qui lui a été donnée pendant l'opération, a occasionné un écoulement abondant d'un liquide qui se trouvait dedans.

— Une des dernières séances de la Société d'Agriculture de Calais a été marquée par les détails intéressans que M. Dufaitelle a donnés sur la question historique du dévoûment d'Eustache de St.-Pierre, mise au concours, et qui aideront les concurrens dans leur travail. Outre le passage de la chronique latine de Gilles li Muisis qui part de la bataille de Crécy et qui comprend la fin de l'année 1347, M. Dufaitelle a encore cité un poème anglais du moine Lawrence Minot, consacré au récit

du siége de Calais. Comme Gilles, Lawrence Minot est mort en 1352. Mais ce qui a surtout captivé l'attention de l'assemblée, c'est la lecture de fragmens d'une chronique de Flandre écrite au XIVe siècle, en patois *rouchy* (langue de Valenciennes), et dont un long passage est relatif à la prise de Calais.

— Il y a dans le château de Belœil (Hainaut), plein de souvenirs, une bibliothèque de 22,000 volumes et plus de 3,000 estampes et gravures reliées. Parmi des manuscrits très-précieux, on sait qu'il s'en trouve un dont un prince de Ligne a refusé 11,000 écus d'or, que l'empereur Rodolphe II lui en fit offrir. Il représente la passion de Notre Seigneur; les figures et les caractères sont entièrement découpés à jour, comme une dentelle. Il a appartenu, dit-on, à Henri VII, roi d'Angleterre, à Henri VIII, à Marie Stuart, et est passé dans la maison de Ligne où il forme un fidéi-commis.

Le prince de Ligne actuel a retiré des archives de sa maison plus de 2,000 lettres autographes des empereurs, papes, rois, hommes célèbres, souverains et gouverneurs généraux de la Belgique, adressées à ses ancêtres depuis le XIe siècle jusqu'à lui. On assure qu'il se propose d'en faire prendre des copies authentiques, pour tout ce qui concerne la Belgique, et de les offrir pour être jointes aux archives du royaume. On ne peut qu'applaudir à une mesure si noble et si généreuse, et en presser l'exécution de tous ses vœux.

Recherches sur Bavai.

Ici fleurit jadis une ville opulente
Ici.... (*Les Ruines par Volney*).

Vers la frontière septentrionale de la France, dans la partie du département du Nord où s'étendait autrefois le Hainaut français, s'élève une ville dont le nom a jadis brillé de quelqu'éclat. Les restes d'un cirque qui servit d'abord à des jeux sanglans, et devint plus tard, comme tous ceux de la Gaule, un lieu de refuge contre l'invasion des barbares; dans les champs voisins, ce vernis, ces vestiges de ciment romain que les siècles ne peuvent effacer; des médailles que les moindres pluies ramènent à la surface du sol; des vases, des mosaïques, des statuettes, des urnes cinéraires, que, de nos jours encore, le soc de la charrue brise à chaque instant, tout nous révèle en cette ville et dans les plaines qui l'entourent, l'empreinte de ces monumens qu'à l'apogée de sa gloire et de son empire, Rome semait çà et là à travers le monde, comme pour laisser

aux arts et à la civilisation le soin de la justifier de ses conquêtes (1).

Cette ville, aujourd'hui Bavai, existait-elle avant la conquête de la Gaule, par Jules-César?

Quelle fut sa splendeur sous la domination romaine?

Quel en fut le terme? — Telles sont les questions qu'on se propose d'examiner dans ce mémoire; — leur solution exige préalablement quelques développemens historiques.

Aussi loin que l'on puisse remonter dans l'histoire de l'Occident, on trouve la race des Galls occupant le territoire continental compris entre le Rhin, les deux mers, les Pyrénées et les Alpes (2).

Mais la terre des Galls ou la Gaule ne fut pas toujours la propriété exclusive de la race qui lui donna son nom, et sans compter le midi, l'histoire nous signale vers le nord, deux invasions de Kymris (3). Entre la Seine, la Marne et le Rhin, était venue s'établir, lors de la deuxième invasion du Nord et vers le milieu du IVe siècle (avant J.-C.), une des grandes confédérations Kimriques d'outre Rhin, celle des *Belgs* ou *Belges* (4). Composée d'un grand nombre de tribus, cette con-

---

(1) « De magnifiques palais d'une architecture élégante et noble, s'élevant çà et là, au milieu de divers groupes de huttes gauloises couvertes de longs toits en cônes, dont les pointes allaient se perdre dans le feuillage des arbres destinés à les abriter; de larges voies militaires aboutissant à un centre commun dans une place garnie de portiques; quelques temples et d'autres édifices consacrés à des usages publics, composaient, autant qu'on peut en juger par divers rapprochemens, l'enceinte de cette ville. » (*Antiquités de l'arrondissement d'Avesnes. — M. Lebeau.* — 1836.)

(2) Amédée Thierry. — Histoire des Gaulois, t. 1, p. 1. Paris, in-8°, 1835.

(3) Histoire des Gaulois, t. 1, p. 130.

(4) Ce nom parait signifier *guerrier.* — A. Thierry, t. 1, p. 49.

fédération formait 23 nations, parmi lesquelles se distinguait celle des Nerves (1).

A peine échappée aux tourmentes des invasions étrangères, la Gaule, qui de longtemps ne devait goûter le repos, devint le théâtre d'une guerre intestine. Vaincus par le germain Arioviste, les Edues implorèrent le secours de Rome (2). — César vint, l'Edue fut vainqueur, mais la Gaule devait payer de sa liberté la venue de César. — Guidé par le Divitiac des Edues, César s'avança contre les Belges qui s'étaient ligués contre lui (3). Parmi les Belges, les Bellovaques et les Suessions envoyèrent des ôtages (4). Les Nerves (5), soutenus par les Atrébates et les Véromandues, surprirent l'armée romaine en marche sur les bords de la Sambre, dans les profondeurs de leurs forêts, et se crurent au moment de la détruire (6). Mais la fortune de César devait triompher même du courage, et s'il faut en croire le guerrier historien dans la description de cette journée, l'une des plus périlleuses de sa vie, la nation des

(1) Les limites du territoire occupé par les Nerves, seraient difficiles à fixer d'après les commentaires de César qui se borne à désigner quelques-uns des peuples voisins des Nerves, sans tracer entr'eux de ligne séparative. Mais une opinion universellement admise aujourd'hui, c'est que dans la Gaule, chaque cité romaine dans l'ordre civil, forma plus tard un diocèse dans l'ordre ecclésiastique, de sorte que les termes de cité et de diocèse représentent la même division territoriale. Or, d'après l'étendue présumée du diocèse primitif des Nerves, on peut presque délimiter leur cité ou pays comme suit : — à l'ouest, l'Escaut; au nord, la Rupel; — à l'est, la Dyle, puis la Meuse à partir de Namur jusque vers Fumay; — au sud, une ligne joignant la Meuse à l'Escaut.

(2) Cæs. bell. Gall. L. 1, c. XXXI.

(3) Cæs. L. 2, c. II.

(4) Cæs. L. 2. C. XII et XXV.

(5) Les uns disent *les Nerves*, d'autres *les Nerviens* : — pour la traduction soit du texte des commentaires, soit des noms propres, nous avons adopté celle qui a été publiée sous la direction de M. Nisard. (*Paris, in*-8°, 1838. — *Collection des auteurs latins.*)

(6) Cæs. bell. Gall. L. 2, c. XVI et s.

Nerves n'était pas seulement vaincue, elle était anéantie. Les vieillards qui s'étaient retirés au milieu des marais avec les femmes et les enfans, envoyèrent des députés à César et se rendirent à lui. Rappelant le malheur de leur patrie, ils dirent que le nombre de leurs sénateurs se trouvait réduit de 600 à 3 seulement, et que de 60,000 hommes en état de porter les armes, il en restait à peine 500. César, usant cette fois de clémence, pourvut à la conservation de ces faibles débris d'un grand peuple, et selon ses propres paroles, *finibus atque oppidis uti jussit* (1).

Ajoutez à ces mots, quelques lignes sur leurs mœurs et leur position topographique, là se bornent les détails des commentaires de César sur les Nerves.

Après l'historien, viennent les géographes. A l'époque où les conquêtes agrandirent l'empire, se rattache l'origine de quelques-uns de ces itinéraires célèbres que les maîtres du monde fesaient composer pour diriger la marche des armées, et dont la possession était pour un particulier un crime de lèze-majesté. *L'Itinéraire d'Antonin, la Carte Théodosienne* dite *de Peutinger*, les ouvrages de *Claude Ptolémée* qui nous offrent l'ensemble des connaissances géographiques au IIe siècle de l'ère chrétienne, *la Notice des provinces et des cités des Gaules*, puis la *Notice des dignités de l'Empire*, tels sont les principaux ouvrages que nous a légués le monde romain, sur l'histoire et la géographie de la Gaule Belgique (2).

Ptolémée, parlant de la Gaule Belgique, dont il décrit les principales villes et les principaux fleuves, arrive au territoire des Nerves et s'exprime en ces termes :

Sub prædictis autem gentibus protenduntur maxime septentrionales Nervii, quorum civitas Baganum.

---

(1) Cæs. bell. Gall. L. 2, c. XXVIII.

(2) La Gaule-Belgique, ainsi appelée, du nom de la confédération Kimrique qui vint s'y établir (les *Belgs* ou *Belges*), comprenait le territoire qui s'étend entre la Seine, la Marne et le Rhin.

L'Itinéraire d'Antonin cite trois fois *Bagacum*, et une quatrième fois *Bagacum Nerviorum*.

La Carte Théodosienne dite de Peutinger, cite deux fois *Baca. Conerv* (1).

Ces trois noms, ou plutôt ce même nom un peu défiguré, ne peuvent désigner qu'une seule et même ville, celle de *Bavai*, aujourd'hui dans le département du Nord. Du reste, la distance et la position de Bavai relativement à Escaupont (*Pons Scaldis*), à Cambrai (*Camaracum*), reconnues encore à peu près exactes aujourd'hui avec celles indiquées dans l'Itinéraire d'Antonin, le prouvent d'une manière incontestable et incontestée jusqu'à ce jour.

La Notice des provinces et des cités ne parle point de *Bagacum*. A l'article intitulé : *Provincia Belgica secunda* qui comprend le territoire où devait se trouver Bagacum, on voit mentionné : *Civitas Cameracensium* et *Civitas Turnacensium*.

La Notice des dignités de l'Empire, qui parle plutôt des peuples que des villes, ne cite point davantage Bagacum ; on y lit seulement quelques mots sur les Nerves, ainsi : *Tribunus militum Nerviorum*, ... *Præfectus Lætorum* (2) *Nerviorum*.

Mais l'existence reconnue de Bavai, à une certaine époque

---

(1) *Baca. Conerv.*, c'est-à-dire, *Bagaco Nerviorum*. Le nom de presque toutes les villes et des autres endroits marqués dans cette carte, y sont exprimés à l'ablatif; plusieurs sont horriblement défigurés. (*J. de Bast*, 2e *supplément aux antiquités*, *etc*. Gand, in-4°, 1813.)

(2) La Nervie ayant été dépeuplée par les recrues que les armées romaines y levèrent et par les courses des barbares, les empereurs y appelèrent ou furent contraints d'y recevoir des peuples qui avaient passé le Rhin, et ils les placèrent dans des terrains vacans appelés par les Allemands *Lethig* ou *Ledig*, d'où ces concessionnaires tirèrent leur surnom de *Lœti*. (*Extrait d'un Mémoire sur les habitations rurales du département du Nord, par M. Guilmot.*)

de la domination romaine, laissait dans le vague l'histoire de son existence antérieure; de là les fictions et les fables (1) dont la rêveuse imagination des historiens du moyen-âge se plut à envelopper son origine.

Vers le XIIe siècle, une croyance commune fesait descendre d'Enée ou des autres fugitifs de Troie, la race des Franks qui avait envahi la Gaule. C'était Francion, fils d'Hector, échappé au sac de Troie, qui, devenu roi de la Gaule après avoir élevé la ville de Troyes en Champagne, était venu fonder celle des Parisiens et lui avait donné le nom du beau Pâris, son oncle. Bavai, comme bien d'autres villes, eut son tour dans cette *Troïade* universelle, et un poète du XIIIe siècle, Nicolas Reucléri, lui donna pour fondateur *Bavo*, prince Troyen, qui était venu demander un asyle à la Gaule après la prise de Troie. De Reucléri, la fable passa dans les écrits de quelques vieux écrivains, soi-disant historiens (*Clarembaut, Hugues de Toul, Lucius de Tongres*), et de là dans la chronique de Jacques de Guyse.

« C'était là (dit Augustin Thierry (2), en traçant l'histoire du préjugé général qui fesait descendre les Francs des Troyens), c'était là une opinion étrange à laquelle le poème de Virgile avait donné sa forme, mais qui dans le fond provenait d'une autre source, et se rattâchait peut-être à des souvenirs confus des temps où les tribus primitives de la race germanique, firent leur émigration d'Asie en Europe par les rives du Pont Euxin. »

« Tel était, ajoute-t-il peu après, l'assemblage confus de croyances traditionnelles....... de convictions passionnées, au milieu duquel éclata, dans le XVIe siècle, la renaissance

---

(1) V. les Chroniques de J. de Guyse, et les brochures du père Lambiez.

(2) V. la Revue des Deux Mondes, du 15 décembre 1838, article intitulé : *Des systêmes historiques depuis le XVIe siécle, jusqu'à la révolution de 1789; etc.*

des études historiques...... Une science nouvelle fondée sur l'étude des sources de notre histoire..... entra en lutte avec les opinions propagées........ par la lecture de chroniques fabuleuses..... La plus générale de ces opinions et en même temps la moins solide, celle de l'origine troyenne des Franks, fut la première attaquée, et elle ne put se soutenir quoiqu'il y eût en sa faveur une sorte de résistance populaire...... Le gros du public tint long-temps encore à sa chère descendance troyenne. Cette bizarre prétention de vanité nationale, poursuivie par le *ridicule* dès la fin du XVIe siècle, ne disparut entièrement de l'histoire qu'après le milieu du XVIIe..... »

Ce que dit Augustin Thierry, à un point de vue général, peut et doit s'appliquer à Bavai, avec cette seule différence, qu'au XIXe siècle, il en est encore qui tiennent à son origine troyenne. Tout récemment, le savant traducteur de Jacques de Guyse a soutenu cette opinion qu'il appuyait malheureusement sur des faits inexacts (1); et dans un article inséré dans les *Archives du Nord*, un littérateur distingué, rendant compte de la traduction de M. le marquis de Fortia, a reproduit le même système (2).

---

(1) Nous ne pouvons nous empêcher de relever ici une erreur de M. le marquis de Fortia, qui faillit donner créance aux fables débitées sur Bavai. *L'Echo de la Frontière* (journal de Valenciennes) du 24 mars 1838, et d'après lui le *Mônit ur* du 3 avril, avaient rapporté la nouvelle suivante : « La Société des fouilles de Bavai et de Famars vient de découvrir, dans la banlieue de Valenciennes, une voie souterraine partant de Famars, et que *l'on présume se diriger sur Bavai*; elle est de la plus solide construction ROMAINE. Le traducteur de Jacques de Guyse ne tint pas compte de ce dernier mot; il publia la découverte d'un monument *antérieur aux Romains*, se rattachant à l'ancienne puissance et magnificence de Bavai, etc. — Cette erreur fût dénoncée dans deux journaux qui avaient accueilli les réflexions de M. le marquis de Fortia, et la splendeur troyenne de Bavai s'est encore une fois évanouie. (V. *l'Echo de la Frontière*, 15 novembre 1838, et *l'Echo du Monde savant*, 28 novembre et 19 décembre 1838.)

(2) V. les Archives du nord de la France et du midi de la Belgique, t. 2, p. 67.

Nous ne nous arrêterons cependant pas davantage à chercher à combattre ces rêves ou ces fictions que la tradition recueille et propage comme de pieux souvenirs. Nous dirons pour l'origine de Bavai ce que disait Tite-Live pour celle de Rome : « Ces faits ont l'éclat des fictions de la poésie, plus » que l'authenticité des monumens historiques. » Ce sera donc aux commentaires de César ou à d'autres ouvrages contemporains, que nous demanderons désormais l'histoire de la Gaule.

« *Oppidis* uti jussit, » dit César après la bataille de la Sambre; — il n'est peut-être pas sans importance pour l'histoire des Nerves, et même pour celle de Bavai, de chercher à fixer la véritable signification de ce premier mot.

Oppidum se traduit selon les uns par forteresse, citadelle, camp retranché, lieu vide de demeures, inhabité en temps de paix, et où l'on se réfugiait en temps de guerre au premier cri d'alarme. D'autres ne voient dans ce mot, que la désignation de ville forte, ville fortifiée, ayant sa citadelle, ses maisons, ses demeures.

Dans les commentaires de César sur la guerre des Gaules, on rencontre quatre-vingts fois environ le mot *oppidum* et cinq fois le mot *urbs*. *Oppidum* et *urbs* sont même pris trois fois pour désigner une seule et même chose. De là peut donc s'induire la synonimie de ces deux mots, synonimie importante à constater, car il serait peut-être difficile de refuser au second de ces mots la qualification qu'on méconnait dans le premier. La ville par excellence, la première ville du monde, Rome, se désignait par *urbs*.

Quoi qu'il en soit, jetons un coup d'œil rapide sur les textes invoqués en faveur des deux opinions que nous avons signalées.

Tacite rapporte que les Germains n'avaient que des maisons éparses et point de villes, et cependant César dit dans ses com-

mentaires, l. 4, c. XIX, que les Suèves effrayés abandonnèrent leurs *oppida*. *Oppida* ne désigne donc point une ville (1).

L. 6, c. IV. « A la nouvelle de son approche, Acco ordonna que la multitude se rassemblât de toutes parts *in oppida*; — donc les *oppida* n'étaient point le lieu de résidence habituelle de la multitude. »

L. 7, c. LIV..... César rappelle les services qu'il a rendus aux Edues,..... il leur dit qu'ils étaient dépouillés de leurs champs, *rejetés in oppida*. Les *oppida* n'étaient donc un lieu de refuge que dans les temps de guerre et de malheur.

L. 7, c. XIV. Après tant de revers, Vercingétorix conseille d'incendier les OPPIDA....... c. XV.... *uno die amplius XX* URBES *incenduntur*......... On délibère s'il convient de brûler ou de défendre *Avaricum*. Les Bituriges supplient qu'on ne les force point à brûler de leurs mains *pulcherrimam prope totius Galliæ urbem, quæ et præsidio et ornamento sit* etc. Ils obtiennent leur demande; — *defensores oppido idonei diliguntur*. Les mots *pulcherrimam*, *ornamento*, pourraient-ils s'appliquer à des forteresses inhabitées et inhabitables; — incendie-t-on un fort; — les Bituriges conviennent unanimement d'incendier leurs *oppida*, et leur résolution s'ébranlerait à la vue d'Avaricum, d'une forteresse (*oppidum*) qui ne renfermerait ni maison, ni demeures, ni foyers domestiques; — leurs prières, leurs larmes, ne prouveraient-elles pas plutôt qu'il y avait de tout cela dans Avaricum?

L. 7, c. XXXVI. *Perspecto urbis situ*...... *at castris propè oppidum*. L. 7, c. LXVIII. *Alesiam quod est* OPPIDUM....... *perspecto situ* URBIS.... Ces deux textes, et les précédens, n'in-

---

(1) Ce premier texte tout d'abord paraît assez formel si on le prend à la lettre. Mais, en observant que les limites des territoires des peuples ne peuvent être exactement celles des mœurs et des habitudes, on comprendra facilement que sur la rive droite du Rhin, à l'opposite de la Gaule, les Germains, à l'exemple des Gaulois, aient bâti quelques villes (*oppida*).

diquent-ils point entre *urbs* et *oppidum*, une synonimie parfaite.

L. 8, c. XXIV. *Bellicosissimis gentibus devictis, Cesar, quùm videret..... nonnullos ex oppidis demigrare...... ad præsens imperium evitandum* etc.......... Si les *oppida* n'eussent été que des forteresses, eussent-ils été en la possession d'ennemis vaincus (devictis); — César se fût-il chagriné de voir qu'on les désertât?

L. 2, c. XXIX.... *Cunctis oppidis castellisque desertis*. — Il y a donc une différence entre un *oppidum* et un fort, une forteresse, une citadelle.

L. 5, c. XXI...... *Cognoscit non longè oppidum Cassivellauni abesse, silvis paludibusque munitum, quo satis magnus hominum pecorisque numerus convenerit. Oppidum autem Britanni vocant, quùm silvas impeditas vallo atque fossâ munierunt, quo incursionis hostium vitandæ causâ convenire consuerunt*......... Il y a donc une différence entre les *oppida* des Bretons et les *oppida* des Gaulois, puisque César prend la peine de définir ce qu'on entend par les premiers.

Or, les *oppida* des Bretons sont leur retraite accoutumée contre les incursions de l'ennemi (*quo incursionis hostium vitandæ causâ convenire consuerunt*), ce sont leurs lieux d'asile en temps de guerre; où serait donc la distinction, si à la différence des *oppida* des Bretons, ceux de la Gaule ne servaient aussi d'asile et de refuge aux Gaulois en temps de paix.

L. 2, c. XXVIII. *Oppidis uti jussit*.... dit César en parlant des Nerves; — eût-il laissé des *forteresses* au pouvoir d'un ennemi qu'il avait eu tant de peine à vaincre; — n'est-ce pas la seule chose au monde que sa clémence eût dû leur refuser?

Sans doute, avec un peu de bonne volonté, on torturerait bien encore quelques textes en faveur de l'opinion qui se refuse à traduire *oppidum* par *ville;* — mais outre qu'il serait facile de détruire par quelques observations les textes invoqués pour la soutenir, n'en avons-nous pas cité pour ainsi dire trop, en

faveur de l'opinion contraire. Peut-on nier, à part même tous textes, qu'il existât des villes dans la Gaule quand César la parcourut en vainqueur, et si César n'emploie pour ainsi dire jamais d'autre expression que *oppidum*, ce mot devra-t-il ici signifier *ville*, là seulement *forteresse*.

Il nous semble donc que l'on peut croire sans trop de témérité, que lors de la venue de César, les Nerves avaient des villes.

Mais, peut-on, avec Jacques de Guyse, en attester la splendeur et l'importance?

Nous répondrons encore, les commentaires à la main.

Partout où César porte ses pas, il décrit le pays qu'il soumet à ses armes, il dit le nom, la position des principales villes, voire même la manière dont les Gaulois les fortifiaient. Il trace avec détail son passage à travers le pays des Nerves, il se plait à parler de leurs mœurs, de leur courage, car les Nerves, c'est le peuple qui lui a valu le plus de gloire; mais s'il parle de leurs *oppida*, il n'en cite spécialement aucun.

A l'approche de César, les femmes et tous ceux que leur âge rendait inutiles pour le combat, avaient été rassemblés dans un lieu dont les marais défendaient l'accès à une armée,...... Après la défaite des Nerves, les vieillards qui s'étaient retirés dans les marais avec les enfans et les femmes, ne voyant plus d'*obstacle* pour les vainqueurs, ni de *sûreté* pour les vaincus, envoyèrent des députés à César et se rendirent à lui.

Si les *oppida* des Nerves eussent été des villes bien fortifiées, des postes importans, en état de subir un siége comme tous ceux de la Gaule, les femmes, les enfans, les vieillards, eussent-ils été chercher asile et protection dans les marais? S'ils eussent même été florissans comme villes, César les aurait-il passés sous silence?

Chez les Nerves, dit César, tout accès était interdit aux marchands étrangers; ils proscrivaient l'usage du vin et des autres

superfluités, les regardant comme propres à énerver leurs ames, c'étaient des hommes intrépides et barbares, *homines feros magnæque virtutis* (1).

Certes, cette peinture-là n'accuse point le luxe des grandes villes, mais bien plutôt une rusticité de mœurs et d'habitations que, même à cette époque, les villes importantes ne comportaient pas.

Avant la conquête romaine, les Nerves avaient donc des villes, mais des villes de peu d'importance. Parmi elles pouvait exister Bavai. Rien ne prouve cependant qu'elle existât à cette époque, quelques conjectures peuvent amener à le croire.

En fouillant le sol de Bavai, et les champs où cette ville s'étendait naguère, un assez grand nombre de médailles gauloises ont été découvertes. On en comptait 220, dont dix en or, dans le médaillier de M. Carlier (2), ancien curé de Bavai, qui s'était formé un riche cabinet d'objets trouvés sur les lieux mêmes. Or, dans ses introductions à l'étude de l'archéologie, le savant Millin, après quelques mots sur les médailles gauloises, leurs types, etc., consigne un fait important à rappeler ici. « Les monnaies gauloises, dit-il, sont antérieures au temps où les Romains s'emparèrent de la Gaule (3). » N'est-il

---

(1) Cæs. bell. Gall. L. 2, c. XV.

(2) Le cabinet de M. Carlier renfermait 4920 médailles impériales, 220 médailles gauloises et une infinité d'inscriptions, de monumens, de statuettes, découverts dans la ville de Bavai ou dans ses environs. Désireux de voir conserver pour la science cette précieuse collection qui lui avait coûté tant de soins et de démarches, M. Carlier avait légué son cabinet au duc de Berry, à la charge de remettre à ses héritiers une somme de 12,000 francs. Le duc de Berry envoya sur les lieux à deux reprises différentes, pour s'assurer de la valeur du legs, et l'on ne sait par quel motif, le legs fut refusé. Cette collection d'antiquités, la plus précieuse sans doute qui ait jamais existé dans nos contrées, fut donc dispersée entre les mains d'héritiers qui n'en faisaient nul cas, et c'est à peine si quelques amateurs ont pu en sauver de rares débris.

(3) Introduction à l'étude de l'archéologie, etc. — Millin. — Paris, in-8°, 1836, — p. 304.

donc pas raisonnable de penser que là où se rencontre l'agglomération d'un grand nombre de médailles d'une existence antérieure à la conquête, là aussi, et avant la conquête, existait une ville assez importante où sans doute l'on frappait monnaie; et s'il est vrai, comme nous le dirons tout-à-l'heure, que la ville de Bavai fut capitale des Nerves sous les Romains, n'est-il pas naturel de croire qu'elle existait au moins comme ville avant cette époque, n'était-il pas plus facile aux Romains d'embellir que de créer?

Quant à l'époque où la ville de Bavai commença à briller de quelqu'éclat, une heureuse découverte nous l'a pour ainsi dire fixée. En 1716, dans le jardin dit des Oratoriens de Bavai, une pierre fut trouvée portant l'inscription suivante :

Ti. Cæsari Augusti. f.
Divi nepoti adventui
ejus sacrum.
Cn. Licinius C. f. Vol. navos.

« *Monument élevé à Tibère César, fils d'Auguste, petit-fils du divin César, lors de son arrivée, par les soins de Licinius, dévoué à son prince.* » (1)

César étant le titre réservé à l'héritier présomptif de l'empire, et Tibère n'étant pas surnommé Auguste, cette inscription est donc antérieure à l'an 14 de l'ère chrétienne, époque à laquelle régnait Tibère, et postérieure à l'adoption de Tibère par Auguste.

Ainsi, environ cinquante ans après la mort du conquérant des Gaules, Tibère fait une entrée solennelle dans Bavai, et on y élève un monument pour en perpétuer le souvenir; ce fait incontestable ne témoigne-t-il pas de l'importance que la ville

---

(1) Ce monument avait apparemment été destiné à perpétuer la mémoire du passage de Tibère à Bavai, dans cette marche en quelque sorte triomphale à travers les Gaules, si pompeusement décrite par Velleius Paterculus. L. 2, c. CIV.

de Bavai avait acquise en peu d'années? Cet accroissement rapide étonne et ne fait que fortifier l'opinion de ceux qui donnent à Bavai, comme ville, une existence antérieure à la conquête; il permettrait presque d'appliquer à Bavai ces mots de Suétone : « Jules César fit construire des édifices publics et autres monumens dans les villes principales de la Gaule. » (1)

Quoi qu'il en soit de la date précise de la splendeur de Ba-

---

(1) Vers la fin de 1834, à peu de distance de l'enceinte actuelle de Bavai, sur le bord de la chaussée actuelle de cette ville à Rheims (*Durocortorum*), des fouilles mirent au jour une urne cinéraire, dont la découverte fit beaucoup de bruit dans le monde archéologique. Une notice de M. Arthur Dinaux, insérée dans les Archives du Nord (t. 4, p. 124), en a donné une savante et complète description.

Nous avons pu nous-même visiter ce vase, et au-dessus d'un bas-relief représentant un guerrier mourant, nous y avons lu : DIS. M. HIRTIUS C. ANNO. VIICX. Cette inscription, selon M. Dinaux, est faite à la main, en creux, et visiblement après la confection du vase, mais toujours dans les temps antiques. — Hirtius était l'ami intime de Cicéron, le lieutenant, le confident et le continuateur de César. L'an VIICX de Rome (710), qui termine l'inscription, répond à l'an 43 avant notre ère. Hirtius mourut en effet l'an 710 de Rome, mais en Italie, devant Modène. Comment rattacher Hirtius tué à Modène, et l'urne contenant ses cendres, découverte à Bavai? — Ici la science est en défaut, dit lui-même M. Dinaux, elle court le risque de s'égarer dans le champ des conjectures.

On doit d'autant plus se défier des conjectures à cet égard, que quelques-uns n'ont vu dans la partie du vase qui comprend l'inscription (le vase se compose de trois parties distinctes), qu'une de ces nombreuses contrefaçons dues aux Padouans. L'œil le moins exercé peut apercevoir, en effet, une différence bien marquée entre le travail de la guirlande de chêne qui environne le couvercle, et les détails du bas-relief au-dessus duquel se lit l'inscription. La guirlande de chêne est d'un travail exquis, et les personnages du bas-relief d'une facture assez grossière. — L'inscription, ses chiffres et sa teneur, semblent aussi révéler une époque postérieure aux temps antiques.

Quoi qu'il en soit de son authenticité, ce vase ne pourra que confirmer, et jamais détruire, ce que nous avons dit, et de l'origine de Bavai, en la présumant antérieure à Jules César, et de sa splendeur, en la fesant presque contemporaine des premiers temps de la conquête de la Gaule.

vai, ses ruines, ses nombreuses chaussées (1), en fussent-elles les seuls témoins, nous attesteraient qu'à une certaine époque de la domination romaine, elle avait acquis une grande importance.

Mais ce que ces débris révélateurs nous feraient deviner, s'ils étaient seuls, des textes viennent nous en donner la preuve :

Ptolémée, en parlant des Nerves, écrit : ...*Nervii quorum civitas Baganum.*

L'Itinéraire d'Antonin dit une fois *Bagacum Nerviorum ;*

La Carte Théodosienne dite de Peutinger parle de *Baca. Conerv.*

Nous ne reviendrons plus sur l'identité du lieu désigné par ces trois auteurs. Nous dirons seulement que quand Ptolémée

---

(1) « Rien n'atteste mieux la prééminence de Bavai, sur les autres villes de la Gaule-Belgique, pendant la période romaine, que d'y voir aboutir comme à un centre commun, les voies militaires, ou de les voir partir de ce point, pour communiquer à toutes les parties d'alentour. Il y en eut sept, qui sortaient du cirque......... » (*J. de Bast, Antiquités, etc.*, p. 69.)

« Les quatre chaussées principales, comme fesant partie des grandes voies militaires, sont les seules qui soient tracées sur la table de Peutinger, et qu'on trouve indiquées dans l'Itinéraire d'Antonin......... Il y avait à Bavai comme dans les autres cités, une colonne milliaire par laquelle commençait chaque suite numérique des milliaires placés sur chacune des chaussées qui allaient aboutir dans cette ville ; mais il ne reste plus rien de cette colonne, dont on n'avait pas même apparemment conservé un souvenir exact, lorsqu'on la remplaça vers le milieu du XVIIe siècle par une aiguille eptagone. Ce milliaire moderne a été remplacé à son tour par un autre plus moderne encore, de même forme et à peu près semblable, qui décore aujourd'hui la place. » (*M. Lebeau, Antiquités d'Avesnes.*) *

* Il faut compter parmi les institutions de l'empereur Auguste, l'établissement des postes sur ces voies militaires qui sillonnaient la Gaule, et dont il reste encore tant de vestiges. Auguste selon Suétone, plaça sur les routes, à de légères distances les uns des autres, d'abord de jeunes courriers pour le transport des lettres, ensuite des chariots à chaque station..... De là vient, sans doute, le nom de chemin des postes, qu'aux environs de Valenciennes et particulièrement, près de Famars [*fanum Martis*], on donne à quelques chaussées romaines.

a fixé la position d'un peuple, la ville qu'il lui donne en est toujours la capitale; qu'il en est de même pour les deux autres ouvrages, lorsqu'ils ajoutent le nom du peuple au nom de la ville, et que de plus *Baca Conerv.* est marqué dans la Carte Théodosienne, du caractère des grandes villes. — Une discussion plus longue sur ce point, serait du reste inutile; trop d'autorités l'ont jugé dans le sens que nous ne faisons presque qu'indiquer (1).

Bavai fut donc la capitale des Nerves sous la domination romaine, et rien n'étonne plus dans la splendeur que laissent deviner ses ruines. On sait ce que les Romains portaient de luxe et de magnificence dans les contrées qu'ils soumettaient à leur empire et dans les villes où ils fesaient leur séjour; partout ils voulaient revoir l'Italie.

La décadence suivit-elle de près la splendeur, et peut-on en fixer l'époque?

Un point important pour la solution de cette dernière question, est de préciser, autant que possible, l'époque à laquelle se rattache la confection de monumens historiques et géographiques, que nous avons cités. Nous allons le tenter.

Claude Ptolémée. Ce fameux géographe fleurit vers l'an 125 à 139 environ de notre ère. *(Biographie universelle, article de M. Delambre.)*

Carte Théodosienne, dite de *Peutinger* (2). Les uns l'attri-

---

(1) V. *J. de Bast*, 2e supplément au recueil d'antiquités, p. 13. — *Wastelain*, histoire de la Gaule-Belgique, p. 425. *Etc.*

(2) .... « Ce précieux itinéraire fut découvert sur la fin du XVe siècle, par Chunradus Celtès. Beatus Rhenanus, qui mourut en 1547, déclare en avoir vu une copie chez Conrad Peutinger, praticien d'Augsbourg. A la mort de ce dernier, on ne trouva point chez lui l'exemplaire de la table dont il s'agit, mais seulement deux fragmens que Marc Velser publia à Venise en 1591. Depuis, l'exemplaire complet étant venu à sa connaissance, il en fit graver une copie réduite que l'on réimprima plusieurs fois. Cependant l'ori-

buent à l'empereur Théodose, qui, selon eux, la composa de l'intervalle de 368 à 396. Mannert (1) ne partage pas cette opinion; il pense que l'origine de cette carte doit remonter à la première moitié du IIIe siècle, et qu'elle a dû être composée du temps de l'empereur Sévère environ l'an 230 de J.-C.

ITINÉRAIRE D'ANTONIN. Dans son histoire des grands chemins de l'empire romain, Bergier, après avoir dit que les uns attribuent cet itinéraire à Jules César, d'autres à Antonin ou au géographe Æthicus, se résume en ces termes (2) : « J'estime que dès le temps de Jules César et d'Auguste, il se soit fait, par l'ordonnance du sénat, quelque description du monde en laquelle les chemins étaient marqués......... que quelqu'un des empereurs appelés Antonin y ait ajouté quelque chose du sien, comme pareillement les empereurs suivans y aient mis les villes et autres places fondées ès siècles postérieurs, à mesure qu'elles ont été faites; et quant à Æthicus, la cosmographie duquel se trouve jointe de si près audit itinéraire, il est à croire qu'ayant pris des Romains l'un et l'autre des deux œuvres, il les a décrits et augmentés à sa mode; que de là plusieurs le citent sous son nom. » (Æthicus vivait, dit Moréri dans son Dictionnaire historique, du temps de Théodose-le-Grand. 379 395.)

A l'article consacré à cet itinéraire, les historiens des Gaules ont mis en note : « *Multi existimant Julio Oratori, vel Æthico hoc itinerarium esse attribuendum.* » (3)

---

ginal avait disparu de nouveau, et ce ne fut qu'en 1715 qu'on le retrouva parmi les effets de Didier Peutinger, descendant de Conrad. » (*Extrait d'une notice sur Hermoniacum, par M. Le Glay.*) — Ceci explique pourquoi la *Carte Théodosienne* eut le surnom de *Peutinger.*

(1) Géographie des Grecs et des Romains, par Mannert.

(2) V. *Bergier.* Histoire des grands chemins de l'empire romain. — Bruxelles, in-4°, 1728, t. 1, p. 339.

(3) Dom Bouquet, t. 1, p. 102.

J. de Bast, se rangeant à cette dernière opinion, ajoute : « Certes ce monument ne peut dater du temps d'aucun des six emperenrs qui portèrent le nom d'Antonin. *Constantinopolis, Maximianopolis, Constantina* et plusieurs autres villes qui ne furent appelées de ce nom que bien long-temps après, s'y trouvent. » (1)

D'Anville, dans ses éclaircissemens géographiques, s'exprime en ces termes : « Je reconnais aussi que l'itinéraire, dans l'état où nous l'avons, n'a été rédigé qu'après l'empire du grand Constantin. (*Constantin mourut en* 337.) » (2)

Quelques-uns l'attribuent encore à Ammien Marcellin, qui mourut vers 390.

Notice des provinces et des cités des Gaules. On lit dans les historiens des Gaules : *Hæc notitia condita videtur Honorii augusti temporibus, cùm Gallias à septem provinciis distingui mos erat.* (395-423.) (3)

Notice des dignités de l'Empire. *Hæc notitia*, disent encore les historiens des Gaules, qui, pas plus que pour la notice précédente, ne trouvent de contradicteurs, *facta putatur imperante Valentiniano III.* (425-455.) (4)

Malgré la diversité des opinions que nous rencontrons à ce sujet, les ouvrages de Ptolémée et la carte de Peutinger sont au moins reconnus ne pouvoir embrasser d'époque postérieure à 396. — Une grande incertitude, que de nouvelles découvertes pourront seules lever, existe sur la date à assigner à l'Itinéraire, mais ce qu'en disent les auteurs que nous avons

---

(1) — P. 134.

(2) Eclaircissemens géographiques sur l'ancienne Gaule. — Paris, 1741. P. 168.

(3) Dom Bouquet, t. 1, p. 122.

(4) Dom Bouquet, t. 1, p. 125.

cités, prouve du moins qu'on peut et qu'on doit y trouver relatés des faits contemporains du IVe siècle, et peut-être aussi antérieurs. Or, ces trois ouvrages citent plusieurs fois Bavai. — Quant aux notices, qui ne peuvent embrasser que l'espace compris entre 395 et 455, elles ne disent mot de Bavai ou de son territoire. Dans la première, la seule qui paraisse relater des villes, au lieu de Bavai absent, on trouve cité *Camaracum* comme ville des Nerves.

Que peut-on conclure de là, si ce n'est qu'à l'époque des notices, Bavai avait cessé d'exister comme ville. Si la capitale des Nerves, en effet, n'eût été antérieurement détruite, n'était-elle pas la seule ville de ce peuple dont l'omission fût impossible?

Ce raisonnement si naturel trouve encore son appui dans les faits qui suivent. Vers cette époque, l'histoire nous retrace un des grands événemens qui signalèrent dans les Gaules, le règne d'Honorius, je veux dire l'invasion universelle des barbares (406). Une lettre de St.-Augustin nous fait connaître la désolation des Gaules. — « Des nations féroces et innombrables ont occupé toutes les Gaules; tout ce qui se trouve entre les Alpes et les Pyrénées, entre l'Océan et le Rhin, est dévasté.......... la puissante ville de Rheims, Amiens, Arras, Terouane,..... Tournay..... ont vu leurs habitans transportés dans la Germanie...... Tout est ravagé.... »

Quoique Bavai n'ait point le triste honneur d'être relaté dans cette douloureuse lettre de St.-Augustin, nous ne pourrions assigner une autre époque à sa destruction. Des invasions antérieures, il est vrai, avaient déjà mis à feu et à sang une partie de la Gaule, mais une pierre tumulaire découverte en 1762, près Bavai, nous porte à croire que cette ville leur avait survécu. Cette pierre portait pour inscription : *Hic depositus vir P. Lucinius bene merens D. Hon. Aug. VI. C. S.*

« Ci gît Lucinius, homme de mérite au 6e consulat d'Honorius. » La sixième année du consulat d'Honorius se rapporte en l'an 404.

Voudrait-on prolonger son existence de quelques années; mais les notices ne disent mot de Bavai. Et cependant, elles citent *Camaracum* comme ville des Nerves. Un autre fait est là, qui corrobore pour ainsi dire leur silence et la date de 406, c'est que, malgré tous les travaux et toutes les fouilles, on n'a jamais rien rencontré, inscriptions ni médailles, qui pût indiquer d'une manière précise, une époque postérieure à Honorius (1).

La ville de Bavai n'apparait donc qu'un instant dans l'histoire, pour s'effacer sous le flot de la barbarie qui refoula les Romains. Capitale des Nerves sous l'empire, elle avait vu transporter dans son sein le luxe et la magnificence de l'Italie. Aujourd'hui les ruines de ces monumens fastueux qui s'élevaient avec orgueil dans ses murs, ces temples, ces palais tombés depuis bien des siècles, dont les débris jonchent le sol qui les porta, voilà toute sa gloire. Mais les ruïnes imposantes du cirque, ses dernières voûtes qui tombent et s'affaissent comme à regret sous le poids des siècles, attireront long-temps encore le regard du curieux et du voyageur.

Que la ville de Bavai soit donc fière de ces ruines, elles rappellent un âge contemporain de Jules César ou d'Auguste; qu'elle les montre avec orgueil, elles attestent l'éclat et la splendeur dont le peuple-roi se plut à entourer son berceau. Mais qu'elle laisse à jamais dans l'oubli cette trompeuse et mensongère origine que l'imagination d'un poète emprunta pour elle aux rives de l'Asie; — quand la réalité est si belle, est-il besoin de s'attacher à des rêves!

Aug. D.

---

(1) On ne trouve pas à Bavai de médailles au-delà du temps d'Honorius. *Mémoire sur les campagnes de César dans la Belgique.* — Louvain, (in-4°, 1833.)

Les fouilles pratiquées dans la ville et le voisinage ont mis à découvert une immense quantité de .... médailles en or, en argent et en bronze, de tous les modules et de tous les règnes *jusqu'à celui d'Honorius*. (*Antiquités d'Avesnes, par M. Lebeau.*)

Honorius mourut en 423.

BIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

FRANÇOIS PIÉTIN.

A partir du seizième siècle une nouvelle voie est ouverte à l'histoire. Comines meurt en 1509 et avec lui s'interrompt tout-à-coup la chaîne des chroniqueurs. Avant cette époque, la science historique s'était montrée trop souvent avide à recueillir les traditions plus ou moins défigurées sans songer à les entourer de preuves authentiques. Ces faits entassés sans choix et sans examen étaient rarement accompagnés de titres sans lesquels la certitude est impossible. La plupart du temps même, le narrateur se croyait le droit d'y ajouter des broderies et des enjolivemens à sa manière. Alors l'histoire n'était plus une production de la science, mais bien plutôt une œuvre d'imagination.

En soumettant l'histoire au travail de l'investigation la plus laborieuse, en portant dans cette partie encore obscure des connaissances humaines le flambeau de l'érudition, en y ajou-

tant surtout la liberté de l'opinion et de la pensée, le seizième siècle a opéré une révolution véritable. Bientôt les religieux, car notez que la science n'était pas encore sortie des couvents pour s'étendre, comme au siècle suivant, dans tous les rangs de la société ; les religieux, dis-je, infatigables travailleurs, dirigèrent leurs recherches, non plus seulement vers l'antiquité grecque et latine, mais encore vers celle de notre patrie. On dut à leurs labeurs, à leurs soins incessants, l'éclaircissement d'une foule de points historiques du plus haut intérêt. Aussi le nombre des historiens au seizième siècle est-il si grand que la mémoire la plus heureuse se fatiguerait à les compter. Et cependant notez que, dans cette multitude, pas un nom n'est à mettre de côté, à écarter, à élaguer. Tous, s'étant occupés chacun de leur côté d'une spécialité utile, tous ayant pris leur petite part de l'immense gâteau, ont droit également à l'intérêt, tous méritent à un égal degré qu'on s'occupe d'eux.

François PIÉTIN, entre autres, bien que ses modestes opuscules n'aient jamais reçu les honneurs de l'impression, a rendu d'assez grands services à la science, pour qu'une notice lui soit consacrée. Il la mérite autant que tout autre. Nos lecteurs nous sauront donc gré des détails que nous avons recueillis sur un écrivain cité en tant d'endroits différens, et, malgré cela, si peu connu.

François Piétin, chanoine régulier de l'abbaye de Phalempin, ordre de St.-Augustin, dans la châtellenie de Lille, naquit en cette ville vers la fin du quinzième ou au commencement du seizième siècle.

On n'a aucun détail sur les différentes phases de son existence. Peut-être renfermée uniquement dans les murs du monastère et vouée toute entière à l'étude, sa vie n'éprouva-t-elle aucune secousse remarquable ; ne fut-elle marquée par aucun de ces évènements saillants dont le souvenir transmis est recueilli avidement par le curieux biographe. Tout ce qu'on sait de lui, il nous l'apprend lui-même dans ses œuvres.

Ainsi, il était le *singulier ami* de Jacques Meyer (1), écrivain des plus estimés, auquel les érudits accordent avec raison le titre de père de l'histoire de Flandre. Il entretenait encore des relations d'amitié avec Destombes (2), célèbre généalogiste de son temps, et avec Jean de Frelin, receveur de la châtellenie de Lille pour Marie de Savoie (3).

Piétin était très-érudit. On voit par ce qu'en disent Buzelin, Carpentier et Vanderhaer, que ses contemporains avaient eu sa science une foi sans bornes. Sa décision dans les cas litigieux est regardée par eux comme un jugement sans appel. Denis Godefroy, savant archiviste de la Chambre des comptes de Flandre, à qui nous devons l'inventaire détaillé des chartes conservées dans ce riche dépôt, assure que Piétin a fourni des éclaircissemens indispensables sur les droits du roi de France à la possession de la Flandre gallicane, droits qui lui étaient contestés par la maison d'Autriche.

François Piétin mourut en 1556 (4) à l'abbaye de Phalempin. Il fut universellement regretté dans le monde savant.

Nous croyons qu'il n'est pas indifférent de remarquer en passant qu'il existe encore à Lille une famille du nom de *Piétin*.

---

(1) J'ay déclaré à mon très cher sieur amy de boine mémoire, homme sçavant et grand istorien, M. *Jacques Meierus*, etc. (LES CHASTELAINS DE LILLE.)

(2) Les priviléges mon très cher et souverain amy, Monsieur *De Tombes*, m'at communiqué. *Loco citato.*

(3) *Loco citato.* Marie de Savoie, dont il est ici question, était châtelaine de Lille. Elle épousa Jean, comte de Nassau, et devint veuve en 1545. Elle fit beaucoup de bien à l'abbaye de Phalempin, où elle mourut en 1545.

(4) M. Lebon, dans la courte notice qu'il a donnée de François Piétin dans son excellent mémoire sur *les Historiens de Flandre*, dit qu'il est mort en 1576. La date est erronée, à moins que ce soit une faute d'impression. V. d'ailleurs Buzelin.

Les ouvrages de ce chroniqueur sont au nombre de trois, tous inédits encore.

1° PHANOPINENSE CHRONICON. *Chronique de Phalempin.* Je ne connais qu'un manuscrit de cette chronique. C'est une copie reposant à la bibliothèque communale d'Arras sous le n° 198; elle est écrite de la main de *Dom Estienne Lepez*, savant généalogiste, né à Lille en 1646, et faisait partie de la riche collection de manuscrits concernant la noblesse de la Flandre et de l'Artois que cet érudit avait passé sa vie à rassembler. *Dom Estienne Lepez*, religieux de S. Waast d'Arras, est mort en 1707, après avoir pris la défense de sa maison dans un grand nombre de contestations au sujet de ses priviléges. La copie du *Phanopinense chronicon* qu'il nous a laissée date de la fin du dix-septième siècle; elle est très-bien conservée et contient 64 pages petit in-folio. Cet ouvrage est un de ces recueils historials, comme il y en avait à cette époque dans presque tous les établissemens religieux, plutôt qu'une véritable histoire de l'abbaye de Phalempin. Nous sommes persuadés que les auteurs de la *Gallia christiana* ne l'ont point connu, sans quoi ils ne se seraient pas contentés, comme ils l'ont fait, de donner un catalogue plus que succinct des abbés de cet important monastère. Buzelin, qui cite cette chronique en plusieurs endroits, dit qu'elle est écrite dans un style assez élégant et qu'elle a dû coûter beaucoup de recherches à son auteur.

2° GÉNÉALOGIE DES CHATELAINS DE LILLE. Le titre textuel de cet opuscule est celui-ci : *Description de la Descente des Chastellains de Lille aussi avant que j'estime si pouvoir trouver*. Il en existe à ma connaissance deux manuscrits. L'un repose à la bibliothèque de Cambrai sous le n° 1000; M. le docteur Le Glay (*Catalogue raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Cambray*) le considère comme un original. L'autre existe aux Archives départementales du Nord et provient sans doute des archives de l'abbaye de Phalempin, qui, avec celles de presque tous les établissemens religieux, ont été transférées

dans cet important dépôt, lors de la suppression de ces divers établissemens en 1792. Tous deux sont sur papier, écriture du seizième siècle. Celui que j'ai sous les yeux commence par ces mots : *En l'an de l'incarnation de Jesu-Christ mil* et se termine par ceux-ci : *De Falempin, ce 21e jour d'apvril* 1553, *par moy frère Franchois Piétin, et achevé par moy frère Denis de Saint, le lendemain du St. Sacrement quy estoit le* 30e *de may* 1578. *A Dieu.* Je ne sais ce que c'est que ce *Denis de Saint*, continuateur de François Piétin. Foppens, qui parle de Piétin dans sa *Bibliotheca Belgica*, p. 304, n'en fait aucune mention. Vanderhaer, *les Chastelains de Lille*, p. 155, cite un *Denis de Saints, ancien religieux de Phalempin*, comme lui ayant *communiqué le recueil historial des abbés de Phalempin et châtelains de Lille*. C'est tout ce que nous avons trouvé sur ce personnage dont le nom se trouve encore, mais sans aucun détail touchant sa vie, dans le *Catalogue des écrivains de Lille*, manuscrit de la bibliothèque de cette ville.

Clément de Sainghin, roi d'armes (*fecialis seu rex armorum*), parait être, au dire de Buzelin (1), le premier qui se soit occupé de la généalogie des châtelains de Lille. On sait que pour remplir la charge de roi d'armes, il fallait faire des études préparatoires et posséder des connaissances héraldiques très-étendues. Clément de Sainghin, homme d'une grande éloquence et d'un grand savoir (2), a écrit une *Descente des Châtelains* qui sans doute est perdue. Foppens n'en parle pas dans son ouvrage cité plus haut, et Buzelin ne parait pas l'avoir connu davantage. Au jugement que porte Piétin sur ce chroniqueur, la perte semble n'être pas bien grande. « Plusieurs gens studieux, dit-il, des histoires du pays et domestiques, nomément ceux de Lille et de Luxembourg, s'arestent pour lejourdhuy à Clémens de Singuin, lequel a traité ceste matière et descentes, en faulte de milleur auteur et plus véritable, mais après l'avoir tout leu, je l'ay trouvé grandement

(1) Gallo-Flandriæ annales.

(2) Loco citato.

faillir et errer plus d'en cinquante lieux seulement touchant les chastelains de Lille quy luy devoient estre familliers et cogneux...... Clément at abusé plusieurs gens fort sçavants et diligens inquisiteurs d'histoires, parce qu'il devise fort bien et est grand langageur, mais il ne sait ne ce qu'il dit ne ce qu'il affirme et n'y at point de fondation à ses dicts comme plus amplement je demontre en ce petit traicté et poldroye plus amplement déclarer de vive voix. » (1) Clément de Sainghin avait dédié son livre à Jacques de Luxembourg, S[r] de Richebourg et de Singhin en Weppes, frère de Louis de Luxembourg, comte de St.-Pol, connétable de France sous Louis XI (2).

En travaillant à la généalogie des châtelains de Lille, François Piétin avait pour but d'abord de relever les erreurs dans lesquelles était tombé Clément de Sainghin, ensuite d'acquitter en quelque sorte une dette de reconnaissance. On sait, en effet, que l'abbaye de Phalempin a, dit-on, eu pour fondateur Saswales, présumé le premier châtelain de Lille. Après lui, ses successeurs, qui étaient en même tempssires de la terre de Phalempin, n'avaient cessé de faire du bien à l'abbaye soit par des donations, soit par des priviléges. Quelques-uns d'entre eux voulurent même y être enterrés, et on voyait encore leurs tombeaux avant que le marteau révolutionnaire ne vînt abattre la pieuse demeure des moines de Phalempin.

La *Descente des Chastelains* n'est pas une nomenclature généalogique froide et aride. Piétin a résolu, au contraire, le problême si difficile de dire beaucoup en peu de mots, sans cesser pour cela d'être attrayant. On pardonne à cette érudition concise qui se fait étroite, qui épargne les mots en faveur de la critique saine, des rapprochemens curieux, des synchronismes intéressans entassés comme par enchantement dans cet opuscule qui ne ferait pas quarante pages d'impression en

(1) Descente des Chastellains.

(2) Idem.

tout. On devine le savant laborieux à qui nulle investigation ne coûte à toutes ces dates, à tous ces événemens, à toutes ces citations bien choisies. Piétin, dit Denis Godefroy dans une note manuscrite sur l'ouvrage qui nous occupe, a toujours pour guide la vérité et n'avance rien qui ne soit appuyé de titres, et Vanderhaer l'appelle *homme entendu et très-studieux de cette recherche*. Tout cela ne veut pas dire que Piétin est infaillible. Loin de là. Ce même Vanderhaer signale quelques erreurs dans lesquelles il est tombé, parce que, dit-il, *plusieurs choses lui sont esté incogneues*. Certes, il faut qu'un écrivain excite bien de la vénération pour que la critique elle-même se fasse ainsi timide devant lui, et qu'au lieu de relever tout bonnement ses fautes, elle cherche encore à les pallier ou à les excuser.

Après Piétin, Floris Vanderhaer, chanoine de l'église de S. Pierre, s'occupa aussi de l'histoire des châtelains. C'est la description de Lille sous trois âges qui suggéra plus tard au P. Wastelain, jésuite conventionnel, l'idée et le plan de son intéressante *Description de la Gaule-Belgique*. Floris, dans cet ouvrage, a souvent recours à François Piétin. Il le cite presque à chaque page et se contente souvent de le copier dans la seconde partie de ses savantes recherches.

Outre l'histoire des châtelains, Piétin avait dressé plusieurs cartes généalogiques auquelles il renvoie souvent pour l'intelligence du texte. Ces cartes ne se retrouvent point. Mais il est hors de doute que Vanderhaer s'en est servi pour composer celles qui se trouvent dans son livre.

3° Traduction en langue vulgaire de plusieurs traités de St.-Jean Chrysostome. *Le Catalogue des écrivains de Lille* seul cite cet ouvrage que Foppens a oublié dans sa *Bibliothèque Belgique*. Nous n'avons pas pu nous en procurer le titre exact, attendu qu'il n'en reste plus de trace.

Tels sont les ouvrages qui ont fait à Piétin la réputation dont il a joui auprès de ses contemporains et dont il jouirait

encore si Vanderhaer n'était pas venu le détrôner. Le dernier prouve qu'il ne consacrait pas tout son temps aux travaux historiques. Buzelin loue sa piété et sa foi ardente, et il ajoute qu'il s'occupait parfois à corriger les hymnes de l'église. Douce et religieuse vie que celle qui s'écoulait ainsi entre la science et Dieu ! Croire et inspirer la croyance aux autres, c'est là une belle et noble mission de l'humanité.

ALFRED DARIMON.

PRÉCIS HISTORIQUE

Des Réunions de la Société du Nord,

A PARIS,

Depuis sa formation, en 1825, *jusqu'en* 1840.

Le département du Nord, formé en grande partie de la Flandre française, n'est pas seulement remarquable par l'étendue et la fertilité de son sol, par sa population industrieuse, par la richesse et la variété de ses produits, mais encore parce qu'il a donné naissance à un grand nombre d'artistes, d'écrivains, d'hommes distingués dans toutes les carrières.

Nos premiers historiens, *Froissart, Monstrelet, Jacques de Guyse* et *Philippe de Commines,* n'en sont-ils pas sortis? N'avons-nous pas à citer *George Chastelain, Jean Molinet, l'abbé de Montlinot, Dulaurens,* les *Godefroy,* les poètes *Feutry, Henry, François Marchant,* et parmi les artistes, les deux peintres *Watteau,* les deux *Eisen,* les statuaires *Jean de Bologne, de Franqueville, Suly, Roland* et *Milhomme,* le graveur *Musquelier,* les imprimeurs *Jérôme Commelin* et *Charles-Joseph*

Panckoucke, les naturalistes *de Lobel, Lestiboudois,* le chimiste *Drapier*, et les deux célèbres marins, *Jean-Bart* et *Van-Stabel ?*

En suivant le mouvement ascendant, imprimé à toutes les classes de la société par la révolution de 1789, que n'a pas produit, dans cette partie de la France, la grande époque de rénovation sociale ? Et d'abord, quelle part les enfans du Nord n'ont-ils pas prise dans nos trophées militaires ? Au premier rang, s'avance *Mortier,* duc de Trévise, maréchal de France ; viennent ensuite ses vaillans compagnons d'armes, généraux de la république ou de l'empire, *Vandamme, Saudeur, Dugua, Durutte, Scalfort*, enlevés trop tôt à la patrie ! Et parmi ceux qui peuvent encore la servir, les lieutenants-généraux *Guilleminot, Fernig, Corbineau, Merlin, de Caux, d'Hénin, Lahure, Delcambre, de Saint-Mars* (1).

Parmi les hauts fonctionnaires de l'État ou les magistrats, se présente le comte *Merlin,* de Douai, qui des rangs du barreau, où il brilla par la science du droit, parvint au faîte du pouvoir, et qui, ensuite, descendu de cette région orageuse, alla s'asseoir à la cour de cassation, sur le siége de procureur-général. Réfugié dans ce port, à l'abri des tempêtes politiques, le célèbre jurisconsulte éleva ce beau monument de jurisprudence, qui atteste l'union d'un profond savoir à la puissance d'une haute raison. A côté de Merlin de Douai, viennent se placer M. *Martin* (du Nord), MM. le premier président *D'Haubersart, Delcroix, Dubois,* préfet de police sous l'Empire, *Masclet,* consul-général en Ecosse, les *Gossuin,* le comte *Herwyn,* le baron *Coppens,* le baron *de Grouard,* qui ont paru avec tant d'éclat sur la scène politique, dans la magistrature ou dans la haute administration.

---

(1) On peut ajouter, comme ayant pris naissance dans le département du Nord, *Clarke*, duc de Feltre, né à Landrecies, en 1765, d'origine irlandaise, ministre de la guerre sous l'empire et sous la restauration, maréchal de France en 1817, mort à Paris, le 28 octobre 1818 ; et le lieutenant-général comte *Despinois,* né à Valenciennes.

Le département du Nord n'est pas resté en arrière des autres parties de la France, dans les lettres, les sciences et les arts. Nous citerons Mme *Desbordes-Valmore*, qui, par ses poésies du cœur, a mérité le nom de dixième muse, MM. *Boniface Saintine*, *Onésime Leroy*, *Bis*, *Duthilleul*, *Henry Berthoud*, *Fidèle Delcroix*, *Leglay*, etc., etc., dont la carrière littéraire est marquée par de nombreux succès dans divers genres.

Dans les sciences, le géographe *Gosselin*, membre de l'Institut, qui a retrouvé le monde des anciens, M. *Duponchel*, naturaliste, à qui nous devons une histoire complète des Lépidoptères, M. *Dubrunfaut*, chimiste, qui s'est particulièrement occupé d'améliorer la fabrication du sucre indigène, M. le docteur *Macartan*, membre de l'académie royale de médecine.

Nous pourrions ajouter d'autres noms, si notre dessein était de présenter une nomenclature complète de nos littérateurs et de nos savans ; mais ce n'est ici qu'un simple aperçu.

De tout tems la Flandre a produit de grands artistes ; mais quelle époque fut jamais plus féconde que celle-ci ? Le peintre *Wicar*, dont les tableaux rappellent la manière de son maître David, et qui vient de doter Lille, sa ville natale, de ses principales compositions, exécutées à Rome, sous l'inspiration des chefs-d'œuvre de l'école italienne ; M. *Abel de Pujol*, aussi élève de David, membre de l'Institut, le peintre de la *Prédication de St.-Etienne*, des fresques de la chapelle de St.-Roch, à St.-Sulpice et des grisailles de la Bourse ; M. *Henri Lemaire*, qui s'est placé au premier rang des sculpteurs modernes par son fronton de l'église de la Madeleine, et qui exécute en ce moment un fronton encore plus colossal, celui de l'église St.-Isaac, à St.-Pétersbourg ; M. *Bra*, statuaire, que des études approfondies ont fait remonter à la source du beau, dont les productions portent l'empreinte du beau moral uni à la beauté physique. Comme l'expression de douleur de son Christ, de Valenciennes, est noble et touchante ! avec quelle vérité, avec quelle profondeur, son ciseau a su rendre les traits de nos plus grands orateurs, du général Foy et de M. Guizot,

des docteurs Pinel et Broussais, de M. de Jouy, du maréchal Mortier, dont la statue vient d'être érigée sur la place du Cateau-Cambresis, lieu de naissance de l'illustre guerrier!

Pour les tableaux de genre, nous citerons MM. *Boilly, Desbordes, Serrur, Hilaire Ledru;* M. *Redouté,* peintre de fleurs; M. *Porrét,* graveur sur bois, et M. le baron *Taylor,* graveur et dessinateur habile, inspecteur-général des beaux-arts, dont le nom se rattache au musée des peintres espagnols, formé par ses soins.

Le département du Nord n'a-t-il pas à se glorifier des artistes dramatiques qu'il a produits? Mlle. *Clairon* et Mlle. *Duchesnois* sont nées l'une à Condé, l'autre à Valenciennes; *Talma* doit le jour à des parens fixés depuis longtems dans les environs du Quesnoy (1); Mme. *Dorus*, qui tient le premier rang à l'académie royale de musique, est originaire de Valenciennes, ainsi que Mlle. *Dupont,* soubrette piquante du Théâtre-Français; Mlle. *Levert,* qui a brillé aussi sur la scène française, est d'Avesnes.

Nous pourrions ajouter à cette énumération, bien incomplète, des compositeurs distingués: MM. *Luce* et *Walckiers,* et, parmi les instrumentistes, les frères *Tilmant* et le jeune *Dorus.*

Tels sont les élémens qui ont servi à composer la Société du Nord, connue sous le nom de *Réunion des enfans du Nord.*

C'est dans le salon de Mlle. Duchesnois, où le hasard avait rassemblé plusieurs compatriotes, MM. *Onésime Leroy, Abel de Pujol, Bra, Boniface Saintine et Hyppolite Bis,* qu'a été conçue l'idée de former, au sein de la capitale, une réunion d'artistes, de littérateurs et d'hommes éminens, dans diverses

(1) Talma est né accidentellement à Paris; ses parens étaient de Poix, petit village près du Quesnoy, que ses frères, officiers distingués sous l'Empire, habitent encore.

carrières, auxquels le département du Nord a donné naissance.

Le but de cette association, comme l'a dit un de ses membres, M. le docteur Leglay, archiviste du département du Nord, est de former un noble et brillant faisceau de toutes les gloires dont s'honore le département du Nord; de rapprocher, d'unir, par les doux souvenirs du sol natal, des hommes qui ont conquis la renommée dans des carrières diverses, et d'assurer une utile protection à ceux de nos jeunes concitoyens que le goût des arts, des sciences et des lettres appelle dans la capitale.

D'après un but aussi clairement indiqué, dès son origine, on voit que la Société du Nord n'est pas seulement une réunion d'artistes et d'hommes de lettres, occupés de questions d'art et de littérature, mais qu'elle forme surtout une réunion de famille, un foyer d'encouragemens, une sorte de patronage qui s'étend sur de jeunes compatriotes, servant à développer leurs talens, à donner une bonne direction à leurs études, à les encourager dans les efforts qu'ils tentent pour arriver à se faire un nom dans les arts. Voilà ce qui distingue cette société de toutes les autres, ce qui empêche de la confondre avec des sociétés littéraires, très-estimables, qui se sont constituées dans le nord de la France, où le goût des arts, des lettres et des sciences, il faut le reconnaître, est aujourd'hui plus répandu qu'il ne l'a été, à aucune époque.

Les *Enfans du Nord,* en se réunissant à Paris, ont donc eu pour objet de s'éclairer de leurs conseils dans des communications réciproques, d'aider, de guider leurs jeunes concitoyens, dans la carrière artistique, d'empêcher qu'ils ne s'égarent dans de fausses routes.

Ce qui manque souvent aux artistes, c'est un guide éclairé dans la partie historique de leurs compositions et dans ce qu'on appelle la poétique de l'art. Une réunion composée de compatriotes, parcourant des carrières différentes, exempts de sentimens de rivalité, doit présenter des avantages d'autant plus précieux que tous ses membres sont animés les uns envers

les autres de sentimens bienveillans, et qu'ils attachent un vif intérêt aux succès de leurs collègues. C'est ainsi, par exemple, que nos généraux du Nord, consultés sur un tableau de bataille, d'une bataille, peut-être, au gain de laquelle ils ont contribué, pourront guider l'artiste dans la composition de son œuvre; c'est ainsi que le poète ou le littérateur, ayant à examiner, avec l'artiste, un sujet tiré de la mythologie ou de l'histoire, remontera à la source du vrai et du beau, et cherchera à lui donner son véritable caractère, à en faire une création originale. On sait avec quel soin Talma avait étudié le costume des anciens et avec quelle exactitude il le reproduisait sur la scène. Eh bien! le peintre, qui plus d'une fois a pu saisir sur la physionomie si expressive de ce grand tragédien le jeu des passions, aurait pu aussi trouver en lui un bon juge du costume pour les sujets choisis dans l'histoire ancienne.

La première réunion des Enfans du Nord eut lieu le 25 avril 1825, sous la présidence de M. Boilly, de la Bassée, peintre de genre, doyen d'âge. Les fonctions de secrétaire étaient remplies par M. Hyppolite Bis.

Dans le banquet qui suivit la séance divers toasts ont été portés : *A la bonne Flandre, notre mère commune! Aux historiens, aux poëtes, aux littérateurs et aux artistes, sortis de la Flandre!*

A la mémoire de Mlle. Clairon! que Mlle. Duchesnois devait naturellement rappeler.

La Société, dans sa seconde réunion, le 29 juillet de la même année, procéda à la formation de son bureau. M. le maréchal *Mortier*, duc de Trévise, fut élu président; MM. le lieutenant-général comte *Fernig* et *Talma*, vice-présidens; M. *Hyppolite Bis*, secrétaire.

M. *Auguste Delsart*, rédacteur du *Moniteur*, sténographe du Roi, y fut admis comme membre résidant.

La Société agréa l'hommage que plusieurs de ses membres, Mme. *Desbordes-Valmore* et MM. *Leglay*, *B. Saintine*, *Fidèle*

Delcroix, de Cambrai, *Onésime et Aimé Leroy*, *Arthur Dinaux*, de Valenciennes, *Bis* et *Hay*, lui firent de leurs ouvrages.

C'est sous la présidence de *Talma*, le 1er mars 1826, que s'est tenue la troisième réunion.

La Société s'occupa de son réglement, et en arrêta les articles. Par une disposition exceptionnelle, M. *Redouté* et M. le baron *Taylor*, quoique nés hors du département du Nord, mais sur ses limites vers la Belgique, furent admis comme membres résidans.

M. le président ayant exprimé le désir que les réunions eussent lieu à des époques plus rapprochées, la Société décida qu'elle se réunirait tous les deux mois.

Mlle. *Duchesnois* assistait au banquet avec Mlle. *Dorus*, alors élève du conservatoire royal de musique et pensionnaire de la ville de Valenciennes; elle annonçait déjà par de brillantes dispositions ce qu'elle serait un jour sur la première scène lyrique.

En exprimant le vœu de réunions plus rapprochées, il semblait que Talma eut le pressentiment de sa fin prochaine; il était déjà atteint de la maladie dont il mourut, dans les premiers jours d'octobre. La Société, au lieu de se réunir tous les deux mois, ne s'est réunie que l'année suivante, le 25 avril, jour anniversaire de sa fondation. Dans cette réunion, présidée par M. le maréchal Mortier, un juste tribut de regrets fut payé à la mémoire du grand tragédien. Mlle. Duchesnois, qui plus que personne ressentait toute l'étendue de la perte que la scène française venait de faire, en était d'autant plus affligée, qu'elle regardait Talma comme le soutien de l'art dramatique et qu'elle prévoyait tous les chagrins qu'elle aurait à essuyer, en s'opposant à l'invasion du mauvais goût.

Talma aimait à se trouver au milieu de ses compatriotes, à s'entretenir avec eux de l'art qu'il avait approfondi et dont il connaissait si bien les terribles effets. Dans son enthousiasme pour les œuvres du génie tragique, pour celles surtout qui

portent un caractère de simplicité et de grandeur à la fois, il ne pouvait cacher sa prédilection pour Corneille, dont il songeait à faire revivre plusieurs chefs-d'œuvre, depuis trop longtems négligés.

La Société avait aussi à déplorer des pertes récentes, parmi ses membres correspondans. MM. *Dathis* et *Hay*, de Lille, et le général *Durutte*, venaient de lui être enlevés par une mort prématurée.

Dans la réunion suivante, le 22 mars 1828, le général *Corbineau* et M. *Bis* furent l'organe des regrets de la Société, en rendant un dernier hommage à la mémoire du général Durutte et du général Scalfort, qui avait suivi son compagnon d'armes dans la tombe.

M. *B. Saintine* fit hommage des deux premiers volumes des *Campagnes d'Italie*. Cet ouvrage, écrit d'un syle brillant et rapide, qui peint si bien l'éclat et la rapidité de ces mémorables campagnes, attira l'attention du maréchal et des généraux qui y prirent une part si glorieuse, et devint l'objet de leur entretien et de leurs éloges.

M. *Hyppolite Bis* offrit un exemplaire de sa tragédie de *Blanche d'Aquitaine*, qui venait d'être représentée avec succès au Théâtre-Français. La Société, en félicitant l'auteur de sa réussite, put adresser en même tems ses félicitations à Mlle. Duchesnois, qui avait fait ressortir avec tant de talent les beautés du rôle de Blanche d'Aquitaine.

On s'entretint ensuite des ouvrages que nos peintres et nos sculpteurs avaient exposés au Louvre, et l'on félicita M. Lemaire sur sa statue d'une jeune fille tenant un papillon, figure pleine de grâce et de naïveté, d'une exécution parfaite.

La séance s'est terminée par la lecture d'une charmante pièce de vers, intitulée : *La vallée de la Scarpe*, envoyée de Lyon, par Mme. *Desbordes-Valmore*.

Dans la réunion suivante, du 14 avril 1829, les productions des artistes que la Société compte dans son sein, furent, comme

l'année précédente, l'objet d'un entretien général et justement appréciées. On donna particulièrement des éloges au tableau de M. Abel de Pujol, représentant *la Résurrection de Thabite par Saint-Pierre*, sujet exécuté pour l'église de St.-Pierre à Douai.

La Société eut une nouvelle perte à déplorer, celle de M. *Desbordes*, frère de Mme. Desbordes-Valmore, peintre de genre. Parmi les productions charmantes de cet artiste douaisien, on distingue *une Scène de vaccine*, rendue par son pinceau gracieux avec un touchant intérêt.

M. *Victor Derode*, de Lille, auteur d'un *Traité sur l'harmonie*, fut admis, comme membre correspondant.

L'inquiétude générale qui précéda la révolution de Juillet et l'ébranlement social qui la suivit, ont interrompu nos réunions.

Cependant la Société se réunissait quelquefois chez Mlle. *Duchesnois*, où l'on était toujours sûr de rencontrer des compatriotes. Un jour que la réunion était plus nombreuse que de coûtume, on parla de la nécessité de reconstituer la Société du Nord et de lui faire atteindre le but utile, pour lequel elle avait été formée ; un membre proposa de réviser quelques articles du réglement, où ce but n'était pas assez clairement défini, ni entouré de moyens d'exécution assez efficaces. Une commission fut nommée à cet effet, elle était composée de MM. *Abel de Pujol*, *Bra*, *Lemaire*, *Bis* et *Delcart*.

La Société eut à examiner, dans cette séance, une demande collective de MM. les députés du Nord, qui se présentaient pour être admis dans son sein. On décida que la qualité de député n'était pas toujours un titre suffisant ; que d'ailleurs les demandes devaient être faites individuellement.

M. *Porret*, de Lille, graveur sur bois, fut admis comme membre résidant.

La commission chargée de réviser le réglement s'occupa avec activité de ce travail et le soumit dans une réunion qui eut lieu,

sous la présidence de M. le comte *Fernig*. Les articles modifiés furent l'objet d'une discussion générale et adoptés dans les termes suivans :

« Les réunions ont principalement pour objet d'examiner les ouvrages des membres de la Société, et de toutes les productions qui se rattachent au département du Nord.

» Tout ouvrage envoyé à la Société sera soumis à l'examen d'une commission, et deviendra, s'il y a lieu, l'objet d'un rapport spécial, dont il sera donné communication à l'auteur.

» La Société accueillera avec intérêt l'exposé des travaux des diverses académies du département du Nord ; elle suivra avec une bienveillance toute particulière les travaux des jeunes gens qui se présenteront à elle, sous le patronage de l'une de ces académies, et qui auront obtenu des succès dans les lettres, les arts ou les sciences. Ces jeunes gens pourront, à titre d'encouragement, être invités à assister à l'une des séances de la Société. »

Un des articles porte qu'il sera délivré à chaque membre, résidant ou correspondant, un diplôme signé par le président.

M. *Abel de Pujol* voulut bien se charger du dessin de la vignette du diplôme. Cette vignette qui doit reproduire les écussons, avec les armes, des villes de Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes, Dunkerque, Hazebrouck et Avesnes, chefs-lieux des sept arrondissemens du département du Nord, sera gravée par M. *Porret*.

M. *Delsart* fut nommé secrétaire-adjoint.

MM. *Martin* (du Nord), *Henry Berthoud* et *Virlet*, présentés dans la séance du 2 mars 1834, furent admis, comme membres résidans, dans la séance du 6 avril suivant, présidée par M. le comte Fernig.

La réunion générale, suivie d'un banquet, eut lieu le 26 du même mois, sous la présidence de M. le maréchal *Mortier*.

M. le comte *Merlin*, de Douai, rentré en France après la révolution de 1830, assistait pour la première fois à nos réunions.

La Société écouta avec un vif intérêt le rapport que son secrétaire, M. Bis, lui fit sur les ouvrages de ses membres, et en vota l'impression.

Depuis plusieurs années, la Société était privée de la présence de Mlle. *Duchesnois*; elle eut la douleur de la perdre le 9 janvier 1835. Cette grande tragédienne n'avait plus reparu au théâtre depuis que la scène française était envahie par les productions informes de l'école romantique; elle ne voulut jamais leur prêter le charme de son organe. De combien de dégoûts ne fut-elle pas abreuvée pour cette noble résistance!

La Société décida qu'une souscription serait ouverte par ses soins pour lui ériger un monument, non loin de celui de Talma. Dans sa séance du 25 janvier, elle désigna MM. les généraux *Fernig* et *Merlin*, M. *Lemaire* et M. *Bis*, comme commissaires, chargés de recueillir les souscriptions et de surveiller l'exécution du monument, qui fut confié, pour la sculpture, au ciseau de M. *Lemaire*.

M. *Arthur Dinaux*, membre correspondant, publia, sur Mlle. Duchesnois, une notice biographique fort intéressante.

Dans cette séance, on élut M. *Martin* (du Nord) vice-président, en remplacement de Talma.

M. le maréchal *Mortier* présida la réunion du 20 avril 1835. C'était la dernière fois que les enfans du Nord devaient le voir au milieu d'eux, recueillir ses paroles bienveillantes, s'entretenir avec lui des souvenirs du pays, qu'il aimait tant à rappeler! Quelle que fut sa position élevée dans l'Etat, grand chancelier de la légion-d'honneur ou président du conseil des ministres, jamais M. le duc de Trévise ne cessa de se réunir à ses collègues du Nord. C'était pour lui un véritable bonheur que de se retrouver avec des concitoyens, avec des frères d'armes, et de parler, avec la modestie qui le caractérisait, de ces cam-

pagnes mémorables qu'ils avaient faites ensemble. Les trait de l'illustre guerrier, objet de si vifs regrets, furent reproduits par M. Bra, statuaire, avec une vérité si frappante, que lorsque le buste du maréchal fut présenté au Roi, peu de tems après l'affreuse catastrophe, Sa Majesté, vivement affectée de ce souvenir qui lui rappelait un événement si cruel pour son cœur, s'écria avec émotion : « c'est lui !.... c'est notre bon » et brave maréchal !.... on dirait qu'il vient à moi.... éloi- » gnez.... il me fait trop de mal à voir. » Paroles pleines de sensibilité, qui sont à la fois un hommage rendu à la mémoire du maréchal et au talent du statuaire.

La Société s'est réunie le 8 mars 1836, pour élire un président en remplacement de M. le maréchal Mortier. M. le comte *Merlin*, de Douai, obtint la majorité des suffrages ; le célèbre jurisconsulte succéda à l'illustre guerrier.

Après cette nomination, sur les rapports qui lui furent présentés, la Société admit, comme membre résidant, M. le lieutenant-général vicomte *de Caux*, pair de France, ancien ministre de la guerre, né à Landrecies, et, comme membre correspondant, M. *Lebeau*, président du tribunal d'Avesnes, auteur d'ouvrages estimés sur l'histoire et les antiquités du pays.

Dans la réunion du 27 mars suivant, présidée par M. le comte *Merlin*, M. le général vicomte *de St.-Mars*, secrétaire-général de la grande chancellerie de la légion-d'honneur, né à Avesnes, et M. *Duponchel*, naturaliste, né à Valenciennes, auteur de *l'Histoire des Lépidoptères*, furent admis, comme membres résidans.

La réunion du 25 avril, jour anniversaire de la fondation de la Société, devait être consacrée à entendre la lecture d'une notice biographique sur le maréchal Mortier, écrite par notre secrétaire. M. *Bis* s'acquitta de cette noble tâche en écrivain habile, à l'aide de documens et de matériaux précieux, qui lui avaient été communiqués par la famille du maréchal ; mais entraîné par l'intérêt de son sujet, par la grandeur des événemens qu'il avoit à reproduire, l'historien d'une vie si belle et

si glorieuse, fut emporté au-delà des bornes d'une simple notice biographique. La Société, en louant ce beau travail, invita l'auteur à le resserrer dans un cadre plus étroit, afin qu'il put être conservé dans ses archives.

M. *Bélanger*, ingénieur, né à Valenciennes, connu dans les sciences mathématiques par la solution de plusieurs problèmes difficiles, professeur de mécanique à l'école centrale de l'industrie et des manufactures, fut admis, comme membre résidant, dans la séance du 15 janvier 1837.

Le 28 suivant, réunion générale suivie d'un banquet, sous la présidence de M. le comte *Merlin*.

La Société ouvrit deux souscriptions, l'une en faveur des familles de malheureux pêcheurs de Dunkerque, l'autre pour venir au secours des familles de canonniers bourgeois de Valenciennes, qui périrent victimes d'une explosion de pièces d'artifice.

M. *Dubus-Bonnel* présenta de beaux produits de sa fabrique de tissus de verre, qui, par leur souplesse et leur éclat, peuvent remplacer avantageusement les étoffes de soie mêlées d'or et d'argent, pour l'ameublement des appartemens. Excité par les éloges et les encouragemens qu'il reçut de ses concitoyens, M. Dubus-Bonnel fit de nouveaux efforts pour perfectionner ses produits. Aussi étaient-ils, à la dernière exposition des produits de l'industrie, l'objet de l'admiration générale, et ont-ils mérité à leur auteur les récompenses du gouvernement !

La Société s'est réunie successivement chez son président, le 25 et le 30 juin. Dans la première séance, plusieurs présentations eurent lieu ; dans la seconde, elle admit, sur les rapports de M. le docteur Macartan, de M. Delsart et de M. Bélanger, M. le docteur *Charpentier*, de Valenciennes, auteur d'un ouvrage *Sur la nature et le traitement de l'hydrocéphale aiguë des enfans*, et de plusieurs mémoires couronnés par des sociétés médicales, sur des questions qu'elles avaient proposées ; M. le vicomte *D'Haubersart*, alors député et maître des requêtes et depuis conseiller-d'État ; MM. *Walckiers* et *Luce*, dont les

compositions musicales sont recherchées par les amateurs ; un opéra-comique de M. Luce est actuellement en répétition à Feydeau.

Dans cette circonstance, M. *Bis* donna des regrets à un jeune compositeur de musique, M. *Lefebvre*, de Lille, dont les heureux essais annonçaient déjà un artiste, et qui venait d'être enlevé à la fleur de l'âge.

Mme. *Desbordes-Valmore* assista pour la première fois à nos séances, le 3 juillet, dans une réunion générale suivie d'un banquet, présidée par M le comte *Merlin*. Mme. Desbordes-Valmore avait quitté Lyon, où elle avait fait un long séjour, dans l'espoir de se fixer à Paris, et cet espoir était fondé sur le concours de M. Martin (du Nord), alors ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.

M. *Onésime Leroy* fit hommage à la Société de son dernier ouvrage : *Etudes sur les mystères dramatiques*.

Le 7 avril 1838, la Société s'étant réunie sous la présidence de M. le comte *Fernig*, M. *Bis*, chargé de rendre compte de l'ouvrage de M. Onésime Leroy, déclara qu'il n'avait pas cru devoir faire un rapport spécial, après la lettre si bien écrite de Mme. Desbordes-Valmore, dans laquelle les *Etudes sur les mystères dramatiques*, étaient appréciées avec tant de goût et d'esprit, et qu'il ne pouvait mieux faire que de lire cette lettre, qui avait été insérée, en partie, dans les *Archives du Nord*. La Société écouta cette lecture avec un vif intérêt.

Dans la réunion du 16 avril suivant, présidée par M. Martin (du Nord), M. *Lemaire* rendit compte de l'exécution du monument de Mlle. *Duchesnois*, qui avait été confiée à ses soins, et de l'emploi des fonds provenant des souscriptions.

Parmi les villes qui souscrivirent, on remarqua Bordeaux pour une somme de 500 francs, et surtout les termes de la délibération du conseil municipal, qui rendant hommage au talent de la grande tragédienne, dit que ce *talent si vrai est resté pur de toute alliance avec le mauvais goût de l'école nouvelle*.

Des fonds votés par la ville de Valenciennes, lieu de naissance de Mlle. *Duchesnois*, et provenant des souscriptions particulières de la localité, doivent être employés à l'érection d'un autre monument, qui s'élevera en face de la modeste demeure où elle reçut le jour, au village de St.-Saulve, le long de la grand'route de France en Belgique.

La Société exprima ses remercîmens à M. *Lemaire*, qui s'était acquitté d'une si noble tâche, avec autant de talent que de désintéressement; elle remercia aussi par une lettre, écrite en son nom, M. *Fabvier*, sous-intendant militaire, membre du comité de souscription, pour le zèle et l'activité que son amitié déploya dans l'accomplissement de cette œuvre à la fois pieuse et nationale.

Le 28 juin, jour du couronnement de la reine d'Angleterre, M. *Martin* (du Nord), étant ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, réunit tous les membres de la Société du Nord, dans un banquet, à l'hôtel du ministère.

Le 27 décembre 1838, la Société perdit son vénérable président, M. le comte *Merlin*, à l'âge de 86 ans; il n'avait cessé que depuis un an d'assister aux réunions. Les Enfans du Nord suivirent son convoi; M. le comte Fernig et M. *Martin* (du Nord), vice-présidents, tenaient l'un des coins du drap; les autres coins étaient tenus par M. Mignet, membre de l'Institut, et par M. Dupin, procureur-général à la cour de cassation. Conformément aux intentions de l'illustre défunt aucun discours ne fut prononcé sur sa tombe.

Si, dans cette douloureuse circonstance, la voix d'un collègue s'est tue pour obéir au vœu d'un mourant, dans la crainte de réveiller des passions politiques, il ne reste pas moins à la Société du Nord un devoir à remplir envers son président, celui de retracer la vie du célèbre jurisconsulte. M. Dupin, son digne successeur à la cour de cassation, dans son discours de rentrée très remarquabl, à su apprécier les hautes qualités et le savoir profond du jurisconsulte, avec la sagacité et le talent qui le distinguent.

On procéda, dans la séance du 24 mars 1839, à la nomination d'un président en remplacement de M. le comte *Merlin*. M. *Martin* (du Nord), vice-président, réunit l'unanimité des suffrages. M. *Abel de Pujol,* membre de l'Institut, fut ensuite nommé vice-président.

Dans cette séance, sur le rapport de M. Abel de Pujol, M. *Elshoëet,* de Dunkerque, jeune sculpteur, fut admis, comme membre résidant. M. Elshoëct est connu dans la sculpture par les anges qui soutiennent la chaire de Notre-Dame-de-Lorette, statues en bois d'un beau style et d'un travail délicat par des statues coulées en fonte qui décorent les fontaines de la place de la Concorde et par plusieurs bustes.

La réunion générale suivie d'un banquet eut lieu le 29 avril, sous la présidence de M. *Martin* (du Nord).

M. le président, en ouvrant la séance, dit qu'il saisissait la première occasion qui se présentait depuis sa nomination, pour entretenir ses collègues d'un objet qui excite vivement leur sollicitude. Tous les membres de la réunion, animés des sentimens les plus louables, voudraient que les efforts communs pussent se diriger vers un but utile, qui est de favoriser le développement de toutes les forces qui peuvent concourir à la prospérité et à la gloire de notre beau département. Ce double but embrasse non-seulement les beaux-arts, mais encore l'industrie qui a pris un si grand essor dans le nord de la France. Les articles du réglement déjà révisés ne s'occupent que de beaux-arts, encore manquent-ils de moyens efficaces, pour en assurer l'exécution. Il ne suffit pas de dire que la Société encouragera les jeunes artistes, qu'elle cherchera à donner une bonne direction à leurs travaux, il faut encore indiquer les moyens qu'elle se propose de mettre en œuvre pour atteindre ce but. Eclairée par l'expérience du passé, la Société sentira la nécessité de préciser ces moyens.

C'est dans ces vues, qui n'ont pas besoin en ce moment d'être plus développées, que M. le président propose de nommer une commission qui serait chargée de préparer un travail sur une matière aussi importante.

Cette commission se compose de MM. de Caux, de Saint-Mars, Lemaire, Henry Berthoud et des membres du bureau, MM. *Martin* (du Nord), *Fernig, Abel de Pujol, Bis* et *Delsart.*

Divers toasts furent portés dans le banquet.

Par M. Martin (du Nord), président : AU ROI ! *Au roi, créateur du musée de Versailles, au protecteur éclairé des arts !*

Par M. le général Fernig, vice-président :

A M. MARTIN (du Nord), *notre honorable président ! au Député, qui s'est élevé par ses talens et son patriotisme jusqu'au faîte du pouvoir ; au Ministre qui rentre dans la vie privée, sous l'escorte d'une bonne conscience et de l'estime générale !*

M. le président vivement touché de ce témoignage d'estime et d'affection de ses collègues du Nord, les pria d'agréer l'expression de toute sa gratitude et les assura qu'ils pouvaient compter sur son entier dévouement.

Tel est le précis bien succinct et bien incomplet des réunions de la Société du Nord. L'année 1840 verra s'ouvrir pour elle une ère nouvelle, après l'adoption des moyens les plus propres à seconder les bonnes dispositions de notre président et de tous ses collègues.

Paris, le 30 novembre 1839.

AUGUSTE DELSART,
Secrétaire-Adjoint de la Société des
Enfans du Nord.



PROFANATION

DE

l'Église Saint-Pierre de Lille.

Le droit d'asile, ce privilége attribué aux temples des dieux dans l'antiquité la plus reculée, et que l'Empereur Charlemagne avait formellement consacré dans une de ses lois (1), ce droit qui donnait à la maison du Seigneur l'inviolabilité que la législation actuelle a établie pour le domicile de chaque citoyen, fut un jour cruellement méconnu en l'église Saint-Pierre de Lille.

---

(1) Si quis ad ecclesiam confugium fecerit, in atrio ipsius ecclesiæ pacem habeat, nec sit ei necesse ecclesiam ingredi; et nullus eum indè per vim abs-

C'était en 1276, le samedi avant la Magdelaine (18 juillet); les 40 chanoines étaient assemblés capitulairement, et leurs graves délibérations troublaient à peine le calme et le silence habituels de la vaste salle du Chapitre, lorsque tout à coup un tumulte effroyable, des cris de fureur et des imprécations, des coups redoublés frappés aux portes, font retentir les longues voûtes des cloîtres, et quelques clercs effrayés, viennent annoncer qu'une multitude d'hommes armés assiége les portes de l'église. A la tête de ces furieux se trouvent Michel Deledeule, bailli de Lille, Hellin, seigneur de Cysoing, Jean, son frère, et Arnould, son fils, Robert de Grimberghe, et d'autres seigneurs et chevaliers qui demandent à grands cris qu'on leur livre un malheureux clerc, nommé *Adam Blawet*, lequel depuis plusieurs jours s'était réfugié dans la chapelle du Cimetière, pour y fuir la justice séculière dont il était menacé. Tous les chanoines se lèvent à l'instant, et, précédés du vénérable Jehan, leur prévôt, ils s'élancent au devant de la foule, qui, après avoir renversé les portes, remplissait déjà le cimetière. Ils espèrent encore défendre l'entrée de la chapelle, et sauver le malheureux réfugié; mais c'est en vain que le prévôt parle des franchises et des immunités de l'église, c'est en vain que tous se rangent devant la porte, comme un mur vivant, les clercs et les chanoines sont impitoyablement frappés et foulés aux pieds, leur sang rougit les dalles, et le malheureux Adam, livré sans défense, est frappé de mille coups. On s'empare de lui, et, tout sanglant, un œil crevé, on le traîne par les rues de la ville jusqu'au gibet, où son horrible agonie est enfin terminée.

---

trahere præsumat; sed liceat confiteri quod fecit, et indè per manus bonorum hominum ad discussionem in publico perducatur.

(Baluze, *Capitularia regum francorum*, tome I, p. 840.)

« Si quelqu'un se réfugie en l'Eglise, ou même dans le parvis de l'Eglise, » que personne n'ose l'en retirer par force; mais qu'il soit permis au fugitif » d'exposer sa cause, et que des personnes autorisées le conduisent hors de » son asile, pour discuter sa cause publiquement. » (*Concil*: tom. VII. Cap. 8, page 172.)

Le Chapitre indigné demanda justice de cet attentat à la comtesse Marguerite, et, après une enquête, cette princesse ordonna que *Michel Deledeule* serait à jamais dépossédé de sa charge de bailli de Lille ; que lui et ses confrères, *échevelés* et pieds nus, rapporteraient le corps d'Adam Blawet au lieu où il avait été pris ; que Hellin, Jean et Arnould de Cysoing, Plateau, Roger Lemercier, prévôt de Cysoing, Heddebaut de Cysoing, Guillaume de Faches et Adam de Burey se trouveraient à l'église, tête nue, en cottes, sans ceinture, et la corde au cou, lorsque Michel et ses complices rapporteraient le corps d'Adam ; que Michel Deledeule, Jean de Cysoing, et Amorri Deledouve iraient en cour de Rome, implorer l'absolution de leur crime, et qu'ils en rapporteraient des lettres ; que le seigneur de Cysoing, Arnould, son fils, Robert de Grimberghe, Robert de Cysoing, Plateau, Roger Lemercier, Heddebaut de Cysoing, Guillaume de Faches, Adam de Burey et Coulons demanderaient la même absolution au Légat de France. De plus, Hellin devait payer à l'Eglise Saint-Pierre, 20 livres de rente annuelle, destinées à la fondation d'une chapelle perpétuelle, pour l'âme du défunt ; et Jean de Cysoing devait donner une fois cent livres à ladite Eglise.

L'événement que nous venons de rapporter a été entièrement défiguré par *Montlinot*, dans son *Histoire de Lille*, et ensuite par *Millin*, dans ses *Antiquités nationales* ; voici comment s'exprime ce dernier, en abrégeant le récit de Montlinot :

« Un nommé Adam Blawet, devenu redoutable par différents assassinats, mit le comble à ses crimes en poignardant » sa femme ; Arnould, seigneur de Cysoing, sur les terres duquel s'était commis ce dernier meurtre, voulut se saisir du » coupable ; mais celui-ci, pour échapper aux poursuites, se » réfugia dans l'Eglise Saint-Pierre, où il se faisait apporter à » manger. Arnould, qui crut qu'un asile aussi respectable » n'était pas fait pour recéler un homme, chargé de forfaits, » l'en fit arracher, et le coupable fut pendu quelque tems après. » Cette action, juste en elle-même, passa pour un crime affreux. Le Chapitre s'assembla, et porta une sentence d'ex-

» communication contre Arnould. Pour obtenir l'absolution,
» il fut contraint d'aller chercher le corps au gibet, et de
» l'apporter sur son dos jusque dans l'Eglise Saint-Pierre. *Là,*
» *on l'obligea de baiser plusieurs fois le cadavre à la bouche*, et
» il assista en habit de deuil aux prières publiques que l'on
» fit pour Blawet, etc. »

Toutes nos recherches ont été inutiles pour découvrir les sources où Montlinot a puisé les éléments de son récit; rien n'a pu justifier à nos yeux ses assertions. *Wartel*, auteur estimable d'une réfutation de l'histoire de Montlinot, s'élève avec force contre cette violation des priviléges de l'Eglise; il se borne ensuite à émettre quelques doutes sur l'authenticité de la réparation exigée : « C'est dommage, dit-il, que cette réparation ne soit pas détaillée dans les anciens monuments qui nous restent. La sentence portée contre Hellin n'existe plus, elle fut remise à la suite d'un accommodement entre les mains du seigneur Arnould, qui n'aura pas manqué sans doute de la jeter au feu. » Heureusement il n'en est rien : cette sentence existe encore aujourd'hui aux Archives générales du département, dans le meilleur état de conservation. Ce document est même assez curieux pour que nous croyions devoir l'insérer ici dans son entier.

Nous, Margherite, contesse de Flandre et de Hainau, faisons savoir à tous ke li prévôt et li capitles de l'Eglise Saint-Pierre de Lille, nos ont monstrei ke Adam Blawes qu'il dient ke il estoit clers et se tenoit apertement pour clerc, fu l'autre jour afuis à warand et pour son cors sauveir, à le devant dicte Eglize Saint Pierre de Lille, et fu entreis ou capitle de le dicte Eglize. Et ke Michiels Deledeule, adont baillius de Lille, et pluiseur autre malfaiteur à armes, à grand cri et à grand noise, acorurent la endroit et brisièrent à force les huis dou capitle et de le capele devant dis, et navrèrent ledit Adan la endroit à grand effusion de sang, et li crevèrent un oel, et le tresent hors des devant dis lieus à force, contre le voluntei et le deffense de pluiseurs canoines de ledite Eglize ki deffendre et sauveir le voloient, mes ils ne porrènt. Et furent aukuns des devant diz canones, et des capelains et des clers de le devant dite Eglize avoec eaus, feru, boutei, hurtei à terre et navrei dusques à effusion de sang, et laidement traitié, pour ce ke il se metoient contre le violense et l'outrage devant dis, pour sauveir le franchize de lor Eglize. Et ke encore après ce li devant dit malfaiteur, celui Adan menèrent et fisent meneir, pris laidement et vilainement parmi le clostre et procession et le

chimitierre de ledite Eglize, et fu navreis laidement en ledite procession. Et ke après ils brisièrent à force les huis de ledite Eglize, et fu navreis laidement en ledite Eglize. Et ke après ces fais, le devant dit Adan ensi pris et navrei li dit malfaiteur emmenèrent à force laidement et vilainement parmi le ville de Lille, et dehors le vile le trainèrent dusques au gibet, et là le pendirent, ensi comme li prevos et li capitles devant nommei disoient les choses deseuredites. Et nous, Marguerite, contesse de Flandres et de Haimau deseure nommée, ki les injures, les tors et les laidures faites à Dieu et à Sainte Eglize, et especialment à l'Eglise Saint Pierre de Lille, ki est fundée de nos ancisseurs, segneurs de Flandres, volons faire amendeir par tout à notre pooir, l'enqueste faite par nous et par notre consael diligemment oye sour les choses deseuredites, par le consael de preudes hommes disons par notre sentence et prononchons ke Michiels Deledeule ki fut notre baillius de Lille et ses aides, escheveleí en pur les lignes dras et nus piés, le cors Adan Blawet de là u il est ore raportient dedens tierc jour ou capitle Saint Pierre de Lille ou lieu u il fu pris. Et ke il Michiels Deledeule ne soit jamais Baillius de Lille. Et ke tout si bien qu'il tenoit de l'Eglise Saint Pierre au tans ke cils Adam fu pris soient en le merchi dou prevost et dou capitle devant diz. Et ke tout li bien qu'il tenoit adont de nous soient en le notre merchi. Et ke il voist à le court de Rome pour teile absolution ke mestiers li est, et en raportie lettres de le court sour chou. Encore disons-nous ke messire Hellins de Chisoing doinst et assene à ledite Eglize Saint Pierre de Lille, souffissaument dedens le Pasque prochaine ke nous atendons vint livres de rente par an à notre monnaie de Flandres pour faire une capelerie perpétueil en le dite Eglise pour le service de l'Eglise et l'aneme dou mort. Et ke messire Jehans de Chisoing doinst dedens cel meisme terme de le Pasque à l'œuvre de ledite Eglize cent livres de le dite monnoie. Et disons-nous encore ke lidit Hellins et Jehans, Robers de Grimberges, en Ernols de Chisoing viegnent avoec le devant dit Michiel à chiefs descouverts en cotes et deschint, quant on raportera le cors Adan devant dit. Encore disons-nous ke Messire Jehans de Chisoing, et Amorris Deledouve voisent à le court de Roume pour tele absolution ke mestiers lor est, et en raportient lettres de le court sour cou. Encore disons-nous ke li Sires de Chisoing, Ernols ses fils, Robers de Grimberges, Robins de Chisoing, Plateaus, Rogiers li Merchiers, prévos de Chisoing, Hedebaus de Chisoing, Willalme de Faches, Adans de Burey et Coulons voisent à Révérend Père, par le grassce de Dieu, le Légat de France, pour teile absolution ke mestiers lor est. Et ke il de ce raportient lettres dou Légat. Encore disons-nous ke Amorris Deledouve, Robins de Chisoing, Plateals, Rogiers li Merchiers, Hedebaus, Willalmes et Adans de Burey, devant dit soient avoec Michiel devant nommei en teil habit comme Michiels, quant on raportera le cors. Et ke Coulons viegne avoec en teil habit, une hart entour sen propre col loyé. Encore disons-nous ke cil ki doivent aleir en le court de Rome et au Légat, si comme dit est mueivent dedens le feste Toussains prochaine ke nous atendons, et ke il, puis celi terme, jamais dusques adont qu'il raporteront teles lettres, comme devant est devisei, ne pussent demoreir ne revenir en notre terre de Flandres, sour

cors et sour avoir. Et retenons à nous plain pooir de faire et de dire plus et autrement contre tous ceaus ki devant sunt nommei et tous autres, si comme boen nos samblera, et desclairier toutes doutances. En tiesmoignage desqueles choses nous avons fait saieler ces présentes lettres de notre saiel, et avons pryet à notre Révérend Père Philippe, par le grassce de Dieu, evesque de Tornai, ordinaire dou lieu en cui présence li fait descure escrit nos furent monstrei par le Prévost et le Capitle de Lille deseure dis, et ki présens a estei là u nous avons dit prononchiet notre deseure escrite sentence, ke il i mete son saiel. Et nous, Philippe, par le grassce de Dieu, Evesque de Tornai, devant nommeis, en tesmoignage de ces choses, avons mis notre saiel à ces présentes lettres avoec le saiel noble dame Marguerite, contesse de Flandres et de Hainau desseure nommée. Ce fu donnei l'an de l'incarnation mil deux cens sissante seze, le mercredi après le jour de l'Assumption Notre Dame.

[Fonds de la Chambre des Comptes, — Original en parchemin, scellé des sceaux de Marguerite et de l'Evêque de Tournai, pendant à double queue de parchemin.]

La simple inspection de cette pièce suffira, selon nous, pour mettre le lecteur à même de prononcer sur une question si longtems indécise. — Que les faits aient été dénaturés à ce point par Montlinot, qui a rempli son livre de faits inexplicables contre le Chapitre dont il faisait partie, que ces mensonges aient été répétés par Millin, qui publiait son ouvrage en 1790 et le dédiait à l'assemblée nationale, il n'y a rien là dont on doive s'étonner ; mais que Wartel, si scrupuleux dans ses recherches, ait ignoré l'existence d'une pièce qui était alors déposée aux Archives de la Chambre des Comptes, c'est un fait qu'il faut déplorer, et qui nous force à insister sur la nécessité, pour ceux qui écrivent l'histoire, de puiser avec persévérance aux sources authentiques, et de ne pas faire des livres avec des livres. Cette vérité a été si souvent répétée qu'elle est devenue triviale ; ce qui n'empêche pas que de nos jours encore des hommes, qui se qualifient archéologues, écrivent et publient l'histoire d'une ville, sans avoir mis le pied dans les Archives de cette ville, et sans se douter de ce qu'elles contiennent.

(Extrait d'une Notice historique inédite sur l'ancienne *Eglise Saint-Pierre de Lille.*)

Élie Brun.



HISTOIRE DES MONUMENS.

Le Châtel des Pretz.

> ... C'est un vieux fort qui, du haut des collines,
> Tyran de la contrée, effroi de ses vassaux,
> Portait jusques au ciel l'orgueil de ses créneaux,
> Qui, dans ces tems affreux de discordes et d'alarmes,
> Vit les grands coups de lance et les nobles faits d'armes.
> Aujourd'hui la moisson flotte sur ses débris.
> .... Une fraîche et riante verdure
> Entoure cette mâle et triste architecture,
> Ces angles, ces glacis, ces vieux restes de tours,
> Où l'oiseau couve en paix le fruit de ses amours,
> Et ces troupeaux peup lant ces enceintes guerrières
> Et l'enfant qui se joue où combattaient ses pères.
>
> DELILLE. *Les Jardins*. Chant IV.

L'Angleterre se couvre aujourd'hui de monumens gothiques-modernes ; les grands parcs des riches propiétaires de France se meublent de ruines factices ; tous ces efforts, pour

rappeler des siècles passés, ont beau être tentés avec art, avec goût, avec la connaissance des styles et des époques, il manquera toujours à ces contrefaçons de pierre, ce qui fait l'âme des anciens monumens : une histoire. Pour l'homme qui pense les tristes restes d'un monument historique parleront plus à l'imagination qu'un édifice complet qui vient d'être achevé ; les antiques débris réveillent des souvenirs, avantage que n'ont pas les *vieux* murs nés d'hier.

Le *Châtel des Pretz* est pour ainsi dire tout ce qui reste debout des tems de la féodalité autour de la vieille cité de Valenciennes ; situé à l'extrémité du village de Maing, non loin de la rive droite de l'Escaut, il reçut son nom des grasses prairies au milieu desquelles ses hautes tours étaient fortement enracinées. L'ancienne chaussée de Valenciennes à Cambrai passait devant l'avenue qui aboutissait au pont-levis du manoir féodal ; le donjon dominait la route, et delà peut-être de petits tyrans, tout puissans avant que l'autorité suzeraine fut suffisamment établie dans le pays, guettaient les caravanes des marchands pour les rançonner à leur profit, ou tombaient à l'improviste sur les voyageurs de marque qui passaient des Pays-Bas en France ou de la France dans les Pays-Bas. Quand on se remémore les excès du pouvoir féodal, à certaines époques et en certains lieux, il semble voir, comme dit Bernardin de Saint-Pierre, la carcasse et les ossemens de quelque grande bête féroce, dans chaque ruine de Château-fort.

Vers le milieu du XIII[e] siècle, le manoir de Maing existait déjà et fut le théâtre d'une intrigue d'amour qui eut le dénoûment le plus tragique. Un jeune chevalier de la Flandre, *Michel*, seigneur d'*Auchy* et *Du Mesnil*, près de Lille, l'un des plus nobles trouvères que nos provinces du Nord puissent revendiquer (1), devint amoureux de la jeune châtelaine de

(1) Voyez nos *Trouvères de la Flandre et du Tournaisis*, Paris Téchener, et Valenciennes, bureau des *Archives du Nord*, 1839, grand in-8°, vélin, page 320.

Maing, qui habitait le *Châtel des Pretz ;* il parvint à se faire écouter : mais le mari était vigilant, le Châtel bien gardé et les amans étaient bien en peine de se voir et de se donner des preuves de leur attachement mutuel. Michel Dou Mesnil était trop épris pour supporter de telles entraves, il résolut d'enlever la noble dame et il disposa tout pour laréussite de cette audacieuse entreprise. Comme le Châtel des Pretz (ainsi qu'on peut encore le voir aujourd'hui) est assez distant de l'Eglise, le chevalier profita de cette circonstance, et un jour de fête que la châtelaine rentrait après vêpres dans son manoir, accompagnée seulement d'un jeune page et d'une damoiselle de sa suite, Michel, secondé par deux hardis écuyers, et ne trouvant qu'une opposition peu redoutable de la part de la dame de ses pensées, la prit en croupe, et s'éloigna au galop par le côté de la route qui conduisait en France.

Le seigneur de Maing ne tarde pas à connaître cet enlèvement ; il monte son meilleur coursier, se met à la poursuite des fugitifs et les atteint à la montagne de Verberie, lieu célèbre par les idées supertitieuses que le peuple y attache, et choisi, dit-on, par les sorcières pour y faire le sabbat. Là, un combat acharné s'engage entre l'heureux ravisseur et le mari trompé, et, comme il n'arrive que trop souvent, la jeunesse et l'amour restent vainqueurs. — Le seigneur de Maing perdit la vie sur ce lieu fatal !

Cependant l'aspect du sang répandu, la vue de son époux succombant, et la maudissant peut-être en exhalant son dernier soupir, ce lieu de funeste mémoire, tout contribua à faire rentrer la jeune dame en elle-même : au désespoir du malheur dont ses charmes étaient la cause, elle renonça à suivre l'assassin de son époux ; elle fit faire à celui-ci des obsèques magnifiques pour appaiser ses mânes, donna de riches cadeaux aux églises et se retira dans un monastère de la Picardie, où elle mourut en état de grâce. C'était, à cette époque, le dénoûment presque naturel et obligé de toutes les aventures tragiques, et le terme de beaucoup de carrières galantes des gens de haut parage.

Cet événement dramatique changea tout l'avenir de Michel

Dou Mesnil ; il s'éloigna des lieux où ses amours avaient fini si malheureusement ; il fit un pélerinage à Rome pour se laver de l'homicide dont il s'était rendu coupable, puis, pour compléter son expiation, il passa en Palestine où il partagea son tems entre les armes et la poésie. Ce ne fut que plus de vingt ans après qu'il reparut au château de Beaufremez, situé au Maisnil, et qui formait l'apanage des cadets de la maison de Wavrin. Il mourut le 6 novembre 1288, après avoir laissé plusieurs chansons et romances sur les charmes de la belle châtelaine de Maing et sur les regrets que sa perte lui avaient causés.

Cependant le Châtel des Pretz, privé de ses nobles hôtes, changea de maîtres ; il tomba, vers la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, dans la possession d'une riche et puissante maison de Valenciennes, d'une de ces familles patriciennes, qui avaient puisé leur grandeur dans leur fortune, loyalement et péniblement gagnée dans le commerce, et qui marchaient de pair avec la première noblesse du pays. Tel fut *Jean Bernier*, qui, tout bourgeois qu'il était, possédait à la fois les terres de Maing, de Thiant, de Vicq et de l'Eschelle. Le Châtel des Pretz se trouvait au nombre de ses domaines. De plus, il était Prévôt-le-Comte à Valenciennes, pour Guillaume de Hainaut, suzerain de la Province. Il occupa cette haute fonction pendant les années 1316, 1324, 1326, 1330, et 1336.

Le jour de la Chandeleur de l'an 1334, le comte Guillaume de Hainaut étant malade de la goutte, en son palais de la Salle-le-Comte à Valenciennes, et averti toutefois qu'une espèce de congrès de rois et de princes devait se réunir dans cette antique cité, chargea l'opulent Jean Bernier le jeune, qui passait pour un des plus grâcieux et des plus généreux habitans du Hainaut, de recevoir à sa place cette élite princière. Jean Bernier n'hésita pas à traiter cette brillante compagnie dans son bel hôtel de la *Hamayde*, faisant face au Pont Saint-Paul et ayant issue sur celui des Molineaux. Cette réunion considérable de princes et de seigneurs se trouvait rassemblée à Valenciennes, à l'occasion de la lutte intervenue entre Louis de Nevers, comte de Flandres et Jean, duc de Brabant, pour la

possession de la ville de Malines, que le premier avait achetée du second, genre d'acquisition assez en usage alors ; mais que celui-ci refusait de livrer à l'acquéreur, comme cela arrivait aussi quelquefois.

Les convives principaux de l'heureux propriétaire du Châtel des Pretz n'étaient donc rien moins que Jean de Luxembourg, roi de Bohême ; Philippe d'Evreux, roi de Navarre ; Henry de Flandre, comte de Lodes : Adolf de la Marche, évêque de Liége ; Louis de Nevers, comte de Flandre ; Renaud, comte de Gueldres ; Guillaume, comte de Juliers ; Jean, comte de Namur ; Jehan de Hainaut, seigneur de Beaumont et comte de Soissons ; le comte de Nassau, le comte de Grand-Pré, le comte d'Ostrevant, fils aîné du comte de Hainaut, et plus de trente autres grands seigneurs que l'on avait divisés en six tables, en mettant à côté de chaque convive une des plus jolies dames de Valenciennes. L'illustre *Jeanne de Valois*, sœur du Roi de France et comtesse de Hainaut, présidait une des tables. Pour faire honneur à ses illustres hôtes, l'élégant Jean Bernier s'était réservé le rôle de maître-d'hôtel. Nos chroniques parlent avec enthousiasme de la splendeur de ce banquet où la bourgeoisie valenciennoise brilla d'un éclat sans pareil en traitant des têtes couronnées. Nos annales s'arrêtent avec complaisance sur le faste déployé par un simple habitant ; elles citent les mêts et les vins qui y furent consommés, combien l'argenterie resplendissait sur les tables, comment les dames, étincelantes de pierrreries et plus encore de beauté, étaient placées entre les seigneurs et attiraient toute leur attention. La vanité de nos pères fut longtems flattée de ce mélange de rois, de princes et de bourgeois, assis au même banquet, dans une maison, splendide il est vrai, mais dont le maître ne portait aucun titre illustre. Cette circonstance, relevée avec soin par nos annalistes, est d'autant plus remarquable que ce fait se passait à une époque où les préjugés nobiliaires étaient jeunes et pleins de force, et le régime de la féodalité dans toute sa puissance.

Au reste, pour expliquer ce que cette rencontre peut avoir d'étrange aux yeux des lecteurs peu familiarisés avec la puissance

de la haute bourgeoisie de Valenciennes au moyen-âge, nous devons dire ce qu'étaient ces *Berniers*, enrichis par le négoce avec l'Orient et l'Angleterre, et qui comptaient parmi leurs propriétés plusieurs terres à clocher. Ces hommes étaient puissamment riches et de nobles familles recherchaient leur alliance. Bernier, le père, avait épousé *Marie de Nouvion*; Bernier le jeune, avait pour femme damoiselle *Billehaut Du Gardin*; *Isabelle de Braffe* était l'épouse de Bernier qu'on appelait *le Moyen*. Sans être noble de race, cette riche famille avait pris des armes, elle portait : *De Gueules à trois losanges perées d'argent.*

La famille des Berniers possédait à Valenciennes une de ces *maisons fortes* qui avaient un droit d'asyle et de franchise, si bien que ni le magistrat, ni le prince, n'eussent osé en tirer ceux qui s'y étaient réfugiés. Ce privilége fort ancien fut aboli par le comte Guillaume, second du nom, après les différens qu'il eut avec les Berniers et autres riches bourgeois de Valenciennes.

Au mois de juillet qui suivit le banquet des rois et des princes, Jean Bernier, prévôt-le-comte, ouvrit un concours entre tous les habitans des rues de Valenciennes qui fourniraient la plus belle représentation publique. Le prix offert était un *Paon* : ce noble oiseau devait appartenir à la compagnie la plus brillante aux yeux d'un juré nommé à cet effet. Trois rues se présentèrent pour enlever le prix de Jean Bernier : ceux de la rue de l'Ormerie firent marcher devant eux un château, fort brillant, qui roulait par des machines cachées. Il était habité, au rez-de-chaussée, par quatre anges et quatre jeunes filles et surmonté par *Cupidon*, qui domine tout. Afin de poursuivre la métaphore du pouvoir de l'amour, les habitans de l'Ormerie, montés sur des chevaux richement caparaçonnés, étaient conduits par de belles demoiselles qui les entraînaient à l'aide de fils d'or.

Les bourgeois de la Place de la Chaussée vinrent après eux, fort bien accoutrés, mais à pied. Ils faisaient aussi marcher, à l'aide de machines, un château, contenant un pieux ermite. Sur le haut de la forteresse on voyait sept religieux lâchant de tems à autre des oiseaux vivans en signe d'allégresse.

Enfin venaient les habitans de la rue *Delesauch*, au nombre de vingt-deux, richement vêtus en chevaliers, portant armures et écus blasonnés ; leur poitrine montrait un cœur percé d'un dard ; ils étaient suivis de vingt-deux demoiselles, en robes de bougran, les épaules chargées de menu vair, toutes plus belles les unes que les autres et attirant les regards et l'admiration de tous les spectateurs. Ces dames contribuèrent sans doute beaucoup à faire donner le prix aux habitans de la rue Delesauch ; ils emportèrent le *Paon*, et le public applaudit si bien à ce jugement, qu'une ronde immense s'organisa, et qu'on dansa la *Carole*, autour du Beffroi et de tout le grand Marché. Bernier donna le prix de la danse au nommé *Jacques*, bourgeois de St.-Quentin.

Il fallait une fortune considérable pour présider alors à des fêtes et solennités de ce genre, car l'on doit savoir que les réunions flamandes ne se tenaient pas sans banqueter longtems et boire à l'avenant. Les Berniers pouvaient suffire à de pareilles dépenses. Ils avaient tout ce qui constituait la fortune et l'opulence. Il n'est pas jusqu'au droit de sépulture qui ne leur fut acquis à perpétuité, pour tous les membres de leur famille, dans une des principales chapelles de l'église de l'Abbaye de Saint-Jean. Dans l'incendie qui ruina cette antique abbaye en 1520, la chapelle des Berniers ne fut pas privilégiée, elle disparut avec les magnifique tombeaux de ces opulens bourgeois. L'abbé de Saint-Jean voulut profiter alors de cette occasion pour racheter le droit que les descendans des Berniers pouvaient avoir de se faire inhumer par privilége dans ce lieu saint ; on chercha longtems les descendans de tant de puissance et de splendeur, et il ne se trouva, comme héritière directe de cette ancienne et riche famille, qu'une pauvre vieille femme de village, qui fut trop heureuse de vendre tous ses droits et d'abandonner tous les titres écrits, qu'elle possédait encore, pour un simple *mencaud* de blé. Telle est la vicissitude des choses humaines et l'instabilité des biens d'ici-bas ! L'humble héritière de ceux qui avaient traité les rois et possédé des villages entiers, fut forcée de vendre, pour un peu de pain, les droits de propriété du lieu saint qui recelait les cendres de ses pères !

Mais revenons au Châtel des Pretz que nous avons trop longtems abandonné pour un de ses plus illustres possesseurs. Jean Bernier allait souvent en été au *Châtel*, qu'il appelait modestement sa *Maison de Maing*; mais cette propriété ne devait pas être transmise à ses héritiers : voici le fait qui donna lieu à son changement d'hôtes et de maîtres.

Guillaume II, comte de Hainaut et de Valenciennes, ayant succédé à son père Guillaume-le-Bon, entouré de courtisans jaloux du pouvoir et des richesses des Berniers, crut les accusations portées contre eux et les fit poursuivre en 1338, comme ayant révélé les secrets de son conseil au Roi de France, Philippe de Valois. Leurs biens furent confisqués et acquis au comte de Hainaut. Cependant l'orage passa, le comte de Hainaut fut convaincu plus tard d'avoir été induit en erreur et, en 1341, il désira faire sa paix avec *Jean Bernier*. Celui-ci revint de Paris où il s'était réfugié et se rendit à l'Abbaye de Saint-Saulve, avec l'intention d'y terminer pieusement sa carrière agitée. Le comte Guillaume vint l'y trouver, et là, en présence du Prieur de Saint-Saulve et de sept principaux seigneurs de sa cour, il lui prit les mains amicalement, puis, le pressant affectueusement contre sa poitrine, il lui dit : « Jean, » soyez à vostre paix : je vous ai en convent que je vous ferai » autant d'honneur que je vous ai fait de blasme : j'ai esté » déçeu de vous et des aultres et devers la Sainct-Jehan prochaine, vous reserez ce que vous avez esté à Vallenciennes. »

Le lendemain, le comte lui envoya pour gage de sa réconciliation, *ung bœuf de Savoye*, *ung pourcel de Hyes*, *ung muidz de bled et un tonneau de vin de Saint-Jean*, et lui expédia des lettres par lesquelles il lui rendait tous ses biens, excepté sa *Maison de Maing* et sa terre de Thiant vendues pour le prix de quatre mille vieux florins à l'escu, que le prince fut hors d'état de lui restituer et qui furent perdus à toujours pour la famille des Berniers. (1)

---

(1) Jean Bernier fut si heureux de sa réconciliation avec son prince légi-

Le successeur de Jean Bernier au Châtel des Pretz fut *de Neufville*, bourgeois de Valenciennes, qui en fit l'acquisition du comte de Hainaut, le vendant comme bien sequestré. Peu de tems après son entrée dans ce domaine, et pendant l'été de l'an 1340, il y fut assailli par le seigneur de Craon, un des lieutenans du duc de Normandie, fils du Roi de France, qui tenait la campagne contre le Roi d'Angleterre et le comte de Hainaut, son allié. Mais le Châtel des Pretz était fort et bien muni ; il résista au choc. Pendant ce tems, le sénéchal de Hainaut fit une sortie de Valenciennes vers le village de Trith et tomba sur le parti des Français. Le sieur De Boucicaut, mort maréchal de France, en 1361, y fut fait prisonnier et ramené à Valenciennes : malheureusement pour lui, Jehan de Saintré n'était pas avec lui ce jour-là à l'assaut du Châtel des Pretz et ne put le sauver ; ce qui ne contribua peut être pas peu à ce quatrain que les hérauts d'armes firent ensuite sur lui :

Quand vient à un assault,
Mieulx vault Saintré que Bouciquault ;
Mais quand vient à un traité,
Mieulx vault Bouciquault que Saintré.

Nous ne savons si c'est par achat ou par alliance que le *Châtel* entra dans la maison des *Rasoir*, une des plus anciennes familles de la noblesse du Hainaut, résidant ordinairement à Valenciennes, et représentée encore aujourd'hui par M. le comte D'*Espiennes*, de Jenlain, qui en descend par sa mère. Quoi qu'il en soit, en l'an 1471, le Châtel des Pretz appartenait à *Jean Rasoir*, seigneur de Beuvrages et d'Odomez.

Ce noble manoir passa, par voie d'acquisition ou d'héri-

---

time, qu'il en mourut de joie à l'Abbaye de Saint-Saulve, où il fut enterré en 1341. Louis de La Fontaine, dit *Wicart*, annaliste de Valenciennes, étant allé vers l'an 1580, à l'Abbaye de Saint-Saulve, pour y voir le tombeau de *Jean Bernier*, trouva son épitaphe tellement effacée qu'il crut devoir en composer une nouvelle qui retrace en raccourci la vie de ce personnage extraordinaire.

tage, dans l'illustre famille des comtes de *Sainte-Aldegonde*; elle le conserva jusqu'au moment où les guerres de Louis XIV en rendirent la possession onéreuse et difficile. Un sieur d'*Azencourt* l'acheta vers 1670, mais ne le garda pas longtems, car en l'an 1686, lors de la mort du seigneur de Trith, ce domaine lui appartenait et il le laissa à sa douairière. Celle-ci le donna à son fils *Jean-François-Antoine-Joseph Desmaisières*, écuyer, qui, de 1710 à 1712, eut un procès considérable avec les dames de Fontenelles à l'occasion de l'entretien d'un canal qui séparait leurs propriétés respectives.

On conçoit que du moment que l'invention de la poudre à canon fit baisser les ponts-levis des châteaux-forts, et que la réunion des grands domaines de l'état amortit la puissance des seigneurs féodaux, il n'y eut plus d'intérêt dans l'histoire de ces manoirs gothiques qui se transmettaient de succession en succession comme des propriétés ordinaires, sans siége, sans coups de lance, sans événemens dramatiques. Dès lors, nous n'avons plus rien à dire du Châtel des Pretz, si ce n'est de retracer en peu de mots sa forme de nos jours et l'usage qu'en fait le propriétaire actuel.

A l'époque de la première Révolution Française le Châtel des Pretz appartenait à Mme. *Duhot*; aujourd'hui il est la propriété de M. *Payen*, cultivateur, maire de la commune de Maing, qui a simplifié et modifié, pour son usage, les anciens bâtimens qui restaient debout. La demeure est encore assise sur les vieux et larges murs du gothique château; les divers corps de logis enclosent une cour rectangulaire où s'exécutaient les tournois des chevaliers et les exercices des hommes d'armes, tandis que des bestiaux y prennent aujourd'hui leurs ébats. Le noir cachot, où de forts anneaux suspendus aux voûtes attestent encore le régime féodal, est converti en une blanche et fraîche laiterie, qui, au lieu de munitions de guerre, ne resserre plus que des approvisionnemens de bouche. Les fossés, à demi-comblés, sans contre-scarpes, et sans eaux, sont métamorphosés en potager; souvent le jardinier en récoltant pacifiquement la succulente betterave, tire de la terre maint *carreaux* ou traits d'arbalète, emblêmes de guerre dès long-

tems oubliés. La fontaine naturelle qui fournissait l'eau dans les fossés, est changée en abreuvoir et désaltère les troupeaux. Une seule tour carrée, en forme de donjon, reste debout et intacte. Elle est très-haute et se trouve garnie à son couronnement d'un balcon en saillie qui règne tout autour. Le toit, en forme de capuchon, vient déborder la balustrade et la couvrir. Le balcon, où les belles châtelaines venaient jadis écouter les serventois des trouvères et des ménestrels, ne sert plus maintenant qu'à la promenade de superbes ramiers. Les fenêtres qui, autrefois, éclairaient les appartemens des gentilshommes, sont aujourd'hui bouchées et les divers étages sont convertis en greniers du fermier. Les autres angles des divers corps de logis, défendus au tems passé par des tours rondes abattues au commencement de ce siècle, sont garnis d'écuries modernes. Près de la seule tour debout, devenue colombier, se voit encore une porte surmontée d'échancrures propres à recevoir les branches d'un pont-lèvis, mais, ô *quantum mutatus!* le pont est dormant et en pierres ; il n'y a plus ni grille, ni herse, ni machi-coulis ; le guet est fait par un chien de chasse ignominieusement substitué au nain sonnant du cor, et la porte, dans les courtes nuits d'été, ne se ferme même pas tous les soirs !

ARTHUR DINAUX.



NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR

LES PATOIS ROMANS USITÉS EN BELGIQUE,

PAR

Le Baron De Reiffenberg.

[*Quoique les observations qui suivent soient bien courtes et bien insuffisantes, et offertes seulement par l'érudit bibliothécaire du Roi des Belges comme avant-coureurs de recherches plus importantes, le sujet en est si rempli d'intérêt et tout ce qui sort de la plume savante et facile de M. de Reffeinberg est tellement instructif et ingénieux, que nous n'hésitons pas à reproduire ces Observations, extraites du tome* VI, n° 8, *des* Bulletins de l'Académie Royale de Bruxelles *dont M. le baron de R. est une des colonnes et des lumières. Un savant philologue a ajouté quelques notes sans prétention à ce petit travail; nous les reprenons dans* l'Echo du Monde savant *du 9 novembre 1839, et nous leur donnons la signature* E *pour les distinguer de celles de l'auteur de l'article qui porteront son initiale* R *et de celles que nous pourrons ajouter sous nos propres initiales.* A. D.]

Dans le bon tems, l'abbé Grégoire fit *à la Convention nationale* un rapport où il exposa *la nécessité et les moyens d'anéantir les patois*. Cette pensée était une conséquence du sys-

tème de nivellement et d'unité révolutionnaires, préconisé par les républicains français et pratiqué à l'aide de la guillotine.

Heureusement pour les philologues, le projet de l'abbé Grégoire n'a pas réussi, et les patois, ces révélations du passé, peuvent encore être étudiés sur le vif (1).

Chaque jour, cette partie de la linguistique amasse des ressources nouvelles.

M. Ampère, cet esprit si lumineux et si étendu, prépare un livre sur les origines de la littérature française, où nos patois ne seront probablement pas oubliés.

M. Edelstand Du Méril, dans les curieux prolégomènes d'une *Histoire de la poésie scandinave* (2), a cherché tout récemment l'influence que l'islandais pouvait avoir exercée sur les langues romanes. En même temps, M. Lor. Diefenbach, pasteur et bibliothécaire à Solms-Laubach, a commencé ses

---

(1) Ce système était aussi louable que celui des monnaies et des poids et mesures. Grégoire voulait l'unité et le perfectionnement de la langue française dans la république française, comme Louis XIV voulait qu'on parlât français, qu'on écrivît et prêchât en cette langue, lorsqu'il ajouta définitivement le Roussillon au royaume de France. Les *patois* restent malgré tout, et je trouve qu'il faut les laisser pour le vulgaire, tout en recommandant la culture des grandes langues. Quel mal y a-t-il qu'on parle français en Belgique, en Roussillon, en Piémont? Ce n'est pas toujours *sur le vif* qu'il faut étudier: mieux vaudrait consulter les monuments, et c'est ce qu'on néglige de plus en plus. Remontez les siècles et vous ne vous tromperez pas, et vous ne répéterez pas comme des perroquets les fautes de vos pères et mères: c'est aux vieilles générations qu'il faut s'adresser, aux vieux monuments, sans déprécier pourtant ce que dit le peuple ou le vulgaire. R.

(2) Paris, Brockhaus et Avenarius, 1839, in-8°. M. Du Méril, qui cite tout, n'a pas connu le Ph. Mouskes complet. Je le regrette plus pour lui que pour moi. — Parmi les appendices à mes *Souvenirs d'un pélérinage en l'honneur de Schiller*, j'ai inséré quelques légères observations sur ce livre capital. R.

recherches sur le celtique (1). Les Celtes modernes, par l'extravagance de leurs hypothèses, leur ignorance savante et leurs quiproquos naïfs étaient tombés dans l'absurde ; totalement étrangers à la connaissance des idiomes du Nord, n'ayant pas puisé aux vraies sources de l'histoire ; ils se livraient à un enfantillage sérieux qui faillit tout perdre. Le celtique était devenu un brevêt de ridicule, et il fallut tout le respect qui s'attachait au nom du premier grenadier de France, au nom du brave La Tour d'Auvergne, pour y échapper.

Mais, en s'éclairant du flambeau d'une saine critique, en recueillant patiemment les témoignages de l'antiquité, en les confrontant entre eux et avec les matériaux que fournit la linguistique générale, qui empêche de faire du celtique comme on fait de l'anglo-saxon et de l'érudition scandinave ?

Les *Saxonistes* anglais (c'est ainsi qu'ils s'intitulent) sont à l'ouvrage ; ils s'apprêtent à reconstruire leur science sur d'autres bases, et pour moi, j'attends beaucoup de la sagacité de l'un d'eux, M. Mackaen, qui vient de visiter la Belgique, où les antiquités du flamand lui ont ouvert des points de vue inattendus, et qui explore maintenant l'Italie dans l'intention de consulter, de collationner et de recueillir des manuscrits.

Le vieux flamand, les anciens idiomes germaniques, le roman proprement dit trouvent des écrivains pleins de zèle qui les cultivent ; nos patois romans apporteront peut-être leur contingent dans cette réunion de tous les efforts, dans cette coalition pacifique et désintéressée.

Il est clair qu'avant de généraliser et de conclure, force est de procéder d'une manière fragmentaire et analytique. Je continuerai donc d'examiner des mots isolés tels qu'ils se présentent à moi, et d'après la méthode que j'ai indiquée précédemment.

---

(1) *Celtica I, Sprachliche Documente zür Geschichte der Kelten.* Stuttgard, Imle und Liesching, 1839, in-8°. R.

A propos des patois, M. Granier de Cassagnac vient d'énoncer, dans un journal de Paris (*La Presse*, 12 août 1839), en examinant l'ouvrage de Mlle Estelle d'Aubigny, sur la littérature italienne, une opinion qui frappe par son air d'étrangeté et qui n'est pas tout-à-fait d'accord avec la nôtre. La voici :

La plupart des mots latins sont doubles (1), *ignis* et *focus* signifient *feu*; *ager* et *campus*, champ, etc. Or, de ces deux mots, l'un appartient toujours aux anciens patois de la Gaule, de l'Espagne et de l'Italie, qui sont devenus la langue française, la langue espagnole et la langue italienne; et *ce qui prouve d'une manière irrésistible que le latin ne l'a pas fourni, c'est que le latin aurait également fourni l'autre*. Il n'y a en effet aucune raison pour que le latin n'eût pas laissé le mot *ager* dans les anciens patois celtiques, s'il y avait laissé le mot *campus*; donc l'un de ces mots a été emprunté à ces patois par le latin. *Le contraire serait évidemment impossible et absurde* (2).

M. de Cassagnac, à cet argument, en ajoute quatre autres qui sont loin d'être sans poids quoique spécieux, à notre avis,

---

(1) Triples, quadruples. B.

(2) M. Granier aurait dû nous donner l'âge des mots et synonymes. Qui nous dira si *campus* n'est pas le mot antique, et *ager* le mot moderne. Ainsi de même de *ignis* et *focus*. Dans l'opinion qu'on pourrait émettre sur le ton tranchant de M. de Cassagnac, savoir que les mots antiques *focus, campus, cavallus, caldum*, étaient les mots employés par la langue vulgaire et les autres par la langue académique, qu'aurait-on à répondre ? sinon que les peuples Romans ont conservé les mots vulgaires et laissé le latin se modifier à plaisir, et, par conséquent, ne pas trancher la question en disant que le latin a emprunté aux celtiques. Les langues vulgaires sont assez généralement stationnaires; les langues académiques empruntent à tout propos; et souvent, au lieu de s'enrichir, s'apauvrissent. Puisque nous citons ici *cavallus* au lieu d'*eques*, les anciens nous disent qu'on a appelé ainsi l'animal, le seul qui *cave*, qui *creuse* la terre, de *cavare*: or, ce mot serait l'antique, et il s'est conservé. Quintilien dit quelque part: N'employez pas le mot *caldum*, il est barbare et suranné; servez-vous de *calidum*; or *caldum* est resté dans tous les idiomes romans. — La langue latine a subi les mêmes modifications que les langues française, espagnole, italienne. B.

et il en conclut que la langue latine s'est formée comme le peuple romain, c'est-à-dire, en absorbant peu à peu les élémens gaulois, espagnols et celtiques, disséminés autour d'elle; de telle sorte, qu'il serait beaucoup plus exact de considérer la langue latine comme fille du français, de l'italien et de l'espagnol, que comme leur mère. C'est donc, suivant lui, une chose simple au fond, de prétendre que le latin est sorti, presque pour sa moitié, des idiomes qui sont devenus plus tard l'espagnol, l'italien et le français.

Pour moi, je m'attacherai d'abord de préférence au patois du Hainaut, que je connais le mieux et qui, malgré l'assertion contraire de M. Hécart, et maintes différences, surtout dans la prononciation, n'est au fond que le patois *rouchi* (1).

A propos du mot *rouchi*, je ferai une remarque préalable. M. Hécart le tire par aphérèse de *drouchi*, usité à Valenciennes, pour dire *en cet endroit*. *Rouchi* ne serait-il pas plutôt une contraction de *rustica*, *rous(ti)ca ?* l'*u* se prononçait *ou*, en effet, le *c* devenait souvent *che* dans les mots dérivés du latin, comme *mouche* de *musca*, et la plupart des vocables ainsi formés se dégageaient des syllabes du milieu; exemple : *veille* de *vigilia*, *œil* d'*oculus*, *prendre* de *prehendere*, etc., etc.

En ce cas, la *langue rouchi* serait la *lingua rustica*, ou l'un des dialectes de l'idiome vulgaire né de la corruption du latin, et conserverait l'appellation que cet idiome a reçue dès le (2)

---

(1) Je crois ce patois du Hainaut un composé très-corrompu de toutes les langues qui ont du contact avec cette contrée. Pourquoi ne pas argumenter sur des documents anciens? E.

(2) Je partage cette opinion sur le mot *rouchi*; mais je ne suis pas de l'avis de M. le baron, lorsqu'il suppose que c'est une langue née de la corruption du latin. Le latin académique a dégénéré et s'est perdu tout-à-fait; mais la langue vulgaire latine étant antérieure à la langue académique, s'est conservée dans tous les *patois*, mieux vaudrait dire dans tous les dialectes romans. E.

principe. Je ne propose toutefois cette étymologie que comme une conjecture (1).

J'ajouterai qu'un des moyens de trouver les traces des anciens langages est dans l'examen des noms propres, soit des personnes, soit des localités. (2) J'en fournirai successivement des preuves.

Abordant maintenant les mots eux-mêmes, je poursuis mes notes lexicologiques, sans y observer plus d'ordre que dans l'autre essai que l'académie a daigné accueillir, et si les vrais savans ont, comme le docteur Pancrace, une oreille pour les langues scientifiques et étrangères, et une pour la vulgaire et la maternelle, je vous supplierai de me les prêter un moment toutes deux.

Agace (montois), pie. Il y a à Mons une *rue d'el borgne agace*. Ce mot appartient à l'ancien français, et l'on connaît à Paris une respectable famille d'imprimeurs dont il est devenu le nom propre. *Agace* est dans les dernières branches du *Renard*. Rabelais s'en sert aussi. Les italiens disent *gazza*; les provençaux *agasso*; à Valenciennes on prononce *agache*. Gesner, dans son *Histoire des animaux*, fait venir ce mot du grec *aigastra*, basse latinité *aigatia* (3).

On appelle *bren d'agace* (picæ stercus) la gomme du cérisier, du prunier et d'autres arbres qui portent des fruits à noyaux.

Alou (montois), alouette; provençal, *alauza*, du latin *alauda*. Ce mot est bien certainement d'origine gauloise. MM. De Fortia, Raynouard et Diefenbach ont cité les passa-

---

(1) La conjecture est fort admissible. E.

(2) Il y a de quoi nager dans le vague en employant ce moyen. E.

(3) Il existe dans un des faubourgs de Valenciennes une place appelée *la place aux agaches*, vraisemblablement parce qu'elle était jadis le rendez-vous des pies, soit au propre, soit au figuré. A. D.

ges des anciens qui le constatent. *Alou* semble être le mot primitif dont on a retranché la terminaison latine. Cicer. *Phil.*, I, 8, V et XIII, et note de M. Leclercq, *Œuv. de Cicéron*, 1821, in-8°, XIV, 49. Plin., XI, 37 ; Sext. Empir., c. 39 ; Sueton. J. Cæs., 24 ; Gregor Turon., IV, 30 ; Grotius Vossius, *De vitiis serm.*, I, 2 ; Hauteserre, *Rer. Aquit.*, 1, 7 ; De Fortia, *Annales du Hainaut de J. De Guyse*, V, 412 ; Raynouard, *Lexique roman*, II, 47, 48 ; A. Thierry, *Hist. des Gaulois*, III, 239 ; L. Diefenbach, *Celtica*, I, 14.

Asar (wall.), hasard ; prov., cat., (1) esp., port., *azar*, ital. *azzardo*. M. Du Méril, mécontent de toutes les étymologies proposées, tire ce substantif du scandinave *as*, Dieu, *fatum*, pluriel *asir*. L. c. p. 90. Cette explication avait déjà été donnée par M. Raynouard, qui la développe très-clairement. *Lexique*, II, 160-61.

Babagne (montois), flaque d'eau. Je ne trouve à cette expression aucun analogue, et n'ose la ranger sous le mot anglo-saxon *baethan*, bain. On ne peut proposer de pareilles élucidations que pour ne pas rester court, chose honteuse à tout bavard, spécialement à un philologue.

Baudet (wallon), âne, et figurément ignorant. La Fontaine, *Les animaux malades de la peste :*

A ces mots on cria haro sur le *baudet*.

Je ne découvre pas ce mot, devenu français, dans les fables romanes rassemblées par M. Robert ; je ne le vois pas non plus dans Marie de France, pour désigner un âne ; mais son apologue LXVII, *dou l'asne et dou lion*, m'offre ce vers :

Li liuns vist l'*asne si baus*.

C'est-à-dire si fier (2) *Baudet* serait-il un diminutif de *baut* ou

---

(1) *Asar* ne fut jamais catalan. On dit : *per fortuna*, par hasard ; jamais un ancien monument n'employa ce mot. B.

(2) *Gai.* B.

baud(1), fier, à cause de l'importance de la sottise ; gai, car rien de plus sautillant qu'un jeune ânon, ou bien, comme le mot *renard*, proviendrait-il d'un nom d'homme et appartiendrait-il au même ordre d'idées, puisque dans ce fameux roman du Renard, l'âne, selon le système d'interprétation d'Eckard, porté à ses dernières conséquences par M. Mone, serait un Baudouin, comte de Flandre ; le latin le nomme par conséquent *Balduinus*, le texte d'Henri d'Alkmar *Boldewyn*, et celui plus ancien de M. Willems *Boudewyn* (2), comme les textes allemands (3). Le roman français où les allusions historiques se sont effacées, et dont l'auteur, suivant le génie de sa nation, a préféré aux traditions réelles, les contes plaisans et les satires de mœurs, n'a pas employé cette dénomination. *Baudet*, dans cette supposition, que la popularité et l'origine du *Renard* rendent vraisemblable, serait une transformation du nom de Bauduin.

Bisquer (wallon). M. du Méril le dérive de l'islandais *beiskiaz*, être vexé. Je crois ce mot nouveau dans notre patois wallon.

Blando (montois), flatteur, c'est l'italien *blando*, qui a le même sens et qui dérive de *blandus, blandiri* (4).

---

(1) Islandais *balld*, haut allemand, anglo-saxon, *bald*, italien *baldo*. R.

(2) Voy. son édition, *Inleiding*, pag. 64. R.

(3) Baude, frère Baudes, cordeliers du tiers-ordre que les latins appellent *Fratres gaudentes* (*Dante*), parce qu'ils possèdent des biens en propre et s'en réjouissent (voy. *Ducange*). — Ménage revu, *baud*, puissant, *bald*, hardi, courageux, *baut*, *baudement*, en vieux français, *baud, baude, baulde*, fier, hautain, *ribaud*, fort, robuste, *rhi*, partie augmentative. Voilà l'origine de *baudet*, et non les singulières transformations de Baudouin (*voy.* les annotations d'Alain Chartier sur *baud* et *baudine*). E.

(4) Cat. *bla*, na., *blan*, na., lat. *blandus*, ne veut pas seulement dire flatteur, il signifie aussi plaisant, attrayant, courtois, gracieux, doux à parler, ce qui n'est pas encore de la flatterie. E.

Bodé (montois), enflé. En roman, pour bouton (enflure), on disait *bodon, bodone*. M. Roquefort donne ces deux formes qui sont de la même famille que *bodé*, *boder*. En anglo-saxon *bodig*, en anglais *body* est le corps, le tronc. Est-ce ici la partie pour le tout ?

Baudour, nom d'un village du Hainaut. L'étymologie que lui donne J. de Guyse, quoique fausse, prouve cependant qu'au XIV[e] siècle, dans le Hainaut, le mot *baud* voulait dire joyeux, et *baudour* (prov. *baudor, baudezza*), joie, allégresse. Le crédule chroniqueur (t. IV, p. 376 de l'éd. de M. De Fortia) raconte qu'après la prise de Nervie, César offrit des sacrifices aux dieux dans un lieu *unde usque in hodiernum diem locus ille ab eventu rei, lingua romana* Baudour, *id est* gaudium deorum, *ab incolis nuncupatur*. Cf. Raynouard, *Lexique*, II, 201, 202.

Braque, un homme qui n'agit qu'à sa tête, un original, un étourdi, par allusion à un chien de chasse ainsi appelé, all. *brack*, ou parce que c'est un homme qui va devant soi, renversant, rompant tout à tort et à travers, isl. *braka*, briser, roman *braquer*, briser le lin, etc.

Brichauder, gaspiller, isl. *braka*, fl. *breken*, all. *brechen*, briser, mettre en pièces, par extension perdre, dissiper, all. *brach*, en friche, en jachère (c'est-à-dire en pure perte). En provençal *briza, briga*, signifient miette, débris. Raynouard, *Lexique*, II, 260. A Valenciennes *brissauder*.

Buée, lessive : ce mot a été français. Dans la légende de Pierre Faifeu, par Charles Bourdigné, il y a un chapitre intitulé : *Comment ung jour s'en venant de Orléans par la rivière de Loyre, il fit taire les lavandières de buée à Blois*. Ed. de Coustelier, 1723, p. 65. *Buer* signifie *blanchir* et se prenait au neutre en ce sens, comme dans ce passage de la chronique métrique de Molinet, où il est question de Guillaume de la Mark, dont la chronique de Maximilien, traduite par M. Delepierre, fait un *marchand de fer* :

Sans couvrechief qui *bue*
A Trect fut desbarbé.

Mon édition, p. 100.

Buresse, de Buer, lavandière.

Burie, endroit où l'on lave. Voyez dans les piquantes *Scènes populaires montoises* de M. Delmotte, celle intitulée *Le grenier et la burie :* c'une une *buée* avec tous ses accidens.

Capougner (montois), prendre à pleines mains, palper, froisser, *capere pugno ?* (1) En espagnol *caponar* signifie relever les sarmens des vignes. Ce verbe ne peut avoir aucun rapport avec le nôtre (2).

Charbon de faux (montois), charbon de bois, *ex fustibus combustis,* faux de *fus(tis)* (3).

Cras pour *gras* (montois), féminin *crache*, de *crassus*. On se souvient de ce traducteur de Cicéron qui, voulant habiller l'orateur latin à la mode française de son tems, traduisait, dans les lettres familières, *Pomponius Atticus* en M. de Pomponne et *Marcus Grassipes* en M. de Grospied. Il y avait naguères, à Mons, un charcutier surnommé *Craches Marones*. Voy. *Marones*.

Cron (montois, brab.), fl. *krom,* courbé, tortu, boiteux. Il y a à Bruxelles une rue du *Cron-bras* et il existe une chanson populaire du *Cron Maldeghem*.

---

(1) Pourquoi pas *capere unguibus ?* E.

(2) C'est selon le sens que vous voudrez donner à *capougner,* qui veut dire peut-être châtrer les poulets, peut-être encore *caponer,* se montrer couard, ou privé des organes de la virilité. Un philologue ne doit rien laisser passer ; et, d'abord, il doit préciser le sens ou la signification des mots. E.

(3) M. de R. a reconnu lui-même, depuis la publication de sa brochure, que *charbon de faux* voulait dire *charbon de hêtre. Faux* tire son origine de *fagus* et non de *fustis*, bois ; le hêtre sert particulièrement à la confection du charbon de bois et on le propage avec soin dans presque toutes nos forêts du Nord. C'est de là que sont aussi venus les noms de lieux : *Fayt, Clerfayt.* A. D.

Cru de chaud (montois), être en nage, pour *recru de chaud* (1).

Cufa, Cufat (Borinage), la tonne qui sert à monter la houille, de *cuve*, lat. *cupa*, basse latinité *cuva*, ancien haut allemand *chuoffa*, all. *kufe*, dan. *kuf*, polonais *cuva*, persan *kub*, *kup*, *kobba*, etc. (2).

Dégoté (montois), dégourdi ; contraction de *démagoté*.

Dégoter, dégourdir quelqu'un et aussi lui en remontrer.

Faire. Ce mot, dans les langues romanes ainsi que dans les idiomes du Nord, s'emploie d'une manière particulière et dont le latin ancien n'offre pas d'exemple. Dans Grégoire de Tours on trouve cette phrase, III, 37 : *Gravem eo anno et solito asperiorem hyemen fecit.* Il fit cette année un hiver rigoureux et plus rude que de coûtume. Grégoire de Tours, on le voit, parlait roman. Il est curieux de rechercher des traces de nos idiomes modernes dans les auteurs latins des époques où l'on n'en a pas de monumens originaux authentiques.

Gade (montois), chèvre ; il y a à Mons une *Rue des Gades*. Goth. *gaitsa*, all. *geiss*, anglo-saxon *gat*, angl. *goat*, écossais *gait*, holl. et island. *geit*, suéd. *get*, dan. *gied*, *gede*, *geed*, hongr. *gedo*, *gido*, hébr. *gedi*.

Gadot (montois), chaise d'enfant ; peut-être de *gadoue*,

---

(1) *Cru de chaud*, être en nage ; M. de R. l'explique par *recru*, las, fatigué ; nous pensons que les gens qui se servent du patois entendent différemment le mot *cru* ; ils lui donnent l'acception de *mouillé* ; *je suis tout cru*, pour *je suis trempé*. Le mot patois qui exprime *recru* est *recran* (voyez le dict. *Rouchi*). A. D.

(2) Panier, corbeille, cabas ; tissu de paille de la forme d'une demi-sphère, de l'arabe *goffah*, *koffa*, en lat. *cophinus*, *ex foliis contextus* ; cat. *coffa*. E.

parce que l'enfant y satisfait ses besoins. *Gadoue*, ordure, fumier, immondices, que Ménage, par suite de transformations à sa manière, tire de *cacare*, *cacatum*, *cacatura*, *cacadura*, contraction *cadu(ra)*. *Gadoulier*, manier malproprement. *Gadouard*, cureur de privé, en français. On dit *gadouillia* en bas-limousin.

Kaière (wall.), chaise, *kaière prêchoire*, chaire à prêcher; lat. *cathedra*. Les miniatures des manuscrits, les vieux tableaux, l'ouvrage de M. du Sommerard, les cabinets des curieux et les salons des *dilettanti moyen-âge* nous offrent de ces belles kaières ornées de sculptures délicates et qui ne sont pas un simple siége, mais une œuvre d'art. Il y a autant de différence, sous le rapport critique et poétique, entre ces kaières et nos chaises, malgré nos bois précieux, nos dorures et nos riches étoffes, qu'entre un heaume damasquiné sur lequel se balance fièrement un panache magnifique, et nos chapeaux de feutre de soie à 8 francs. Pour prendre place sur cette espèce de trône, il fallait un costume large et pittoresque, il fallait des manières nobles et graves, de qui n'approchent pas nos fracs noirs étriqués et cette raideur bourgeoise et boudeuse, dont nous voudrions bien faire de la dignité. *Kaière*, cependant, s'applique au siége le plus humble.

J'ai admiré dernièrement dans le vieux château d'Eberstein, appartenant au grand-duc de Bade, une *kaière* en bois commun, offerte à la grande-duchesse, par les menuisiers de Fribourg. On dirait que le bois est devenu une matière ductile, tant il prend des formes légères et variées.

L' pour *le*, *la*, comme *i'* pour *il*. Il est bien remarquable que le pronom *ille* ait fourni au roman le pronom personnel *il* et l'article *le*, c'est-à-dire, deux de ses principaux signes caractéristiques.

Losse, Loste (montois), mauvais sujet, garnement.

Losteries, propos de mauvais sujet, poliçonneries. Fl. *loss*, lâche, drôle.

Cette origine est plus naturelle que si on la déduisait de *lorren* (Wieland, Dictionn. holl.), tromper, *lorinem* (Hoffmann, *Horæ Belg.*, VI, 7, 66, 253), même sens ; *loreryе*, (Kilian, Dict.), imposture. M. Hoffmann ne s'est pas aperçu que ces mots et le verbe français *leurer* étaient même chose.

Marone (montois), culotte. Je n'ai point rencontré dans les langues vivantes de mot qui ait quelque analogie avec celui-ci ; il semble donc aborigène, original, à moins qu'on n'en découvre la racine dans *mas, maris,* mâle, parce que la culotte est un vêtement masculin (1).

Maroner, qui s'est introduit récemment pour *gronder entre ses dents, grommeler,* ne peut avoir aucun rapport avec *marones.* Je laisse à de plus doctes à déterrer quelque rapport entre le vocable montois *marones* et *maro,* nom romain, *Maronea*, ville de Thrace, *Maronias,* ville de Syrie, et les Hérésiaques qui d'elle se sont appelés *Maronites.* Je ne pousse pas si loin la science des rapprochemens.

Mouchon (2) (montois), moineau, passereau ; à Mons, *Rue des blancs mouchons*, du flamand *musschen, musch, musche :* Dans le *Drie daghe here,* on lit :

Men soude meer liede vaen dan MUSCHEN.

Hoffmann von Fallersleben, *Horæ Belg.*, VI, 106, 255. Roquefort, *Gloss.*, II, 200, conjecture que le *möisson, moison*, du *lai de l'oiselet,* est le moineau.

Mustiau (montois), à Valenciennes *mutiau,* à Bavai, Maubeuge, Avesnes, *muttiau ;* hachis de tendons de veau, mor-

---

(1) Dans le siècle dernier on se servait à l'université de Douai de l'expression wallonne de *marones d'Aristote* pour désigner l'ermine qui ornait le haut des robes des professeurs gradués. A. D.

(2) *Moxo, moxonet,* oiseau, petit oiseau, en catalan ; *mox,* le chat, dans les Baléares. E.

ceau de bœuf de l'épaule ou du cou. Ce mot est employé dans une ordonnance pour la table de l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas, faite en 1525 et rapportée à la fin de notre édition de la chronique métrique de Georges Chastelain et de Jean Molinet, p. 152 : *Ung muteau pour le bouilon de madame, d'environ viii livres.* J'étais alors incertain sur le sens de ce substantif, que M. Hécart fait venir de *nuque* d'où *nuquiau* et *muquiau,* enfin *mutiau.*

Rêler, trouver à redire à tout, de *quereler* par aphérèse.

Je demande la permission de poursuivre plus tard ces recherches, si la critique ou l'ennui du lecteur ne vient pas m'en détourner en *rêlant.*

De Reiffenberg.



HOMMES ET CHOSES.

Histoire du vandalisme en France.

M. Rey, auteur d'un livre remarquable sur le drapeau, les couleurs et les insignes de la monarchie, vient de faire paraître le plan d'un ouvrage qu'il se propose de publier et qui sera intitulé : ***Histoire du vandalisme en France depuis le* XVIe *siècle*** (1).

Ce plan est ainsi jeté en quelque sorte au public instruit, pour lui demander des conseils et des communications. Chaque province de la France est intéressée à cette publication ; car il n'en est pas une seule dans laquelle le vandalisme (nous ne parlons ici que du vandalisme armé), n'ait fait irruption. Le riche sol de notre pays, couvert de monumens consacrés à Dieu ou destinés à ceux qui se donnaient à lui, offrait à la cupidité une proie trop abondante pour ne pas attirer les déprédateurs ; aussi, dans des siècles éloignés, reçûmes-nous fréquemment la visite des Normands. Dans les tems modernes, à l'époque choisie par M. Rey comme point de départ, les Réformés, iconoclastes et par conséquent dévastateurs par principes, envahirent souvent nos abbayes et nos églises et, par une double impiété envers la Divinité et les arts, y dégradèrent, y butinèrent mille objets précieux et sacrés, à jamais regrettables. La Révolution se chargea d'effacer les traces de ces odieux pillages en

(1) Paris, Derache, rue du Bouloy, N° 7.

renversant toutes nos abbayes et la plupart de nos églises. La mort était vraiment alors le remède à tous maux.

C'est un livre d'une bien grande étendue que celui qu'entreprend M. Rey, il ne l'ignore pas ; mais, homme de conscience et de résolution, il a fièrement mesuré l'espace et ne s'est pas découragé. « Les » longs ouvrages ne me font pas peur, *dit-il*, et je me lance avec » courage dans celui-ci, qui sera certainement l'œuvre du reste de » mes jours, quelque longs que Dieu me les fasse. »

Les recherches de l'auteur s'étendent à tout ce qui pouvant être détruit, l'a été par vandalisme. Monumens d'architecture, tableaux, statues, manuscrits, livres, miniatures, etc., etc., la destruction de ces diverses choses rentre dans son vaste plan. Que les personnes de nos provinces qui pourraient l'aider à rendre son travail plus complet lui fassent donc passer les documens qui seraient en leur possession ; c'est pour elles un moyen de prendre part à une entreprise glorieuse.

L'histoire du vandalisme tend par sa nature même à deux fins différentes : elle veut arracher à l'oubli, par des descriptions plus ou moins circonstanciées, des choses malheureusement anéanties, en même tems que par la narration des événemens qui ont amené les destructions, elle nous fait prendre les destructeurs en horreur ou en pitié ; car le vandalisme a tout aussi souvent pour moteur l'ignorance ou la sottise, que la fureur ou le fanatisme.

La pudeur, la piété elles-mêmes se sont fréquemment rendues coupables de chastes mais déplorables profanations. Que de statues, de tableaux mutilés par la lourde main de moines peut-être trop peu sûrs d'eux-mêmes, ou par la main tremblante de chrétiennes alarmées ! La raison cependant devrait défendre, en matière d'art, de confondre la nudité avec l'obscénité.

A l'égard des tableaux, le mal n'est pas sans remède lorsqu'on s'est contenté d'appeler un pinceau grossier pour encroûter sous une couche d'huile épaisse les parties qui offensaient les regards : d'adroits restaurateurs parviennent facilement alors à rendre à d'anciens chefs-d'œuvre leur beauté, leur fraîcheur première, en les débarrassant de l'ordure sacrilége qui les couvre ; mais que dire à l'aspect de statues, des plus belles gravures, d'adorables miniatures inhumainement tronquées, salies, déshonorées, dans le dessein de les rendre plus pures !

A l'occasion de dégâts de cette nature, une autre profanation me revient à la pensée, qui mille fois a attristé mes yeux en ouvrant d'anciens volumes. Presque toujours, lorsqu'un livre, composé ou imprimé par un Luthérien ou un Calviniste, a été la propriété d'une communauté armée de principes sévères, le nom de l'auteur ou de l'imprimeur se trouve effacé ou enlevé avec un soin qu'on peut dire

religieux. Nous avons beaucoup d'exemples de ce genre dans la Bibliothèque publique de Valenciennes, dont le fonds provient des Jésuites. Les noms des Etienne, l'une des glorieuses familles de la presse, y sont partout couverts d'encre ou entièrement grattés : l'un d'eux, il est vrai, composa *l'Apologie pour Hérodote ;* mais on n'accordait pas plus de quartier à d'autres ; je ne citerai que notre célèbre imprimeur d'Arras, Jean Crespin, ami de Théodore de Beze. N'était-ce pas là un véritable enfantillage ? Et croyait-on transpercer l'hérésie en portant la plume ou le canif sur le nom d'un hérétique ? N'était-ce pas aussi blesser dans l'avenir des gens qui n'avaient rien fait, des gens comme nous, innocens et bibliophiles, s'extasiant devant un vieux volume parfaitement conservé, et ressentant personnellement les outrages dont il fut l'objet ?

L'ouvrage de M. Rey, outre un grand intérêt de curiosité, aura une immense portée d'utilité, celle de faire détester le vandalisme en s'élevant avec indignation contre la reproduction de ses actes. Hommes de parti, sectaires politiques ou religieux, ne vous suffit-il pas de vous ruer les uns sur les autres ? D'où vous vient cet acharnement contre des objets inanimés ? Il y a plus que fanatisme, il y a folie, il y a fureur à s'attaquer à la pierre, à la toile, au papier, à des armoiries, à une simple fleur. A la vue d'aussi pitoyables excès, on devrait substituer la camisole de force au manteau de patriote dont vous vous affublez. Puisse la voix de M. Rey avoir un retentissement formidable, et que désormais on n'apprenne plus à l'univers consterné que, tel jour, le fleuve qui serpente au milieu de la population la plus polie, la plus éclairée, a charrié à travers la capitale de la civilisation les trésors d'une bibliothèque, que des barbares avaient précipités dans ses flots !

A. L.

Manuscrit de l'Historia Britannorum versificata, retrouvé par M. J. de Gaulle.

Une découverte intéressante pour l'histoire littéraire du moyen-âge a été faite par un des correspondans du ministère de l'instruction publique pour les recherches historiques. M. J. de Gaulle, conjointement avec M. A. Leroy, bibliothécaire de Valenciennes, a trouvé dans la bibliothèque publique de cette ville, une version tout à fait inconnue du fameux roman de Brut. Cette version en vers latins, composée en Bretagne, au commencement du XIIIe siècle, pourrait bien avoir eu pour type ces anciens textes armoricains, où

les érudits persistent à chercher l'origine des romans de *la Table ronde*.

Le manuscrit qui contient cette histoire ou chronique versifiée est un recueil d'ouvrages et d'extraits historiques relatifs à l'Angleterre; c'est un in-folio en parchemin, de 270 feuillets; l'écriture est du XIII[e] siècle jusqu'au feuillet 246; le reste appartient au XIV[e].

La plupart des documens qui composent ce recueil ont été publiés; d'autres sont inédits. Parmi ces derniers, celui dont nous venons de parler fixe particulièrement l'attention. Sous le titre de *Historia Britannorum versificata*, cet ouvrage occupe les feuillets 55 à 85 du recueil. C'est une *Histoire des Bretons*, en vers latins, que son auteur anonyme a dédiée à Cadioc, évêque de Vannes, mort en 1254. Cette partie du manuscrit, la seule qui soit à deux colonnes, est d'un format plus petit d'un pouce, en tous sens, que le reste du volume, où elle a été évidemment intercalée. L'écriture, large, écrasée, confuse, contraste par sa forme avec ce qui précède et ce qui suit.

L'*Historia Britannorum versificata* contient, dans son état actuel, 4,608 vers; elle est divisée en dix livres, et chaque livre est précédé d'un prologue ou sommaire. Les feuillets 74 et 75 ayant été enlevés, le septième livre se trouve incomplet.

Le récit commence au prétendu règne de Brutus, fils d'Enée, et finit, comme l'*Histoire de Geoffroy de Monmouth et le Brut de Wace* à la mort de Cadwalladre, l'an de J.-C. 689.

C'est une version jusqu'ici ignorée des merveilleuses traditions armoricaines et galloises, dont Arthur est le héros, et que Geoffroy de Monmouth a, le premier, traduites en latin.

L'ordre des faits de cette histoire versifiée est le même que dans l'*Histoire des Bretons*, de Geoffroy de Monmouth. Le récit de notre anonyme est beaucoup plus resserré; cependant on y trouve parfois, quoique rarement, des circonstances que ses devanciers n'ont pas fait connaître.

M. J. de Gaulle cite quelques détails propres à éclaircir certains passages des auteurs qui ont traité le même sujet. Par exemple, au début du premier, le poëte nous apprend que Pandrasus, l'oppresseur des Troyens, étoit roi de Lacédémone. Lorsque les Troyens révoltés ont vaincu Pandrasus, celui-ci vient les assiéger dans la ville dont ils se sont emparés. Le nom de cette ville dans le roman de Brut est *Parantin*, et M. L. de Lincy avoue qu'il ne sait comment interpréter ce nom. L'auteur de notre histoire versifiée nomme le même lieu *Sparatinum*; et, comme il a pris soin de nous dire que Pandrasus est roi de Lacédémone, il est évident qu'il a voulu désigner Sparte.

L'*Historia versificata* n'est pas un simple abrégé de Geoffroy de

Monmouth ; cela est essentiel à constater pour ceux qui s'occupent de rechercher l'origine des romans de *la Table ronde*. Un poëme du XIII[e] siècle, dédié à un évêque breton, et composé, selon toute apparence, en Bretagne, peut-il avoir été puisé ailleurs que dans les traditions locales, et n'est-ce pas au moins une présomption nouvelle en faveur de ces anciens chants armoricains dont l'existence a tant besoin d'être prouvée ?

Sous le point de vue littéraire, ce poëme a tous les défauts des compositions latines du XIII[e] siècle, et fort peu des qualités qui en distinguent quelques-unes.

Quant à l'auteur de cet ouvrage, tout ce qu'on peut en dire, c'est qu'il était Breton ou de race bretonne, et déjà avancé en âge lorsqu'il mit en vers, pour l'instruction de ses jeunes compatriotes, les antiques annales de sa nation.

Il paraît certain que le manuscrit, qui provient de l'ancienne abbaye de Vicoigne, contient la seule copie existante de ce poëme,

Cette courte analyse suffira, nous l'espérons, pour faire apprécier le degré d'intérêt que mérite l'*Historia Britannorum versificata*. La place de ce document inédit de notre histoire littéraire et des traditions de l'une de nos plus anciennes provinces nous paraît marquée parmi les utiles publications entreprises sous les auspices du ministre de l'instruction publique. *(Echo du Monde savant)*.

Le Bénédictin Caffiaux,

Philippe-Joseph Caffiaux, naquit à Valenciennes en 1712, d'une honnête famille qui existe encore de nos jours dans la même ville. Il fit vraisemblablement ses études au collège des Jésuites de Valenciennes, y obtint des succès, et se destina à la vie ecclésiastique. Ayant puisé aux bonnes sources le goût des lettres et des études historiques, il entra dans l'ordre des Bénédictins de la célèbre congrégation de St.-Maur, dont presque tous les membres, fort instruits, se livraient à des travaux littéraires importans, qui feront à jamais la gloire de cet ordre recommandable. Le jeune Caffiaux n'avait que dix-neuf ans, en 1731, lorsqu'il reçut l'initiation à cet ordre fameux ; il se livra à l'étude de la paléographie et devint bientôt un des érudits diplomatistes de sa congrégration. Il résida à l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, fut nommé historiographe de Picardie et reçut la mission en cette qualité, concurremment avec dom *Grenier*, son co-religieux, de travailler à l'histoire de cette ancienne province. On le nomma aussi mem bre

honoraire de l'Académie littéraire d'Amiens Ses travaux sur la contrée qu'il était chargé d'explorer ne purent voir le jour ; il n'a publié qu'un *Avis relatif à l'histoire de la Picardie*, Amiens, in-8°, 8 pages ; c'est une espèce de prospectus qui annonçait le plan et le but du vaste ouvrage que la mort l'empêcha de publier. Le mérite connu de Dom Caffiaux le fit encore nommer *archiviste*, employé par le Roi à la *Collection des monumens historiques :* dans ces fonctions, toutes honorifiques, il rendit de nombreux services, appréciés seulement par ceux qui en ont recueilli les fruits.

Le Bénédictin Valenciennois avait près de quarante ans lorsqu'il livra à l'impression son premier ouvrage, encore fut-il publié sous le voile de l'anonyme, et l'on en comprendra facilement le motif en considérant la singularité de la matière traitée. Cette production que tous les bibliographes lui attribuent et dont nous osons douter encore qu'il soit le père, est intitulée : *Défenses du beau sexe, ou Mémoires historiques, philosophiques et critiques pour servir d'apologie aux femmes*. Amsterdam, (Paris) 1753, 4 vol. in-12. L'ouvrage a quatre épîtres dédicatoires qui précèdent successivement chacun des volumes : le premier est dédié *Au beau sexe ;* l'auteur affecte de se placer à Amsterdam, et de se donner un âge raisonnable qui lui permet d'être l'avocat des dames sans en attendre ni récompense, ni faveur. Le second volume s'adresse *A la dernière servante de la Cour ;* c'est une manière indirecte d'envoyer des éloges à la Reine et à la Dauphine. La troisième dédicace est offerte *Aux ennemis des dames ;* l'auteur veut les réconcilier avec le beau sexe. Enfin, la quatrième épître est envoyée *Aux petits maîtres*, qui, ayant remplacé les femmes dans l'art des minauderies, ne doivent pas être oubliés dans une apologie du sexe.

Il serait assez curieux vraiment, et peu ordinaire, de voir les dames défendues par un religieux, entré dans les ordres à dix-neuf ans et qui n'avait pas dû connaître cette belle moitié du genre humain dont il se pose pourtant l'apologiste zélé. *Dom Tassin* n'a pas cru devoir mentionner cet ouvrage dans son *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur,* soit par respect pour la robe Bénédictine, soit parce qu'il doutait comme nous de la paternité de son collègue ; et nous avouons nous-même que sans l'autorité du *supplément au Dictionnaire historique de Ladvocat,* 1789, in-8°, et celle de *Barbier,* auteur du *Dictionnaire des anonymes*, nous n'oserions pas mentionner cet ouvrage léger, mais érudit, dans la biographie d'un grave bénédictin diplomatiste.

Dom Caffiaux publia plus surement, mais encore sous le voile de l'anonyme : *Essai d'une histoire de la musique*, vers 1769, in-4° ; puis, avec son nom, le *Trésor généalogique, ou extraits des titres anciens qui concernent les maisons et familles de France et*

des environs, connues en 1400 ou auparavant, dans un ordre alphabétique, chronologique et généalogique. Paris. P. D. Pierres, M. DCC. LXX VII. in-4° de lxiij et 755 pages. Cet ouvrage important, dédié à la Reine *Marie Antoinette*, devait avoir dix volumes : le premier seul a paru. C'est un bon modèle d'ordre et de classement de matériaux généalogiques ; l'auteur était d'avis que l'ouvrage le plus intéressant pour les familles serait celui où l'on trouverait les généalogies de tous les français indistinctement ; il pensait qu'un si grand travail n'était pas impossible à dresser à l'aide des chartes, des livres des paroisses, et des actes des tabellions. Son intention avait été de donner une ébauche de ce grand projet pour les familles les plus importantes, et en ne s'occupant que des actes qui remontaient au-delà de l'année 1400. Son travail, en forme de dictionnaire, commençant à la lettre AA s'arrête à BEA. Il est précédé d'un *Discours préliminaire* de 63 pages qui offre, en résumé, les principales notions de la diplomatique, expliquées de la manière la plus lucide et la mieux raisonnée. La mort subite de Dom Caffiaux, enlevé aux lettres et à ses amis le 26 décembre 1777, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, lorsqu'il n'était encore âgé que de 65 ans, vint interrompre la publication de cet ouvrage savant, qui eut été un répertoire exact, commode et précieux pour toutes les anciennes familles de la France et de la Belgique.

A. D.

Antoine de Pouvillon.

Antoine de Pouvillon, né à Béthune en Artois, vers le milieu du XVIe siècle, fit de bonnes études et entra dans la carrière ecclésiastique, qui, à cette époque, offrait de fructueux établissemens aux membres des familles nombreuses. Protégé par M. *Foursy Desprez,* seigneur de Baralle, il fut accueilli dans la riche et ancienne abbaye des Chanoines réguliers de Saint-Aubert, de Cambrai, de l'ordre de Saint-Augustin, qui avait le surnom de l'*Abbaye des nobles*, et dont les religieux obtinrent, les seuls dans leur diocèse, le droit de porter la soutane violette.

Antoine de Pouvillon était plus instruit que ne le furent ordinairement les membres des maisons religieuses des Pays-Bas. Il possédait à fond la langue italienne dont il faisait à la fois son étude et son amusement. Cette connaissance lui vint à point pour occuper ses loisirs lorsque *Jean de Balagny*, s'empara du gouvernement de Cambrai et y fit sentir sa tyrannie. La majeure partie du clergé de cette ville suivit l'archevêque dans son exil. Ce fut pendant ce tems

qu'Antoine de Pouvillon traduisit de l'Italien un curieux traité de *Pisanelli*, qu'il ne comptait pas d'abord livrer à l'impression, mais que des amis l'engagèrent ensuite à publier et qu'il fit paraître sous la protection du seigneur de Baralle auquel il le dédia. Lorsqu'il rentra dans ses foyers, après la prise de Cambrai par le comte de Fuentes, en 1595, les presses de cette ville n'étant point encore remises en activité à cause des troubles qui avaient suspendu leur marche, il fut obligé de confier l'exécution de son livre à *Guillaume de la Rivière,* imprimeur d'Arras, aussi habile qu'instruit.

Tandis que Pouvillon s'occupait de cette publication, il eut la douleur de voir mourir sous ses yeux son frère puiné, encore au printemps de la vie. Le sort, qui semble semer la carrière humaine alternativement de maux et de biens, lui amena bientôt une consolation temporelle, si tant est qu'on puisse accepter une satisfaction d'amour-propre comme compensation d'une peine de cœur. *Jean Cornuaille,* 26e abbé de Saint-Aubert, étant venu à décéder, *Antoine de Pouvillon* fut élu pour le remplacer en 1596. Cette élection toutefois ne passa pas sans conteste: le pape Clément VIII accorda d'abord la préférence à un nommé *Talloret*, qui était bien en cour de Rome; néanmoins, le mérite de l'élection de Pouvillon fut reconnu; il l'emporta, et fut définitivement proclamé 27e abbé de Saint-Aubert. Il gouverna fort sagement son abbaye jusqu'à sa mort arrivée le 6 avril 1606, et il eut *Michel Laccaert*, pour successeur.

Nous avons dit qu'Antoine de Pouvillon était un homme éclairé pour le temps et le pays où il vivait; nous devons ajouter qu'il a laissé quelques traces de son savoir. On connaît de lui:

I *Chronicque des evesques de Cambray avec leurs vies en abrégé.* MS.—Cet ouvrage ne doit pas manquer d'intérêt, mais le tems et les orages politiques l'auront-ils respecté?

II. *Mémoriaux de l'Abbaye de Saint-Aubert.* MS. *in-f°.* — Il était d'usage à l'abbaye de Saint-Aubert, comme dans plusieurs autres, de tenir un journal exact de tout ce qui se passait dans le monastère et même dans la ville de Cambrai. Ce mémorial, tenu par les abbés, jour par jour, et dans lequel on consignait jusqu'aux événemens de la plus minime importance, est devenu un document très-précieux, aujourd'hui que les faits y relatés sont déjà bien loin de nous. La partie rédigée par Antoine de Pouvillon est surtout du plus haut intérêt, parce qu'on y doit trouver l'histoire de la rentrée des Espagnols à Cambrai, après l'expulsion du maréchal de Balagny. A l'époque de la Révolution française, les précieux mémoriaux de St.-Aubert ont été demandés à Paris, ils ont disparu depuis lors. On n'en connaît que quelques fragmens imprimés dans les *Almanachs Ecclésiastiques de Cambrai,* par *Dupont*. Ces fragmens font vivement regretter le reste.

III. *Traicté de la natvre des viandes et dv boire : avec levrs vertvs, vices, remèdes et histoires naturelles : vtile et delectable à tout bon esprit. De l'Italien du docteur Baltazar Pisanelli, mis en nostre vulgaire, par A. D. P.* A Arras, chez Gilles Bauduyn, marchant libraire, au Missel d'Or, M. D. XCVI. in-16 de 8 feuillets liminaires, 240 pp. et 41 s de table. — 2e édition, faite page pour page sans l'épître dédicatoire, *St.-Omer, Boscard*, 1612, in-16. — *Ibidem*, 1616 et 1620, in-16. — Bien que cette production soit intitulée *Traicté des viandes*, le premier chapitre concerne les *figues*, qui se trouvent suivies de toute espèce de fruits ; on peut donc considérer ce livre comme un traité général du manger et du boire. Il ne serait sans doute pas extraordinaire de voir un bon abbé de la grasse Flandre occuper ses loisirs à donner de la vulgarité à une œuvre gastronomique, toutefois nous devons dire, à la louange de la mémoire du respectable Pouvillon, que l'ouvrage qui précède n'est point indigne de l'habit qu'il portait ; en effet, en le parcourant attentivement nous nous sommes convaincus que c'était plutôt un traité sur la *sobriété* qu'un livre sensuel à l'usage des gourmands. Un noble duc de Mantoue d'ailleurs n'avait pas dédaigné d'en accepter la dédicace du docte Pisanelli, qui n'était rien moins qu'un gastronome.

A D.

Archives de la ville d'Aire.

M. F. Morand, archiviste de la ville de Boulogne, vient d'adresser à M. le ministre de l'instruction publique un rapport concernant les archives communales de la ville d'Aire. Ce travail, fait avec conscience et discernement, abonde en détails précieux, en renseignemens utiles, bien que renfermé dans un cadre restreint et tel que l'indiquait la nature même du sujet

La marche de l'auteur est simple : il explique et ne commente pas.

« Les archives municipales de la ville d'Aire, dit-il, remontent à la fin du douzième siècle. Le titre le plus ancien qui y soit conservé est l'original d'une charte de Philippe d'Alsace, donnée aux bourgeois d'Aire en 1187.

» Les différens siéges que soutint la ville d'Aire, aux quinzième, dix-septième et dix-huitième siècles, n'ont point eu de dénoûment fatal pour ses archives. Elles se sont toujours trouvées sous la sauvegarde et la foi des capitulations. »

M. Morand, après avoir déploré le désordre que le règne de la terreur amena dans les archives de notre pays, donne la nomencla-

ture des pièces et des registres conservés à la mairie d'Aire. Il traite des revenus de la ville, de ses lois, de ses mœurs, de ses coûtumes.

» Son régime pénal nous ferait horreur, dit-il : nous verrions un malheureux que l'on condamne à être *exorillié* (perdre les oreilles) comme *devynateur*. On est autorisé à croire que l'on pouvait subir plus d'une fois cet horrible châtiment : en 1528, les mayeur et échevins condamnent un homme à « estre battu et fusté de verghes par » les carrefours, et avoir le *résidu* de ses deux oreilles coppées. » Le médecin paraît ensuite pour le remettre *à point*.

» Heureusement, la ville d'Aire a eu d'autres spectacles que ceux de la cruauté judiciaire aux prises avec le crime, et nous pouvons nous représenter ses fêtes publiques, assister aux solennités littéraires qui avaient lieu sur le *hourt*, espèce de théâtre échafaudé aux jours de réjouissance, pour la lecture d'une *ballade*, et le jeu d'une *farse* ou d'une *moralité*.

» Je ne veux point faire de certains de leurs acteurs une troupe sédentaire ; mais il existait à Aire une *confrairie du jeu du Saint-Sacrement ;* et chaque année, le jour de la Fête-Dieu, elle jouait un *mystère ;* le matin, à la procession, par *signes*, et l'après-dînée, par *parolles* et *personnaiges*. En 1483, ce fut la *création du monde*, l'année suivante, la *nativité de N. S.*, et en 1494, le *mystère* du jour.

» Il y eut aussi des *confrères de la rhétorique*, qui paraissent pour la première fois, dans les comptes en 1586 : cette année, ils représentent, en carême, *ung moral démonstrant les calamitez en quoi sont constitués les Pays-Bas*. On voit que le théâtre tourne à la politique. Le jour du St.-Sacrement, ils jouent *le chrestien baptisé, conduict par le séducteur infernal, remis au chemin de son Dieu par le conducteur de vertu ;* en 1588, ils donnent *le bannissement du cariesme* (carême), *pieche fort catholique ;* en 1598, *l'estat et condition du temps présent ;* et en 1600, à treize ans de distance de l'événement et pendant le règne d'Elisabeth, *la mort et trahison faicte por la royne d'Angleterre en la personne de la royne d'Ecosse*. Voilà la tragédie.

» Il est probable que les *confrères de la rhétorique* succédèrent aux *confrères du jeu du Saint-Sacrement*, qui disparaissent entre 1564 et 1573. C'est à-peu-près vers cette époque qu'on voit le collège d'Aire donner aussi des représentations. Le compte de 1587-88, porte que le *maistre* du collège a fait jouer en public, par ses enfans, l'histoire d'Aman et de Mardochée, en *langhue latine*. »

Un renseignement historique, qui ne manque pas d'un certain degré d'importance, est celui-ci. Nous citerons tout le passage qui s'y rapporte.

« J'ai remarqué un volume fort intéressant, que l'on a formé de tous les procès-verbaux et actes de l'assemblée des notables de la ville d'Aire, pendant les années 1764, 5, 6, 7, 8 et 9. Ce recueil doit venir à la suite d'un registre, dont la conservation rend moins sensible la perte de ceux relatifs au renouvellement de la loi. On y a inscrit le personnel du Magistrat d'après chacun de ces renouvellemens ; il avait lieu tous les ans, et suivant un mode que la charte de Marguerite, déjà citée, nous a fait connaître. C'était un système électif assez borné et propre à perpétuer le pouvoir municipal entre les mains d'une administration loyale ou d'une coterie ; car il se renouvelait par lui-même, ou peu s'en fallait. Il avait à la tête un *mayeur ;* venaient ensuite onze *échevins*, et après eux un conseil de douze *jurés* : on ne pouvait être ni mayeur ni échevin deux années de suite ; mais les échevins d'une année ou d'une *loy* devenaient les jurés de la loi suivante, et nommaient avec le mayeur, en sortant de l'*échevinage*, quatre échevins nouveaux qui les *déportaient*. Ces quatres nouveaux élus étaient pris au sein des jurés de la *loy* qui finissait ; ils élisaient à leur tour quatre autres échevins, et manquaient rarement à les choisir parmi les autres jurés. Cela faisait alors huit échevins qui se complétaient, par une dernière adjonction de quatre collègues, au nombre de douze, entre lesquels se choisissait le mayeur. Ainsi, l'élection de la *loy* ne sortait jamais de ce cercle : elle allait et venait de l'échevin au juré. »

Voyons maintenant en quels termes se résume l'auteur du rapport que nous analysons :

« Si j'ajoute, Monsieur le ministre, que presque toutes les chartes de privilèges communaux, données à la ville d'Aire depuis Philippe d'Alsace, existent encore en original dans ses archives ; que ses capitulations de siége y sont également conservées ; qu'on y peut suivre sur titres les principales traces de sa législation coutumière et des attributions de sa justice ; que les preuves de l'instruction publique qu'on y recevait aux deux derniers siècles, n'y sont pas toutes détruites ; et que ses établissemens de bienfaisance et de charité y vivent encore dans les actes et les documens qu'ils nous ont laissés ; vous jugerez que, malgré leurs pertes, ces archives, pour être capables de produire autant, doivent se considérer comme privilégiées ; et elles vous paraîtront dignes de la sollicitude qui vous a animé en faveur de leur conservation. »

Bibliothèques publiques en Belgique.

M. Voisin, membre correspondant, a communiqué à l'Académie

de Bruxelles une notice statistique des bibliothèques publiques Belges ou du moins ouvertes aux personnes qui désirent les consulter. Voici cette notice :

Anvers, Bibliothèque de la ville, imprimés 14,000, manuscrits 26. Bruges : B. de la ville, I. 10,000, M. 536 ; B. du séminaire, I. 7,000, quelques manuscrits. Bruxelles : B. royale, I. 70,000, M. 25,000 ; B. de la ville, I. 100,000 ; B. paroissiale, I. 10,000 ; B. des Bollandistes, I. 6,000 ; B. du sénat, I. 5,000 ; B. des représentans, I. 5,000 ; B. de l'Académie, I. 1,600 ; B. de l'Observatoire, I. 2,500 ; B. de l'école militaire, I. 1,500. Courtrai, B. Goethals, I. 12,000 M. 300, Gand : B. de l'université, I, 55,922, M. 576 ; B. du séminaire, I. 8,000 ; B. paroissiale, I. 1,700. Liège : B. de l'université, I. 62,000, M. 409 ; B. du séminaire, I. 14,000, quelques manuscrits. Louvain : B. de l'université, I. 100,000, M. 246 ; B. des jésuites, I. 22,000. Malines : B. du séminaire archiépiscopal, I. 30,000, M. 100. Mons : B. de la ville, I. 12,500, M. 67. Namur : B. de la ville, I. 15,000, M. 80 ; B. du séminaire, I. 11,000. Termonde : B. paroissiale, I. 4,500. Tournai : B. de la ville, I. 27,800, M. 127 ; B du séminaire, I. 5,800, M. 150 ; B. épiscopale, I. 9,150. Ypres : B. de la ville, I 2,000.

En comparant les populations des villes avec le nombre des volumes dont elles peuvent jouir librement, on trouve :

Bruxelles (les 2 bibl.), nombre de volumes pour 100 habitans, 165 ; Louvain, 410 ; Liège, 105 ; Gand, 64 ; Tournai, 95 ; Namur, 75 ; Anvers, 18 ; Mons ; 54 ; Courtrai, 65 ; Bruges, 25 ; Ypres, 15. Moyenne, 95 par 100 habitans.

Tandis qu'en Belgique, la moyenne des livres mis à la disposition du public n'est que de 93 volumes par cent habitans, elle est en Allemagne de 373 volumes. Nos bibliothèques, comparées même à celles des villes des départemens français, leur sont également fort inférieures. Nous ne parlons pas de celles de Paris, dont la bibliothèque royale (700,000 vol.), contient environ un tiers ds plus de volumes imprimés que toutes les bibliothèques publiques de la Belgique, qui n'en comptent ensemble que 481,222.

En Allemagne, beaucoup de villes de 10,000 âmes et au-dessous ont des bibliothèques considérables : chez nous, nous sommes loin d'être encore aussi avancés.

Les villes suivantes n'ont aucune espèce de bibliothèque : Verviers, 18,878 habitans ; St.-Nicolas, 16,825 h. ; Lokeren, 16,175 h. ; Alost, 14,807 h. ; Lierre, 15,090 h. ; Turnhout, 12,909 h. ; Renaix, 12,292 h. ; Ostende, 11,912 h. ; Thielt, 11,655 h. ; Poperingue, 10,119 h.

La seul but de ces recherches a été de montrer au gouvernement, aux chambres et aux administrations communales la nécessité de

porter peu à peu nos dépôts littéraires et scientifiques au degré d'utilité et d'importance que ces établissemens ont acquis dans les autres pays.

A l'appui de son projet d'un catalogue général d'histoire des Pays-Bas, à l'usage de toutes les bibliothèques de la Belgique, projet dont s'était déjà occupé en 1827 le gouvernement précédent, M. Voisin met sous les yeux de l'Académie un exemplaire du catalogue général des onze bibliothèques maritimes de France, offert par M. l'amiral Duperré, ministre de la marine et des colonies de ce royaume, et imprimé aux frais du gouvernement.

La Bibliothèque royale de la Belgique.

Le gouvernement belge a, sans contredit, beaucoup fait pour la propagation des connaissances utiles, propres à éclairer la nation et à élever son sentiment moral.

Depuis 1340, on a réorganisé le haut enseignement en attachant aux universités des écoles des mines, des écoles industrielles et polytechniques. On a fondé des écoles de marine et de navigation, une école militaire, des écoles vétérinaires et des sourds et muets, des musées d'armures et d'antiquités, une commission royale d'histoire, etc. On a ordonné l'impression des inventaires des archives et d'une table chronologique des diplômes belges ; on a fait exécuter par des jeunes gens de mérite des voyages scientifiques, on a accordé une foule d'encouragemens à des talens naissans ou déjà développés, etc., etc.

Il nous manquait encore une bibliothèque centrale, conçue sur une large base. Cette bibliothèque a été créée en 1837.

Elle se partage en deux grandes sections sous un même conservateur.

La première comprend : 1° les livres imprimés ; 2° les cartes et plans ; 3° les estampes ; 4° les médailles.

Le département des livres imprimés est formé, pour la majeure partie, de la belle bibliothèque que feu M. Van Hulthem avait mis toute sa vie à rassembler. Elle renferme environ 70,000 volumes, dont un grand nombre d'une extrême rareté. La division relative au pays est d'une richesse extraordinaire.

Quoique dans le principe la moitié environ du budget de la bibliothèque royale ait été consacrée à l'appropriation des locaux, cependant sur les fonds disponibles on a fait des acquisitions importantes et nombreuses. De grands et somptueux ouvrages concernant les études religieuses, l'histoire, la littérature, les sciences et les

arts, ont été achetés ; on a complété les collections commencées et choisi dans les bibliothèques de MM. Powis, Bekker, Dotrenge, le baron Le Candele, Fuhrmann, Heinrich et Lammens, ce qu'elles possédaient de mieux.

De son côté, le gouvernement belge a été fort magnifique ; il a fait déposer à la bibliothèque royale une grande quantité d'ouvrages technologiques, de livres en langues orientales, tous ceux auxquels il souscrit journellement, les journaux administratifs de chaque province, le *Bulletin officiel*, les publications de l'école de gravure et de la société des Beaux-Arts, etc., etc.

Le gouvernement français nous a traités avec une bienveillance marquée ; nous lui devons les documens inédits de l'histoire de France, la Paléographie de Wailly, la Galerie de Versailles, l'ouvrage du comte de Bastard sur les miniatures de manuscrits, dont chaque planche coûte 400 francs et dont le volume reviendra à la somme énorme de 60,000 francs (je dis soixante mille francs).

L'Angleterre nous a accordé sa colossale publication des Records.

La Prusse s'est montrée également généreuse.

Le comité historique du Piémont a offert ses publications.

Des cartels conclus avec les universités et les sociétés savantes du Nord, avec les académies d'Espagne et du Portugal, enrichiront la bibliothèque d'une foule d'écrits intéressans et qui la plupart ne sont pas dans le commerce.

Des libraires et des particuliers ont aussi fait des cadeaux qui leur méritent de la reconnaissance.

Les livres nouvellement achetés sont tous marqués sur le dos au chiffre du roi, et portent pour légende : *Bibliothèque royale*, avec l'indication, sur le premier feuillet de garde, de la date de l'achat, du libraire et du prix, ainsi que du nom du relieur.

Le catalogue du fonds Van Hulthem est imprimé. On se propose de publier, de deux ans en deux ans, celui des accroissemens successifs de ce dépôt, de sorte que le public sera toujours à même de savoir quelles sont les ressources littéraires dont il peut disposer.

Indépendamment de ce catalogue, on en confectionne trois autres qui resteront manuscrits, savoir :

1° Un inventaire des achats, par ordre chronologique : cet inventaire est en double expédition ; une copie est adressée chaque trimestre au ministère de l'intérieur ; 2° Un catalogue méthodique suivant la nature des sujets : ce catalogue est rédigé sur un plan neuf et philosophique ; 3° Un catalogue alphabétique par noms d'auteur avec des notes et observations bibliographiques.

L'ordre qui résulte de tous ces soins, l'économie sévère de l'administration, l'empressement des bibliothécaires à aller au devant des désirs des lecteurs, la rapidité et la régularité du service, sont au-dessus de tout éloge.

Les médailles qu'on est occupé à classer ne dépassent pas encore le chiffre de 4,000. On s'attachera de préférence à former une numismatique belge, car la bibliothèque royale à l'ambition de montrer la Belgique sous toutes ses faces.

Les estampes atteignent déjà le nombre d'environ 25,000. Le gouvernement a acquis le beau cabinet de feu M. Van Parys, qui offre presque toute l'école flamande. A côté de ses productions, si intéressantes pour des Belges, on voit l'œuvre d'Alber Durer, presque complet, et quantité de morceaux précieux des écoles italienne, française, anglaise et allemande.

La seconde section, celle des manuscrits, est l'ancienne bibliothèque de Bourgogne. On en imprime présentement le catalogue, qui ira au-delà de 25,000 numéros et sera orné de copies coloriées de miniatures.

On a le droit de dire, sans craindre d'être accusé de prévention nationale : cette collection peut rivaliser avec les plus belles de l'Europe, tant sous le rapport de l'éclat, de la richesse et de l'expression des peintures, que de l'antiquité des monumens et de l'importance historique et littéraire du contenu de la plupart des volumes. MM. Mone et Pertz lui ont rendu pleine justice sous ce rapport, et, chaque jour, des savans la visitent avec une surprise mêlée d'admiration.

Les manuscrits de M. Van Hulthem, ceux des demoiselles Le Candele, et d'autres acquisitions capitales, ont accru récemment cette seconde section.

Tout annonce que la bibliothèque royale va recevoir un accroissement immense. Les négociations avec la régence de Bruxelles, qui ont été entamées sous les plus heureux auspices et sont conduites uniquement dans un but de conciliation et de patriotisme, amèneront la réunion prochaine des bibliothèques de la ville et de l'académie ainsi que leurs collections de médailles à celles de l'état. Alors, ayant la liberté de disposer à son gré du palais de l'industrie, le gouvernement sera en mesure de former un seul ensemble des différentes sections de la bibliothèque, et Bruxelles pourra opposer cet établissement aux capitales les plus richement dotées sous le rapport scientifique. *(Journal de Belgique).*

Hôtel-de-Ville et Beffroi d'Arras.

Des anciens monumens remarquables que possédait Arras, l'Hôtel-de-Ville est le seul qui ait été conservé jusqu'à nos jours ; conçu dans un style d'architecture gothique, sa construction remonte au

XVI[e] siècle. Jusqu'à la fin du XV[e] siècle, l'ancienne Maison-de-Ville (halle échevinale) était située sur une petite place, près de l'ancienne église St.-Géry; mais sa distribution était si peu appropriée à son objet, et le bâtiment lui-même se trouvait dans un tel état de dégradation et de vétusté, qu'alors les magistrats et les bourgeois d'Arras formèrent le projet d'élever un édifice plus digne de la capitale d'une province. Dans ce but une assemblée générale fut convoquée, et après s'être aidée des lumières du célèbre entrepreneur Jacques Caron, on s'arrêta à l'idée d'un bâtiment spacieux, commode et surmonté d'un beffroi qui dominerait toute la ville. La difficulté la plus embarrassante, fut le manque d'argent. Le fatal édit de 1481 avait ruiné Arras, et le vol et la dévastation des troupes allemandes victorieuses n'avaient fait qu'augmenter dans cette ville la pénurie générale. Peu de moyens étaient donc à choisir pour parvenir à faire face aux dépenses de l'édifice projeté. A cette fin, on vendit les maisons qui appartenaient encore à la ville, et celle des dix offices établis pour la mesure et l'aunage des étoffes et soieries; cette décision qui froissait les intérêts de plusieurs corps d'ouvriers, fut mal accueillie par eux; ils se rassemblèrent, et, sous la direction du plus hardi, ils marchèrent vers la demeure du magistrat; averti à temps, celui-ci envoya contre eux quelques poignées de soldats qui parvinrent à dissiper le rassemblement en s'emparant du principal mutin et l'abandonnant à la sévérité de la justice. On s'occupa alors du choix de l'emplacement sur lequel serait élevé le monument. La partie de la place qui se trouve sur le prolongement de la rue St.-Géry fut choisi, et, en effet, cet endroit était très convenable à cause de sa position élevée et de la proximité des habitations des différentes autorités; mais des étaux de bouchers occupaient alors cet emplacement, et la puissance des magistrats, ni celle des bourgeois ne s'étendait jusqu'à pouvoir s'en emparer; il fallut en écrire au prince.

Philippe, archiduc d'Autriche, venait d'atteindre sa vingtième année. Appelé depuis peu par le traité de Senlis au gouvernement de l'Artois, il était de son intérêt d'accueillir favorablement la demande des bourgeois d'Arras et de se ménager ainsi leur amitié; aussi, par des lettres écrites le 25 janvier 1501, leur accorda-t-il la permission de poser les fondations de la halle échevinale aux lieux et places des étaux des bouchers.

Les fonds votés d'abord n'ayant pas suffi pour couvrir les premiers frais, on affecta à cet objet les produits seigneuriaux, les quarts forains, les droits de nouvelle bourgeoisie, le prix des offices qui pourraient être vendus, et enfin les amendes et autres droits casuels. Cette mesure facilita les moyens de poursuivre ces travaux. Ce fut en 1508 que la construction de la Maison-de-Ville fut terminée.

La tour de son Beffroi, travaillée avec beaucoup de hardiesse et de délicatesse, est conçue aussi dans le style de l'architecture gothique; elle est carrée à sa base, s'arrondit en s'élevant avec élégance, et est terminée par une couronne en pierre de taille, comme le reste de l'édifice, supportant les armes de la ville, représentées par un lion dressé sur ses deux pattes et tenant une girouette à l'extrémité de laquelle se trouvent les insignes du gouvernement, assez variables en France. Les fondemens du beffroi furent assis par les Français, en 1492; il fut achevé par les Espagnols en 1554, démolie en partie en 1833, par crainte d'accident. On commence actuellement à le relever de ses ruines.

Les vers suivans, consignés dans plusieurs manuscrits, se voyaient naguère encore gravés dans la chambre des guetteurs :

L'an mil cinq cent cinquante quatre,
Par un second jour de juillet,
Jean de la Motte et Pierre Goulâtre,
Firent en ce lieu le premier guet.
Etant nouveau le beffroi fait,
Par un nommé Jacques Caron,
Maître en cet art, l'un des parfaits,
Car il avait fort grand renom.

Le 2 octobre 1541, on convint avec Jacques Halot, habile horloger d'Arras, d'ajouter une horloge à ce beffroi, avec des touches pour y jouer des airs de musique à plusieurs parties (carillon).

On y plaça plus tard la belle et grosse cloche connue sous le nom de *Joyeuse ;* elle était auparavant dans le clocher de l'église St.-Géry, et portait le nom de *Ban-Clocque* ou *Clocque-à-Ban ;* elle pesait environ 18,000 livres. Félée en 1464 durant le séjour de Louis XI à Arras, et refondue peu de temps après, on y grava, en lettres gothiques, les vers suivans:

Desiderata vocor, milleno facta sub anno,
Quadringenteno, sexageno quoque quarto,
Rex Ludovicus cùm primùm venerat istuc;
Sed libertates confirmans Atrebatenses,
Bannitis villæ regressum non dedit illeo
Burgundos que Brabantigenas ducente Philippo,
Artesii comite cum pluribus, et dominante,
Præsul erat Petrus de Ranchicourt que vocatus.
Dimenche Magret et Jean Boiset m'ont fait par bon conseil.

La refonte de cette cloche eut encore lieu en 1728, et l'on y mit cette inscription :

Primitùs Ban-Clocque, ceu Clocque-à-ban, deindè desiderata dicta, tandem à populo jam dudùm læta vocor, gallicè Joyeuse, quæ quondam casu fracta, anno 1464 renovata fui. Me iterùm fortuito fissam feliciter redintegrari curarunt major et scabini urbis Atrebati, anno 1728, regnante Ludovico XV.

Le Beffroi et l'Hôtel-de-Ville d'Arras ont perdu une partie de leurs ornemens ; l'on chercherait en vain les vitraux coloriés, ainsi que plusieurs des niches primitives. La tribune (la Bretèque) où se faisaient les proclamations publiques, et d'où les chartes et ordonnances étaient lues au peuple, et la triple rangée de fenêtres qui coupait la monotonie du toit, les unes ont été détruites, les autres maladroitement refaites ; et cependant, malgré les restaurations, les dégradations et les enjolivemens que ce monument a dû subir, on distingue encore dans ses diverses parties l'ogive qui se courbe en pointe pour donner la forme aux voûtes et aux fenêtres ; les enroulemens serpentant le long des nervures de la façade, les galeries aux compartimens variés, les colonnettes et les clochetons, les animaux grimpant à la tour ; enfin tous les caractères qui se reproduisent constamment dans les cathédrales du moyen-âge et même jusqu'aux niches, mais d'une composition d'un *faire* tellement chrétien, que l'artiste a dû plutôt les laisser vides que d'y placer d'autres figures que celles de saints

Il est une seconde façade à l'Hôtel-de-Ville : elle tient à celle que nous venons de faire connaître et la prolonge vers la rue St.-Géry. Postérieure à la première (1576), elle est revêtue de cette forme architecturale qu'on a nommée, à juste titre, style de la renaissance ; car, après les siècles de croyance pure et ardente, il vint un moment où la foi s'affaiblissant, l'artiste n'y puisa plus ses inspirations, et, faute de pouvoir innover, il tourna ses regards vers l'héritage laissé par les anciens ; il prit aux Romains leurs formes, aux Grecs leurs ornemens, il fit, du tout un ensemble qui, depuis, n'a fait que s'apauvrir pour se simplifier, que se rapetisser pour se mettre à la portée des positions et des fortunes.

(*Gazette de Flandre et d'Artois*).

Histoire du Théâtre de Bruxelles.

L'annuaire dramatique pour 1840, qui paraîtra cette semaine, contiendra un morceau fort curieux sur l'établissement du spectacle français à Bruxelles, depuis son origine jusqu'à l'année 1767. Ce morceau est extrait du *Calendrier historique et chronologique du théâtre de Bruxelles*, le premier ouvrage de ce genre qui ait paru en Belgique, il y a soixante-tréize ans.

La comédie à Bruxelles, doit son origine à trois congrégations ou chambres de déclamateurs ; les membres de ces assemblées étaient des savans et des poëtes de la ville, qui versifiaient avec privilége et sous la protection des magistrats. Il n'était alors permis à personne de

faire des vers qu'il n'eût été agrégé à quelqu'une de ces chambres, c'était à elles qu'on s'adressait pour avoir des poëmes, des épitalames, des bouquets ou des bouts-rimés ; ces poëtes composaient des tragédies, et quelques farces qu'on jouait aux *kermès*.

Des comédiens flamands représentèrent longtemps sur un théâtre dressé au Quai au Foin, qui sert actuellement de magasin. Les trois chambres de déclamations ayant négligé leurs spectacles particuliers, des compagnies bourgeoises s'ingérèrent sous la protection de quelques personnes de marque, de représenter des pièces de théâtre. Il en subsiste encore six, dont quelques-unes représentaient assez bien les opéras-bouffons français d'il y a quelques années. Après que les comédiens flamands et étrangers eurent quitté les différens théâtres de Bruxelles, les Wallons y jouèrent de mauvaises pièces que les écrits du temps nous ont transmises. *Jean de Nivelles* et *son chien*, se mirent eux-mêmes sur la scène. Le chien était stilé comme un acteur à remplir son rôle, et partageait les suffrages du public avec son maître et ses camarades. Une dévotion mal entendue, avait porté nos pöêtes bruxellois à jouer nos mystères. La simplicité du temps laisait descendre en carême les acteurs dans les églises, pour y représenter des tragédies saintes. On joua la tragédie de la *Passion* dans celle des Carmes, cette pièce écrite en mauvaise prose, était en trois actes, entre lesquels un chœur d'enfans habillés en anges, chantaient des vers relatifs au sujet.

En 1694, après le bombardement de Bruxelles, on fit bâtir par ordre de son Altesse Electorale de Bavière, le Théâtre de la Monnaie, qui sans contredit était un des plus beaux de l'Europe, pour y représenter des opéras. Dans le même tems, un particulier fit élever le théâtre du *Coffy*, pour y jouer la comédie. L'Opéra était tombé, des Italiens et différentes troupes de comédiens français le remplacèrent. Depuis ce tems le théâtre du *Coffy* n'a eté occupé que très-rarement par des comédiens, et depuis plus de 20 ans, il n'a paru que des danseurs de cordes, des pantomimes et autres spectacles de même nature, etc.

Celui de la Monnaie, n'est parvenu que par des degrés à la perfection où il est aujourd'hui ; il fut longtemps fermé et longtemps désert. La plupart des directeurs terminaient leur direction par faire banqueroute. La salle qu'il fallait louer très-cher, d'autres frais considérables et surtout le petit nombre des spectateurs, les mettaient dans l'impossibilité de pouvoir se soutenir.

Le sieur Grimberg, riche bourgeois de Bruxelles, se chargea en ce temps de l'entreprise d'un opéra ; mais après s'y être ruiné, il passa en Angleterre. Une nommée madame Dujardin voulut venir après lui, elle ne fût pas plus heureuse.

Après le sieur Plante et Mme Belhomme, la ville resta sans spec-

tacle jusqu'à l'année 1745, que le sieur d'Hannetaire, vint à Aix-la-Chapelle avec sa troupe. Il était entrepreneur lorsque le maréchal de Saxe entra dans Bruxelles en 1746. Les sieurs Favart et Parmentier, directeurs de la troupe du maréchal, engagèrent par son ordre le sieur d'Hannetaire, son épouse et quelques acteurs de sa troupe, du nombre desquels étaient les sieurs Dubois et Durancy.

Au moyen de cette recrue, la troupe du maréchal devint si considérable qu'on fût obligé d'en faire deux, dont la principale resta au maréchal, sous la direction du sieur Favart, et sous la régie du sieur Bercaville; la seconde fut envoyée au prince de Clermont. Mme d'Hannetaire, qui avait éte destinée pour cette seconde troupe, fut rappelée par ordre du maréchal, pour partager avec Mme Bercaville, les rôles de soubrette, et à la retraite de cette dernière, Mme d'Hannetaire eut la possession en chef de cet emploi, dans lequel elle s'est acquis la plus grande réputation. Cette troupe, qui suivait le maréchal dans tous ses camps, venait passer l'hiver à Bruxelles; mais lors de l'évacuation des Français elle se dispersa, et le sieur d'Hannetaire partit pour Bordeaux.

Peu de temps après, la cour voulant avoir un spectacle à Bruxelles, monseigneur le duc d'Arenberg, monseigneur le marquis de Deins, et monseigneur le duc d'Ursel, qui ont toujours honoré les talens de leur protection, firent venir à Bruxelles la troupe des frères Hus, qui était pour lors à Rouen, laquelle arriva en novembre 1749. Sur la fin de l'hiver une partie de cette troupe se dispersa, et fut remplacée par différens sujets, sous la direction de ces mêmes seigneurs, qui la continuèrent ainsi pendant trois années, et s'en démirent en faveur du sieur Durancy, qui ayant obtenu de S. A. R. le prince Charles de Lorraine le privilége pour trois ans, composa une très-bonne troupe, dans laquelle il fit revenir, à la grande satisfaction du public, le sieur d'Hannetaire, qui, à l'expiration du privilége du sieur Durancy, fut une seconde fois entrepreneur de la comédie.

On peut dire avec juste raison que le sieur d'Hannetaire mit le spectacle sur un très-bon pied, et lui fit prendre en peu de temps de la stabilité, tant par la magnificence que par les arrangemens utiles et agréables dont il l'étaya, tels que les Redoutes, le Pharaon, et autres jeux que l'on y permettait pour subvenir aux frais. Le Pharaon a été aboli plus tard, mais le gouvernement y a substitué une gratification de 400 pistoles Brabant, environ 8000 livres de France. Depuis ce temps le sieur d'Hannetaire, a tantôt été directeur seul, et tantôt en société jusqu'à l'année 1780, que le sieur Gourville se chargea du pectacle au moyen de la cession que le sieur d'Hannetaire (1) lui fit du privilége, avec l'agrément de S. A. R.

---

(1) Jean-Nicolas Servandoni d'Hannetaire, né à Grenoble en 1718, mou-

Le sieur Gourville, continua son entreprise jusqu'à Pâques de l'année 1763, temps auquel commença l'entreprise de MM. Charliers, Gamon et Vanmalder, qui mirent le spectacle sur un pied brillant et somptueux, mais qui ne trouvant pas leur compte dans cette entreprise, sans attendre la fin de leur privilége, en donnèrent leur démission à S. A. R. au commencement d'avril 1766.

On était à la veille de voir la ville sans spectacle, ou du moins exposé à n'avoir plus que des troupes ambulantes, faute d'un entrepreneur assez hardi pour se charger de ce fardeau. On proposa plusieurs projets qui ne purent avoir lieu ; enfin, une partie des acteurs s'étant assemblée, ils formèrent celui d'une société de quinze parts, à l'instar de celles des comédiens français à Paris, lequel projet ayant été présenté à monseigneur le comte de Cobenzl, premier ministre, et ratifié par le conseil aulique, fut agréé de S. A. R. qui en fit expédier en conséquence l'octroi pour 20 ans. *(J. de la Belgique).*

Présens faits par Marguerite d'Autriche à ceux qui l'avaient ramenée de France.

Dons faits par ma très-redoubtée dame, madame Marguerite d'Autriche, en la ville de Valenciennes, le samedi xve jour de juing, l'an IIII^xx treize (1493), à plusieurs dames, damoiselles, chevaliers,

---

rut à Bruxelles en 1780. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *Observations sur l'art du Comédien, et sur d'autres objets concernant cette profession en général, avec quelques extraits de différens auteurs, et des remarques analogues au même sujet.* Cet ouvrage qui est fort estimé, a eu quatre éditions successives : la première en 1764, la deuxième en 1774, la troisième en 1775, et la quatrième en 1801

D'Hannetaire qui avait reçu une excellente éducation, était destiné dans sa jeunesse à l'état ecclésiastique, mais ne se sentant aucune vocation pour cet état, il se fit comédien et brilla constamment au premier rang. Possesseur de 80,000 livres de rente, il tenait une maison charmante qu'embellissaient encore ses trois filles connues à Bruxelles sous le nom des *Trois Grâces.* Le prince de Ligne, ami et protecteur des arts et des talens, faisait un cas particulier de d'Hannetaire, et venait souvent se débarrasser chez lui du cérémonial auquel l'obligeait le rang distingué qu'il occupait à la cour de Bruxelles. Plusieurs autres seigneurs de cette cour suivaient l'exemple du prince ; et la maison de d'Hannetaire était leur rendez-vous, ainsi que celui des hommes de mérite que renfermait la ville. Cette maison était un véritable athénée dans lequel un des passe-temps le plus agréable était de jouer des comédies improvisées, dont le sujet n'était donné qu'au moment même de la réunion.

escuyers, officiers, serviteurs, tant du roy de France comme d'elle, qui l'ont ramenée de France jusques audit Valenciennes, en la manière qui s'ensuit :

Premiers.

A monsieur et madame de Segret, deux grans bassins pesans XXII^{m}, demi-douzaine de tasses dorées, à tout le couvercle, pesans XX^{m}IIII, deux pots dorez pesans XIX^{m}, et un dragoir pesant XV^{m}, font LXXVI^{m} ICCC^{o} qui valent, au prix de XVI florins d'or le marc, XII^{c}XXIIII flo. d'or.

Et deux verges à chacune une grosse pointe de dyamant, qui parillement leur ont esté donnez, VI^{c} fl. d'or.

A madamoiselle de Tarente, ung brasselet, à tout une grosse pointe de dyamant, VII flor. d'or.

Le grant escuyer, une potente de trois rubins, et deux dyamants à tout une perle, IH^{c} flor. d'or.

Madamoiselle Le Chassey, une roze de dyamant à tout une perle, II^{c} flor. d'or.

Madamoiselle de Fuellet, ung Y de dyamant, IIII^{xx} flor. d'or.

Les filles de madite dame.

Marence Dufau, une M de dyamans, CLXXIIII flor. d'or.

Charlote d'Asnyeres, une verge de dyamans, LXX flor. d'or.

Martenay, une pensée de rubis et de dyamans, et trois perles y pendant, IIII^{xx} flor. d'or.

Monlitart, une trèfle d'une perle, d'un rubis et ung dyamant, LXX flor. d'or.

Femmes de chambre.

Chierete qui s'en va la mariée, une croix de dyamant et de rubis, à trois perles pendans, XXX flor. d'or.

Catherine Desbarres, une croix de crestalin, C flor. d'or.

Pour le train de madamoiselle de Tarente.

Madame de La Vevriere, lui a esté baillé XX aulnes de damas, XL flor. d'or.

La nourrice, XX aulnes de satin, XXX flor. d'or.

La femme du maistre d'ostel Nico, XX aulnes de satin, XXX flor. d'or.

Pour monsieur de Moyencourt, XX aulnes de velours, pour une robe, XL flor. d'or.

Pour huit aulnes de drap rouge, pour faire deux robes à deux chartons, au prix de XXX s. l'aune, VII flor. d'or IIII s.

A Philippe de Belle Fouvrieu, en don pour avoir conduit, à tous ses gens de guerre, madicte dame Marguerite; et raconduit monsieur et madame de Segret et leur train jusques à St-Quentin, CVIII flor. d'or.

Autres dons fais par madite dame, le jour que dessus, en deniers comptans aux officiers, serviteurs, tant du roy de France, qui l'ont accompaignée jusques audit Valenciennes, comme d'elle en la manière qui s'ensuit :

Maistres d'Ostel.

Georget le prevost, c livres.
Monlitart, c liv.
Nico, c liv., etc.

Gentilshommes panetiers.

Philippe de Saveuse, pour ce qu'il demeure par deça, *néant*.
Anthoine Gutem, L liv.

Suivent les gages des *Eschançons, varlets, trenchans, escuiers d'escuries, sommeliers de paneterie, eschançonnerie, clercs d'office.*

Cuisine.

Jehan Poirier, escuyer de cuisine, XL liv.
Mouton, queux, XXX liv.
Venceneau, hâteur, XXX liv.
Guillaume Ymain, saulsier, XX liv.
Pierre Larcher, aide de saulcerie, XV liv.
Pierre Gouget, huissier, XV liv.
Le porte-vin, X liv.
Coulon, enfant de cuisine, X liv.
Le magot, XX liv.

Chapelle.

L'aumonier, pour ce qu'il demeure par deça, *néant*.
Maistre Laurens, XL liv., etc.

Sommeliers, varlets de chambre, huissiers, fourriers, varletz de piet, escuyers chartiers, sommiers.

Palefreniers.

Jehan de Bryode, XX liv.
Les deux lavendiers, XL liv.
Griete, en avancement de son mariage, C liv.
Le cellier de madame de Bourbon, XX liv.

Varletz de chambre de ladite damoiselle de Tarente.

Guille, XX liv.
Des deux femmes de chambre de madamoiselle, XX liv.
L'ayde du patissier, XX liv.
Mathelin le farseur, XX liv.
Le garde de l'ours, X liv.
L'orfèvre de madame, XXX liv. Etc.
Somme toute, IX m. LXVI liv. II s. de XL le gros.

(*Echo du Monde savant*).

Description des cinq figurines antiques trouvées à Terouane, par M. Hermand.

La grande quantité d'objets ayant trait à la mythologie du polythéisme, que l'on retrouve aux environs de la cité de Terouane, ne doit pas étonner, puisqu'on sait que dans le nord de la Gaule le paganisme eut une bien longue durée. M. Alex. Hermand a donné la description de cinq figurines qui ont été trouvées isolément dans diverses parties de l'ancienne enceinte de la ville de Terouane, détruite en 1553 par l'empereur Charles-Quint. Parmi les statuettes qu'a rendues le sol de la capitale de la Morinie, ce sont les seules figurines antiques que l'on ait pu se procurer. Trois d'entre elles offrent les caractères qui conviennent aux divinités lares ou pénates. Une autre de Mercure porte des marques évidentes de l'art romain. On trouve très-fréquemment dans les limites de l'ancienne Gaule des images du dieu romain Mercure, ce qui s'accorde avec ce que disent les auteurs, que ce dieu était un de ceux que les Gaulois vénéraient le plus. D'ailleurs, toutes ces statuettes peuvent être considérées, à cause de leurs petites dimensions, comme des divinités de voyage que les anciens portaient dans leur poche et quelquefois sur leur corps même, et qui rentrent dans la classe des lares ou pénates. Mais la plus remarquable de ces figurines semble, par sa belle exécution, indiquer la période la plus élevée pour les arts chez les Romains, c'est-à-dire le commencement de l'empire et de notre ère. Elle représente un pontife debout sacrifiant. Il est vêtu de la toge et chaussé du *calceus* ou chaussure fermée ; il tient une patère ou coupe de la main droite, dont la paume est tournée vers le ciel, pour indiquer que le sacrifice qu'il fait est offert aux divinités célestes ; dans la main gauche il porte un rouleau votif, sur lequel des vœux étaient inscrits. Cicéron dit que, quand on voulait obtenir quelque chose des dieux, il fallait faire des vœux. Après avoir scellé le rouleau, on l'attachait aux genoux de la divinité pour se la rendre propice. C'est ainsi que Juvénal dit : *Genua incerare deorum* (enduire de cire les genoux des dieux), en faisant allusion à cet autre usage des Romains, de graver quelquefois leurs vœux sur des tablettes de cire. La tête de ce sacrificateur est en partie recouverte de sa toge, relevée à la manière sacerdotale la plus ordinaire, et qui retombe en plis parfaitement drapés jusque sur les talons. Parmi les images des empereurs, qui tous, depuis Auguste jusqu'à Gratien, furent les seuls grands pontifes, M. Hermand, basé sur la ressemblance des traits de la figure, attribue cette figurine à l'empereur Néron, après

qu'il se fût, pour la première fois, fait couper la barbe, qu'il plaça dans une boîte d'or enrichie de pierreries, et qu'il consacra à Jupiter Capitolin.

La découverte de cette image de Néron dans l'ancienne cité de Terouane s'explique facilement, puisque c'est dans le nord de la Gaule que cet empereur était le moins détesté, et que c'est là que se conserva le plus longtemps la fidélité à sa personne lors de la révolte de Vindex, laquelle amena Galba au trône impérial.

Les figurines décrites par M. Hermand sont les preuves irrécusables de l'histoire écrite et de la tradition. Groupées avec toutes les autres découvertes faites à Terouane, elles établissent une masse de faits chronologiques et historiques du plus haut intérêt.

Peinture sur Verre en France et dans les Pays-Bas.

Le XVIe siècle porta la peinture sur verre au plus haut degré de perfection. Les peintres de cette époque attachaient à l'étude du dessin une si grande importance, que Raphaël, qui se contentait de dessiner ses tableaux, laissant à ses élèves le soin de les exécuter, disait un jour, en parlant d'El Piombo, dont le coloris était ravissant, que « ce serait pour lui une faible gloire de vaincre un homme qui ne savait pas le dessin.

La reproduction, par la gravure, des dessins des grands maîtres, rendait désormais impossibles la plupart des défauts que l'on avait reprochés jusque là aux peintres-verriers. Aussi la plupart de leurs ouvrages sont-ils d'une désespérante perfection. On peut essayer de les imiter : il est douteux qu'on les surpasse jamais. La peinture sur verre fut dans ce haut état de splendeur pendant tout le XVIe siècle.

Nous ignorons les noms des peintres-verriers qui se distinguèrent en France aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Dom Montfaucon prétend qu'il leur était défendu de signer leurs ouvrages. Mais la liste de ceux du XVe et du XVIe siècles est en proportion avec la prodigieuse quantité de vitres qu'ils nous ont laissées. Les plus remarquables de ces vitres, dont une grande partie est détruite ou altérée, étaient, à Paris, celles de Saint-Germain, de Saint-Victor, de Saint-Etienne-du-Mont, de Saint-André-des-Arcs, de Saint-Méry et de Saint-Paul, peintes par les frères Pinaigriers, Jean Consin, Ohéron, Jacques de Paroy, Chamut, Jean Nogare, Desaugives, etc.

Un grand nombre de villes n'avaient rien à envier à la capitale. On sait qu'Arnaud Desmoles peignit d'admirables vitraux à Auch,

Robert Pinaigrier à Chartres, Bouch à Metz, Germain Michel et Guillaume Commonasse à Auxerre, Angrand Leprince et Nicolas Le Rot à Beauvais, Henri Melien à Bourges, Claude et Israël Henriet à Châlons en Champagne, Bernard de Palissy à Saintes, Léon et Léonard Gontier à Troyes, etc. Les vitres fort remarquables de Clermont en Auvergne passent pour avoir été exécutées sur les cartons de celles de Bourges.

Aux peintures que nous venons de citer, nous pourrions ajouter celles des anciennes églises du Temple et de Sainte-Marie-Egyptienne à Paris; celles de Montmorency, de Dreux, de Rouen, d'Evreux, de Bourg, de Bourbon-l'Archambault, d'Aix, etc. Quoiqu'elles soient en partie des xve et xvie siècles, le nom de leurs auteurs ne nous est pas parvenu.

Après la France, la Hollande, la Belgique et l'Allemagne sont les pays qui ont cultivé la peinture sur verre avec le plus de succès. Lucas de Leyde, Rogiers, Dirk et Wouter Crobeth, Van Zyl, Van Cool et Van Diepenbeke ont rivalisé avec les Français, soit dans les cartons, soit dans l'èxécution de la peinture. Rogiers et les frères Crobeth ont peint une grande partie des vitres de l'église de Gouda; Diepenbeke, quelques unes de celles d'Anvers et la grande partie de celles de Lille. On assure que quelques têtes de ce peintre peuvent rivaliser avec celles de Van Dick.

A Harlem, florissait en 1620, *Pierre Van Harlingen*, nommée aussi *Pierre Feddes*, peintre sur verre distingué et spirituel.

En Belgique, Jacques Vriendt et son frère Franc Floris, surnommé le Raphaël des Flamands, ont exécuté différentes peintures dans l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles et dans la cathédrale d'Anvers. Les Belges mettent encore au rang de leurs meilleurs dessinateurs ou peintres-verriers, Marc Willems, Jean et Jacques Gheyn, Guerards et Van Linge, qui porta en Angleterre l'art de la peinture sur verre, abandonné dans le reste de l'Europe.

Le dominicain Jacques l'Allemand passait, au xve siècle, pour être l'un des peintres distingués de l'Allemagne. Mais il était plus renommé encore par sa piété que par son habileté. On raconte qu'ayant un jour commencé sa recuisson, que, selon les règles de l'art, il devait surveiller jusqu'au bout, il l'abandonna pour obéir à son prieur qui l'envoyait à la quête, et qu'à son retour il la trouva dans un état de perfection qu'il n'avait jamais obtenu. Ce dominicain fit après sa mort, dit la légende, des miracles qui lui valurent l'honneur de devenir le patron des peintres-verriers. Les Allemands citent ensuite Goltzius et Spilberg; ils nomment surtout avec orgueil Albert Durer, auquel on n'attribue qu'un seul vitrail, qui décore, dit-on, un temple luthérien de la Westphalie, mais dont les gravures et les cartons opérèrent une révolution dans la peinture sur verre.

Chose remarquable! l'Italie, qui avait fourni les Michel-Ange et les Raphaël, ne s'était pas encore livrée à la peinture sur verre; ce ne fut que sous Jules II que Claude et Guillaume de Marseille portèrent cet art à Rome, et exécutèrent, sous les yeux et sur les cartons de Raphaël, les vitraux de la chapelle du Vatican. Mais le goût de ce genre de peindre fut bien passager en Italie, où la peinture à l'huile l'emporta toujours. Georges Vasari et Pastorini di Giovani Micheli furent les seuls Italiens qui s'y exercèrent; encore s'en dégoutèrent-ils bientôt pour peindre à fresque et à l'huile.

Quelque parfaites que soient quelques-unes des vitres de nos voisins, notamment celles de Gouda, de Bruxelles et d'Anvers, on donne la préférence à celles des Français, qui paraissent devoir leur supériorité à la précaution qu'avaient les verreries de cette nation de faire exécuter leurs cartons par les plus habiles peintres d'Italie; Raphaël, Jules Romain, Primatrice, Rosso leur en ont fourni un grand nombre.

Il avait fallu quatre siècles pour donner à la peinture sur verre le degré de perfection qu'elle comporte; il ne fallut que quelques années pour la voir tomber dans le mépris. La foule innombrable des peintres-verriers et l'énorme quantité de vitres dont ils couvrirent l'Europe tout entière furent sûrement la cause principale de cette décadence. L'état que tout le monde embrasse ne peut tarder à devenir un mauvais état; aussi les peintres-verriers se virent ils bientôt réduits à la plus profonde misère, et condamnés, pour vivre, à échanger leur noble profession contre celle de simples vitriers ou de marchands de faïence.

Enfin, depuis quelques années, l'art de la peinture sur verre a repris faveur en France. *(Echo du Monde savant)*.

Note sur une bague ancienne.

Clovis voulait épouser Clotilde, fille de Chilpéric et nièce de Gondebald, roi de Bourgogne. Le Gaulois Aurelien, déguisé en mendiant, fut chargé de l'aller trouver. Il devait remettre à Clotilde un anneau que lui envoyait Clovis, afin qu'elle eût foi dans les paroles du messager. Clotilde, en réponse, lui confia aussi son anneau. Telle est l'anecdote que raconte un ancien chroniqueur, en y joignant des particularités qui en font une scène de l'Odyssée, anisi que le remarque M. de Châteaubriand.

Les anneaux de Clovis et de Clotilde devaient, sans doute, pour être reconnus, porter quelque signe et appartenir à la classe de ceux

qu'on appelait *signatorii, sigillaritii* ou *cerographie*, et sur lequel s'est étendu longuement un savant belge, le P. François De Corte, qui a écrit un traité *ex professo* sur les anneaux en général.

De pareils anneaux, dont l'usage remonte au-delà de trois mille ans, étaient communs chez les Francs. Les évêques se servirent d'anneaux pour sceller jusqu'au IXe siècle; ils y faisaient graver leurs noms ou leurs monogrammes, quelquefois une tête. Les premiers rois francs scellaient également avec un anneau. Je viens d'acquérir, à la vente du cabinet numismatique de M. Leclercqz, un joyau de cette espèce. Il est d'or, en forme de décagone, à double cachet, et présente sur un chaton une tête dont le style annonce l'ère de la barbarie, et sur un autre un monogramme qui m'offre le nom de *Renerus*, *Reinerus* ou *Renerius*.

Cet anneau fut trouvé aux environs de Mons avec une monnaie de Swintilla, roi des Wisigoths, plusieurs pièces de monétaires mérovingiens (*catalogue*, n°s 58, 69—66), des pièces byzantines d'Héradius (*ibid.*, n°s 122—124), une boucle d'oreille et un cachet à l'image byzantine de la Vierge.

La circonstance du lieu où la découverte a été faite et le nom de *Regnier*, car je ne puis lire *Treveris* avec un savant numismate, m'ont induit à conjecturer que cet anneau pouvait avoir appartenu à l'un de nos Regniers, comtes de Hainaut, appelés dans les monumens anciens *Ragenarius*, *Raginerius*, *Raignerus*, *Rainerus* et *Renerus*. J'inclinerais volontiers, quant à moi, pour le plus ancien, c'est-à-dire *Regnier-au-long-Col*, celui-là même dont M. Mone a suivi l'histoire pas à pas dans l'ancienne fable du *Renard*.

La tête, grossièrement gravée, est remarquable par la coiffure qui la surmonte, et qui m'avait paru d'abord convenir à un évêque. Quant aux ornemens de la bague, j'y verrais des abeilles, si je ne crains d'être dupe de mes yeux et de mes souvenirs.

Baron de Reiffenberg.

BULLETIN BIBLIOGARPHIQUE.

33. — Chroniques, traditions et légendes de l'ancienne histoire des Flamands, recueillies par M. Octave Delepierre. Lille, Bronner-Bauwens, 1834, in-8°.

Nous ne nous arrêterons pas aux traditions et légendes qui composent la majeure partie de ce volume et que l'imagination a trop souvent ornées, mais nous citerons volontiers les fragments de la chronique de l'abbé *Gilles li Muisis*, publiés pour la première fois en français, d'après le manuscrit latin. Ce specimen d'une histoire peu connue donne le désir de voir la totalité livrée à l'impression. A. D.

34. — Précis des annales de Bruges, depuis les temps les plus reculés jusqu'au commencement du XVII° siècle, augmenté d'une notice sur l'hôtel-de-ville, avec 44 figures, et d'une Biographie des plus illustres Brugeois. Par J. O. Delepierre, avocat et membre de la Société royale des beaux-arts et des lettres de Gand. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck. 1835, gr. in-8°, fig.

Ouvrage utile comme renseignement mais peu complet. La partie qui traite des illustres Brugeois laisse beaucoup à désirer : le fameux juriste *Josse Damhoudère* y possède à peine une mention de dix lignes ; *Anselme de Boodt* n'a obtenu, dans cette biographie spéciale, qu'un article plus tronqué que celui que lui accorde la *Biographie universelle* ; la bibliographie est tout-à-fait négligée.

M. J. O. Delepierre, dont nous connaissons la capacité et les moyens, pouvait, selon nous, faire mieux tout en restant dans les bornes d'un *précis*. A. D.

35. — La Belgique illustrée par les sciences, les arts et les lettres. Par O. Delepierre, archiviste de la Flandre occidentale, l'un des fondateurs de la Société d'Émulation de Bruges, membre correspondant du comité des arts et monuments de France, etc., etc. Bruxelles, A. Wahlen et Ce, 1840, in-8°, fig.

Ce bijou typographique mérite une place sur les tablettes de tous les curieux. Nous disions avec justesse plus haut, en parlant des premiers ouvrages de M. O. Delepierre, que ce jeune écrivain pouvait mieux faire, et il nous l'a prouvé. La Belgique illustrée demandera un jour un chapitre de plus dans lequel son propre nom figurera très-bien. A. D.

36. — L'Épervier d'or ou Description historique des joûtes et des tournois qui, sous le titre de nobles Rois de l'Epinette, se célébrèrent à Lille au moyen-âge. Nouvelle édition augmentée, ornée de 360 blasons et enrichie d'une notice inédite sur la fête des forestiers de Bruges, par M. Lucien de Rosny. Valenciennes, imprimerie de Prignet, 1839, grand in-8° tiré à 200 exemplaires.

Le jeune L. de Rosny n'a guères été qu'éditeur de ce livre, qui est tiré des *Veprecularia*, recueil fait dans le siècle dernier par un anonyme de Lille, et extrait lui-même des recherches de *Jean Rasoir*, seigneur d'Oudoumez et de Beuvrages, et des figures, vues et blasons de *Jacques-Le Boucq*, augmentées de celles en style plus rajeuni de *Jean Le Boucq*, conseiller pensionnaire de Lille. Les manuscrits des *Veprecularia*, ou solennités des fêtes des nobles rois de l'Epinette, avec blasons enluminés, sont assez répandus dans les bibliothèques du département du Nord. A. D.

37. — Histoire de l'abbaye de Loos, par le même. Valenciennes, Prignet, 1837, in-8°.

38. — Histoire de Lille, avec gravures, lithographies, fac-simile. Par le même. Valenciennes, Prignet, 1838, in-8°.

39. — LE FAUX BAUDOUIN, ou Bertrand de Rains (notice du XIV[e] siècle). Par le même. Valenciennes, A. Prignet, 1838, in-8°.

40. — HYGIÈNE, ou art de conserver la santé; poème latin d'Etienne-Louis *Geoffroi*, ancien docteur-régent de la faculté de médecine de Paris, traduit en vers français, par *Lequenne-Cousin*, instituteur communal de la ville de Cambrai; à Paris, et à Cambrai, chez J. Chanson, imprimeur-libraire, 1839, grand in-8°, papier de Hollande.

Ce livre, dédié au docteur *Orfila*, est enrichi de notes judicieuses et savantes écrites par le docteur *Coliez*, de Valenciennes, un des descendans du décorateur de ce nom. Le docteur Geoffroi fut pendant quarante années un des plus renommés médecins de la capitale; il quitta Paris pendant la tourmente révolutionnaire et mourut près de Soissons, en août 1810, à l'âge de 85 ans. Son poème latin sur l'*Hygiène* parut en 1771, in-8°, et réunit le double mérite de l'élégance et de l'exactitude. L'auteur chante en beaux vers l'art utile et trop négligé de conserver la santé. C'est la première bonne hygiène qu'on ait publiée en France. M. *Lequenne-Cousin* a fait l'entreprise de rendre ce livre populaire en le traduisant en vers français; il a choisi la langue poétique parce que les vers se retiennent mieux que la prose et qu'il convenait d'ailleurs de laisser à l'ouvrage la forme et le rithme de l'original. Déjà il en existait une bonne traduction en prose, faite par le docteur *Delaunay*, mais, outre qu'elle était devenue rare, elle ne renfermait pas comme celle-ci des notes qui en rectifient les passages arriérés et redressent certains points de doctrine tout-à-fait opposés aux théories positives de nos jours. M. *Lequenne-Cousin* a exécuté un véritable tour de force en faisant passer dans la langue des dieux un tel sujet; on trouve dans son poème des termes d'histoire naturelle et de médecine qui ne paraissaient pas destinés à entrer jamais dans la contexture d'un vers. L'ouvrage est divisé en six livres, accompagnés chacun de notes qui renferment des faits curieux. Nous y trouvons l'histoire de l'italien *François Huppazoli*, centenaire remarquable, qui mourut en 1702, dans sa 115[e] année, étant consul de Venise à Smyrne. Il se maria *pour la cinquième fois* à l'âge de 98 ans et eut encore quatre enfans; il en avait eu vingt de ses quatre premières et on lui en connaissait vingt-cinq illégitimes. Cet heureux possesseur de vertus procréatrices si extraordinaires fut malade pour la première fois dans l'année qui précéda celle de sa mort. A. D.

41. — ENTRETIENS D'UNE MÈRE AVEC SES ENFANTS sur les voyages de Belzoni en Egypte et en Nubie; ouvrage traduit de l'anglais, par M. *Victor Houzé*, secrétaire en chef de la sous-préfecture d'Avesnes, précédé d'un abrégé de géographie de l'Egypte, de notions archéologiques, etc., etc. Par le même. Avesnes, C. Viroux, 1838, in-12.

La ville d'Avesnes, dépourvue de tout moyen de publication il y a quelques années, est sortie de son engourdissement et met au jour maintenant de tems à autre quelques productions historiques, ou des ouvrages destinés à l'éducation de la jeunesse. M. *Victor Houzé*, un des collaborateurs des *Archives du Nord*, n'a pu mieux employer les presses de sa ville d'adoption, qu'à la publication d'un livre sur l'Egypte, ce *berceau du monde*, qui présente au philosophe et à l'antiquaire un thème si vaste de méditations et de recherches. A. D.

42. — OLLA PODRIDA, par *Adolphe Mathieu*, Mons, imprimerie de Piérart, libraire. 1839, pet. in-8°.

Ce volume contient un petit poème déjà imprimé sur Roland De Lattre (Orlando di Lasso), une facétie sur la fête de Mons, déjà publiée; un vaudeville, plusieurs jolies pièces de vers, qui, par leur mélange et la substance qu'elles contiennent, justifient le titre du livre. A. D.

43. — INTRODUCTION A L'HISTOIRE ADMINISTRATIVE DU HAINAUT, depuis la première invasion française (7 novembre 1792), suivie des pièces justificatives et d'une notice bibliographique. Par *Ch. Delecourt*, avocat. Mons, Leroux, 1839, in-8°.

L'auteur de ce livre utile pour l'histoire de Mons était le digne président de la Société des Bibliophiles de Mons; en sa qualité d'ami des livres curieux il avait fait tirer 6 exemplaires de son œuvre en papier couleur nankin; il eut à peine le tems de le voir achever : il fut enlevé aux lettres, à ses amis et à sa famille, après une fièvre de quatre jours, le 4 juin 1839, au printems de la vie. A. D.

44. — GAYANT ou le géant de Douai, sa famille, sa proces-

sion. Notice historique suivie de pièces justificatives et ornée de dessins lithographiés. Par M. *Quenson*, conseiller à la cour royale de Douai, membre de plusieurs sociétés savantes. Douai, chez F. Robaut (imprimerie de V. Adam), 1839, gr. in-8°, fig.

Cette publication, faite avec tout le soin que le conseiller Quenson apporte dans ses compositions, est destinée à un succès populaire. C'est désormais dans cette notice qu'on ira puiser non seulement les origines de la fête de Douai, mais même celles de plusieurs représentations publiques analogues qui s'expliquent fort rationellement par les judicieuses recherches de l'érudit conseiller. A. D.

45. — Les sept merveilles du Cambrésis, par M. *Henri Carion*. Cambrai, Lesne-Daloin, 1836, gr. in-8°.

L'auteur a rendu, d'une manière fort poétique, plusieurs anciennes traditions du Cambrésis; il a rejeté dans des notes, presque toujours instructives, des éclaircissemens historiques que la forme poétique ne comportait pas. Nous y avons retrouvé la plupart des noms de nos vieux trouvères Cambrésiens que l'auteur a honorés assez pour les faire entrer dans les merveilles du pays. Il appartenait à un poète de rendre cet hommage aux plus vieux rimeurs de la contrée qu'il habite et qu'il honore. A. D.

46. — Les bords de l'Escaut, par Eugène Bouly. Cambrai, imprimerie de J. Chanson, 1838, in-8° de 72 pages.

Agréable bluette d'un jeune écrivain qui a déjà payé sa dette à son pays natal en monnaie plus solide; cette brochure est une imitation libre de celle de Charles Nodier sur les *Bords de la Seine*. A. D.

47. — Histoire de la ville de Leuze, depuis la fondation de son abbaye jusqu'à l'an 1838. Par J. B. F. (*Flamme*). Tournay, J. A. Blanquart, 1838, pet. in-8° de 88 pages.

Opuscule fort mal conçu et encore plus mal écrit. A. D.

48. — Catalogue de la bibliothèque de la ville de Lille. Sciences et arts. Imprimerie de L. Jacqué. 1839, in-8° IX, 344 pp. XLIII, 18 et V.

Ouvrage utile qu'il serait bon de voir entreprendre dans toutes les villes qui ont des dépôts publics. Les manuscrits se trouvent classés à la fin du volume. A. D.

49. — ETUDES SUR L'HISTOIRE DE HAINAUT de Jacques de Guyse, traduite par M. le marquis de Fortia d'Urban, par J. M. G. Benezech, membre de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes. Valenciennes, A. Prignet, 1839, in-8°.

La première livraison seulement de cet ouvrage a paru, elle nous fait espérer quelques révélations historiques nouvelles sur notre contrée. M. Bénezech s'attache surtout à éclaircir la géographie du Hainaut au moyen-âge. Il est parfaitement placé pour cela. Nous attendrons avec impatience la carte ancienne de nos localités qu'il se propose de donner. A. D.

50. — SOCIÉTÉ DES SCIENCES, des arts et des lettres du Hainaut. 5e anniversaire, Mons, Hoyois-Dérely, 1838, in-8°. — 6e anniversaire, Mons, Hoyois, 1839, 2 vol. in-8°.

Le premier de ces deux volumes contient un mémoire fort important de M. Van Hasselt sur les vieux poètes du Hainaut; il se trouve fondu dans le volume in-4° dont nous avons rendu un compte détaillé au n° 22 de ce *bulletin*. — Le second volume (1839) contient deux discours remarquables de MM. *Defuisseaux* et *Ermel*, président et secrétaire de la Société, et des pièces diverses de Madame de *Félix de La Motte*, et de MM. *De Stassart*, *Accarain*, *Ad. Mathieu*, *Marsigny* et *Clesse*. Le volume est terminé par un discours curieux sur la phrénologie, par M. *Camille Wins*, avocat (imprimé à part, sous le n° 1, *Mons*, Hoyois, 1839, in-8°, 14 pages) et par des chartes et lettres anciennes (ans 1315-1387) sur l'institution des arbalétriers de Mons, communiquées par MM. *De Bagenrieux*, *Chalon*, et *Lacroix*, archiviste de Mons. A. D.

51. — NOTES ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES sur la crypte ou chapelle souterraine qui vient d'être découverte dans l'emplacement du chœur de l'ancienne cathédrale de Boulogne. (Par MM. P. *Hédouin* et *Abot de Bazinghen*.) Boulogne, imprimerie de Leroy-Mabille, 1839, in-8°.

Les auteurs pensent que cette crypte doit être du VIIe au IXe

siècle. En 1544, les Anglais pointèrent leur artillerie sur la cathédrale, et parmi les dégats qu'elle y causa, il faut compter l'écrasement de la voûte de la crypte, la destruction de ses colonnes centrales et des voussures à arêtes qui les unissaient; puis, lors de la reddition de la ville, la crypte fut comblée pour élever une batterie sur ses ruines. Les réparations qui furent faites ensuite à cette église s'arrêtaient au pavement, et la partie souterraine fut oubliée. Ce n'est qu'au commencement de cette année que des fouilles entreprises avec bonheur pour découvrir les restes de cet antique monument, firent concevoir l'idée d'une restauration qui se lie aux travaux que l'on exécute pour la reconstruction d'une nouvelle église sur l'emplacement de l'ancienne.

Cette crypte a 19 mètres de longueur, 10 mètres 30 centimètres de largeur et 4 mètres de hauteur sous la voûte. Elle est décorée de huit colonnes, distantes les unes des autres de 2 mètres 70 centimètres, avec demi-banc formant son pourtour. Leurs bases sont extrêmement simples. Le diamètre de ces colonnes est de 50 centimètres. Plusieurs de leurs chapiteaux n'existent plus; ceux retrouvés sur place et ceux ajoutés en les enlevant à des colonnes des bas côtés de l'ancienne église, sont variés, d'une haute antiquité, et supportaient des ceintres surbaissés. Quatre pierres carrées, ayant évidemment servi de base à d'autres colonnes, occupent symétriquement le ceintre de l'édifice.

Les colonnes de la crypte étaient peintes, et l'une d'elles a conservé une fraîcheur de coloris bien remarquable. Les dessins qui y sont représentés appartiennent au genre Byzantin. Le pavement était un carrelage en terre cuite rouge et blanche, de dessins variés, ici une grande fleur de lys, là de ces fleurs sans nombre, plus loin un aigle.

Depuis le retour de Boulogne à la France, époque qui coïncide, à très peu de chose près, avec l'érection de l'église collégiale de Notre-Dame en cathédrale, la crypte comblée a reçu un assez grand nombre de sépultures parmi lesquelles on n'a pu reconnaitre que celles de l'évêque Depressy, mort le 8 octobre 1789. A. F. D.

NOUVELLES

ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— La vente des manuscrits de feu M. Lammens, qui a eu lieu à Gand, avait attiré un nombreux concours d'amateurs, aussi les ouvrages y ont-ils été généralement portés à des prix fort élevés. On apprendra avec satisfaction que les manuscrits les plus précieux restent dans le pays. La magnifique chronique de Brando, provenant de l'abbaye de Saint-Pierre, a été acquis pour la Bibliothèque royale belge, qui l'a payé 1600 francs; celle de Thielrode, qui est toujours un précieux document, quoique M. Van Lokeren l'ait editée en 1835, a été achetée, au prix de 240 francs, par M. le comte d'Hane, dans l'intention d'en faire cadeau à la bibliothèque de l'Université de Gand.

Une chronique de l'abbaye de Saint-Trond. du XIVe siècle, a été vendue 595 francs. On suppose qu'elle est aussi destinée pour la bibliothèque royale. M. Polain, libraire, à Liège, a payé 680 francs, la Fleur des histoires, en deux volumes, grand in-folio. Les manuscrits renfermant des vies de saints ont tous été achetés par commission; il y a lieu de croire que c'est pour le compte de nos bollandistes. Les archives du royaume ont fait d'importantes acquisitions, parmi lesquelles sont: la collection de pièces sur la révolution du XVIe siècle, payé 850 francs; un superbe cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre, 390 francs; un Recueil d'ordonnances, chartes, réglemens, etc., des années 1309 et 1310, sur vélin, 150 francs; un recueil de Lettres et Mémoires, concernant la réception du Concile de Trente et l'établissement de l'inquisition dans les Pays-Bas, 66 francs; un recueil des entrées des gouverneurs

des Pays-Bas et autres princes et princesses dans Bruxelles, 30 francs, etc. ; des commissions avaient été données pour le premier de ces articles, d'Allemagne et de Hollande.

Les archives de la Flandre orientale et celles de la ville de Gand ont acheté tous les manuscrits qui avaient rapport à l'histoire locale. Le total de la vente, qui se composait de 152 articles, a dépassé 9,500 francs.

— Parmi les objets d'art qui ont été détruits ou détériorés, dans l'église Saint-Sauveur, à Bruges, se trouvent une assez belle collection de tableaux. On y remarquait les tableaux suivans : 1° Le *Martyre de sainte Hyppolite*, par Hemling ; 2° Une *Præsepium* ornée de volets dans le style de peinture de Poerbuys ; 3° Une *Descente de Croix*, peinte sur fond d'or à la colle ; 4° Une *Sainte Vierge assise sur un trône et accompagnée de deux saints ;* cette production date du 16e siècle ; 5° Une autre *Vierge environnée de lignes architecturales ogivales.* On lit sur le cadre de ce tableau la date du 21 octobre 1644 ; 6° Un *Portrait de jeune Homme*, peint sur fond d'or avec une inscription :

Philippus Stock, ons graef,
Spaens konink, hier geboren,
Heeft heilig broederschap
Der werld hier eerst erkoren.

On présume que ce portrait est celui de Philippe-le-Beau, fils de Maximilien et de Marie de Bourgogne ; 7° *Une Sainte Cène*, par François Poerbuys ; 8° *Un Saint-Pierre et un Saint-Jean*, demi-figures, par Jacques van Oost-le-Vieux ; 8° Un ancien tableau à volets, peint à l'huile sur panneaux. Celui du milieu représente le *Christ en Croix.* Sur l'un des volets, on voit le *Portement de la Croix*, sur l'autre la *Descente de Croix.* Ce tableau porte la date de 1500.

— M. A.-G. Chotin, licencié en droit et juge-de-paix à Antoing, va livrer à l'impression une *Histoire de la ville de Tournay et du Tournésis*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. L'ouvrage formera deux volumes in-8°, et paraîtra à la librairie de MM. Massart et Janssens, éditeurs à Tournay.

— M. Rigollot a lu à la Société des antiquaires de la Picardie un mémoire fort intéressant sur le manuscrit de Froissart de la bibliothèque de la ville d'Amiens, et en particulier sur le récit de la bataille de Crécy.

Ce manuscrit, in-folio, sur vélin à 2 colonnes, a été écrit pour Jean de Croy, comte de Chimay, mort à Valenciennes dans un âge avancé, en 1472. Il appartient à cette classe de manuscrits antérieurs à la refonte que Froissart fit de son histoire en 1390, et dont l'existence a été révélée par le texte inédit que M. Buchon a puisé dans la bibliothèque de Valenciennes, texte dont il a enrichi son édition des chroniques de Froissart du *Panthéon littéraire*. Le manuscrit d'Amiens ne s'arrête pas à l'année 1340, mais il poursuit le récit des événemens jusqu'en 1377, époque de la mort d'Edouard III; c'est le premier livre tout entier. M. Rigollot s'est particulièrement attaché à cette partie des chroniques qui précède la bataille de Poitiers et qui a été rédigée sur la chronique du chanoine de Liége, Jean Lebel, qui n'a pas encore été retrouvée. Ce savant antiquaire, en comparant ce manuscrit avec le texte des imprimés, a découvert une différence presque totale de rédaction dans certains récits très importans où l'honneur des Français et des Anglais se trouve intéressé. Son mémoire tend à démontrer que Froissart, arrivé à l'âge mûr, alors que la candeur de la jeunesse fait place aux préoccupations politiques, prit à tâche, en écrivant de nouveau sa chronique, de changer tout ce qui, dans celle de Jean Lebel, devait contrarier les maîtres auxquels il s'était dévoué.

Quoi qu'il en soit, ce mémoire est sous presse, et paraîtra dans le 3e volume de la collection des antiquaires de la Picardie; ce sera un précieux appendice à joindre aux travaux de MM. Seymour, de Constant, de Cayrol, Mazas et Louandre, qui se sont occupés de nos jours d'une manière spéciale de la funeste bataille de Crécy, qui nous a valu dans les dernières années du XVIIIe siècle un bon mémoire de Traullé, que plusieurs de ses successeurs paraissent n'avoir pas connu.

— La cour d'assises de St.-Omer a retenti naguères des plaintes du ministère public contre les vols nombreux qui

avaient été commis au détriment des archives des anciens états d'Artois restées dans l'une des salles du palais des états, aujourd'hui palais de justice d'Arras. La garde de ce dépôt n'était que nominale; des employés du tribunal firent main-basse sur les nombreux parchemins que l'on y conservait jadis avec un soin religieux et en approvisionnèrent les ateliers de reliure et particulièrement le cabinet de quelques amateurs; les charges étaient accablantes; mais les jurés, peu touchés de l'intérêt que le ministère public semblait attacher à ces vieux monumens historiques, qui n'avaient été dérobés que par suite de la négligence de l'administration elle-même, chargée de leur conservation, les jurés se montrèrent indulgens, et les débris des archives des états d'Artois retombèrent dans l'oubli.

Il y a quelque tems, un des collaborateurs des *Archives*, passant par Arras, voulut visiter ce dépôt, dont le *Traité des matériaux manuscrits* de M. Monteil lui avait révélé l'importance; mais les eunuques restèrent sourds à ses prières, et la porte du sérail ne put même s'entrebaisser pour laisser pénétrer un regard furtif du voyageur. Cependant quelques journaux s'émurent de cet abandon et de cette séquestration qui repoussait les recherches des amis de la science, et, grâces au vœu exprimé par le conseil général, des ordres furent enfin donnés pour la translation de ces archives à l'abbaye de St.-Vaast, où est conservé le dépôt général des archives du Pas-de-Calais.

« Cette mesure, dit un membre du conseil, a pour but de préserver d'une ruine totale une masse énorme de papiers, dont beaucoup paraissent d'une haute importance pour l'histoire du pays, et qui, entassés pêle mêle, étaient devenus la proie des rats et des souris, dont la dent n'aurait pas tardé à faire disparaître jusqu'au dernier vestige..... On ne pouvait circuler dans ce dépôt qu'en ayant jusqu'à mi-jambes des lambeaux de chartes, de registres et de papiers qui n'attestaient que trop un complet abandon.» « Ces nouvelles archives, dit l'*Analyse des délibérations du conseil général*, après avoir annoncé leur transfert à St.-Vaast, sont dans un état de désordre complet et exigent les moyens les plus prompts de conservation. »

Les premères opérations du triage ont confirmé la haute opinion que l'on avait conçue de l'importance de ce dépôt, qui renferme encore de précieux matériaux pour toutes les villes, bourgs et villages du comté d'Artois.

— Plusieurs journaux ont annoncé, sur la foi d'un de leurs confrères de St.-Omer, qu'on venait de découvrir un ouvrage important chez un épicier d'Andruick. A les entendre, on avait sauvé de l'humiliation d'envelopper du poivre et de la réglisse un ouvrage imprimé en Angleterre en 1501 et entièrement inconnu jusqu'à ce jour. Ce ne serait rien moins qu'une histoire d'Angleterre depuis l'invasion des Romains jusqu'en 1485. Nous n'avons pu découvrir le comptoir qui a offert cette heureuse trouvaille, et nous devons le dire : le mauvais succès de nos recherches nous autorise à penser que cette nouvelle a été inventée à plaisir dans les bureaux du *Mémorial artésien*, qui déjà plus d'une fois s'est rendu coupable de semblables mystifications.

— Le tombeau du comte de Horne (Philippe de Montmorency), décapité à Bruxelles le 5 juin 1568, vient d'être découvert dans l'église de Saint-Martin à Weert (Belgique). On a trouvé le caveau contenant les dépouilles mortelles du comte. Le cercueil, construit en planches, était délabré par vestuté. Le squelette était intact : le crâne se trouvait placé sur la poitrine. A gauche du squelette et à côté du cercueil on lisait ces mots : *Heer en Grave van Horme*..., 26 *jung* 1568. Le reste de l'inscription était indéchiffrable. Le couvercle de l'urne a été en présence de quelques notabilités de Weert, scié, à l'effet de s'assurer de son contenu : un sable aromatique, répandant une odeur forte, s'est offert aux yeux des assistans. Après en avoir ôté les premières couches, on a découvert le cœur du comte intact, avec sa forme et sa couleur primitives, mais se réduisant en poussière au toucher. Un demi-siècle avant nous, la pierre sépulcrale existait encore devant le maître-autel de ladite église. Mais par suite de changemens survenus, ladite pierre a disparu. C'est à la sollicitation et aux instances des commissaires hollandais que ces recherches ont eu lieu. Le roi

Guillaume est dans l'intention de faire élever un monument au compagnon de Taciturne ; il en a donné une assurance formelle à la ville de Weert.

— M. F. de Hondt, graveur à Bruges, vient d'acheter une médaille frappée pour honorer la mémoire d'un de nos compatriotes, Henri Goethals, connu plus communément sous le nom de *Henricus a Gandavo* ou *Henricus Gandavensis*. Cette médaille de grand module représente *Henri de Gand en costume de docteur en théologie*, et porte pour inscription : *Henricus Goethals, doctor solemnis*. Au revers on voit un ange, soutenant d'une main les armoiries de la famille Goethals et de l'autre la devise : *In ate goet :* on lit sur le bord : *natus Gandæ MCCXVII obiit XXIX junii MCCXCIII.*

— Les bustes en marbre de feu MM. J. Van Praet, en son vivant directeur de la Bibliothèque de Paris, et Pierre Scourion, en son vivant bibliothécaire et secrétaire de la ville de Bruges, sculptés par M. Geefs, sont arrivés en cette ville le 5 septembre 1839. Ils ont été placés avec solennité à la bibliothèque, pendant les fêtes de septembre.

— La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, vient de mettre au concours, pour prix de peinture, le portrait du grand compositeur Roland De Lattre, né à Mons, en 1520.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

DES SCIENCES ET DES ARTS DE VALENCIENNES.

PROGRAMME DES ENCOURAGEMENS

à décerner en septembre 1840.

Agriculture. — Prix Mathieu. — Une médaille d'or de 200 francs à celui qui aura apporté une amélioration quelconque dans l'art agricole, soit par l'introduction d'une nouvelle méthode de culture, ou de nouveaux instrumens de labourage, soit par l'importation d'un produit nouveau.

Concours de labourage. — Une médaille en argent et 50 francs, au cultivateur de l'arrondissement qui aura le mieux labouré avec le *brabant*, une portion de terre désignée par la Société. — Une médaille de bronze et 30 francs, au cultivateur qui obtiendra le second rang dans ce concours.

Pareils prix aux cultivateurs qui, se servant du *harna*, auront rempli les mêmes conditions.

Une médaille d'or de 200 francs, à l'auteur des meilleurs documens de statistique agricole de l'arrondissement.

Une médaille d'argent et 100 francs, à celui qui aura ensemencé en ligne le plus de terre, et dont les semailles auront le mieux réussi. — Une médaille de bronze et 50 francs, à celui qui aura obtenu le second rang dans ce concours.

Une somme de 80 francs, au cultivateur de l'arrondissement de Valenciennes, propriétaire du plus beau taureau nourri dans sa ferme depuis 6 mois au moins. — Une somme de 50 francs, au propriétaire de la plus belle *vache-laitière*, née et élevée dans sa ferme.

Une somme de 40 francs, au cultivateur de l'arrondissement, propriétaire du plus beau bélier, nourri dans sa ferme depuis 6 mois au moins. — Une somme de 20 francs, au propriétaire du plus beau mouton né et élevé dans sa ferme.

Une somme de 120 francs, au cultivateur de l'arrondissement de Valenciennes, qui, le premier, aura acheté un *semoir-Hugues* à sept socs.

Economie politique. — Une médaille d'or de 200 francs, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un système de travail à adopter pour la prison de Valenciennes, en l'appropriant aux deux sexes, à tous les âges, à la durée et à la nature de la détention.

Médecine. — Une médaille d'or de 200 francs, à l'auteur du meilleur Mémoire sur les questions qui suivent : — La vaccine préserve-t-elle indéfiniment de la variole ou n'a-t-elle qu'une vertu préservatrice temporaire ? — Faut-il revacciner et à quelle époque ? — Démontrer ces propositions par des expériences et des observations faites dans l'arrondissement de Valenciennes.

Histoire. — Une médaille d'or de 400 francs, au meilleur Mémoire sur un point quelconque des Antiquités ou de l'His-

toire du département du Nord, et plus particulièrement de l'arrondissement de Valenciennes.

Poésie. — Une coupe d'argent, ciselée, de la valeur de 250 francs, à l'auteur de la meilleure pièce de vers. — Le sujet et la forme poétique sont laissés au choix des concurrens.

Beaux-Arts. — Une médaille d'or de 200 francs, au peintre, au sculpteur, à l'architecte ou au graveur, résidant dans le département du Nord, qui enverra la meilleure production artistique.

Nota. — Les mémoires et pièces de concours devront être inédits et envoyés *franco* au secrétaire de la Société, avant le 1er août 1840. Les noms des concurrens devront être contenus dans un billet cacheté, joint aux pièces envoyées.

Le jour et les autres conditions du concours de labourage et l'époque des primes à décerner aux propriétaires des taureaux, béliers, etc., seront annoncés par des affiches.

Le Secrétaire, AUGUSTE DUBOIS.

Le Président, ARTHUR DINAUX.

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

Concours de 1840. — 1° Donner la description et l'analyse des plantes graminées qui croissent naturellement dans la province du Hainaut, avec l'indication des principales localités où elles se rencontrent, autant que possible avec un herbier.

2° Donner la nomenclature des diverses pierres de construction qui existent dans le Hainaut, leur gisement, leur nature, leur poids spécifique et par mètre cube, leur degré de résistance et leur emploi.

3° Faire l'examen comparatif des divers moyens de ventiler les mines et le choix du meilleur, sous le rapport de la sûreté des ouvriers, de l'efficacité et de l'économie, applicable aux divers procédés d'exploitation usités dans le Hainaut.

4° Le magnétisme animal peut-il être admis dans la thérapeutique ? La transposition des sens peut-elle avoir lieu ? Pourrait-on la prouver par des faits d'une authenticité irrécusable ?

5° Donner une notice biographique des personnages de la province de Hainaut qui se sont distingués depuis le règne de Charles-Quint jusqu'au traité de Westphalie, signé à Munster.

6° Indiquer d'une manière concise les vices de la législation pénale belge, et les principales améliorations qu'elle réclame.

Peinture. — 7° Le portrait en pied et de grandeur naturelle, de notre célèbre compositeur, Roland De Lattre.

Architecture. — 8° Tracer le plan, ou plutôt le croquis d'un musée à construire au local de l'ancienne châtellenie, près de la Tour.

Musique. — 9° Composer une ouverture pour harmonie militaire.

Poésie. — 10° Célébrer, dans une pièce de deux cents vers environ, la vie et les vertus civiques de feu Jean-François *Gendebien.*

Concours de 1841. — Donner l'histoire de la ville de Mons, depuis l'époque où finit De Boussu, jusqu'à la bataille de Jemmapes (1725-1792). Prix : médaille d'or.

Concours permanent. — Afin d'encourager les recherches historiques, la Société décerne, en outre, annuellement une médaille d'or au meilleur mémoire ou écrit sur un point quelconque de l'histoire ou des antiquités du Hainaut.

Les Mémoires destinés au concours doivent être adressés, francs de port, avant le 1er mars de chaque année, au Secrétaire de la Société.

Le Secrétaire,
A. MARSIGNY.

BIOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE.

PIERRE D'OUDEGHERST.

Pierre d'Oudegherst, l'annaliste le plus souvent cité qu'ait produit la Flandre, naquit à Lille dans la première moitié du seizième siècle. Sa famille était originaire de Poperinghe. On n'a de notions ni sur son enfance ni sur sa jeunesse; on sait seulement que reçu docteur en droit dans l'une des villes universitaires des Pays-Bas, il se fit promptement une réputation par ses profondes connaissances dans l'histoire de la jurisprudence et par son habileté dans le maniement des affaires. Son mérite et ses talents le firent remarquer d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, qui gouvernait les Pays-Bas pour le roi d'Espagne de 1578 à 1592; il obtint, par la protection de ce haut personnage, la charge de lieutenant du bailli de Tournay et du Tournaisis. Ce fut sans doute pour quelque commission relative à cet emploi que d'Oudegherst fit en Allemagne, à la cour de Maximilien II, le voyage dont il parle dans l'épitre dé-

dicatoire à ce prince, placée en tête de ses *Annales de Flandre* (1).

Les événemens de la vie de l'historien lillois seraient un peu obscurs, si Don Luis Valle de la Cerda, conseiller de Philippe II, roi d'Espagne, n'avait révélé dans la préface d'un ouvrage en espagnol imprimé sous ce titre : *Dégagement du patrimoine de Sa Majesté et de son royaume, sans préjudice pour le roi ni pour ses sujets, par le moyen des caisses publiques et des monts-de-piété*, quelques faits qui jettent un peu de jour dans les ténèbres dont ils ont été enveloppés jusqu'ici. Je ne crois pouvoir mieux faire que de reproduire tout entier le passage de cette préface où il est question de notre illustre compatriote, quoique ce passage ait déjà été cité par Lesbroussart dans un ouvrage dont je parlerai tout-à-l'heure.

« Il est juste, dit Don Luis Valle de la Cerda, que je » fasse connaître celui qui le premier a conçu le projet de » cette utile entreprise (les caisses publiques et les monts- » de-piété). Je dois déclarer, avant d'entrer en matière, » que me trouvant aux Pays-Bas, où S. M. m'avait envoyé » auprès du duc de Parme, pour des affaires importantes, » je fis la connaissance d'un gentilhomme flamand, natif » de Lille, nommé *Pierre d'Oudegherst*, personnage doué » d'une rare vertu et des plus belles qualités. Comme il » me voyait disposé à chercher, ainsi que lui, le remède » aux maux publics, il me dit un jour, qu'après de longs » voyages qu'il avait faits en Europe, touché des maux » qu'enfantait l'usure dans la chrétienté, il y avait trouvé » un remède doux et facile par l'établissement de caisses » publiques et de monts-de-piété, qui, pour le bien du » prince et de ses propres sujets, parviendraient à éteindre

(1) « Je m'estoye puis naguères transporté vers vostre cour impé- » riale, où j'avoye résolu dédier et offrir à vostre sacrée Majesté le ser- » vice de ma personne et du peu de savoir qu'il a pleu au Tout-Puis- » sant m'élargier. » (*Ed. de Lesbroussart.*)

» l'usure sans qu'il fût besoin d'avoir recours à la violence » ni à aucune loi. Il me dit qu'il avait communiqué ce » projet à S. M. lorsqu'il était en Espagne et qu'il était » entré à ce sujet en conférence avec quelques ministres. » Ceux-ci le trouvant favorablement disposé à servir les » Pays-Bas, l'y envoyèrent pour se concerter et pour dé- » libérer sur cet objet avec le conseil de ce pays, lequel » décida que c'était un établissement important et digne » d'être offert à la nation. Mais la jalousie et les contra- » riétés de ceux mêmes qui, par leur état, auraient dû le » favoriser, en empêchèrent l'exécution, comme il arrive » malheureusement dans tout ce qui est bon et utile. » M'ayant instruit lui-même de ce projet, il me pria d'en » parler à Sa Majesté. De retour en Espagne et chargé » d'autres affaires importantes, je le proposai et je l'ap- » puyai avec tout le zèle dont j'étais capable et autant » que me le permettait mon faible crédit. Je demandai » aussi avec instance qu'on appelât d'Oudegherst en Es- » pagne. Il y vint, et trouvant cette affaire en si bon » train, il conçut tant de plaisir du point où je l'avais » conduite qu'il ne me quitta plus un instant. Enfin S. » M. fit assembler à cet effet quelques ministres de consi- » dération et avec l'assistance continuelle de nous deux, » on traita et on discuta très souvent l'importance de cet » objet, pendant plus de six mois que dura cette assem- » blée. Il fut résolu d'un consentement unanime d'affer- » mir cet établissement sur une base solide, ce qui allait » être exécuté quand Pierre d'Oudegherst mourut (à Ma- » drid) en 1591, me laissant aussi triste et découragé que » dépourvu des talents nécessaires pour l'établissement » d'un projet si important. »

Ce document est, comme on voit, des plus précieux : outre qu'il fournit plusieurs circonstances inconnues de la vie de d'Oudegherst, il sert encore à en éclaircir d'autres sur lesquelles les biographes avaient jusqu'à présent élevé des doutes ou commis des erreurs.

Le fait le plus essentiel, c'est la date exacte de la mort

de cet historien. Paquot, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, et après lui la plupart des biographes ont écrit que l'année 1571 est l'époque probable de cet événement. Voici les raisons dont ils appuient leur opinion : « Ce ne fut pas à Pierre d'Oude- » gherst, mais à une nommée *Clara Wits*, que fut ac- » cordé le privilége de livrer à l'impression les *Annales de* » *Flandre*. Donc Pierre d'Oudegherst doit être mort à » peu près à l'époque où fut donné ce privilége, c'est-à- » dire en 1571. En outre, ajoutent-ils, d'Oudegherst avait » promis de donner une suite de ses Annales, et cette suite » n'a point paru. » Tous ces argumens, quand même ils ne tomberaient pas devant le témoignage irrécusable de Don Luis Valle de la Cerda, sont loin d'être solides ; on peut expliquer tous ces faits au moyen du double voyage de d'Oudegherst en Espagne : l'historien lillois, appelé subitement à la cour de Philippe II, afin de donner son avis sur le système projeté de réforme, aura sans doute chargé cette Clara Wits, que M. Lesbroussart présume être sa femme, de livrer son manuscrit à la publicité. Un fait qui donnerait une certaine consistance à notre opinion, c'est qu'il est constant que Pierre d'Oudegherst vivait encore le 1er mai 1571, puisqu'à cette époque il adressait de Bruxelles l'épître dédicatoire aux états de Flandre, placée en tête de son ouvrage. Le privilége accordé à Clara Wits est daté du 25 juin de la même année. Or, comme au dire de tous les historiens, d'Oudegherst est mort à Madrid, il serait donc mort peu de temps après son arrivée dans cette capitale. Le récit de Don Luis Valle de la Cerda indique qu'au contraire il y fit un séjour de plus de six mois. Quant à la suite qu'il promettait, il en avait déjà sans doute ramassé les matériaux ; mais ses voyages, de nombreux embarras domestiques et les négociations dont il fut chargé le forcèrent d'interrompre son travail. Il est présumable qu'ayant emporté avec lui, dans son second voyage en Espagne, les matériaux nécessaires à la suite de son histoire, avec la résolution d'y mettre la dernière main dans ses moments de loisir, ces matériaux se seront égarés après sa mort, à moins qu'une main soi-

gneuse ne les ait recueillis et qu'un jour quelque hasard heureux les tire de la poussière d'une bibliothèque espagnole. D'après toutes ces considérations, conformes à la vraisemblance, on doit, ce nous semble, assigner définitivement à la mort de d'Oudegherst la date de 1591.

L'écrit de Don Luis Valle nous découvre d'autres faits qui, pour être moins importants, n'en sont pas moins curieux à connaître. Il est certain maintenant que d'Oudegherst a fait, non pas un seul voyage en Espagne, comme on l'a toujours cru jusqu'à présent, mais deux, et à un assez long intervalle l'un de l'autre; le premier vers l'année 1571, et le second quand il fut appelé à Madrid pour traiter avec les ministres de Philippe II de l'établissement des caisses publiques et des monts-de-piété. Enfin la gloire d'avoir le premier créé un projet qui put mettre un frein à la rapacité toujours croissante des usuriers dans les Pays-Bas est un secret que la franchise et le désintéressement de ce seigneur espagnol révèle à ceux qui s'intéressent à la mémoire de l'annaliste flamand.

Pierre d'Oudegherst habitait ordinairement Bruxelles et exerçait dans cette ville la profession d'avocat. Il entretenait des relations amicales avec les hommes les plus distingués de son temps, et en particulier avec Floris *Van der Haer*, historien, auteur des *Chastelains de Lille*, et avec le poète Maximilien de *Vriendt*, qui lui composa l'épitaphe suivante rapportée par Paquot (1) :

« Nè properes, quamvis properes, moriture viator;
» Sta, lege, disce brevis quem tegit urna virum.
» Historiæ et legum jacet hìc sine lumine lumen.
» Hìc Sophiæ et Suadœ multa medulla jacet,
» Hìc usurarum mastix immitis, et idem
» Mitis amor charitum justitiæque jacet.
» Tantùm lœta virum felici Belgica partu
» Extulit, ereptum Bœtica terra rapit. »

(1) *Mémoire pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas.* Louvain, 1764, in-8°, t. III, p. 270.

Il est facile de remarquer dans cette pièce authentique et irrécusable, plus d'une allusion aux évènemens rapportés par Don Luis Valle de la Cerda.

Malgré des voyages fréquents, des affaires importantes, de fâcheux embarras, malgré surtout le temps donné aux exercices du barreau, d'Oudegherst fit une étude approfondie de l'histoire de son pays. Il paraît que ce fut à Bruxelles, où, comme je viens de le dire, il exerçait la profession d'avocat depuis son retour de la cour de Maximilien II, qu'il s'occupa sérieusement de la composition de ses annales. Depuis long-temps les matériaux en étaient rassemblés; il ne s'agissait plus que de les mettre en ordre. Il se mit, à ce dernier travail, moins pour céder à ses propres intentions, que pour répondre aux sollicitations empressées de ses amis, et en particulier de Don Fabio Masqui d'Urbino, gentilhomme du roi d'Espagne. Ce seigneur, à qui d'Oudegherst prodigue, dans sa préface, les épithètes les plus pompeuses, était employé à des négociations importantes au sujet des troubles qui désolaient alors les Pays-Bas, et montrait une grande passion pour les sciences. C'est à cette passion et à son amitié que l'on doit l'ouvrage qui a fondé la réputation de Pierre d'Oudegherst et qui l'a placé au rang des historiens les plus distingués du XVIe siècle.

Voici le titre exact de cet ouvrage qui forme un volume in-4° de 340 feuillets (680 pages) : *Les chroniques et annales de Flandres, contenantes les heroïcques et très victorieux exploicts des forestiers et comtes de Flandres et les singularitez et choses mémorables advenues audict Flandres, depuis l'an de Nostre Seigneur Jesus-Christ VI c. et XX jusques à l'an M. CCCC. LXXVI, nouvellement composées et mises en lumières par Pierre d'Oudegherst, docteur-ès-lois, natif de la ville de Lille : Anvers, Christophle Plantin, 1571.*

L'ouvrage proprement dit est précédé de trois pièces dont il est nécessaire que nous parlions. Ce sont : 1° une

épître dédicatoire de l'auteur à l'empereur Maximilien II ; elle est sans date ; 2° une autre épître dédicatoire adressée de même par l'auteur *aux estats et peuples de Flandres et autres lecteurs dignes de ce nom.* Cette épître exhale je ne sais quel parfum de fierté et de dignité qui donnent une haute idée des sentiments patriotiques de d'Oudegherst. Elle porte la date de *Bruxelles, le 1er mai* 1571, ce qui prouve, ainsi que je l'ai dit plus haut, que ce fut dans cette ville que l'annaliste lillois mit la dernière main à son histoire ; 3° enfin un *Prologue sur les chronicques et annales de Flandres, par le seigneur Fabio Masqui d'Urbino.* Ce prologue, écrit dans le style emphatique et dans le jargon *grœco-latin* mis à la mode depuis quelque temps par le poète Ronsard, est un éloge pompeux de l'ouvrage de Pierre d'Oudegherst. Celui-ci ne mérite sans doute qu'une bien petite partie des louanges qui lui sont prodiguées dans ce morceau ; mais on y voit la preuve de l'amitié qu'il rencontrait chez les hommes les plus honorables de son temps, autant que celle du goût qu'avaient alors pour les lettres les grands seigneurs.

Les *Annales de Flandre* ont été réimprimées en deux volumes in-8° sous ce titre : *Annales de P. d'Oudegherst, enrichies de notes grammaticales, historiques et critiques et de plusieurs chartres et diplômes qui n'ont jamais été imprimés, avec un discours préliminaire servant d'introduction à ces annales, par M. Lesbroussart, professeur de poésie au collége de Bruxelles et correspondant du musée de Bordeaux. Gand, P.-F. de Goesin*, 1789 (1). Cette édition, la seule qu'on trouve aujourd'hui dans le commerce de la librairie, est le plus souvent consultée de préférence à l'édition originale de 1571. Il est vrai que M. Lesbroussart a travaillé sur ces annales avec une véritable patience de bénédictin. L'ouvrage de l'historien lillois a été collationné avec soin,

(1) Jean-Baptiste *Lesbroussart*, professeur distingué, naquit à Ailly-Saint-Georges, près Beauvais, le 21 janvier 1747 ; il est mort à Bruxelles le 10 novembre 1818. A. D.

commenté avec amour et accompagné d'annotations, d'éclaircissemens curieux, de glossaires, etc., qui en font un des travaux les plus complets en ce genre. Le discours préliminaire, sur l'origine des anciens peuples de la Flandre, est un chef-d'œuvre, sinon de logique, au moins d'érudition. Il donne une haute idée des connaissances historiques du professeur Bruxellois. Aussi l'édition-Lesbroussart est elle la seule qu'on consulte aujourd'hui. J'aurai moi-même occasion de la citer souvent dans le cours de cette notice biographique.

Avant d'aborder l'examen historique et littéraire des *Annales de Flandre*, qu'on me permette de retracer sommairement les principaux évènements qui rattachent l'histoire de ce pays à l'histoire de France. Ce coup d'œil rapide servira mieux que tous les éloges, à montrer de quelle importance est pour les savants et les érudits l'ouvrage de Pierre d'Oudegherst.

Dans les temps qu'on pourrait, suivant l'expression de M. de Las-Cases, appeler temps fabuleux de l'histoire de Flandre, nous voyons les Francs maîtres du pays habité par les Nerviens. Au septième ou au huitième siècle, le roi des Neustriens envoie un certain Lydéric pour garder les prisonniers condamnés à défricher les terres et les marais. Ce fut là l'origine de ce qu'on appela plus tard les *forestiers* de Flandre. Il est bon de dire ici que l'existence de ces premiers chefs est un problème qui a rencontré dans tous les temps autant d'adversaires que de partisans. Les uns les repoussent, et par conséquent révoquent en doute l'histoire de Lydéric et de ses successeurs. Les autres les admettent dans l'ordre où les a placés Jacques Meyer. Sans vouloir repousser l'opinion des premiers ni adopter aveuglément le sentiment des seconds, je ferai remarquer qu'autrefois la Flandre, couverte en grande partie par une des branches de la forêt charbonnière, baignée par l'Océan, coupée par des marais et traversée par un grand nombre de rivières navigables, avait, comme les autres possessions des Francs, sous les premiers monarques de la

dynastie carlovingienne, ses gouverneurs particuliers. Rien n'empêche donc de penser avec Du Tillet (1), que ces gouverneurs portaient le nom de *forestarii*, forestiers, « non, dit-il, que leur charge fût seulement sur la terre ; » mais la garde de la mer leur estoit commise. » Cette dignité, si elle a existé, répondrait donc à celle de maître des eaux et forests. Quoi qu'il en soit, Lydéric, le premier de ces fondateurs, de qui sont descendus les comtes de Flandre, avait, dit la chronique, choisi sa demeure à l'entrée de la grande forêt Hercynienne dont une branche s'étendait jusqu'auprès de Bruxelles. Il habitait un château bâti par les Romains et nommé château du Buc ; les chaumières qui entouraient alors ce château donnèrent plus tard naissance à la ville de Lille, ainsi appelée parce que le lieu où elles étaient situées était entouré d'eau de toutes parts (*insula*, *isla*).

Les faits n'acquièrent une véritable certitude historique que sous les souverains de la seconde dynastie. Jusqu'à cette époque, les *forestiers* s'étaient tenus dans l'obéissance et le devoir. Bauduin, fils d'Odoacre, homme audacieux, accoutumé au métier des armes dans les expéditions de Charlemagne et dans les récentes invasions des Normands, enlève Judith, fille de Charles-le-Chauve, gagne la bataille du Mont-Saint-Eloi sur ce prince, fait sa soumission, obtient son pardon par l'intervention du pape et reçoit l'investiture de Flandre, qui, en devenant fief relevant immédiatement de la couronne, prend le titre de comté. L'année même de sa mort (877), Charles-le-Chauve signe l'hérédité des comtés; celle des fiefs existait déjà. Cette concession, amenée par la force des choses, donne naissance à la féodalité. Les comtes de Flandres, jusque là, magistrats amovibles, deviennent comme les autres feudataires de la couronne des souverains héréditaires dans le pays qu'ils administrent. A cette époque, la Flandre était,

---

(1) *Recherches sur les dignités de la monarchie française*, fol. 211.

avec le Vermandois, la défense de la France contre les Belges et les Allemands.

Ce pays demeure fidèle à la France jusqu'en 895, que Bauduin II, prend le parti de Charles-le-Simple contre Eudes, comte de Paris, élu roi après la déposition de Charles-le-Gros, et s'unit avec Swintibold, fils naturel du germain Arnould et roi de Lotharingie. Tous deux envahissent le territoire français et parviennent jusqu'à Laon avec une armée composée de Lorrains, d'Alsaciens et de Flamands; mais il est bientôt forcé de battre en retraite devant l'armée du roi Eudes.

En 946, Arnould-le-Vieil s'allie à Louis d'Outremer contre le duc de Normandie. Le roi, vaincu en bataille rangée, est pris avec seize de ses comtes et enfermé dans la tour de Rouen, d'où il ne sort que pour être livré aux partisans de Hugues-le-Grand, qui l'emprisonnent dans le château de Laon. En vain les puissances teutoniques se coalisent. A leur tête sont le roi de Germanie et le comte de Flandre.

Fidèle aux principes de son père, Arnould-le-Jeune s'oppose à l'élection de Hugues-Capet, qui préjudiciait aux droits de Charles, duc de Lothringe, héritier légitime de Charlemagne. On sait quel fut le sort de ce prétendant. Après s'être emparé de la ville de Laon, il fut trahi, livré par les siens et enfermé dans la tour d'Orléans, où il mourut. Après la mort d'Arnould, sa veuve épouse Robert Capet, second roi de la troisième race.

En 1031, Bauduin *Belle-Barbe* soutient la révolte du frère de Henry, roi de France, Robert, que sa mère Constance lui opposait comme compétiteur. Il s'unit pour cela avec le comte de Blois et de Champagne; cette guerre est apaisée par le secours de Robert, duc de Normandie. Bauduin de Lille, fils du comte de Flandre, épouse Aëlis, fille du roi de France.

Après la mort de Henry, Bauduin de Lille est nommé tuteur de Philippe Ier et régent du royaume pendant sa minorité. Le jeune roi de France vient habiter Lille, que le comte de Flandre avait entourée de murailles, et où il avait fait bâtir le palais appelé *la Salle*, à l'endroit où s'élevait autrefois le château du Buc. Tous les historiens s'accordent à dire que Bauduin remplit honorablement ce poste de confiance. Les Flamands assistaient en grand nombre à la bataille de Hastings, qui décida pour Guillaume-le-Normand de la conquête de l'Angleterre.

En 1071, Philippe Ier, à la prière de Richilde, comtesse de Flandre, vient soutenir le petit-fils de Bauduin *Belle-Barbe*. Il est battu à Cassel par Robert-le-Frison, dont il épouse l'année suivante la belle-fille, Berthe de Hollande.

Bauduin VII fournit l'élite de ses troupes contre les Anglais, qui s'étaient emparés de la Normandie. Louis VI, dit le Gros, venge la mort du comte Charles-le-Bon, assassiné dans l'église de St.-Donat de Bruges, par la faction des Vanderstraten.

Henry *Bran-Clero* ayant supplanté son frère Robert, Louis-le-Gros prend sous sa protection Guillaume Cliton, fils de Robert. Il essaie en vain de l'établir en Normandie; mais il l'aide à se faire comte de Flandre, malgré les prétentions de Thierry d'Alsace et de plusieurs autres compétiteurs (1126). Ce fut dans les guerres qui suivirent l'établissement de Cliton en Flandre que Lille eut à soutenir son premier siége en 1128.

En 1156, Henry *Plantagenêt*, duc d'Anjou, plus tard roi d'Angleterre, le plus puissant adversaire du roi de France, Louis VII, gouverne la Flandre en l'absence du comte son allié.

Après la mort de Louis VII, le jeune Philippe, roi à quinze ans, placé sous la tutelle du comte de Flandre, épouse la fille de celui-ci, malgré sa mère et ses oncles, les

comtes de Champagne. Ce mariage rattachait les Capétiens à la race de Charlemagne, dont les comtes de Flandre étaient descendus. Philippe d'Alsace rendait au roi Amiens, c'est-à-dire la bannière de la France, et lui promettait l'Artois, le Valois et le Vermandois. Plus tard, le comte essaie vainement de reprendre Amiens en se confédérant avec les oncles du roi. On fait la paix. Bauduin, successeur de Philippe d'Alsace, s'allie avec l'Angleterre contre la France, conclut une paix particulière et reste en possession de l'Artois.

A la voix de Foulques de Neuilly, la France du Nord se lève pour une quatrième croisade. Le comte de Flandre, beau-frère du comte de Champagne, se trouve, par la mort prématurée de celui-ci, le chef principal de l'expédition. En 1204, les Latins prennent Constantinople, et l'empire d'Isaac Comnène est déféré à Bauduin comme descendant de Charlemagne et parent du roi de France.

Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre, retenue à la cour de France à Paris, épouse Ferrand, fils de Don Sanche Ier, roi de Portugal, à condition de livrer Aire et Saint-Omer aux Français (1211). Louis, fils du roi de France, retient les deux époux prisonniers à Péronne, jusqu'à ce que ses troupes soient en possession de ces deux places. Ferrand rencontre bientôt une occasion de venger un pareil affront. En 1212, Philippe-Auguste, poussé par la cour de France, rassemble une nombreuse armée contre Jean, roi d'Angleterre, et convoque tous ses vassaux. Ferrand ne se rend pas à cet appel et entre dans une ligue composée du comte de Boulogne et de l'empereur Othon. On prétend que les confédérés ne voulaient rien moins que diviser la France : le comte de Flandre eût eu Paris ; celui de Boulogne, Péronne et le Vermandois ; ils auraient donné des liens ecclésiastiques aux gens de guerre, à l'imitation d'Othon. Philippe, à l'instigation du légat, tourne ses armes contre la Flandre et la ravage. Il s'empare de Lille (1214) et en confie la garde à ses habitants ; mais après son départ, les Lillois, restés fidèles au comte Fer-

rand, lui ouvrent leurs portes. Le roi reprend la place et la réduit en cendres (*eodem anno*). Les confédérés, forts d'une armée supérieure en nombre, présentent la bataille au roi qui l'accepte; les champs de Bouvines sont témoins de la mémorable défaite des Flamands. Cinq comtes tombent entre les mains de Philippe-Auguste, ceux de Flandre, de Boulogne, de Salisbury, de Teklembourg et de Dorthmund. Le premier, n'étant point racheté par les siens, reste prisonnier du roi de France.

Sous le règne de deux femmes, Jeanne et Marguerite, la Flandre a peu d'évènemens extérieurs. Louis VIII maintient la comtesse Jeanne, connue sous le nom de *Jeanne-la-Noire*, en retenant son mari prisonnier à la tour du Louvre, et, de plus, en faisant comparaître devant lui, à Péronne, un nommé *Bertrand de Rains*, qui se faisait passer pour Bauduin de Constantinople, et en le convainquant d'imposture. Ferrand ne sort de prison qu'après avoir donné en ôtage Lille, Douai et Orchies. Il meurt. Sa veuve épouse Thomas de Savoie.

Guillaume de Dampierre suit le roi Louis IX à la croisade, et meurt peu de jours après son retour dans ses états. Philippe-le-Bel bat, à Furnes, les Flamands alliés d'Edouard, roi d'Angleterre. Craignant que Guy de Dampierre, comte de Flandre, ne donne sa fille au fils de son ennemi, il attire la jeune princesse et la garde prisonnière à la tour du Louvre, contre toute chevalerie. Le comte, poussé par une armée française, vient traiter à Paris, et lui-même s'y voit aussi retenu. Philippe va prendre possession de cette riche Flandre, et la reine pleure de se voir effacée en parure par les marchandes de Bruges. « Ici, » dit-elle avec dépit, je ne vois que des reines. » Lille retombe une troisième fois au pouvoir des rois de France.

Le gouverneur français, Jacques de Châtillon, ayant poussé les Flamands à bout, ils se révoltent sous la conduite de Pierre Konig, consul des tisserands de Bruges. Toute la noblesse de France vient châtier ces manants et

en reçoit la terrible leçon de Courtrai. Des princes du sang, un connétable, une foule de chevaliers, viennent s'entasser à l'aventure dans un fossé où les Flamands les égorgent à plaisir. Ils en rapportent pour orner leurs églises quatre mille paires d'éperons dorés. La guerre de Flandre ruinait la France. Philippe-le-Bel a recours à la *maltote*. Il achète une flotte aux Génois et détruit celle des Flamands : ceux-ci remportent un avantage considérable au Pont-à-Wendin et viennent échouer à Mons-en-Pévèle, où le roi, surpris d'abord, reste maître du champ de bataille. Toutefois, les voyant revenir le lendemain en aussi grand nombre, il négocie; Lille, Douai et Orchies lui sont donnés en garantie d'une somme de 80.000 livres. Robert de Béthune obtient des adoucissements à ce traité. Pour être débarrassé d'une somme de 10,000 livres qu'il payait au roi, il lui cède en toute propriété Lille, Douai et Béthune ; mais l'année est à peine écoulée, qu'il refuse le serment à moins de restitution des trois villes cédées. Louis-le-Hutin fait en Flandre une expédition malheureuse. Les Flamands forcent néanmoins leur comte à faire une paix définitive en 1320. Le roi garde la Flandre française.

Les Flamands chassent leur comte français, Louis de Nevers. La noblesse prend les armes et répare à Cassel la défaite de Courtray. Les Gantois se soulèvent et prennent pour chef le brasseur Jacquemars Arteveld. Celui-ci décide Edward, roi d'Angleterre, à se porter comme roi de France. Alors commence cette fameuse guerre des Anglais qui s'est terminée à peine de nos jours. La flotte française est défaite à Lécluse (1340). Louis de Crécy épouse Marguerite de France et meurt à la bataille dont il porte le nom (1346).

Louis de Mâle épouse la fille du roi Jean-le-Bon, et donne la sienne, âgée de quatre ans, à Philippe-le-Hardi, âgé de sept ans, oncle de la jeune comtesse. La fin du règne de Charles V est marquée par la révolte des Flamands, qui s'unissent aux Anglais contre leur comte. Les Gantois seuls

étaient 30,000 hommes armés. Rien ne manquait à leur équipement. Ils étaient conduits par Philippe Arteveld, qui était plus populaire que son père. Charles VI marche au secours de son oncle. Les révoltés forcent leur chef à combattre à Rosebecque, et sont enfoncés par la gendarmerie française.

Le roi devient fou. Alors commence la rivalité des ducs de Bourgogne et d'Orléans. A partir de cette époque, le sort de la Flandre est si étroitement lié à celui de la France, que son histoire se confond avec celle de ce royaume : aussi n'entrerai-je pas dans le détail des évènements qui signalèrent les règnes de Charles VI, de Charles VIII et de Louis XI. Sous ce dernier prince, le duc de Bourgogne était le plus riche seigneur de la chrétienté ; il possédait la Flandre, à laquelle il joignit plus tard le Brabant, le Hainaut et la Hollande. Mais les éléments qui composaient cette grande puissance étaient trop divers pour bien s'accorder. Ajoutez à cela que le roi de France se plaisait à exciter sous main à la révolte les turbulentes cités de la Flandre. La maison de Bourgogne alla toujours en s'affaiblissant, jusqu'à ce qu'elle succombât enfin avec le grand-duc sous les murs de Nancy (1476).

C'est à cet évènement d'où date la soumission des grands vassaux à l'autorité royale, que s'arrêtent les *Annales de Flandre* de Pierre d'Oudegherst. Comme je l'ai dit, l'historien lillois avait promis d'en donner une seconde partie ; mais la mort l'empêcha de tenir sa promesse et de poursuivre son curieux travail depuis l'avènement de la maison d'Autriche au gouvernement de la Flandre jusqu'au fameux règne de Philippe II. C'est dommage ; car les évènements, pendant cette période d'un siècle, ne sont pas les moins intéressants de l'histoire de cette puissante et riche province. D'Oudegherst était d'autant plus capable d'achever cette tâche, qu'il était laborieux et exact dans ses recherches, et qu'il avait pour cette partie de son travail des titres plus nombreux et plus authentiques que la plupart

de ceux dont il s'est servi pour la composition de son premier volume.

Avant d'Oudegherst, il n'y avait qu'une histoire de Flandre : c'était l'ouvrage de Jacques Meyer, intitulé : *Chronicon Flandriæ ab anno* 1278, auquel il faut joindre le *Rerum Flandricarum Decas* dont on doit la publication aux soins de son neveu Antoine. Le *Chronicon* se termine comme les *Annales de Flandre*, à la mort de Charles-le-Téméraire. Il est divisé en dix livres. Il remonte à la domination romaine et s'occupe longuement des forestiers dont il développe les généalogies, les alliances, les guerres et les traités. Le *Decas rerum* semble servir de base au *Chronicon*. Il décrit aussi fidèlement que possible les mœurs et les coûtumes des Flamands, et donne des notions fort étendues sur la nature du sol, sur l'état de la culture, de l'industrie, du commerce et des arts chez ces peuples à l'époque de la domination des forestiers. En un mot, le *Chronicon* s'occupe des faits politiques ; le *Decas rerum* s'attache plus spécialement aux hommes et aux choses.

Ces deux ouvrages sont estimables sous tous les rapports : ils fournissent de précieux documens sur les premiers siècles de l'histoire de notre province. Bien qu'à tout prendre, ce ne soit que des compilations, leur laborieux auteur n'en mérite pas moins le titre de *père de l'histoire de Flandre* que lui accordent les érudits. Malheureusement, tous deux écrits en latin, ils s'adressent uniquement aux lettrés et aux savants. Meyer possède, il est vrai, cette langue à fond ; il l'écrit avec une pureté digne d'un Romain du siècle d'Auguste. Mais ce n'est pas assez pour pénétrer dans le cabinet de l'homme de lettres comme dans l'arrière-boutique du marchand ; ce n'est pas assez enfin pour soutenir une incontestable supériorité sur ceux qui entreprendraient de traiter le même sujet en langue vulgaire (1).

---

(1) M. Charles de Godefroy, de Lille, s'occupe en se moment d'une

C'est ce que fit Pierre d'Oudegherst. Quoiqu'en dise M. le chevalier Lebon (1), les *Annales de Flandre* eurent bientôt remplacé, même chez les érudits, le *Chronicon* et le *Decas rerum* de Meyer. Cet estimable auteur des *Recherches sur les historiens de Flandre* s'est montré d'une sévérité mal justifiée à l'égard de l'annaliste lillois; ainsi il s'étonne que M. Decroix, qui a consacré à d'Oudegherst un article peu étendu dans la *Biographie universelle*, ait regretté pour le public la privation de la partie des *Annales* restée inédite par la mort de l'auteur. « Nous avons eu beau, dit- » il, repasser la chronique d'Oudegherst avec plus d'at- » tention, nous n'avons rien pu trouver qui légitimât un » parallèle avec les annales de Jacques Meyer, voire même » avec les chroniqueurs d'un ordre inférieur, ni aucun » motif raisonnable qui ait pu justifier les regrets de son » biographe. » Il dit aussi dans un autre endroit : « Le » style d'Oudegherst a besoin d'indulgence. Cet historien » écrit en mauvais français. » — J'ignore pour quelles raisons M. le chevalier Lebon s'est appliqué à déprécier aussi cruellement le mérite réel de l'historien son compatriote. Si c'est, comme son langage permet de le soupçonner, uniquement dans le but de conserver la première place à Meyer, qui paraît avoir été son historien favori, il a été gratuitement injuste. Car jamais personne, et moi moins qu'un autre, n'a songé à nier la supériorité de Meyer sur tous les annalistes de son temps, non plus qu'à établir une comparaison entre le *Chronicon* ou le *Decas rerum* et les *Annales de Flandre*. Quant au reproche d'avoir écrit en mauvais français, nous avons besoin, nous l'avouons, de nous rappeler le bon sens et l'érudition de l'auteur du *Mémoire sur la bataille de Bouvines* pour ne pas croire qu'il l'ait fait sérieusement. Oudegherst, en effet, n'a pas

---

traduction française des annales de Meyer; il appartenait au fils du dernier Garde des Archives de la Chambre des Comptes de Lille d'exécuter cet ouvrage. A. D.

(1) *Notice sur les historiens de Flandres.*

plus écrit en mauvais français que Molinet, que Monstrelet, que Jean Lemaire, que tous les autres chroniqueurs flamands du XIVe, du XVe et du XVIe siècles. Il a employé dans ses écrits le français de son époque, celui que parlaient habituellement les gens doctes et les gens vulgaires, et ce n'est pas sa faute si le goût de son siècle voulait, suivant l'expression de Boileau,

Que la muse en françois parlât grec et latin.

Un autre reproche plus grave a été fait à d'Oudegherst, et celui-là peut s'appliquer également à tous les annalistes des Pays-Bas à l'époque de la domination autrichienne ou espagnole. « Il montre, a-t-on dit, une partialité poussée » jusqu'à l'extrême ; ce n'est pas qu'il cherche à cacher, ni » à dissimuler, ni à affaiblir les faits ; mais il ne veut voir » que des motifs condamnables dans la conduite de ceux » qui sont l'objet de ses préventions. Juste et modéré tant » qu'il s'agit de l'histoire de la Flandre dans ses relations » intérieures ou existant avec d'autres puissances que la » France, il cesse de l'être quand il s'agit de cette nation. » Oudegherst, ajoute-t-on, administre la preuve que les » historiens deviennent injustes quand ils sont sous l'in- » fluence des passions humaines. » — Ce reproche n'est vraiment pas plus sérieux que les autres. Qu'on réfléchisse attentivement et qu'on se reporte aux chroniqueurs de l'époque, et l'on verra qu'il n'est pas étonnant qu'ils aient tous partagé cette animosité contre tout ce qui n'est pas flamand en général et contre la France en particulier. En effet, depuis un siècle, les liens, peu solides du reste, qui les attachaient à ce pays étaient brisés ; depuis un siècle, ils appartenaient à la maison d'Autriche, et avaient oublié entièrement la France que sa politique faisait l'ennemie de cette puissante maison ; en outre, enivrés de la prospérité et de la gloire de Charles-Quint, né comte de Flandre, petit-fils de leur grand-duc de Bourgogne, et élevé parmi eux, ils ne faisaient que suivre l'amour-propre national en exaltant leurs compatriotes aux dépens des Français leurs adversaires, et souvent leurs ennemis.

Un autre reproche que l'on a fait à d'Oudegherst, et qui m'a paru plus fondé que les précédents, c'est d'avoir admis avec un peu trop de légèreté le récit des aventures de Lydéric et de Phinart. Ce récit romanesque est évidemment marqué au coin de la fable et du merveilleux : un prince qui part de la Bourgogne, emmenant avec lui dans un voyage outre-mer sa femme près de devenir mère ; la mort qu'il trouve dans une embuscade en Flandre ; sa femme qui échappe seule à la faveur d'un bois où elle met au monde un fils qu'elle abandonne ensuite, dès qu'elle croit entendre les meurtriers de son mari ; la longue captivité de cette femme ; la biche qui allaite ce fils comme la louve des bords du Tigre allaita les fondateurs de Rome ; l'ermite qui recueille l'enfant, qui l'élève et l'envoie achever son éducation en Angleterre ; les distinctions dont jouit ce jeune aventurier à la cour d'un prince breton ; son intrigue amoureuse avec la belle Grâcieuse qu'il délaisse ensuite ; son retour auprès de Dagobert ; son combat en champ clos avec Phinart, tout cela a pu servir aux *jueurs de comédie* à remplacer, au XV[e] siècle, par la pièce de *Lydéric, premier forestier,* l'antique et suranné *Mystère de la Passion ;* tout cela a dû servir encore à nous donner le spectacle d'une de ces représentations gigantesques introduites dans les Pays-Bas par Charles Quint ; fournir à M. de Tressan le sujet d'un roman historique plein de grâce et d'intérêt, à quelques beaux esprits flamands le sujet d'une tragi-comédie, enfin et tout récemment à l'auteur des *Sept Merveilles du Cambrésis ,* M. H. Carion, un petit poème tout parfumé de la poésie et de la naïveté qu'exhalent les vieilles légendes de nos chroniqueurs, et que *l'Association lilloise pour l'encouragement des lettres et des arts* a récompensé par une médaille d'argent. Mais un pareil tissu d'aventures, tantôt galantes, tantôt sanguinaires, n'auraient pas dû trouver place dans une histoire où l'on cherche avant tout la certitude des faits. La légende de Lydéric est charmante en tant que légende ou tradition populaire. Mais elle aurait dû être écartée d'un travail sérieux et surtout ne pas y occuper un aussi grand

espace que celui que d'Oudegherst a cru devoir lui donner dans son ouvrage.

Je ne connais qu'un écrivain qui ait apprécié d'Oudegherst à sa juste valeur. Cet écrivain, c'est M. Lesbroussart. Le commentateur des *Annales de Flandre* a su mettre dans l'appréciation qu'il a faite de l'historien lillois toute l'impartialité d'un homme désintéressé. Il a oublié pour un moment l'ouvrage qui avait été pour lui l'objet de tant de veilles et d'études, et il l'a jugé, franchement, sans se dissimuler ses défauts, mais en faisant ressortir tous les avantages qu'a d'Oudegherst sur ses rivaux. On doit suspecter d'autant moins son opinion, qu'on la sait venir d'un homme compétent et qui a étudié la matière. Nous croyons ne pouvoir mieux faire qu'en recommandant à nos lecteurs les réflexions dont il a fait précéder son édition de d'Oudegherst. Elles sont le fruit d'une étude attentive et réfléchie, et par conséquent bien préférables à toutes celles que nous pourrions donner ici. Le judicieux commentateur termine par cette critique éclairée :

« On regrette qu'Oudegherst ait quelquefois déplacé les évènemens et qu'il n'ait pas été plus exact à les rapporter aux années qui leur conviennent. Au reste, ces inexactitudes deviennent plus rares à mesure que l'on avance vers le siècle où il écrivait. Il a recueilli plusieurs lois et plusieurs priviléges accordés par les souverains, et ce sont autant de monumens de la législation et de l'industrie du moyen-âge. Il a souvent consulté les écrivains originaux et contemporains ; mais en leur empruntant des faits marqués au coin de la vérité, on voudrait qu'il n'eût point défiguré la narration par le récit de plusieurs prodiges. Ces prodiges peignent, il est vrai, l'esprit du siècle qui n'a pu les voir arriver sans frémir ; mais l'historien qui les place à côté d'une vérité historique et qui les adopte aveuglément, afflige, par cet accouplement bizarre, l'âme de son lecteur, sans rien ajouter à l'intérêt de son ouvrage.

» Au reste, ces défauts que l'équité nous force à révéler

n'empêchent pas Oudegherst d'être placé parmi ceux qui ont le mieux écrit jusqu'ici sur l'histoire de son pays. Ses annales ne renferment pas tout ce que cette province a fourni d'évènemens intéressants ; mais on y trouve des choses que l'on chercherait peut-être inutilement ailleurs, depuis surtout que le temps et les guerres civiles ont ravi à la postérité des mémoires précieux qu'il a pu consulter (1). Elles deviennent donc nécessaires à ceux qui voudront connaître les révolutions qu'a essuyées la Flandre et la part qu'elle a eue à celles qui ont agité les états voisins depuis l'origine de ce comté jusqu'à la mort de Charles-le-Téméraire. »

ALFRED DARIMON.



---

(1) D'Oudegherst présente des détails précieux qu'on chercherait en vain ailleurs. De ce nombre nous placerons les inscriptions tumulaires des forestiers et des premiers comtes de Flandre, oubliées par d'autres chroniqueurs, le rapt de Judith, la bataille du Mont-St.-Eloi qui en fut la suite, etc.



Un Poëte à Lille, au siècle dernier.

ALEXIS MATHON.

Alexis Mathon naquit à Lille entre les années 1725 et 1727, autant qu'on en peut juger par l'épigramme suivante, composée contre lui en 1759, et insérée dans les libelles qu'on fit courir dans la capitale de la Flandre française contre *Le Brunin*, société littéraire qui venait de se former, et ses principaux membres :

« Mathon voudroit de ses talens
» Nous faire un brillant étalage ;
» Il nous conte qu'à *dix-sept ans*
» Sur le Parnasse il faisoit rage.
» A présent qu'il en a *trente-deux*, même plus,
» Que fait-il ? Rien que des rébus. »

Mathon fit d'assez bonnes études qu'il perfectionna lui-même ensuite par la lecture. Il eut pour professeur de poésie, M. *Bourable*, à qui, dit-il, il a l'obligation d'avoir appris par cœur l'art poétique de Boileau qui lui donna les prémices de son goût pour la versification. Ses parens le destinèrent au commerce, seule profession, pour ainsi dire, que la classe moyenne de Lille pût embrasser à cette époque. Mathon devint donc marchand et leva une boutique dans la rue de la Grande-Chaussée. Ainsi c'est d'un comptoir que sortirent ses premiers vers. Ils virent le jour entre

la facture et le compte-courant, et, heureusement, ne se ressentirent pas trop de cette origine mercantile.

Habitant d'une ville où les arts et les sciences étaient à cette époque sans recommandation, où la poésie surtout portait, aux yeux d'une population toute positive, l'empreinte de la réprobation et de l'extravagance, Alexis Mathon avoue qu'il lui a fallu du courage pour se raidir contre les clameurs des sots qui le voyaient se livrer aux charmes de l'imagination. Sa position de marchand-poète lui attira surtout les risées de ses confrères, gens matériels qui ne lui par donnaientpas de déserter Mercure pour Apollon. A la fin pourtant, il prit le dessus, devint invulnérable à force de blessures, comme il le dit lui-même, et se hasarda à publier le fruit de ses loisirs.

Ce fut alors que les déboires du pauvre poète augmentèrent; voici comment il en parle lui-même : « Mes amis
» me querelloient à tout propos sur le démon qui me pos-
» sédoit ; j'étois un homme perdu, déshonoré selon eux,
» si je m'abandonnois à la poésie, si même j'y réussissois :
» on me montroit partout au doigt comme le plus ridicule
» et le plus insensé de la province ; paroissois-je à la co-
» médie, y jouoit-on la Métromanie? On m'y regardoit
» comme le véritable de l'Empirée. Mettois-je un ouvrage
» au jour? Les brocards m'inondoient de toutes parts,
» chaque roquet devenait un dogue pour aboyer et me
» mordre, c'étoit à qui se seroit mis le plus en dépense
» d'esprit pour prouver que je n'en avois point ; en un
» mot, l'envie, la cabale, tout s'en méla, jusqu'à la ca-
» lomnie ; je tins ferme pourtant contre la multitude de
» mes ennemis, et mon égide étoit :

« La critique m'honore, en me persécutant. »

L'homme qui a écrit les lignes qui précèdent n'était, certes, pas dénué de sens comme ses critiques acharnés ont voulu le faire croire. Il faisait des vers qui sans doute n'étaient pas tous purs et harmonieux, mais qui valaient bien mieux au reste que ceux que l'on fit contre lui.

M. *Pelard*, dans son ouvrage intitulé *Nérelle, ou l'origine de Lille*, roman pastoral (Lille, Léleux, 1810, in-18), page 202, juge ainsi notre poète avec assez de justice : « M. » Mathon s'annonça dans la République des lettres par » un recueil de prose et vers ; ce fut un nuage lumineux » qui s'éleva sur l'horison de notre littérature, une au- » rore brillante, mais qui s'évanouit au midi. En effet, les » autres productions de M. Mathon ne confirment que » faiblement les espérances flatteuses que ses essais avaient » fait concevoir. Des vers heureux, de l'imagination, de » la majesté dans les images, de la noblesse dans la pensée, » y faisaient oublier les défauts de la versification et la » négligence du style. »

Dans un autre passage de *Nerelle*, le même écrivain dit encore : « Alexis Mathon, poète moins connu que digne » de l'être, cultiva la littérature dans un tems où Lille com- » mençait à peine à ressentir l'influence du siècle du génie, » du beau siècle de Louis XIV. Si ses talens ne l'ont point » élevé au-dessus de la médiocrité, il n'en a pas moins de » droits à la reconnaissance de ses concitoyens, par la cou- » rageuse résistance qu'il opposa toujours aux détracteurs » des beaux-arts, et par les soins qu'il employa à établir » dans sa patrie, des académies qui en seraient devenues » la gloire, si le Pactole coulait sur le Parnasse. »

Les premiers vers de Mathon parurent en 1748, peu de tems après la bataille de Fontenoy et de la paix qui en fut la suite. C'est à ce dernier évènement qu'il consacra d'abord sa muse naissante. Nous regardons comme son début : *La Paix, poème. Lille*, 1748, in-12. — Cette pièce fut suivie, la même année, d'une *Epître au magistrat de Lille sur le temple qu'il fit élever en réjouissance de la paix* ; en 1749, il composa un *Epithalame au marquis d'Herzelles, sur son mariage avec la comtesse de Trésignies* ; en 1751, il adressa une *Ode à S. A. M. le prince de Soubise sur son entrée à Lille en qualité de gouverneur*. L'année 1756 vit éclore une *Epître au R. P. ***, jésuite, auteur de l'Oraison*

funèbre de M. de Pelinchove, premier président du Parlement de Flandres. L'an suivant amena un poème sur l'*Attentat de Damiens contre Louis XV*, puis on vit paraître une *Epître au prince de Soubise sur la victoire remportée à Lutzelberg, le 10 octobre 1758, sur les Hessois et les Hanovriens.* On voit qu'aucun évènement un peu marquant pour la localité ne trouvait la muse de Mathon muette, et qu'il savait chanter à peu près sur tous les tons. Mais le genre qu'il affectionnait davantage était le genre tragique. Il composa quatre tragédies : *Artaxercès*, jouée sur le théâtre de Lille vers 1759 et sifflée si l'on en croit les ennemis de l'auteur; *Andriscus*, tragédie en cinq actes, imprimée en 1764, in-12, sous le voile de l'anonyme; *Juventius* et *Pausanias*, deux tragédies dont des fragmens seulement furent livrés au jour.

Vers le milieu du siècle dernier, malgré l'antipathie des habitans de Lille pour les lettres, il se forma dans cette ville, sous la protection du prince de Soubise, qui en était gouverneur, une société littéraire connue sous le nom du *Brunin*. Cette académie naissante, le poète *Mathon* et le docteur *Cisseaux* qui en faisaient partie, furent impitoyablement attaqués par des lettres anonymes qui circulèrent dans Lille sous le titre de *Lettres d'Euphémon à Adraste.* Mathon, l'un des plus zélés académiciens lillois, répliqua par un pamphlet intitulé : *Sur la résolution prise par la Société littéraire de Lille de ne répondre à aucun ouvrage anonyme.* Cette menace de ne pas répondre lui valut plus que jamais des lettres anonymes et des épigrammes acérées. On écrivit la *Lettre de M. Del.... à M. P.... sur la résolution de l'académie* et la *Lettre de M. M. C. à L. G. à son ami;* enfin on fit courir les *Lettres de Florine à Emilie*, datées de Tourcoing, en may 1759, qui se terminaient toujours par plusieurs pièces satyriques; en voici quelques fragmens :

Aux armes! mon cher Euphémon,
Faisons briller notre génie,
Terrassons, s'il se peut, Mathon,
C'est l'hydre de l'académie.
Ce hérotin hors de combat,

Le reste n'est que badinage,
Et nous verrons plier bagage
Aux protégés du magistrat.

Exceller en un genre, est ce qu'on peut prétendre,
Crébillon peint l'horreur et n'a pas son égal,
Corneille est grand, Racine est tendre,
Et Mathon est original.

Dans l'art des vers Mathon proteste
Qu'il n'eut jamais de précepteur;
Sans en informer son lecteur
On l'aurait deviné de reste.

Amynte vous pouvez faire à Mathon comprendre
Que tout chemin n'est pas égal.
Et que celui qu'on lui voit prendre
Le conduit aux Bons-fils (1) ou bien à l'hôpital.

Raimond emploie un an pour faire peu, mais bien;
Mathon fait un volume au moins chaque semaine;
Ce dernier se morfond pour rien,
Qu'a-t-il lieu d'espérer? Des brocards pour sa peine.

Il serait effectivement trop long d'énumérer toutes les pièces qui accablèrent le poète lillois; qu'il suffise de savoir que la critique dépassa toutes les bornes, et alla jusqu'à proposer à Mathon..... des coups de bâton s'il rimait encore! Des coups de bâton pour des vers bons ou mauvais, mais inoffensifs !!! La punition était dure et par trop barbare, et tout-à-fait anti-poétique; elle ne fut pas appliquée, mais Mathon n'en devint pas plus heureux.

L'année 1759 fut fatale pour notre élève d'Apollon : en cet an de grâce pour tout le monde et de malheur pour lui, il fit paraître un petit recueil in-12, intitulé : *Prose et vers de M. M****, avec cette épigraphe : *Mihi, si quid.* A

---

(1) Hospice de Lille.

Amsterdam, chez la veuve Jolly, libraire, 99 pages. — Cet ouvrage contenait des fragmens des tragédies déjà mentionnées, la plupart des pièces citées plus haut, et quelques fables, contes et poésies légères, ni trop bonnes, ni excessivement mauvaises, mais en général badines et sans conséquence.

Un nouveau feu roulant de bons mots s'ouvrit à Lille contre le livre lancé dans le public, et l'on ne tarda pas à faire courir un *Recueil d'épigrammes bonnes, passables et mauvaises sur la* PROSE ET VERS DU Sr M., avec cette épigraphe :

« Omnia vis belle Matho dicere, dic aliquando,
» Et benè : dic neutrum : dic aliquando mali. »
Mart. L. X. Epig. XLII.

Ces nouvelles attaques ne furent pas le plus grand malheur de Mathon ; il commençait à y être fait, il devenait bronzé contre ces coups de plume et de patte, et ne s'en souciait plus guères ; mais ne voilà-t-il pas que M. *Dubus*, prévôt de la ville de Lille, se met de la partie, et fait assigner la *Ve Panckoucke*, comme libraire et distributrice du livre de *Prose et vers*, et le sieur *Alexis Mathon*, en qualité d'auteur de l'ouvrage, pour s'entendre condamner à l'amende et aux frais, parce que ce livre n'était pas revêtu d'*approbation* et contenait des vers contraires à la pureté des mœurs, au respect dû à la religion, aux saints et à l'autorité du nœud sacré du mariage. La pièce incriminée était un conte badin intitulé : *La bénédiction nuptiale*. Les procédures à ce sujet furent ouvertes le 7 juin 1759 et se prolongèrent pendant deux mois. Il faut le dire, Mathon se défendit avec esprit et bon sens et battit le magistrat dans tous ses plaidoyers. Mais il en était ici du poète, comme de maître Aliboron dans les *Animaux malades de la peste*, tout le monde criait contre lui, il avait trop raison : il fut condamné, le 9 août 1759, à *cinquante florins d'amende et aux dépens*. La veuve Panckoucke, qui avait acheté et débité l'ouvrage, subit la même peine. En outre, l'ouvrage fut saisi et détruit : c'est pourquoi il est devenu aujourd'hui peu commun. Ce jugement, pour la partie qui

Le reste n'est que badinage ... *cetera* comme un
Et nous verrons plier ba... ...ts de Lille, à une
Aux protégés du mag... ...vetius, et d'autres œu-
Exceller en un genre, es... ...t vendues dans tout le
Crébillon peint l'horre
Corneille est gra
Et Mathe ... avons déjà cités, et qui fu-
...t à l'année 1760, Alexis Mat-
Dans l'e
Qu'il
Sans ... *à Voltaire*, 1761, in-12.
Or
... *poème héroi-comique en quatre chants*.
Amyr ... in-8°. — Amsterdam, 1762 (1764), in-
... édition sous ce titre : *Les Victimes*, *poè-*
... msterdam (Paris, Delalain), 1768, in-8°. —
... changemens, dans le tome 6e de la *Collection*
... Liége, 1771, 10 vol. in-12.

III. *Epître sur l'utilité de la satyre*. Lille, 1763, in-12.

IV. *Andriscus*, *tragédie en cinq actes*, *dédiée aux comédiens ordinaires du Roi*, par M. ***. Amsterdam et Paris, Duchesne, 1764, in-12.

V. *Mikou et Mézi*, *conte moral en prose avec plusieurs pièces fugitives en vers*, par M. M***. La Haye et Paris, Durand neveu, 1765, in-8°.

VI. *Mon embarras*, *conte moral en vers*. La Haye, 1765, in-8°.

VII. *Epître aux passions*, 1765.

VIII. *La Modestie*, *ode*. 1765.

IX. *Vanbrook*, *ou le petit Roland*. *poème héroi-comique en huit chants*. Birmingham et Bruxelles, 1776, in-8°.

X. *Tableau moral*, *ou lettres à Lamptio*, *pour servir d'annales aux mœurs*, *aux usages*, *à l'esprit*, *aux lumières et aux sottises du temps*, par M. M***. Cantorbéry et Paris, Ruault, 1778, in-12. — *Ersch*, dans sa *France littéraire*,

, p. 350, donne à Mathon un ouvrage sous le titre *à l'anglois, ou lettre à Champelo.....* qui pour- être la même chose que les *Lettres à Lampito.*

Alexis Mathon a encore composé plusieurs épîtres, lettres et épigrammes, insérées dans plusieurs journaux sous le voile de l'anonyme, comme les divers volumes qu'il a publiés. *Ersch* (France littéraire), *Des Essarts* (Siècles littéraires), *Barbier* (Dictionnaire des Anonymes), ont cité Mathon et ses ouvrages ; le dernier écrit, par erreur, son nom sans *h* (*Maton*). La *Biographie universelle* n'a fait nulle mention de cet écrivain lillois, qui méritait toutefois d'obtenir un article dans ce volumineux ouvrage. Espérons que la justice tardive que nous lui rendons ici lui méritera l'entrée du vaste *Supplément* que l'on ajoute en ce moment à ce vaste répertoire.

Ce qu'on vient de lire est moins un article biographique qu'un petit tableau de mœurs retraçant la position critique d'un poète du crû au milieu de la Flandre française il y a cent ans. Pour terminer cette légère esquisse, nous n'ajouterons qu'un seul mot : La société littéraire du *Brunin*, fondée par *Mathon*, mourut de faiblesse et d'inanition avant d'avoir pu mettre au monde le moindre enfant viable.

Arthur Dinaux.

Correspondance des Archives du Nord.

Lettre adressée à M. ARTHUR DINAUX, *l'un des éditeurs des* ARCHIVES, *auteur d'un article sur* MONTLINOT.

Lille, 6 février 1840.

Monsieur,

Vous avez publié, t. II, p. 133 et suiv. des *Archives du Nord,* une remarquable notice sur l'abbé de Montlinot, chanoine de la collégiale de St.-Pierre et historien de la ville de Lille. Les recherches auxquelles je me livre dans le but de rassembler des matériaux pour la composition d'une histoire littéraire de cette ville m'ont fait découvrir des documents curieux concernant cet homme distingué. Je m'empresse de vous en faire part et je vous prie, si toutefois vous le jugez convenable, de livrer ma lettre à la publicité par la voie de votre estimable recueil.

En 1763, l'abbé de Montlinot, qui s'était déjà fait connaître par quelques opuscules philosophiques, donna, en tête du *Dictionnaire portatif d'histoire naturelle,* publié à Paris, en 2 vol. in-12, un Discours préliminaire pour servir d'introduction à l'étude de cette science. Dans cet ouvrage, non seulement il donne une adhésion pleine et entière aux doctrines des encyclopédistes, mais encore il court droit au *spinosisme.* On y rencontre à chaque page des phrases tout entières prises çà et là dans les ouvrages des plus fameux *panthéistes,* Helvetius, l'abbé de Prades, et surtout dans le célèbre livre de Diderot : *l'Interprétation de la Nature.*

Deux écrivains prirent la plume pour combattre le jeune chanoine. Je n'examinerai point s'ils le firent avec plus ou moins de logique, si dans la lutte ils furent ou vainqueurs ou vaincus. Ce serait m'éloigner de ce qui fait le sujet de cette lettre. Je me contenterai de vous donner les titres des opuscules qu'ils publièrent à cette occasion. Le premier est intitulé : *La Divinité transférée à la nature dans le Discours préliminaire du Dictionnaire portatif de l'histoire naturelle. — Observations sur ce discours par un flamand au service de France* (le P. Silvin, gardien des capucins de Lille). *A Avignon, chez Rémong, libraire-imprimeur, à la Vérité*, 1763, in-12. Le second : *L'athéisme dévoilé dans un nouveau discours sur l'étude de l'histoire naturelle ; épigraphe :*

.... Cur hæc portenta refellam?
Exposuisse sat est......................

sans nom d'auteur ni d'imprimeur. Mais écrit par E. Wartel, moine de Cysoing, frère de l'avocat Wartel que son éloquence fit surnommer *la plume d'or*. Le titre est précédé d'une gravure représentant un homme dans le costume des personnages de *l'Eloge de la folie*, assis sur des nuages et les yeux fixés sur le mot *ego* écrit au milieu d'une *gloire*. Cette caricature allégorique porte pour légende ces mots significatifs : *l'Egoïste contemplateur de la Nature*. Tous ces détails doivent vous donner une idée satifaisante du point de vue sous lequel les deux adversaires de Montlinot avaient envisagé la question.

En parlant du premier volume de *l'Histoire de Lille* qu'il fit paraître en 1764, vous dites que cet ouvrage souleva de grandes clameurs à son apparition. Vous faites ensuite le récit des persécutions que les attaques qu'il renfermait contre les établissemens religieux suscitèrent à son auteur. Je vais vous donner sur cette époque importante de la vie de Montlinot des détails d'autant plus intéressants qu'ils sont demeurés inédits jusqu'à ce jour. On verra jusqu'à quel point était poussé à cette époque l'acharnement des querelles philosophiques et religieuses : de part

et d'autre, c'était une guerre à mort, où toute arme était bonne pourvu qu'elle portât coup ; où la fin justifiait les moyens ; guerre atroce, guerre furieuse, qu'on a peine à comprendre, aujourd'hui que l'indifférence a pénétré dans les rangs les plus infimes de la société et que tout paraît plongé dans un profond et léthargique assoupissement, fatal précurseur d'une prochaine et inévitable dissolution.

Au nombre des plus redoutables adversaires que suscita à Montlinot la publication de l'*histoire de Lille*, il faut, sans contredit, placer ce même E. Wartel dont j'ai parlé tout-à-l'heure. Cette fois ce ne fut plus une simple brochure, ce fut un livre tout entier, un volume de 200 pages qu'il publia. La réfutation de l'*histoire de Lille* fut complète ; Wartel ne fit grâce ni aux idées novatrices, ni aux pensées audacieuses, ni aux opinions paradoxales, ni aux raisonnements infectés de sophismes du chanoine-philosophe ; il releva sans ménagement les erreurs multipliées, les divagations fréquentes, les omissions nombreuses dont il s'était rendu coupable ; Montlinot se piqua d'honneur ; il se crut engagé à répondre, et publia un véritable libelle intitulé : *Abraham Ralecq à E..... W....., moine de Cysoing*, épigraphe :

Flagello
Tange virum bis arrogantum.
Avec permission des honnêtes gens.

Cet opuscule, dont vous ne faites pas mention dans la liste que vous donnez des ouvrages de Montlinot, existe à la bibliothèque de Lille sous la lettre EM. 23. L'auteur a cherché à imiter le style sarcastique que Voltaire emploie si souvent dans ses ouvrages ; mais il est resté bien au dessous de son modèle, qui, quelque ardente que fût la polémique, n'oubliait jamais que des injures grossières ne sont pas des raisons. Que Wartel ait poussé trop loin la sévérité de sa censure et l'acreté de ses *Observations*, cela peut être ; mais il ne mérite pas pour cette raison la qualification de *prophète des marais* qu'Abraham Ralecq lui applique, ce me semble, un peu gratuitement.

Ce nom d'Abraham Ralecq n'est pas un pseudonyme comme on serait tenté de le croire; mais bien un nom véritable derrière lequel l'abbé de Montlinot s'était retranché pour répondre plus vivement à son adversaire. Ce qui le prouve, c'est la pièce suivante dont j'ai trouvé une copie manuscrite à la suite d'un exemplaire de l'*Histoire de Lille* reposant à la bibliothèque de cette ville.

Requeste d'Abraham Ralecq à MM. les Magistrats eschevins et magistrats de la ville de Lille.

« Messieurs, je viens me jeter au pied du trône de votre justice pour vous supplier très respectueusement d'arrêter le cours d'un libelle diffamatoire contre les personnes religieuses consacrées dans les monastères au service de la Divinité que M. de Montlinot, chanoine de la collégiale de St.-Pierre, publie sous mon véritable nom de famille, qui a pour titre : *Abraham Ralecq, colporteur à E.... W..... M..... de C.....*, religieux respectable par sa piété et sa charité envers les malheureux qui ont le bonheur de l'approcher, pour qui je répandrais une partie de mon sang et l'autre partie pour le Dieu qu'il adore, prosterné journellement aux pieds des autels. Je vous supplie donc, Messieurs, très respectueusement de faire lacérer et brûler cet abominable ouvrage par les mains de l'exécuteur de la haute justice, au milieu de la grand'place de cette ville, et ensuite les cendres transportées par ledit exécuteur de la haute justice vis-à-vis la maison de M. de Montlinot où l'exécuteur les jettera contre les portes de ladite maison. Je demande encore que tous ses biens soient confisqués, dont une partie employée au soulagement des pauvres étrangers qui sont dans cette ville (dont je ne veux nullement profiter) et l'autre partie desdits biens au soulagement des pauvres malades et sœurs hospitalières dont l'auteur de l'*Histoire de Lille* attaque et outrage la réputation, sœurs cependant tous respectables par leurs ordres et qui sont consacrées au service de J.-C. pour soulager, par leurs saints travaux, les pauvres qui représentent J.-C en terre ; dont je me ferai un honneur, si Dieu m'afflige, de

mourir dans un lieu où l'on admire sans cesse la vertu de ces saintes sœurs qui ont fait et qui feront l'admiration de toute la Flandre par leurs divines vertus. J'espère, Messieurs, que connaissant vos louables qualités et cette vertu qui brille dans tout ce que vous entreprenez pour conduire le bonheur de la justice, et qui vous voyez élevés au dessus des magistrats les plus renommés de l'univers, que vous ne me refuserez pas la grâce que je mérite à juste titre, et la gloire que vous en recevrez vous attirera un nouveau triomphe et l'estime particulière de notre sainte Eglise. Que le Dieu qui a créé le ciel et la terre vous récompense dans la gloire éternelle d'une couronne de gloire que les juges équitables envers les malheureux méritent de porter éternellement dans la gloire céleste, ce que je vous souhaite à tous avec un cœur sincère. Permettez que je tire ma plus grande gloire d'être, jusqu'à mon dernier soupir, votre, etc., etc. ABRAHAM RALECQ. »

A la suite de cette requête, curieuse sous tous les rapports, se trouve une observation ainsi conçue: « *Nota.* » Je sçais de la bouche de mon parent, M. Ringuier, Con- » seiller pensionnaire de la ville de Lille, que la requette » ci dessus fut réellement présentée au Magistrat et suppri- » mée. »

Ce n'est pas tout : l'abbé d'Expilly, dans sa *Description alphabétique de la France*, au mot *Lille*, dit que *l'histoire* de Montlinot fut publiquement désavouée et méprisée par le Magistrat. « En outre, ajoute-t-il, ce corps fit saisir » les exemplaires chez les libraires Henry et Jacquez; mais » on les rendit, l'abbé de Montlinot ayant fait voir une » permission tacite de M. de Malesherbes, fils du chance- » lier Lamoignon. »

Vous savez que Montlinot, accablé de tracasseries, fut obligé de résigner son canonicat. Tout me porte à croire qu'il fut conduit à faire cette démarche par deux brochures qui parurent en 1765 et 1766 sous ce titre : *Montmolin, ministre génevois, à M. le C.... de M...., à Genève.* La première porte pour épigraphe ces mots : *Quo pede cæ-*

pisti, sic benè semper eos. Vous me permettrez de transcrire ici les passages les plus saillants de ces deux brochures, qui sont spirituellement écrites et dont le ton mordant et ironique dut singulièrement affecter notre pauvre historien. Inutile de vous dire de quelles plumes elles émanaient. « Votre *Histoire de Lille* et votre *Lettre d'un colporteur*, disait le prétendu Montmolin dans la première, sont parvenus jusqu'à nous. Un cri de joie s'est élevé dans notre consistoire.... On ne s'attendait guère, il est vrai, à lire une déclamation vigoureuse contre l'église romaine sous le titre d'*Histoire de Lille*, ni à trouver des anecdotes savantes et choisies dans la *Lettre d'un colporteur*.. . Continuez, mon cher abbé, la sainte religion réformée vous prépare une palme immortelle et une place distinguée : Calvin et Luther se sont ainsi annoncés.... Cependant, je ne vous dissimulerai pas qu'un article me fait peine.... Regardez votre robe. Dans ce siècle de goût autant que de lumières, on exige du costume en toutes choses. Et vous portez une soutane! un petit collet! vous êtes extérieurement attaché à une église papiste!.... Faites-y bien attention : votre empire est détruit, si l'homme est regardé. Croyez-moi, croyez vos amis; quittez au plus vîte cet attirail fantasque. Faites rire en règle et vous serez parfait. » Dans la seconde brochure, après avoir rappelé à Montlinot les persécutions que son livre lui a fait éprouver, on revient sur son costume et son titre d'abbé : « Je devine assez, dit-on, que sans doute madame votre mère vous aura donné votre vocation à l'état ecclésiastique, et qu'un habile secrétaire, désireux de votre succession, vous en aura donné le sceau. N'en faisons pas trop de reproches à la bonne maman. Dans le fond, elle vous avait procuré un honnête revenu; c'était bien assez pour une bonne femme qui, en matière de religion, ne connaissait rien de mieux que son catéchisme romain..... Ha, ça! mon cher abbé, ajoute l'auteur, il ne s'agit pas de jouer plus long-temps un rôle aussi incommode. Un de nos docteurs vient de mourir; son bonnet et sa chaise restent vacants. Nos messieurs ont jeté les yeux sur vous. Ce poste, aussi avantageux qu'honorable, est la chaise qu'a occupée ancienne-

ment notre fameux Théodore de Bèze. Voilà, mon ami, de quoi vous indemniser d'un canonicat fondé sur la rapine et la simonie, et vous dédommager de la gêne que vous êtes obligé d'essuyer dans votre état ; car nous sommes très bien informés que vous fîtes la démarche de recourir en cour de Rome pour obtenir une dispense sur votre sous-diaconat à l'effet de vous marier. »

Une nouvelle et dernière brochure fut publiée à l'époque où Montlinot, incapable de tenir tête au nombre toujours croissant de ses ennemis, résigna son bénéfice et s'établit libraire. Elle est intitulée : *Montlinot pénitent, à Genève*. L'importante détermination qu'il venait de prendre n'avait donc pu désarmer la colère de ses adversaires ; Montlinot avait composé le second volume de son *Histoire de Lille ;* mais des rapporteurs officieux l'ayant averti de la guerre furieuse qui se préparait dans le cas où il le ferait paraître, il remit prudemment son manuscrit en portefeuille, et ce second volume ne fut jamais publié.

Telles sont les circonstances de la vie de l'abbé de Montlinot que mes travaux m'ont fait découvrir ; j'ai cru qu'elles n'étaient pas à dédaigner. Elles jettent, en effet, une grande lumière sur l'état des lettres dans notre contrée pendant la dernière moitié du XVII[e] siècle ; elles prouvent qu'il s'y trouvait assez de gens éminents pour soutenir une polémique d'une haute portée philosophique ; elles prouvent aussi, fait digne de remarque, que notre vieille Flandre repoussa toujours les doctrines subversives de la morale et de la religion, et qu'elle resta chrétienne sans altération et sans mélange, malgré les efforts des novateurs et le contact des nations infidèles qui l'environnaient. A ce point de vue, les documens que je viens de vous faire connaître sont d'un haut intérêt, et j'ai la certitude que le public et vous, me saurez gré de les avoir recueillis.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Alfred Darimon.

HARANGUE

DE

Jehan Sarazin

A

Alexandre Farnèse, prince de Parme.

(28 avril 1579).

[*Un des évènemens les plus mémorables des troubles des Pays-Bas à la fin du XVI*ᵉ *siècle, est sans contredit la réconciliation qui s'opéra, en 1579, entre les provinces catholiques wallonnes et le roi d'Espagne, sous la condition principale que les troupes étrangères seraient retirées des provinces soumises et que le gouverneur des Pays-Bas serait pris parmi les membres de la famille royale. Cet arrangement fut proposé à* Alexandre Farnèse, *prince de Parme, gouverneur-général des Pays-Bas, lorsqu'il était occupé au siége de Maestricht, en avril 1579, par une députation de la noblesse wallonne, à la tête de laquelle se trouvait* De Capres, *gouverneur d'Arras, et* Jehan Sarazin, *abbé de Saint-*

Waast (1). *Les députés furent reçus, le 28 avril avec les plus grands honneurs; le prince de Parme envoya son grand-maître, Jean de Noyelles, seigneur de Rossignol, au devant d'eux jusqu'à la petite ville de Beaumont; huit cornettes de cavalerie vinrent leur servir d'escorte et de garde d'honneur; le prince les reçut à la tête des généraux de son armée et devant sa tente placée sur une éminence, au milieu de ses troupes, et si vaste et si magnifique, dit Strada, qu'on croyait voir dans un camp le palais d'un roi.*

J. Sarazin porta la parole en français, au nom de la députation; le prince de Parme répondit en sa langue, admit tous les députés dans sa tente, les embrassa l'un après l'autre, leur fit servir un banquet superbe présidé par les comtes de Mansfeld, de Berlaimont et de Fauquemberg, et leur fit toutes les cajoleries possibles. Après quoi on les reconduisit à Viset, à deux lieues et demie de Maestricht, où des logemens leur avaient été préparés.

La Harangue de l'abbé de St. Vaast, que nous donnons textuellement, d'après une copie manuscrite du tems, est un document historique précieux; au milieu de la boursouflure du style, et de la déclamation habituelle aux prédicateurs du XVIe siècle que l'on y retrouve, le lecteur ne pourra s'empêcher d'y démêler une appréciation passablement exacte de

---

(1) Jean Sarazin, né à Arras le 20 juillet 1539, nommé 58e abbé de St.-Vaast en 1578, succéda à Louis de Berlaimont, archevêque de Cambrai, en 1596, après avoir joué un rôle actif et honorable dans les troubles des Pays-Bas. Il mourut à Bruxelles, le 3 mars 1598, à l'âge de 58 ans, après avoir conféré les ordres à Mons et en allant rendre ses devoirs à l'archiduc Albert et à l'infante Isabelle, souverains des Pays-Bas. Ce prélat avait pour devise : *Pietate et patientiâ*. Il a laissé des *Sermons*, des *Harangues latines* et quelques *Discours politiques*. On lui doit les *Réglemens et statuts que doivent observer les hermites du diocèse de Cambray, associez en congrégation*, réimprimés plusieurs fois et notamment à *Mons*, 1714, in-12. Le plus grand titre à la gloire de Sarazin est d'avoir sauvé nos provinces de la guerre civile en les réconciliant avec leur roi : en cela, il servit utilement sa patrie.

la position des provinces wallonnes en l'an 1579, et, d'y reconnaître la manière fleurie dont on présentait alors le Cahier des Doléances des provinces aux gouvernans Ceux qui voudront en lire davantage sur ce point historique pourront consulter une brochure intitulée : Recueil des lettres, actes et pièces plus signalées du progrès et besongne faict en la ville d'Arras et ailleurs, pour parvenir à une bonne paix et reconciliation avec S. M. C. par les Estatz d'Arthois. *Douay, J. Bogard*, 1579, *in*-12, 62 *pp*.] A. D.

Harangue faicte et prononcée par Révérend Père en Dieu Dom Jehan Sarazin, prélat esleu de St.-Vaast d'Arras, au nom et de la part des Estats d'Arthois, de Haynault, et des villes et chastellenies de Lille, Douay et Orchies.

A Son Excellence.

« C'est une chose très vraye et approuvée par moult d'expérience (ô très illustre et débonnaire Prince et vous autres Messeigneurs chevaliers et sieurs capitaines en ceste honorable assemblée!) que les hommes qui ont esté long temps fourclos du public, detenus en leurs maisons fermées, fachés, attédiés et contristés beaucoup de temps, par la saison intempérée, durant la longue pluye, et les iours obscurs et ennuyeux, sitot que l'air reprend sa temperature, que le beau jour luit et quil esclatte et seme de toutes part sa lumière amyable; ces hommes, dis-je, tout-à-coup se voient reprendre une nouvelle face, nouvelle ioye

et allégresse, ietter les yeux sur la beauté de cest univers, et signamment admirer à t levée ce beau globe lumineux du soleil resplendissant au firmament, lequel du bien de son créateur a ceste efficace de resiouyr les cœurs des ennuyés, et comme les transformer par quelque secrète métamorphose.

» Je croy que lon entend desjà bien à quoy tend ce commencement de mon dire. Sçavoir est, que les jours ennuyeux, obscurs et ténébreux, la longue pluye et toute distemperature prédite sont les désordres advenus en ces Pays-Bas iusques huy, qui ont traisné quant et eux un million de maux inexplicables, bref une généralle désolation lamentable et funeste qui nous a comme bannys de commune et publicque conversation iusques à présent, et reserrés en nos maisons (i'ay presque dit prisons) en toute crainte et angoisse extrême (1).

» Or maintenant de la grace singuliere de ce bon Dieu, et très puissant, sommes nous sortis de nos maisons en pleine lumière, nous iouissons du beau iour tant longuement désiré et regretté, nous nous revoions seurement, nous nous entrovoions ioieusement et fraternellement, nous voyons ces faces et regards martiaux d'entre vous autres, Messieurs, raportant une préférence de toute amitié et bienveuillance, nous aperchevons et recognoissons plusque voluntiers les bons seigneurs et gentilshommes de ces provinces basses, avec lesquels nous avons une naturelle et spécialle conioncture.

» Mais quoy, auserons nous dire librement ce qui nous

---

(1) L'abbé de St.-Vaast peut bien ici se servir du mot *prison*, car lui-même, pendant les troubles, après la retraite de Gerard d'Hamericourt, évêque d'Arras, ayant toute la charge du diocèse, fut jeté par les calvinistes dans un cachot dont il ne sortit que quinze jours après, non pour aller au supplice comme on le pensait généralement, mais pour être rendu à une liberté achetée par ses amis au prix de toute l'argenterie de son monastère. A. D.

poise un peu au cœur en ceste magnificque et célèbre assemblée? Certes, Messieurs, tels que sommes en ceste légation, nous nous sentirions parfaitement satisfaicts en nos plus grands désirs, si povions iouyr avec tous autres icy présentement de la face et présence sereine de La Majesté de notre Roy, prince et seigneur naturel, lequel comme retenant la vraye et vive effigie du très puissant, très auguste et invincible empereur Charles le Ve, nous rempliroit tous iusques à un d'une très ample et parfaite lyesse.

» Mais si tôt (en toute humilité et correction le dis-je) que dressons la veue à Votre Excellence et que considerons votre authorité, puissance et prééminence en ceste votre très haute et très noble commission de ceste clareté et splendeur royalle, nous nous sentons soudainement asseurés d'un contentement parfaict, esprins d'une ioye indicible, et renforcés de suffisante hardiesse de passer outre, en ce qu'avons emprins de mettre icy en avant.

» C'est, devant toutes choses, les biens humbles et très affectueuses recommandations et intime dévotion des trois Estats des pays et comtés d'Artoys, de Haynaut et des villes et chastellenies de Lille, Douay et Orchies, ensemble leurs lettres de crédence, pour après la lecture d'icelles, obtenir de Votre Excellence favorable audience, à l'exposition de notre charge et commission. »

[*Cette première partie de la harangue de Jehan Sarazin fut débitée devant tous les chefs de l'armée du prince de Parme ; le reste du discours, qui en est le fond principal, fut dit dans le cabinet d'Alexandre Farnèse, après qu'il eut fait retirer tout le monde et assemblé son Conseil d'État. L'abbé de St.-Vaast d'Arras, enhardi d'ailleurs par l'accueil bienveillant et courtois du prince de Parme, reprit alors sa harangue de la manière suivante :*]

MONSEIGNEUR,

» Les exemples des histoires passées nous font assez entendre de combien nos mayeurs et devanchiers ont estimé la liberté, iusques à soy estre sacrifiés par divers poeples et nations pour la conserver et garder, plustôt que de s'asservir au ioug et domination de ceux qui la vouloient fouler et opprimer; et tenter les moyens possibles, pour la recouvrer, estant opprimée; au péril de leurs vies, de leurs biens, crédit et honneur, et de toute leur postérité.

» De quoy nous pourroient rendre bon tesmoinage les Républicques de Rome, de Lacédémonie, d'Athènes, d'Achaye, d'Aetholie, de Sagonthe, et autres infinies, tant de la Grèce, de l'Italie, d'Espaigne, que d'autres régions et contrées, entre lesquelles ne se peut passer sous silence la Républicque des Prinernates, qui débellés par l'armée romaine et depuis ayans par les victorieux resentu que la seule cause du débat estoit pour la liberté, non seulement ne les traitèrent pour vaincus ou rebelles, mais les iugèrent dignes de la bourgeoisie romaine dont prestement la plaine iouyssance leur fut conférée et accordée.

» L'on pourroit à mesme propos amener divers exemples, que l'on passe néantmoins sous silence pour eviter prolixité.

» Ce discours se faict, Monseigneur, parce que ces pays d'embas ont de tout temps conservé ceste liberté comme bague et ioyau bien précieux, par le provide, saige et discret gouvernement des roys, monarques, princes et seigneurs qui en avoient la domination et lesquels se communicquoient à leurs subiects ny plus ny moins que l'ame à toutes les parties du corps, par le moyen de la justice distributive et commutative qu'ils procuroient estre entretenue sainte et inviolable, par où les subiects maintenus en

ceste liberté portoient le respect qu'il convenoit à leurs princes et seigneurs.

» Auquel devoir et office se fussent infailliblement ces provinces du pays d'embas entretenues, et porté le respect qu'il convenoit à Sa Majesté, si les pauvres subiects eussent esté maintenus en ceste liberté légalle.

» Il y auroit icy grande matière de discourir les excès d'aucuns ministres estrangiers qui sous umbre de la faute d'aucuns particuliers, ont tasché d'opprimer les bons subiects de Sa Majesté, encoires qu'à leur arrivée toutes choses estoient restablies, si on éut poursuivy et tenu le mesme chemin. Mais puisqu'il y a oubliance de toutes choses passées, serons plus contens de le couler sous silence, et pareillement ce qui est entrevenu depuis la rupture de la paix.

» Seulement dirons que la mutinerie des Espagnols abandonnans le service de Sa Majesté à Zierixée, pour venir saccager la ville de Bruxelles, siége royal et ordinaire de sadite Majesté, et qui depuis forcèrent la ville d'Alost, sans qu'on les peut contenir pour prières, ni offres que leur feit le Conseil d'Estat commis au gouvernement général de ces pays, a allumé le feu, qui successivement a embrasé et consumé tous les pays de sadite Majesté et causé le désordre, et la mort d'une infinité d'ames innocentes, au très grand déplaisir et encores plus grand intérest des bons et loyaux subiects de Sa Majesté, qui toutefoys pour tout cela n'ont déviés de leur fidélité, ains ont tousiours constament persévéré, voires protesté à tous les potentats de la chrestienté, qu'ils ne vouloient nullement du monde quitter ou négliger, ains conserver inviolables nostre saincte foy et religion catholicque romaine et la deue obéissance de Sa Majesté.

» Que si le prince d'Orange a contendu altérer et changer la religion et se vendiquer authorité plus grande que ne luy appartenoit à l'adveu de la populace, les provinces

catholicques et unies n'y ont consenty, ains relucté au possible, iusques à se faire et déclarer ennemys d'iceluy et de tous ses complices, sectaires et séditieux au grand péril desdites provinces.

» N'estant en cest endroict raisonnable de se taire des devoirs de ces provinces en particulier, et en premier lieu du comté d'*Artoys*, signamment de la ville d'*Arras*, laquelle ne mérite peu de louange, pour n'avoir dégénéré de sa vertu et fidélité ancienne, car comme ainsi fut que l'an passé les malings conspirateurs d'une faction forcenée eussent premièrement par art sathanique créé et dressé un anti magistrat sous titre spécieux mais captieux de réformateurs des abus tant de justice, comme d'autres, qui disoient estre par ladite ville, gaignants par telle ruse la faveur du peuple nouvellet et séductible en son ignorance, et qu'ils se fussent ainsi auctorisez, atentarent plus plainement le 17[e] du moys de septembre dernier (1578) de mettre la main forte sur tous les eschevins congrégés en la maison et conclave de la ville et les détenir illec prisonniers ; mesmement les plus signallées et principalles personnes de la ville, tant ecclésiasticques que publicques, qu'ils cognoissoient les plus zéleux au service de Dieu et du roy, où ils furent si misérablement détenus, qu'ils étoient sans lict et sans feurre (1), avec grand garde et estroicte dedans et dehors ; non pas sans reproches amères et menaces courant le bruict qu'on les devoit mener pieds et mains liés à Gand, voire exécuter et faire mourir de honteuse et cruelle mort.

» Peu de temps après, par inspiration divine, plusieurs bourgeois se hontissans d'avoir toléré telle iniquité des

---

(1) *Feurre*, paille, litière, fourrage, de *foderagium*, suivant Borel. C'est de ce mot que vient le nom de la rue du *Feurre*, aujourd'hui la rue du *Fouarre*, près la place Maubert, à Paris, parce qu'on y vendait la paille pour étendre dans les écoles et sur le pavé de la place, où le poète *Dante*, dit Barbazan, faisait ses actes publics. [A. D.

adversaires et poussés d'un zel autant divin que courageux, se mirent au péril de leurs vies en tel devoir, et tant dextrement, que sans effusion de sang, sans perte d'un cheveul de bourgeoisie, les prisonniers furent délivrés et les séditieux retenus.

» Puis après par la voye et ordre de justice fut le tout restabli en son premier estre et légitime estat, et les séditieux punis, comme ils l'avoient très bien mérité, nonobstant toutes instances au contraire du prince d'Orenges et ses adhérens.

» Que tout cecy soit vray, il est maintenant notoire à tous, et signamment en pourroit tesmoigner Monsr *De Cappres*, duquel la présence, prudence, vigilance et assistence a plainement confermé lesdits habitans d'Arras, comme aussi ioinctement a faict par après celle de Monsr le marquis de Richebourg, lesquels par ensemble ont tenu la bonne main que le traicté de réconciliation avec Sa Majesté sortist au plustot son plain et entier stable et inviolable effect; ce en quoy à la vérité ils n'ont en rien maucqué de tous bons et généreux offices.

» Je serois par trop prolixe, si je racontoy par le menu tous autres devoirs faicts par lesdits seigneurs, et les grands travaux et périls qu'ont enduré et passé ceux qui ont esté députés des provinces à la mesme fin.

» La province de *Haynaut* ne doit estre postposée entre celles qui ont fait leur devoir, puisquil est notoire et congneu à tout le monde qu'elle s'est opposée à la Religion vreide, ayant dès le premier envoy ou présentation d'icelle résisté en face, escrit et remonstré tant à Monseigneur l'archiduc Mathias et Conseil d'Estat qu'aux Estats Généraux, que c'estoit la ruyne et perdition de ces pays contre leur propre devoir, obligation et serment; signamment contre le premier et principal fondement de l'Union, contenant de maintenir la religion catholicque romaine et la deue obéissance de Sa Majesté. At depuis sollicité les pro-

vinces voisines par diverses députations, requestes et admonitions de se tenir fermes et fixes sur le pied d'icelle Union, et à ces fins passer une plus ferme et estroicte Confédération, comme depuis a esté faict.

» Que dirai-je de la ville de *Mons*, qui nonobstant infinis assaux et la ruyne totale du plat pays (où le petit revenu des bourgeois consistoit) n'a jamais décliné d'un seul poinct de son devoir, ny souffert aucune altération ou changement en icelle, ains persévéré en notre saincte foy et religion plus divinement que humainement, retenant et conservant tousiours la sincère fidélité quelle portoit et devoit à son prince, iusques à s'estre resolue à ce traicté tant virilement et gaillardement que l'on sçait?

» De *Lille*, j'oseray bien dire qu'apertement ils ont reiecté ladite religion vreide, et que par leur absolute résolution à ceste tant saincte et nécessaire réconciliation (nonobstant que le passage de la manufacture de leur poeuple fut clos, et qu'ils sont les plus proches voisins de l'ennemy), ils ont fait plaine preuve de leur fidélité tout entière.

» De *Douay* qui pourra réciter la prompte et absolute résolution, les devoirs et exploits faits à repurger et maintenir leur République, finablement leur zel et ardeur à poursuivre l'exécution et accomplissement du présent traicté?

» Ces villes principalles, ensemble les provinces et inhabitans, méritent vraiement grandes louanges; qui leurs estant faicte ouverture d'une saincte réconciliation avec Sa Majesté, y ont aussitot entendu, pour la plus seure et certaine conservation de la Religion catholicque, apostolicque, romaine, et deue obéissance de Sa Majesté; et depuis par diverses assemblées traicté les points convenables non seulement ou principallement pour l'asseurance de ces provinces (comme ainsi soit quelles ont plaine et entière confidence de Sa Majesté et de sa parolle), mais pour don-

ner occasion et fondement certain et asseuré aux autres, et les rapeller et ramener au giron et service de Sa Majesté, comme on espère elles feront de bref, nonobstant les ruses et praticques dudit Orengois.

» Mais comment serons-nous excusés d'avoir obmis, que devions avoir tout premièrement avancé et proclamé de Messieurs les commis et députés de Votre Excellence au nom de Sa Majesté qui tant magnanimement, vertueusement, patiemment, diligemment et fidellement se sont emploiés en leur charge et commission.

» Les fruicts et dernière issue en sont plaine preuve; tant y a que la bouche nous est close par leur présence, de dire ce qu'en sçavons, publier ce qu'en pensons, et qu'en leur absence devons énarrer.

» Mais sur tout ne povons assez admirer et remerchier la bénignité de Votre Excellence, qui, dès son entrée en la charge à luy méritoirement deue, n'a cessé de procurer à ces Pays-Bas, signamment à ces provinces catholicques, la paix et réconciliation avec sadite Majesté ayant d'icelle impétré, et obtenu d'envoyer Messieurs ses députés, avec lesquels on a si avant traicté que l'on est, par la grace et bonté divine, tombé d'accord.

» Ne pouvans moins faire que rendre graces à Votre Excellence des grands travaux, soing, et diligence quelle a exposé à cest effect, espérant quelle y continuera de mesme à l'advenir.

» Mesmes ne fera dificulté (et de quoy la supplions tous bien humblement) que les XV[e] et XVI[e] articles du traicté selon leur forme et teneur nous soient passés et accordés. Je veux dire que l'archiduc Mathias soit continué au gouvernement; ou bien qu'il plaise à Votre Excellence l'accepter suivant le texte dudit traicté.

» Pareillement que soient aggréables aux Estats les

huict personnes que Sa Majesté choisira pour partir de son Conseil d'Estat. Entre ceux qui auront suivy la partie desdits Estats, depuis le commencement des altérations jusques à présent.

» Et de quoy Votre Excellence ne peut et ne doit faire aucune dificulté, conforme au ferme espoir, qu'en ont donné mesdits sieurs députés de Sa Majesté, et sur lequel nous autres députés des Estats et provinces catholicques nous sommes ceste part acheminés.

» Plaira aussi à Votre Excellence que soit donné acte et ratification de la vente du fond du chasteau de Lille a ladite ville, veu que les solennités en sont deuement passées et obtenues à titre onereux, à la descharge et profict de Sa Majesté, mesmement que ladite ville en a esté grandement reparée et renforcée, comme plus clairement pourra parroistre par les pièches qui à ces fins seront exhibées.

» En outre, que soit aussi donné acte de l'indemnité et descharge desdites provinces des six cens mille florins mentionnés par l'Edit Perpétuel, selon que mesdits sieurs députés de Votre Excellence nous ont aussi promis et asseurés.

» Ce faict, et chacun desdits poincts purgés, passés et accordés par la forme dite, ne restera pour l'accomplissement de notre charge et commission, autre chose, sinon que le traicté et appoinctement soit confirmé par serment solemnel, et sur les sainctes evangiles, et que plaise à Votre Excellence iceux iurer, tenir et entretenir, sous l'invocation du sacré nom et inviolable d'un Dieu, en qui nous croyons fermement.

» Pour veoir, en la reste de nos iours, restablir et refleurir l'adoration d'une saincte Trinité de paradis, la vénération des Saincts, l'administration des Sacremens, et accomplissement des dix commandemens de Notre Seigneur en l'observance de la religion ancienne catholicque et ro-

maine, en laquelle nous et nos devanciers sommes baptisés aux saincts fonds, repurgés par pénitence, nourris et renforcés de doctrine saincte, et du vray pain et délicieux breuvage, qui est le vray corps et sang de notre rédempteur Jésus, comme aussi pour rendre la subiection, obéissance et service (après ce grand Dieu du ciel et de la terre) au Sérénissime Roy des Espaignes nostre vray, naturel et légitime Seigneur, père et prince.

» Telle est l'intention et le désir des très humbles subiects de Dieu et de Sa Majesté et très affectionnés orateurs de Votre Excellence qui nous ont de main commune icy envoiés, supplier Votre dite Excellence de parachever ce qu'elle a tant amiablement et heureusement encommencé.

» Si prions Votre Excellence soy tenir pour deuement advertie de ce qui importe très grandement à son honneur, quelle a pour le plus recommandé après le sauvement de son ame, et ce touchant deux poincts qui sont de grand poix et conséquence.

» Le premier est, que cest affaire est venue jusques là que par nuls moiens n'en povez retirer vos nobles mains sans intérest de votre réputation; car nous avons déjà persuadé à tous les nostres que dès le premier commencement de votre dite Excellence à cest Estat, vous seul, et non autre, avez entamé le propos de réconciliation de ces pays à leur seigneur et maître: et croy que ce bruict soit déjà volé parmy ces autres nations chrestiennes, parmy lesquelles (en faute de ce) votre nom en pourroit estre iustement dénigré.

» L'autre est, que si daventure ceste saincte paix estoit jurée solemnellement et advint (que Dieu ne veuille et que ne croyons nullement!) que les pauvres subiects fidelles au roy fussent frauduleusement menés à la tonnelle, ou (comme disent encoires nos adversaires) prins à la pipée; comme nous sçavons bien que seroit faict de nostre vie de

par les nostres, aussi prévoions nous bien comment seroit blazonné ce haut nom d'Alexandre que l'on pourroit dire, chanter, et crier à haute voix, médiateur de fause paix, pour opprobre sempiternel de vostre noble et illustre maison.

» Que si c'est peu de chose de la mort de nous autres commissaires pacificques (que nous atendons certainement en ce cas) et si c'est grand chose de vostre honneur, dont devez faire plus grand estime, que seroit-ce que nous massacrés des nostres, et Vostre Excellence deshonnorée partout; le déluge de toute misère inundat universellement tous ces Pays-Bas, abysmat l'ancienne religion, rendit tant de milliers de personnes odieux à Dieu, et irréconciliables à iamais au roy, pour la traisteuse infidélité commise à leur endroict?

» Tout cela vous est assés cognu, ô prince très illustre, et encoires mieux que ne disons. Vous voiez derrière vous la gloire de vos ancestres que ne voulés souiller, vous prevoiez devant vostre face le triomphe de paix, qui vous présente l'olive, que le laurier de guerre, heureusement menée à fin, ne peut esgaller, d'autant quil y a moins de sang chrestien espandu en l'un qu'en l'autre.

» *Artoys* premier entre tous autres, *Haynaut, Lille, Douay* et *Orchies*, qui tant courageusement ont combattu et bataillé pour leur prince, sans aucunement s'en desgouster pour effusion de leur sang, perte de leurs vies, pillaige de leurs biens et substances, rançon, composition et mutilation de leurs personnes, femmes et enfans, bruslement et saccagement de leurs maisons et possessions; ces provinces, dis-je, Monseigneur, vous mettent maintenant en la main l'estandart de *Bonne-Espérance* pour estre levé aux dix-sept provinces, et les faire désormais marcher au service du roy nostre maistre et du roy des rois, immortel, invincible, qui immortalisera vos hauts faicts, vos armes riches, et vostre nom retentissant parmy tout cest univers! »

[*La réconciliation offerte par le précédent discours fut favorablement accueillie par le prince de Parme; la condition de la retraite des troupes étrangères des provinces wallonnes éprouva seule quelques difficultés : mais Alexandre Farnèse ayant consulté le roi d'Espagne à ce sujet, ce monarque fut d'avis que du moment que l'on conservait à la fois la religion catholique et l'obéissance qui était due à son autorité, on pouvait se relâcher sur le reste. La réconciliation fut donc conclue et ratifiée au mois de septembre 1579 : le canon annonça cette nouvelle dans tous les Pays-Bas, et l'apprit jusques dans les rangs des partisans du prince d'Orange, qui espéraient quelque rupture dans une négociation qui devait abattre leur parti dans toutes les provinces wallonnes.*] A. D.





VOYAGE

DE

Marguerite de Valois,

REINE DE NAVARRE,

DANS LES PAYS-BAS.

[Juillet et aout 1577.]

[*Une des plus charmantes productions qui soit sortie de la plume d'une femme est le livre intitulé :* Mémoires de la Roine Marguerite. *Cette grâcieuse confession est écrite par la fille de Henri II et de Catherine de Médicis, née le 14 mai 1552, mariée le 18 août 1572 au bon Henri IV, et morte à Paris, le 27 mars 1615. Le monde littéraire doit ces* Mémoires à Auger de Mauléon, *sieur de Granier, qui, pour s'établir à Paris, s'associa avec un libraire nommé* Charles Chappellain, *et les fit paraître chez lui, à* Paris, *rue de la Bucherie, en 1628, in-8°. Ils sont adressés à Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, en réponse à un élogé que cet écrivain traça de Marguerite dans ses* Vies des dames illustres. *Ce naïf auteur s'étend avec une complaisance singulière sur les char-*

mes de cette princesse et sur les effets entraînans qu'ils produisirent partout où elle allait. Le duc d'Alencon, son frère, ayant eu l'idée de se faire proclamer duc de Brabant, en profitant des troubles des Pays-Bas, pensa que le charme irrésistible qui s'attachait aux pas de sa sœur pouvait lui être utile; il l'engagea à faire, dans cette vue, un voyage en Belgique pour lui préparer les voies. Marguerite sous le prétexte d'aller prendre les eaux de Spa, pendant l'été de 1577, parcourut en effet les provinces wallones et y prépara les esprits de la haute noblessse en faveur de son frère : c'est la relation de son voyage, faite par elle-même, que nous extrayons de ses Mémoires *et que nous donnons ici en l'accompagnant de notes historiques pour éclaircir le texte. Son séjour en Flandre est la partie la plus intéressante de ses* Mémoires *et celle qui est travaillée avec le plus de soin. Le cardinal Bentivoglio en fait l'éloge dans son excellente histoire des Guerres de Flandre et loue leur exacte conformité avec l'opinion des écrivains contemporains :* « Margherita *era » Donna di spirto grande, ed in suo libro di* Memorie *distese » con fioritissimo stilo, ch'usci dopo la sua morte in istam- » pa, viene racontato da lei medesima à pieno il successo di » quel ch'ella trattò in Fiandra à favor del fratello. » Nous pensons que ce charmant récit, écrit par une jeune et brillante princesse, spirituelle et grâcieuse, s'il en fut, ne pourra manquer d'intéresser nos lecteurs : Il n'est personne qui ne soit curieux de voir comment la fille de Catherine de Médicis apprécie les villes, les mœurs et les habitans de la Flandre qu'elle voyait de près pour la première fois.*]

A. D.

« Cela resolu nous nous separâmes tous à peu de iours de là (lesquels mon frere employa à m'instruire des offices qu'il desiroit de moy pour son entreprise de Flandre) le Roy et la Reyne ma mere s'en allans à Poictiers, pour estre plus prés de l'armée de Monsieur de Mayenne qui assie-

geoit Broüage,[1] et qui de là deuoit passer en Gascogne pour faire la guerre au Roy mon mary, mon frere s'en allant auec l'autre armée, dequoy il estoit chef, assieger Issoire[2] et les autres villes qu'il prit en ce temps-là ; et moy en Flandre accompagnée de Madame la Princesse de la Roche-sur-Yon,[3] de Madame de Tournon,[4] ma Dame d'honneur, de Madame de Moüy de Picardie, de Madame la Castelaine de Millon, de Madamoiselle d'Atrie ; de Madamoiselle de Tournon, et de sept ou huit autres filles et d'hommes, de Monsieur le Cardinal de Lenoncourt,[5] de Monsieur l'Euesque de Langres,[6] de Monsieur de Moüy, Seigneur de Picardie, maintenant beau-pere d'vn frere de la Reyne Louyse, nommé le Comte de Chaligny,[7] de mon premier Maistre d'Hostel, de mes premiers Escuyers, et autres Gentils-hommes de ma Maison. Cette compagnie plût tant aux estrangers qui la virent, et la trouuerent si leste, qu'ils en eurent la France en beaucoup plus d'admiration.

---

(1) *Brouage* fut pris le 20 août 1577, après deux mois de siége.

(2) Le siége d'*Issoire* est assez célèbre ; cette ville fut prise sur les protestans par Monsieur, frère du Roi, le 12 juin 1577. On ne put arrêter le soldat, qui pilla et saccagea la ville.

(3) Née de Montespedon, veuve de Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, et mère du marquis de Beaupréau, Henri de Bourbon, mort en 1560.

(4) Parente du cardinal François de Tournon, mort en 1562.

(5) La famille de Lenoncourt est une des plus anciennes de la Lorraine ; elle a fourni à l'église et à l'état plusieurs personnages recommandables. Celui-ci était *Philippe de Lenoncourt*, évêque d'Auxerre, ami de Henri III, mort archevêque de Rheims en 1591, à 65 ans. Il n'était appelé à Rome que *le beau chevalier français*.

(6) Cet évêque de Langres était *Charles d'Escars de Pérusse*, qui reçut à Langres Henri, duc d'Anjou, revenant de Pologne. Il avait l'incommodité singulière de tomber en syncope à chaque éclipse de lune. Etant malade en 1614, il y eut une éclipse, il eut une syncope : ce fut la dernière, il n'en revint pas.

(7) Charles de Lorraine, mari de Claude, fille de Charles, marquis de Mouy, et de Catherine de Susannes.

J'allois en vne litiere faite à pilliers doublez de velours incarnadin d'Espagne en broderie d'or et de soye noüée à deuise. Cette litiere estoit toute vitrée, et les vitres toutes faites à devise; y ayant, ou à la doublure ou aux vitres, quarante deuises toutes differentes, auec les mots en Espagnol et Italien, sur le Soleil et ses effets;[1] laquelle estoit suiuie de la littiere de Madame de la Roche-sur-Yon, et de celle de Madame de Tournon ma Dame d'honneur, et de dix filles à cheual auec leur gouuernante, et de six carrosses ou chariots, où alloit le reste des Dames et femmes d'elle, et de moy. Ie passay par la Picardie, où les villes auoient commandement du Roy de me receuoir selon que j'auois cet honneur de luy estre, et me firent tout l'honneur que j'eusse pû desirer. Estant arriuée au Chastelet,[2] qui est vn Fort à trois lieuës de la frontiere de Cambresis, l'Euesque de Cambray,[3] qui estoit lors terre de l'Eglise, qui ne reconnoissoit le Roy d'Espagne que pour protecteur, m'enuoya vn Gentil-homme pour sçauoir l'heure à laquelle ie partirois, pour venir au deuant de moy iusques à l'entrée de ses terres, où ie le trouuay tres-bien accompagné de gens qui auoient les habits et l'apparence de vrais Flamands, comme ils sont fort grossiers[4] en ce quartier-là. L'Euesque estoit de la maison de Barlemont, vne des principales de Flandre; mais qui auoit le cœur Espagnol, com-

---

(1) Marguerite avait adopté plusieurs devises; les principales étaient: une marguerite en tournesol dirigée vers un soleil avec ces mots: *Non inferiora secutus*. Un soleil et une lune entre deux cornes d'abondance, avec *Simul et semper*; deux marguerites dans une fleur de lys, sous cette légende: *Mirandum naturæ opus*, etc., etc. (*La France métallique*, par Jacques de Bie. 1636, in-fo.)

(2) *Le Catelet*, petite ville entre St.-Quentin et Cambrai, aujourd'hui démantelée et faisant partie du département de l'Aisne.

(3) C'était alors *Loys de Berlaymont*, 73e prélat et second archevêque de Cambrai, qui était duc de Cambrésis.

(4) Ce mot *grossier* n'était pas une injure et n'exprimait que la hauteur et l'épaisseur du corps des habitans de la Flandre. (Voyez *Ménage*, *Furetière*, etc.)

me ils ont montré, ayants esté ceux qui ont le plus assisté Dom Ie n.[1] Il ne laissa de me receuoir auec beaucoup d'honneur, et non moins de ceremonies Espagnoles. Ie trouuay cette ville de Cambray, bien qu'elle ne soit bastie de si bonne estoffe que les nostres de France, beaucoup plus agreable, pour y estre les ruës et places beaucoup mieux proportionnées, et disposées comme elles sont, et les Eglises tres-grandes et belles, ornement commun à toutes les villes de la Flandre. Ce que ie reconnus en cette ville d'estime et de marque, fut la Citadelle, des plus belles et des mieux acheuées de la Chrestienté.[2] Ce que depuis elle fit bien esprouuer aux Espagnols, estant sous l'obeïssance de mon frere.[3] Vn honneste homme, nommé Monsieur d'Ainsi,[4] en estoit lors Gouuerneur, lequel en grace, en apparence, et en toutes belles parties requises à vn parfait Caualier, n'en deuoit rien à nos plus parfaits Courtisans, ne participant nullement de cette naturelle rusticité qui semble estre propre aux Flamans. L'Euesque nous fit festin, et nous donna aprés souper le plaisir du bal, où il fit venir toutes les Dames de la ville; auquel ne se trouuant, et s'estant retiré soudain aprés souper, pour estre, comme i'ai dit, d'humeur ceremonieuse et Espagnole, Monsieur d'Ainsi estant le plus apparent de la troupe, il le laissa pour m'entretenir durant le bal, et me mener aprés à la collation de confitures; imprudemment, ce me semble, veu qu'il auoit la charge de la citadelle. I'en parle comme

---

(1) Don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, gouverneur-général des Pays-Bas du 12 février 1577 au 1er octobre 1578.

(2) La citadelle de Cambrai avait été bâtie par Charles-Quint sur le *mont des Bœufs*, à l'endroit où la première église de Saint-Géry fut élevée.

(3) Le duc d'Alençon, frère de Marguerite, s'empara par surprise de la citadelle de Cambrai et y fit entrer ses gens tout armés pendant que le gouverneur lui donnait un banquet! Elle fut reprise par les Espagnols sur les Français, en 1595.

(4) Bauduin de Gavre, sieur d'Inchy, qui s'empara peu après tout-à-fait du gouvernement de Cambrai.

sçauante à mes despens, pour auoir plus appris que ie n'en desirerois, comme il se faut comporter à la garde d'vne place. La souuenance de mon frere ne me partant iamais de l'esprit, pour n'affectionner rien tant que luy, ie me ressouuins lors des instructions qu'il m'auoit données, et voyant la belle occasion qui m'estoit offerte pour luy faire vn bon seruice en son entreprise de Flandre, cette ville de Cambray, et cette citadelle en estans comme la clef, ie ne la laissay perdre, et employay tout ce que Dieu m'auoit donné d'esprit à rendre Monsieur d'Ainsi affectionné à la France, et particulierement à mon frere. Dieu permit qu'il me reüssit, si bien que se plaisant en mon discours, il delibera de me voir le plus long-temps qu'il pourroit, et de m'accompagner tant que ie serois en Flandre ; et pour cet effet demanda congé à son Maistre de venir auec moy iusques à Namur, où Dom Iean d'Austriche m'attendoit, disant qu'il desiroit de voir les triomphes de cette reception. Ce Flamand espagnolisé fut nantmoins si mal aduisé que de le luy permettre. Pendant ce voyage qui dura dix ou douze iours, il me parla le plus souuent qu'il pouuoit, monstrant ouuertement qu'il auoit le cœur tout François, et qu'il ne respiroit que l'heure d'auoir vn si braue Prince que mon frere pour Maistre et Seigneur, mesprisant la subjetion et domination de son Euesque, qui bien qu'il fut son Souuerain n'estoit que Gentilhomme comme luy, mais beaucoup son inferieur aux qualitez et graces de l'esprit et du corps.

» Partant de Cambray i'allay coucher à Valenciennes, terre de Flandre, où Monsieur le Comte de Lalain,[1] Monsieur de Montigny son frere, et plusieurs autres Gentilshommes, au nombre de deux ou trois cens, vindrent au deuant de moy pour me receuoir au sortir des terres du Cambresis, iusques où l'Euesque de Cambray m'auoit

---

(1) Philippe, comte de Lalaing, baron d'Escornaix, grand-bailli de Hainaut et gouverneur de Valenciennes, d'une des premières familles des provinces wallonnes.

conduite. Estant arriuée à Valenciennes, ville qui cede en force à Cambray, et non en l'ornement des belles places et des belles Eglises, où les fontaines et les horologes,[1] auec industrie propre aux Allemans, ne donnoient peu de merueille à nos François, ne leur estant commun de voir des horologes representer vne agreable musique de voix auec autant de sortes de personnes que le petit chasteau que l'on alloit voir au faux-bourg Saint Germain. Monsieur le Comte de Lalain, cette ville estant de son gouuernement, fit festin aux Seigneurs et Gentils hommes de ma troupe, remettant à Mons à traiter les Dames, où sa femme, sa belle sœur Madame d'Aurec,[2] et toutes les plus apparentes et galantes Dames m'attendoient pour me receuoir, et où le Comte et toute sa troupe me conduisit le lendemain. Il se disoit estre parent du Roy mon mary, et étoit personne de grande authorité et de grands moyens, auquel la domination d'Espagne auoit tousiours esté odieuse, en estant tres-offensé depuis la mort du Comte d'Egmont,[3] qui luy estoit proche parent. Et bien qu'il eut maintenu son gouuernement sans estre entré en la ligue du Prince d'Orange ny des Huguenots, estant Seigneur tres-Catholique, il n'auoit neantmoins iamais voulu voir Dom Iean, ny permettre que luy ny aucun de la part de l'Espagnol entrast en son gouuernement; Dom Iean ne l'ayant osé forcer de faire au contraire, craignant s'il l'attaquoit de faire joindre la ligue des Catholiques de Flandre, que l'on nomme la ligue des Estats à celle du Prince d'Orange et des Huguenots, preuoyant bien que cela luy donneroit autant de

---

(1) La princesse veut ici parler de l'horloge de *Jean du Goguet*, sur la halle de Valenciennes, dont l'ouvrage et les carillons faisaient l'admiration des étrangers.

(2) C'est d'*Havré* qu'il faut lire. La dame dont il est ici question était Diane de Dompmartin, femme de Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré et fils de Philippe II, sire de Croy et duc d'Arschot.

(3) Lamoral, comte d'Egmont, décapité en 1568, par ordre du duc d'Albe, gouverneur général des Pays-Bas pour le roi d'Espagne Philippe II.

peine comme depuis ceux qui ont esté pour le Roy d'Espagne l'ont esprouué. Le Comte de Lalain estant tel, ne pouuoit assez faire de demonstration du plaisir qu'il auoit de me voir-là ; et quand son Prince naturel y eust esté, il ne l'eust pû receuoir avec plus d'honneur et de demonstration de bien-veillance et d'affection. Arriuant à Mons à la maison du Comte de Lalain, où il me fist loger, ie trouuay à la Cour la Comtesse de Lalain sa femme,[1] auec bien quatre-vingts ou cent Dames du pays ou de la Ville, de qui ie fus receuë, non comme Princesse estrangere, mais comme si i'eusse esté leur naturelle Dame; le naturel des Flamandes estant d'estre priuées, familieres et joyeuses, et la Comtesse de Lalain tenant de ce naturel; ayant dauantage vn esprit grand et efleué, dequoy elle ne ressembloit moins à vostre cousine que du visage et de la façon; cela me donna soudain asseurance qu'il me seroit aisé de faire amitié estroite auec elle. L'heure du souper venuë, nous allons au festin et au bal que le Comte de Lalain continua tant que ie fus à Mons, qui fut plus que ie ne pensois, estimant deuoir partir le lendemain; Mais cette honneste femme me contraignit de passer vne semaine auec eux, ce que ie ne voulois faire, craignant de les incommoder: mais il ne me fust possible de le persuader à son mary ny à elle : qui encore à toute force me laisserent partir au bout de huit iours. Viuant auec telle priuauté auec elle, elle demeura à mon coucher fort tard, et y eust demeuré dauantage; mais elle faisoit chose peu commune à personnes de telle qualité : ce qui toutesfois témoigne vne nature accompagnée d'vne grande bonté. Elle nourrissoit son petit fils de son lait; de sorte qu'estant le lendemain au festin assise tout auprés de moy à la table, qui est le lieu où ceux de ce païs-là se communiquent auec plus de franchise, n'ayant l'esprit bandé qu'à mon but, qui n'estoit que d'auancer le dessein de mon frere; Elle parée et toute couuerte de pierreries, et de broderies, auec vne robille à l'Espa-

---

(1) La comtesse de Lalain était *Marie de Ligne*, de l'ancienne et glorieuse maison de Ligne, une des plus illustres des Pays-Bas.

gnole de toile d'or noire, auec les bandes de broderie de canetille d'or et d'argent, et vn pourpoint de toile d'argent blanc en broderie d'or, auec des gros boutons de diamans (habit approprié à l'office de nourrice) l'on luy apporta à la table son petit fils, emmaillotté aussi richement qu'estoit vestue la nourrice, pour luy donner à teter; Elle le met entre nous deux sur la table, et librement se déboutonne, baillant son petit tetin à son petit, ce qui eust esté inciuilité à quelqu'autre; mais elle le faisoit auec tant de grace et de naïfueté, comme toutes ses actions en estoient accompagnées qu'elle en receut autant de loüanges que la compagnie de plaisir. Les tables leuées le bal commença en la mesme sale que nous estions, qui estoit grande et belle, où estans assises l'vne auprès de l'autre, ie luy dis qu'encore que le contentement que ie receuois lors en cette compagnie, se pût mettre au nombre de ceux qui m'en auoient plus fait ressentir, ie souhaittois presque de ne l'auoir point receu pour le déplaisir que ie receurois partant d'auec elle, de voir que la fortune nous tiendroit pour iamais priuez du plaisir de nous voir ensemble; Que ie tenois pour vn des mal-heurs de ma vie que le Ciel ne nous eust fait naistre elle et moy d'vne mesme patrie; ce que ie disois pour la faire entrer aux discours qui pouuoient seruir au dessein de mon frere; Elle me respondit : Ce pays a esté autrefois de France, et à cette cause l'on y plaide encore en François, et cette affection naturelle n'est pas encor sortie du cœur de la plus-part de nous. Pour moy ie n'ay plus autre chose en l'ame depuis que i'ay eu l'honneur de vous voir. Ce pays a esté autrefois affectionné à la Maison d'Austriche, mais cette affection nous a esté arrachée en la mort du Comte d'Egmont, de Monsieur deHorne,[1] de Monsieur deMontigny,[2] et des autres Seigneurs qui furent lors

(1) Philippe de Montmorenci, comte de Hornes, chevalier de la Toison d'or, décapité en 1568.

(2) Floris de Montmorenci, baron de Montigny, chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Tournai, mort en Espagne en 1570, au château de Simancas.

défaits, qui estoient nos proches parens, et appartenans à la pluspart de la noblesse de ce pays. Nous n'auons rien de plus odieux que la domination de ces Espagnols, et ne souhaittons rien tant que de nous deliurer de leur tyrannie, et ne sçaurions toutesfois comme y proceder, pource que ce pays est diuisé, à cause des differentes Religions; Que si nous étions tous bien vnis, nous aurions bien-tost jetté l'Espagnol dehors; mais cette diuision nous rend trop foibles. Que plût à Dieu qu'il prist enuie au Roy de France vostre frere de r'acquerir ce païs, qui est sien d'ancienneté; nous luy tendrions tous les bras. Elle me disoit cecy à l'improuiste, mais premeditément pour trouuer du costé de la France quelque remede à leurs maux. Moy me voyant le chemin ouvert à ce que ie desirois, ie lui respondis : Le Roy de France mon frere n'est d'humeur pour entreprendre des guerres estrangeres, mesme ayant en son Royaume le party des Huguenots, qui est si fort que cela l'empeschera tousiours de rien entreprendre dehors; Mais mon frere Monsieur d'Alençon, qui ne doit rien en valeur, prudence et bonté aux Roys mes pere et freres, entendroit bien à cette entreprise, et n'auroit moins de moyens que le Roy de France mon frere de vous y secourir. Il est nourry aux armes, et estimé vn des meilleurs Capitaines de nostre temps, estant mesme à cette heure Commandant de l'Armée du Roy contre les Huguenots, auec laquelle il a pris depuis que ie suis partie sur eux vne tres-forte ville nommée Issoire et quelques autres. Vous ne sçauriez appeller de Prince de qui le secours vous soit plus vtile, pour vous estre si voisin, et auoir un si grand Royaume que celuy de France, à la deuotion duquel il peut et tirer moyens et toutes commoditez necessaires à cette guerre; et s'il receuoit le bon office de Monsieur le Comte vostre mary, vous vous pouuez asseurer qu'il auroit telle part à la fortune qu'il voudroit, mon frere estant d'vn naturel doux, non ingrat, qui ne se plaist qu'à reconnoistre vn seruice ou vn bon office receu. Il honore et cherit les gens d'honneur et de valeur; aussi est-il suivy de tout ce qui est de meilleur en France. Ie croy que l'on traittera bientost d'vne paix en France auec les Huguenots, et qu'à

mon retour en France ie la pourray trouver faite. Si Monsieur le Comte vostre mary est en cecy de mesme opinion que vous, et de mesme volonté, qu'il aduise s'il veut que i'y dispose mon frere, et ie m'asseure que ce pays, et vostre maison en particulier, en receura toute félicité; Que si mon frere s'establissoit par vostre moyen icy, vous pouuez croire que vous m'y reuerriez souuent, estant nostre amitié telle qu'il n'y en eust iamais vne de frere à sœur si parfaite. Elle receut auec beaucoup de contentement cette ouuerture, et me dist qu'elle ne m'auoit pas parlé de cette façon à l'aduanture; mais voyant l'honneur que ie luy faisois de l'aimer, elle auoit bien resolu de ne me laisser partir de là qu'elle ne me découurit l'estat auquel il estoit, et qu'ils ne me requissent de leur apporter du costé de France quelque remede pour les affranchir de la crainte où ils viuoient de se voir en vne perpetuelle guerre, ou reduits sous la tyrannie Espagnole; me priant que ie trouuasse bon qu'elle découurit à son mary tous les propos que nous auions eu, et qu'ils m'en pussent parler le lendemain tous deux ensemble; ce que ie trouuay tres-bon. Nous passasmes cette apres-dinée en tels discours et en tous autres que ie pensois seruir à ce dessein; à quoy ie voyois qu'elle prenoit vn grand plaisir. Le bal estant finy nous allasmes ouyr Vespres aux Chanoinesses, qui est vn Ordre de Religieuses dequoy nous n'auons point en France;[1] Ce sont toutes Damoiselles que l'on y met petites, pour faire profiter leur mariage iusques à ce qu'elles soient en âge de se marier. Elles ne logent pas en dortoir, mais en maisons separées, toutesfois toutes dans vn enclos comme les Chanoines, et en chaque maison il y en a trois, ou quatre, ou cinq, ou six ieunes auec vne vieille, desquelles vieilles il y en à quelque nombre qui ne se marient point: ny aussi l'Abbesse.[2] Elles portent seulement l'habit de Re-

(1) Marguerite parle ici du chapitre noble des dames chanoinesses de Ste.-Waudru, de Mons, supprimé à la conquête de la Belgique par la République française.

(2) Il n'y avait point d'*abbesse* au chapître de Mons, mais bien une *prévôte*: c'était au roi qu'appartenait le titre d'*abbé* de ces dames.

ligion le matin au Seruice de l'Eglise, et l'apres dinée à Vespres, et soudain que le Seruice est dit elles quittent l'habit, et s'habillent comme les autres filles à marier, allans par les festins et par les bals librement comme les autres; de sorte qu'elles s'habillent quatre fois le iour. Elles se trouuerent tous les jours au festin et au bal, et y danserent d'ordinaire. Il tardoit à la Comtesse de Lalain que le soir ne fut venu pour faire entendre à son mary le bon commencement qu'elle auoit donné à leurs affaires. Ce qu'ayant fait la nuict suivante, le lendemain elle m'amena son mary, qui me fit vn grand discours des iustes occasions qu'il auoit de s'affranchir de la tyrannie de l'Espagnol. En quoy il ne pensoit point entreprendre contre son prince naturel, sçachant que la souueraineté de Flandre appartenoit au Roy de France. Il me representa les moyens qu'il y auoit d'establir mon frere en Flandre, ayant tout le Hainaut à sa deuotion, qui s'estendoit iusques bien prés de Bruxelles. Il n'estoit en peine que du Cambresis, qui estoit entre la Flandre et le Hainaut, et me dist qu'il seroit bon de gaguer Monsieur d'Ainsi. Mais ie luy dis que ie le priois luy mesme de s'y employer, et qu'il le pourroit mieux faire que moy, estant son voisin et amy. L'ayant donc asseuré de l'estat qu'il pourroit faire de l'amitié et bien-veillance de mon frere, à la fortune duquel il participeroit autant de grandeur et d'authorité qu'vn si grand et si signalé service receu d'vne personne de sa qualité le meritoit, nous resolusmes qu'à mon retour ie m'arresterois chez moy à la Fere, où mon frere viendroit, et que Monsieur de Montigny,[1] frere dudit Comte de Lalain, viendroit traitter auec mon frere de cette affaire. Pendant que ie fus là ie le confirmay et fortifiay tousiours en cette volonté, à quoy sa femme apportoit non moins

(1) Emmanuel de Lalaing, marquis de Renty, vicomte de Bourbourg et baron de Montigny, né le 5 mai 1547, se distingua à la prise de Bouchain en 1581, prit Condé la même année, et brilla au siége de Dunkerque; il fut fait capitaine-général de la province de Hainaut, amiral de Flandre, et chevalier de la Toison d'or.

d'affection que moy. Et le iour venu qu'il me falloit partir de cette belle Compagnie de Mons; Ce ne fut sans reciproque regret, et de toutes les Dames Flamandes et de moy, et sur tout de la Comtesse de Lalain, pour l'amitié tres-grande qu'elle m'auoit voüée, et me fit promettre qu'à mon retour ie passerois par-là. Ie luy donnay vn carquan de pierreries, et à son mary vn cordon et enseigne de pierreries, qui furent estimez de grande valeur; mais beaucoup cheris d'eux, pour partir de la main d'vne personne qu'ils aymoient comme moy. Toutes les Dames demeurerent là, fors Madame d'Aurec, qui vint à Namur où i'allay coucher ce iour là. Son mary et son beau-frere Monsieur le Duc d'Arscot[1] y estoient, y ayans toûjours demeuré depuis la paix entre le Roy d'Espagne et les Estats de Flandre; Car bien qu'ils fussent du party des Estats, le duc d'Arscot estoit un vieil Courtisan des plus galants qui fussent de la Cour du Roy Philippes, du temps qu'il estoit en Flandre et en Angleterre, qui se plaisoit toûjours à la Cour auprès des grands. Le Comte de Lalain auec toute la noblesse me conduisit le plus auant qu'il pût bien deux lieuës hors de son gouuernement, et iusques à tant que l'on vit paroistre la troupe de Dom Iean. Lors il prit congé de moy, pource que, comme i'ay dit, ils ne se voyoient point, Monsieur d'Ainsi seulement vint auec moy pour estre son Maistre, l'Euesque de Cambray, du party d'Espa-

---

(1) Ce duc d'Arschot, *de la tant noble maison de Croy*, était Philippe III, sire de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay, né en 1526, et mort en 1595. Il était fils du gouverneur de l'archiduc Charles d'Autriche, qu'il éleva pour le travail et les affaires. Il obligeait son élève, à peine âgé de 15 ans, à lire toutes les dépêches et à en faire un rapport détaillé au Conseil. Jacques de Hangest, seigneur de Genlis, ambassadeur de Louis XII auprès de l'archiduc, demandait un jour à M. de Croy pourquoi il fatiguait ainsi son pupille d'un travail aussi ardu : « Mon cousin, répondit le duc, je suis tuteur et curateur de sa jeunesse, je veux, quand je mourrai, qu'il demeure en liberté : car s'il » n'entendoit les affaires, il faudroit après mon décès qu'il eut un autre » curateur, pour n'avoir pas entendu ses affaires, et n'avoir été nourri » au travail, se reposant toujours sur autruy. » Le prince élevé avec tant de soin fut le célèbre *Charles-Quint*.

gne. Cette belle et grande troupe s'en estant retournée, ayant fait peu de chemin, ie trouuay Dom Iean d'Austriche, accompagné de force estafiers; mais seulement devingt ou trente cheuaux, accompagné des Seigneurs le Duc d'Arscot, Monsieur d'Aurec, le Marquis de Varambon, et le ieune Balançon [1] Gouuerneur pour le Roy d'Espagne du Comté de Bourgogne, qui galants et honnestes hommes estoient venus en poste pour se trouuer là à mon passage. Des domestiques de Dom Iean il n'en auoit de nom et d'apparence qu'vn, Ludouic de Gonzague,[2] qui se disoit parent du Duc de Mantouë. Le reste estoit de petites gens de mauuaise mine, n'y ayant nulle noblesse de Flandre. Il mit pied à terre pour me saluer dans ma littiere, qui estoit releuée et toute couuerte. Ie le salüay à la Françoise, luy, le Duc d'Arscot, et Monsieur d'Aurec. Apres quelques honnestes paroles, il remonta à cheual, parlant tousiours à moy iusques à la ville, où nous ne pusmes arriuer qu'il ne fut soir, pour ne m'auoir les Dames de Mons permis de partir que le plus tard qu'elles pûrent; mesmes m'ayans amusé dans ma littiere plus d'vne heure à la considerer, prenans vn extréme plaisir à se faire donner l'intelligence des deuises. L'ordre toutesfois fust si beau à Namur, comme les Espagnols sont excellens en cela, et la ville si éclaircie, que les fenestres et boutiques estans pleines de lumiere l'on voyoit luire vn noueau iour. Ce soir Dom Iean fit seruir, et moy et mes gens dans les logis et les chambres, estimant qu'apres vne longue iournée, il n'estoit raisonnable de nous incommoder d'aller à vn festin. La maison où il me logea estoit accommodée pour me receuoir, où l'on auoit trouué moyen d'y faire vne belle et grande sale, et vn appartement pour moy de chambre et de cabinets,

---

(1) *Balançon*, Philibert de Rye, comte de Varax, gouverneur de la Franche-Comté que l'on appelait alors *la comté de Bourgogne.*

(2) Famille considérable d'Italie, qui posséda le Mantouan, le Montferrat, Guastalla, etc., et qui fournit aux armées de Charles-Quint des généraux distingués, et à l'église des prélats honorables.

le tout tendu des plus beaux, riches, et superbes meubles que ie pense iamais auoir veuë, estans toutes les tapisseries de velours ou de satin, auec de grosses colonnes faites de toilles d'argent couuertes de broderie de gros cordons et de godrons de broderie d'or, esleuez de la plus riche et belle façon qui se peut voir, et au milieu de ces colonnes des grandes personnes habillées à l'antique, et faites de la mesme broderie. Monsieur le Cardinal de Lenoncourt, qui auoit l'esprit curieux et delicat, s'estant rendu familier du Duc d'Arscot, vieil courtisan, comme i'ay dit, d'humeur galante et belle, tout l'honneur certes de la troupe de Dom Iean, considerant vn iour que nous fusmes là, ces magnifiques et superbes meubles, luy dist : Ces meubles me semblent plustost d'vn grand Roy, que d'vn jeune prince à marier tel qu'est Dom Iean. Le Duc d'Arscot luy respondit : Ils ont esté faits aussi de fortune, et non de preuoyance ny d'abondance, les étoffes luy ayant esté enuoyées par vn Bassa du grand Seigneur, duquel en la notable victoire qu'il eust contre le Turc,[1] il auoit eu pour prisonniers les enfans. Et le Seigneur Dom Iean luy ayant fait courtoisie de les luy renuoyer, et sans rançon, le Bassa pour reuanche luy fit present d'vn grand nombre d'estoffes de soye, d'or, et d'argent, qui luy arriuerent estant à Milan, où l'on approprie mieux telle chose. Il en fit faire les tapisseries que vous voyez, et pour la souuenance de la glorieuse façon dequoy il les auoit acquises; il fit faire le lict et la tente de la chambre de la Reyne en broderie des batailles nouuelles representans la glorieuse victoire de la bataille qu'il auoit gagnée sur les Turcs. Le matin estant venu, Dom Iean nous fit oüir vne Messe à la façon d'Espagne, auec musique, violons, et cornets ; et allants de là au festin de la grande sale, nous dinasmes luy et moy seule en vne table, la table du festin où estoient les Dames et Seigneurs éloignée trois pas de la nostre, où Madame d'Aurec faisoit

(1) Il est ici question de la victoire de Lépante, remportée par Don Juan d'Autriche sur la flotte ottomane, en 1571, et qui remplit toute la chrétienté de joie et de confiance.

l'honneur de la maison pour Dom Iean, luy se faisoit donner à boire à genoux par Ludouic de Gonzague. Les tables leuées le bal commença, qui dura toute l'apres-dinée. Le soir se passe de cette façon. Dom Iean parlant tousiours à moy, et me disant souuent qu'il voyoit en moy la ressemblance de la Reyne sa signora,[1] qui estoit la feuë Reyne ma sœur qu'il auoit beaucoup honorée, me témoignant par tout l'honneur et courtoisie qu'il pouuoit faire à moy, et à toute ma troupe, qu'il receuoit tres-grand plaisir de me voir là. Les batteaux où ie deuois aller par la riuiere de Meuse iusques au Liege ne pouuans estre si-tost prests, ie fus contrainte de sejourner le lendemain, où ayant passé toute la matinée comme le iour de deuant, l'apresdinée nous mettans dans vn tres-beau batteau sur la Riuiere, enuironné d'autres batteaux pleins de hauts-bois, cornets, et violons, nous abordasmes en vne Isle, où Dom Iean auoit fait apprester le festin dans vne belle sale faite de lierre, accommodée de cabinets autour remplis de musique, et de hautbois, et autres instruments, qui dura tout le long du souper. Les tables leuées, le bal ayant duré quelque heure, nous nous en retournasmes dans le mesme batteau qui nous auoit conduits iusques-là, et lequel Dom Iean m'auoit fait preparer pour mon voyage. Le matin voulant partir Dom Iean m'accompagna iusques dans le batteau, et apres vn honneste et courtois adieu, me bailla pour m'accompagner iusques à Huy où j'allois coucher, premiere ville de l'Euesque de Liege,[2] Monsieur et Madame d'Aurec. Dom Iean sorty, Monsieur d'Ainsi, qui demeura le dernier dans le batteau, et n'auoit congé de son Maistre de me conduire plus loing, prend congé de moy auec autant de regrets que de protestations d'estre à ja-

(1) Cette reine d'Espagne était Elizabeth de France, fille de Henri II, dite *de la Paix*, troisième femme de Philippe II, morte en 1568, empoisonnée, suivant plusieurs historiens, peu après le malheureux Don Carlos.

(2) L'évêque de Liége était alors *Gérard Groesbeeck*, prince-évêque depuis 1564, fait cardinal en 1578 et mort en 1584.

mais seruiteur de mon frere, et de moy. La fortune enuieuse et traistesse ne pouuant supporter la gloire d'vne si heureuse fortune qui m'auoit accompagnée jusques-là en ce voyage, me donna deux sinistres augures des trauerses que pour contenter son enuie elle me preparoit à mon retour, dont le premier fut, que soudain que le batteau commença à s'éloigner du bord, Mademoiselle deTournon ma Dame d'honneur, Damoiselle tres-vertueuse, et accompagnée des graces que j'aimois fort, prit vn mal si estrange, que tout soudain il la mit aux hauts cris pour la violente douleur qu'elle ressentoit, qui prouenoit d'un serrement de cœur qui fut tel que les Medecins n'eurent jamais moyen d'empescher que peu de iours apres que ie fus arriuée au Liege la mort ne la rauist. I'en diray la funeste Histoire en son lieu, pour estre remarquable. L'autre est, qu'arriuant à Huy, ville située sur le penchant d'vne montagne, il s'émût vn torrent si imperieux, descendant des rauages d'eau de la montagne en la riuiere, que la grossissant tout d'vn coup, comme nostre batteau arriuoit nous n'eusmes presque le loisir de sauter à terre, et courir tant que nous pûsmes pour gagner le haut de la montagne, que la riuiere fust aussi-tost que nous à la plus haute ruë aupres de mon logis qui estoit le plus haut où il nous fallust nous contenter ce soir-là de ce que le maistre de la maison pouuoit auoir, n'ayant moyen de pouuoir tirer des batteaux ny gens, ny mes hardes, ny moins d'aller par la ville, qui estoit comme submergée dans ce déluge, duquel elle ne fut auec moins de merueille deliurée que saisie; car au point du iour l'eau estoit toute retirée, et remise en son lieu naturel.[1] Partant de là, Mon-

(1) Cette inondation subite eut lieu *le 23 juillet* 1577, date que Marguerite ne donne pas, et fut occasionnée par les eaux de la petite rivière, nommée *le Hoyoux*, qui se jette dans la Meuse à Huy. Les clameurs du peuple épouvantèrent la princesse, qui crut un moment que les ennemis de la France lui avaient tendu quelqu'embûche. Elle se tranquillisa néanmoins en voyant que la nature seule était l'auteur de ce désordre. (Voyez *Histoire de Liège*, par le jésuite *Foullon*, t. Ier, p. 302.)

sieur et Madame d'Aurec s'en retournerent à Namur trouuer Dom Iean, et moy ie me remis dans mon batteau pour aller ce iour-là coucher au Liege, où l'Evesque, qui en est Seigneur, me receut auec tout l'honneur, et la demonstration de bonne volonté qu'vne personne courtoise et bien affectionnée peut témoigner. C'estoit vn Seigneur accompagné de beaucoup de vertu, de prudence, et de bonté : et qui parloit bien François, agreable de sa personne, honorable, magnifique, et de compagnie fort agreable, accompagné d'vn Chapitre, et de plusieurs Chanoines, tous fils de Ducs, Comtes, et de grands Seigneurs d'Allemagne, parce que cet Euesché, qui est vn Estat souuerain de grand reuenu, et remply de beaucoup de bonnes villes, s'obtient par eslection, et faut qu'ils demeurent vn an residents, et qu'ils soient nobles pour estre receus Chanoines. [1] La ville est plus grande que Lyon, [2] et est presque en mesme assiette, la riuiere de Meuse passant au milieu; tres-bien bastie, n'y ayant maison de chanoine qui ne paroisse vn beau Palais; les ruës grandes et larges; les places belles, accompagnées de tres-belles fontaines; les Eglises ornées de tant de marbre, qui se tire prés de là, qu'elles en paroissent toutes; les horologes faites auec l'industrie d'Allemagne, chantans et representans toutes sortes de musique et de personnages. L'Euesque m'ayant receuë sortant de mon batteau, meconduisit en son plus beau Palais, [3] tres-

---

(1) Tous ces chanoines, ou *tréfonciers*, comme on les appelle à Liége, n'étaient pas *tous* nobles comme le croit la reine de Navarre. Les preuves de noblesse qu'on exigeait pour entrer dans le chapître de Liége n'étaient pas aussi fortes que celles demandées dans plusieurs autres chapîtres de l'Allemagne.

(2) On peut voir les plans de la ville et du palais de Liége dans les *Délices des Pays-Bas*, tome 3, pages 239 et 254 (édition de *Bruxelles*, V[e] *Foppens*, 1743, pet. in-8°.) Le palais dans lequel fut reçue Marguerite de Valois avait été bâti en 1506, par Erard de la Marck, évêque et cardinal.

(3) Dans la dernière édition des *Mémoires de Marguerite*, on trouve les mots suivans qui ne sont pas dans les premières : *d'où il s'était dé-*

magnifique, accompagné de tres-belles fontaines, et de plusieurs iardins et galeries; le tout tant de marbre, qu'il n'y a rien de plus magnifique et de plus delicieux.[1] Les eaux de Spa n'estans qu'à trois ou quatre lieuës de là, et n'y ayant qu'aupres vn petit village de trois ou quatre petites maisons, Madame la Princesse de la Roche-sur-Yon fust conseillée par les Medecins de demeurer au Liege, et d'y faire apporter son eau, l'asseurans qu'elle auroit autant de force et de vertu estant apportée la nuit auant que le Soleil fust leué. Dequoy ie fus fort aise, pour faire nostre sejour en lieu plus commode, et en si bonne compagnie. Car outre celle de sa Grace (ainsi appelle t'on l'Euesque de Liege, comme on appelle vn Roy sa Majesté, et vn Prince son Altesse) le bruit ayant couru que ie passois par là, plusieurs Seigneurs et Dames d'Allemagne y estoient venus pour me voir, et entr'autres Madame la Comtesse d'Aremberg[2] (qui est celle qui auoit eu l'honneur de conduire la Reine Elizabeth[3] à ses nopces à Mezieres, lors qu'elle vint espouser le Roy Charles mon frere, et sa sœur aisnée au Roy d'Espagne son mary) femme qui estoit tenuë en grande estime de l'Imperatrice, de l'Empereur, et de tous les Princes Chrestiens; sa sœur Madame la Lant-

---

logé pour me loger. Il paraît que l'évêque, voulant pousser la galanterie à toute extrémité, abandonna son palais entièrement à la reine de Navarre et à sa suite. Il se retira avec sa cour au monastère de S. Jacques.

(1) Il n'y a point de carrière de marbre fin près de Liége, mais on y tire des pierres bleues excellentes, qui, si elles avaient reçu le poli, pouvaient passer aux yeux de la princesse pour du marbre bleu.

(2) *Marguerite de la Marck* (faussement appelée *Marie*, par le P. Anselme, p. 1032 du t. II des *Grands officiers*), veuve de Jean de Ligne, comte d'Aremberg, tué en 1568 à la bataille d'Heigeslo, en Frise. Elle avait apporté, dans la maison de Ligne, la terre d'Aremberg.

(3) Il s'agit ici d'Elisabeth d'Autriche qui épousa Charles IX en 1570 et qui fut amenée en France par la comtesse d'Aremberg, sa gouvernante.

graue ; Madame d'Aremberg sa fille ;[1] Monsieur d'Aremberg son fils,[2] tres-honneste et galant homme, vifue image de son pere, qui amenant le secours d'Espagne au Roy Charles mon frere s'en retourna auec beaucoup d'honneur et de reputation. Cette arriuée toute pleine d'honneur et de ioye, eust esté encor plus agreable sans le malheur de la mort qui arriua à Madamoiselle de Tournon; dequi l'Histoire estant si remarquable, ie ne puis obmettre à la raconter faisant cette digression à mon discours. Madame de Tournon,[3] qui estoit lors ma Dame d'honneur, qui auoit lors plusieurs filles, desquelles l'aisnée auoit espousé Monsieur de Balançon, Gouuerneur pour le Roy d'Espagne au Comté de Bourgogne, et s'en allant à son mesnage pria sa Mere Madame de Tournon de luy bailler sa sœur Mademoiselle de Tournon pour la nourrir auec elle, et luy tenir compagnie en ce Païs où elle estoit esloignée de tous ses parents. Sa Mere la luy accorde ; et y ayant demeuré quelques années en se faisant agreable et belle (car sa principale beauté estoit sa vertu et sa grace) Monsieur le Marquis de Varanbon,[4] de qui i'ay parlé cy deuant, lequel estoit destiné à estre d'Eglise, demeurant auec son frere Monsieur de Balançon en mesme maison, deuint par l'ordinaire frequentation qu'il auoit auec Madamoiselle de Tournon fort amoureux d'elle, et n'étant point obligé à l'Eglise il desira l'espouser. Il en parle aux parents d'elle et de luy. Ceux du costé d'elle le trouuerent bon ; mais son frere Monsieur de Balançon, estimant plus vtile qu'il fust d'Eglise, fait tant qu'il empescha cela, s'opiniastrant

(1) Anne de Croy, duchesse d'Arschot, etc., belle-fille de la douairière d'Aremberg.

(2) Charles, comte d'Aremberg, mort en 1616.

(3) Claudine de la Tour Turenne, veuve de Juste de Tournon, comte de Roussillon, dame d'honneur de la reine Marguerite.

(4) Marc de Rye, marquis de Varanbon, depuis chevalier de la Toison d'or et gouverneur-général d'Artois et de Gueldre, mort sans lignée en 1584.

à luy faire prendre la robbe longue. Madame de Tournon, tres sage et tres-prudente femme, s'offensant de cela osta sa fille Madamoiselle de Tournón d'auec sa sœur Madame de Balançon, et la prit auec elle. Et comme elle estoit femme vn peu terrible et rude, sans auoir égard que cette fille estoit grande, et meritoit vn plus doux traittement, elle la gourmande et crie sans cesse, ne luy laissant presque iamais l'œil sec, bien qu'elle ne fit nulle action qui ne fut tres-loüable. Mais c'estoit la seuerité naturelle de sa Mere. Elle ne souhaittant que de se voir hors de cette tyrannie, receut vne certaine joye quand elle vit que i'allois en Flandre, pensant bien que le Marquis de Varanbon s'y trouueroit comme il fit, et qu'estans lors en estat de se remarier, ayant du tout quitté la robbe longue, il la demanderoit à sa Mere, et que par le moyen de ce mariage elle se trouueroit delivrée des rigueurs de sa Mere. A Namur, le Marquis de Varanbon, et le jeune Balançon son frere s'y trouuerent, comme i'ay dit. Le ieune de Balançon, qui n'estoit pas de beaucoup si agreable que l'autre, accoste cette fille, la recherche, et le Marquis de Varanbon, tant que nous fusmes à Namur, ne fit pas seulement semblant de la connoistre. Le dépit, le regret, l'ennuy luy serrent tellement le cœur, elle s'étant contrainte de faire bonne mine tant qu'il fut present sans montrer de s'en soucier, que soudain qu'ils furent hors du batteau où ils nous dirent adieu, elle se trouua tellement saisie qu'elle ne pût plus respirer qu'en criant, et auec des douleurs mortelles. N'ayant nulle autre cause de son mal, la jeunesse combat huit ou dix iours la mort, qui armée de dépit se rend enfin victorieuse, la rauissant à sa Mere et à moy, qui n'en fismes moins de deüil l'vne que l'autre. Car sa Mere, bien qu'elle fust fort rude, l'aimoit vniquement. Ses funerailles estans commandées les plus honorables qu'il se pouuoit faire, pour estre de grande maison comme elle estoit, mesme appartenant à la Reyne ma Mere, le iour venu de son enterrement, l'on ordonne quatre Gentils-hommes des miens pour porter le corps; l'vn desquels estoit la Boëssiere[1] (qui l'auoit pendant

(1) Ou *la Bussière.*

sa vie passionnément adorée sans le luy auoir osé découurir, pour la vertu qu'il connoissoit en elle, et pour l'inégalité) qui lors alloit portant ce mortel faix, et qui mouroit autant de fois de sa mort, qu'il estoit mort de son amour. Ce funeste conuoy estant au milieu de la ruë qui alloit à la grande Eglise, le Marquis de Varanbon, coupable de ce triste accident, quelques iours apres mon partement de Namur s'estant repenty de sa cruauté, et son ancienne flâme s'estant de nouueau r'allumée (ô estrange fait!) par l'absence, qui par la presence ne pouuoit estre émeuë, se resout de venir demander à sa Mere, se confiant peut-estre en la bonne fortune qui l'accompagne d'estre aimé de toutes celles qu'il recherche, comme il a paru depuis peu en vne grande qu'il a épousée [1] contre la volonté de ses parens, et se promettant que sa faute luy seroit aisement pardonnée de sa Maistresse, repetant souuent ces mots Italiens *Che la forza d'amore non risguarda al delitto*, prie Dom Iean de luy donner vne commission vers moy, et venant en diligence, arriue iustement sur le point que ce corps aussi mal-heureux qu'innocent et glorieux en sa virginité, estoit au milieu de cette ruë.[2] La presse de cette pompe l'empesche de passer; Il regarde que c'est; Il aduise de loing au milieu d'vne grande et triste troupe des personnes en deüil, et vn drap blanc couuert de chapeaux de fleurs. Il demande que c'est. Quelqu'vn de la Ville luy ré-

---

(1) Il épousa ensuite Dorothée de Lorraine, fille du duc de Lorraine et veuve d'Eric, duc de Brunswick.

(2) Le corps de Mademoiselle de Tournon fut enterré aux Frères mineurs de Liége, où on lisait son épitaphe rapportée ainsi dans le *Recueil héraldique des Bourgmestres de Liége*, de *Loyens*, page 315 : « Cy » gist damoiselle Hélène de Tournon, fille de très haut et très puissant » seigneur Messire Just de Tournon, en son vivant comte de Tournon » et de Roussillon, et de très haute et puissante dame de la Tour et de » Touraine, dame d'honneur de la reine de Navarre, fille de Henri II, » roi de France, laquelle estant des filles dames de ladite Reine, accom- » pagnant Sa Majesté au voyage qu'elle fit en cette cité pour l'usage des » eaux de Spa, saisie d'une griefve maladie, rendit l'ame à Dieu le 10 » d'aoust 1577. »

pond que c'estoit vn enterrement. Luy trop curieux s'auance jusques aux premiers du conuoy, et importunement presse de luy dire de qui c'est. O mortelle response! L'amour ainsi vengeur de l'ingrate inconstance, veut faire esprouuer à son ame, ce que par son dédaigneux oubly il a faît souffrir au corps de sa Maistresse les traits de la mort. Cet ignorant qu'il pressoit luy respond que c'est le corps de Madamoiselle de Tournon. A ce mot il se pasme et tombe de cheual. Il le faut emporter en vn logis comme mort; voulant plus iustement en cette extremité luy rendre l'vnion en la mort que trop tard en la vie il luy auoit accordée. Son ame, que ie croy, allant dans le tombeau requerir pardon à celle que son dédaigneux oubly y auoit mise, le laissa quelque temps sans aucune apparence de vie, et estant reuenu l'anima de nouueau pour luy faire esprouuer la mort, qui d'vne seule fois n'eust assez pnny son ingratitude.[1] Ce triste Office estant acheué, me voyant en vne compagnie estrangere, ie ne voulois l'ennuyer de la tristesse que ie ressentois de la perte d'vne si honneste fille, et estant conuiée ou par l'Euesque (dit sa Grace) ou par ses Chanoines, d'aller en festin en diuerses maisons et diuers jardins,[2] comme il y en a dans la ville et dehors de tres-beaux, i'y allay tous les iours accompagnée de l'Euesque, Dames et Seigneurs estrangers, comme i'ay dit, lesquels venoient tous les matins en ma chambre pour m'ac-

---

(1) Cet évènement touchant a fourni la matière d'un roman historique intitulé : *Mademoiselle de Tournon*, imprimé à *Paris*, chez Charles Osmond, en 1679, in-12, deux parties. La mort malheureuse de cette jeune et belle personne a encore donné lieu à une romance par M. De la Place; on la trouve dans le 3e vol. du *Recueil de plusieurs pièces peu connues* dont M. De la Place est éditeur.

(2) « Les citoyens de Liège la reçurent en toutes sortes d'honneur et de magnificence, de quoy elle eust très grand contentement, et de ce que les plus grands de la cité après le magistrat, la prioient d'estre servie des disners par l'espace d'un mois, que chacun d'eux à l'envy lui présentoit, tout cela fait avec grâce et benevolence. » (*Histoire de la ville de Huy*, par *Mélart*, p. 433.)

compagner au iardin où i'allois pour prendre mon eau; car il faut la prendre en se promenant. Et bien que le Medecin qui me l'auoit ordonnée estoit mon frere, elle ne laissa toutesfois de me faire bien, ayant depuis demeuré six ou sept ans sans me sentir de l'Eresipele de mon bras. Partant de là nous passions la iournée ensemble, allans disner à quelque festin, où apres le bal nous allions à Vespres en quelque Religion [1]; et l'apres-souper se passoit de mesme au bal, ou dessus l'eau, auec la musique. Six semaines s'écoulerent de la façon, qui est le temps ordinaire que l'on a accoustumé de prendre des eaux, et qui estoit ordonné à Madame la Princesse de la Roche-sur-Yon.[2] Voulant partir pour retourner en France, Madame d'Aurec arriua, qui s'en alloit retrouuer son mary en Lorraine, qui nous dist l'estrange changement qui estoit arriué à Namur, et en tout ce païs-là depuis mon passage; Que le iour mesme ie partis de Namur, Dom Iean sortant de son batteau et montant à cheual, prenant pretexte de vouloir aller à la chasse, passa deuant la porte du Chasteau de Namur, lequel il ne tenoit encore, et feignant par occasion, s'estant trouué deuant la porte, de vouloir entrer pour le voir, s'en estoit saisi, et en auoit tiré le Capitaine que les Estats y tenoient, contre la convention qu'il auoit auec les Estats, et outre ce s'estoit saisi du Duc d'Arscot, de Monsieur d'Aurec, et d'elle; Que toutesfois apres plusieurs remonstrances et prieres il auoit laissé aller son beau frere

---

(1) La belle Marguerite de Navarre savait allier la dévotion aux plaisirs. Le père Fisen, dans son Histoire de Liége, tome 2, p. 379, dit qu'elle communia le 15 août 1577 (cinq jours après la mort tragique de Mademoiselle de Tournon) à l'occasion de la fête de l'Assomption de la Vierge, de la main même de l'évêque Gérard de Grosbeeck, qui, à cette occasion, célébra la messe avec une pompe extraordinaire.

(2) La reine, avant de partir, rendit aussi quelques unes de ces honnêtetés qu'elle avait reçues; le 22 août 1577, elle traita royalement les dames les plus distinguées de Liége; le 28 du même mois, elle régala tous les prélats de la principauté : enfin, dit le P. Bouille (*Histoire de Liége*, t. 2, p. 487), tout le tems qu'elle fut dans la ville, ce ne fut que festes et cadeaux.

et son mary ; la retenant elle iusques à lors pour luy seruir d'ostage de leurs déportemens ; Que tout le païs estoit en feu et en armes. Il y auoit trois partis, celuy des Estats qui estoient les Catholiques de Flandre ; celuy du Prince d'Orange et des Huguenots qui n'estoient qu'vn, et celuy d'Espagne, où commandoit Dom Iean. Me voyant tellement embarquée qu'il falloit que ie passasse entre les mains des vns et des autres, et mon frere m'ayant enuoyé vn Gentil-homme nommé Lescar, par lequel il m'escriuoit : Que depuis mon partement de la Cour, Dieu luy auoit fait la grace de si bien seruir le Roy en sa charge de l'armée qui luy auoit esté commise, qu'il auoit pris toutes les Villes qu'il luy auoit commandé d'attaquer, et chassé tous les Huguenots de toutes les Prouinces pour lesquelles son armée estoit destinée ; Qu'il estoit reuenu de la Cour à Poictiers, où le Roy estoit pendant le siege de Broüage, pour estre plus près pour secourir Monsieur de Mayenne de ce qui luy seroit necessaire ; Que comme la Cour est vn Prothée qui change de forme à toute heure, y arriuant tousiours des nouuelletez, il l'avoit trouuée toute changée ; Que l'on n'y auoit non plus fait d'estat de luy que s'il n'eust rien fait pour le seruice du Roy ; Que Bussi, à qui le Roy faisoit bonne chere auans que partir, et qui auoit seruy le Roy en cette guerre, de sa personne et de ses amis, iusques à y auoir perdu son frere à l'assaut d'Issoire, estoit aussi défauorisé et persecuté de l'enuie qu'il auoit esté du temps de du Guast ; Que l'on leur faisoit tous les jours à l'vn et à l'autre des indignitez ; Que les mignons [1]

---

(1) « Le nom de *mignons* commença alors à trotter par la bouche du peuple, à qui il étoit fort odieux, tant pour leurs façons de faire badines et hautaines, que par leurs accoustremens efféminez, et les dons immenses qu'ils recevoient du roy ; ces beaux *mignons* portoient les cheveux longuets, frisés et refrisés, remontants par-dessus leurs petits bonnets de velours comme font les femmes, et leurs fraises de chemise de toile d'atour empesées et longues de demy-pied, de façon que voir leurs têtes dessus leur fraise, il sembloit que ce fût le chef de St.-Jean en un plat...... » (*Journal de l'Estoile.*)

qui estoient auprès du Roy, auoient fait pratiquer quatre ou cinq des plus honnestes hommes qu'il eut, qui estoient Maugiron, la Valette, Mauleon, Livarrot, et quelques autres, pour quitter son seruice et se mettre à celuy du Roy; Que le Roy se repentoit fort de m'auoir permis de faire ce voyage de Flandre, et que l'on taschoit à mon retour, en haine de luy, de me faire prendre, ou par les Espagnols, les ayant aduertis de ce que ie traitois en Flandre pour luy, ou par les Huguenots, pour se vanger du mal qu'ils auoient receu de luy, leur ayant fait la guerre après l'auoir assisté. Tout ce que dessus consideré ne me donnoit peu à penser, voyant que non seulement il falloit que ie passasse ou entre les vns ou entre les autres; mais que mesme les principaux de ma compagnie estoient affectionnez, ou aux Espagnols ou aux Huguenots, Monsieur le Cardinal de Lenoncourt ayant autrefois esté soupçonné de fauoriser le party des Huguenots, et Monsieur Descarts, duquel Monsieur l'Euesque de Lizieux estoit frere, ayant aussi esté quelquefois suspect d'auoir le cœur Espagnol. En ces doutes pleins de contrarietez ie ne m'en pûs communiquer qu'à Madame la Princesse de la Roche-sur-Yon, et à Madame de Tournon, qui connoissans le danger où nous estions, et voyans qu'il nous falloit cinq ou six iournées iusques à la Fere, passans toûjours à la misericorde des vns ou des autres, me respondent la larme à l'œil que Dieu seul nous pouuoit sauuer de ce danger; Que ie me recommandasse bien à luy, et puis que ie fisse ce qu'il m'inspireroit; Que pour elles, encore que l'vne fust malade et l'autre vieille, ie ne feignisse à faire de longues traittes; et qu'elles s'accommoderoient à tout pour me tirer de ce hazard. I'en parlay à l'Euesque de Liege, qui me seruit certes de pere, et me bailla son grand Maistre auec ses cheuaux pour me conduire si loin que ie voudrois. Et comme il nous estoit necessaire d'auoir vn passeport du Prince d'Orange, i'y envoyay Montdoucet, qui luy estoit confident, et ressentoit vn peu de cette religion; il ne reuint point; Ie l'attends deux ou trois iours, et croy que si ie l'eusse attendu, i'y fusse encores. Estant tousiours conseillée de Monsieur le Cardinal de Lenoncourt et du

Cheualier Saluiati [1] mon premier Escuyer, qui estoient d'vne mesme caballe, de ne partir point sans auoir passe-port, et voyant qu'on me dressoit quelque autre chose de bien contraire, ie me resolus de partir le lendemain matin. Eux voyans que sur ce pretexte on ne me pouvoit plus arrester, le Cheualier Saluiati intelligent auec mon Tresorier, qui estoit aussi couuertement Huguenot, luy fait dire qu'il n'auoit point d'argent pour payer les hostes, (chose qui estoit entierement fausse ; car estant arriuée à la Fere ie voulus voir le compte, et se trouua de l'argent que l'on auoit pris pour faire le voyage de reste encore pour faire aller ma maison plus de six semaines, et fait que l'on retient mes cheuaux, me faisant auec le danger cet affront public. Madame la Princesse de la Roche-sur-Yon ne pouuant supporter cette indignité, et voyant le hazard où le me mettoit, preste l'argent qui estoit necessaire ; et eux demeurans confus ie passe,[2] apres auoir fait present à Monsieur l'Euesque d'vn diamant de trois mille escus, et à ses seruiteurs de chaisnes d'or ou de bagues, et vins à Huy, n'ayant pour passe-port que l'esperance que i'auois en Dieu. Cette Ville estoit, comme i'ay dit, des terres de l'Euesque du Liege, mais toutefois tumultueuse et mutinée, (comme tous ces peuples là se sentoient de la reuolte generale des Pays-Bas) et ne reconnoissoit plus son Euesque, à cause qu'il viuoit neutre, et elle tenoit le party des Estats ; De sorte que sans reconnoistre le grand Maistre de l'Euesque de Liege, qui estoit auec nous, ayant l'allarme que Dom Iean s'estoit saisi du Chasteau de Namur sur mon passage, soudain que nous fusmes logez ils sonnent le tocsin, et traisnent l'artillerie par les ruës, et les barricades contre mon logis, tendans les chaisnes, afin que

(1) François Salviati, grand-maître de l'ordre de S. Lazare, chef du conseil de la reine de Navarre, son premier écuyer, et chambellan de François, duc d'Anjou.

(2) La princesse partit de Liége le 31 août 1577, au dire du P. Fisen, qui paraît bien renseigné.

nous ne noüs puissions joindre ensemble, et nous tindrent toute la nuict en ces alteres, sans auoir moyen de parler à aucun d'eux, estant tout petit peuple, gens brutaux et sans raison. Le matin ils nous laisserent sortir, ayans bordé toute la ruë de gens armez. Nous allasmes de là coucher à Dinan, où par mal-heur ils auoient fait ce iour mesme les Bourgmaistres, qui sont comme Consuls en Gascogne et en France. Tout y estoit ce iour-là en débauche; tout le monde yvre; point de Magistrats connus; bref vn vray cahos de confusion. Et pour empirer dauantage nostre condition, le grand Maistre de l'Euesque de Liege leur auoit autrefois fait la guerre, et estoit tenu d'eux pour mortel ennemy. Cette ville, quand ils sont en leur sens rassis, tenoit pour les Estats; mais Bacchus y dominant, ils ne tenoient pas pour eux-mêmes, et ne reconnoissoient personne. Soudain qu'ils nous voyent approcher les faux-bourgs auec vne troupe grande comme estoit la mienne, les voila allarmez. Ils quittent les verres pour courir aux armes, et tout en tumulte, au lieu de nous ouurir ils ferment la barriere. I'avoir enuoyé deuant vn Gentil-homme auec les Fourriers et Mareschal des logis, pour les prier de nous donner passage; mais ie les trouuay tous arrestez là, qui crioient sans estre entendus. Enfin ie me leue debout dans ma litiere, et ostant mon masque,[1] ie fais signe au plus apparent que ie veux parler à luy; et estant venu à moy, ie le priay de faire faire silence, afin que ie pûsse estre entenduë; ce qu'estant fait auec toute peine, ie leur representay qui i'estois, et l'occasion de mon voyage; Que tant s'en faut que ie leur voulusse apporter du mal par ma venuë, que ie ne voudrois pas seulement leur en donner le soupçon; Que ie les priois de me laisser entrer moy et mes femmes, et si peu de gens qu'ils voudroient pour cette nuit, et que le reste ils le laissassent dans le faux-bourg. Ils se contentent de cette

(1) A cette époque et même jusqu'au siècle de Louis XIV, les femme portaient des petits masques en velours, appelés *loups*, tant à la campagne qu'à la ville, pour garantir leur teint du hâle.

proposition, et me l'accordent. Ainsi i'entray dans leur ville auec les plus apparens de ma troupe, du nombre desquels fut le grand Maistre de l'Euesque de Liege, qui par mal-heur fust reconnu comme i'entrois en mon logis, accompagné de tout ce peuple yvre et armé. Lors ils commencent à luy crier injures, et à vouloir charger ce bon homme, qui estoit vn vieillard venerable de quatre-vingts ans, ayant la barbe blanche jusques à la ceinture. Ie le fis entrer dans mon logis, où ces yvrongnes faisoient pleuuoir les harquebusades contre les murailles, qui n'estoient que de terre. Voyant ce tumulte, ie demanday si l'hoste de la maison n'estoit point là dedans; il se trouue de bonne fortune; Ie le prie qu'il se mette à la fenestre, et qu'il me fasse parler aux plus apparents; ce qu'à toute peine il veut faire. Enfin ayant assez crié par les fenestres les Bourgmaistres viennent parler à moy, si saouls qu'ils ne sçauoient ce qu'ils disoient.[1] Enfin leur asseurant que ie n'auois point sçeu que ce grand maistre leur fust ennemy, leur remonstrant de quelle importance il leur estoit d'offenser vne personne de ma qualité, qui estoit amie de tous les principaux Seigneurs des Estats, et que ie m'asseurois que Monsieur le Comte de Lalain et tous les autres chefs trouueroient fort mauuaise la reception qu'ils m'auoient faite; oyans nommer Monsieur de Lalain ils changerent tous, et luy porterent tous plus de respect qu'à tous les Roys à qui i'appartenois. Le plus vieil d'entr'eux me demande en se soûriant et begayant, si i'estois donc amie de Monsieur le Comte de Lalain; et moy voyant que sa parenté me seruoit plus que celle de tous les Potentats de la Chrestienté, je luy respondis : Ouy, je suis son amie et sa parente aussi. Lors ils me font la reverence et me baillent la main, et m'offrent autant de courtoisie comme ils m'auoient fait d'insolence, me priants de les excuser, et me promettants qu'ils ne demanderoient rien à ce bon homme le grand Maistre, et qu'ils le laisseroient sortir auec

---

(1) Les bourgmestres nommés ce jour-là à Dinant *inter pocula* s'appelaient, l'un, *Huart Davent*, et l'autre, *Jacques Maigreit.*

moy. Le matin venu comme ie voulois aller à la Messe, l'Agent que le Roy tenoit aupres de Dom Iean, nommé du Bois, lequel estoit fort Espagnol, arriue, me disant qu'il auoit des lettres du Roy pour me venir trouuer et me conduire seurement à mon retour; Qu'à cette fin il auoit prié Don Iean de luy bailler Barlemont auec vne troupe de caualerie, pour me faire escorte et me mener seurement à Namur, et qu'il falloit que ie priasse ceux de la ville de laisser entrer Monsieur de Barlemont, qui estoit Seigneur du pays, et sa troupe, afin qu'ils me pust conduire. Ce qu'ils faisoient à double fin, l'vne, pour se saisir de la ville; et l'autre, pour me faire tomber entre les mains des Espagnols. Ie me trouuay lors en fort grande peine, et le communiquant à Monsieur le Cardinal de Lenoncourt, qui n'auoit pas enuie de tomber entre les mains de l'Espagnol non plus que moy, nous aduisasmes qu'il falloit sçauoir de ceux de la ville s'il y auoit quelque chemin par lequel ie pûsse éuiter cette troupe de Monsieur de Barlemont et baillant ce petit Agent, nommé du Bois, à amuser Monsieur de Lenoncourt, ie passe en vne autre chambre, où ie fis venir ceux de la ville, et leur faire connoistre que s'ils laissoient entrer la troupe de Monsieur de Barlemont, ils estoient perdus, parce qu'ils se saisiroient de la ville pour Dom Iean; Que ie les conseillois de s'armer, et se tenir prests à leur porte, montrans contenance de gens aduertis, et qui ne se veulent laisser surprendre; Qu'ils laissassent entrer seulement Monsieur de Barlemont, et rien dauantage. Ils prirent bien mes raisons et me creurent, m'offrants d'employer leurs vies pour mon seruice, et me baillans vn guide pour me mener par vn chemin auquel ie mettrois la riuiere entre les trouppes de Dom Iean et moy, et les laisserois si loing qu'ils ne me pourroient plus atteindre, allant tousiours par maisons ou villes, tenant le party des Estats. Ayant pris cette resolution auec eux, ie les enuoye faire entrer Monsieur de Barlemont tout seul, lequel estant entré leur veut persuader de laisser entrer sa troupe; mais voyans cela ils se mutinerent; de sorte que peu s'en fallust qu'ils ne le massacrassent, luy disant que s'il ne la faisoit retirer hors de la veuë de leur ville, qu'ils

y feroient tirer l'artillerie ; ce qu'ils faisoient afin de me donner le temps de passer l'eau auant que cette troupe me pust atteindre. Monsieur de Barlemont estant entré, luy et l'Agent du Bois font ce qu'ils peuuent pour me persuader d'aller à Namur où Dom Iean m'attendoit. Ie monstre de vouloir faire ce qu'on me conseilloit, et apres auoir ouy la Messe, et fait vn disner court, ie sors de mon logis, accompagnée de deux ou trois cens de la Ville en armes, et parlant toûjours à Monsieur de Barlemont, et à l'Agent du Bois, ie prens mon chemin droit à la porte de la riuiere, qui estoit au contraire du chemin de Namur, sur lequel estoit la troupe de Monsieur de Barlemont. Eux s'en aduisans me dirent que ie n'allois pas bien, et moy les menant toûjours de paroles, i'arriuay à la porte de la Ville, de laquelle sortant accompagnée d'vne bonne partie de ceux de la Ville, ie double le pas vers la riuiere, et monte dans le batteau, y faisant promptement entrer tous les miens, Monsieur de Barlemont et l'Agent du Bois me crians tousiours du bord de l'eau que ie ne faisois pas bien ; que ce n'estoit point l'intention du Roy, qui vouloit que ie passasse par Namur. Nonobstant leurs crieries nous passons promptement l'eau, et pendant que l'on passoit à deux ou trois voyages nos littieres et nos cheuaux, ceux de la Ville, exprès pour me donner temps, amusent par mille crieries et mille plaintes Monsieur de Barlemont et l'Agent du Bois, les arraisonnans en leur patois sur le tort que Dom Iean avoit d'avoir faussé sa foy aux Estats, et rompu la paix ; et sur les vieilles querelles de la mort du Comte d'Egmont, et le menaçant tousiours que si sa troupe paroissoit auprès de la Ville, ils feroient tirer l'artillerie. Ils me donnerent temps de m'éloigner ; en telle sorte que ie n'auois plus à craindre cette troupe ; guidée de Dieu et de l'homme qu'ils m'auoient baillé. Ie logeay ce soir-là en vn Chasteau fort nommé Fleurines,[1] qui estoit à vn Gentil-

(1) Il s'agit ici du château de *Florennes*, petite ville de la principauté de Liége, dans laquelle il y avait une abbaye de bénédictins.

homme qui tenoit le party des Estats, et lequel i'avois veu auec le Comte de Lalain.[1] Le mal-heur fut tel que ledit Gentil-homme ne s'y trouua point, et n'y auoit que sa femme.[2] Et comme nous fusmes entrez dans la basse-court, la trouuant toute ouuerte, elle prit l'allarme, et s'enfuit dans son donjon, leuant le pont, resoluë, quoy que nous luy pûssions dire, de ne nous point laisser entrer. Cependant trois cens Gentils-hommes que Dom Iean auoit enuoyez pour nous couper chemin, et pour se saisir dudit Chasteau de Fleurines, sçachans que i'y allois loger, paroissoient sur vn petit haut à mille pas de là, et estimans que nous fussions entrez dans le dônjon, ayans pû connoistre de là que nous estions tous entrez dans la court, firent alte, et se logerent là auprès, esperants de m'attraper le lendemain matin. Comme nous estions en ces alteres, pour ne nous voir que dedans la court, qui n'estoit fermée que d'vne meschante muraille, et d'vne meschante porte qui eust esté bien aisée à forcer, disputans tousiours auec la Dame du Chasteau inexorable à nos prieres, Dieu nous fit cette grace que son Mary Monsieur de Fleurines y arriua à nuit fermante; lequel soudain nous fit entrer dans son chasteau, se courrouçant fort à sa femme de l'indiscrete inciuilité qu'elle auoit monstrée. Ledit sieur de Fleurines nous venoit trouuer de la part du Comte de Lalain pour me faire seurement passer par les villes des Estats, ne pouuant quitter l'armée desdits Estats de laquelle il estoit Chef

---

(1) Le seigneur de Florennes en 1577 était Charles de Glimes, qui succéda à Jean de Glimes, baron de Florennes, mort en 1572. Charles de Glimes tenait de Philippe II le gouvernement de Philippeville, place voisine de son château de Florennes.

(2) Charles de Glimes mourut célibataire en 1598; ainsi Marguerite s'est trompée en lui donnant une femme. La baronnie de Florennes passa à Jacques de Glimes son frère cadet, qui avait épousé Jeanne de Berlaimont dont il eut plusieurs enfans. C'est sans doute cette dame qui refusa l'entrée du donjon de Florennes à la reine de Navarre : elle était de la famille de ce Berlaimont envoyé, comme il a été dit plus haut, par Don Juan d'Autriche, pour enlever Marguerite et prendre la ville de Dinant.

pour me venir accompagner. Cette bonne rencontre fut si heureuse, que le maistre de la maison s'offrant de m'accompagner iusques en France, nous ne passasmes plus par aucunes villes où ie ne fusse honorablement et paisiblement receuë, pource que c'estoit pays des Estats ; y receuant ce seul desplaisir que ie ne pouuois repasser à Mons comme i'auois promis à la Comtesse de Lalain, et n'en approchois pas plus pres que de Niuelles, qui estoit à sept grandes lieuës de là ; qui fut cause, la guerre estant si forte comme elle estoit, que nous ne nous pusmes voir elle et moy, ny aussi peu Monsieur le Comte de Lalain, qui estoit, comme i'ay dit, en l'armée des Estats vers Anuers. Ie luy escriuis seulement de là par vn homme de ce Gentil-homme qui me conduisoit. Elle soudain me sçachant là, m'enuoye des Gentils-hommes plus apparents qui fussent demeurez là pour me conduire iusques à la frontiere de France (car j'auois à passer tout le Cambresis, qui estoit myparty pour l'Espagnol, et pour les Estats) auec lesquels i'allay loger au Chasteau Cambresis, d'où eux s'en retournans, ie luy enuoyay pour se souuenir de moy vne robbe des miennes que ie luy auois ouy fort estimer quand ie la portois à Mons, qui estoit de satin noir toute couuerte de broderie de Canon, qui auoit cousté huict ou neuf cens escus.[1] Arriuant au Chasteau Cambresis i'eus aduis que quelques troupes Huguenotes auoient dessein de m'attaquer entre la frontiere de Flandre et de France. Ce que n'ayant communiqué qu'à peu de personnes, vne heure avant le iour ie fus preste. Enuoyant querir nos littieres et cheuaux pour partir, le Cheualier Saluiati faisoit le long, comme il auoit fait au Liege. Ce que connoissant qu'il faisoit à dessein, ie laisse ma littiere, et montant à cheual, ceux qui furent les premiers prests me suiuirent ; de sorte que ie fus au Chastelet à dix heures du matin, ayant par la grace de Dieu éschappé toutes les embuches

---

(1) Mèzeray disait de Marguerite de Navarre dont il vantait la générosité : « Vraie héritière des Valois, elle ne fit jamais don à personne » sans excuse de donner si peu. »

et aguets de mesennemis. De là allant chez moy à la Fere,[1] pour y sejourner iusques à tant que ie sçaurois la paix estre faite, i'y trouuay arriué deuant moy un courrier de mon frere, qui auoit charge de m'attendre pour soudain que ie serois arriuée retourner en poste, et l'en aduertir. »



(1) La Fère était une terre de l'apanage de Marguerite de Valois. Elle y reçut bientôt son frère qui y accourut en poste avec quinze ou vingt personnes, « et qui fust, dit-elle, un des grands contentements que » j'aye jamais reçeu de voir personne chez moy que j'aimois et honorois » tant, où je me mis en peine de luy donner tous les plaisirs que je pen- » soys lui rendre ce séjour agréable. Ce qui estoit si bien reçeu de luy, » qu'il eust volontiers dist comme St.-Pierre : *Faisons ici nos taber-* » *nacles,* si le courage tout royal qu'il avoit et la générosité de son âme » ne l'eussent appellé à choses plus grandes. » — Après quelques jours de repos à la Fère, où Marguerite et le duc son frère reçurent le comte de Montigny, frère du comte de Lalaing, accompagné de cinq ou six gentilshommes des premières familles du Hainaut, qui lui rendirent des lettres du baron d'Inchy et du comte de Lalaing, offrant de remettre aux mains de Monsieur, frère du roi, les places de Cambrai, du Hainaut et de l'Artois, quand il le désirerait, Marguerite et le duc partirent pour Paris afin de solliciter du roi les secours nécessaires pour mettre à profit les bonnes dispositions des Flamands. Le roi, la famille royale et la cour vinrent à sa rencontre jusqu'à Saint-Denis, *où on se plut,* dit-elle, *à me faire racompter les honneurs et magnificences de mon voyage et séjour à Liège, et les avantures de mon retour.* »

ARTHUR DINAUX.

HOMMES ET CHOSES.

Etablissement de la Procession de Douay (1).

Le magistrat ayant été assemblé le huitième de juin où furent les abbez d'Anchin et de Marchiennes, le prieur de St.-Vast, le père Boucher, prieur du couvent des prescheurs, le prévôt de Saint-Pierre accompagné du doien de Saint-Amé et de quatre chanoines de ladite église ; le doien de Saint-Amé accompagné de quatre chanoines et plusieurs chapelains, outre plusieurs gens notables de la confrérie de Saint-Morant.

Fut proposé qu'il seroit expédient que doresnavant perpétuellement, chascun an, ce seize juin, se feroit une procession générale à l'honneur de Dieu, de la cour céleste, et de St.-Morant, pour rendre grâce que par tel jour ceste ville a été gardé de l'emprise que y faisoient les François pour la surprendre.

Cète procession se devoit faire l'an 1480 sans aucun trouble, mais les messieurs de Saint-Pierre ont soutenu que ladite procession se devoit faire par eux et ont alléguez la fondation de leur église et plusieurs autres raisons, à quoy les chanoines de St.-Amé n'ont point consentis, disans que par tous les habitans, acte

(1) On sait que la fête de Douai se nommait autrefois *procession*. Cet article est extrait du registre aux consaux de la ville.

réclamé, St-Morant, et par son moien cète ville a été préservée aussi en aiant le corps.

Ils s'accordèrent enfin le neuf dudit mois, en cète manière savoir que cète procession doresnavant se feroit par eulx à tour, et pour cète an, le feroient ceux de Saint-Pierre et y porteroient les corps de Saint-Pierre et Fiertes (1) et principalement le corps de Saint-Morant. On fait station à Notre-Dame et on retourne pardevant la Halle.

Du depuis par un accort des deux colléges de St.-Amé et St.-Pierre avec le magistrat, on fait la procession le dimanche plus proche du seizième jour de juin. Les corps de métiers s'y trouvant avec leurs torces (torches.)

Puis les religieux, les chanoines des deux chapitres avec tous les reliques ; à eux succèdent (suivent) ou le gouverneur ou l'université, la gouvernance, et messieurs du magistrat permanens, conseil et arrière conseil, le bailly étant à la droite du chef du magistrat.

Après viennent le *Géant*, sa femme et enfans, la roue de fortune, le charre de triomphe *la* navire, et les albalétriers, canonniers, archers, etc.

J'ai dit ou gouverneur ou université, parce que ils ne veullent céder le pas ny à l'un ny à l'autre et quand l'un sy trouve l'autre s'absente.

Ordre de la procession : En teste *le sot des canonniers*, (2) les deux colléges des chanoines, les pasteurs et prestres de paroisses, les couvens des religieux, le magnifique recteur de l'université, tout le magistrat (3), les compagnies militaires des bourgeois, les fraternitez de pelerins, les troupes de mestiers. Tous se rassemblent de bon matin en l'église Saint-Pierre ou Saint-Amé d'où ils marchent en bel ordre avec les corps des saints, reliques, images et statues devant la ville par le marchié, (4) en l'église de Notre-Dame. Icy la procession s'arrête à chanter et ouïr une messe solennelle, etc.

---

(1) Fierte, chasse, reliquaire, cercueil, brancard ; du latin *feretrum*.

La *fiertre* ala tant ca et la
Que vint a cristiliera,
Une vile de grant reuon,
Mais en Roumanz n'en sai le non,
Gautier de Goinsi, liv. 2. Cap. 9.

(2) Carrocher.

(3) La Mairie.

(4) Grand'Place.

Piccolomini et Gassion.

En septembre 1658, au moment où Louis XIV voyait le jour, deux des plus grands hommes de guerre du siècle, *Piccolomini* et *Gassion* étaient en présence dans le Cambrésis. Le premier campait près de Cambrai pour observer les Français, et le second s'était posté à Crèvecœur pour couvrir le siège du Catelte. Le 1er. septembre, le célèbre Gassion, qui n'était encore que colonel, alla reconnaître le camp de Piccolomini, battit deux escadrons de cavalerie et tailla en pièces une grand'garde du camp. Le 5, il recommença et rencontra le général Piccolomini qui, instruit de son mouvement, voulait le bien recevoir Il fut néanmoins obligé de battre en retraite devant la valeur du redoutable Gassion. A cette époque, les mœurs chevaleresques n'étaient pas tout-à fait éteintes; Piccolomini conçut la plus grande estime pour son valeureux adversaire et lui fit demander par un trompette, de vouloir bien s'avancer lui second à la tête de sa troupe, afin qu'il put, en agissant de même, lui témoigner de près le cas qu'il faisait de son courage. Gassion, ne voyant dans cette entrevue rien qui fut contraire à son service militaire, s'y rendit volontiers. Les deux guerriers se firent mille civilités et complimens, et s'entretinrent pendant trois quarts-d'heure de sujets militaires et politiques, après quoi chacun retourna dans son camp.

Le général Piccolomini revenu sous Cambrai s'empressa de faire atteler son plus beau carrosse de six chevaux blancs polonais, avec des harnais dorés et des housses brodées; il le fit précéder d'un trompette et de deux pages et suivre de quatre valets de pied; l'intérieur de la voiture se trouvait rempli par trois officiers du régiment de Gassion faits prisonniers peu auparavant. Ce cortége se mit en route pour Crèvecœur, où le trompette, après avoir sonné sa chamade, demanda le colonel Gassion et lui dit que son général lui renvoyait ses officiers sans rançon et que dans deux jours on lui renverrait de même tous les cavaliers qu'on lui avait pris. La lettre de Piccolomini qui accompagnait ce renvoi priait Gassion de lui rendre en retour ses veneurs et ses fauconniers et de lui donner un permis de chasser dans tous les environs sans être inquiété par les gens de guerre.

Gassion ne voulut pas se trouver en reste de générosité avec son noble ennemi; il l'assura que non seulement ses veneurs et

ses fauconniers lui seraient renvoyés, mais que tout son équipage de chasse et vingt-sept prisonniers faits au dernier combat y seraient ajoutés. Quant à la permission de chasse, il n'osa pas la donner lui-même, mais il la demanda au maréchal de la Force sous lequel il servait, et la transmit le lendemain à Piccolomini par un des officiers qu'il lui avait renvoyés, avec deux magnifiques fusils d'Abbeville, incrustés d'or et de nacre, que le général reçut en véritable amateur d'armes et de chasse.

Il y a toujours quelque chose à gagner pour la contrée qui a le malheur de servir de champ de bataille, quand les chefs des armées sont humains et courtois, en même tems qu'ils sont braves et habiles ; après cet échange de politesses entre les deux guerriers, on s'aperçut dans le pays qu'il y eut moins de champs ravagés, moins de fermes pillées et de contributions levées ; les religieux de Vaucelles furent plus tranquilles, les paysans plus ménagés et les femmes plus respectées : ce qui n'empêcha en rien les Français d'emporter d'assaut la Place du Catelet qu'ils assiégeaient, le 14 du même mois de septembre.

A. D.

Martin Cambiche.

Martin Cambiche, dont le prénom rappelle un saint très-populaire dans la capitale du Cambrésis, naquit en cette ville durant la seconde moitié du XVe siècle. Adonné aux professions de maître-maçon et d'architecte, qui alors étaient ordinairement réunies, il se créa un nom honorable et une réputation colossale dans l'art des constructions poussé de son tems à la plus grande perfection du genre gothique. Chaque année il cimentait sa gloire par des œuvres nouvelles qu'il élevait dans diverses contrées. Il parcourut les Pays-Bas et les provinces septentrionales, qui lui durent quelques-unes de ces magnifiques constructions, si légères, si ornées, si dentelées, que le XVe. siècle vit éclore de toutes parts.

Martin Cambiche eut part aux réparations de la flèche élégante et hardie de la cathédrale de Cambrai, frappée plusieurs fois de la foudre, à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle (1), puis il alla en Picardie et à Beauvais, où il travaillait à

(1) Cette flèche s'écroula sur elle-même pendant un ouragan dans la nuit du 29 au 30 janvier 1809.

la belle basilique de cette ville. En 1506, *Jacques Raguier*, évêque de Troyes, le fit venir de Beauvais, dit *Grosley*, dans ses *Ephémérides Troyennes*, pour jeter les fondemens du magnifique portail et de la tour de la cathédrale de Troyes. Ce fut lui qui en présenta les plans et dessins et qui se chargea de la conduite et de l'exécution des travaux. L'arrangement pécuniaire, conclu en 1508 entre Cambiche et le chapitre de Troyes, mérite d'être rapporté ; il fut convenu et écrit que le maître maçon architecte serait payé *à raison de 40 sols par semaine, un pain de prébende, et le payement du loyer de sa chambre*. Ce n'est plus avec de telles conditions qu'on s'acquitte aujourd'hui avec Messieurs les architectes; et cependant cet arrangement fut considéré dans le tems comme fort avantageux à maître Cambiche.

La première pierre du portail de la cathédrale de Troyes avait été placée en 1506 l'année même que l'on posa celle de Saint-Pierre de Rome. Martin Cambiche en dirigea la construction jusqu'en l'année 1511, époque où les chefs des compagnies et de la bourgeoisie troyenne furent consultés par l'Evêque, à l'effet de savoir s'il était plus expédient de continuer la tour commencée sur le portail, que de s'occuper de celle qui était à élever du côté de l'évêché. Le résultat de la consultation tenue avec *Cambiche*, *Garnaches*, *Bailly* et *Jehan de Soissons*, tous maîtres maçons et architectes, fut que la tour du côté de l'évêché devait être commencée.

Martin Cambiche resta occupé de ce grand monument jusqu'en 1519 que *Jehan de Soissons* lui succéda dans la direction des ouvrages, *quod difficile esset magis idoneum in toto regno Franciæ inveneri*, disent les chroniqueurs du tems. Les gages du successeur de l'architecte Cambrésien furent également arrêtés à 40 sols par semaine, à condition qu'il n'abandonnerait pas la conduite des ouvrages avant qu'ils fussent achevés, *hormis le cas de mort ;* ce qui laisserait à penser que Martin Cambiche n'était pas mort en 1519 mais avait laissé les travaux de la cathédrale de Troyes en bonne voie d'exécution, pour d'autres où sa haute réputation l'avait fait appeler : seulement sa retraite avait donné l'idée au chapitre d'imposer à son successeur une nouvelle condition qui l'enchaînât à l'œuvre entamée.

Quoi qu'il en soit, nous ne retrouvons plus, après cette année, de traces de l'architecte Cambrésien ; ses productions ne portant pas, comme celle de la sculpture ou de la gravure, des marques ou signes conventionnels de leur auteur, il devient difficile d'énumérer exactement les édifices qu'on doit à son génie. Sans

doute il est allé mourir inconnu dans quelque ville lointaine, en menant cette existence vagabonde que s'étaient faite les nombreux constructeurs et maçons du moyen-âge, après avoir établi la franc-maçonnerie afin de pouvoir se prêter un mutuel secours dans leur vie errante et nomade.

A. D.

(*Extrait d'une* BIOGRAPHIE CAMBRÉSIENNE *inédite*.)

Le Père Angelin Gazet.

Le Père Angelin Gazet appartient à presque toutes les villes de la Flandre et de l'Artois, par les divers séjours qu'il y fit; et dans tous les cas c'est le professeur le plus connu de tous les écoliers qui ont appris le latin, par les anecdotes versifiées qu'il a laissées et qui sont devenues populaires dans tous nos colléges.

Angelin Gazet naquit à Arras, en 1568, d'une famille qui compte plus d'un membre illustre dans la république des lettres. Il eut pour frères *Alard* (1) et *Nicolas Gazet* (2), remarquables tous deux par leur érudition et leur piété : le premier, bénédictin, mort à Arras, en 1626, à 60 ans; le second, de l'observance de Saint-François et professeur de théologie. Angelin était en même tems neveu du fameux *Guillaume Gazet*, d'Arras, un des meilleurs historiens sacrés des Pays-Bas.

Entré dans la célèbre compagnie de Jésus, en 1686, à peine âgé de 18 ans, Angelin Gazet, se fit de bonne heure une réputation, du reste bien méritée, dans les divers colléges de la Société où il professa avec succès. Il débuta comme régent, puis devint Recteur du collége des Jésuites d'Arras à la fin du XVIe siècle; ensuite il fut placé en la même qualité à la tête de l'établissement important que la compagnie de Jésus avait à Cambrai; et enfin, il devint Recteur de celui de Valenciennes, bâti au commencement du XVIIIe siècle et devenu une des plus fameuses maisons des Jésuites de tous les Pays-Bas. Ce fut dans cette dernière ville et dans cet emploi difficile et délicat que le Père

---

(1) Il a donné une bonne édition des *OEuvres de Cassien*, Douay 1617, 2 vol. in-8°.

(2) Nicolas Gazet est auteur de plusieurs ouvrages de théologie, entr'autres de 31 sermons imprimés sous ce titre : *Histoire sacrée des bonheurs et des malheurs d'Adam et Eve, enrichie de notables recherches et moralités, et prêchée en divers lieux.* Arras, 1616, 2 vol. in-8°.

Angelin Gazet, étant plus qu'octogénaire, mourut le 1er mars 1653, et non 1655, comme le dit par erreur la *Biographie Universelle*, et comme le répète la *Biographie Douaisienne*.

Le plus grand mérite littéraire du Père Angelin Gazet, qu'il ne faut pas confondre avec le frère Angelin d'Arras, mineur capucin (1), est dans sa manière élégante et facile de tourner un vers latin. Plus d'une fois, il adoucit l'aridité des études classiques par ses piquantes historiettes qui amusèrent les écoliers en les instruisant. Son style est facile, plein de verve et d'agrément. Ce sont ces qualités qui font rechercher aujourd'hui son recueil, en vers ïambes et scazons, intitulé *Pia Hilaria*, jadis fort populaire, et devenu rare de nos jours, quoiqu'il ait été souvent réimprimé. En voici les diverses éditions que nous connaissons.

1° *Pia hilaria variaque carmina* R. P. Angelini Gazœi, è societate Jesu, Atrebatis, *Duaci. Balthazar Bellerus*, 1617, in-12. 2° *Remis*, 1618, in-16. — 3° *Duaci, Bellerus*, 1619, in-16. — 4° Altera Editio auctior *Flexiæ*, apud *Georgium Griveau*, 1623, petit in-8°, 186 pp. chiffrées. Cette édition, dédiée à la jeunesse du collége de la Flèche, fondé par Henri IV, contient à la fin un petit glossaire des mots les plus obscurs. — 5° *Mussiponti*, 1625, in 12. — 6° *Antverpiæ*, typis Plantinianis, 1629, in-12 — En 1638, une seconde partie des *Pia Hilaria*, fut publiée (à Lille), *Insulis*, in-12. *Pierre de Rache*, l'imprimeur, en calqua l'impression sur l'édition plantinienne de 1629, afin que ce second volume put s'associer parfaitement avec la première partie parue à Anvers. La *Biographie Universelle*, qui trouve le moyen de commettre deux erreurs dans un article de six lignes, donne ce second volume comme la dernière édition de la première partie. — 7° La dernière et la plus recherchée des éditions de ce livre contient les deux parties réunies sous ce titre : *Pia Hilaria, claris iambis expressa Londini*, 1657, 2 part. in-8° (*Le Manuel du Libraire* la cote à 10 francs). Enfin, une portion de ce recueil a été traduite en français, sous le titre suivant : *Pieuse récréation du R. P. Angelin Gazée, œuvre remplie de sainctes joyeusetés et divertissemens pour les âmes dévotes;* mise en français par *Remi*. Rouen, Ve Du Bosc, 1647, in-12.

---

(1) Il a publié : *Réflexions chrétiennes et religieuses sur la pensée de St.-Bernard: « Bernard, Bernard, pourquoi es-tu venu ! »* Liège, Léonard Streel, 1678, 1 vol. in-12.

La pièce la plus estimée du jésuite poète, est celle intitulée : l'*Ange Gardien (Angelo Custodi)* de 106 vers ; on y remarque aussi le trait de la vie de Philippe-le-Bon, tiré de Pontus Heuterus, qui donna au P. Ducerceau l'idée première de sa comédie intiulée : *Les incommodités de la Grandeur*, et si connue dans les colléges ; et celui qui fournit à un jésuite le sujet de *Conaxa*, ou les *gendres dupés*, reproduit par M. Etienne dans son excellente pièce des *Deux Gendres*. Enfin, on y lit avec intérêt les anecdotes de St.-Maclou, célébrant la messe sur le dos d'une baleine, des femmes belges ensevelissant leurs maris ivres, l'épitaphe d'*Antoine Deneux*, d'Arras, l'élégie sur l'arrivée de l'archiduc Ernest, gouverneur-général des Pays-Bas, et celle sur la mort du même prince, sujets fort peu risibles et qui figurent assez singulièrement dans des Pia *Hilaria*. A. D.

Jean Bourgeois, ou Bourghesius.

Jean Bourgeois, ou *Bourgoys*, dont le nom a été latinisé en *Bourghesius*, suivant l'usage assez constamment suivi pour tous les savans des XVI[e] et XVII[e] siècles, et peut-être aussi pour le mieux distinguer de son grand père qui portait le même prénom, appartient à la ville de Valenciennes par sa famille et par son long séjour dans cette cité. Ce fut pour ainsi dire accidentellement qu'il naquit à Maubeuge, vers l'an 1572, pendant que son père, le général *Hugues Bourgeois*, était gouverneur de la petite ville de Beaumont-sur-Sambre, pour le duc d'*Arschot*. Bourgeois fit des études, sinon brillantes, du moins solides, chez les pères de la compagnie de Jésus, qui, lui remarquant une capacité assez étendue, ne manquèrent pas, selon leur louable coûtume, de l'attirer dans leur Société. C'est en 1591, à l'âge de dix-huit ans, qu'il s'y fit recevoir et commença son noviciat à Tournai : voulant sortir de la routine ordinaire, il alla le terminer à Rome où séjournaient alors les premiers théologiens de l'Europe. Il y suivit un cours de philosophie et de controverse, sous le fameux cardinal *Robert Bellarmin*, régisseur, depuis 1576, du collége romain fondé par Grégoire XII. Les progrès du novice flamand lui attirèrent bientôt l'attention, puis l'amitié, de son illustre maître qui conserva toute sa vie des relations intimes avec lui. C'est appuyé de son crédit qu'il obtint, en 1615, pour les Jésuites de Valenciennes, dont il faisait alors partie, et pour orner leur église naissante (aujourd'hui paroisse *Saint-Nicolas*), les deux corps saints de *Sévérin* etde

son compagnon martyr (1) ; il fut aussi puissamment secondé dans cette obtention par le R. P. *Claude Aquaviva*, général des Jésuites, avec lequel il était étroitement lié. On lui doit encore les quatre corps saints qui se voyaient dans l'église des Jésuites de Maubeuge, fondation de sa mère, et qui étaient : *St.-Maxime*, martyr sous l'empereur Valérien, et tiré du cimetière *St.-Sixte, St.-Flavien,* Sainte *Pauline* et Sainte *Donate*. (2). On voit que Jean Bourgeois avait hérité un grand amour pour les reliques du fondateur de sa maison, *Pierre Bourgeois*, qui, en 1221, ne voulut point partir de la terre sainte sans en rapporter au moins un doigt de S. Jean-Baptiste.

De retour de Rome, Bourgeois occupa pendant six ans une chaire de philosophie à Douai ; puis il y dirigea, pendant un même nombre d'années, les cours de morale et de théologie scholastique. Ainsi éprouvé par cette tâche si pénible d'initier les jeunes clercs dans la science abstraite des controverses religieuses, (science alors très recherchée et aujourd'hui bien délaissée), on le nomma, vers 1610, recteur de l'important collége des Jésuites de Valenciennes, où il demeura encore six ans. Trois autres années furent employées à organiser le collège de Maubeuge qui venait de s'ouvrir, grâce aux dons généreux de sa mère, et les cinq années suivantes le virent à la tête de celui de Saint-Omer.

Il fut ensuite choisi pour préparer les néophytes de la Société

---

(1) Ces reliques arrivèrent à Valenciennes, le 21 septembre 1613, et furent accueillies par le clergé, le magistrat et le peuple, avec une solennité que la génération actuelle aurait peine à comprendre si on ne savait jusqu'où nos pères poussaient l'amour des fêtes où se mêlaient à-la-fois le sacré et le profane: à cette époque le goût était si peu épuré, qu'on atteignait aisément le burlesque. La relation de cette réception a été consignée dans un livre assez curieux et peu commun, intitulé : *Exposition du dévot et solemnel transport du corps de S. Sévérin martyr et d'un autre aussi martyr, du cimetière de Priscille à l'église des Pères de la compagnie de Jésus à Valenciennes.* Douay, M. Wardavoir, 1614, in-12.

(2) Saint-Maxime et Saint-Flavien arrivèrent ensemble en 1622 ; par raison de convenance, on fit voyager à part les deux saintes, expédiées de Rome après la dernière mission de J. Bourgeois. Ces quatre corps furent reçus à l'abbaye d'*Hautmont*, sur la Sambre, en attendant que l'église des Jésuites de Maubeuge fut disposée pour leur entrée. Cette réception solennelle eut lieu le 20 octobre 1647, avec une pompe toute particulière. Le chronogramme suivant fut gravé sur leurs châsses :

hIC sVnt qVos fatVVs MVnDVS eXhorrVIt.

« *Ici reposent ceux qu'un vain monde ne sut apprécier.* 1647. »

de Jésus, qui entrent dans leur troisième noviciat, et il consuma encore deux ans de sa vie dans cet emploi discret et difficile. Il eut enfin deux missions qui le conduisirent dans la capitale du monde chrétien, la première fois, en 1622, pour se trouver à l'assemblée des Procureurs des provinces jésuitiques dont il fesait partie, et la seconde pour assister à la huitième congrégation générale des disciples de *Loyola* qui devait se donner un nouveau chef C'est dans ces réunions de toutes les fortes têtes de la compagnie de Jésus, qui enveloppait alors toute la terre civilisée comme d'un vaste réseau, que se débattaient les intérêts secrets de cette envahissante congrégation et qu'on déterminait les mesures à prendre pour la plus grande gloire et la prospérité croissante de la Société.

L'active et laborieux jésuite flamand était profés des quatre vœux depuis de longues années lorsqu'il termina sa carrière, au collége de Maubeuge, le 29 mars 1653, âgé de plus de quatre-vingts ans. Au milieu d'une vie si remplie et d'occupations si diverses et si fatigantes, Jean Bourgeois trouva le moyen de composer des ouvrages ascétiques extrêmement volumineux, dont quelques-uns, que nous citerons, ne sont pas dépourvus d'une certaine originalité, mais qui en général, respirent la piété la plus outrée, la moins tolérante, et le zèle toujours ardent, mais peut-etre inconsidéré, de la plupart des écrivains de sa Société. Ces ouvrages, qui eurent jadis un succès d'époque et de localité, sont aujourd'hui délaissés (à peu d'exceptions près), dans la poussière de quelques vastes bibliothèques ; tous les jours des exemplaires en sont anéantis ; bientôt on n'en connaîtra pas même les titres ; nous allons toutefois en mentionner les principaux afin que des travaux aussi immenses ne tombent pas tout-à-fait dans l'oubli, au sein même de la ville où ils furent en partie composés et imprimés.

I. ***Mystères de la vie, passion et mort de Jésus-Christ, par Jean Bourgoys.*** Anvers, H. Aertssens, 1622, in-8°, avec 76 figures de *Boèce de Bolsweert*. — Publiée en latin sous le titre de: ***Vitæ, passionis et mortis Jesu Christi Domini nostri mysteria, piis meditationibus et adspirationibus exposita, per Joannem Bourghesium Malbodiensem, è sociétate Jesu, figuris æneis expressa, per Boetium à Bolsweert.*** Antwerpiæ, apud Henricum Aertsens, 1622, in-8°, 76 fig. et 392 p. — Idem, en flamand, *Anvers*, 1623, in-8°. — Idem, en latin, *Coloniæ*, 1624, in-12. Les mêmes cuivres ont servi pour toutes ces éditions qui sont très recherchées des curieux, à cause des charmantes gravures de *Bolsweert* qui les enrichissent. Les épreuves de l'édition latine, de 1622, sont ravissantes

de fraîcheur et de pureté. Cet ouvrage a été dédié par l'auteur à *Antoine de Winghe*, abbé de Liessies. Il se vend fort cher aujourd'hui.

II. *Jo. Bourghesii in XV mysteria sacri Rosarii Deiparæ Virginis Mariæ exercitationes. Figuris expressa per Carolum Mallery*. Antwerpiæ, Henricus Aertssens, 1622, in-8° fig.— Ouvrage également recherché, mais seulement pour les figures de *Charles Mallery*, graveur et marchand d'estampes d'Anvers, renommé pour la pureté de son burin.

III. *Cato major, Christianus : Sive de Senectute Christianâ, libellus*. Duaci, Balthazar Bellerus, 1635, in-12. — J. Bourgeois fait ici un chrétien de *Caton l'ancien,* comme depuis on a fait l'*Epictète chrétien*, etc., etc.

IV. *Libri tres de continentiâ christianâ adversùs Epicureos hujus temporis, impios Lutheri et Calvini asseclas*. Duaci, Bellerus, 1638, in-4°. — En parlant, dans la bonne Flandre, contre la philosophie d'Epicure, le père Bourgeois a dû prêcher dans le désert.

V. *Historia et harmonia evangelica, tabulis, quæstionibus, et selectis S. S. patrum sententiis explicata*. Montibus, Waudrœus, 1644, in-f° de 1081 pages.— La composition seule de cet ouvrage immense aurait déjà pu occuper la vie littéraire d'un homme ordinaire.

VI. *Peregrinus Christianus mortalis ; hujus ærumnosæ vitæ ad immortalem traducendæ ratio*. Valencenis, Joannes Boucherius, 1648, in-8° de 568 pages. — Ce volume ascétitique ne serait pas lisible aujourd'hui : il n'a pour nous d'autre intérêt que d'être imprimé à *Valenciennes*, chez *J. Boucher,* imprimeur ordinaire de la Compagnie de Jésus.

Jean Bourgeois a encore publié sept autres ouvrages latins plus mystiques et plus volumineux les uns que les autres, sur le *culte de la Vierge*, l'*Humilité chrétienne*, le *Mépris du monde*, l'*Eternité*, et le *Jubilé jésuitique :* on en trouvera les titres exacts et détaillés dans les Mémoires littéraires de l'estimable abbé Paquot. Les hommes du monde n'iront pas les chercher, les théologiens les retrouveront dans les grands dépôts. Le P. Lelong et Foppens ont encore attribué à Bourgeois des *Commentaires sur les Pseaumes*, imprimés en latin à *Douai*, en 1634 et 1637, in-8°; mais les Pères *Alegambe* et *Southwell,* assurent dans leur *Histoire des écrivains de la compagnie de Jésus*, n'avoir eu aucune connaissance de cette production qu'ils regardent comme douteuse ; au reste, notre jésuite a bien assez enfanté d'œuvres pieuses sans compter celle-là.

A. D.

Le Père Grégoire.

Jean-Baptiste Lambiez, surnommé le *père Grégoire*, naquit dans les environs de Bavai en Hainaut, un peu avant le milieu du XVIIIe siècle; il fit de bonnes études au collége des Oratoriens de Bavai, bâti au milieu de l'emplacement d'un ancien cirque romain, et cette circonstance fut peut-être la principale cause de l'entraînement du jeune Lambiez pour les études archéologiques et historiques. Les fragmens d'antiquités, les débris de l'ancienne gloire romaine, qu'il foulait aux pieds dans ses jeux, au milieu du vaste jardin des Oratoriens, éveillèrent ses pensées et les firent retourner vers l'histoire du peuple-roi qui domina longtems dans les Gaules et choisit Bavai pour chef-lieu d'une de ses provinces conquises. Doué d'une imagination qui semblait plutôt appartenir aux contrées méridionales qu'à celles du nord, et susceptible d'un peu d'exaltation, notre naïf Hainuyer adopta comme autorité historique toutes les traditions locales et les origines fabuleuses du pays. Il s'en nourrit longtems; y ajouta des parcelles de véritable érudition qui leur donnèrent un vernis de vérité, et se créa ainsi un passé fictif, qui lui appartenait en propre, et qui fut plus tard l'illusion de toute sa vie.

Lambiez, dévoué à l'étude des antiquités et de l'histoire, n'avait qu'une seule carrière à choisir : celle où il put, dans le calme d'une vie tranquille, continuer ses méditations et ses recherches. Il embrassa donc l'état ecclésiastique et entra dans le couvent des Récollets de Lille, sous le nom de *père Grégoire.* Ses connaissances lui attirèrent quelque distinction dans cette ville, et l'on remarque qu'à l'époque de la Révolution il figurait comme *aumônier* de MM. les officiers municipaux de cette riche cité.

Sa résidence habituelle à Lille ne fit pas renoncer le P. Grégoire à son pays natal; au contraire, il s'occupa plus que jamais de ses annales et de sa vieille gloire. En 1773, il fit insérer dans le *Journal de Bouillon* une notice historique intitulée : *Mémoire sur les antiquités de la ville de Bavai*, par le *P. G. Lambiez.* En 1775, il répondit à la question suivante proposée par l'Académie de Bruxelles : *Quels sont les monumens qui nous restent des Romains dans la Belgique?* En 1783, il publia, sous le voile de l'anonyme, une brochure facétieuse remplie d'une partie de ses rêveries sur les antiquités du nord; elle porte ce titre : *Dialogue récréatif et instructif envoyé par les génies tutélaires, au peuple docile et indocile, sçavant ou*

ignorant. C'est une hypotipose ingénieuse, qui ne fait parler les morts que pour appaiser les vivans, au sujet de la scène allarmante, tumultueusement jouée, sur le théâtre brouillé, dans la salle des Etoilles, marche-pied des ânes, pont St.-Jacques, en la ville de Lille. De l'imprimerie de Maubeuge, in-8°, 15 pp.

Dans les années qui précédèrent immédiatement la Révolution française, il publia à *Lille*, chez C. L. *de Boubers*, une série de dissertations sur l'établissement des différentes colonies répandues dans les Pays-Bas; elles sont ainsi divisées : 1° *Sur les colonies Gomériennes;* 2° — *Troyennes;* 3° — *Nerviennes.* 4° *Sur la capitale des Nerviens* (question célèbre entre les Tournaisiens et les Bavaciens). 5° *Sur les colonies romaines.* 6° *Sur les gouverneurs établis par les Romains dans la Belgique.* 7° *Sur les colonies françoises.* 8° *Sur les assemblées nationales tenues dans la Belgique.* — Ces huit dissertations sont toutes de 24 pages in-8°, excepté la dernière qui en compte 28. Elles réunissent à des notions exactes et intéressantes certains faits apocryphes et des conjectures aventureuses qui obligent le lecteur à les parcourir avec défiance. Elles sont néanmoins recherchées et difficiles à trouver réunies.

En 1789, Lambiez fit paraître sans y mettre son nom, un Essai historique sur la rentrée des biens tant à l'église qu'à la nation, avec des réflexions sur la nature de ces biens. 1789, in-8°, sans nom de ville ni d'imprimeur, mais qu'on peut justement supposer avoir vu le jour à Lille, chez De Boubers. Ce livre est plein de recherches, et l'on y trouve des détails curieux sur les biens qui appartenaient au clergé des Pays-Bas.

L'année 1790 ayant émancipé les religieux, le P. Grégoire réalisa une idée qu'il nourrissait depuis longtems. Il entreprit de faire exécuter des fouilles à Bavai et sur différens points des environs, pour rechercher les monumens que recèlent plusieurs localités de ce canton. Il fit à cet effet une pétition au gouvernement et reçut la réponse suivante : « Le gouvernement voit avec » satisfaction que dans vos momens de loisir vous vous occupez » d'objets qui peuvent devenir très intéressans pour le dépar- » tement. *Douai*, 22 *septembre* 1790. » Lambiez ne perdit pas de tems : muni de cette autorisation, il fonda une société par actions pour subvenir aux dépenses des fouilles; c'est alors qu'il lança son *Prospectus, ou actions proposées*, par le *P. Grégoire, autorisé par MM. du département du Nord, à l'effet de faire des excavations et des fouilles dans les ruines des anciennes villes du département.* Lille, De Boubers (1790), in-8°, 8 pages.

Les fouilles commencèrent le 1er octobre 1790 ; elles n'apportèrent d'abord rien d'extraordinaire, mais le 24 novembre suivant, on découvrit au fond d'un puits situé sur la chaussée du nord, un magnifique trépied en bronze, d'un mètre de hauteur, et orné de têtes et d'attributs de Bacchus. Ce beau morceau d'antiquité est aujourd'hui déposé au musée de Douai (1), et il a été plusieurs fois gravé. Lambiez consigna le récit de ses heureuses découvertes dans un journal intitulé : *Feuille d'or, ou annonce des excavations et des curieuses découvertes faites, au mois d'octobre* 1790, *dans l'étendue du département du Nord.* Lille, De Boubers, in-8°, 8 pages, fig. – Idem (novembre 1790), 8 pp. — Ce journal était d'abord destiné à paraître tous les quinze jours, il fut néanmoins mensuel. Bientôt il fut suspendu avec les fouilles qui lui donnèrent naissance, à cause de la rigueur de l'hiver, et nous ne le voyons reparaître qu'en janvier 1792, et cette fois par quinzaine. Chaque N° de janvier 1792 est de 16 pàges, suivies du *Pacificateur, ou nouvelles politiques à la suite de la Feuille d'or*, dont chaque numéro était de 8 pages. Nous ne possédons que les deux premiers cahiers de cette double feuille à la fois antique et moderne, et mêlant l'archéologie à la politique, mais nous soupçonnons fort qu'il n'en parut pas davantage : le *Pacificateur* dut nécessairement se retirer devant la guerre de 1792.

Cependant le bruit des trouvailles du P. Grégoire avait eu du retentissement ; l'ex-récollet fut mandé à Paris, et l'Assemblée constituante nomma des commissaires pour l'écouter et examiner le produit de ses recherches. Ce furent MM. *D'Ormesson* et *De La Rochefoucault*, qui, sous la présidence du savant *De Bréquigny*, inspectèrent, dans six ou sept séances tenues au musée, les monumens trouvés et les dissertations mentionnées ci-dessus ; on en fit l'éloge, on encouragea Lambiez, et des complimens flatteurs sur son zèle et son savoir furent couchés sur les fastes académiques. C'est tout ce qu'il obtint à Paris.

Mais tandis qu'il formait à Bavai un petit cabinet d'antiques et qu'il travaillait à l'histoire de son pays avec activité et confiance, survint le plus fort de la tourmente révolutionnaire qui enleva tous les matériaux préparés, dispersa les monumens réunis, troubla les jours et menaça l'existence de l'historien.

---

(1) Ce superbe trépied fut offert par Lambiez au directoire du département du Nord, qui ordonna que pour prix de sa valeur, on donnerait en échange à son propriétaire des livres du dépôt départemental provenant des abbayes supprimées.

Dans des jours plus calmes Lambiez fut rendu à ses goûts favoris ; mais il était sans état, sans fortune, et devait pourvoir d'abord à son existence. Il continua néanmoins à travailler selon ses goûts, et on le vit, en 1805, envoyer à la Société d'Émulation de Cambrai ses conjectures sur *Hermoniacum*, mansion romaine placée entre *Bagacum* (Bavai) et *Cameracum* (Cambrai) (1). Bientôt on le vit semer, parmi les *Variétes* d'une feuille périodique, imprimée à Mons, un essai intitulé : *Fastes Belgiques.* L'intérêt que les abonnés ont paru mettre à la lecture de ces fastes, et la demande que plusieurs ont faite d'un corps d'ouvrage séparé de la feuille, le déterminèrent à faire une nouvelle publication. Il ne se lança d'abord que dans les hasards d'une brochure qui devait être comme le ballon d'essai de son grand ouvrage. Cet opuscule parut sous le titre de : *La Clef de l'histoire monumentaire du nord des Gaules, envoyée à S. A. I. le prince* Louis Bonaparte, *connétable de France, communiquée et soumise à la critique des savans de l'Europe.* Mons, veuve Lelong, sans date (vers 1805), in-8° de 32 pages.

Vint enfin le corps d'ouvrage du P. Lambiez, sous ce titre général : *Histoire monumentaire du nord des Gaules, appuyée sur les traces marquantes et les vestiges durables des anciennes colonies qui ont illustré les fastes Belgiques.* Tome 1er. Mons, H.-J. Hoyois, sans date (vers 1810), in-8° de 524 pages, figures de *Delecourt père*, de Tournai. Cette publication devait avoir au moins trois volumes ; mais le peu de fortune de l'auteur, et bientôt la vieillesse et les infirmités, le forcèrent de s'en tenir à ce seul tome. Celui-ci traite de la population et du culte primitifs de la Belgique, des Druides, etc. Nous regrettons que l'auteur n'ait pas plutôt commencé par la mise au jour de ses documens sur les Romains, qui devaient être mieux élaborés et plus positifs que ceux sur une période conjecturale et donnant trop d'essor à l'imagination vagabonde de Lambiez. Néanmoins, un esprit froid et juste peut, en laissant de côté les écarts nombreux de l'ex-récollet, tirer encore un bon parti des renseignemens locaux amassés dans cette histoire. Le reste du Ms. du P. Lambiez était demeuré la propriété de M. *Hoyois*, libraire à Mons, qui le céda à M. *Castiau*, de Lille. Il fait aujourd'hui partie des Mss. de M. ....

---

(1) Notre savant et honorable ami M. *Le Glay* a donné sur *Hermoniacum* une notice intéressante qui a laissé bien loin derrière elle les conjectures du P. Lambiez.

On y trouve à la fin une *Histoire de la ville de Bavai*, souvent citée par Lambiez dans ses premières dissertations. Le manuscrit se trouve au reste dans un état de désordre qui rappelle un peu celui des idées de l'auteur.

Vers la fin de ses jours, Grégoire Lambiez avait acheté une petite maison à Bavai; succombant à l'entraînement de toute sa vie, il retourna en tous sens sa propre demeure pour chercher des antiquités. En ouvrant sa porte, il fallait passer sur un pont tremblant jeté au-dessus d'une excavation de vingt pieds. Les murs de son grenier étaient parsemés d'ossemens romains fichés dans les interstices des pierres; il y appendait des fibules, des styles, des vases et tout ce qu'il trouvait dans ses fouilles : c'était son muséum.

On conçoit qu'avec un goût semblable le bon père Grégoire dut mourir pauvre; il succomba vers l'époque de la Restauration, et il fut regretté dans son pays où son souvenir n'est pas encore éteint. Il était membre de la Société d'Émulation de Cambrai et de l'Académie celtique de Paris, métamorphosée depuis en Société royale des antiquaires de France.

ARTHUR DINAUX.

Ch. Delecourt.

La Société des Bibliophiles de Mons a fait, en trois ans, deux pertes douloureuses; un président et un secrétaire lui ont été enlevés tout à coup, l'un à 37 ans, l'autre à 31, tous les deux à cette époque de la vie où l'homme est le moins disposé à quitter *le long espoir et les vastes pensées*. Une notice biographique a été publiée sur H. Delmotte (*Mons*, 1836 in-8° de 42 p.) : le *Bibliologue* doit à ses lecteurs quelques lignes sur Ch. Delecourt qui, lui aussi, aimait les beaux et bons livres et en aurait certainement fait de bons et de beaux.

Charles-Jean-Baptiste-Joseph DELECOURT naquit à Mons, le 19 mars 1808. Au sortir du collége, où il avait fait d'excellentes études, il se voua au notariat; mais dégoûté bientôt d'une carrière qui n'offrait aucun aliment à l'activité de son esprit, il s'adonna avec ardeur à l'étude du droit, et fut reçu docteur en mai 1831. Bientôt son nom figura sur le tableau des avocats de sa ville natale, et une belle clientelle rapidement acquise témoigna hautement de son aptitude en même temps que de sa sévère probité. . . . .

Au milieu de ses occupations multipliées, Delecourt trouvait encore des moments à donner à d'intéressantes recherches sur la législation ; la *Revue belge* a publié de lui un article intitulé : *Du régime hypothécaire sous la législation coutumière du Hainaut ;* il a donné dans les *Archives de droit et de législation*, une *Bibliographie des collections de lois depuis* 1789 *jusqu'en* 1814, destinée à faire partie d'une *Introduction* qu'il a composée pour la *Pasinomie*, en même temps qu'une *table générale* de ce volumineux recueil. — Il a mis en rapport avec la jurisprudence du pays, la 2e édition de la *Théorie de la procédure civile*, par Boncenne, sous presse avec l'ouvrage précédent, chez Ad. Hauman et Ce, à Bruxelles. Enfin, il est auteur d'un écrit curieux, intitulé : *Introduction à l'Histoire administrative du Hainaut, depuis la première invasion française* (7 *novembre* 1792), *suivie de pièces justificatives et d'une notice bibliographique*. (Mons, 1839, grand in-8° de II et 174 pages,) dont *six exemplaires* ont été tirés sur papier couleur *nankin*.

Membre de la Société provinciale des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, il y lut divers mémoires, notamment un projet d'établissement à Mons d'un *Musée provincial*.

La Société des bibliophiles le comptait au nombre de ses fondateurs. Il a coopéré à deux publications éditées par cette Société, (*Rapport sur les antiquités de Mons*, in-8° de 16 p., et *Le vœu du Héron*, in-8°, 52 pages), et il s'était chargé de donner ses soins à l'impression du précieux manuscrit des *Annales du comté d'Haynnau, par F. Vinchant*, appartenant à la bibliothèque de Mons.

Delecourt a laissé, outre plusieurs manuscrits, fruit de ses laborieuses recherches, une collection nombreuse de livres choisis, dont on a dernièrement vendu la partie étrangère à l'histoire ; le reste fera l'objet d'une seconde vente à Bruxelles.

Delecourt était conseiller communal et membre de la Commission administrative des hospices civils de la ville de Mons ; ses concitoyens allaient probablement lui donner une marque plus éclatante encore d'estime et de confiance en l'envoyant siéger à la Chambre des représentants, quand il a été ravi en peu de jours à sa jeune famille et à ses nombreux amis, consternés d'une mort si soudaine et si prématurée.

De fort bonne heure, l'innocente passion des livres s'était emparée de notre ami ; à force d'en lire, l'idée lui vint de s'essayer à en faire. Il économisa sur ses menus plaisirs d'écolier, pour se procurer une petite presse et quelques caractères ; à 15 ou 16 ans, il avait une imprimerie, comme d'autres jeunes

gens de cet âge ont un fusil de chasse ou un cheval. Deux opuscules, aujourd'hui d'une excessive rareté, sont les seuls *labeurs* qui, à notre connaissance, soient sortis de cet atelier anonyme.

Le premier est intitulé : *Almanach de poche d'un étudiant du collége de Mons*. MDCCCXXI, très petit format carré, 29 p. — Il contient un abrégé du règlement du collége. — les heures des cours, — la liste des professeurs, — un calendrier où des noms d'auteurs remplacent les noms des saints, — des aménités philologiques.

Le second a pour titre, (que le lecteur nous passe la crudité d'une transcription peut-être trop littérale en faveur de l'exactitude dont nous faisons profession) : *Journal mordant, ou mémoire historique, politique, foirant, flairant, récréatif et amusant, pour servir à l'histoire des Pays-Bas ou Ponant. Dédié aux chieurs, par un ami de la chaise percée. A Étron, chez Mord-Mâche-Avale, proche le pignon doré, l'an présent.* Sans date (1820), petit format carré de 49 pages. — L'édition n'ayant été tirée qu'à 15 ou 20 exemplaires, que l'auteur distribua à ses camarades de classe, celui que nous avons vu est probablement unique aujourd'hui.

Il a eté publié à Mons une brochure de 8 pages in-8°, intitulée : *Notice sur M. Ch.-J.-B.-J. Delecourt, avocat, conseiller communal, membre de la Commission des hospices civils, de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, et de celle des Bibliophiles belges ; président de l'école de musique, etc., etc., décédé à Mons le 4 juin 1839, âgé de 31 ans ; suivi de quelques mots prononcés sur sa tombe, par un de ses nombreux amis.* (Mons, typographie d'Em. Hoyois, 5 juin 1839.) Cette notice, écrite par M. Camille Wyns, et qui n'a point été mise en vente, nous a fourni la plupart des renseignements qui ont servi à la rédaction de celle qu'on vient de lire. (*Bibliologue*.)

FRÉD. HENNEBERT.



BULLETIN BIBLIOGARPHIQUE.

51. — LE FAUX BAUDOUIN (Flandre et Hainaut) 1225. Par M. le baron Jules de St.-Genois. Bruxelles et Gand, 1840. 2 vol. grand in-18°.

M. le baron *J. de Saint-Genois*, qui porte un nom illustre dans les fastes historiques et littéraires de la Belgique, est archiviste de la Flandre Orientale et l'un des savans rédacteurs du *Messager des Sciences historiques*, de Gand, le meilleur recueil périodique publié chez nos voisins. Il est auteur de *Hembyse*, histoire gantoise du XVIe siècle, Bruxelles, Méline, 1835, 3 vol. in-18 ; de *Charles* et *Elégast*, roman en vers, traduit du Flamand, Gand, Hebbelynck, 1836, in-8° ; *De La Cour du duc Jean IV*, chronique brabançonne, 1417-1425, Bruxelles, Hauman, 1837, 2 vol. in-18 ; et de l'*Histoire des Avoueries en Belgique*, Bruxelles, Hauman, 1837, in-8°. M. De Saint-Genois a fait une étude assez approfondie de Walter-Scott et paraît se vouer au genre du roman historique. Bien que nous ne soyons pas naturellement très-partisans de ces productions, qui, s'appuyant sur l'histoire pour le fond, concèdent à l'imagination la forme et les détails, nous devons reconnaître que l'auteur du *Faux-Baudouin* a tiré un excellent parti de l'histoire dramatique de cet imposteur, et qu'il a parfaitement enchassé les faits et les traditions du XIIIe siècle dans un roman qu'il a su rendre intéressant du commencement à la fin. Le style de M. De Saint-Genois est pur et élégant : il ne se sent nullement du goût du terroir habité par l'auteur ; en écrivant un livre sur le fait le plus dramatique de l'histoire de Flandre au

moyen-âge, il a suivi le judicieux précepte du spirituel baron de Stassart : que la pensée soit Belge, mais l'expression Française !

A. D.

53. — Maximilien Ier. Empereur d'Allemagne, et Marguerite d'Autriche, sa fille, gouvernante des Pays-Bas. Esquisses Biographiques, par M. Le Glay, archiviste général du département du Nord, correspondant de l'Institut. Paris, J. Renouard. 1839, grand in-8° 110 pp. avec *fac-simile.*

Cette brochure est extraite d'une publication faite par la *Société de l'Histoire de France*, sous le titre de *Correspondance de l'Empereur Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, de 1507 à 1509, publiée d'après les manuscrits originaux, par M. le Docteur *Le Glay*. Les deux biographies que nous annonçons ici sont traitées avec un soin tout particulier par l'érudit archiviste du département du Nord ; entouré des richesses historiques que renferme le dépôt à lui confié, il ne marche qu'avec les pièces en main et chaque fait par lui avancé est à l'instant même appuyé de preuves et de notes toujours instructives. Dans la notice sur Maximilien, nous trouvons le passage suivant sur la fin précoce de Marie de Bourgogne, sa jeune femme, morte le 27 mars 1482, des suites d'une chûte de cheval faite à la chasse, et pour n'avoir pas voulu, par pudeur, que les médecins vissent sa blessure ; circonstance omise par plus d'un chroniqueur, mais non négligée par M. De Barante dans son Histoire des ducs de Bourgogne.

Se sentant donc mourir, Marie, ange de douceur et de résignation, rassembla ses forces et fit ses adieux à tout ce qu'elle quittait. — « Adieu, vous, le premier, duc Maximilien, fils de l'Empereur Frédéric ; nous serons, hélas ! bientôt séparés ! — Adieu, Philippe, mon jeune fils, qui serez sous peu orphelin ! — Adieu, Marguerite, ma fille ; vous perdez votre mère avant le tems ; mais je dois subir mon sort et suivre ceux qui nous ont précédés dans la tombe. — Adieu, Sire Adolphe de Raveistein, cœur noble et fidèle, qui avez été mon appui dans le besoin. — Adieu, porte-étendard, comte de Romont, qui défendîtes si vaillamment mon pays et mon honneur. — Adieu, Englebert de Nassau, qui n'avez jamais manqué de vous trouver sur les champs de bataille où j'avais besoin du secours de votre

bras. — Adieu, vous tous, prince d'Orange, noble Fiennes, sires de Chimay, de Bevern, de Gruthuyse. — Adieu, chevaliers ! — Adieu, Marguerite d'Yorck. — Adieu, dame de Ravestein, gardienne et protectrice de mes enfans ; gardez-les selon mes désirs : mon tems est venu, mon heure approche! — Adieu, vous, mes pays de Bourgogne, de Brabant, de Flandre, de Limbourg, de Luxembourg, de Hollande, de Zélande et de Hainaut ! — Adieu Namurois, qui m'avez toujours montré tant d'affection. — Adieu, communes qui nous prêtiez votre assistance dans le besoin ; vous perdez votre duchesse prématurément ; mais contre la mort il n'y a pas de remède. — Messeigneurs, la mort est près de moi ; pardonnez-moi si j'ai pu jamais vous occasionner quelque déplaisir ! »

La notice sur Marguerite d'Autriche est suivie d'un inventaire de sa librairie (les manuscrits seulement) d'orfèvreries, peintures, curiosités, statuettes, tapisseries, tentures, lingerie, dentelles, etc., qui est d'autant plus remarquable que les objets les plus rares sont inventoriés par la princesse elle-même. Pour notre part, nous remercions beaucoup M. Le Glay de nous avoir initié dans le détail des jolies choses qui ornaient, au commencement du XVI[e] siècle, les tablettes, la toilette et les dreschoirs de Marguerite d'Autriche.

A. D.

54. — Discours prononcé par M. le baron de Stassart, à la séance publique de l'Académie Royale des sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, le 16 décembre 1839. Bruxelles, M. Hayez, 1839, in-8°.

M. le baron de Stassart, directeur de la savante Académie Royale de Bruxelles, a la louable habitude, quand des occasions solennelles l'appellent à prononcer des discours académiques, de les nourrir de bonnes pensées, de faits profitables, d'enseignemens utiles, et d'orner le tout d'un style éminemment français, pur et élégant. Dans la séance du 16 décembre 1837, il avait déjà prononcé un discours dans lequel il a su grouper les précieux services rendus par la Belgique ancienne à la civilisation Européenne. Il a continué ce sujet dans le dernier discours. C'est un morceau historique digne d'être consulté et conservé.

A. D.

55. — Mémoires de la Société des Antiquaires de

PICARDIE. Tom. III. — 1re. partie. — Bulletin annuel. Amiens, Seblon et Ce, 1839, in-8°.

La Société des *Antiquaires de Picardie* partage avec celle des *Antiquaires de la Morinie* l'honneur d'éclaircir l'Histoire du Nord de la France par les monumens. Déjà deux volumes de 500 pages ont paru par les soins de ce corps savant et les noms de *Bouthors*, *Duserel*, *Rigollot*, sont des garanties suffisantes que cette collection est digne de figurer sur les tablettes des archéologues les plus difficiles. Dans la première partie du tome III que nous signalons aujourd'hui, nous mentionnerons, comme pièce très-remarquable, le Rapport sur les travaux de la commission chargée de dresser la carte de l'itinéraire romain dans la Picardie. Ce travail consciencieux et érudit est du plus haut intérêt.

A. D.

56. — MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN. 1831 à 1833. Saint-Quentin, imprimerie Ad. Moureau, 1839, in-8°. Fig.

La Société de Saint-Quentin a été retardée dans la publication de ses Mémoires, car nous trouvons dans ce résumé de ses travaux de 1831-1833 qui viennent seulement de voir le jour, il y a peu de mois, des pièces déjà connues depuis longtems et un rapport de *Félix Davin*, de regrettable mémoire, que ses amis pleurent depuis plusieurs années. L'histoire tient peu de place dans les travaux d'une Société placée au centre d'un arrondissement tout dévoué aux intérêts matériels ; cependant on remarque dans ce volume un mémoire sur *Samarobriva*, par M. *Desains*, un rapport de M. *Raison* sur les *Fouilles de Vermand*, et des observations sur l'histoire romaine par M. *Grand Moulin*. M. *Gavet* y a inséré une dissertation *sur le Divorce*, dans laquelle il combat en faveur de la loi de 1803. Ce recueil est terminé par des fables et autres petites pièces de poésie qui sont comme les enfans perdus du corps de l'ouvrage.

A. D.

75. — CONSIDÉRATIONS SUR LE THÉATRE EN BELGIQUE, et sur les difficultés et les moyens d'y créer une scène nationale, par B.Th. Van Hecke, Bruxelles, 1839, in-8°. 69 pages.

L'auteur bien intentionné de cette brochure voudrait qu'on s'occupât de créer une scène nationale en Belgique, qui, fondée à l'aide d'artistes indigènes, put reproduire les œuvres des littérateurs du pays et former enfin un théâtre national. Cela ne pourrait guères avoir lieu qu'après qu'un conservatoire établi à Bruxelles, ait produit des artistes capables de soutenir la concurrence avec ceux que la scène étrangère envoie en Belgique. Du reste, l'intention de l'auteur est nationale et mérite d'être applaudie.

A. D.

58. — Recherches sur la vie et les ouvrages de Jean d'Outremeuse, par M. L. Polain. Liége. Imprimerie de Jeunehomme frères, 1839. Petit in-8°, de 38 pages.

Ce livret est une petite perle Bibliographique, *tirée à 50 exemplaires* seulement, pour les amis de l'auteur. Ce n'est donc pas au public, proprement dit, que cette notice a été livrée et nous n'en parlons ici que pour consigner son existence; mais nous aimons bien de saisir cette circonstance pour déclarer que M. *L. Polain*, de Liége, est un des hommes qui rend le plus de services aux lettres et à l'histoire de son pays, et nous pouvons lui retourner personnellement cette portion de son épigraphe prise dans Guichardin : *Pour les lettres il y a toujours eu dans l'évesché de Liége, des hommes rares et renommés.*

A. D.

59. — Qualis fuerit apud veteres ante Christum de *animoe immortalitate* doctrina. Autore *Henrico Wallon*. Parisiis, Moquet, 1837. In-8°, 64 pp.

Cette thèse, soutenue par M. *H. Wallon*, de Valenciennes, ancien élève de l'Ecole Normale et professeur agrégé d'histoire au Collége Royal de Louis-le-Grand, pour obtenir le grade de Docteur-ès-lettres de la Faculté de Paris, a été passée d'une manière brillante et savante. Elle est consacrée à la mémoire de deux jeunes amis de l'auteur, MM. *Delcourt* et *Louis Dubois*, dont la confiance en l'immortalité de l'âme était pleine et entière.

A. D.

60. — Du droit d'Asyle. Thèse présenté à la Faculté

des Lettres de Paris, par M. *H. Wallon*. Paris. Bailly, 1837, in-8°. 112 pp.

L'auteur parcourt rapidement le caractère général du droit d'asyle. Il le montre en usage chez les peuples de l'antiquité, chez les Grecs, chez les Romains. Il le peint ensuite, sous le christianisme, étendu quant au lieu, restreint quant aux personnes. Il énumère les nombreuses violations d'asyle après le XII° siècle et la suppression de ce droit en France, par François Ier. Le jeune et intéressant historien passe aussi dans une rapide revue les lieux nés ou agrandis par suite du droit d'asyle, tels que Montreuil, Saint-Ricquier, Saint-Quentin, Saint-Omer, Saint-Amand, et il aurait pu ajouter Valenciennes, sa ville natale, si la forme rétrécie de son travail lui eut permis de s'étendre dans ses citations et ses exemples. En France le droit d'asyle est converti en droit de grâce qui appartient au Roi. En Italie, il existe encore dans les lieux saints ; en Espagne le respect pour la Majesté Royale y ajoute le palais du souverain. A. D.

61. — Géographie politique des tems modernes, par M. *H. Wallon*, Paris, Chamerot, 1838, deux parties en un vol. in-12.

Cette géographie fait partie des *cahiers de géographie historique*, faisant suite aux *cahiers d'histoire universelle*, rédigés, à l'usage des colléges, par MM. *Burette*, *Duruy* et *Wallon*. L'ouvrage de M. Wallon est dédié à M. *Guigniaut*, ancien directeur de l'Ecole Normale qui doit se féliciter de voir un de ses éléves grandir en gloire et en savoir comme le fait M. Wallon. Ce jeune auteur prend sa géographie politique en 1453, époque où le développement d'une politique plus générale qu'auparavant mit les diverses puissances en équilibre. Il suit ensuite les phases des Etats changeant à chaque traité de paix, et il explique les motifs des accroissemens et des pertes des puissances Européennes jusqu'en l'année 1789 où se termine la seconde partie. A. D.

NOUVELLES

ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— M. F. Den Duyts, conservateur des collections de l'Université de Gand, vient de faire le catalogue de la partie de la collection numismatique relative à la Belgique. Il a imaginé de lithographier cet inventaire en y joignant les empreintes des diverses médailles ou monnaies. Cette opération, exécutée avec une grande fidélité et beaucoup d'économie, mérite de servir de modèle dans les cabinets appartenant à l'Etat. Nous pensons que l'on suivra cette marche à la Bibliothèque royale qui s'enrichit tous les jours et dont on peut apprécier les progrès en lisant un curieux volume que vient de publier M. le baron de Reiffenberg, sous le titre d'*Annuaire de la Bibliothèque royale pour* 1840. Ce volume, qui aura une suite, contient une dissertation sur l'amour des Belges pour les livres, un compte-rendu détaillé de la situation actuelle de la Bibliothèque; des notices et extraits de quelques uns de ses manuscrits, des Mémoires pour l'histoire littéraire et artistique du pays; des notices sur des bibliographes et bibliophiles belges et des Mélanges bibliologiques; parmi ceux-ci on distingue un article sur ce qui doit composer le recueil complet des *transactions* de l'académie de Bruxelles; un petit chapitre sur le *feld maréchal prince de Ligne graveur*, un autre sur une *édition lilliputienne* de Plantin, etc. Ce joli volume est orné d'une planche représentant la marque que Marguerite d'Autriche, la gente demoiselle apposait sur tous ces livres. On le trouve à Bruxelles chez le libraire Muquardt, Montagne de la Cour.

— M. le président *Lelewel*, réfugié polonais, tenu hors des limites de la France pour complaire à nous ne savons quel diplomate étranger, emploie ses loisirs, à Bruxelles, à l'éclaircissement de plusieurs points de l'histoire numis-

matique de notre contrée pour laquelle il ne cesse de manifester sa vive sympathie. M Lelewel va publier ses *Etudes numismatiques et archéologiques*, TYPE GAULOIS. C'est pour la première fois que la numismatique gauloise, jusqu'à ce moment très négligée, recevra les honneurs d'un traité spécial. 275 pièces seront gravées dans ce nouvel ouvrage de l'antiquaire polonais ; la plupart sont de celles qu'on trouve à Bavai, à Tournai, et sur d'autres points de l'antique *Nervie*. Les notes et tables chronologiques qui accompagnent ces figures jetteront un nouveau jour sur les trois siècles qui ont précédé l'invasion romaine dans les Gaules, période trop peu connue et enveloppée de fables et de traditions nébuleuses. Si M. Lelewel obtenait du gouvernement français la permission de résider dans le département du Nord, il pourrait rendre un grand service à la science en perfectionnant son ouvrage sur les lieux mêmes dont il traite. Tous les hommes éclairés et amis de la science se joindront à nous pour solliciter, par la voie de la presse, l'entrée dans notre département de ce vieillard laborieux et érudit, qui consacre ses dernières années à des travaux scientifiques faits pour honorer le pays qui les verra mettre au jour.

— La *Société du Nord*, fondée à Paris, le 25 avril 1825, revise en ce moment son réglement. M. *Martin* (du Nord) son président actuel, desire donner plus de stabilité et de régularité à cette honorable institution. Un projet de réglement nouveau vient d'être publié ; parmi les principales dispositions, nous remarquons avec plaisir que le nombre des membres résidans et correspondans, illimité jusqu'ici, sera fixé désormais à 40 pour les résidans, et à 20 pour les correspondans. — Le but principal de la société est de contribuer au développement des arts, des sciences et des lettres, par ses relations avec les académies et les autorités municipales du département du Nord, et par ses encouragemens à de jeunes compatriotes dont les succès justifient le patronage ce leur ville natale.

— Au commencement de mars, les recherches à Famars n'ont pas été très heureuses, surtout en médailles ; sur de nouvelles indications données par M. *Hottelart*, l'on a atteint un aqueduc en belle maçonnerie, platré et pavé, dont la pente se dirige sur la Rhonelle et le long duquel l'on vient de découvrir huit médailles, dont une en argent à l'effigie d'*Antonin Caracalla*, les autres en bronze aux effigies d'*Hadrien*, d'*Antoine le pieux*, de *Faustine* la jeune,

de *Constantin*, et de *Posthume*, six styles en ivoire, dont un garni en or, et trois jolis vases lacrymatoires en terre cuite, bien conservés, plusieurs fragmens d'autres vases; dans le caveau était placé une urne grandiose, qui malheureusement était réduite en fragmens par le poids des décombres qui se trouvaient au dessus; dans l'aqueduc où les recherches se continuent, l'on a trouvé une hachette et divers objets en fer presque consommés, et beaucoup d'ossemens.

— En moins d'un an, la bibliothèque de Bruxelles s'est enrichie de près de 3,000 volumes, de plus de 3,000 brochures relatives à la révolution brabançonne, achetées chez M. Dotrenge, et d'une centaine de manuscrits dont plusieurs sont importans. Il a en outre été acheté une belle collection d'estampes et un assez grand nombre de médailles.

— M. *Namur*, bibliothécaire à Bruxelles, donne une seconde édition de sa B*ibliographie des livres en ana*; la première est épuisée : la seconde sera complétée par quelques additions. Nous regrettons que M. Namur n'ait pu consulter le grand travail fait sur cette matière par feu M. *Hécart,* de Valenciennes, et laissé par lui en manuscrit.

— M. F. V. *Goethals*, bibliothécaire de la ville de Bruxelles, connu dans le monde littéraire par ses *Lectures historiques*, a en ce moment sous presse l'*Histoire des Lettres, des Sciences et des Arts en Belgique,* qui formeront 4 vol. in-8° à Bruxelles, chez l'auteur, rue Ste.-Catherine, N° 6.

— MM. *Dusevel* et P. A. *Scribe*, d'Amiens, annoncent une Description Historique et Pittoresque du département de la Somme, suivie d'une B*iographie* des hommes illustres de ce département, en 2 vol. in-8°, ornés de planches.

— M. le docteur *Le Glay,* archiviste-général du département du Nord, prépare en ce moment un ouvrage sur les Bibliothèques publiques de ce vaste département, suivi d'un aperçu sur les principaux cabinets particuliers et collections de livres du même département, en s'attachant particulièrement aux manuscrits historiques et précieux. Cette publication sera reçue avec l'intérêt qui s'attache à toutes celles du savant successeur des *Godefroy*.

MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHEQUE DE LILLE.

AVERTISSEMENT.

En 1828, *sir* Thomas Philipps, *baronnet anglais, bibliomane renommé, s'abattit sur la Belgique et le nord de la France, et enleva à haut prix tous les manuscrits qu'il rencontra. Ce fameux collecteur allait de ville en ville, visitant les cabinets des curieux, les bibliothèques publiques, les collections particulières; achetant les manuscrits qu'on consentait à lui céder, et copiant les titres de ceux qu'il ne pouvait conquérir. Il parvint ainsi à rassembler, dans son magnifique domaine de* Middlehill, *près d'Oxford, une réunion de manuscrits telle qu'on ne lui peut comparer aucune autre bibliothèque particulière. En* 1834, *cette collection était arrivée au nombre incroyable de* 8,000 *volumes, dont le grand répertoire de manuscrits, par l'allemand* G. Haenel (1), *a donné*

(1) Catalogus librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ, Helvetiæ, Hispaniæ, etc., etc. Auctore D. G. Haenel. Leipzig, 1819, 4 vol. in-4°. (Le catalogue de *Sir Philipps* y est repris pages 190-198 de la 1re partie.)

un inventaire abrégé. Ces précieuses conquêtes du baronnet anglais ne purent être effectuées sans d'immenses sacrifices d'argent, qui furent si souvent répétés que sa famille s'en émut et qu'elle obtint l'interdiction du bibliomane. Cette formalité, on doit le dire, n'a point en Angleterre la même portée qu'en France : elle oblige seulement l'interdit à ne pas disposer de sa fortune, mais elle n'atteint aucunement sa considération personnelle. Sir Philipps interdit est resté un des hommes les plus érudits de l'Angleterre, et il est aujourd'hui membre du conseil de la Campden Society.

Pour en revenir à son séjour dans le nord de la France, nous dirons qu'après avoir acheté tout ce qu'il avait trouvé à vendre, il visita con amor *les manuscrits des bibliothèques publiques d'Arras, de St.-Omer et de Lille. Ceux-là ne pouvaient être acquis, aussi le baronnet fut-il obligé de se contenter de les manier, de les parcourir, de les décrire. C'est ce dont il se contenta à défaut de mieux ; ainsi, il vit à Arras les vénérables débris des bibliothèques de l'abbaye de St.-Waast et du mont St.-Eloi ; à St.-Omer les précieux* codex *de St.-Bertin et de l'abbaye de Clairmarais ; à Lille, les restes des bibliothèques du chapitre de St.-Pierre et des abbayes de Loos, de Cysoing et de Phalempin. Ne pouvant faire plus, il dressa de courts catalogues de ces trois collections de manuscrits et les fit imprimer à un petit nombre d'exemplaires qui furent départis à quelques amateurs privilégiés. Ces petites brochures sont aujourd'hui payées un prix exhorbitant quand le hasard en livre une aux chances d'un encan public ; c'est pourquoi nous avons pensé qu'il serait utile de les reproduire successivement, afin de faire connaître aux érudits et aux travailleurs les ressources qu'offrent nos dépôts publics.*

Nous commençons aujourd'hui par le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lille, dont il a été rendu compte au N° 20 *du* Bulletin bibliographique *des* ARCHIVES DU NORD (première série); *mais comme il a été justement remarqué que des fautes grossières s'étaient glissées dans cet opuscule nous avons, autant que cela nous a été possible, corrigé les*

erreurs, réparé les omissions, et rectifié les indications. En fait, ce n'est plus que le squelette du travail de sir Philipps que nous produisons, revivifié par les observations faites par Millin, Camus *et* Vitet, *et par quelques notes de M.* Le Glay, *archiviste général du département, de M.* Lafuite, *bibliothécaire de Lille, et de M.* Ducas, *amateur de la même ville. Nous-mêmes nous avons ajouté quelques indications suggérées par l'inspection de plusieurs manuscrits signalés, et nous avons traduit en français les notes anglaises et latines du baronnet, afin de rendre plus abordable une nomenclature qui ne sera encore que trop sèche.*

Il nous a semblé toutefois qu'il était de notre devoir de faire mieux connaître, par un recueil plus répandu, qu'elles ne le furent jusqu'ici par une publication quasi-occulte, les richesses manuscrites de nos dépôts publics. Deux étrangers, l'un anglais, M. Philipps, *l'autre allemand, M.* Haenel, *plus jaloux que nous-mêmes de nos propres trésors, ont chacun de leur côté donné un exemple qui doit trouver des imitateurs : ils ont r'ouvert la voie que les* Sanderus, *les* Labbe *et les* Montfaucon *avaient déjà parcourue ; c'est à la génération présente à ne pas la laisser se couvrir des broussailles que l'oubli, l'incurie et l'inculte ignorance ne manqueraient pas d'y faire bientôt renaître.*

La bibliothèque de Lille, par laquelle nous commençons notre exploration, ne possède pas de manuscrits d'une bien grande importance, ni d'une très haute antiquité ; les plus anciens ne remontent guères au-delà du XIIe siècle(1). *Ils sont au nombre d'environ* 300 *et proviennent des établissemens religieux de Lille et de son antique châtellenie.* Sanderus,

(1) Les manuscrits des communautés religieuses ayant été confiés à l'administration du district, les ouvrages les plus précieux disparurent : quinze fourgons furent chargés indistinctement des plus beaux ouvrages que l'on destina au service de l'artillerie. Les livres les plus mignons ne trouvèrent grâce qu'à cause de leur petitesse qui ne présentait pas assez d'avantage pour former les gargousses !

dans la seconde partie de sa Bibliotheca Belgica manuscripta, *imprimée à Lille en 1644, a déjà donné (pages 91–128) une nomenclature des manuscrits de l'abbaye de Loos, montant à 160 articles environ; beaucoup d'entr'eux ont disparu, toutefois il en reste un bon nombre mentionnés dans le répertoire de sir Philipps. M.* Lafuite, *le respectable bibliothécaire de Lille, publie le catalogue de la bibliothèque qui lui est confiée, mais les manuscrits y sont rejetés à la fin de chaque volume, et isolés par la division des matières; le volume des sciences et arts seul a paru, il ne présente que 36 articles de manuscrits. On nous pardonnera donc de n'avoir pas attendu la fin de cette importante publication, qui, soumise aux caprices d'un budget municipal, peut se faire encore désirer longtems. Notre travail, tout d'additions et de rectifications, eut sans doute gagné beaucoup en attendant celui de M. Lafuite, car les erreurs du bibliophile anglais sont si nombreuses que nous ne garantissons nullement de ne pas en avoir laissé échapper; mais le tems court, les études historiques sont en vogue, le dépouillement des écrits du moyen-âge fait fureur, il faut saisir l'occasion d'être utile, servir les saints comme ils aiment à être honorés; et quel saint est plus puissant et plus exigeant que le public!*

ARTHUR DINAUX.



CATALOGUE
DES
MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE LILLE,
dressé par Sir Thomas Philipps, baronnet anglais,

EN JUIN 1828, AVEC ADDITIONS ET CORRECTIONS.

N. 3. Egidius de Roma de Regimine Principum. — *in-f° vélin.* XIV° siècle. — *La bibliothèque de Lyon* (N° 239) *possède un Ms. De Regimine Principum par St.-Thomas d'Aquin. Celui-ci a été composé par Gilles de Rome, de la famille des Colonnes, ermite de l'ordre de St.-Augustin, pour l'éducation de Philippe-le-Bel.* (*Voyez Catalogue de la Vallière*, N°s 1356 *et* 1357, *et les Mss. de Cambrai* N° 856. *A la fin du Ms. de Lille on lit* : *Pertinet Guillelmo de Naste, medicorum minimo.* 1360.

B. F. 21. De Initio Ordinis Cisterciensis. - *In-f° sur papier.* XVII° s. (*De l'abbaye de Loos.*)

B. M. 130. Grosse légende. - *In-f° sur pap.* XIV° ou XV° s. (*De l'église collégiale de St.-Pierre de Lille.*)

Cette légende des Saints du pays est écrite en vieux français et ornée de belles majuscules peintes. Le commencement manque, ainsi que les f°s 53, 63, 218, 435 et 436.

N. B. Paul Frédéric Charles *de Valory*, chanoine théologal, puis doyen et prévôt de l'église collégiale de Lille, donna sa bibliothèque à son église collégiale de Saint-Pierre. Ce livre, aux armes de Valory, provient de cette collection. Charles de Valory descendait d'une illustre maison de Florence, et était fils de Charles Gui de Valory, lieutenant-général, gouverneur des villes de Douai et du Quesnoi, mort dans cette dernière place le 3 juillet 1734. Son mausolée se voyait dans l'église du Quesnoi.

B. M. 134. Vita S. Magdalenæ et Sermones de Sanctis. - *In-f° vél.* XIIIe s. (*De l'abbaye de Loos.*)

C. P. 35. Chroniques de Monstrelet. - *In-f° pap.* XVe siècle *(Les deux derniers chapitres manquent)*.

C. W. 92. Discours de Monsieur de la Chatre. — Motifs de la France pour la guerre d'Espagne. - *In-f° pap.* XVIIIe s. (*De la bibliothèque de la collégiale de S. Pierre.*)

C. W. 93. Le Duc de La Rochefoucault sur les mouvements de la cour et des princes dans les armées qui suivirent la mort de Louis XIII. - *In-f° pap.* XVIIIe s. (*De la bibliothèque de S. Pierre.*)

D. H. 18. Le Siége de Nuits, en 1474, par Charles-le-Hardi. - *In-f° pap.* XVIIIe s. (*De la bibliothèque de S. Pierre.*)

D. O. 51. Couronnement de Charles V. - *Papier.*

E. M. 40. Histoire de Lille à l'usage de M. Herreng, trésorier de France. (*A Lille.*) XVIIe s. — *Con-*

tient des renseignemens curieux sur les monnaies et les monnoyeurs de Lille.

E. M. 44. Priviléges de la comtesse Jeanne. (*De la bibliothèque de la collégiale.*)

E. M. 45. Priviléges de la comtesse Jeanne. - *Pap.* XVIe siècle.

E. M. 48. Actes des Eschevins de Lille. 1404. - *Pap.*
Commence ainsi : *Chy après sont la déclaration des titres faites et passés pardevant eschevins de la ville de Lille et eschevinaige commenchant au jour de Toussaint de l'an mil IIII C. chinq, lesquelles lettres sont scellées du scel aux coignoissances de ladite ville.*

E. M. 51. — de la ville de Lille. *Pap.*

E. M. 53. Entrée d'Albert et d'Isabelle à Lille. 1600. —
Ms. orné des dessins des arcs-de-triomphe et transparens dressés sur les places et rues de Lille, lors de l'entrée des souverains. A la page 129 commence une chronique des principaux événemens arrivés en Flandre, et plus particulièrement à Lille, de l'année 1600 *à* 1662.
Millin a donné une longue description de ce beau Ms. dans ses Antiquités nationales, tome V, N° LXI. (*Il provient de Saint-Pierre, de Lille*)

E. M. 55. Histoire du couvent des frères Prêcheurs de Lille. - *Pap.*

E. M. 56. Histoire des fondations des couvents de Lille. - *In-f° pap. provenant de la bibl. de Saint-Pierre.* — A la page 185, on donne la description des cérémonies qui eurent lieu à Lille en 1707, lors du séjour de Joseph Clément, électeur de Cologne.

E. M. 61. Censuale abbatiæ de Laudo (*Leos*). - *Pap.*

E. M. 62. Sur la chatellenie de Lille.

E. M. 63. Id. Id.

E. M. 67. Extraits de la Chambre des Comptes de Lille.

E. M. 20. Lois de Baudouin, comte de Haynault. - *Pap.*

E. M. 43. Sur l'histoire de Lille. *In-4°, pap.* XVII[e] s.

E. M. 18. Privilége donné à la ville de Tournay. - *In-4° pap.* XVII[e] s.

E. M. 57. Cartularium Fratrum Predicatorum Insul. - *Partie en vél.* XIII[e] s. *Partie en pap.* XVI[e] s.

E. M. 58. Cartularium ecclesiæ collegialis S. Petri Insulensis. *In-f° vél.* XIII[e] s. *Avec des additions du* XIV[e] s.

E. M. 59. Les biens et charges de la trésorerie de Saint-Pierre à Lille. - *In-4° oblong vélin.* XVII[e] s. (*C'est un chassereau de la collégiale de Lille, avec des figures des armoiries de son clergé.*)

E. M. 50. Répertoire des titres de la ville de Lille fait par Regier Hangouart, lorsqu'il était conseiller pensionnaire de ladite ville, en l'an 15... - *In-f° pap.* XVI[e] s.

E. M. 64. Mémoire sur la généralité de la Flandre gallicane et la ville et chatellenie de Lille, Orchies, Douay, etc. 1698. — (*Cet excellent mémoire a été dressé par Jean Godefroy, garde des archives de la Chambre des Comptes, sur la demande de M. Dugué de Bagnols, intendant de Flandres, son ami.*)

E. M. 65. Notes sur les villages de la châtellenie de Lille, seu Topographia Castellaniæ Insulensis, in quâ continentur Domini Maneriorum et Terrarum cum Monumentis eorum ex ecclesiis.- *In-4° pap.* XVIII[e] s. — *Ce Ms. contient l'épitaphe de Guyotte, de Lille, enterrée à Phalempin : « Chy gist Madame Guyotte de*

Luxembourg, dame de Ligny, châtelaine de Lille, qui trépassa l'an 1337. »

E. M. 38. Sur les antiquités de Flandres. - *Pap.* XVI[e] s. (*De la colléyiale de St.-Pierre.*)

E. M. 43 bis. Histoire de Lille, à l'usage des échevins. - Gros *in-f° de* 513 *pp. avec table. Pap.* XVI[e] s. (*De la bibliothèque de St.-Pierre.*)

E. M. 46. Festes de l'Épinette, avec les armoiries des rois coloriées depuis 1283.- *Gros in-f° pap.* XVII[e] s. (*Par J. Rasoir, Jean et Jacques Leboucq et autres.*)

E. M. 47. Festes id.- *Mince in-f° pap.* XVI[e] s. (*De la bibliothèque de S. Pierre.*)

E. M. 69. Festes id. - *Gros in-f° pap. — Contient une image coloriée de la ville de Lille personnifiée, avec un médaillon quadrangulaire représentant St.-George, patron de l'Epinette, et quatre écus armoriés.*

E. M. 72. Histoire des comtes de Flandres et châtelains de Lille, avec des notices des familles de Lille. *In-f° pap.* XVII[e] s. - *Ce Ms. contient aussi l'histoire abrégée politique, ecclésiastique et civile et trois différens Jonrnaux historiques remplis d'anecdotes de ladite ville et châtellenie de Lille avec les siéges des années* 1297, 1667, 1708, *etc.*, *etc. On a peint dans le texte les armoiries des princes, châtelains et gouverneurs, ainsi que les écussons des principaux établissemens religieux de la châtellenie de Lille.*

E. M. 78. Registres du renouvellement de la loy de la ville de Lille. - 2 *vol. in-f° pap.* XVIII[e] s. (*Ce sont les listes des magistrats et fonctionnaires de la ville de Lille, depuis l'an* 1375 *jusqu'en* 1741.)

C. W. 91. Mémoire du baron de Vuoerden sur la campagne de l'année 1653, jusqu'au traité des Pyrénées 1657. - *pap.* (*De la bibliothèque de la collégiale.*) — *On lit l'épitaphe du baron de Vuoerden dans la paroisse du village de Chérent, où il fut enterré en août* 1699.

C. W. 90. Le Siége de Marchiennes, en 1712, écrit par un assiégé. - *In-4° pap.* (*De la bibliothèque de l'abbaye de Cysoing.*)

B. M. 132. Les vies des Saints. - *In-4°. vél.* XIII° s. (*De l'abbaye de Loos.*) (*Sanderus, t. II, p.* 122.)

B. M. 129. Vitœ sanctorum. - *In-f° vél.* XII° s. (*On trouve à la fin un Glossaire dont la plupart des mots ne se trouvent pas dans Du Cange.* (*Très ancien volume.*

B. M. 123. Les vies des heremites (avec des tables).- *In-4° obl. pap.* XVII° s. (*De l'abbaye de Loos.*)

B. M. 135. La vie de Sainte Catherine. - *In-f° pap.* XV° s. (1462). — Le miroir de la personne estant en la trance de la mort qui est en voye de dampnacion perpetuelle. - *Sur papier,* du XV° s.

D. J. 7. Mémoire sur la Navarre. *In-4° pap.* XVIII° s.

B. X. 114. De vitis imperatorum Romanorum usquè ad Rodolph. II. (*Ecrit en français quoique le titre soit en latin.*) - *In-4° pap.* XVII° s.

D. M. 85. L'ordre de la Toison d'or, - *Vél.* XVI° s.

D. T. 29. Philippiques contre les bulles et autres pratiques de la faction d'Espagne. - *Pap.* XVIII° siècle.

E. G. 35. Croniques de Flandres. - *Vél.* XIV° s.

E. G. 36. Croniques de Jean Molinet. 3 *vol. in-f° papier.* XVII° s. (*Bibl. de la collégiale.*)

G. A. 20. Recueil historique des hommes et des femmes célèbres. - *Pap.*

E. Y. 83. Blazons des enterrements qui se sont fait à Bruges. - *Tome Ier depuis* 1654 *jusqu'à* 1674.

E. Y. 91. Généalogie du duc de Bouillon. - *In-4° pap.* XVIIe s.

E. Y. 92. Cérémonies de l'ordre du St,-Esprit avec les armoiries. *In*-8°.

E. Y. 105. Armoiries de Flandres. - *In-4° pap.* (*Les écus sont supportés par des lions dans les timbres portant bannières.*)

E. Y. 89. Recueil des anciens monumens funèbres et héraldiques de la noblesse flamande et française, depuis 1300 jusqu'à 1650. - *Pap.* (*On trouve, en tête de ce volume, une note descriptive du Ms. par M. de Gillaboz, aucien bibliothécaire de Lille.*)

E. Y. 90. Clément Prinsault. Traité du blazon des armes. - *Large in f° sur pap.* XVIe s.

E. Y. 96. Recueil de tous les chapitres et festes de la Toison d'or, institués par Philippe le bon, duc de Bourgogne, 1429, en la ville de Bruges. (*Avec les armoiries des chevaliers*) - *in-f° pap.*

E. Y. 100. Armoiries de la noblesse de Flandres dans le XVe siècle. - (*Ms. bien exécuté; sous chaque blason, on lit ces mots :* — « Los en croissant. »)

E. P. 60. Rebellione dei 7 Provinci. (*Ms. écrit en italien; le prologue commence ainsi :* « Havendo » io trascorso buona parte degli miei anni » etc. »)

F. Z. 29. Académie des arts et des sciences. - 3 *vol. in-f°* (*avec portraits*). Cet ouvrage contient les vies

des hommes célèbres par quelqu'invention remarquable dans les arts qu'ils exerçaient. - *Pap.* XVIIe s.

E. Y. 78. Histoire de quelques hérétiques et impies avec leurs portraits. - *Pap.* XVIIe s. — *Du feuillet 76 au f° 111 se trouvent les vies d'hérétiques anglais, savoir : — Jean Colet, Tindal, Bradford, Latimer, Ridley, Rogers, Sander, Cranmer, Nowell, Bale, Jewell, Whitehed, Parker, Becon, Robert Abbot, Montagu, Dering, Grindal, Fox, Sandys, Cromwell, Humphry More, Whitaker, Perkins, Whitgift, Rainold, Vaughan, Babington, Holland. Ces vies sont écrites en entier. Des personnages qui suivent on ne trouve guères que les portraits : George Abbot* (l'archevêque), *Mathew, King, Williams (archevêque de Cantorbéry), Roberts, Laud, Smart, Leigton, Lilburn, Reynolds, Lockyer, Henderson, Prynne, Burton, Bastwick.*

T. 19. Guerres de l'Europe. - 2 *vol. in-4° pap. Le 1er t. de 1618 à 1649; le 2e de 1650 à 1657.*

T. 20. Justini historia. - *Pap.* XVe s.

Y. 92. Coutumier de Lille. - *In-f° pap.*

B. G. 12. Martyrologium et obituarium Cysoniense. - *In-f° vél.* XVe s. (*Ms. contenant quelques pièces historiques et des chartes.*)

Y. 93. Conférences des avocats du parlement de Tournay. - 3 *vol. in-f° pap.* (*De la bibl. de S. Pierre.*)

Y. 94. Coûtumes de la ville et châtellenie de Lille. - *In-f° pap.* XVIIe s.

Y. 91. Usages de Lille. - *In-f° pap.* XVIIIe s.

E. H. 53. Litteræ nobilitatis Johannis comitis de Groesbeeck. 1670. - *Vél.* XVIIe s.

M. 60. Juan Mendoza. Histoire des Isles Philippines. *Pap.* XVIe s. (*De l'abbaye de Phalempin.*)

M. 59. Anselmi Adournes Itinerarium ad Terram sanctam, anno 1470. - *In-f° pap.* XVe s. — *Ce Ms. commence par ces mots : Solent non nulli* etc.

M. 58. George l'Enguerrand. Voyage à Jérusalem, en 1485. - *In-4° pap.* XVe s. — *L'auteur était natif de Mons, en Hainaut.*

• M. 57. Claude Mirabel de Besançon. Voyage à Jérusalem, en 1452. - *Pet. in-4° pap.* XVe s.

B. M. 133. Vies des Saints. *Pap.* XVe s. (*Bibliot. de St.-Pierre.*)

B. A. 31. Abrégé des 8 premiers conciles. - *In-4° pap.* XVIIe s.

B. F. 22. Narratio ordinis Cisterciensis. - *Vél.* XVe s. (*On lit sur le Ms. : « Pertinet fratribus Do- » mûs clericorum S. Pauli in Goudâ. » Il appartint ensuite à l'abbaye de Loos.*)

B. F. 25. Historia abbatiæ de Laude propè Insulensis. - 5 *vol. pet. in-4° vél.* XVIIe s. (*De l'abbaye de Loos.*)

B. W. 16. Guido de Columna de historia Trajana. - *In-4° vél.* XIIIe s. (1287). — (*De l'abbaye de Loos.*)

B. V. 3. La Ciropedia di Senofante tradotta da S. Poggio Florentino, per Alphonso Re di Arragonia. - *Vél.* XVe s. (*Ecriture italienne ; la première page est magnifiquement enluminée.*) (*Cette traduction de Xénophon est de Giacomo Poggio, fils du fameux Pogge.*)

G. P. 34. Croniques de France de 1295 à 1464. - *In-f° pap.* XVe s. — *Cette chronique est citée par Buzelin en ses Annales Gallo-Flandriæ.*

H. 40. Regula canonicorum. *Vél.* XIVe s. (*Ex abbatiâ S. Kalixti in Cysonio.*) — *On trouve à la fin du Ms. des bulles papales, des lettres, etc., touchant l'abbaye de Cysoing ; — item la nomenclature des archevêques de Rheims depuis Sixte jusqu'à Jean Juvenal, en* 1449, *avec continuation jusqu'à Gabriel Gilfrit, en* 1621.

K. 51. Procès verbal de l'assemblée générale du clergé de France, tenu à la ville de Mantes-sur-Seyne, 1641.- *In-f° pap.* (*Bibliothèque de St.-Pierre.*

K. 52. — — — (*Bibl. de St.-Pierre.*)

B. B. 64. Plan et brief du fief de Lassus appartenant à M. Rouvroy, trésorier de France. - *En pap.*

X. 76. Sommaire des érudits de la ville de Lille. - *In-f° pap.*

E. M. 52. Recueil de pièces sur l'histoire de Lille.- *Pap.* XVIIe s.

E. M. 54. Collection d'auteurs nés à Lille. - *In-f° pap.* XVIIIe s. (*De la bibl. de St.-Pierre.*)

Cette compilation est extraite des écrivains qui se sont occupés des hommes illustres des Pays-Bas. Une liste finale indique trente-huit auteurs dont les articles remplissent ce volume. On trouve à la page 50 une notice un peu étendue sur *Alexandre Leblancq*, seigneur de Meurchin, et baron de Bailleul; elle est terminée par l'inventaire des livres, la plupart rares et précieux pour l'histoire locale, délaissés par ce seigneur en 1569, et montant à 137 articles.

E. M. 60. Rentale ecclesiæ cathedralis S. Petri Insulensis. - *In-f° pap.* XVIe s. (*De la bibl. de St.-Pierre.*)

E. M. 39. Antiquités des forestiers de Flandres. - *In-f° pap.* XVIe s. (*De l'hôpital Comtesse de Lille.*)

C. A. 36. Tractatus pacis inter Franciæ et Angliæ reges apud Bertigniacum, anno 1360. — Cronique de la bataille du duc de Bourgogne avec les Suisses. - *In-f° pap.* XV° s. (*De la bibliothèque de la collégiale.*) — Ce manuscrit contient en outre d'autres pièces très curieuses.

C. T. 37. Apologie de M. Villeroy à Monsieur Maintenon, en 1594. *In-f° pap.* XVII° s.

D. B. 11. Ponthus Payen d'Arras sur les troubles de la ville d'Arras, en 1578. - *In-f° pap.* XVI° s. (*Ce Ms. paraît être écrit par l'auteur même.*) — *Sanderus cite ce Ms.* (Bibl. manuscr., t. 2, p. 268) *comme appartenant à M. Claude Doresmieulx, à Lille. Il vint ensuite, après avoir plusieurs fois changé de main, en la possession de Verdussen* (Voyez son catalogue, Anvers, 1776, in-8°). *Buzelin le cite dans ses Gallo-Flandriæ Annales*, 80.

D. N. 86. Armes et blazons des chevaliers de la Table ronde. - *Vél.* XV° s.

L. 44. Voyage en Italie en 1699 et 1700 par un Lillois. - *In-4° pap.*

L. 43. Journal de voyages en France en 1690 et 1697 et aussi dans les Pays-Bas. 2 *vol. in-12 pap.*

G. A. 21. Valerius Maximus. Traduit par Nicholas Gonnesse. 1401. *Vél.* XIV-V° s. *Le premier feuillet a été coupé.* (*De la bibl. de St.-Pierre.*)

Z. 37. Arrests donnés au rapport de M. Le Clerc. 1615.

G. A. 23. Olivier de la Marche, Mémoires historiques. - *Gros in-f° pap.* (*Porte sur le titre : « Ex bibliothecâ abbatiæ S. Mariæ de Laude. »*) *Ecriture du XVI° siècle. Ne contient que les 73 premiers chapitres.*

E. M. 41. Fondation et chronique de la ville de Lille. - *In-f° pap.* XVIIe s.

E. M. 43. Extraits de Roisin sur l'histoire de Lille. - *In-f° pap.* XVIIIe s. — *Recueil à l'usage des magistrats ou échevins de Lille.*)

E. M. 49. Extraits du registre des chartres de la ville de Lille, de 1423 à 1640. - *In-f° pap.*

E. M. 66. Comtes et comtesses de Flandres depuis 808, et notes des chartres sur l'histoire de Flandres. *In-f° pap.* XVIIe s. (*Bibliot. de St.-Pierre.*)

E. M. 71. Services rendus à la maison d'Autriche par les nobles familles de Gand et Villain en Flandres. - *In-f° pap.* XVIIe s.

E. M. 74. Registre des coûtumes du pays de Lalewe, à St.-Vaast, fait par Regnault et Denis le Guillebert père et fils. - *In-f° pap.* XVIe s.

E. M. 75. Coûtumes de Lille. — Recueil des terres, bois, etc., de la châtellenie de Lille, Douay, Orchies. - *In-f° pap.* XVIIe s.

E. M. 77. Actes et pièces relatives à l'histoire de France, Flandres et Artois. - *In-f° paq.* XVIe s.

E. G. 33. Croniques de la duché de Bourgogne. - *In-4° pap.* XVe s.

E. G. 34. — de Flandres, de 621 à 1490. - *Pap.* XVe s. (*De l'abbaye de Cysoing.*)

E. G. 37. — de Molinet de 1489 à 1507. - 3 *vol. in-f° pap.* XVIe s. (*A appartenu à Aldebert Ansel et à Charles Cocquiel, av. au bailliage de Tournai*, 1675.) (*Colleg. de St.-Pierre.*)

E. G 38. — — de 1474 à 1485. - *In-f° pap.* XVIe s. (*De l'abbaye de Loos.*)

E. V. 13. Description de l'Egypte. - *In-f° pap.* XVIIIe s.

E. M. 76. Roisin, ou lois, chartres et priviléges de la ville de Lille. - *In-f° vél.* XIV[e] s. (*Avec additions des XV[e] et XVI[e] siècles.*)

E. L. 31. Institution du parlement de Malines par Charles, duc de Bourgogne. 1473.
— Priviléges de la ville de Malines.
— Noms des présidens, conseillers, etc., avec leurs armoiries et épitaphes. - *In-f° pap.*

E. Y. 81. Blazons des armes. (*Ecrit en* 1557.)· *In-f° pap.*

E. Y. 82. Généalogies de Flandres et d'Artois. - *In-f° pap.* XVI[e] s.

E. Y. 83. Richardi d'Autel vita Sancti Hugonis. Episcopi Lincolniensis, calamo depicta, 1645. - *In-f° pap.* (*De l'abbaye de Cysoing.*) *L'auteur de ce livre était sans doute de la famille d'Erasme d'Autel, abbé de Cysoing.*

E. Y. 85. Généalogie des ducs de Nivernois, avec les blasons de leurs armes. *In-f° pap.* XVI[e] s.

E. Y. 87. Blason des armes de Haynau. - *In f° pap.* XVI[e] siècle.
(*Ici se trouve un autre livre d'armoiries, in-4° oblong, en papier.*)

E. Y. 88. Généalogies d'Artois. - *In-f° pap.* XVII[e] s.

E. Y. 93. Armes et blazons de la noblesse de Grèce, Cypre, Turquie, Hongrie, etc., etc., par Jean, baron de Launay. - *In-f° pap.* 1672.

E. Y. 94. Généalogie des rois de Sicile, Portugal et ducs de Milan. - *In-f° pap.* 1536.

E. Y. 95. — des rois d'Arragon. - *In-f° pap.* 1536.

E. Y. 97. — des rois de Flandres. - *In-f° pap.* XVIII[e] s.
(*On lit au commencement : « — Annotations » pour monstrer que les surnoms et les armes » n'étoient pas héréditaires.* »)

E. Y. 98. Généalogies extraites de la chambre des comptes à Lille, depuis 1399 à 1403, et à 1570. - *In-f° pap.*

E. Y. 102. Traité de blazon. - *In-f° pap.* XVI° s.

F. A. 42. Guillaume Rugher, herault d'armes de Haynaut et de Lille, Collection des obsequies et funérailles des princes et nobles. - *In f° pap.* (*Avec dessins de cercueils et processions*, etc., *très curieux.*)

F. Y. 73. Vies des hommes illustres. - 6 *vol. in-f° pap.*

D. T. 30. Relacion de los felices successos de Philippe IV. Anno 1647, por Juan Antonio Vincart. *In-f° pap.* (*De la bibl. de St.-Pierre de Lille.*)

D. X. 32. Galfridus Monemutensis. Historia de regibus Britanniæ. - *Vél.* XII° s. (*Abbaye de Loos*, *Sanderus*, t. 2.)

D. D. 7. Jacques Bouvier Berry, herault de Charles VII, Chronique de Normandie depuis Rou le Danois jusqu'à la mort d'Henri II, roi d'Angleterre. — *In-4° pap.* XV° s. (*Voyez Bibliothèque historique de la France*, *édition de Fontette*, t. 3, N° 3631.)

E. Y. 101. Généalogies de Flandres. - 3° *et* 4° *vol.* - *Gros in-f° pap.* 1536. (*Bibl. de St.-Pierre.*)

E. Y. 99. Armoiries des seigneurs des Pays-Bas. - *In-f° pap.* XVII° s.

E. Y. 64. Sépultures, épitaphes et mémoires de la ville de Bruges. - 2 *vol. in-f° pap.* XVIII° s. (*Les armoiries sont enluminées.*)

G. A. 21. Recueil de plusieurs pièces historiques, (*parmi lesquelles sont :*)

— Extraits des registres en la trésorerie de Polligny sur les descendans de la maison de Bourgogne.

— La Légende des Venitiens par Jean Le Merre. (De Belges).

— Chronique abrégée des guerres de 1520 à 1525. (*Petit poème français sur la prise de François Ier en 45 strophes.*) — *Les vers suivans furent envoyés au duc Philippe par les Anglais faisant le siége de Calais* :

« *Phy!* nota fœtoris ; *lippus* nocet omnibus horis ;
» *Phy* nocet, et *lippus* ; nocet omnibus ergo *Phy-lippus!* »

Réponse du duc Philippe.

« Anglicus in tergo caudam gerit, est canis ergo
» Cum tibi dicit : *Ave!* velut ab hoste, *Cave!*

— Sur l'Ordre de la Jarretière.

— L'Ordre de la Toison d'or.

— La conqueste faite par le Roy d'Engleterre de Terrouanne et Tournay pour le dépense dudit Roy d'Engleterre porte le somme de 36,000 liv. sterl. vaillans 70,000 nobles à la Rose, faisans 7 millions et 20,000 nobles à la Rose. (*Sic in Ms.*)

— Institution de la procession de Lille et du Rouge chevalier allant en ladite procession.

— Triomphe célébré à Cambray. 1529. (*Pour la paix des dames.*)

— La prise de Milan et siége de Pavie et la prinse du Roy Franchois avec plusieurs lettres écrites dans ce temps-là. (*Voyez Histoire de la captivité de François Ier, Préliminaires*, XVI.)

— Nouvelles venues de Rome, 1528.

— — de Hongrie, 1529.

— Siége de la ville de Vienne par l'empereur de Turquie, 1529.

— Poème par les habitans de Hesdin sur la prise de Térouanne. (*Commence par* : « *Adieu, soyez voisins de Terewane.* »)

— L'entrée de l'empereur Charles V à Boulogne, 1529.

— Traité de Madrid, 1526.
— — de Cambray, 1529.
— Défaite des Turcs par Fernand, roi de Hongrie.
— Coronation de Charles V.
— La disconfiture des Luthériens par le duc de Savoie.
— Copia sententiæ contra regem Angliæ H. VIII.
— Articuli generalium visitatorum regis Angliæ H. VIII, 1534.
— Victoire et prinse de l'isle de Rhodes, par Andreus Doria, 1534.
— Scommata Pasquilli.
Le tout en 1 vol. in-f° en pap. du XVIe s. 233 f^os. (*De l'abbaye de Cysoing et provenant de frère Anthoine Le Karon, religieux.*) *Il y a quelques-unes des pièces de ce recueil qui sont imprimées et reliées avec les pièces manuscrites.*

E. Y. 112. Recueil de l'estat des Roys, hérauts, poursuivans et officiers d'armes.
— Recueil des généalogies de Flandres. - *In-f° pap.* (*Non relié.*)

E. H. 52. Recueil historique, contenant :
— Traité de paix entre Philip, roi de Castile, et Ferrand d'Arragon.
— — de Tournay, 1513.
— De St.-Everard. (*Il est fait mention de St.-Charles-le-Grand, ou Charlemagne.*)
— Cartæ de abbatiâ Cysonii.
— Pasquilles et poèmes.
— Extraits des Annales d'Acquitaine par Jan Bouchet.
— Entrée de Charles V en plusieurs villes.
— Bulla pro indulgentia plenaria ob bella contrà Turcos, 1535.
— La Prise de Tunes, 1535.

— Le Jugement de Maistre Thomas Morus, chr, chancelier d'Angleterre, lequel fut décapité pour dire la vérité 7 July, jour de Merquedi 1535. Epitaphium ejus.

— Paulus III Papa, littera Ferdinando Regi Romanorum de separatione Catherinæ Reginæ Henrici VIII.

— La mort d'aucuns Cartrois par le fait et sçeu du Roy d'Angleterre 1535, en la grande salle de l'abbaye de Maiemstre. (*Fol.* 117.)

Recueil d'aucunes lettres etc. par lequel se comprend la vérité des choses passées entre l'empereur Charles V et François Ier, roi de France. (*Voyez Fontette, Bibl. hist. de la France*, t. III, No 29941.)

— Lettres de l'empereur Charles V à M. le comte du Roeulx.

— Nouvelles touchans les affaires de l'empereur.

— L'entrée de Charles V en Poictiers.

— Cantiques de la Paix par Clément Marot.

— Chanson faite par l'Arquoys, aumônier du comte de Brienne.

— Requête de l'empereur par ceux de Ghend.

— Lettres de François Ier à l'empereur des Turcs, trouvées par Andréa Doria. « L'ambassadeur secret du Roy François au » Turcq se nomme De la Forest. » (*Voyez Histoire de la captivité de François Ier, Préliminaires*, XVI.)

— Mirabilia quæ contigere in Constantinopolim anno 1542.

— Epithome d'un grand volume escrit au très puissant roi de Thunes, et par un chevalier de Rhodes traduit de grec en volgaire franchois, contenant plusieurs choses d'advenir.

— Lettre escrit à l'ambassadeur de France en Angleterre. — *Incipit : « Premier le Roy d'Engleterre.... considérant les troubles... regnans aujourd'hui... procéder du Roy François vostre maistre etc.* »

— Proposition de l'empereur aux électeurs.

— L'Esquipage du Roy d'Engletérre, come on dit. 1544. « *Le* 18 *de juing le noble Roy d'Engleterre descendera à Calais à tout cent mille hommes de guerre* etc. »

— Traitté entre Charles V et François Ier.

— Besoignement à Ghend entre M. de Tournay et les prélats.

— Proclamation de la paix faite à Grenewiche, 1546.

Le tout en 1 *vol. in-f° pap.* (*De l'abbaye de Cysoing.*) *Ce volume est un journal manuscrit du tems qui contient beaucoup plus de particularités que l'on n'en a notées ci-dessus.*

E. X. 27. Blazons des armoiries des Pays-Bas. - *In-f° pap.* XVIIIe s. (*Non relié.*)

F. V. 46. Catalogue des livres de la collégiale de St.-Pierre à Lille. *In-f° pap.* XVIIIe s.

Sans lettres ni numéros. { Dessins d'architecture et inventions. - *Gr. in-f° pap.*
Provincial à Guillaume Rugher, hérault d'armes, avec les armoiries coloriées. *ms. in-f°. p.*
Armoiries de plusieurs royaumes et pays *in-4*.

X. 75. Recueil des déclarations du Roi et arrests du Conseil d'état de 1686 à 1691. - *In-f° pap.* (*Mélange de pièces imprimées et manuscrites.*)

V. 77. Coûtumes de Lille.

E. I. A la suite des ouvrages de Gerson, imprimés par Colard Mansion, de Bruges, on trouve les pièces suivantes Mss. pet. in-f°, XVe s.

— Sermon de Maistre Aubert, archevesque de Coulogne.
— La Danse macabre, en vers françois. (*Mis en vers latins vers 1460, par Desrez, de Troyes.*)
— La Vision de Phillibert l'Hermite. (Dialogue en vers entre un acteur et Philibert alité, puis entre l'âme et le corps de Philibert au tombeau.) *On lit à la fin* :

« Explicit expliceat
» Ludery scriptor eat. »

(*De la bibl. des frères Prêcheurs.*)

E. 2. Dicts moraux des philosophes. - *Vél.* XV[e] s. (*Avec plusieurs miniatures représentant les anciens philosophes.*) *Volume remarquable par la fraîcheur des couleurs.*

E. 3. — Id. Id. translatés par Guillaume de Tygnonville, conseiller et chambellan du Roy nostre sire.- *Vél.* XV[e] s. (*Avec plusieurs miniatures : de la bibl. de la collégiale.*) *Ce volume est de la même main que le précédent, et aussi remarquable par les dessins rehaussés d'or dont il est orné.* Ce G. de Tygnonville pourrait être celui qui fut prélat de Paris de 1401 à 1408.

O. 38. Généralité d'Amiens, Artois et Haynaut. - *In-f°* *pap.* XVIII[e] s.

A. E. 28. Recueil des plantes coloriées d'Amérique. Etc. - *In-f° pap.* (*De la bibl. de la collégiale de Lille.*)

C. A. 9. Pharmacopeia Insulensis. - *Pap.* 1770. *In-f°.* (*Préparée pour la publication d'une 3[e] édition. Par J.-B. Lestiboudois, médecin. Orné d'un frontispice à l'encre de la Chine par L.-A. Leclerc.*)

C. A. 20. Traitté des remèdes. - *Pap.* XV[e] s. (*Avec des figures de plantes dessinées au pinceau.*

C. A. 21.
C. A. 22.
C. A. 23.
C. A. 24.
J. A. Despars, Tractatus de Medicinâ. - 4 *vol. in-f° pap.* XVe s. 1446-1463.
— Ces divers traités de médecine, la plupart tirés d'Avicenne, paraissent être l'ouvrage de *Jacques Despars*, né à Tournai, médecin de Charles VII et de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Ces volumes ont appartenu à Guillaume de Naste, autre médecin. L'un d'eux a été écrit par Jean Hanotiel.

C. J. 36. Sur la géométrie et la fortification. - *In-f° pap.*

D. L. 26. Livre du Roy Modus. - *In-f° pap.* XVe s. (*De la bibl. de la collégiale.*) *Le livre du Roy Modus et de la Royne Ratio est le plus ancien ouvrage français sur les déduits de la chasse. Il en a été publié une belle édition en caractères goth., sur papier de Hollande, avec figures sur bois, d'après les miniatures des Mss. de la bibl. du Roy, précédée d'une préface, par M. Elzéar Blaze. Paris,* 1839, *gr. in-*8°. *Le Ms. de la bibl. de Lille est terminé par Le Songe de Pestilence* écrit en 1338; *il est dépourvu de toute miniature.*

B. B. 12. Le dit de Remors. - *Enrichi de jolis dessins à la plume coloriés.* — Commence ainsi :

« Quy va tousjours sans retourner,
» N'est merveille s'il va bien loings;
» Jonesse fait maint pas passer
» Dont je ne seroit jà besoings,
» Pour ce qu'il va sans avoir soing.
» Quelle issue prendra sa voye,
» N'est merveille s'il se fourvoye. »

— La dance aux aveugles. (Imp. par Panckoucke, à Lille, 1749, pet in-8°.)
— Poème escript à l'entrée de la chambre des comptes de M. le duc de Bourgogne à Lille.
— Le pas de la mort.
Ms. in-f° pap. XVe s. — *Ayant appartenu*

à Jean Marissal, marchant, demeurant à Lille, à Pierre Artus, marchant; et plus anciennement à Jan Pasquier, maître des ouvrages à Lille, et à Alix de Wavrin, de Lille, pour laquelle le livre paraît avoir été écrit.

B. D. 41. Poésies de M. Vergier (assassiné à Paris en 1722). — *Présent de l'auteur à M. Raulin.*

B. K. 5. Chausons et musique. - *In 4° vél.* XVIII° s.

B. V. 14. Temple de Boccace. - *Vél.* XVI° s.

B. X. 41. La cité des Dames. - *In-f° vél.* XV° s. (*De la bibl. de la collégiale.*) *Livre moral, mêlé d'exemples tirés de l'histoire, pour engager les dames à bien vivre et à éviter les écueils du monde; écrit par Christine de Pisan autant qu'on en peut juger par le prologue où l'auteur se nomme plusieurs fois.*

C. E. 24. Horarum et temporum emblemata. - *In-f° pap.* XVI° s. *ou plutôt* XVII° s. - *Orné de dessins à la plume grossièrement enluminés. Les emblêmes roulent sur des sujets pieux et moraux appliqués à la course du tems. Cet ouvrage est de la même main que le volume marqué* C. E. 26.

C. E. 25. Othée, déesse de Prudence. - *In-f° pap.* XV° s. *Ce roman, mêlé de prose et de vers, est attribué à Christine de Pisan; la première page est enrichie d'un camayeux représentant* OTHÉE, *déesse de Prudence (ou peut-être Christine de Pisan) offrant ses conseils à Hector; les armes de la famille de Lalaing sont enluminées au côté droit de l'encadrement; le livre débute ainsi :*

« Othéa, déesse de Prudence,
» Qui adresse les bons cœurs en vaillance
» A toi, Hector, noble prinche puissant,
» Qui en armes èz assez florissant, etc. »

A. 7. Compilatio decretalium. - *In-f° vél.* XIV° s. — Gregorii P. de Trinitate et fide catholicâ etc. (*De l'abbaye de Loos.*)

B. 60. Durandi Repertorium. - *In-f° pap.* XIV° s. (Ms.)
— Alani distinctiones. XV° s. (*Imprimé.*)
— Opus quoddam cum glossis; incipiens : « In nomine Domini amen. Anno a nativitate ejusdem 1443, indictione 6 die 21 mensis novembr. Actus in civitate Thaurinensi (Turin) in domo Domini Johannis de Grassis, etc., etc. » – *In-f° vél.* 1443. (Ms.)

Z. 32. Traité du droit de Flandres. - *In-f° pap.*

Z. 33. Recueil de Placcarts. – *In-f° pap.*

Z. 34. Consultations de droit. – *In-f° pap.*

B. A. 64. Augustinus de civitate Dei. – 2 *vol. in-f° pap.* 1447. – « *Escript par Remercher au commandement du chevalier Jean de Boenet, seigneur de St.-George.* »

B. E. 4. Instructions de la chambre des comptes de Lille, par Charles V. 1541. In-f°. 1733.

B. V. 20. Oliverus de Langhe, prior S. Bavonis de Gand de corpore Christi. – *In-f° pap.* 1440. — Johannes de Turrecremata de Eucharistiâ. (*De l'abbaye de Cysoing.*)

B. V. 21. Summula Raymundi. - *In-f° pap.* XV° s. — Gylonis conclusiones septem Sacramentorum. — Guidonis de Monte Rocherii manipulus curatorum, scriptus per eum anno 1330. - *In-f° pap.* (*Scriptus per Johannem d'Englos, presbiter, Bornacensis Dioceseos anno* 1474.) (*De l'abbaye de Loos.*)

B W. 12. De Penitentia. - *In-f° vél.* XIV° s.

B. W. 13. Johannes lector, frater Predicatorum, in summam confessorum. — Berengarius de casibus excommunicationis. - *In-f° vél.* XIV[e] s. (*De l'abbaye de Loos.*)

K. 58. Evangelistarium per annum. - *In-f° vél.* XV[e] s. (*En français. De l'abbaye de Loos.*)

B. Y. 10. Gregorii dialogi. - *In-f° vél.* XIII[e] s. — Passiones Sanctorum; Vita Sti Dunstani.

C. G. 35. Robert Cibole, chancelier de Notre-Dame-de-Paris; livre de méditation. - *In-f° vél.* XV[e] s. — *Avec une jolie miniature représentant trois évêques et un cardinal. Avant le titre, on trouve une espèce d'épître* « à noble et vertueuse dame de Glaron pour estraines de l'an, souhaite bonheur, son humble ministre et affectionné orateur, Jacques le Bourgeois. »

C. G. 85. Le miroir de l'ame. - *In-f° pap.* XIV[e] s. (*De la bibl. de St.-Pierre.*)

C. D. 18. L'alliance sacrée de Dieu avec l'âme. - *In-f° pap.* (*De l'abbaye de Loos.*)

C. D. 19. De desponsatione inter Deum Patrem et Mariam Virginem etc. - *In-f° pap.* XV[e] s.

C. G. 37. Miroir de l'âme, etc. - *In-f° pap.* XVI[e] s. (*De la bibliothèque des frères Prêeheurs; il appartint aussi aux Dominicains de Lille.*) « *Fait par le commandement de Madame la duchesse de Bourgogne de la main de Jacotin de Rainecourt.* »

P. 3. Arsenii Expositio in Regulam S. Benedicti, cum ejus epistolâ ad cardinalem Johannem de Turrecremata, data 1442, cum responsione cardinalis. - *In-f° sur vél. et sur pap.* XV[e] s. 1488. (*Avec miniatures.*) (*De l'abbaye de Loos.*)

P. 11. Constitutiones Cisterciensis. - *In-4° pap.* XVI° s. (*De l'abbaye de Loos.*)

P. 13. Rieule (règle) de St.-Augustin. - *In-4° vél.* XIV° s.

P. 27. Diffinitiones Capituli Generalis. - *In-4° vél.* XIII° s. (1289).

T. 26. Quæstiones de legibus. - *In-f° pap.*

Z. 35. Jurisdiction de 4 baillis, hauts-justiciers de Lille. - *In-f° pap.*

Z. 36. Protocole sur les lois de Lille. - *In-f° pap.*

Y. 51. Coûtumier de Douay et Orchies. - *In-4° pap.* XVI° s.

Y. 93. — de Lille, sous le chevalier Arnold de Thieulane, 1627. - *In-4° pap.*

B. G. 53. — de Tournay. - *In-4° pap.* 1572.

C. P. 18. Poemata Panegyrica, etc., etc. - *In-4° pap.* XVII° s.

C. P..... Extraits historiques par le Père Séraphin de St.-Bernard, du couvent des Carmes déchaussés à Lille. - 4 *vol. in*-12. 1653. (*Deux de ces volumes sont cotés 6 et 7 par l'auteur même, et ils sont tous d'une écriture extrêmement fine.*)

M. 11. Translation du livre de Xénophon appelé Tyrannie, par Charles Soillot, secrétaire de Charles, unique héritier de la maison de Bourgogne. — L'art de mourir. — Les ditz des philosophes. - *Pet in-4° pap.* XV° s. (*Abbaye de Loos. — V. Sanderus, t.* 2, *p.* 123.)

P. 21. Mare magnum Bullarum fratrum Prædicatorum. - *In-4° vél. et pap.* XVI° s.

E. 36. Vocabularium latinum et gallicum.

— Opus quoddam vocatum « Cespitat. »
— Johannis de Galandiâ Dictionarium.
— Boetius de Disciplinâ scolarum.
— Ovidius de Amoribus.
— Floretus bonorum Morum.
— Catholicum, sive Dictionarium latinum et gallicum. - *In-4° pap.* XV° s. (*De l'hôpital Comtesse, à Lille.*)

K. 75. Commentarium in Job. - *In-f° pap.* XIV° s.

K. 76. Nicolai de Lyra Postillæ. - 7 *vol. in-f° vél. et pap.* XVI° s. (*Appartint jadis à Guillaume de Naste.*)

Q. 16. Missale Romanum. - *Vél.* XIV° s. *Avec de jolies miniatures.* (*Bibl. de St.-Pierre.*)

Q. 18. — — *Vél.* XIV° s.

Q. 19. — — (*Commencement : « Hic liber Missalis de Salve anno* 1504 *senis fractus multis adauctus collectis, veste vestitur suina. »*) - *In-f° vél. Première partie* XVI° s. - 2° *partie* XII° s.

Q. 28. Chorale cum musicâ. - *In-f° vél.* XVI° s.
Q. 20. — cum Invitatorio ad finem. - *In-f° vél.* XIII° s. (*Bibl. de St.-Pierre.*)

Q. 22. Missale cum Obituario abbatum de Los sub Calendario. - *In-f° vél.* XV° s. 1465. (*De l'abbaye de Loos.*)

Q. 24. Liber Exorcismorum. - *In-f° vél.* XVI° s. (*Bibl. de St.-Pierre.*)

Q. 26. Juramenta Canonicorum, et Cartæ, et Bullæ, pro cathedrali S. Petri de Insulâ. - *In-f° vel.* XVI° s. (*Une feuille de l'obituaire a été enlevée ; voy. page* 100.)

Q. 29. Missale. - *In-f° vél.* XIV° s.

V. 27. — - *In-f° vél.* XIII° s. (*Ce missel est sans*

doute celui cité par Sanderus (page 97, 2e partie), *et qu'il dit avoir été écrit, pour l'abbaye de Loos, en* 1288.)

T. 7. — Cisterciense. - *In-f° vél.* XVe s. (*Avec le cycle paschal.*)

V. 12. Horæ. - *In-4° vél.* XVe s. (*Fermoirs d'argent; belles miniatures.*)

V. 17. — *In-4° vél.* XVe s. (*Du couvent des Récollets de Lille. — Appartint autrefois à Mademoiselle Anne de la Haie, demeurant au château de Relenghe.*)

V. 22. Psalterium. - *In-8° vél.* XIIe s. (*De la bibl de la collégiale.*)

Y. 14. Remarques sur le premier concile œcuménique de Nicée. - *In-4° pap.* XVIIIe s. (*De la bibl. de la collégiale.*)

Y. 15. Concilium quartum Calcedoniense, anno 453. - *Pap.* XVIIIe s. (*Bibl. de la collégiale.*)

Y. 58. Coutumier de Lille. - *In-4° pap.* XVIe s.

Y. 59. — — - *In-4° pap* XVe s.

Y. 60. — — - *In-f° pap.* XVIIe s.

Y. 61. — — - *In-f° pap.* XVIIe s.

D. 14. Biblia parva portatoria cum interpretat. Nominum Hebraicorum. - *Vél.* XIVe s. (*De la bibl. de la collégiale; jadis appartint à Maître Pierre de Aghignies.*) Quelques personnes pensent que c'est la *bible enchaînée* écrite en 1216, par la Comtesse *Jeanne* que les chanoines de St.-Pierre montraient avec précaution. Elle a de belles capitales enluminées.

D. 35. Psalterium. - *In-4° vél.* XVe s. *Enluminé.* (*De la bibl. de la collégiale.*)

E. 10. La Bible, en français. - *In-4° vél.* XIVe s. (*De la bibl. de la collégiale.*)

B. A. 21. Gregorius in Job. - *In-f° vél.* XIVe s. (*Jadis à Guillaume de Naste.*) *Ce Ms. finit par un traité intitulé : De christianis.* . . . .

B. A. 46. S. Ambrosii opus quod incipit : « Tantumne opinionis. » - *In-f° vél.* XII° s. (*M. Le Glay le regarde comme étant du XI° siècle.*)

B. A. 106. Dicta Sanctorum et Patrum. - *In-4° vél.* XV° s. 1459.

B. A. 108. S. Pauli epistolæ. - *In-4° pap.*

B. D. 20. De monachis inobedientibus. - *In-f° papier.* XVII° s.

B. F. 13. Dictionarium pauperum. - *In-f° pap.* XV° s.

B. D. 9. S. Bernardi sermones. - 4 *vol. vél* XV° s. *Ecrit pour Symon de Proisy, abbé commendataire de l'abbaye de Cysoing; le tome* 3° *manque.*)

B. H. 1. De creatione. - *In-f° pap.* XV° s.

B. Z. 22. Conférences des censures ecclésiastiques, etc. 1654.

C. C. 3. Sermones S. Bernardi. (*De l'abbaye de Loos.*) *Ce Ms. contient en outre les pièces suivantes :*

— Catalogus abbatum S. Mariæ de Laude, fundatæ 1146 per Theodoric. Alsatium.

— Abbates aliorum monasteriorum electi ex abbatiâ de Los.

— Religiosi aliorum monasteriorum qui obierunt in abbatiâ Laude.

— Gesta sub Laurentio septimo abbate de Los. 1264.

— Nomina monachorum de Laude ab anno 1434 ad annum 1664.

C. C. 1. Sermones. *Pap.* XV° s.

C. C. 8. — Galridi Calvi. - *In-f° pap.* 1453.

C. C. 7. — *Pap.*

C. C. 4. — Sancti Augustini.- *In-4° pap.* XV° s.

C. C. 5. — d'un curé de Cysoing. - *In-4° pap.* XVI° s.

C. C. 6. — (*De l'abbaye de Loos.*)

C. C. 83. — Guerrici. - *In-4° vél.* XII° s. (*De l'abbaye de Loos.*)

C. C. 2. — Nicholai Hakavilla. - *Pap.* XV° s.

C. C. 84. Cyclum paschale usque ad annum Domini 2400 ; scriptum ante annum 1583, quo anno Gregorius XIII corrigit calendarium. — Balduini sermones. - *In-f° pap.* XVI° s. (*De l'abbaye de Phalempin.*) — *Les deux gardes de ce volume sont des fragmens d'un Glossaire écrits sur vélin.*

C. G. 33. Pensées chrétiennes. — Albericus Boulit, abbas de Laude, de statu Religioso.- *In-4° pap.* (*De l'abbaye de Loos.*) — *Les deux gardes de ce Ms. contiennent des fragmens de l'histoire de Tobie en vers latins.*

C. G. 34. S. Augustini Manuale. - *Pap.* XV° s.

C. G. 38. Celestinus de Caritate. - *In-8° vél.* XII° s.

B. Q. 8. La Reine de sciences ou l'art de bien mourir, dédié à Jaspar Taverne, prélat de l'abbaye de Loos. - *Pap. in-4°.* (*De l'abbaye de Loos.*)

B. Q. 9. Johannis de Graneria Synodalia statuta Atrebatensia. — Ars bene moriendi. - *In-4° pap.* XV° s. — *Au commencement du volume on lit ces vers :*

« Ad sanctam Synodum veniunt dissolvere nodum :
» Presbyter ad Synodum nescit habere modum. »

H. 41. Cartularium collegialis S. Petri Insulensis, quod intitulatur « Decanus », quia compositum ad usum Decani. - *Pet. in-f° vél.* XIII° s. — *Cartulaire précieux pour l'histoire du chapître de la collégiale de St-Pierre de Lille.*

D. C. 73. Epistola Gilberti de Choyseul du Plessis Pras-

lin Episcopi Tornacensis ad P. Innocent. XI de Statû Ecclesiastico Dioceseos suæ. - *In-4° pap.* 1700.

H. 96. Coutumier de la ville de St.-Amand. - *In-4° pap.* XVI° s. — *Ces coûtumes furent données en 1540, par l'empereur Charles-Quint.*

P. 10. Ordinarium Cisterciense. - *In-4° pap.* (*De l'abbaye de Loos.*)

B. 8.
B. 9. } Notæ in decretales Gregorii et Gratiani. - 2 *vol. pap.* XVII° s. (*De la bibl. de la collégiale.*)

B. T. 9. Summa de vitiis. - *In-4° vél.* XIV° s.

B. T. 11. Doctrina de vitiis et virtutibus. - *Vél.* XIV° s.

B. T. 13. De duodecim gradibus humilitatis.

B. W. 14. .... Cancellarii Parisiensis de modo exhortandi. - *Pet. in-4° pap.* XVI° s.

C. E. 22. Othée, déesse de Prudence, en roman. - *Pap.* XV° s. - *In-4° avec miniatures grossièrement coloriées. Allégorie mêlée de prose et vers.* (*A appartenu à Jacques Maes, et à Wallerant, de Lille.*)

C. E. 23. Emblêmes. - *In-4° pap.* — *Ecrit en rouge et noir. Avec dessins à la plume. Les pièces de vers sont adressées à J. Cocquiau, religieux de Cysoing, et à plusieurs membres du clergé de Lille.*

C. E. 26. Carmina pia cum emblematibus. (*A Campis Ambrosia.*) 1639. - *In 4° pap.* XVII° s. - *Emblêmes pieux sur le Pater, Ave Maris stella* etc., etc. — *Ms. enrichi de dessins au trait grossièrement enluminés. On trouve à la suite des emblêmes :* Epigrammata in Vrbes Belgii que habentur sub religione catholica 1639. *Orné de vues de villes et de plans de batailles contre les Hollandais, au commencement du XVII° siècle.*

D. C. 54. Lettre de M. Delos. 1719. - *In-f° pap.* (*De l'abbaye de Cysoing.*)

B. T. 10. Nicholus de passionibus mulierum in partu. *In-f° pap.* XV° s. (*Jadis à Guillaume de Naste.*) *Ms. de 223 f^os cotés, contenant* 33 *chap. Nicolus, médecin de Florence, vivait au XVe s.*

B. T. 12. Summa de vitiis. - *In-f° pap.* XIV° s. (*De l'abbaye de Loos.*)
— Hieronymi de Bononia ord. frater Minor. Sermo in monte Calvariæ. Anno 1490.
— Sermo secundus factus in Sto Cœnaculo montis Syon ad majus altare.

B. Z. 24. Ludus Adæ de Basseia, canonici Insulensis super Anti Claudianum, cum supplemento. - *In-f° vél.* XIV° s. (*De la bibliot. de la collégiale.*)

B. A. 71. S. Augustini Sermones et Omeliæ. - 3 *vol. in-f° vél.* XII° ou XIII° s. — *Il s'y trouve des sermons et homélies du vénérable Bède, de S. Léon, S. Grégoire, Cisaire, Ambroise, Jean évêque, Maxime, Fulgence, Jérôme, P. Damien, Sévérien, Eusèbe et St.-Jean-Chrysostôme.* (*Phalempin.*)

J. 37. P. Clementis historia de disceptationibus apostoli S. Petri et Symonis Magi. - *In-f° vélin.* XII° ou XIIIe s. (*De l'abbaye de Loos.*) — *Il porte sur le dos : Itinerarium beati Petri de Arm.*

Q. 17. Missale. - *Gros in-f° vél.* XIV° s. (*De la bibl. de la collégiale.*)

T. 6. — Cisterciense. - *In-f° vél.* XV° s. (*A la suite ont été ajoutées les messes de S. Roch, S. Blosius et Ste.-Anne.*)

T. 8. — Ecclesiæ Cysoniensis. - *In-f° vél.* XV° ou

XVIe s. (*Ecrit sous la prélature de l'abbé de Cysoing qui portait pour armoiries un escarboucle, et au chef de l'écu un aigle éployé.*)

O. 16. Gul. Mimatensis super rationale divinorum. - *In-f° pap.* XVe s. « *Liber fratrum Hospitalis comitissæ Insulensis.* » *Explicit :* « *Rationale divinorum, quod pertinet ad fratres Cruce-signatos in Tornaco in Parochia Sti Johannis Baptistæ de Furno existentes; et fuit iste liber scriptus et completus anno Domini* 1454. »

K. 74. Walter Magalonensis episcopus de floribus psalmorum, collectis à B. Lamberto, S. Rufi abbate ad Robertum Insulanum propositum. - 3 *vol. in-f° vél* XIIIe s. (*De la bibl. de la collégiale.*)

K. 59. Evangelia. - *In-f° vél.* XIIe s. (*De l'abbaye de Cysoing.*) — *Relié dans des couvertures de cuivre doré; la première est ornée de* 40 *fleurs de lys, relevées en bosse et dorées; la seconde, également de cuivre doré, avait un entourage de pierres précieuses incrustées, et contenait probablement autrefois, au milieu, un caisson en ivoire ou en argent représentant quelque sujet historique. — Les pierres précieuses ont été détachées. — M. Vitet, dans son rapport au ministre sur les bibliothèques du Nord, dit que ce volume est de la plus grande beauté. La table de concordance qui le précède et les nombreuses figures dont il est parsemé sont coloriées avec une rare magnificence.*

K. 61. S. Gregorii Omeliæ. - *In-f° vél.* XIIe s. — *A la fin du volume, parmi des vies de saints, on trouve un fragment historique commençant ainsi :* « Anno 1049, quando Henricus, rex Francorum, misit in Rabastiam Catalaunen-

sem episcopum Rotgerum pro filia regis illius terræ, Anna nomine, quam debebat ducere uxorem. »

K. 62. Fromondi Comment. in Epistolas. *Louvain.* 1637. *Pap.* (*De la bibl. de la collégiale.*)

K. 77. Johannis de Hildesheim historia trium Regum. (*Dédié à Florence de Vevelkonen « Monasteriensis Ecclesiæ Episcopo. » Voyez les Evêques de Munster?*)
— Albertus Magnus in Matheum.
— Bonaventuræ Breviloquium, scriptum 1482 per Johannem Stampe, clericum Cameracensis dioceseos, ac notarium publicum.
— Johannes Gerson super cantica.
— De Doctrinâ cordis. (*Ecrit l'an* 1483.) — *Ce Ms. a pour texte : Preparate vestra corda Dno. — Premiers mots : Loquitur Dominus. — Derniers : Qui vivit et regnat.*
— Bonaventuræ Centiloquium. - *In-f° pap.* XV° s. (*De l'abbaye de Cysoing.*).

E. N. 21. Cronica Tornacensis.
— Alani Enchiridion de naturis rerum. (*Incipit : « In Lacrymas risus. »*)
— Le Traictiet de Maistre Jan du Fay de la querelle, laquelle est depiécha l'entre le Roy de Franche et les prinches de pardecha. (*Commence ainsi : « Pour obéyr à ceulx qui sur moi etc. » Il traite de la succession de Charles, duc de Bourgogne, jusqu'au traité de Conflans et de Péronne.*)
— Itinerarium Clementis, disciplui Sti Petri. (*Ecrit en* 1516.)
— Transcripta cartarum de rebus gestis in Flandria inter annos 1176 ad annum 1310, et inter alia, —
1. Carte d'alliance du conte de Hirlande (c'est-à-dire Jean, roi d'Angleterre) avec

Baudouin, conte de Flandres. *Data* 8 *R. I.*

2. Consideratio Johannis, domini Hiberniæ (postea rex Angliæ) cum domino Balduino, comiti Flandriæ et Hainoiæ. *Sans date.*

3. Conventio inter Johannem, regem Angliæ, et ...... comitem Flandriæ. Imo Johannis.

B. O. 19. La Défence des affligées. - *In-4° pap.* (*De la bibl. de la collégiale.*)

B. A. 106. S. Eusebii epistolæ. 1417. - *In-4° vél.*

D. 15. Biblia. - *Pet. in-4° vél.* XIVe s. (*Sur beau fin vélin.*) — *Cette bible serait-elle celle qu'indique le Guide des Etrangers à Lille, page* 53, *comme ayant appartenu à la comtesse Jeanne et comme datant de* 1216? *Elle proviendrait alors de l'ancienne bibliothèque de St.-Pierre, où elle était enchaînée comme un livre très précieux.*

B. R. 14. Jacobus de Therinis, abbas Karoliloci, ordinis Cisterciensis Sylvanectensis dioceseos contra impugnatores exemptionum et privilegiacionum, ab eo editus (c'est-à-dire *tractatus*) in Viennâ, tempore concilii generalis, celebrati ibidem à papa Clemente V. Anno Domini 1312.

— Liber oculi moralis.

— Materia concordata capitulorum ejusdem libri.

— Epistola Samuelis israelitæ, oriundi è civitate Regis Marochi ad Rabbi Isaac, magistrum Synagogæ quæ est in subino Læta in regno prædicta, 1220, et translata de Arabico in Latinum per Alfonsum Boni hominis, Hispanum, ordin. prædic. anno 1339.

— Vitæ Sanctorum et Sanctarum. *In-4°. vél.* XIV° s. (*De l'abbaye de Loos.*)

D. 36. Psalterium. - *Vél.* XIV° s. (*De la bibl. de la collégiale, donné par les demoiselles de Mailly, marquises de Quesnoy,* 1726.)

V. 28. Preces dominicales. - *Vél.* XIV° s. (*De l'abbaye de Loos.*)

V. 31. — - *Vél.* XV° s.

V. 11. Horæ. - *Vél.* XV° s. (*Belles miniatures.*) — *Ce Ms. est indiqué avec la date de* 126.. *On lit cette note à la fin* : « L'an mil V c.
» et dix, seur Guillte du Guichet donna
» ce présent livre à *l'abit noir* por tel s.
» quil ne soit vendu ne engaige sans le
» cosentement du couvent. Que la prieure
» en soit la gardienne et quelle le baille
» le jor des Roys à *la Royne noire* et priez
» Dieu pour les trépassés. »

V. 13. —
V. 14. —
V. 16. —
V. 18. —
V. 19. —
V. 20. —
V. 21. —
V. 23. —
V. 23*. —
V. 24. —
V. 25. —
V. 26. —
V. 40. —
V. 41. —
V. 42. —

K. 73. S. Gregorii Expositio in Canticâ.

C. 15. Psalterium.

D. 37. —

D. 38. —

D. 39. —

D. 13. Biblia. - 4 *vol. gr. in-f°*. - *Vél.* XIIIe s. (1264). (*De la bibliothèque des Frères Prêcheurs de Lille.*) - *A. G. Camus*, membre de l'Institut, au tome 2, p. 163, de son *Voyage fait dans les départemens nouvellement réunis*, Paris, Baudouin, 1803, in-18, parle de cette Bible qu'il a vue à Lille. Il la trouve remarquable surtout parce qu'étant datée, elle donne une indication certaine pour le caractère d'écriture à cette époque. Elle porte d'ailleurs, dit-il, une note énonciative que cette bible a été revue et corrigée sur les textes hébreux par un religieux Dominicain, qui était savant dans la langue hébraïque, et qui s'est dénommé dans ledit Ms. C'est par erreur que Camus n'indique que 3 vol. à cet ouvrage.

B. B. 13. Rondeaux. - *In-f° vél.* XVIe s. (*Contient* 15 *lignes peintes en hiéroglyphes.*) *Reliure en velours rouge.*

.... De Domo corporis nostri spiritualis. - *In-4° vél.* XIVe s. (*De l'abbaye de Loos.*)

FIN DU CATALOGUE DES MANUSCRITS DE LILLE.

ARTICLES OMIS,

OU ACQUIS DEPUIS LA CONFECTION DE LA NOTICE DE SIR PHILIPPS.

B. F. 31. Recueil de plantes peintes d'après nature par M. de Gillaboz, bibliothécaire de la ville de Lille. - *Gr. in-f°*. — Ce recueil est orné de 10 planches dessinées et peintes en 1797 et 1799. La description est en regard des figures. Le tout est de la main de M. Gillaboz, qui avait des connaissances étendues en botanique et qui dessinait les plantes avec goût et talent. M. de Gillaboz, né à Cambrai, est mort à Lille en 1827 étant conservateur de la bibliothèque de cette ville. C'est sa veuve qui fit don de ce recueil à la ville.

D. E. 31. Traité de fortifications, par le maréchal de Vauban. - *In-f° pap.* XVIII° s. — Ms. de la main de M. de Chermont du Poncet, ancien colonel du génie, mort à Valenciennes, vers 1805, dans un âge très avancé. On y trouve les plans des places fortes du nord de la France, telles qu'elles étaient avant 1708.

D. H. 44. Mémoire militaire sur la nouvelle frontière depuis Dunkerque jusqu'à Landau, en suivant la mer d'Allemagne, la frontière de Hollande et le Rhin. - *Pet. in-f° pap.* — (*Dans le même volume :*) Extrait du Journal de siége de Valenciennes par les alliés, en

1793, avec le projet d'attaque de cette place, par M. le C. D. F. — *Avec plans. Le 1er mémoire est inédit et fut rédigé par le général Marescot en l'an 6 de la République.*

C. N. 2. Description et influence du Zodiaque sur la vie de l'homme. - *Pet. in-4° vel.* XVe s. Ce livre contient plusieurs moralités astronomiques; il a appartenu à Jehan Derneloy. On lit au bas du 2e f° :

« Palle lune pluet,
» Rouge lune souffle,
» Blanque lune esclairrist. »

C'est la traduction du « Pallida luna pluit, rubicunda flat, alba serenat. » Au 5e f° se trouve le quatrain suivant :

« Lorsqu'on s'enquiert par art magicque ou sort
» De ce qui n'est licite de comprendre
» Et qu'on ne peult facilement entendre,
» C'est contre Dieu que raison faict effort. »

D. B. 54. Recueil de 100 portraits de cardinaux, rois, reines, princes et princesses, etc., dessinés au pastel. - *In-f° pap.* (*Avec table Ms. des portraits.*)

L. 54. Journal d'un voyage en Hollande en 1786. - *In-4° pap.* XVIIe s.

D. B. 13. Mémoires : 1° Sur la généralité d'Amiens. 2° Sur la province d'Artois. 3° Sur celle de Hainaut. - *In-f° pap.*

E. M. 81. Mémoires historiques ou annales de la Flandre gallicane et en particulier de la ville de Lille, depuis 999 jusqu'en 1610. - *In-f° pap.* XVIIe s.

E. M. 82. Histoire et généalogie de quelques rois de France, par rapport à la Flandre et à la ville de Lille. - *In-f° pap.*

E. M. 83. Création de la loi et des magistrats de la ville de Lille, de 1375 à 1692. - *In-f° pap.* XVIIe siècle.

E. M. 84. — — Jusqu'en 1733. - *In-f° pap.*

E. M. 86. Histoire chronologique du couvent des Frères Prescheurs de Lille, par le R. P. Ambroise Cousin, religieux du même couvent. - *In-f°.*

E. M. 89. Histoire de Flandre, par Messire Philippe Wieland. - *In-f°.*

E. M. 90. Mémoires sur la ville de Lille, ou recueil de plusieurs choses mémorables, tant chroniques que choses notables avenues de notre temps; commençant à 1575, par Toussaint Cœrette, prêtre chapelain de la collégiale de St.-Pierre. - *In f°.*

E. M. 93. Recueil de divers mémoires et pièces intéressantes sur la ville de Lille, titres de la ville de Lille, etc. - *Pet. in-4°.*

E. M. 94. Recueil de pièces manuscrites et imprimées contenant les statuts de la seigneurie de St.-Pierre de Lille. - *In-f°.*

B. F. 25 bis. Histoire abrégée de l'abbaye de Notre-Dame-de-Repos à Marquette, par F. Michel Gousselair, religieux de l'abbaye de Loos, syndic général de l'ordre de Cîteaux dans les Pays-Bas françois, directeur de ladite abbaye de Marquette. 1695. - *In-f°.* XVIIe s. (*Le* N° B. F. 25 *du présent catalogue contient une Histoire abrégée de l'abbaye de Loos extraite de celle de Dom Gousselaer et continuée par un religieux contemporain. Elle est en 5 pet. in-4° pap. La grande chronique de Loos, de Gousselaer, depuis sa fondation jusqu'en 1696, existe en 2 vol. in-f° dans le cabinet de M. Ducas, de Lille.*)

E. Y. 114. Théâtre généalogique de la noblesse de Flandre. 1606. - *In-f° pap.* (*Copie de l'original reposant à l'abbaye de St. Vaast d'Arras.*)

E. Y. 117. Extrait de l'origine et généalogie des principales familles de Paris et autres. - *In-f° pap.* XVIII[e] s. (*Ce Ms. est un don fait à la bibliothèque de Lille en* 1836.)





HABITUDES CONVIVIALES ET BACHIQUES de la Flandre.

« *Nunc est bibendum.* »
HORATIUS.

César s'étant informé du naturel et des mœurs des peuples belges, en apprit : « Que les marchands n'avaient pas d'accès chez eux, et qu'ils n'y laissaient entrer ni vin, ni autre chose capable de nourrir la sensualité (1). » *Quantùm mutatus ab illo!* Ce peuple a bien changé, et nous devons attribuer la métamorphose opérée dans ses mœurs, depuis César, aux invasions germaniques qui ont succédé à la domination romaine. De même que le peuple-

(1) « Quorum de naturâ moribusque Cæsar cùm quæreret, sic reperiebat : nullum aditum esse ad eos mercatoribus; nihil pati vini, reliquarumque rerum ad luxuriam pertinentium, inferri. »
CÆSAR. *De Bello Gallico*, lib. II.

roi a laissé des traces de sa civilisation et de sa langue chez tous les peuples qu'il a vaincus, de même les Germains, en occupant les provinces de la Belgique, y ont semé plusieurs de leurs usages qui n'ont que trop bien fructifié sur une terre aussi grasse et aussi féconde.

Selon Tacite, lorsque les Germains avaient à réconcilier des ennemis, à faire des alliances, à nommer des chefs, à traiter de la guerre ou de la paix, c'est dans des repas qu'ils prenaient les avis et discutaient les opinions, ce tems étant celui où l'âme s'ouvre le plus aux sentimens simples et s'échauffe davantage pour les grandes choses (1). Ne semble-t-il pas que ces lignes de Tacite soient applicables aux anciens habitans des provinces flamandes au moins autant qu'aux vieux Allemands? C'est qu'aussi les Francs, envahisseurs de nos belles contrées, y sont demeurés après la conquête; en sont devenus les seigneurs, les hommes de fief, et, comme on le pense bien, leur nouvelle fortune, dans un bon pays, n'avait rien qui dût leur faire réformer leurs habitudes conviviales. Ils les gardèrent, les développèrent peut-être, et bientôt, le paysan, à mesure qu'il gagnait en affranchissement, en aisance, en bien-être, ne crut pouvoir mieux faire que d'imiter ses seigneurs et maîtres.

On sait que les peuples des communes de la Flandre furent de bonne heure émancipés; le Tiers-Etat, dans nos provinces, fut le premier qui prit de l'importance par sa richesse et ses institutions; or, l'aisance, la fortune, le contentement, sont tous motifs qui portent naturellement à la bombance et aux plaisirs habituels de la table.

Les traditions les plus vieilles, les premières chansons du pays sont des monumens irrécusables de l'ancienneté des coûtumes conviviales de la Flandre; mais ce qui dénote

---

(1) Les Perses ne délibéraient ordinairement qu'à table, lorsqu'ils avaient bien bu, mais ils ne concluaient et n'exécutaient rien que le lendemain à jeun.

surtout l'antiquité de la propension des habitans à banqueter et festoyer, ce sont les proverbes et les mots qui servent à désigner ces sortes de choses et qui datent de la formation de la langue.

C'est dans l'antique Belgique que prit naissance le proverbe qui dit qu'*on ne vieillit point à table*. Ce dicton fut tellement en faveur en Flandre, que dans la vue sans doute de conserver le plus possible la jeunesse, la force et la santé, on ne sortait guères de table..... que pour y retourner. Et comme un mélange de religion s'incruste en ce pays dans toutes les actions mondaines, on y a encore trouvé le moyen d'expliquer, par un motif tiré du culte catholique, comment il se fait qu'on ne vieillit point en mangeant. Voici ce qui en est : Guillaume Durant, évêque de Mende, traduit par Jehan Golein, dont le nom rappelle la Flandre, dit « que les Angels sont peins en aage jeune, car » il n'enviellissent point, pour la présence de celui qui » tient ceulx qui li sont présens en florente jeunesse. Pour » ceste cause dient aucuns qu'on n'envieillit point à la » messe, par espécial au temps de la consécration, tant » pour la présence divine que pour les anges qui là viennent en grant reverence (1). » Ainsi, l'on se contentait de penser autrefois qu'à la *sainte Table* on ne vieillissait pas, puis on a étendu le proverbe, surtout en nos contrées, à toutes les tables profanes.

Le mot, comme l'usage, de *trinquer*, vient aussi de la Flandre : il est formé du flamand *drúncken*, boire. Jadis, quand des amis se trouvaient réunis en un banquet, ils se passaient réciproquement la coupe après y avoir goûté. Deux ennemis même qui avaient bu l'un après l'autre dans le même verre étaient tenus de tout oublier et se trouvaient réconciliés de fait. Depuis, la crainte de la lèpre, maladie contagieuse et fort commune au moyen-âge par la propagation que les croisés lui avaient donnée à leur

(1) Ms. du Roi, 6840. F° 8, v°. Anc. n° 237.

retour en Flandre, fit abandonner la coûtume de boire dans le même vase, on le remplaça par le choc des verres les uns contre les autres, qui s'appela toujours *trinquer*, bien que ce ne fût pas l'action même de boire comme l'origine du mot l'indique.

Le bon ton a fait supprimer l'usage de *trinquer* dans la haute compagnie, mais il est conservé tout entier dans les réunions intimes quand la franchise et la cordialité président à un repas et en bannissent toute cérémonie. Dans les villages de la Flandre même, l'antique coûtume de boire dans le même verre existe encore entre les jeunes gens de sexe différent. Une pastourelle *qui sait son monde*, à qui un jeune gars offre à boire, commence par mouiller ses lèvres, puis rend le verre à son ami, qui l'achève.

Les provinces flamandes furent aussi le berceau de plusieurs termes qui tiennent aux habitudes conviviales. Le *vidercome*, ou grande coupe à boire, vient de *willkommen*, bienvenir, saluer le verre à la main, ou de *wieder-kommen*, retourner, revenir, parce que ce verre fait le tour de la table, et chacun le vide à son tour : d'où le vase prit son nom. C'est le *totum* de Louvain, grand hanap que l'on était obligé de vider d'un seul trait, comme le maréchal de Bassompierre fit de sa botte pleine de vin à son départ d'ambassade. Le vidercome servait aussi à présenter les vins d'honneur à tous les hauts personnages à leur entrée dans une ville de Flandre :

Restez, restez, versez et soyez tranquille :
De la part des bourgeois de la ville,
Je vois venir un fort honnête homme
Pour vous présenter *le vidrecome* (1).

Les *dames-Jeannes* sont également d'origine belge ; elles tirent leur nom d'une comtesse de Flandre qui voulut bien

(1) *Bal de Strasbourg*. Opéra-comique. Sc. 3.

les baptiser, non point avec l'eau, mais avec le vin que produisaient dans des tems reculés les provinces des Pays-Bas (1). L'infortunée Jacqueline de Bavière, comtesse de Hollande et de Hainaut, née en 1400, donna aussi son nom aux *petites cruches de dame Jacqueline* (si connues des amateurs d'antiquité), qu'elle s'amusait à pétrir de ses jolies mains dans sa solitude du château de Teylingen, où elle mourut dépossédée à l'âge de 36 ans. Il faut que la renommée de ces cruchons ait été bien grande de son tems, puisque, du nôtre, après quatre siècles entiers, on donne encore le nom de *Jacqueline* aux bouteilles de liqueurs.

Les *entremêts* ont aussi pris, sinon leur naissance, du moins une grande extension dans les provinces des Pays-Bas. Jadis, c'étaient des décorations que l'on mettait sur la table entre les mets. Les riches suzerains flamands, dans leurs magnifiques festins, développèrent largement cette coûtume et la convertirent en scènes et représentations qui amusaient les convives dans l'intervalle des divers services. Jacques de Lalaing, seigneur de Hainaut, après avoir terminé son pas d'armes de la *Fontaine des Plours*, donna un dîner à Châlons dans lequel il y eut, pour entremêts, des représentations de joûtes et de passes-d'armes (2). Aujourd'hui les *entremêts,* fort réduits d'importance et de dimen-

(1) Lorsque le duché de Bourgogne et les provinces flamandes furent réunis sous la même domination, on cessa peu à peu de cultiver la vigne dans les Pays-Bas, parce que les vins de la Bourgogne rendaient ceux du crû sans saveur pour des palais connaisseurs. Toutefois, de vieilles gravures de la ville de Louvain montrent encore le château de cette ville garni de ceps de vigne en plein produit. Christoval Calvete de Estrella remarque, dans le voyage de Don Philippe fils de Charles-quint (Amberes, 1552, in-f°), que Louvain renfermait dans ses murs des vignobles et des champs *donde se coge pan y vino*. La culture de la vigne fut jadis à Louvain d'une certaine importance. Un manuscrit de Molanus, venant de Van Hulthem, consacre, dit M. de Reiffenberg, de longs détails à cette matière importante. (Voyez *Mémoire sur le commerce des Pays-Bas aux XVe et XVIe siècles*, pages 82-83.

(2) *M. de Barante.* Hist. des ducs de Bourgogne, t. 7.

sion, sont des petits plats de douceur, servis à la fin des repas; ils n'ont pas conservé plus de spécialité en Flandre que partout ailleurs; toutefois, il en est resté dans ces provinces une espèce particulière de tarte au fromage, appelée *goyère,* dont les Flamands font une consommation immense et qu'ils mangent avec plus de plaisir le *dimanche des Rameaux*, jour qu'ils appellent la fête du *Bon Dieu à tartes.* La *goyère*, qui n'est plus connue que dans les provinces wallonnes et flamandes, eut au moyen-âge une grande célébrité par toute la France. La suite du Roman de *Fauvel*, faite en 1314, mentionne cette friandise parmi celles offertes au festin des nôces :

« Il i ot gauffres et oublées (oublies)
» *Goières*, tartes, flaonciaux (flancs),
» Pommes d'espices, darioles,
» Crespines, bignez et roissoles (1). »

Au tems de Villon, poète satyrique, né à Paris en 1431, la *goyère* était encore festoyée à Paris, car il dit dans sa XIVe ballade :

« Item, valetz et chambérières
» De bons hotelz (rien ne me nuyst),
» Faisans, tartes, flans et *goyères*,
» Et grand rallias à minuict. »

C'est surtout sous la domination de la riche et somptueuse maison de Bourgogne que nos provinces se délectèrent dans les plaisirs de la table. Philippe-le-Bon lui-même, qui était bon vivant et gai buveur, ne contribua pas peu, par son exemple personnel et par le faste de ses repas, à étendre encore le goût naturel des Flamands pour la bombance. Nous ne parlerons pas des banquets splendides de la Toison d'or qui eurent lieu à Gand en 1445 et 1446; Olivier de la Marche en donne de trop longs détails dans ses Mémoires si connus. Nous passerons de suite à des faits moins populaires : le 19 janvier 1449, le duc de Bourgogne étant venu à Cambrai accompagné de plusieurs sei-

(1) Bibl. du Roi. (Ms. 6812.)

-gneurs, fit à l'abbé de St.-Aubert l'honneur de descendre dans son abbaye. *Jean-le-Robert,* alors abbé, décrit longuement dans ses Mémoriaux la réception qu'il lui fit, la suite qui accompagnait le bon duc et les habits qu'elle portait; le naïf prélat s'étend avec complaisance sur le menu d'un souper qu'il offrit et auquel on voulut bien l'admettre, et il nous apprend qu'on y avait servi tout un veau, un mouton, six connins (lapins), neuf chapons, six perdrix, six faisans et deux paons; plus des *ratons* de poires confites et cuites dans l'*hypocras*. Le duc s'était vanté que lui ou l'abbé serait ivre : ce défi, tout flamand, fut accepté; mais l'abbé se tait sur le résultat. On pourrait inférer de son silence qu'il fut battu. Gloire alors à Philippe-le-Bon, c'était un franc buveur, car pour vaincre à table un ancien abbé wallon, il fallait être passé maître !

Ce fut encore Philippe-le-Bon, qui, au dire de Pontus Heuterus, se trouvant à Bruges et rencontrant un soir sur son passage un vieillard ivre et couché dans la rue, voulut lui donner le plaisir de le créer prince pendant un jour, afin qu'il se rappelât toute sa vie cette heureuse nuit. Par son ordre, l'ivrogne fut magnifiquement habillé, parfumé et couché dans son palais. A son réveil, on le traita en prince, jusqu'à ce qu'enfin étant redevenu mort ivre à l'aide des excellens vins que sa nouvelle dignité lui permettait de boire, il fut déshabillé et reconduit à l'endroit où il avait été trouvé d'abord, n'ayant gagné à la plaisanterie joyeuse du duc, qu'une leçon de morale et un beau rêve (1).

Au reste, la réputation de Philippe et de ses sujets devint proverbiale. On disait des Flamands qu'ils avaient des *boyaux de soie,* pour exprimer qu'ils préféraient un bon et splendide repas à un bel habit. La Bruyère-Champier, médecin qui fut attaché à François Ier, écrivait d'eux en

---

(1) Cette anecdote fournit au père Ducerceau une jolie pièce de théâtre à l'usage des colléges, intitulée : *Les incommodités de la grandeur.*

1560 : « Estant les autres nations de la Gaule inclinées » à soy tenir proprement et bragardement et user de » beaux et riches habitz, les Bourguignons seuls usent de » fort modeste estat et de peu de pompe en vestemens. Au » reste, l'on les dit avoir *ventre de veloux*, pour raison de » bonnes chères. »

Philippe-le-Bon laissa dans nos contrées une haute réputation de puissance, de somptuosité et de générosité. C'était le premier *banqueteur* de ses vastes domaines. Son fameux banquet du *Voeu du Faisan*, qui eut lieu à Lille, le 17 février 1454, pour organiser une dernière croisade contre les Turcs après la prise de Constantinople, est décrit partout. Il fut cause que Louis de Luxembourg, comte de St.-Pol, donna, le 18 mars suivant, à son imitation, la *fête de la Licorne* à Cambrai, qui se termina par un repas immense qui eut lieu au palais épiscopal, et *tout en maigre*, à cause du saint tems de carême : la règle de l'abstinence n'y fut pas trop bien observée, car suivant le chroniqueur Mathieu de Coussy, *l'hypocras y fut quasi mis à l'abandon comme s'il n'eust rien cousté* (1).

Jusqu'à une certaine époque, cette ardeur festivale, ces habitudes de bonne chère, cet amour de la table et de la bombance, furent en progrès dans les Flandres et augmentèrent graduellement. Nous voyons même que toutes les institutions locales se mélangeaient et se combinaient avec ces coûtumes passées dans les mœurs. Les réunions de confréries, les prises de voile, les dédicaces d'église et de chapelles, ne se passaient jamais sans un banquet. Les redevances féodales, les fermages des terres même, se ressentaient de ces usages culinaires, et l'on ne signait aucun bail sans y incorporer la condition d'un *cochon raisonnable*

---

(1) L'hypocras, qu'on ne servait que dans les grands festins, était une boisson composée de vin, sucre, canelle, gingembre, girofle et autres ingrédiens. L'hypocras de Flandre a été détrôné par le *punch* venu d'Angleterre et le *bischoff* sorti de l'Allemagne.

ou au moins d'un *chapon*. Il nous reste dans nos chartes de fondations quelques exemples singuliers de traités ou de procès touchant ces objets matériels qui se glissaient, en dépit de la grande piété des hommes du pays, dans des sujets tout spirituels.

Ainsi, en 1416, Jacques de Saguespée, docteur en médecine de Paris, nommé coûtre de l'église de St.-Quentin, eut beaucoup de démêlés avec son chapitre au sujet des *paasts* ou festins qu'il refusait aux chanoines. Arrivant de la sobre Lutèce, il eut de la peine à se familiariser avec les habitudes festivales des provinces du nord.

Le 9 avril 1423, intervint une sentence de l'official d'Arras qui condamne la maîtresse des Béguines du Champfleuri, à payer au curé dudit Champ, tous les samedis, avant les jours gras, deux tartes de la grandeur du fond d'un tonneau de harengs.

Grégoire d'Outreman de Valenciennes, ayant reçu, du chef de sa femme (1), une maison sur le marché, la laissa en arrentement après sa mort, avec la charge que la confiérie de St.-Jacques dont il faisait partie, y tiendrait ses assemblées et y donnerait tous les ans, le 8 septembre, jour de la procession de Valenciennes, le banquet de la confrérie, en gratifiant chaque fois le possesseur ou locataire d'une demie écuelle de viande.

Il serait facile de multiplier ces exemples de clauses singulières qui reflétaient le goût et l'entraînement des populations pour la table et ses dépendances, mais l'abondance même des citations deviendrait indigeste. Rappelons seulement qu'après avoir eu une ascendance très marquée

(1) Une des filles de *Jacquemart Le Wairier*, joyeux fondateur des *Museux*; ces derniers étaient des musiciens chargés d'égayer le public Valenciennois chaque jour de marché public. Les *Museux* jouissaient d'une rente annuelle en paiement de leur musique.

jusqu'au commencement du XVI[e] siècle, ce goût, encouragé jusques là par les gouvernans même, leur parut alors exagéré; et ils tentèrent, mais vainement, de l'arrêter. Ce n'était plus la luxueuse maison de Bourgogne qui régnait; Charles-Quint, habitué à la sobriété espagnole, était effrayé des appétits flamands; il aurait voulu d'ailleurs employer à ses guerres interminables ce superflu qu'il voyait dévorer en pure perte dans des festins sans cesse renaissans, qu'il ne pouvait digérer. Il chercha à mettre un frein à ces habitudes conviviales qui envahissaient alors tous les états et s'étendaient jusqu'aux plus minimes hameaux de la Flandre; mais il éprouva que le pouvoir le plus absolu ne suffit pas pour changer le naturel de tout un peuple enraciné dans ses usages, et qui semblait avoir pris pour devise ce verset de table :

« Beuvez toujours, ne mourez pas
« Et point la soif ne vous viendra.

Voici ce que dit à cette occasion le sire de *Brantôme*, dans ses *Vies des hommes illustres et grands capitaines étrangers*, à l'article de *Charles-Quint* : « Les François, Flamands et Allemands racontent encore aujourd'huy (en 1604) plusieurs particularitez de ses dits et faits.

» Comme seroit entre autres l'Edit qu'il fit publier au Pays-Bas, que les Brabançons et Allemands ne peuvent encore oster aujourd'huy de leur mémoire : car ce fut une ordonnance observée par toutes les dix-sept provinces, que l'on n'eut plus à *faire caroux* (1); car, encore qu'il fut de la patrie, il n'estoit point bon biberon (que c'est d'une belle naissance et bonne nourriture!) Et sur peine de grosses amendes contre les contrevenants.

» Et cela à cause de grands maux, qui sortoient de ces

(1) *Caroux*, ou *carrouse*, signifie *intempérance, orgie, boire d'une manière désordonnée*. *Carrouser*, c'est boire à l'allemande.

brindes ordinaires et dissolus, tellement qu'il sembloit advis à un chacun, que l'Empereur avoit bien puni tous ses peuples tant wallons que flamands, à cause de ces deffences faites de ne plus ainsi *carrouser*.

» Pour doncques oublier le mestier à la longue, que la nature leur avoit appris, devenus quinaux (1) en leur festins, ils s'advisèrent d'esnerver cet édit prinsautier en cette façon, selon le contenu du vieil proverbe italien : *Fatta la lege, è trovato l'inganno.* (*La loi faite, fut trouvé l'échappatoire.*) C'est qu'aux banquets qu'ils faisoïent, ils se monstroient les uns aux autres les godets et les tasses pleines de vin, et les soustenant regardoient à qui ils les portoient et vouloient, puis s'entredisoient : *Holà, l'entens-tu?* Celuy qui estoit tenu de pleiger son compagnon, respondoit : *Et quoy?* l'assaillant répliquoit : *Ce que l'empereur a deffendu* : et là-dessus, il falloit trinquer et faire raison. Fins Flamands! l'Empereur fut contraint de laisser hausser le coude aux bons biberons, comme ils avoient accoustumé (2). »

Il n'est pas sans utilité de consigner ici les principaux articles de l'édit de Charles-Quint : c'est la meilleure peinture des mœurs du tems qu'on puisse tracer. Déjà, pour entrer dans les vues de l'empereur, le conseil de Douai avait, par arrêt du 7 octobre 1525, réduit les trois repas des processions de la ville, de la foire de la Saint-Remy, et

(1) *Quinaud*, sot, attrapé, pris. *Rester quinaud*, c'est *rester coi*. Un Flamand à table, et ne pouvant boire, était considéré par Brantôme comme ayant la bouche *totalement* fermée et ne pouvant dire mot. En exécutant à la lettre l'édit de Charles-Quint, ils devenaient *quinaud*. Ceci contredirait tant soit peu le mot de Scaliger qui prétendait que les Flamands avaient autant de raison après avoir bu qu'avant.

(2) Brantôme ajoute : « J'ay ouy faire ce conte à plusieurs, et principalement à Madame de Fontaines-Chalandray, qui estoit de ce temps en Flandres, fille de la Reyne Eléonore sa maîtresse, et avoit tout cela veu pratiquer : on l'appelloit *la belle Torcy*. »

du nouvel an qui coutait 136 livres ; mais ce n'était qu'un acheminement au grand édit impérial du 7 octobre 1531, dont voici quelques extraits :

« Conséquemment pour remède aux désordonnées beuveries et yvrongneries qui se font en noz pais de pardeça en divers cabarets, tavernes et logis..... et en aultres lieux et dédicasses, festes et kerremesses.... Nous avons statué et ordonné.... que toutes les festes, kerremesses et dédicasses en chacun de nos dictz pays se tiendront sur ung mesme jour..... à peine pour ceulx, et de chacun d'eux qui tiendroyent lesdictes kerremesses et dédicasses hors et plus longuement que le jour ad ce ordonné, comme ceulx qui s'y trouveroyent, et si souvent que ce adviendroit, de *trente libvres parisis* pour chaque contrevenant.

» Que ceulx qui tiendront nopces par tous noz pais et seigneuries de pardeça n'y pourront prier que leurs prochains parens et amis, d'un costé et d'autre, et ce au nombre de *vingt personnes* au plus hault, et que la fête desdites nopces ne pourra durer plus que le principal jour d'icelles et le lendemain jusque après midy, à peine d'encourir par ceulx qui feroyent le contraire, tant ceux qui tiendroient les nopces, que ceux qui y viendroyent en plus grand nombre, et aussi ceux qui y seroyent plus longuement que dict est, par chacun d'eux l'amende de *vingt karolus d'or*.

» Nous deffendons aussi et interdisons à tous que nul, de quelqu'estat qu'il soit, s'avance de prier compères ou commères, aux baptesmes de leurs enfans pour en avoir ou recevoir présent ou prouffit.....

» Que doresnavant l'on ne tiendra en noz pays et seignouries, tavernes, cabaretz ou logiz, en lieux destournez, ou hors des villes, bourgs, villaiges ou hameaulx ou hors les rues publicques et chemins royaulx, à peine d'encourir par ceux qui feroyent le contraire, *vingt karolus d'or*, et par ceulx qui logeroyent ou beuveroyent esdictz logis *six karolus d'or*, pour chacune fois.

» Que doresnavant nul s'avance ou présume de asseoir gens en tavernes ou cabaretz par jour de dimenches ou autres festes commandées par l'Eglise, n'y aussi y aller boire aux heures de grand messe ou de vespres, sur paine par ceux et chascun d'eulx et pour chacune fois qu'ilz feroyent le contraire, de l'amende de *soixante gros*, monnoye de Flandres.

» Nous statuons aussi, et ordonnons très expressément aux commis et à commettre de par nous au renouvellement des loix des villes et bourgs de nosdicts pays, qu'ilz ne promovent ou advancent en loy gens qu'ils entenderoyent estre famez yvrognes, et coustumièrement excessifs beuveurs. Et si par inadvertence ils eussent commis en loy aucuns coustumés de soy enyvrer, qui après estre en loy s'enyvrassent, que en ce cas ilz les destituent et deportent de l'eschevinaige, sans jamais y pouvoir estre restituez, les paines et amendes que dessus à applicquer, moytié à nostre prouffit, un quart au prouffit du dénunciateur, et l'autre quart au prouffit de l'officier qui en fera l'exécution. » (1)

Cet édit sévère dut jeter une grande perturbation dans toutes les provinces wallonnes et flamandes. Comprend-on des kermesses ne durant qu'un seul jour? des fêtes sans lendemain? des ducasses sans *raccrocs?* des anniversaires sans octaves? Que pouvaient faire des Flamands à qui on avait la cruauté de défendre des repas de nôces de plus de vingt convives, et d'ordonner de passer les dimanches et fêtes sans entrer au cabaret? Dans une si terrible extrémité, un seul parti leur restait à prendre : celui d'éluder la loi. C'est ce qu'ils firent. D'ailleurs, bientôt après la

---

(1) On s'est souvent plaint en Flandre de la sévérité de l'édit de Charles-Quint; nous devons dire toutefois qu'un prédicateur du tems, prêchant contre l'ivrognerie, s'est plaint que plus de 1,300 homicides avaient eu lieu entre buveurs dans une seule province, et seulement aux *dédicaces* et assemblées de village. (*Propos de table d'Ant. de Balinghem*, p. 75.)

mort de Charles-Quint, les troubles des Pays-Bas occasionnèrent un relâchement naturel dans l'application des lois qui fit retomber les populations dans leurs vieilles habitudes. Ce fut dans un festin infiniment trop prolongé que prit naissance la grande révolution qui fonda la Hollande. En 1566, le même jour que Brederode, accompagné de plus de 300 gentilshommes, présenta sa fameuse requête à Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, il donna un festin magnifique, dans la maison du comte de Culembourg, à Bruxelles, où l'on ne manqua pas de boire beaucoup sans s'embarrasser des édits de Charles-Quint. Au moment où ils portaient des santés à la vieille Flandre suivant les antiques coûtumes, le comte de Hoochstrate vint à passer, ils l'appelèrent et commencèrent à se donner en riant le titre de *gueux* que le Sr de Berlaimont avait appliqué par mépris aux confédérés. Alors ils prirent tous ensemble de grands verres en main, et firent des vœux et des souhaits pour le salut des *gueux*, en criant d'une commune voix et avec l'applaudissement général *Vivent les gueux!* De là vint le surnom qui resta aux Réformés des Pays-Bas. Le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Horn étant venus les rejoindre, on recommença à boire, et la chaleur du vin ayant poussé les convives à prendre les plus vigoureuses résolutions, il en résulta la liberté des Provinces-Unies (1).

Voyons maintenant comment un voyageur italien a trouvé nos bons Flamands à peu près à la même époque : Vers 1567, Louis Guichardin, observateur judicieux, se trouvant dans les Pays-Bas dont il donna une curieuse description justement recherchée, porta de ses habitans le jugement suivant, sous le rapport de leurs habitudes de table : « Ils se festoient et banquettent ez couches des » femmes, et aux baptisailles de leurs enfans : et, tant le » parrin que la marrine font de beaux presents à l'accou-

(1) *Eloge de l'Yvresse* (par Sallengre). La Haye, 1714, pet. in-8°, p. 145-146.

» chée : et elle relevée leur dresse aussi un beau et magni-
» fique festin......

» On y célèbre encore fort somptueusement les convois
» et obsèques des morts, y faisans de grandes ausmones :
» et le corps mis en terre et mis à fin les derniers devoirs
» et offices de l'enterrement, pour oster cest ennuy et
» mélancolie on dresse un beau festin, et splendide ban-
» quet aux parents et amys plus chers et familiers, qui se
» seront trouvez aux obseques et funérailles, estant pre-
» senté aux autres assistans un pot de vin, et un plat de
» riz bien cuit et bien assaisonné. » (1)

Dans plusieurs localités, surtout à la campagne, il est encore d'usage de retenir à dîner les personnes qui sont venues de loin pour assister à un enterrement : on appelle cela vulgairement *croquer la tête du mort.* Ordinairement le commencement du repas est grave et silencieux : on arrive du cimetière, on a eu sous les yeux une cérémonie lugubre et rappelant des idées de destruction ; mais peu à peu les convives, commençant à être repus, échangent quelques paroles, puis le vin circulant à la ronde, chasse les soucis et les noirs souvenirs, la table s'anime, et l'on a vu quelquefois de ces repas de funérailles finir d'une manière plus gaie qu'il ne convient.

Un ouvrage du sieur *Davity*, imprimé en 1614, à St.-Omer, (*Les Empires, Royavmes, Estats, Seignevries, Dvchez et Principavtez dv Monde*, in-4°) s'exprime ainsi (page 283) sur les mœurs conviviales de ce pays : « Les Flamands sont plustost adonnez au vin qu'à l'amour.... Les femmes sont belles, mais elles ne sont pas en si grand nombre qu'on crie..... Elles y sont promptes et hardies, et conversent librement avec les hommes. Elles ont ce mal qu'elles ayment le vin, et mesmes vous ne sauriez convier

---

(1) *Description des Pays-Bas par Louis Guichardin*, in-f° fig.

une jeune fille de si bon matin à boire, qu'elle ne soit toute preste à vous faire raison. Celles qui ne boivent pas de vin, boivent de la biere si démésurément, qu'elles en demeurent accablées, et le plus souvent sitôt que vous serez arrivé, la fille du logis, qui sera belle et jeune, viendra avec un pot plein de biere, et vous conviera à boire à vos despens, et met la première le nez dans le pot, et si vous ne faisiez continuer la feste, seroit une incivilité et une vilenie. Je sçay bien qu'il y en a beaucoup que ceste dissolution porte aux effects de l'amour : mais j'assureray avec vérité qu'il y a eu en ces pays moins de femmes qui se gouvernent mal qu'en plusieurs autres où l'on ne faict pas profession de l'yvrongnerie. Avec toutes ces débauches et mal-séances, qui ne peuvent estre nommées extraordinaires à cause de l'accoustumance et de la nourriture que ces femmes ont prise par manière de dire dès le berceau, elles ne laissent néantmoins de conduire bien sagement leur mesnage, et mesme bien souvent elles se meslent de traficquer et de contracter pour quelques négocés avec les uns et les autres.

» Elles affectionnent fort d'aller vestues à la françoise, vont toutes seules par la ville, et aux prochains lieux avec peu ou point de compagnie, sans estre nullement soupçonnées. Et pour ce que leurs marys leur laissent souvent tout le maniement de leurs affaires, elles en deviennent superbes, impérieuses, et du tout insupportables. »

Il est inutile d'ajouter ici ou que le seigneur Davity est un impertinent, ou que le beau sexe flamand a complètement changé depuis lors.

Un sieur *Louis Coulon*, qui voyagea dans les Pays-Bas sous Louis XIII, et publia une relation de ses observations sous le nom de l'*Ulysse-Galle-Belgique*, après avoir fait un grand éloge des Flamands, et surtout des Flamandes, ne peut s'empêcher d'ajouter ensuite : « Mais comme » il ne faut qu'une goute d'absynthe pour rendre amères » les plus douces confections, ces belles et bonnes qualités » sont corrompues par l'yvrognerie qui semble estre un

» vice inséparable de toute la nation : soit que ce défaut
» leur ait été apporté d'Allemagne comme une espèce de
» mal contagieux, qui se prend par la fréquentation, soit
» qu'il leur vienne par la mauvaise institution des mères,
» qui pour sévrer plus tost leurs enfans du sein des nour-
» rices, et pour leur faire perdre plus doucement le goust
» du laict, leur attachent au col une grande bouteille qui
» est faite comme une mamelle de femme, pleine de bière.
» Ces petits enfans, qui sont altérés comme du sable, s'ac-
» coustument si bien à boire, qu'oster le verre à un Fla-
» mand, c'est retrancher les racines à un arbre, par où il
» tire la vie avec l'humeur. » Nous avouons qu'avant de
connaître la relation du sieur Louis Coulon, nous ne
nous doutions pas le moins du monde de l'origine du goût
des habitans de la Flandre pour la boisson.

Le comte de Boulainvilliers, dans son *Etat de la France* extrait des Mémoires dressés par les intendants des provinces pour l'instruction du duc de Bourgogne, tient à peu près le même langage que Davity : « Vous verrez, dit-il, les filles et les femmes, vers Hazebrouck et Dunkerque, assises au cabaret, auprès de leurs amans ou maris, autour de tables chargées de pots et de verres, dans une atmosphère épaisse de fumée de tabac, où elles font tête aux plus fiers champions. » L'*Ermite en Province* ajoute une réflexion du même genre : « Avant la Révolution, ces réunions dans les cabarets se terminaient souvent par des scènes tumultueuses, même sanglantes. On s'y battait à coups de couteaux avec d'autant plus d'impunité que les coupables trouvaient asyle dans les églises. » Nous devons ajouter à ces citations qu'aujourd'hui même, le nombre des lieux de toute espèce où se débitent des comestibles et des boissons, dans les provinces flamandes, est innombrable, et que dans presque toutes les heures de l'après-midi, mais surtout le soir, l'affluence y est si prodigieuse, qu'un homme fortement organisé, mais qui ne serait pas fait à l'épaisseur de l'atmosphère qui règne dans ces lieux, aurait bien de la peine à y respirer.

On cite des exploits étonnans faits à table par des habitans des provinces wallonnes, soit en mangeant, soit en buvant : il serait par trop insipide de mentionner des exemples qui se ressemblent ; le même plat, servi à plusieurs reprises, émousse les appétits les plus robustes ; nous passerons donc rapidement sur ces faits isolés : l'un a avalé seul un dîner préparé pour douze personnes ; l'autre a bu en une nuit un quartaut de malvoisie ; un troisième a gagné un pari bachique dont le perdant a dû arrêter lui-même l'exécution, parce que le buveur était comme ce Suisse qui voulait manger des alouettes *toujours*, sans jamais s'arrêter. Le docteur Van Vieringen raconte avoir vu deux habitans de Louvain, la terreur des bouchers et des charcutiers, qui, dans un déjeûner, mangeaient chacun un jambon, une épaule de mouton, et plusieurs livres de menue viande qu'ils arrosaient de vingt-quatre grandes coupes de cervoise, et tout cela ne semblait qu'un jeu ; ce qui fait dire au docteur avec Horace :

« ..... *Quanta est gula, quæ sibi totos*
» *Ponit apros!* » (1).

Voici un trait de bravoure du même genre, moins connu que les autres, et rapporté par le médecin *Jehan Mousin*, en son *Discours de l'Yvresse et Yvrongnerie*, Toul, 1612, in-8°, page 330 :

« Il me souvient d'avoir vu autrefois un jeune homme du pays de Liége, résidant pour lors à la grande et magnifique ville de Coloigne (vray temple d'Apollon et délicieux Hélicon des Muses), lequel après avoir avallé un plein verre d'huile, beut du long d'une après disnée tant de double bierre, et continua tant de prodigieux carousses que tous les assistants étoient presque plus enyvrés d'admira-

(1) Quelle bouche que celle qui avale un porc tout entier !
(*Doctoris W. Viringi presbyteri et canonici Atrebatensis, de Jejunio, et abstinentia libri V*. Atrebati, 1597, in-4°, p 89-90.)

tion que luy de son boire. Et néantmoins c'estoit une bière fort vaporeuse, préparée avec de si vaporeux ingrédients, qu'elle n'estoit pas moins généreuse pour enyvrer que les petits vins d'Allemaigne pour n'y en point comprendre d'autres et rendre la narration suspecte. »

C'est peut-être en faveur de ce jeune Belge, si intrépide buveur, et pour perpétuer sa victoire qu'on a fait frapper dans les Pays-Bas une médaille assez rare qui nous est tombée sous la main. Elle porte une croix fleuronnée avec cette légende française par les mots, mais bien flamande par l'esprit : *De bien boire soit memor*. Au revers se trouve le monogramme du Christ avec une inscription trop fruste pour être lue. Ce jeton de festin, où se révèle à la fois l'esprit religieux de nos provinces combiné avec l'amour de la table, est un petit monument qui porte le cachet du goût et des mœurs du pays où il a été exécuté. Il rappelle, pour moitié seulement, le fameux dystique composé en l'honneur des qualités absorbantes des Flamands :

« Nil comedis Germane, bibis : tu non bibis Angle,
» Sed comedis : comedis, Flandre, bibisque benè. » (1)

M. Rigollot, d'Amiens, dans son curieux ouvrage des *Monnaies des évêques des innocens et des fous* (Paris, 1837, in-8°, p. 78), mentionne une monnaie de 1518, qui nous paraît être un jeton de festin appartenant à nos provinces; on y lit ce dystique en rebus :

« Faisons ces gros partout courir
» Pour nos marmites entretenir. »

Le même antiquaire signale une pièce représentant un prélat dans un berceau, tenant la crosse d'une main et une grande pinte de l'autre, avec cette joyeuse inscription :

Bene vivere et lætari.

---

(1) Allemand, tu ne manges pas, mais tu bois; Anglais, tu manges » sans boire : mais toi, Flamand, tu manges et tu bois avec un égal » succès. »

Cette monnaie festivale, avec son *bien vivre et se réjouir*, présente tout-à-fait le cachet semi-religieux et semi-profane des provinces wallonnes des Pays-Bas : elle a dû y prendre naissance et y avoir cours.

On a vu le peu de succès qu'obtinrent les lois sévères de Charles-Quint pour réformer le luxe de la table et modifier les habitudes conviviales des habitans de la Flandre. Cependant les administrations municipales des riches cités cherchèrent à appuyer, par des réglemens particuliers, les projets de réforme de la cour d'Espagne. Nous voyons qu'à Lille, dans les statuts touchant la peste de 1549, le chapître de la collégiale de St.-Pierre défendit aux bourgeois de se réunir aux nôces *plus de 12 paires de gens* : ce qui ne faisait plus qu'un dîner de 24 personnes.

A Saint-Omer, au commencement de mai 1606, « Messieurs du Magistrat, dit un chroniqueur, pour obvier aux désordres, abus et grans dépens qui se faisoient aux banquets de mariages, tant en viande qu'en boisson, occasion qui s'y faisoient de grand renid (1) ou estrenne, firent ordonnance que désormais on ne prieroit plus de vingt paires de personnes, en ce compris les marians.

» Que là où seroit beu du vin, chacune paire renideroit 4 florins, les jeunes gens 40 patars, et que où ne se beuveroit que de la bierre, l'on ne renideroit que 3 florins, et les jeunes gens 30 patars et non plus.

» Qu'il ne se feroit que trois repas.

» Que pour plus grande asseurance, les nouveaux ma-

---

(1) *Renider* ou *faire renid* pourrait signifier ici faire le nid des mariés, leur porter en cadeau de quoi fonder leur ménage. On dit d'une personne qui fait ses préparatifs pour le mariage en meublant sa demeure, qu'*elle porte à nid*; il est inutile d'ajouter que cette expression vulgaire, appliquée ici au figuré pour les individus, ne s'emploie au propre que pour les oiseaux.

riés, avec les deux plus proches parens, rapporteront à Messieurs (du Magistrat) le billet du renid, faisant serment que le tout a esté accompli selon l'ordonnance, sans aucune fraude. Que ceux qui auront contrevenu en aucune faschon, seront calengés (semoncés) et amendés aussi bien que les marians et les évocquez. »

On aperçoit ici que déjà depuis Charles-Quint l'autorité s'était bien adoucie et transigeait presqu'avec les habitudes enracinées du pays; au reste, tout cela ne fut qu'un épouvantail, car le même écrivain ajoute un peu plus loin : « Or combien que toutes ces ordonnances fussent » à l'intention de refrenir les abus, si est-ce que peu à » peu on se laissa de faire comme par le passé, trouvant » des pretextes tels quels, causans plus grand despens que » jadis, car premièrement on renidoit le premier jour; le » second la dame de nopce tenoit nouveau siège, où on » alloit lui faire nouveaux présens pour ses espingles, et » le plus souvent on faisoit aultre présent de quelques » paires de poulets, poulle dinde, mouton ou la moitié, » ou bien autre chose de valeur. »

Enfin, l'archiduc Albert et l'infante Isabelle, souverains des Pays-Bas, tous deux pieux et graves, ennemis des plaisirs mondains, voulurent aussi tenter une réforme dans les mœurs flamandes et firent un réglement au sujet des nôces et des festins qui fut publié en octobre 1613 dans toutes les villes soumises à leur domination. Cette ordonnance défendait « de porter soie ni velours qu'en banquets de nopces; que plus de 30 paires de gens n'y fussent évoquées, et qu'on ne pourroit estre plus de deux jours au festin. » — La même ordonnance, pour faire régner plus de décence aux funérailles, portait : « qu'en service d'aucun défunt, ne pourront estre aucuns évocquez au banquet de dîner et souper, sauf qu'estant quelqu'ami estranger survenu, il pourra estre traieté en toute modestie, sans nulle assemblée. »

Les règlemens des archiducs furent tout aussi impuis-

sans pour changer les allures des Flamands que l'avaient été les ordonnances de Charles-Quint : on en vint alors aux prédications des religieux et aux publications des savans sobres et modestes quand il s'en présenta. Au premier rang de ces derniers, il faut placer le révérend père jésuite *Antoine de Balinghem*, de St.-Omer, qui, dans les meilleures intentions du monde, fit paraître et dédia au frugal *Claude d'Ognies*, comte de Coupigny, ses *Après-dinées et propos de table, contre l'excez av boire, et av manger, povr vivre longvement, sainement et sainctement, dialogisez entre vn prince et sept sçauants personnages*. Lille, 1615, et St.-Omer, Ch. Boscart, 1624, in-8° (1). Les deux éditions de ce livre estimable et curieux, dans lequel l'auteur parle durant plus de 600 pages en faveur de la sobriété, furent servies au public en pure perte. L'auteur eut beau le faire suivre d'un autre plat de son métier intitulé : *Les plaisirs spirituels contre-quarrez aux sensuels du quaresme-prenant*, Douay, Bellere, 1627, in-12 ; il prêcha dans le désert : ses compatriotes eurent toujours plus de penchant pour le carême-prenant que pour le carême-entrant. Comme il le dit lui-même, après Sénèque : *Venter præcepta non audit, poscit, appellat* (2). D'ailleurs, dans le même tems, d'autres productions plus nombreuses, et surtout mieux goûtées, occupaient les loisirs des Flamands. C'étaient l'*Art d'habiller les viandes*, petit livret fort curieux, et le *Traicté de la natvre des viandes et du boire*, par Antoine de Pouvillon, abbé de St.-Aubert, de Cambrai, *Arras*, 1596, in-16. — C'étaient *Les Heures de récréations et après-disnées de Louys de Guicciardin*, imprimées

(1) Au reste, de Balinghem n'était pas entré le premier dans la carrière de la prédication contre le luxe des festins. Avant lui Jean *Wauters Van Vieringen*, médecin né à Louvain et chanoine d'Arras, avait publié un livre curieux sous ce titre : *De jejunio et abstinentiâ medico-ecclesiastici libri quinque*. Rigiaci Atrebatium, Riverius, M. D. XCVII, in-4°.

(2) « Le ventre n'écoute rien, il exige impérieusement, il demande » sans cesse. » (Après-dinées, p. 589, éd. de St.-Omer, 1634, in-8°.)

en italien, à *Anvers*, 1558, et en français dans la même ville, en 1594, pet. in-12; puis après l'apologie du vin faite par *Canonherius*, docteur en médecine, de la même ville d'Anvers, sous le titre : *De Admirandis vini virtutibus libri tres, Antverpiæ*, 1627, in 8°.

Engelbert Lamelin, autre docteur, et *médecin ordinaire en la ville de Vallencienne*, ne resta pas en reste : il composa, en prose mêlée de vers, et dédia au bon abbé de St.-Amand, Dom Nicolas Dubois, *l'Avant-govst dv vin, déclaration de sa natvre, facvlté médicinale et alimentaire. La manière de préparer les vins artificiels avec la méthode d'extraire l'esprit et la pure quint' essence d'iceluy*. Dovay, chez Iean de Fampovx, 1630, pet. in-8° (1). Enfin, on fit paraître jusqu'à un manuel curieux et détaillé sur l'art de trancher les viandes et de plier les serviettes (2).

Toutes ces élucubrations culinaires et bachiques sont autant de petits monumens qui nous restent du goût de nos pères pour la table et le cabaret. Ce penchant, si naturel aux Flamands, resterait donc prouvé par les médailles et par les livres, s'il ne l'était mieux encore par la tradition et les habitudes, modifiées par le tems il est vrai, mais non moins vivaces et enracinées. Si nous passons maintenant aux tableaux et aux gravures, autres travaux de l'intelligence qui obtinrent tant de développemens par l'école flamande, que de souvenirs symposiaques et bachiques ne retrouvons-nous pas encore? Ces buveurs flamands de *Van Ostade*, ces kermesses de *Téniers*, ces *après-soupers* que son fils ne peignaient que le soir et qui se ressentaient dans leur composition de l'heure où ils étaient travaillés, ne montrent-ils pas les scènes populaires et un peu

(1) Ce livret est devenu très rare, je n'en connais qu'un seul exemplaire qui se trouve dans la curieuse bibliothèque de mon savant ami et collaborateur M. *Aimé Leroy*, de Valenciennes.

(2) *Neues tenchier und plicatur buchlein, Andreas Kletten exercitiorum magister*. Nuremberg, 1677. In-8° oblong, fig.

crues de la Flandre avec une vérité si frappante, que l'élégant et délicat Louis XIV ne put s'empêcher de s'écrier en les voyant : *Otez-moi tous ces magots-là?* Le mot n'a rien de blessant en lui-même; il ne fait que peindre d'un seul trait le grand roi, qui, toujours hissé dans les nuages, ne se trouvait bien qu'en Apollon et repoussait tout ce qui était la nature trop pure et trop déshabillée.

Quoi qu'il en soit, ces représentations de buveurs flamands, dues au pinceau et au burin de compatriotes peu flatteurs, ont solidement établi et porté au loin la réputation des hommes de nos contrées comme amis exclusifs de tous les plaisirs matériels de la table. Aussi, quand on joue au Théâtre-Français la jolie pièce de l'*Irrésolu*, et que le belge *Vanbroush* dit à *Eliante* :

« Vous ferez avec moi tout ce que vous voudrez,
» Je ne suis pas gênant. Chaque soir je m'enivre....
» Et je dors : les Flamands sont gens qui savent vivre. »

le dernier vers manque rarement son effet. Le Parisien, qui vient d'arroser un dîner d'un quart-d'heure, avec une *abondance* très limpide, applaudit volontiers ce trait lancé par un écrivain qui ne peut dénier lui-même son origine quasi-flamande et qui n'est pas ennemi déclaré des joies conviviales (1).

Un Flamand et demi qui a publié une *Dissertation sur les chronogrammes*, que je crois fort rare, à laquelle il a joint quelques anagrammes, a trouvé une fonction culinaire dans la charge du chancelier de Flandre, et cela en anagrammatisant les mots :

Flandriæ Cancellarius

dans lesquels il trouve :

Lac, sel, adferre in culinas.

---

(1) M. *Onésime Leroy*, de Valenciennes, auteur de l'*Irrésolu*, comédie en un acte et en vers. Paris, 18.., in-8°.

ce qui veut dire que le chancelier de Flandre devait *apporter du lait et du sel dans la cuisine.* Nous ne pensons pas que l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres puisse se contenter d'une preuve historique de ce genre ; et il faut avoir l'esprit bien tourné vers les *propos de table* pour imprimer de semblables symposiaques.

Je préfère de beaucoup à cet historien culinaire cette bonne femme belge, citée par Angelin Gazet, dans ses *Pia Hilaria*, qui, ennuyée de voir son mari rentrer tous les soirs au logis ivre-mort après avoir dépensé le plus net de son gain, conçut un jour l'idée de l'ensevelir et de le mettre dans un sépulcre éclairé par une lampe funéraire tandis que le vin le privait de sa raison. Réveillé peu après, il ne fut pas peu étonné d'entendre chanter autour de lui les prières des morts : une sueur froide le saisit et peu s'en fallut qu'il ne passât véritablement de vie à trépas. Sa femme vint sur son tombeau et pleura son mari mort, disait-elle, par suite de son ivrognerie. Cette ruse eut un plein succès : le mari effrayé fit vœu de ne plus boire et fut rendu à la vie, à la lumière et à la sobriété par son ingénieuse compagne : car il ne fit pas comme Grégoire, il accomplit son vœu ; ce qui ne prouve qu'une chose, c'est qu'il eut bien peur.

Les Flamands ont eu presque de tout tems, la coûtume de fêter tous les événemens publics et privés, les accidens de la cité ou de la famille, les transactions communes ou particulières, par des banquets, des festins, ou tout au moins, le verre à la main. Dans beaucoup de localités, on ne traite, même encore aujourd'hui, aucune affaire sans se mettre à table et y boire ; et si l'on rend une simple visite, on fait apporter des liqueurs s'il est matin, et du vin s'il est soir (1). Il semble, comme l'a dit le dominicain

(1) Tout en s'éveillant l'habitant des provinces flamandes sent le besoin de boire quelque chose : cela tient peut-être à la pesanteur de l'air

flamand de Backere, dans son curieux traité de l'*Eponge des buveurs*(1), que quoi qu'ils fassent, traitent, ou conviennent, les Flamands aient besoin que le vin, comme une espèce de sceau, viennent confirmer la transaction. « Ce qui m'étonne le plus, ajoute le sobre dominicain (2), » c'est que Bacchus règne si souverainement parmi nous » qu'on ne puisse rien faire sans son intervention. On » n'entend que ce cri dans les repas (3) :

Laet schencken den Wyn,
Laet vrolich zyn !

« Si infans a matre in lucem editur : oportet bibere.
» Si contrahitur matrimonium : oportet bibere.
» Si moritur nova nupta, in funere : oportet bibere.

---

qu'il respire. Il ressemble assez à cet heureux du siècle dont parle Henri Estienne dans l'épigramme suivante :

« E lecto surgens peteret quùm pocula Faustus,
» Ne mirere, inquit : nox mihi salsa fuit. »

(*Henricus Stephanus.— Francofordiense Emporium.* 1574, in-8°.)

(1) *Spongia ebriosorvm, parænesis seria ad eos, qvi liberalioribvs svnt addicti poculis, Bacchoque sæpius culè litare gaudent, duobus dialogis comprehensa.* Embricæ Clivorum, R. Wylichius, 1592, in-8°. — 1re édition, moins complète, *Bruxellis, typis Joannis Mommaert*, 1589, in-8°.

(2) De Backère avait horreur de tout ce qui pouvait avoir trait à la boisson; on raconte de lui qu'ayant dédié au sénat de Gand, sa patrie, son Dialogus novus inter Cenophilum et conjugem Eulaliam contra Calvinistas, Gandavi, J. Paludanus, 1585, in-8°, le sénat voulut, en récompense, lui présenter une tasse d'argent avec les vins d'honneur; mais le dominicain repoussa le cadeau avec dédain en disant : *Backer en is gheenen dronckaert* (Backer n'est pas un buveur). Là-dessus le sénat flamand, repoussé avec perte et sans bien comprendre l'antipathie de l'écrivain, convertit son cadeau en un calice de vermeil du poids de 32 onces, que de Backère offrit à son couvent.

(3) « Sæpè numero mecum admirari soleo, quo factum sit modo, ut » Bacchus tam lati regnat, usque adeò ut in omnibus ferè negotiis » præsto sit, et sine Baccho nihil fiat. — Quicquid agunt, tractant, » aut paciscuntur homines, vino (tamquam sigillo) firmari debet. » (*Spongia Ebriosorum P. Bacherii.*)

» Si venditur generosus equus : oportet bibere.
» Si sacerdos canit primum sacrum : oportet bibere.
» Si concilietur pax inter inimicos : oportet bibere (1). »

C'est par suite de ces habitudes qu'on inventa le terme *ratafiat* composé de deux mots latins *rata* (*res* sous-entendu) *fiat* : « que la chose soit ratifiée. » C'est en concluant un marché et en se frappant dans la main que le mot a été prononcé. Bientôt, le vin du marché, ou plutôt le verre de liqueur bu pour le sceller, prit le nom de *ratafiat*, resté définitivement à une composition particulière qui eut jadis la vogue dans les foires et les marchés. C'est aujourd'hui une liqueur domestique dans la composition de laquelle les ménagères flamandes excellent comme en bien d'autres.

Il n'y a point de calendrier aussi gai que celui des Flamands : c'est précisément le contraire du *Calendrier des vieillards* de La Fontaine. Chaque saint est le patron d'un état, d'une profession, d'une corporation, d'une confrérie, d'une société ; et chacune de ces associations est toujours prête à bien festoyer son patron. Toutes les bonnes fêtes commencent par une messe et finissent par un banquet qui lui-même ne finit pas. Il est inutile de citer tous les saints et saintes du paradis qui sont les motifs des fêtes et des réunions des populations flamandes ; la litanie serait vraiment trop longue et tout le martyrologe y passerait. Arrêtons-nous seulement aux sommités.

Le plus grand saint de la Flandre, sous le point de vue de la table, est Saint-Martin. Ce jour-là, les serviteurs

---

(1) *Laissez verser le vin, laissez couler la joie!*
Si un enfant vient à naître, il faut boire.
Si l'on se marie, il faut boire.
Si la mariée meurt, on boit à ses funérailles.
Si on vend un bon cheval, il faut encore boire.
Si un prêtre chante sa première messe, on boit.
Enfin deux ennemis se réconcilient, il faut boire.

quittent leur maître et retournent à leur village. Toutes les familles se réunissent, les campagnes surtout sont en goguettes, on boit outre-mesure. Le nom du saint en est devenu proverbial ; l'ivresse, en beaucoup de lieux, c'est *le mal St.-Martin; martiner,* c'est boire avec excès. La fête de St.-Martin nous paraît, populairement parlant, la plus solidement établie de toutes les fêtes ; comme l'a dit le bonhomme Mercier : « Toute fête fondée sur la bâfre sera et doit être immortelle. » Celle-ci a été immortalisée par une médaille ayant pour type la classique *oie de la Saint-Martin,* que le savant Millin n'a pas dédaigné de disséquer dans ses *Martinales* (1).

Après *la St.-Martin,* marche immédiatement, dans l'ordre des fêtes à boire et à manger, celle de *Noël.* Les Allemands, qui sont buveurs, appellent la nuit de Noël *Weinnacht, nuit du vin.* Les Belges sont les fidèles descendans des Allemands. Ils ne manquent jamais à faire le *Réveillon,* souper joyeux usité jadis après la messe de minuit. Le motif a un peu changé depuis cette invention : au lieu de faire *réveillon* parce qu'on a été à la messe, on va à la messe pour faire *réveillon.*

Le jour des *Rois* est aussi soigneusement fêté dans toutes les familles. Et ce jour se multiplie par les usages flamands. Le tirage de la *fève*, banquet ; le roi relève son royaume, banquet ; dans certains lieux on y ajoute l'*abbé boit,* autre banquet ; dans tous, il y a, pour les ouvriers, le *lundi perdu,* ou le *parjuré,* jour destiné à quêter chez toutes les pratiques des *pour-boire* que l'on a grand soin de ne pas détourner de la destination qu'indique ce nom. La manière dont la fête des Rois est solennisée en Flandre est pour beaucoup dans l'opinion que s'était formée un Suisse protestant, en garnison en Belgique, de la considération

---

(1) *Les martinales, ou description d'une médaille* etc. Paris, 1815, gr. in-8° fig. réimprimé avec observations dans la collection des *Dissertations historiques* publiées par MM. *Leber* et *Salgues.*

que méritaient les saints du calendrier catholique. « Vous » avez trois grands saints, disait-il, qui me rapproche- » raient de l'église romaine : ce sont *Saint Noël, Saint les* » *Rois*, et *Saint Carnaval.* »

Les Flamands ont encore trouvé le moyen d'égayer le carême, et, malgré leur dévotion, de faire empiéter les jours du carnaval sur les jours d'abstinence. Le premier lundi de carême est fêté en plusieurs endroits sous le titre de *Bouhours*, vieille trace du paganisme qui sert aux épicuriens modernes. Le *Lætare* est expliqué à la lettre, et ce tems d'arrêt au milieu du carême est un dernier retour du carnaval. La *Cène* se fait en Flandre avec un luxe qui rappelle les fameux dîners maigres des riches prélats du tems passé.

La mode de banqueter à tout propos s'introduisit partout : outre l'usage de *pendre la crémaillière*, de faire l'*orteillon*, de célébrer les *jubilés*, les demi et les quarts de jubilé, on dînait à chaque fête d'un maître, d'un patron, ou d'un protecteur, à chaque promotion d'un enfant, d'un parent, d'un ami. La nomination d'un *premier de Louvain* présente à elle seule des détails dignes d'être rapportés.

Déjà, dans le XVIe siècle, Erasme se plaignait qu'à Louvain il n'y avait point de fête sans qu'on eût le verre en main : *Nam hic nihil sacrum absque compotatione*. Sa gravité ne peuvait se complaire à ces orgies scolastiques dont on a fait justice dans le traité satyrique *De generibus ebriosorum*, ainsi que dans d'autres écrits qui inondaient le monde savant à l'époque de la Réforme. Dans le siècle dernier toutefois, il y avait eu amélioration dans les mœurs, dit M. de Reiffenberg dans un article sur *le premier de Louvain*, et si l'on se piquait encore de bien boire, l'ivresse n'était plus d'obligation rigoureuse.

Les banquets académiques de Louvain étaient donc très animés. On dînait au collége, on portait des santés : on buvait aux *princes*, on buvait à ses professeurs, on buvait

même à l'établissement qui avait nourri l'élève qui lui faisait tant d'honneur. Enfin, l'on chantait des chansons latines dont nous pouvons citer un échantillon, qui donnera le véritable spécimen d'un latin qu'à juste titre on peut appeler latin de cuisine :

Vos Germani, vos Hispanni,
Vos Insubres, vos Britanni,
Bibite pro viribus.
Jo! Jo!

Sed vos rego, dùm potatis,
Ter quaterque videatis,
Ne frangatis urceum.
Jo! Jo!

Omnes fortes sunt vinosi
Et potantes animosi,
Dicit Aristoteles.
Jo! Jo!

Omnis doctor, omnis rector,
Bacchi patris sit protector,
In æterna secula.
Jo! Jo!

Bibe! bibe! bibe! bibe!
Tu qui sapis, bibe! bibe!
Dum Lyceus imperat.
Jo! Jo!

Et tout se terminait par des santés tellement abondantes que celle du *Primus* courait de grands risques. C'est dans ces réunions académiques qu'on disait classiquement qu'il fallait sacrifier aux grâces et aux muses le verre à la main, et les libations avaient lieu trois fois différentes pour les premières et neuf fois pour les secondes, ce qu'on appuyait par ce dystique du poète Ausone :

« Ter bibe, vel toties ternos, sic mystica lex est,
» Vel tria potandi, vel ter tria multiplicandi. »

Les festins académiques n'étaient pas les seuls en renom dans les Pays-Bas ; ceux qui se pratiquaient dans les grasses

abbayes de la Flandre, et dans les chapîtres de chanoines, avaient bien leur mérite. Aussi nous en est-il resté des dénominations qui ont passé dans la langue : on disait d'un bon vin que c'était du *vin théologal*, un ordinaire recherché s'appelait *une table d'abbé* et une figure enluminée se nommait *face de prélat*. Les moines flamands avaient la réputation de mieux manger et de plus boire que les laïcs qui déjà n'allaient pas très mal. On cite le mot d'un gradué flamand se trouvant à Rome pour y solliciter quelque faveur au Vatican et qui eut occasion de boire quelques bouteilles de vin de *Lacryma-Christi* : « *Utinàm Christus vellet etiam flere in patriâ nostrâ !* Plut à Dieu que le Christ voulût verser de telles larmes dans notre belle patrie ! »

L'amour des Flamands pour la table leur a inculqué de bonne heure la vertu de l'hospitalité qu'ils exercent de la manière la plus franche et la plus généreuse. Tout individu qui passe le seuil du foyer domestique à l'heure du repas est invité généreusement à prendre place à la table commune. Dans les provinces wallonnes on appelle cela *prendre patience* : la personne qui invite entend ce mot dans le sens d'avoir la patience d'attendre un meilleur repas que celui qui est offert sans apprêt : l'étranger qui accepte le dîner pourrait l'entendre comme devant avoir la patience de rester à table plus de tems qu'il n'est raisonnable d'y rester; car les habitudes sont telles dans la Flandre, que pour peu qu'on ait un étranger à sa table, les repas se prolongent indéfiniment.

Les Belges ont donné leurs habitudes à leurs animaux, et le voyageur qui vient de France ne tarde pas à s'en apercevoir. Comme ils ne passent point la journée et l'après-midi surtout, sans prendre plusieurs fois le verre et la pipe, comme les postillons s'arrêtent dans tous les villages pour boire le *petit verre* et que les villages sont fort rapprochés, les chevaux aussi ne font pas une route de trois ou quatre lieues sans s'arrêter à la porte d'une auberge pour rafraîchir.

Même aujourd'hui qu'il y a progrès partout, les tables en Flandre sont servies avec plus d'abondance que de choix ; la cuisine est saine, mais commune, et l'on y connaît peu ces raffinemens que la sensualité a poussés très loin. On y mange plutôt qu'on y goûte. Comme l'a dit Brillat-Savarin : « L'animal se repaît, l'homme mange, » l'homme d'esprit seul sait manger. » L'homme d'esprit dans la Flandre étant, comme partout, l'exception, on trouve plus de gens qui mangent bien fort que de ceux qui mangent fort bien.

Les vieux usages ont persisté à vivre en dépit des conquêtes et des révolutions sur cette terre classique de la gourmandise. Nous terminerons nos citations par un trait qui montre que les coûtumes enracinées ne se perdent pas facilement. Parmi les usages bizarres de nos pères, venus jusqu'à nous d'âge en âge, il faut ranger la *fête des mangeurs et des buveurs* qui a encore été célébrée le 5 octobre 1834 dans les communes flamandes de Dilbeck et de Zelick avec la solennité accoutumée : cette fête, qui n'est d'ailleurs pas plus ridicule que les mascarades et les libations copieuses qui ont lieu pendant les jours gras dans presque tous les pays, a quelque chose de spécial à la contrée qu'il est curieux de remarquer.

A dix heures du matin, la confrérie de *la Dent* et du *Robinet*, formée de mangeurs et de buveurs, précédée de deux tambours et d'un tambour-major en costume du dix-septième siècle, est sortie de Bruxelles pour se rendre successivement dans les deux communes désignées ci-dessus et disputer les prix qui consistent en une *dent d'argent* qui doit être décernée au meilleur mangeur, et un *robinet* de même métal pour le plus franc buveur. Un hérault d'armes marchant immédiatement après les tambours portait ces deux prix suspendus au haut d'un drapeau aux couleurs nationales. Venait ensuite le président de l'association, mangeur et buveur émérite, en grand costume de brabançon d'autrefois, monté sur un âne grotesquement

harnaché, conduit par quatre valets de pied en grande tenue; une longue file de confrères en costume de gilles, paillasses, marquis, et autres personnages en habits de caractères, terminait la procession, accueillie sur son passage par des marques d'une bruyante hilarité. Il faisait beau voir les admirables coups de dent qui se donnaient dans ce concours curieux. Les juges du camp étaient des amateurs distingués qui avaient fait leurs preuves, et l'on peut dire que la *dent* et le *robinet* d'argent n'étaient décernés qu'à des gaillards passés maîtres en fait de manger et de boire.

Le pays où une telle institution a pu traverser des secousses politiques, des invasions, des changemens de dynastie, ne périra jamais par la famine, et ses habitans ne sont pas près d'adopter cette pensée tirée de Plutarque :

« Pain pour manger, et eau pour boire, en somme,
» Sont seulement nécessaires à l'homme. »

ARTHUR DINAUX.



HOMMES ET CHOSES.

Abbaye de Cambron.

M. Hédouin a publié un mémoire intéressant sous le titre de *Le Sacrilége*, chronique de Flandre du XV[e] siècle, dont nous extrayons les détails suivants :

La superbe abbaye de Cambron, située dans le Hainaut, était si étendue et d'une apparence si belle, tant de maisons entouraient son enceinte, que les voyageurs la prenaient, à quelque distance, pour une petite ville. Dans son église, un grand nombre de chapelles, toutes de marbre, étaient ornées de beaux tableaux des grands maîtres flamands et italiens qui bordaient sa nef ; son jubé de porphyre, enrichi d'une multitude de colonnettes et de figurines d'un merveilleux travail, et les vitraux coloriés brillant de mille nuances délicates, paraient la rose de son portail et les ogives de son abside. Les châsses du chœur de cette église, parfaitement ouvragées, étaient surtout l'objet de l'admiration des curieux. Le cloître, la salle du chapitre, le réfectoire et les jardins de cette abbaye, que les vandales de nos jours n'ont pas craint de détruire, répondaient à cette magnificence.

Un sacrilége avait été commis par un juif nommé Isaac. Pour obtenir un aveu, on fit subir au criminel la question par l'épreuve de l'eau, à laquelle il résista. Les détails de l'épreuve, la plaidoirie, toutes les circonstances du jugement sont décrites

par M. *Hédouin*, ainsi que le *duel judiciaire* ou *jugement de Dieu*, auquel on recourut.

Quelque barbare que fût l'usage du duel judiciaire, on accordait à celui qui y était soumis toutes les garanties possibles afin qu'il pût lutter sans désavantage contre son adversaire. De là la coûtume des *bretons*, appellation qui de nos jours répond à celle de *bretteurs*, espèce de maîtres en faits d'armes, envoyés par les prévôts des villes à ceux qui devaient combattre. L'office de ces *bretons* était de leur enseigner le tour du bâton et les passes employées en ce genre d'escrime. Malgré son breton, le juif succomba et avoua son crime. Sa femme Sarah fut reconnue innocente.

Protégée par une dame charitable qui l'avait accompagnée à l'audience, elle entra aux ursulines, où elle prit le voile après avoir reçu le baptême.

Le souvenir du crime d'Isaac s'est perpétué dans le Hainaut. Sous le règne de Louis XIII, une descendante de la dame bienfaitrice de Sarah, a fait faire un tableau représentant toutes les circonstances de ce terrible évènement, qu'elle avait appendu en *ex voto*, dans l'une des chapelles de l'abbaye. Son effigie, d'un caractère doux et sérieux, peinte à la manière de Holbein, se trouve à l'un des coins de ce tableau précieux pour l'art et la science historique. Au bas on lit, en lettres d'or, cette légende : *Nostre-Dame de Cambron*, 1620.

Ce tableau appartient aujourd'hui à M. Hédouin.

Fête de Dunkerque en 1751.

Dunkerque, 16 mars 1840.

A M. le Rédacteur du *Journal de Dunkerque*.

Monsieur,

Pour dissiper bien des doutes et des erreurs, voici le programme d'une des anciennes fêtes de Dunkerque, imprimé à Dunkerque, chez Nicolas Weins, 1751 (il y a 89 ans de cela).

Marche de la procession le jour de la St.-Jean-Baptiste, fête de la ville de Dunkerque.

Premièrement marchera le métier des boulangers avec l'étendard de la Ste.-Trinité;
La confrérie du St.-Rosaire,
La confrérie de St.-Roch,
Le métier des charcutiers,
Le métier des savetiers,
Le métier des bouchers,
Le métier des charrons,
Le métier des tourneurs,
Le métier des menuisiers,
Le métier des cordiers,
Le métier de St.-Eloi,
Le métier des maçons,
Le métier des charpentiers de maison,
Le métier de St.-Jean,
Le corps de St.-Louis,
Le corps des orfèvres,
Le corps de Ste.-Gertrude,
Le corps des chirurgiens,
Le corps des apothicaires,
Le corps des brasseurs,
Lesquels corps et métiers marcheront avec un flambeau, leurs croix, bannières et attributs.
Les révérends pères Minimes,
Les révérends pères Capucins,
Les révérends pères Récollets,
Le clergé avec le St.-Sacrement,
Le magistrat,
La confrérie de St-Georges,
La confrérie de Ste.-Barbe,
La confrérie de St.-Sébastien,
La confrérie de la rhétorique,
Le corps des tonneliers,
Le métier des cordonniers,
Le métier des charpentiers de navire,
Le métier des bélandriers,
Le métier des pêcheurs,
Le métier des meuniers,
Lesquelles confréries, corps et métiers marcheront avec leurs drapeaux et attributs respectifs.
Le paradis,
Les petits chariots des vertus,
Le chariot de l'Annonciation,
Le chariot de Béthléem,
Le chariot de la reine,
Les chevaux légers dansants,
Le chariot du roi et monseigneur le dauphin,
Les petits dauphins dansants,
Le grand dauphin avec Arion,
Le chariot de Dunkerque,
Le chariot de St.-Jean dans le désert,
Le vaisseau de St.-Pierre,
L'enfer,
La géante suivie de ses pages,
Le géant,
Le géant à cheval.

J'ai en ma possession 19 dessins en couleurs, or et argent, de 46 centimètres de large sur 34 centimètres de haut, représentant :

La confrérie de St.-Georges, habit bleu, collet, paremens et

bas blancs, porte-drapeau en rouge, culotte bleue, bas blancs, souliers rouges.

La confrérie de Ste.-Barbe, habit bleu, paremens et bas rouges, porte-drapeau habit jaune, Ste.-Barbe en bleu, etc.

La confrérie de St.-Sébastien, habit rouge, paremens jaunes, porte-drapeau habit jaune.

La confrérie de la rhétorique, habit rouge, paremens et bas blancs.

Le métier des bélandriers, habit blanc, ayant chacun un long sapin surmonté d'un navire.

Le paradis, chariot en dôme surmonté de la thiare et des clefs de St.-Pierre.

Les chariots des Vertus, au nombre de 7.

Le chariot de l'Annonciation surmonté d'un dais.

Chariot de Béthléem, portant une étable, etc.

Chariot de la reine.

Les chevaux-légers dansants, au nombre de 7.

Le chariot du roi et de monseigneur le dauphin.

Les petits dauphins, 6 petits dauphins, 1 petit hareng dansant.

Le grand dauphin avec Arion pinçant de la harpe.

Le chariot de St.-Jean dans le désert, les hommes habillés de feuillage, armés de seringues.

Le vaisseau de St.-Pierre, un très joli vaisseau.

L'enfer sous la forme d'un requin.

La géante suivie de sa suite, robe rose, éventail en main, grande montre pendant sur sa robe.

Lé géant, chapeau galonné surmonté de 3 grandes plumes de paon, habit bleu, le bas de l'habit jaune, un sabre en ceinturon, en main une grande hallebarde; un enfant dans sa poche, le tambour-major en bleu, un homme dans un petit chariot de jeune enfant, à roulettes.

Le géant à cheval, avec casque.

Et 7 dessins représentant des chariots ou chars d'une procession moins ancienne, qui ont 32 centimètres de large et 20 centimètres de haut, représentant :

Le chariot de Vulcain.

Le chariot du commerce.

Le chariot des tonneliers.

Un chariot avec des nègres.

Le chariot du roi.

Le chariot du roi avec la reine.

Si vous croyez, M. le rédacteur, que tous ces détails puissent être utiles comme renseignement, je vous prie de les insérer

dans votre estimable journal. J'ajouterai en terminant qu'il serait à désirer que l'on joignît au programme qui sera distribué et vendu pendant la marche et qui indiquera l'ordre du cortége, les rues du passage et le détail de la procession, d'abord les noms et l'âge de tous les marins péris en 1839, ceux de leurs veuves et de leurs enfants, ensuite tous les sujets de distraction qui existeront en ville ce jour-là, les pièces qui seront jouées au spectacle le dimanche et le lundi et tous les prix d'entrée, le prix d'entrée au bal du spectacle, avec le détail des lots de la tombola; de plus, le lieu des autres bals, leur prix d'entrée et l'heure à laquelle ils commenceront. MM. les étrangers s'empresseraient d'acheter ces utiles programmes, que l'on pourrait vendre avant et sur le passage de la procession au bénéfice des veuves et orphelins des marins. On pourrait également vendre à leur bénéfice des lithographies représentant tout le cortége de la procession.

J'ai l'honneur de vous saluer. MAINCOURT.

Le Sacrilége et le baron de Rongy.

« Au jour de Noël 1554, *Bertrant de Blas*, qui avoit été homme de guerre, se trouvant à la grand'messe de la paroisse Notre-Dame à Tournay, comme maistre *Jean Laloux*, pasteur, levoit la sainte hostie consacrée, l'arracha avec précipitation et fureur de ses mains, la jetant par terre et foulant aux pieds, criant que ce n'étoit qu'un idole, veu que ce n'étoit que du pain. Le peuple émeu appréhenda ce sacrilège qui fut constitué prisonnier au chasteau par le séneschal d'Hainaut, gouverneur de Tournay, après la mort du prince d'Epinoy, son beau-fils. Ledit *De Blas*, dans la torture, déclara d'avoir été poussé par l'esprit de Dieu à ce faire et ne pas s'en repentir.

» Il fut condamné d'estre traisné sur une claye depuis le chasteau jusqu'au marché, la bouche bouchée d'un étoeuf, puis sur un échaffaut le pied et la main droicte tenaillés et brûlés dans un gauffrier de fer, la langue coupée et le corps brûlé à petit feu suspendu avec une chaîne de fer; lequel supplice il endura avec un courage obstiné et sans repentance.

» S'estant élevé une grande pluye, le gouverneur chargea le *sieur de Rongy*, son lieutenant, de rester sur le marché jusqu'à

ce que le corps fust réduict en cendres. Qui offensé et despité de cet ordre, qui regardoit plutost le bourreau que le prévost des maréchaussées, se desporta de sa lieutenance et se retira en son chasteau de Rongy, au lieu duquel le gouverneur commit Jean du Chasteler, sieur de Moulbais. »

(*Recueil de M. de Calonne, chanoine en 1737, rep. à la bibl. publ. de Tournai.*)

Gilles Waulde.

Gilles Waulde naquit à Bavai vers l'an 1596, d'une honnête famille qui eut le bon esprit de lui donner une éducation aussi soignée que le lieu et l'époque le permettait. Ayant achevé avec succès ses humanités, il crut ne pouvoir mieux terminer ses études qu'à la fameuse académie de Louvain. Il alla donc faire sa philosophie en cette ville, au collége du *Château*, et il y eut tant de succès, qu'à la promotion générale de l'année 1614, il obtint la première palme de son cours. En même tems, il étudiait en théologie et passait sa licence en cette faculté. Il reçut les ordres peu après, puisque nous voyons que le 15 juin 1615, il chanta, en la chapelle des Saints de l'église collégiale de Binch, où il était attaché, une messe en présence de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle, qui baptisaient du nom de *Marie* la plus grosse de douze cloches nouvellement fondues pour cette église.

Jean Baccart, pasteur de Binche, étant mort en mars 1626, Gilles Waulde lui succéda en cette qualité, et en celle de chanoine et de prébendier de l'abbaye de Lobbes qu'elle entraînait par suite du concordat passé le 20 juin 1409 entre la cure de Binche et l'abbaye. Il en résultait que G. Waulde avait place au chœur de l'église de Lobbes et voix au chapitre. Cette circonstance l'engagea à traiter l'histoire des saints fondateurs et des reliques de cet ancien monastère, travail auquel il s'appliqua jusqu'en 1628 qu'il le livra à la lumière, et lorsqu'il fut revêtu du titre d'archi-prêtre du concile de Binch et de doyen de chrétienté de la même ville. Précédemment, à la fin de juillet et en août 1626, une maladie contagieuse ayant décimé la petite ville de Binche, son courageux et digne pasteur secourut spirituellement ses paroissiens malades avec un zèle et un dévoûment qui ne se démentirent pas. Il eut la satisfaction d'admi-

nistrer des consolations et les saints sacremens à tous les pestiférés en restant lui-même exempt de la maladie.

Le 17 août 1628, l'illustre archevêque de Cambray, François de Vanderburch, étant venu à l'abbaye de Lobbes, sacrer Damp *Raphael Baccart*, ancien prieur de ce monastère, élu canoniquement abbé le 8 mai précédent, Gilles Waulde eut l'honneur d'assister, comme diacre, le célèbre archevêque qui officia pontificalement à cette occasion devant un clergé nombreux et toute la noblesse des environs. Avant cette cérémonie, et dès le 7 juin 1628, l'archevêque Vanderbuch avait chargé Gilles Waulde de faire une information canonique sur les miracles opérés par l'intercession de S. Ursmer, patron de Binch.

Le pasteur de Binch, sans quitter son poste, fut pourvu du doyenné du chaptire d'Yvoy dans le duché de Luxembourg; il fut reçu au chapitre métropolitain de Cambrai en qualité de chanoine le 8 avril 1647, et nommé censeur des livres publiés dans ses doyennés, charge qu'il exerçait encore en 1648 à Binch comme on le voit par l'approbation des *Annales du Hainaut* de Vinchant et Ruteau, et qu'il conserva vraisemblablement jusqu'à sa mort, arrivée le 5 mars 1656, à Cambrai, lorsqu'il était âgé d'environ 60 ans.

Gilles Waulde faisait des vers, dans le genre de tous ceux produits à la même époque dans le même pays, c'est-à-dire fort mauvais. Il avait adopté la devise pieuse : *Æternum cogito* qu'il plaçait sous un écu divisé en quatre quartiers dans lesquels on voyait : au premier et au quatrième, une grappe de raisin; au second et au troisième, deux palmes croisées : le tout sur un champ d'argent. Suivant aussi l'usage de son temps, *Charles Gallemart*, prieur du couvent de Bonne-Espérance, anagrammatisa le nom d'*Ægidius Waulde* pour en faire : *Vive lavde dignvs!* flatterie innocente que les écrivains du commencement du XVIIe siècle avaient coûtume de se renvoyer mutuellement.

La famille de Gilles Waulde se composait de son frère *P Gilles de Bavay*, qui était lecteur en théologie au couvent des PP. Capucins de Liége, et de Sébastien Waulde, bailli de Louvignies-lez-Bavai.

Gilles Waulde a laissé deux ouvrages en français :

I. *La vie et miracles de St.-Vrsmer, et de sept autres SS. auec la chronique de Lobbes*.... A *Mons*, de l'imp. *Jean Hauart*, rue de Havré à l'aulne d'or. MDCXXVIII. In-4°, 536 pp. Dédié à l'infante *Isabelle*. Orné d'un joli frontispice gravé par *Corn Galle*.

Cet ouvrage est rédigé sur des mémoires fournis à l'auteur

par les abbés de *Lobbes*, d'*Alne*, de *Grammont*, de *Bonne-Espérance*, et surtout avec l'aide d'*Everard d'Auvaingne*, de Dinant, bibliothécaire de Lobbes. Waulde avait d'abord voulu composer son livre en latin, et moitié de la besogne était terminée, quand il changea d'opinion dans le but de vulgariser son œuvre. *George Colveneer*, en donnant son approbation à cet ouvrage, dit : *Dignissimus judicatus est, qui in lucem prodeat*. Nous trouvons la seconde partie surtout, celle qui donne la *Chronique de Lobbes*, digne de l'intérêt des lecteurs ; elle contient des diplomes curieux et importans, et des extraits de *Fulcuin*, abbé de Lobbes, de *Rathère*, religieux du même lieu, puis évêque de Vérone, de *Sigebert*, de Gembloux, et d'autres chroniqueurs d'une haute antiquité.

II. *Harangue funèbre aux obsèques de Madame Isabelle, Claire Eugenie, infante d'Espagne*, etc. *Célébrez, à Binch, le 9 de l'an 1634*, par M. *Gilles Waulde*.. .. *Mons, Jean Havart*, 1634, in-12, 47 pp.

L'infante Isabelle était la protectrice du pieux pasteur Waulde qui célébra pour ainsi dire sa première messe sous ses yeux ; il lui devait un dernier souvenir à sa mort qui eut lieu en 1633 : il paya son tribut en une oraison funèbre qui se confond avec toutes celles qui furent prononcées dans les Pays-Bas pour le même évènement ; tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'en cette circonstance Waulde ne fut pas un Bossuet. A. D.

Lettre de P. J. Nicodème sur les Bigorgneurs.

Valenciennes, le 11 janvier 1783.

Pour répondre, Monsieur, au désir que vous avez de connaître l'étymologie et la signification du mot *Bigorgneurs*, dont j'ai parlé dans le Journal d'Agriculture, commerce, etc., du mois de juin 1779, je dois premièrement vous prévenir de ce qui m'a engagé à faire des recherches à ce sujet. En 1778, j'étais d'un corps dont plusieurs membres qui se flattaient d'être des *doubles Bigorgneurs* et auxquels je déplaisais déjà à cause que je suis un des défenseurs des sieurs Brabant et Cuvelier, blanchisseurs de toilettes, contre les fermiers des octrois de cette ville. Ce qu'il y a de plus singulier dans ce procès, c'est que l'intérêt que de bons citoyens prennent au sort de ces hon-

mêtes artisans, choque plus les gens mystérieusement intéressés dans les bénéfices de ces fermes, que les fermiers même qui sont connus : ces *doubles Bigorgneurs* me reprochèrent que je n'étais pas *Bigorgneur*, à cause que je suis né le 17 mars 1755 de la paroisse de St-Aubert à Cambrai. Je leur déclarai que j'en étais fort aise ; ils s'échauffèrent un peu, tandis que j'en riais beaucoup : ce corps est dans l'usage de tirer les rois et de faire le repas de cette fête ; je tombai au billet de roi. Aussitôt on décida de ne pas faire de repas à cause que le roi n'était pas *Bigorgneur* : mais moi, qui ne bois absolument que de l'eau, je ne me soucie point du tout des repas où l'on boit beaucoup de vin ; j'aurais seulement désiré qu'on donnât l'argent aux pauvres : je ne fis que rire, me moquant du reste et je cherchai à approfondir la signification et le mérite de l'épithète : je lus dans l'histoire de Valenciennes, *qu'au mois de janvier* 1581 *le Magistrat fit une compagnie de soldats pour l'assurance de la ville, et soulas des bourgeois. Ceux-ci furent par sobriquet appelés* BIGORGNEURS (*parceque peut-être que quelques-uns d'entre eux étaient louches ou regardaient de travers, ce qu'on dit ici regarder en* BIGORGNANT) *et se firent grandement signaler en diverses rencontres, nommément en la prise de Doulens, où ils montèrent les premiers à la bresche. L'an* 1585 *la ville leva une autre compagnie de* 50 *chevaux*, pour brider les courses de ceux de Cambrai, *et furent surnommés* DOUBLES BIGORGNEURS, *leur capitaine étant Antoine Maria, viscomte Milanais, gendre du seigneur de Préseau.* La réflexion que cette compagnie paraît, suivant l'histoire, avoir été formée contre les *Cambraisiens*, m'a dégoûté davantage de la qualité de *Bigorgneur*, attendu que je ne renierai jamais ma bonne patrie. Ma répugnance a encore augmenté en considérant que *quelques-uns de ces soldats étaient louches et regardaient de travers*, à savoir s'ils n'étaient pas doubles borgnes. Un de mes amis assez curieux des antiquités, et d'un raisonnement juste, m'a dit qu'on appelait ces soldats *Bigorgneurs* à cause qu'on les avait choisis parmi les ouvriers serruriers et maréchaux qui travaillent sur la bigorne ; c'est-à-dire qu'ils étaient des forgeurs de fers et de chaînes qui sont des instrumens que je ne vois point volontiers, parce que suis ami de la liberté surveillée par de bonnes lois que les Français doivent à la justice et à la clémence de leur monarque.

J'ai l'honneur, etc., etc.

P. J. NICODÈME.

Lucas Tréca.

Lucas Tréca naquit en 1542, au village d'Erre, situé entre Valenciennes et Douai, d'une honnête famille qui confia son enfance à sa tante maternelle, pieuse et sainte femme, placée à la tête d'un couvent de religieuses. Cette bonne parente le fit d'abord élever à Douai, où il se distingua dans ses classes et où il puisa de bons principes de littérature. De là il passa à Lille, en Flandre, puis à Paris, vaste théâtre où les personnages les plus célèbres se donnaient rendez-vous. Tout en perfectionnant ses études, il eut occasion dans cette ville de gagner l'amitié d'hommes remarquables, et entr'autres de *Jean Mercier*, professeur royal de langue hébraïque, et du fameux *Ramus*, professeur d'éloquence. Bientôt Tréca, entraîné par ses nouvelles connaissances, adopte la religion nouvelle, renonce aux bienfaits de sa tante, et avec l'aide de riches marchands Lillois qui le soutiennent dans ses études, il se consacre entièrement à la Réforme.

Il quitte Paris pour gagner Orléans, et de là Sancerre, ville du Berry, fameuse par le siége qu'elle soutint; Tréca était alors âgé de 28 ans. Ballotté par les orages de la guerre civile, il fut rejeté, par suite des persécutions qui accablèrent les protestans en France, jusques en Angleterre, et il finit par se fixer à Londres. Là, il ouvrit un cours de langue latine pour vivre noblement du fruit de ses travaux, et il avait déjà passé ainsi huit années dans le calme, lorsque les religionnaires de Lille invoquèrent son ministère pour éclairer leur église naissante. Mais le malheur des tems ne lui permit pas de garder ce siége, c'est pourquoi il émigra à Bruxelles où il avait été également appelé. Après six années de troubles religieux, il se rendit à Anvers où il fut obligé de s'arrêter pendant huit mois, tant parce que les routes étaient peu sûres, qu'à cause du siége même de cette ville.

Pendant ce tems, comme il avait reçu plusieurs invitations de ses frères en religion pour aller desservir l'église française de Leyde, il s'y rendit en 1585, et y resta attaché pendant dix-sept années. Deux ans après son arrivée, il fut aggrégé à l'académie de cette ville en raison de son savoir et de son mérite reconnu. Il y vécut dans l'intimité de Juste Lipse, de Scaliger, d'Abraham Ortelius et de François Raphelingius, et mourut de la peste, au grand regret de tous ses amis en l'an 1602, à l'âge de 60 ans

Lucas Treca avait composé un *Abrégé de Théologie*. Son portrait fut gravé par *Swaneburg*, pour être placé dans l'*Academia Lugd.-Batava*, 1613, in-4°, et dans les *Athenæ Batavæ*, de Jean Meursius, Leyde, 1625, in-4°. *Daniel Heinsius* fit le quatrain suivant pour y servir d'inscription :

« Trelcatii ora cernis et pium caput :
» Vox sola restat, priscaque eloquentia,
» Illam relinquit artifex scalpri manus,
» Ut ipse laudem servet hanc totam sibi. »

Lucas Treca laissa un fils né à Londres en 1573, pendant l'émigration de son père ; il fut élevé à Anvers, Bruxelles et Leyde, et alla se fortifier sur les matières religieuses à Bâle, Zurich et Genève. Il eut aussi à essuyer des persécutions pour sa croyance : arrêté à Bois-le-Duc, il allait subir le martyre, quand il fut délivré par ses amis. Après une course de deux années, il parvint à Leyde où il succéda à son père, à l'église comme pasteur, et à l'académie comme professeur. Il mourut le 12 septembre 1607, âgé seulement de 34 ans. Joseph Scaliger, son collègue et son ami, composa son épitaphe. Tréca le jeune avait eu le tems, avant de mourir, de produire des *Institutions théologiques*, un *Traité sur la brièveté de la vie*, l'*Antidote contre la peste* et des *Commentaires sur l'Écriture sainte*. Le portrait de Tréca fils fut gravé comme celui de son père : il avait pour devise : *Prudentiâ et simplicitate*.

La famille des *Tréca* n'est pas éteinte : elle existe encore très vivace dans la commune d'*Ecaudain*, arrondissement de Valenciennes, toute voisine de celle d'*Erre* qui donna naissance à la branche protestante et lettrée de cette maison. Le maire d'Ecaudain se nomme aujourd'hui M. *Célestin Tréca*.

A. D.

Curiosité de Bel-Œil.

Il existe dans la bibliothèque du prince de Ligne à Bel-Œil une curiosité bibliographique digne d'être mentionnée ici et qui doit attirer l'attention des amateurs de livres singuliers. C'est un volume in-12, sur beau vélin, avec figures, qu'on *soupçonne* avoir été imprimé en Angleterre de 1483 à 1500. Son titre porte : *Liber Passionis, cum figuris et caracteribus ex nullâ materiâ compositis ;* les figures et les caractères du livre ne seraient donc formés d'*aucune matière* et c'est pour cela

que nous disons qu'on *soupçonne* qu'il a été imprimé en Angleterre à la fin du XVe siècle.

Voici comment s'explique cette singulière inscription de titre : toutes les lettres du texte et tous les délinéamens des figures ont été délicatement découpés avec la pointe d'un canif. Chaque page, ainsi vidée, laisse apparaître ces lettres et ces figures à l'aide d'un papier bleu collé derrière le vélin. La netteté, le fini et la précision des découpures passent toute croyance : les vides sont plus purs que les caractères les plus beaux des Didot et des Bodoni.

L'intérieur du livre se compose de 24 feuillets y compris neuf estampes. C'est un chef-d'œuvre de patience : le premier feuillet, qui sert de frontispice, est couvert d'H couronnées entremêlés de roses. C'est la marque du roi d'Angleterre Henri VII à qui l'ouvrage fut présenté. Le second feuillet contient les armoiries de ce monarque avec la devise : *Hony soit qui mal y pense*, et au-dessous, son emblême favori : une rose entre deux herses. La Passion, selon Saint Jean, commence au troisième feuillet et continue jusqu'au 17e; les principaux mystères de la Passion occupent le reste de l'ouvrage.

L'empereur Rodolphe II voulut, dit-on, devenir possesseur de ce singulier monument de patience et d'adresse et il en offrit inutilement jusqu'à 11,000 ducats. L'illustre maison de Ligne en devint propriétaire par une suite de successions détaillées dans les trois quatrains suivans écrits sur un feuillet de parchemin à la fin du volume :

« La comtesse *Isabeau* d'Hochstrate et Culembourg
» Tint ce chef d'œuvre ancien entre son héritage ;
» Depuis sa chere niepce *Anne* de Rennebourg,
» Succédant à ses biens, eut ce livre en partage.

» Sa fille de *Lalaing Marie* l'hérita,
» De qui les quatre sœurs après le possédèrent,
» Dont ma mère eut un quart qu'elle me transporta ;
» Les trois à ma faveur leur part me délaissèrent.

» Or maintenant j'ordonne et commande à mon filz
» De le guarder soingneux comme une œuvre très digne,
» Et qu'à mes successeurs tousiours de pere en filz,
» Ce livre soit au chef de ma maison de *Ligne*. »

Lamoral, prince de Ligne. 1609.

Charles, prince de *Ligne*, grand-père du possesseur actuel de la belle terre de Bel-Œil, déposa de nouveau, le 15 décembre 1773, dans sa bibliothèque de famille, ce curieux petit monument qui en était sorti on ne sait trop comment. Il repose aujourd'hui au milieu d'autres curiosités dont la bibliothèque de

Bel-Œil est richement fournie, grâce à l'esprit éclairé du possesseur actuel, qui, non seulement sait conserver les livres réunis par ses ancêtres, et surtout par son illustre ayeul, mais augmente encore tous les jours, avec discernement et goût, la collection qui lui est échue. A. D.

Jehan Mansel.

Jehan Mansel naquit à Hesdin dans le XIV[e] siècle. Il est connu comme auteur d'une compilation intitulée : *La fleur de toutes histoires*, qu'il fit par le commandement de très haut et très puissant prince Philippe duc de Bourgogne, etc. Cette *fleur des histoires* n'a trait qu'aux sujets sacrés ; elle est divisée en trois parties comme l'auteur nous l'apprend lui-même en tête de l'ouvrage de la manière suivante :

« Au premier livre, je parle des Saincts et des Sainctes du » vieil Testament qui ont esté depuis la créacion du monde jus- » ques à l'advenement de nostre Seigneur Jesucrist et j'ai ad- » jouté aulcunes notables hystoires, qui advinrent dans ce » temps, comme pour entremets.

» Au second livre, je parle du roy des Saincts et de la royne » sa mère, comment il vint en ce monde, de ses mœurs, de ses » œuvres, et miracles de la Vierge Marie sa mere qui est royne » du ciel et de la terre, des miracles d'icelle, des faits des » apostres après sa passion, du mystère des angles et d'aulcuns » incidents par entremets.

» Au tierce livre, je parle des chevaliers de l'arrière-garde, » ce sont les Saincts et Sainctes du nouveau Testament, non » pas de tous, mais des plus principaulx et de celui dont j'ai » recouvré les hystoires, et si j'ai ajouté aulcuns bons exemples » moraux, comme pour entremets, lesquels sont bons et prouf- » fitables pour esmouvoir sens à devoucion. »

Le dernier événement qui termine le second livre de Jehan Mansel est le siége de Jérusalem par Titus ; le troisième livre s'étend jusqu'au règne de Charles VI, roi de France. On voit d'après les titres détaillés des trois parties que l'auteur artésien n'a guères fait que réunir les histoires sacrées répandues dans tous les livres de l'époque : il n'est pour ainsi dire le père que des *entremets* de chaque livre. On connaît plusieurs copies manuscrites de cet ouvrage à la bibliothèque du Roi à Paris ; il en

existe une sur vélin à la bibliothèque de Genève, inscrite sous le N° 64 des Mss. français; la troisième partie y est bien annoncée, mais elle n'y existe pas. Cet exemplaire est orné de miniatures singulières, dans lesquelles les anges combattant pour Judas Machabée sont peints avec l'habillement des chevaliers de Malte, et le siége de Jérusalem par Titus est [illegible] avec des canons. A. D.

Henry Rommain.

Henry Rommain est un savant qui florissait dans le Tournaisis au commencement du XIVe siècle : il était licencié ès droits canon et civil et chanoine de la cathédrale de Tournai et de Thérouane. L'abbé Lebeuf, si érudit et si bon historien, nous a révélé son existence dans un de ses excellens mémoires à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres. Nous connaissons deux ouvrages de Henry Rommâin, tous deux manuscrits, tous deux reposant à la bibliothèque publique de Genève, sous le N° 79 des Mss. français. Le premier débute ainsi : « *Cy commence l'abregie et effet des trois décades de Titus Livius, avec aussi l'abregie de la premiere bataille punique meue et faicte entre les Rommains et les Carthageniens*. Cet ouvrage est vraisemblablement la plus ancienne traduction (avec celle de *Pierre Berceure*, faite sous le roi Jean) des trois premiers livres de Tite-Live qui existe en français.

La seconde œuvre d'Henry Rommain est intitulée *Compendion historial*. L'auteur annonce dans son prologue que son ouvrage est divisé en deux parties : la première traite des faits et gestes des Romains, mais le chanoine tournaisien ajoute qu'il *recite en bref l'effet et la substance des hystoires rommaines, empires et aultres royaulmes tant du vieil et du nouveau Testament, récitées tant par Monseigneur St.-Augustin en son livre de la Cité de Dieu que par Raoul de Praesles, translateur d'icelui livre, avecque ce que plusieurs acteurs, poetes et hystoriographes en ont dit*. La seconde partie du Compendion historial contient *plusieurs hystoires du vieil et du nouveau Testament jusqu'à l'avènement de Jesus-Christ et commence par la création et chute d'Adam*. Ces deux Mss. sont écrits sur vélin, in-f°, avec vignettes, miniatures et bordures élégantes ; ils ont appartenu à la famille *Petau* dont ils portent les armoiries sur la couverture. A. D.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

62. — MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, séant à Douai. 1835-1836. Un vol. grand in-8°. — Idem. 1837-1838, 2 vol. grand in-8°. Fig, à Douai, imp. de V. Adam. 1838.

Le premier de ces trois volumes contient un morceau historique très remarquable que la Société de Douai a couronné à juste titre ; c'est un *abrégé historique des principaux événemens arrivés dans la Flandre wallonne*, depuis l'an 1556 jusqu'à la prise de Lille, par Louis XIV, en 1667. Ce Mémoire, compris entre les pages 123-251, est de M. *Lebon ;* il ne lui manque, comme l'a très judicieusement remarqué M. *Quenson*, dans son excellent Rapport, que des dates et des autorités à l'appui des faits rapportés, pour en préciser l'époque et en justifier l'existence. — Nous trouvons ensuite des *Notes historiques sur la ville de Bailleul et ses environs*, qui ne manquent pas d'intérêt : elles sont de M. *Leroy*, secrétaire de la Mairie de Bailleul, et lui ont valu une médaille d'argent. — *Une Notice sur le Beffroi de Douai* complète les précis historiques du volume, terminé par une nouvelle élégante due à M. *Corne* et par de jolies pièces de vers de MM. *Dherbigny*, *C. Lambert* et *Ch. Pronnier*.

Des deux volumes qui suivent, le premier est entièrement consacré à l'Agriculture ; le second, consacré à l'Histoire et à la poésie, comprend deux pièces capitales de MM. *Tailliar* et *Quenson*, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs ; *un*

voyage archéologique à Bavay, en 1833, écrit avec gaité et élegance, par M. *Derbigny* et plein de ce que les Anglais nomment *Humour*; des poésies MM. *Lambert* fils, *Derbigny*, et *Emile Boulanger*, et un Mémoire sur une question d'économie politique, rapporté par M. *Parmentier*, avocat. Nous trouvons aussi dans ces volumes des notices nécrologiques sur M. *Dhaubersaert*, M. *Taranget*, M. de *Campigneulles*, et M. *Bruneau*, de regrettable mémoire, frappé au printemps de la vie et lorsqu'il allait produire les fruits de ses longues et fortes études perfectionnées par des voyages de long cours. — En somme, la Société de Douai est une de celles qui se distinguent le plus par la quantité de ses travaux et la qualité de ses Mémoires.

A. D.

63. — Essai de matière médicale belge, par M. *F. Dubois*, Docteur en Médécine de la Faculté de Liége. Tournay, J. A. Blanquart, 1837. in-8°. 154 pp.

S'il est vrai que la nature a placé près des hommes tous les remèdes aux maux qui peuvent les atteindre, la description des plantes médicinales qui croissent en Belgique sera d'un grand secours aux praticiens qui voudront remplacer les plantes exotiques dont on fait souvent abus par celles du pays dont on connaît mieux la force et les effets C'est un tort d'aller chercher au loin ce qu'on peut trouver près de soi et d'accorder plus d'estime aux substances exotiques qu'aux indigènes. Même en n'admettant pas d'une manière absolue le système de M. Dubois, on trouvera encore qu'il a produit une *Flore médicale* du Hainaut fort curieuse et d'un intérêt réel.

A. D.

64. — Richilde, ou Episode de l'Histoire de la Flandre au onzième siècle, par M. *Coomans aîné*. Gand, Mebbelynck, 1839, 2 vol. petit in-8°.

Cet ouvrage est un de ces romans historiques dans lesquels on fait parler les chevaliers et les paysans dans un langage qui n'est pas toujours celui qu'ils durent tenir : nous avouons que nous faisons peu de cas de ces compositions bâtardes qui tiennent à la fois du roman et de l'histoire. Peut-être eurent elles leur utilité lorsqu'il fallut donner le goût de l'histoire aux gens du monde, mais aujourd'hui qu'il est généralement répandu et fortement enraciné, les récits historiques purs sont bien préférables aux romanesques incidens des vulgaires imitateurs du grand

Walter Scott. L'ouvrage de M. Coomans aîné prend naissance à l'an 1067, époque de la mort de Baudouin V ou *de Lille*, 7e comte de Flandre. Il traite particulièrement des circonstances qui amenèrent la réunion du comté de Hainaut à celui de Flandre. La comtesse Richilde, qui se distingua par sa résolution, son courage et son adresse, est la grande figure qui se dessine le moins mal dans le cours de cet ouvrage que nous aurions désiré voir traiter d'une tout autre manière. A. D.

65. — Agenda du Médecin Belge pour 1840, un volume format de poche, relié en maroquin et fermant avec un crayon. Prix, 4 francs. — Chez *Piérart* et *Hoyois*, libraires à Mons ; Bruxelles, chez *Muquard.*

L'*Agenda du Médecin belge* constitue un petit *vade-mecum* qui nous semble destiné à rendre les plus grands services à nos praticiens. Il suffira d'indiquer les matières qui y sont contenues pour en démontrer toute l'utilité : Un calendrier, suivi des lois et réglemens sur l'exercice de la médecine, de modèles de rapports légaux et de certificats, précède un tableau des secours à donner aux empoisonnés, asphyxiés, noyés, pendus, etc., et un petit dictionnaire résumant toute la matière médicale de Trousseau et Pidoux et indiquant, outre les propriétés des médicamens, leurs doses et leurs modes d'administration.

66. — Histoire des Flamands du Haut-Pont et de Lyzel. — Iles Flottantes. — Portus Itius. — Histoire des Abbayes de Watten et de Clairmarais, etc., par *H. Piers*, bibliothécaire à Saint-Omer. Saint-Omer, imp. de Lemaire, 1836 ; in-8° de 200 pp.

Le laborieux M. Piers cherche à expliquer dans la première partie de cet ouvrage l'origine de ces flamands de deux faubourgs de Saint-Omer, qui, entourés de toutes parts d'habitans qui parlent wallon, ont conservé un dialecte semi-celtique, semi-tudesque, qui peut passer pour le flamand originaire, avant qu'il eut subi les mutations que toutes les langues éprouvent lorsqu'elles sont perfectionnées d'âge en âge par des poètes et des prosateurs. Les dialectes qui ne sont que parlés se transmettent purs et sans mélange de génération en génération ; telle a pu être la destinée du vieux langage des Hautponnais de Saint-Omer. — Outre les sujets repris dans le titre de cet opuscule,

il contient encore une notice sur St.-Momelin, une petite histoire de Runinghem, et un article sur le séjour de Saint-Thomas de Cantorbéry dans la Morinie. A. D.

67. — DESCRIPTION DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE ST.-OMER, (par M. *Piers*) premier et deuxième extrait du Catalogue inédit. (St.-Omer, sans date), imp. de Lemaire. 62 et 16 pp. in-8°.

La Bibliothèque de St.-Omer renferme 842 ouvrages mss. formant 921 volumes et provenant, pour la plus forte partie, de l'abbaye de St.-Bertin, si riche en ce genre, qu'elle contenait à la Révolution 771 volumes, dont 237 manquent aujourd'hui au dépôt public. L'abbaye de Clairmarais a ensuite fourni le plus fort contingent après St.-Bertin. Sir *Thomas Philips*, Baronnet anglais, publia une courte notice des mss. de St.-Omer, en 1829, tirée à très petit nombre, et dressée par M. *Piers*, alors bibliothécaire; les extraits que nous avons sous les yeux sont une amplification du Catalogue de sir Philips devenu introuvable. A. D.

68. — NOTICE HISTORIQUE sur la Bibliothèque publique de la ville de St.-Omer. par *H. Piers*. Lille, Ve Libert-Petitot, 1840. in-8° 66 pp. 1 fr. 25.

Cet opuscule est le complément de ce qui précède. M. Piers a longtems et fidèlement gardé la bibliothèque publique de St-Omer; nourri dans le sérail, il en connait les détours; il était loin d'être un eunuque qui ne touchait pas au dépôt à lui confié, ainsi il en peut parler savammemt. Son opuscule sera un *vade mecum* nécessaire à tous ceux qui voudront visiter une des plus riches bibliothèques de province. Toutefois nous devons dire que nous désirerions plus de méthode dans les élucubrations de cet estimable écrivain qui ne parait pas ménager assez ses citations et ses extraits. M. Piers semble avoir eu à se plaindre des autorités de sa ville natale, qui ont méconnu ses services et l'ont brusquement remplacé dans son poste. A. D.

NOUVELLES

ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.

— La Société des *Bibliophiles de Mons* s'est réunie le 6 avril 1840. Après l'examen des affaires courantes et d'administration, les membres résidants se sont occupés des publications. Le *Voyage du Sire* De Lannoy *à la Terre-Sainte*, soigné par M. le professeur Serrure, paraîtra bientôt et en même temps que la réimpression des *Mémoires*, devenus rares, *du* comte d'Oignies, de la maison de Mérode, dûs aux soins de M. le baron F. de Reiffenberg; ces deux ouvrages sont enrichis de notes par ces écrivains. — M. le président a annoncé que la Société pourra donner suite à sa décision d'imprimer les *Mémoires du Sire* De Haynin, dont le Ms. se trouve à la bibliothèque Laurentienne de Florence. M. l'abbé del Furia, son conservateur, vient d'écrire que, par un édit particulier, le Grand-Duc en a grâcieusement autorisé la communication aux Bibliophiles de Mons, qui se feront un devoir de lui en dédier l'édition. M. Arthur Dinaux, l'un des sociétaires, a communiqué qu'un de ses amis, détenteur d'une copie du Ms. contenant le *Roman de* Bauduin de Sebourg, en fait l'offre bienveillante à la Société qui l'accepte, se réservant de remercier le propriétaire au moyen d'un exemplaire particulier et richement relié. — Désirant élever un monument remarquable à l'histoire du Hainaut, la Société, satisfaite de ses ressources financières et de sa prospérité toujours croissante, n'a pas craint d'entamer la publication complète (et qui sera augmentée de nombreux éclaircissements) des *Annales de* Vinchant dont la bibliothèque de Mons possède les volumineux Mss., que le P. Ruteau n'a donnés qu'en extraits fort défectueux. Pour collationner exactement la copie qui lui en a été généreusement

offerte par M. Marchal, bibliothécaire de la ville de Bruxelles, le Bureau de la Société a prié la Régence de Mons de le mettre en possession de l'original; ce qui s'effectuera probablement sans aucune difficulté. Enfin, il a été décidé que les exemplaires de toutes les publications qui seront ultérieurement livrés au commerce, porteront un numéro particulier, certifié par les président et secrétaire de la Société des Bibliophiles, dont les travaux scientifiques prennent une extension vraiment remarquable.

— Les vieillards doivent se rappeler que pendant la Révolution beaucoup de communes *battirent monnaie* suivant la méthode du temps, c'est-à-dire avec une imprimerie et du papier. On créa en maint endroit des *bons patriotiques* ou *billets de confiance* qui ne méritèrent pas longtemps leur nom : c'était à qui ne les garderait pas; on eût dit qu'ils brûlaient. Ces assignats communaux sont aujourd'hui fort recherchés des curieux qui les conservent précieusement en les mettant au rang des pièces obsidionales ou des monnaies de nécessité. La ville de Valenciennes a eu aussi ses *billets de confiance*, imprimés par ordre du district dans le couvent des Ursulines : un amateur vient d'en retrouver de cinq, six, sept, huit, neuf et dix sous, et de les payer bien plus cher que le cours nominal qu'ils eurent dans le bon temps. Les villes de Condé et de Marchiennes eurent aussi leurs billets de confiance, mais les plus curieux et peut-être les plus rares sont ceux de la petite commune de *Fourmies*, de l'arrondissement d'Avesnes, dont la valeur nominale n'était que de *deux liards* et qui portaient cette légende philantropique : *Ne me refuse pas à l'indigent qui l'implore.*

— On vient de trouver dans un meuble des bureaux de la mairie de Saint-Omer (Pas-de-Calais) le grand sceau de la commune et son contre-scel, au treizième siècle; il est en argent : deux sceaux de la corporation des marchands, portant la date de 1594; un autre sceau secret; une griffe fleurdelisée, le poinçon de la monnaie obsidionale frappée pendant le siége de Saint-Omer, en 1638, la planche d'un billet de confiance patriotique de 1791, et celle d'un certificat de la Société populaire en l'an VI. Tous ces objets précieux et intéressans ont été déposés au Musée.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME

(NOUVELLE SÉRIE)

DES

Archives historiques et littéraires

DU NORD DE LA FRANCE ET DU MIDI DE LA BELGIQUE.

Pages

Titre et Faux titre.. 1

Notice historique sur le collége anglais de Saint-Omer, par M. *H. Piers*.. 5

Lettres du Sénéchal du Hainaut (Suite et fin).................. 20

Une fête religieuse à Douai au XVII[e] siècle. — Translation des reliques de St.-Prosper, par M. *A. Dinaux*.......... 38

L'Exegi Monumentum de M. le Marquis de Fortia, par M. *Onésime Leroy*.. 67

Notice sur le royaume des Estimaux dans la châtellenie de Lille, par M. *Le Glay*. 76

HOMMES ET CHOSES. — Kessels, sculpteur belge.................. 85

Pyramide de Fontenoy à Cysoing.................................. 90

Premiers actes écrits en français................................ 94

Travaux des Belges dans les sciences exactes.................... 97

Voltaire à Bruxelles........ 99

Cateau-Cambrésis.. 101

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — Fragments d'Epopées Romanes du XII[e] siècle, traduits et annotés par M. *Edw. Le Glay*. 104

Fragments id id. . 105

Trouvères, Jongleurs et Ménestrels du nord de la France et du midi de la Belgique, par M. *Arthur Dinaux*.......... 108

Fénelon, poëme par M. *F. Marchant*, 3[e] édition.......... 110

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.......................... 112

—

Notice biographique sur Jacques de Guyse, par M. *Adolphe Aubenas*.. 117

La robe de l'Archiduc, par *Jehan Molinet*........................ 128

Gaultier de Chatillon, par M. *Alfred Darimon*................. 138

Biographie départementale. Gabriel-Antoine-Joseph Hécart, par M. *Arthur Dinaux*.. 151

Occupation de Valenciennes par les Autrichiens, 1793-1794, — Actes officiels, par M. *N. Regnard*, avocat 158

HOMMES ET CHOSES. — Rapport sur les Archives du Pas-de-Calais. 216
Bibliothèque de Gand 224
Le dragon du Beffroi de Gand 225
Abbaye de Cercamp 226
Chaussée Brunehaut 229
A l'auteur de Roland de Lattre 231
Tournois à Bruxelles 232

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — Analectes historiques, recueillis par M. *Le Glay* 233
Vie admirable de St.-Aldegonde, du P. A. Triquet, avec notes, par M. *A. Estienne* 234
Plan géométrique de Tournay, publié par M. *F. Simonot* 234
Chronique des faits et gestes admirables de Maximilien I[er]., par M. *O. Delepierre* 235
Musée bibliographique, publié par M. *H. J. Hoyois* 236
Lectures relatives à l'histoire des Sciences, Arts, Lettres, etc., en Belgique, par M. *F. V. Goethals* 236

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES 237

—

Recherches sur Bavai, par M. Auguste Dubois 245
Biographie départem. — François Piétin, par M. *A. Darimon*. 265
Précis historique des Réunions de la Société du Nord, à Paris, depuis sa formation en 1825, jusqu'en 1840, par M. *A. Delsart* 273
Profanation de l'église St-Pierre de Lille, par M. *Elie Brun*.. . 290
Histoire des monumens. Le châtel des Pretz, par M. *A. Dinaux*. 296
Nouvelles observations sur les patois romans usités en Belgique, par M. le baron *de Reiffenberg* 307

HOMMES ET CHOSES. — Histoire du Vandalisme en France 321
Manuscrit de l'historia Britannorum versificata 323
Le bénédictin Caffiaux 325
Antoine de Pouvillon 327
Archives de la ville d'Aire 329
Bibliothèques publiques en Belgique 331
La bibliothèque royale de la Belgique 335
Hôtel de ville et beffroi d'Arras 335
Histoire du théâtre de Bruxelles 338
Présens faits par Marguerite d'Autriche 341
Description des cinq figurines antiques trouvées à Térouane 344
Peinture sur verre en France et dans les Pays-Bas 345
Note sur une bague ancienne, par M. *le baron de Reiffenberg*. 347

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — Chroniques, traditions et légendes de l'ancienne histoire des Flamands 349
Précis des annales de Bruges, par le même 349
La Belgique illustrée, par le même 350
L'Epervier d'or, par M. *L. de Rosny* 350

Histoire de l'Abbaye de Loos, par le même... 350
Histoire de Lille, par le même........................... 350
Le faux Baudouin, par le même........................... 351
Hygiène, traduit du latin de E. L. Geoffroy, par *Lequienne-Cousin* 351
Entretiens d'une mère avec ses enfans sur les voyages de Belzoni. 352
Olla podrida, par M. *A. Mathieu*........................ 352
Introduct. à l'histoire administ. du Hainaut, par M. *C. Delcourt*. 352
Gayant ou le Géant de Douai, par M. *Quenson*.............. 353
Les sept merveilles du Cambrésis, par M. *H. Carion*.......... 353
Les bords de l'Escaut, par M. *E. Bouly*.................... 353
Histoire de la ville de Leuze, par M. *J.-B. F. Flamme*....... 353
Catalogue de la bibliothèque de la ville de Lille............... 353
Etudes sur l'histoire de Hainaut et de Jacques de Guyse........ 354
Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.......... 354
Notes arch. et hist. sur la crypte de la cathédrale de Boulogne... 354

NOUVELLES ET DÉCOUVERTES HISTORIQUES.................... 356

—

Biographie départementale. — Pierre d'Oudegherst, par M. *A. Darimon*.. 365
Un poéte à Lille au dernier siècle, par M. *Arthur Dinaux*.... 387
Lettre adressée à M. *A. Dinaux*, auteur d'un article sur Montlinot, par M. *A. Darimon*.......................... 394
Harangue de Jehan Sarazin à Alex. Farnèse, prince de Parme.. 401
Voyage de Marguerite de Valois, reine de Navarre, dans les Pays Bas.. 416

HOMMES ET CHOSES. — Etablissement de la procession de Douai... 450
Piccolomini et Gassion................................. 452
Martin Cambiche.. 453
Le père Angelin Gazet.................................. 455
Jean Bourgeois... 457
Le père Grégoire....................................... 461
Ch. Delecourt.. 463

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — Le faux Baudouin, par M. *J. de St-Genois*.. 468
Maximilien Ier et Marguerite d'Autriche, par M. *Le Glay*..... 469
Discours prononcé par M. le baron *de Stassart*............... 470
Mémoires de la Société des Antiquaires de la Picardie.......... 470
Mémoires de la Société Académique de St.-Quentin............ 471
Considérations sur le théâtre en Belgique.................... 471
Recherches sur la vie et les ouvrages de J. d'Outremeuse, par M. *L. Polain*.. 482
Qualis fuerit apud veteres ante christum de animœ immortalitate doctrina, par M. *H. Wallon*.......................... 472
Du droit d'asile, par le même............................ 472
Géographie politique des tems modernes, par le même......... 473

NOUVELLES ET DECOUVERTES HISTORIQUES.................... 474

—

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Lille, par *Sir Thomas Philipps*.......................... 461
Habitudes conviviales et bachiques de la Flandre, par M. *A. Dinaux*.. 504

Hommes et choses — Abbaye de Cambron.................. 537
Fête de Dunkerque en 1751.................................. 538
Le sacrilège et le baron de Rongy.......................... 541
Gilles Waulde 542
Lettres de P.-J. Nicodème sur les Bigorgneurs................ 544
Lucas Tréca.. 546
Curiosité de Bel-OEil.. 547
Jehan Mansel... 549
Henry Rommain.. 550

Bulletin bibliographique. — Mémoires de la société royale d'agriculture, sciences et arts du Nord.................. 551
Essai de matière médicale belge, par *F. Dubois*.............. 552
Richilde, ou épisode de l'histoire de la Flandre au XIe siècle, par M. *Coomans* aîné 553
Agenda du médecin belge pour 1840......................... 553
Histoire des Flamands du Haut-Pont et de Lyzel, par M. *H. Piers* 553
Description des manuscrits de la bibliothèque de St.-Omer, par M. *H. Piers* 554
Notice historique sur la bibliothèque publique de la ville de St.-Omer, par M. *H. Piers* 554

Nouvelles et decouvertes historiques 555

Table des matières... 557

FIN DE LA TABLE.

